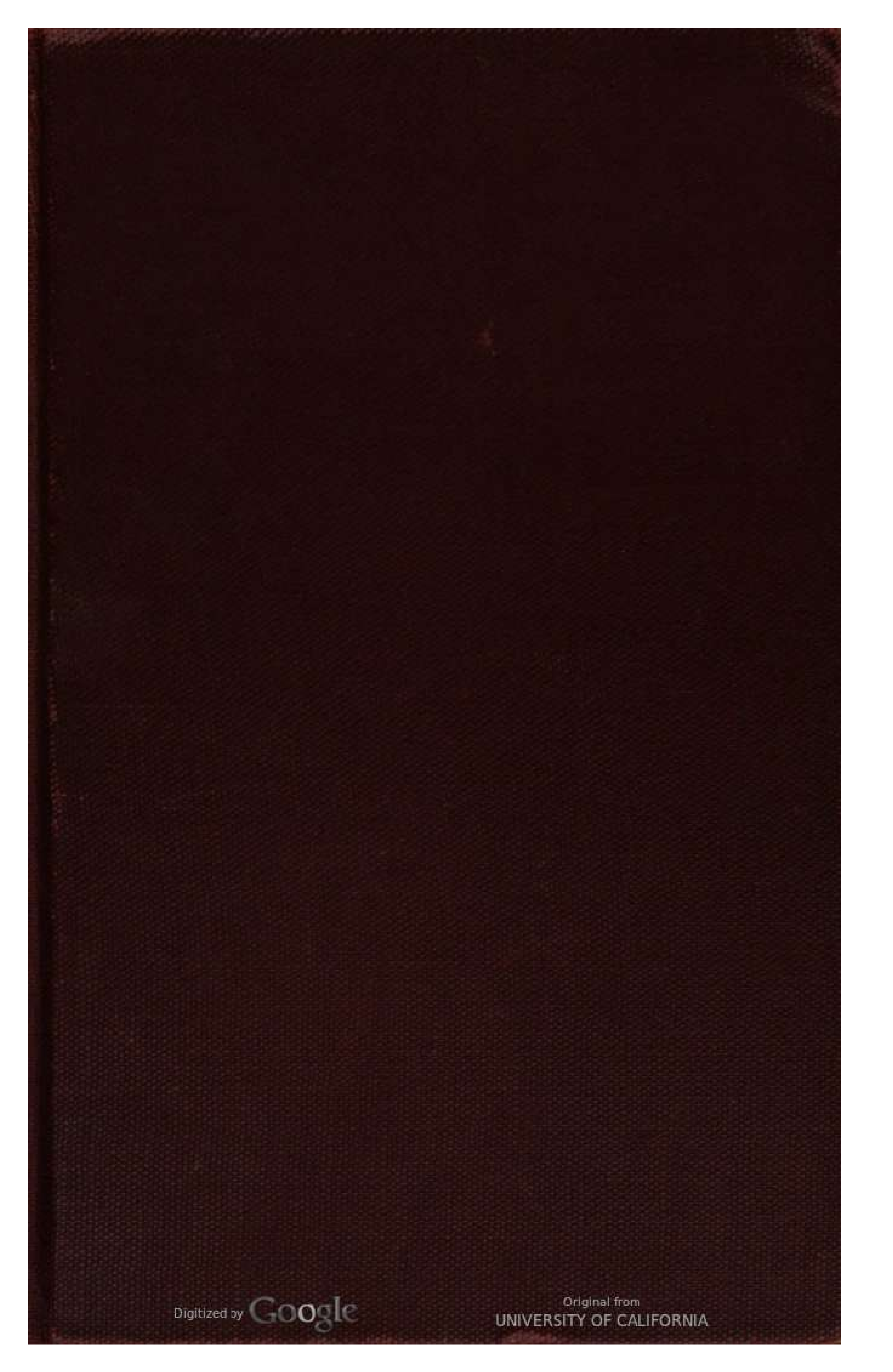
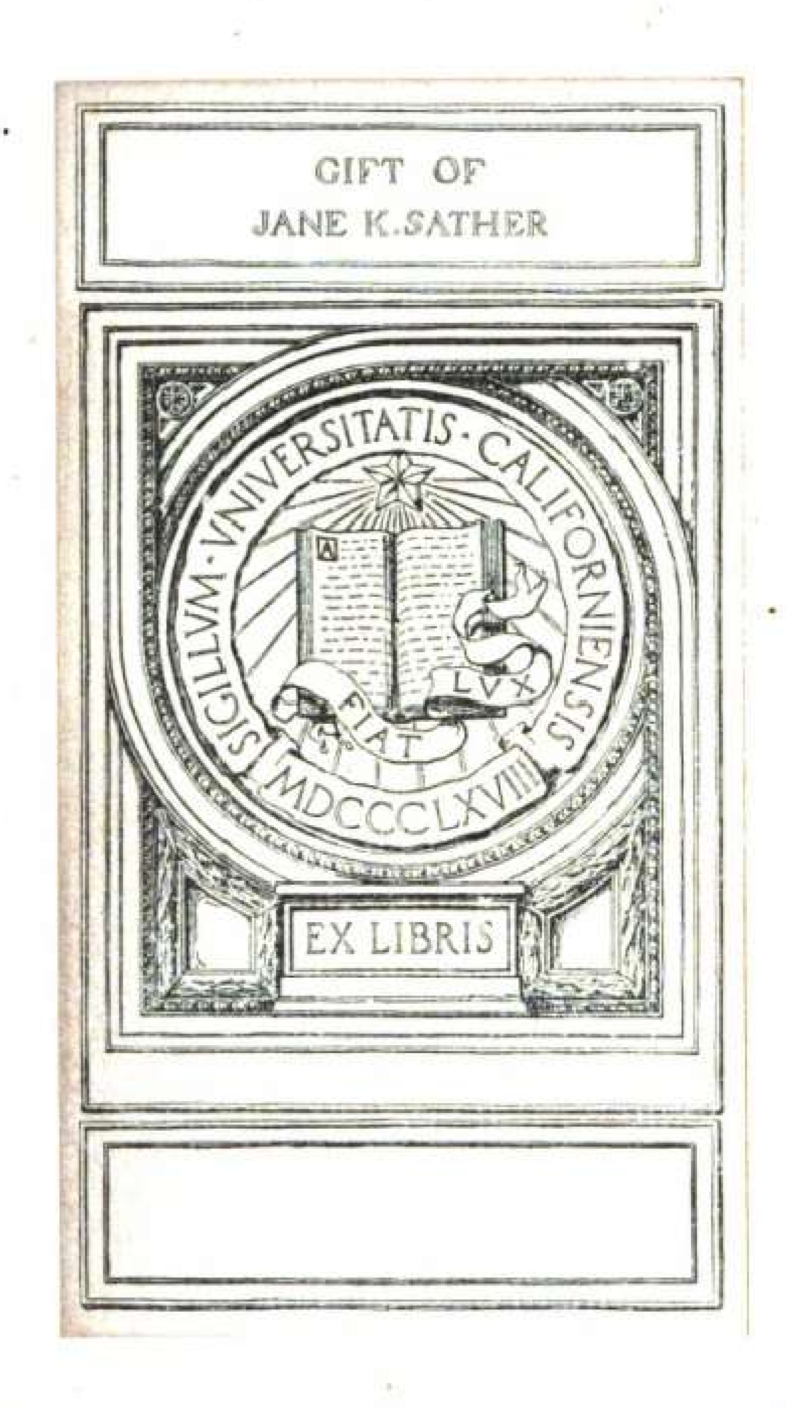
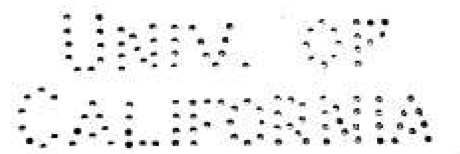



GIFT OF
JANE K. SATHER
SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
LVX
FIAT
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS





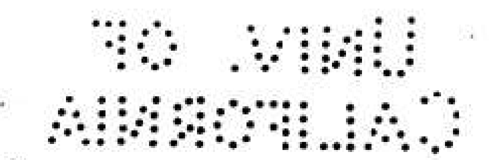
LA LIGUE

ET

LES PAPES

a





AUTRES OUVRAGES DE L'AUTEUR

QUI SE TROUVENT A LA MÊME LIBRAIRIE

Les Catacombes de Rome. 2e édition, revue, corrigée et augmentée. — 1 vol. in-12 de 234 pages.......... 3 fr.

Critiques et Réfutations. M. HENRI MARTIN *et son Histoire de France.* — 1 beau vol. in-12 de XI-480 pages.......... 3 fr. 50

La Question de Galilée, les faits et leurs conséquences. — 1 vol. in-12 de 332 pages.......... 3 fr.

Galilée, son procès, sa condamnation, d'après des documents inédits. — Brochure grand in-8e de 108 pages.......... 2 fr.

Les pièces du procès de Galilée, précédées d'un avant-propos. Ouvrage dédié à S. G. Mgr DE LA TOUR-D'AUVERGNE, archevêque de Bourges. Rome, 1877. — 1 vol. grand in-8o de XXIV-143 pages, avec onze *fac-similés* in-folio.......... 5 fr.

Histoire de la Restauration (1814-1830). — 1 vol. in-12 de IV-302 pages.......... 2 fr.

Hier, Aujourd'hui, Demain. 2e édition. — Brochure grand in-8o de 83 pages.......... 1 fr. 50

Le Pèlerinage de pénitence à Jérusalem. — Brochure in-8o de 32 pages.......... 50 c.

Le Gouvernement des Papes et les Révolutions dans les États de l'Église. 1 vol. in-8o de 512 pages.......... 7 fr. 50

LA LIGUE

ET

LES PAPES

PAR

LE COMTE HENRI DE L'ÉPINOIS

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROMAINE DE LA RELIGION CATHOLIQUE

Un Dieu, un Roy,
Une Foy, une Loy.



PARIS
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE
VICTOR PALMÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
76, rue des Saints-Pères, 75

BRUXELLES
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
12, rue des Paroissiens, 12

GENÈVE
HENRI TREMBLEY, ÉDITEUR
4, rue Corraterie, 4

1886

History Salter

AVANT-PROPOS

Les dix années écoulées de 1585 à 1595, peuvent assurément être mises au nombre des plus agitées de notre histoire.

En 1585, le manifeste du cardinal de Bourbon, du duc et du cardinal de Guise, indique le commencement de l'action militaire de la Ligue ou Union des Catholiques. En 1595, l'absolution donnée au Roi par le Souverain Pontife Clément VIII, en marque la fin.

Quels ont été alors les pensées et les actes du Roi et des Ligueurs? Quels ont été surtout les pensées et les actes des Souverains Pontifes, de leurs Nonces et de leurs Légats? Voilà ce que nous avons voulu chercher.

On en comprend l'intérêt car nous sommes au xvi[e] siècle, à la fin de la Renaissance : c'est l'époque de Catherine de Médicis et du dernier des Valois.

Autour d'Henri III on rencontre ses favoris les ducs de Joyeuse et d'Epernon, mais aussi ses conseillers Bellièvre et Villeroy et ce duc de Nevers, français par le bon sens avec toutes les grâces italiennes. A côté paraît le brillant duc Henri de Guise, puis ses frères, le cardinal, les ducs de Mayenne et de Nemours, ses lieutenants Brissac, La Chastre, Laval-Bois-Dauphin; un peu à l'écart se tient le duc de Montmorency, quasi roi dans le Languedoc; plus loin Henri de Bourbon, roi de Navarre, avec son âme guerrière et sa verve béarnaise, rencontrera comme adversaire Alexandre Farnèse, un petit-fils de Charles-Quint. Sur l'arrière-plan on aperçoit ces figures d'Espagnols, Bernardino de Mendoza, J.-B. de Tassis, Diego d'Ibarra, agents fidèles du méthodique Philippe II, enfermé dans son Escurial.

En face de tout ce monde qu'ils dominent du haut de la chaire de Saint-Pierre, nous voyons les papes Sixte-Quint avec son coup d'œil de politique, Grégoire XIV avec sa résolution d'empêcher à main armée l'avènement au trône d'un prince protestant, et ce Clément VIII qui a pour la France les inquiétudes et les tendresses d'un père : ils ont tour à tour comme Nonces et Légats dans notre pays un Frangipani, un Morosini, un Sega, un Landriano, un Médicis.

Les événements sont à la hauteur des personnages.

Voici la prise d'armes des Guise, l'invasion des reitres allemands arrêtée aux combats de Vimory et d'Auneau; voici les barricades élevées soudain dans les rues de Paris, le duc et le cardinal de Guise frappés dans le château de Blois, Henri III tombant six mois après sous le poignard; puis les grands coups d'épée donnés à Arques et à Ivry, à Paris et à Rouen; les émeutes populaires et les manifestations bourgeoises, les conférences dans les États généraux préludant à l'abjuration de l'héritier de la couronne au seuil de l'église de Saint-Denis.

On voit quelles scènes et quels souvenirs, quelle hauteur et fierté dans les âmes! combien les esprits sont résolus et les cœurs ardents! c'est qu'en fin de compte il y a ici en jeu deux causes sacrées : la Religion à défendre contre les Protestants et la Patrie à protéger contre les Espagnols. Opposées alors l'une à l'autre, et ennemies, toutes deux doivent triompher pour que l'on retrouve, heureuse et forte, la France catholique et monarchique d'Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV.

Des documents conservés principalement aux Archives du Vatican, nous ayant permis d'étudier à une lumière nouvelle les faits de cette époque, nous avons écrit ces pages et nous n'avons pas cru inutile de les publier.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

En 1866, les papiers des Nonces et Légats, accrédités en France par les Souverains Pontifes de 1585 à 1595, furent mis à ma disposition par le R. P. Theiner, alors Préfet des Archives du Vatican. Aujourd'hui que le savant Oratorien n'est plus, je dois à sa mémoire de lui exprimer ma reconnaissance.

Ces papiers étaient de deux sortes : à côté des dépêches, écrites au Secrétaire d'État, on trouvait les lettres ou copies de lettres et autres pièces que, pour éclairer sur la situation, les Nonces jugeaient à propos de transmettre à Rome. Quelques extraits très courts des lettres du cardinal Morosini, Légat en 1589, et du cardinal de Florence, Légat en 1596, faits de 1810 à 1813, par la Commission italienne chargée de dépouiller les Archives transportées alors de Rome en France, sont conservés à Paris, aux *Archives nationales*, mais les documents du Vatican ont servi de point de départ et de fondement à ce travail.

Désireux de le compléter, j'ai consulté en 1867, dans les mêmes Archives romaines, les *Regesta Pontificum*. Les archives particulières de M. le prince Barberini, grâce à la courtoisie du bibliothécaire, M. l'abbé Sante-Pieralisi, et les archives particulières de M. le prince Borghèse, grâce aux indications du R. P. Pierling, de la Compagnie de Jésus, et à la courtoisie du bibliothécaire, M. Passarini, m'ont fourni des pièces importantes. Les publications de M. Caringi me donnaient celles conservées dans les archives de la famille Caetani.

A Paris, j'ai consulté les documents, si nombreux, conservés à la *Bibliothèque nationale*, et en première ligne les Registres des secrétaires d'État Bruslart, Pinart, etc., les papiers du duc de Nevers rassemblés par le président de Mesme, en vingt volumes in-f°, les dépêches de l'ambassadeur Pisany, etc. Les dépêches de Philippe II, roi d'Espagne, à ses agents en France et celles des agents espagnols adressées au roi, venues de Simancas, et à présent gardées aux *Archives nationales*, ont été mises à profit par M. René de Bouillé, M. Joseph de Croze, M. Forneron, etc.; j'ai vu dans le même dépôt plusieurs autres documents, spécialement un registre de papiers condamnés par le Parlement, en 1594, à être détruits, mais recueillis alors par Pithou. M. le baron Kervyn de Lettenhove



qui connaît si bien toutes les archives et bibliothèques de l'Europe, m'a indiqué les Rapports adressés au duc de Parme sur les Affaires de France, conservés aux archives de Bruxelles. J'ai eu le regret de ne pouvoir utiliser cette précieuse indication.

Outre les anciens Recueils comme les *Mémoires de la Ligue*, les *Mémoires du duc de Nevers* (dans leur partie authentique), les *Lettres* du cardinal de Joyeuse à la suite de sa *Vie*, par Aubery, les *Lettres* du cardinal d'Ossat, les *Négociations* de du Perron, etc. j'ai dépouillé les nombreuses publications faites de nos jours, par exemple les *Lettres missives* d'Henri IV, par M. Berger de Xivrey, et leur *Supplément*, par M. Guadet; la *Correspondance* du duc de Mayenne, éditée par MM. Henry et Loriquet, celle du duc de Lorraine, par M. Lepage; les *Lettres* de M. de Dinteville, du vicomte de Joyeuse, du maréchal de Biron, par M. le comte E. de Barthélemy; les *Documents inédits*, par M. Loutchitzky, etc. M. Abel Desjardins a imprimé dans les *Négociations diplomatiques* entre la France et la Toscane, les dépêches des agents florentins, et M. le baron de Hubner, à la suite de son *Histoire de Sixte-Quint*, les dépêches des agents vénitiens à cette époque.

Après les anciens travaux du P. Maimbourg, d'Anquetil, après l'*Histoire de la Ligue*, par M. V. Chalembert, après les grandes histoires des Provinces, dues à la plume des Bénédictins, de nombreux érudits ont raconté, pièces en mains, les incidents de la lutte dans diverses localités, ainsi M. Baudoin, en Bourgogne; M. Prarond, à Abbeville; M. Mourin, à Angers; M. Ouvré, à Poitiers; l'abbé Moreau et M. Anatole de Barthélemy, pour la Bretagne, etc., puis tant d'autres dont les noms qui se presseraient en ce moment sous ma plume, se trouveront mentionnés dans le cours du récit.

On pourrait en effet prolonger beaucoup cette énumération d'auteurs, il suffit de dire que les informations ne m'ont pas manqué; et, si en restreignant mon récit pour demeurer dans les limites d'un volume, je n'ai pu mieux faire, je puis du moins avouer que j'ai éprouvé une grande jouissance à lire ces documents et que j'y ai rencontré plus d'un enseignement. Des publicistes comme MM. le comte de Carné, Segretain, vicomte de Meaux, G. Baguenault de Puchesse, R. de Broc, etc., ont écrit des pages bien faites pour me décourager d'aborder le même sujet. Mais souvent interrompu par d'autres travaux, je suis toujours revenu à celui-ci, avec plaisir et profit.



CHAPITRE PREMIER

PRÉLIMINAIRES DE LA LUTTE

> « Vous devez reconnaître avant tout l'autorité et la dignité du Roi ; si on y manquait il y aurait faute grave, et ni le royaume, ni les catholiques n'y trouveraient profit. »
>
> Bref de Sixte V, 15 juin 1585.
>
> « Guise a poussé les choses si avant qu'on aperçoit dans les bois beaucoup de fumée, ce qui fait qu'on doit s'attendre à un grand incendie. »
>
> Lettre de Gradenigo, 2 mai 1585.

La faiblesse du gouvernement royal sous Charles IX et la politique indécise de la reine Catherine de Médicis, avaient plus d'une fois inspiré aux catholiques la pensée de se réunir pour défendre leur religion violemment attaquée par les protestants. Ceux-ci avaient trouvé facilement des adhérents parmi la noblesse et pour en rencontrer parmi le peuple, un *Advertissement* avait parlé « du grand zèle et de la vive affection » que les Réformés portaient spécialement « aux hommes foulés et oppressés. » Une organisation secrète formée par leurs soins sous le nom de la « Cause commune » avait eu ses ramifications dans tout le royaume. Les catholiques cherchèrent alors à opposer « Ligue contre Ligue » car « la prud'homie, disait l'un d'eux, G. de Tavannes, peut

aussi bien fournir d'inventions de se conserver aux gens de bien, que la méchanceté de les offenser aux rebelles. »

Cette pensée, ébauchée en 1563 à Toulouse par une association « entre l'Etat ecclésiastique, la noblesse et le commun du Tiers Etat, pour défendre l'honneur de Dieu et de son Eglise catholique, romaine, » fut réalisée en 1565 à Angers (1), en 1567 à Dijon et en 1568 à Bourges, où sous le nom de Confrairie du Saint-Esprit une association se forma dans ces deux villes (2) ; en 1568 également, à Troyes des ecclésiastiques, nobles et bourgeois, jurèrent « une saincte Ligue chrétienne et royale ; » en 1874 tous les gentilshommes de la vallée de Graisivaudan s'unirent de même pour « le service du Roy et la tuission de la patrie. »

Après qu' « une nouvelle espèce de république » suivant de Thou, eut été organisée dans l'Assemblée des ministres protestants tenue à Nimes (3) (février 1575), un bourgeois de Paris, l'avocat David, formula (novembre 1575) au nom des catholiques un nouveau plan de résistance ; mais au lieu de chercher, comme dans les autres associations, à défendre également le Roi, il eut ici le dessein de « remplacer par la postérité de Charlemagne (d'où sortaient les Guise) la race des Capets, usurpateurs de la couronne, gens stupides, abettys et de néant, proscripts et rejettés de la sainte communion ecclésiastique » (4). Ainsi à côté de Ligues catholiques pour aider le représentant du droit politique, apparait déjà la pensée d'une Ligue pour le renverser.

En 1576, après la paix de Beaulieu (6 mai) où les protestants obtinrent pleine liberté pour leur culte, les Associa-

(1) La formule du serment a été publiée par M. Ernest Mourin *la Ligue en Anjou*, Paris 1856, p. 77.

(2) L'acte est dans la Thaumassière. *Histoire du Berry*, p. 189.

(3) *Histoire des Assemblées politiques des Réformés* par Léonce Anquez, in 8°, 1859, p. 16-21.

(4) *Mémoires de la Ligue*, Ed. Amsterdam 1758, t. I. p. 1-7. Voir *Jean de Vivonne* par le vicomte Guy de Brémond d'Ars, Paris 1884, p. 75; *les Huguenots et les Gueux*, par le baron Kervyn de Lettenhove, Bruges 1884, t. III, p. 92.

tions, Unions ou Ligues catholiques se reformèrent afin de protester. Celle de Picardie est restée célèbre ; c'était une association « de princes, seigneurs et gentilshommes, pour rétablir la loy de Dieu en son entier, pour conserver le Roy Henry troisième de ce nom, pour restituer aux provinces du royaume les droits, prééminences, franchises et libertez anciennes, telles qu'elles étaient au temps du roi Clovis, et encore meilleures et plus profitables, si elles se peuvent inventer (1). » Tous les catholiques « des corps des villes et villages devaient être advertiz et sommez secrettement d'entrer en ladite association et de se fournir d'armes et hommes pour l'exécution d'icelle. » Cette Ligue fut adoptée et signée en plusieurs provinces.

A Toulouse « au nom de la Trinité et de la communion du précieux corps de Jésus-Christ » on reprit « l'association très utille et nécessaire à l'honneur de Dieu et au service de Sa Majesté. » La vue des conspirations faites par quelques sujets contre Dieu, et la Sainte Eglise, contre la monarchie de France et la maison de Valois, l'impossibilité où à la suite des guerres et dissensions se trouvaient les rois de conserver la Religion, de soutenir l'Etat et la dignité royale, de protéger leurs personnes, leurs familles et leurs biens, engageaient les associés 1° à adresser à Dieu de continuelles prières pour la défense de l'Eglise, l'extirpation des hérésies, la réunion de tous les catholiques, le maintien de l'Etat et couronne de France, la prospérité et direction du roi Henri, la conservation du pays et l'heureuse exécution des entreprises faites par les associés ; 2° à choisir parmi eux les hommes aptes à porter les armes ; 3° à réunir de l'argent pour subvenir aux frais de l'entreprise.

Des prières, des soldats, de l'argent, voilà les moyens

(1) *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Réforme et de la Ligue* par Jean Loutchitzky, Paris 1875, p. 39. — Haag, *la France protestante*, Pièces justificatives, p. 141. — Cf. *La Ligue catholique et les Calvinistes en France du XVI*e *Siècle*. Paris 1877. Ch. 1er la Ligue à Péronne, Ch. 3 la Ligue royale et la Bourgeoisie.



d'action ; le but d'après la formule du serment, était pour les associés de « remettre et maintenir l'exercice de la Religion catholique, apostolique et romaine, de promettre et jurer toute obéissance, honneur et très humble service au roi Henri, leur souverain Roy et seigneur, légitimement appelé à la succession de ses prédécesseurs par la loi du Royaume. » Capitouls, notaires, prieurs, écolliers, marchands, membres de tous les corps de métiers, signèrent cet engagement (1).

A Moulins, des associés, réunis le 22 janvier 1577, jurèrent de « remettre et maintenir l'exercice de notre Religion catholique, apostolique et romaine et toute obéissance, honneur et très humble service au roi Henry, que Dieu nous a donné pour roi, légitimement appelé à la succession de ses prédécesseurs par la loy du royaume » (2).

Les mêmes formules furent répétées dans les actes des

(1) A Toulouse on jura l'*Union* et on en porta des copies « aux villes maitresses du Diocèse et diocèses circonvoisins. » *Inventaire Sommaire des Arch. départ. de Haute-Garonne* par Ad. Baudouin, t. I, p. 125.

Les formules sont partout à peu de chose près les mêmes : en voici une autre, celle de l' « Association faite entre les princes, Seigneurs et gentilshommes et autres tant de l'estat ecclésiastique et du Tiers Estat subjects et faisant leurs demeures au duché de Normandie, ès bailliages de Caux et de Gisors. Au nom de la Sainte Trinité et de la communication du précieux corps de J. C. Estant cognu d'un chacun les grandes et malheureuses pratiques et conjurations fetes contre l'honneur de Dieu, N. S. Eglise catholique et contre l'Estat et monarchie de ce Royaume de France et maison de Vallois, tant par aucuns des subjectz dudit Royaume que par estrangers et que les longues et continuelles guerres et divisions civilles ont tellement affaibly et reduict noz Roys en telle nécessité, qu'il n'est plus possible que d'eulx-mêmes soustiennent la despense nécessaire par la conservation de notre Religion, estat et dignité royalle, ny qu'ils puissent par cy après nous maintenir soubz leur protection et seureté de noz personnes, familles et biens, auxquels nous avons par cy avant receu tant de pertes et dommages.... jurons et promettons de nous emploier de toutes nos puissances à remettre et à maintenir l'exercice de notre religion catholique apostolique, et romaine en laquelle nous et nos prédécesseurs avons esté nourris et voulons vivre et mourir ; aussi promettons toute obéissance honneur et très humble service au Roy Henry à présent regnant, que Dieu nous a donné pour notre souverain Roy et Seigneur et qui est légitimement appelé à la succession de ses prédecesseurs par la loy du Royaume. »

(2) *Documents inédits* par Loutchitzky, p. 30.



associations formées en Champagne, en Nivernais, en Picardie, en Normandie, en Bourgogne (1), et si partout on s'unit, « ce n'est que pour l'honneur de Dièu, service du Roy, bien et repos de la patrie (2). »

Ces associations offraient donc une force morale et militaire sur laquelle le Roi pouvait s'appuyer. Aussi Henri III les approuva, et recommanda d'y soucrire. (Janvier 1577.) « L'association et la Ligue a esté faicte pour mon service » répondit-il aux gens d'Amiens (3) et il envoya partout l'ordre de la signer, de payer la somme et de fournir la troupe, auxquelles chaque ville était taxée. Il pouvait ainsi trouver dans l'Isle de France, Normandie, Picardie, Champagne, Bourgogne, Languedoc, Dauphiné, Provence, Lyonnais, Orléanais, jusqu'à trente-six-mille hommes de pied et six mille chevaux. Mais dans plusieurs villes, le peuple refusa son concours : ainsi à Poitiers et à Amiens il repoussa les gentilshommes ligués, et les contraignit à se retirer ; à Paris, « les quarteniers et dizainiers allèrent en vain de maison en maison porter les articles convenus, chacun étant dégoûté de la Ligue, les uns en médisant ouvertement, les autres s'en moquant ; » dans les bailliages de Caen et de Gisors au contraire, celui qui refusait d'entrer dans « l'association » était « estimé ennemy de Dieu et déserteur de sa religion, rebelle à son Roy, trahistre et proditeur de la patrie (4). »

Le mouvement de défense catholique loin d'être l'explosion de l'indignation populaire, fut d'abord raisonné, dut être excité et souvent ne rallia que des gentilshommes ; ce fut seulement plus tard qu'il trouva soudain parmi le peuple ses

(1) *Ibid.* p, 35. En 1562 les Etats de Bourgogne firent une Remontrance qui, au mois de septembre 1584, fut remise par le Cardinal de Sens au Cardinal de S. Severina. « Votre Majesté, écrivait S. Gouard, peut juger si ce n'estait pas desja le commencement du traité pour ceste belle Ligue. » Bibl. nat. à Paris, *ms.* Fonds français 16.045, f° 94.

(2) Loutchitkzy *l. c.* p. 33.

(3) *Recueil des Documents pour à l'Histoire du Tiers Etat*, t. I, p. 872. V. de Beauvillier *Hist. de Montdidier*, 2e éd. t. I, p. 221.

(4) Bibl. nat. *ms.* f. fr. 3336, f° 113. E. Henry, *La Ligue en Champagne*, p. 67.



plus ardents défenseurs. Mais partout les associés se proposèrent le double but de « rétablir la loi de Dieu en son entier et de conserver le Roi et ses successeurs. » Le caractère catholique et royaliste, deslors profondément national, des associations, sauf dans le plan avorté de l'avocat David, apparait toujours, et devait, au commencement de ces pages, être mis en lumière. Il existe à la naissance des Ligues, et, après avoir souvent fléchi au milieu des événements, il se retrouvera dans les derniers jours, pour faire triompher en France, malgré de nombreux obstacles, la Religion catholique et le Roi légitime.

Ces associations catholiques et royalistes de 1576 et 1577, ne furent pas sans influence sur les élections (novembre 1576), des Députés aux Etats généraux de Blois et par suite sur le le traité de Bergerac (17 septembre 1577).

II

La mort du duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou, frère et héritier d'Henri III, ouvrit immédiatement la question de la succession éventuelle au trône, (10 juin 1584). Henri III n'ayant pas d'enfants, la coutume traditionnelle, dite loi salique, désignait comme héritier de la couronne Henri, roi de Navarre (1), chef de la maison de Bourbon, déjà séparée du tronc capétien depuis plus de trois siècles, mais restée constamment française, puisque le sang de ses membres avait coulé sur tous nos champs de bataille. C'était l'application du droit ou de la loi monarchique.

Si le roi de Navarre eût été catholique, aucune difficulté ne se serait élevée, et tous auraient salué en ce prince guerrier, le futur successeur du dernier des Valois. Mais Henri de Navarre

(1) Son père Antoine ayant épousé l'héritière de la Navarre portait ce titre depuis peu.

était calviniste, et les Français ne pouvaient accepter pour successeur de Clovis et de S. Louis, un Roi qui ne fut pas un enfant de l'Église ; c'était l'application du droit ou de la loi catholique.

La mort du duc d'Anjou vint donc en réveillant les craintes, raviver les pensées d'associations. La vielle foi du peuple s'émut alors, et pour ne pas être gouverné un jour par un roi protestant, presque spontanément dans de nombreuses villes de France, à Paris surtout sous la direction de Charles Hotman, sieur de la Rocheblond, des curés de St-Severin, de St-Benoît etc., une Union se trouva formée.

Aussi quand le 15 Décembre 1584, les ambassadeurs de la reine d'Angletérre, du roi de Navarre, du roi d'Ecosse, des princes allemands et de « Messieurs de la Ligue des Suisses » réunis à Magdebourg, eurent signé un traité d'alliance défensive et offensive « afin de rétablir la chrétienté dans son ancien état, » lorsque tous ces Princes se furent engagés, à fournir aux Protestants français, avant quatre mois, des milliers de soldats, les catholiques de France virent dans cette déclaration et ces promesses un avertissement d'être sur leurs gardes. Ce fait arrivait même si à propos pour seconder et justifier leurs desseins, que leurs adversaires le crurent supposé à plaisir. Ils traitèrent ces bruits de « belles chimères pour faire émouvoir le peuple et rendre tolérable la prise d'armes de la Ligue. » Mais les bruits étaient fondés et la prise d'armes devenait imminente.

Le duc de Guise devait en être le chef (1). Le Cardinal de Bourbon, le duc de Guise et son frère le duc de Mayenne eurent près de Nancy chez M. de Bassompierre une entrevue avec l'ambassadeur du Roi d'Espagne, J.-B. de Tassis, et un agent spécial de Philippe II, le commandeur de S. Jean de

(1) L'ambassadeur vénitien Lippomano nous le représente « haut de taille, d'un aspect majestueux, avec les yeux vifs, les cheveux blonds et frisés, la barbe rare et blonde, une balafre au visage. Nul, dit-il, ne peut lui tenir tête dans une passe d'armes..... généreux, il dépense plus qu'il ne possède. » *Relaz. Venet.* publié par Tommaseo, t. II, p. 638.

Jérusalem Jean Moreo (1) ; quinze jours après la clôture de l'Assemblée de Magdebourg, un traité fut signé au château de Joinville (2). Le 16 janvier 1585, une Sainte-Ligue était formée pour « la seule tuition de la religion catholique et restauration d'icelle, extirpation des hérésies de la France et des Pays-Bas. » Le premier article déclarait le Cardinal de Bourbon, prince catholique le plus proche du sang royal, successeur à la couronne de France, à l'exclusion des Princes hérétiques. Le Roi d'Espagne devait fournir de l'argent et les signataires de la Ligue reconnaissants s'engageaient à ne pas troubler ses possessions. L'occupation ultérieure de Cambray lui était même promise.

Aussitôt l'agitation commença. Le Roi de Navarre s'en aperçut et avertit Henri III des « associations, pratiques et préparatifs d'armes contre son service (3). » Ces avis furent confirmés de toutes parts ; à Paris, par exemple, les agents du duc de Guise achetèrent « quantité d'armes » et les firent porter par eau du côté de la Brie (4). Le Roi envoya alors M. de Maintenon (5) dénoncer ces faits au duc de Guise et lui intimer l'ordre, de faire cesser « ces remuements de gens de guerre ». « Les bruits qui courent de quelques nouveaux remuements, associations et menées sont si communs, écrivit-il au Cardinal de Bourbon (6), que j'estime qu'il n'est pas que le vent en soit allé jusques à vous. Je ne puis conjecturer qu'elle en peut estre l'occasion, et aussi peu puis-je penser ni savoir, qui sont les auteurs et conducteurs de ceste nouveauté. »

(1) Moreo, « consommé dans l'art d'acheter les volontés, dit M. Forneron, sut gagner le duc de Guise et le rendre espagnol de cœur. » *Histoire de Philippe II*, t. III, p. 222. Bernardino de Mendoza avait été nommé le 12 novembre 1584 pour aider J. B. de Tassis et le remplacer.

(2) *Mémoires de la Ligue* t. I, p. 56. — Il fut renouvelé à Reims par le duc de Guise le 2 septembre 1585. Bibl. Nat., *ms* f. fr. 3974 f° 67.

(3) Bibl. nat. *ms* f. fr. 3309 f° 5. *Lettres missives d'Henri IV* t. II. p. 19.

(4) *Ib.* f° 2. *Instruction à un gentilhomme*, 16 mars 1585.

(5) « Instruction à M. de Maintenon (Louis d'Angennes) » *ib.* f° 2 et 4. — M. de Rochefort fut envoyé au duc de Mayenne etc..

(6) *Ib.* f° 4.

Henri III se plaisait ainsi à être ironique dans ses propos; mais le 12 mars, il avait envoyé des officiers dévoués pour « avoir l'œil soigneusement ouvert qu'il ne se face aucune surprise (1). » Du reste, la Reine-Mère avait été plus explicite dans sa lettre à Guise : « Je suis autant marrye qu'esbahie des mauvais bruits qui courent et advis que nous avons de quelques nouveaulx remuements dont on veult vous attribuer la cause, encores que je m'asseure tout du contraire (2). »

Les agissements des Princes ligués étaient donc découverts. Le duc de Guise se déclara fidèle au Roi, mais « à son très grand regret et desplaisir, on était en des soupçons et défiances si estranges de ses actions et on usait de traitements si extraordinaires en son endroit, que, pour la conservation de sa personne, il avait été contrainct de prendre le party auquel il se trouvait réduit (3). » Le secrétaire d'Etat Brulart (4) s'étonnait et jugeait « ces mouvements bien estranges, hors de ce que l'on se doutait »; il ne l'eût jamais cru, mais « il faut faire du mieulx, disait-il, pour en empescher le cours, car il est tout certain que, si ce que l'on vient de commencer se forme, nous entrerons en la plus périlleuse et lamentable désolation qui se vit jamais (5). »

Le 31 mars les Princes ligués publièrent à Péronne leur manifeste. « Tous ont juré et saintement promis de tenir la main, forte et armée, à ce que la sainte Eglise de Dieu soit réintégrée en sa dignité, et en la vraye et seule catholique religion; que la noblesse jouisse, comme elle doibt, de sa franchise toute entière, et le peuple soit soulagé, les nou-

(1) Bibl. nat. f. fr. 3309 f° 1 et 2.

(2) *Ibid.* f° 4. Lettre du 16 mars 1585.

(3) Lettre de M. de Dinteville au Roi 21 mars 1585, publiée par le comte de Barthelemy, *Revue de Champagne*, août 1879, p. 126.

(4) Sur les Secrétaires d'Etat, voir le livre du Comte de Luçay. *Des origines du pouvoir ministériel*, in 8° Paris 1881. Les trois secrétaires d'Etat étaient alors Villeroy, Brulart, Pinart; Bellièvre était le principal commis. « Villeroy et Bellièvre governano il mondo et sono l'anima delli affare publici ; ma in Villeroy piu si confida il Re » Bibl. nat. *ms.* f. fr. 3971 f° 106. Lettre du 9 février 1586.

(5) *Revue de Champagne*, août 1879, p. 133. Lettre du 25 mars 1585.

velles impositions abolies et toutes creues ostées, depuis le règne du Roi Louis XII. » Le programme était séduisant. Aussi, écrivait Brulart, « si Dieu n'a pitié de nous et qu'il ne nous destourne d'aller en ce malheureux jeu où il semble qu'on veuille nous précipiter, cet État est perdu, pour le moins divisé en tant de pièces que sa force demeurera du tout abattue (1). »

La prise d'armes était fixée au 6 avril (2). Aussitôt l'autorité du duc de Guise, chef militaire du mouvement, fut reconnue en de nombreuses villes et de toutes parts arrivèrent des adhésions que l'on chercha à provoquer (3). « Évidemment Dieu favorise nos desseins, écrivait le duc de Guise au duc de Nevers, vu les bonnes nouvelles qu'à toute heure nous recevons. Tout va bien. La Chastre s'est remis avec nous, plus embarqué que nul autre. »

Pour disposer les esprits à entrer dans le mouvement, on fit circuler des libelles : « l'appast avec lequel on attire le menu peuple, écrit Palma-Cayet, ce sont les petits livrets que l'on sème, qui, selon que la nouveauté lui plaist, se la forme tellement en son esprit, qu'il est impossible de lui oster et principalement où il y va de la Religion. On en fit de tant de sortes, que tout le menu peuple s'embarqua comme de lui-mesme en ceste ligue, et la lecture de ces livres n'estoit que

(1) *Ib.* p. 136. Lettre du 2 avril. — Le 30 mars il avait écrit « je vous diray bien que je croy que nous sommes au plus malheureux et misérable temps que nous fusmes jamais » *ib.* p. 135.

(2) Brulart écrit le 30 mars au roi. « Je vous advise que le jour que ceulx de la Ligue doivent monter à cheval et prendre les armes est le 6me de ce moys. » Correspondance de Dinteville dans la *Revue de Champagne.* Août 1879, p. 135. Joyeuse signalait dans le Vivarais « plusieurs sortes d'assemblées et levées de gens soubz le nom de la Ligue, » 13 avril 1585. *Correspondance inédite du Vicomte de Joyeuse* publiée par M. E. de Barthelemy, 1876, p. 96-97.

(3) A Verdun notamment où les habitants se soulevèrent lorsque le duc de Guise se présenta devant la ville avec un bon nombre de chevaux ; le Roi en fut très attristé. « La qual nuova intendo ch'è stata molestissima al Re, » écrit le Nonce. Archives du Vatican, *Lettere del Nunzio et altri di Francia dall* 1587 *à* 1698. t. XX, p. 18. Lettre du 29 avril 1585, *ib.* p. 73.

le fusil pour allumer le feu de la sédition future et prochaine (1). » A Troyes pour « émouvoir le peuple oisif et ayant le vin en corne », on répandit le bruit que la contrée était pleine de huguenots.

Tous ne furent cependant point séduits et le Nonce en France, Mgr Jérôme Ragazzoni écrivait : « Plusieurs partisans des Guise, sont un peu ébranlés lorsqu'ils voyent occuper les places fortes et introduire dans le royaume des soldats étrangers, lourde charge pour les peuples. Ils craignent qu'il ne s'agisse plustôt d'enlever au Roi son sceptre que de défendre la Religion (2). »

Malgré l'or du Roi d'Espagne (3), le mouvement n'avait point partout réussi. Metz resta en l'obéissance du Roi, quoique l'entreprise fut « quasi exécutée pour surprendre la ville ; » à Bordeaux le commandant du Château-Trompette fut surpris au moment de le livrer ; à Marseille, un consul voulant introduire dans la cité le Comte de Vins, chef des Ligueurs, fit mettre à mort plusieurs protestants (parmi eux était son propre frère), afin d'exécuter, disait-il, l'ordre du Roi. Mais lorsque ses collègues lui demandèrent de voir cet ordre, le consul se troubla : ce trouble amena des soupçons et le lieutenant du Roi fit immédiatement arrêter, juger et décapiter le consul, avec huit de ses complices (4).

Néanmoins, et malgré des échecs partiels, le succès des Ligueurs fut on peut le dire général. Le Roi en éprouva la plus pénible impression, car dans cette levée d'armes il vit

(1) Palma-Cayet, *Chronologie novennaire*, p. 38-39.

(2) « A Guisianis partibus quidam qui eis favebant parumper videntur alienati cum perspiciant multa ab eis oppida, munitasque urbes, in dies occupari et externum ab eis militem in regnum induci, quo populi ac regiones jam vexati magnopere cœptæ sunt et vereantur ne de regni sceptro agatur potius quam de religione. » Arch. du Vatican *Lettere di Nunzio* etc, t. XX, p. 33.

(3) Quittance de 300,000 écus, 4 mai 1585, M. de Croze, *les Guise, les Valois et Philippe II*, t. II, p. 346.

(4) Archives du Vatican *Letiere del Nuazio*, t. XX, p. 18. Lettre du 29 avril 1585. Le duc de Nevers, en route pour l'Italie devait, dit-on, seconder le mouvement.

une entreprise dirigée contre sa personne et le royaume (1). Chacun craignait qu'elle amenât la ruine complète de la France (2).

Le Roi comptait « par les plus doux et gratieux moiens essaier d'y remédier, mais aussi il ne voulait, ni pouvait, négliger ceulx de la force. » Les réponses des commissaires envoyés dans les Provinces pour « entendre et apprendre en quel état sont toutes choses » furent d'abord satisfaisantes (3), beaucoup de villes protestèrent de leur fidélité et le Roi les remercia, puis il publia une déclaration pour recommander la paix et engager ses sujets à se grouper autour de lui. Afin d'y contraindre les récalcitrants, il fit lever des Suisses, mais ceux-ci refusèrent de venir, si on ne leur payait trois mois de solde, et s'ils n'étaient accompagnés d'une bonne escorte de cavalerie. Or, on ne savait comment les satisfaire. Heureusement le riche banquier Zamet (4) mit à la disposition du Roi soixante mille écus d'or et Henri III prescrivit l'enrôlement de dix compagnies de chevau-légers dont « il nomma capitaines dix seigneurs des plus qualifiés de la Cour (5). » Toutefois on arma lentement car « il n'y avait pas d'argent, pas de vieux soldats, ni de capitaines de valeur ; on était à la guerre civile (6), » et l'ambassadeur de l'Empereur, Auger Gislain, baron de Bousbecque, pouvait justement écrire : « Tout est ici dans l'épouvante d'une guerre subite à laquelle on ne s'attendait pas. Le Roi l'a devant les yeux sans l'avoir prévue (7). »

(1) « Je vous advise que les autheurs des troubles continuent à s'emparer des villes et places de mon royaume où ils peuvent entrer. » Lettre du roi à S. Gouard, 29 avril 1585, Bibl. nat., *ms.* fonds franc. 16.045, f° 33.

(2) « Ognuno teme che questo movimento sara l'ultima rovina di Francia. » Abel Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. IV, p. 608. Lettre de Cavriana, 2 avril 1585.

(3) Bibl. nat. *ms.* f. fr. 3309, f° 8, 10, 11, 12, 13.

(4) Un cordonnier devenu millionnaire.

(5) Archives du Vatican, *Lettere*, XX, p. 33, L. du 23 mai 1585.

(6) A. Desjardins *l. c.*, t. IV, p. 607 « Siamo alla guerra civile. »

(7) *Archives curieuses de l'histoire de France* par Cimber et Danjou, t. X, p. 130. Lettre du 25 avril 1585.

En même temps, et par une conséquence à prévoir, Henri III, menacé par les catholiques, se rapprocha du Roi de Navarre, et on vit ses familiers, unis par une commune répulsion contre les Ligueurs, frayer amicalement à la cour avec les seigneurs protestants (1).

Le Roi de Navarre, plus directement attaqué par le manifeste de la Ligue, avait comme Henri III, transmis aux Parlements et autres corps notables du Royaume une déclaration afin « d'empêcher les calomnies de se répandre (2). »

III

Le Pape Grégoire XIII venait de mourir le 10 avril 1585. Par l'organe de son Secrétaire d'État, Tolomeo Gallio, appelé du lieu de sa naissance, le Cardinal de Come, il avait loué le zèle des catholiques et manifesté l'espérance de les voir conserver la Religion; mais il ne s'était pas engagé davantage (3) et comme les Ligueurs parlèrent de la parti-

(1) Archiv. du Vatican *l. c.*, t. XX. 33. « Regis ipsius familiares versari cum eis domestice animadvertuntur. » Lettre du 23 mai 1585.

(2) *Lettres missives d'Henri IV*, t. II, p. 71. Lettre du 10 juin 1585.

(3) Le Comte d'Olivarès écrivait alors: le Pape m'a dit qu'il « ne blâmait pas » l'envoi d'argent fait par Philippe II aux Ligueurs. Baron de Hubner, *Sixte-Quint*, t. III. p. 6, Philippe II répondait à Olivarès : « Je suis charmé d'apprendre que Sa Sainteté ne blâme pas le secours que je prête aux catholiques de France et qu'elle l'approuve plutôt. » (*ib.* p. 11.)

M. Eug. Alberi (*Vita de Caterina dé Medici.* Florence 1838, p. 431) a publié une lettre de Cavriana au chevalier Belisaire Vinta, du 5 août 1585 où on lit : « S. Padre non è dell'umore (come odo) del morto ; e i ministri che sono allintorno di lui, non sono della Lega, ne vogliono intendesi di questa cabala.... Noi non crediamo che ci sia zelo de religione ma si bene di vendetta, d'ambizione, di avarizia. »

Niccolini, ambassadeur du Grand duc de Toscane, écrit le 27 avril 1589, que Sixte V lui a dit « n'avoir jamais autorisé ni approuvé leurs armes, que Grégoire XIII lui-même ne l'a pas fait. Il n'a trouvé aucune lettre de lui à ce sujet, mais seulement de simples lettres du cardinal de Come. »



cipation du Souverain Pontife à leur prise d'armes, comme le Roi s'en plaignit au Nonce le 4 avril, le Pape donna à son représentant l'ordre de démentir ce propos, car il n'était pour rien dans le mouvement (1). Henri III reçut cette déclaration « avec plaisir, car, dit-il, les paroles recueillies de plusieurs côtés lui avaient donné du soupçon, mais il n'avait pas cru trouver en cette affaire la main du Pape et il était convaincu qu'il ne l'y trouveroit jamais (2). »

Quatre jours après la mort de Grégoire XIII, Sixte V (Félix Peretti) monta sur le trône de S. Pierre (24 avril 1585) et le Cardinal Rusticucci (3), « qui est du tout dévotieux à M. le Cardinal d'Este » protecteur de France, remplaça comme

A. Desjardins *Neg dipl.*, t. V, p. 118. Le Cardinal Pellevé lui-même écrivait à Villeroy le 8 mars 1585. « Je ne vous respondray qu'ung seul mot de ce que l'on présume, ou plutôt est creu que ces remuments de France ont esté bastis à Rome. J'ose vous dire, et par toute asseurance d'homme d'honneur et d'homme de bien, qu'il n'est point mémoire qu'il y ait ung Pape il y a longtemps en ce siège plus dévot, ny plus affectionné à la personne du Roy et de son Estat qu'estoit feu d'heureuse mémoire, Grégoire treizième, ne qui ayt eu le Roy plus à la bouche et au cœur. » Bibl. nat. *ms.* f. fr. 16.045, f° 15.

(1) Archives du Vatican, *l. c.* Lettre du 9 avril 1585. M. de S. Gouard écrivait : (*Dépêches* originales de Jean de Vivonne, Bibl. nat. *ms.* f. f. 16.045 f° 25 ; une partie des Lettres d'Henri III à Vivonne qui est dans ce *ms.* ont été publiées dans la *Revue rétrospective*, t. VIII, p. 233-435 ;) « Nous avons cherché de toutes parts si le Pape avait eu l'intelligence en ces remuements, mais il est très asseuré que non, qu'Elle n'en eust quelque communication par quelqu'un qui pourrait avoir bonne correspondance, avec les moteurs desdits remuements resident ici, je n'en doubte aucunement. » Le 7 juin 1585 S. Gouard écrit : « S. S. m'a dit que le feu pape Grégoire asseurement savoit l'entreprinse et en estoit consentant, non toutefois qu'il n'eust rien dépesché en sa faveur. » *ib.* f° 52 v°.

(2) Arch. du Vatican *Lettere del Nunzio*, t, XX, p. 16. 29 avril 1558 ». Mi parve poi non poter se non giovare il communicar à la Maesta sua quello che V. S. Illmi scrive con le sue ultime lettere de li VIIII del corrente interno a questi nuovi motti d'armi. Il che mostro il re udir con piacere, et rispose che la grandezza del pericolo et le parole che intendeva da molte parti l'havevano fatto dubitare ; ma che havea giamai creduto che quella S. Sede havesse mano in questo negocio, si come si persuade che non l'haverà per l'avenire. »

(3) Né en 1537 mort en 1603. C'est « un très honnête Seigneur qui monstre estre bien intentionné et porter beaucoup de respect des affaires de V. M. » écrit S. Gouard. Bibl. nat. *ms* f. f° 16-045, f° 124.

secrétaire d'État le Cardinal de Come auprès duquel le Cardinal de Pellevé, archevêque de Sens, très dévoué aux Ligueurs, avait obtenu un assez grand crédit. Il ne devait plus en être ainsi.

Trois jours avant l'entrée des Cardinaux au Conclave, Jean de Vivonne, seigneur de S. Gouard, nommé le 23 mai 1584 ambassadeur du Roi de France, était arrivé à Rome le 18 avril 1585 (1).

Il put entretenir bientôt le nouveau Pape et lui demanda d'embrasser la cause du Roi, sans prêter l'oreille aux perturbateurs. « Je puis assurer, écrivit-il, que Sa Sainteté a fait à cela un très bon visaige, » et Elle parla des « mauvais desseings de ceulx qui se gouvernent si mal à l'endroit de Sa Majesté : il n'y a pas à se fier à eux, mais à s'en garder. » Au dire de l'ambassadeur, Sixte-Quint accusa même les Cardinaux de Sens et de Come d'avoir malheureusement influencé son prédécesseur à exciter les Guise (2).

Les Espagnols de leur côté se remuèrent beaucoup : « leur parti est si fort et celui du roi de France si faible, qu'il est bien à craindre, écrivit le sieur de S. Gouard, de les voir faire autant de ce pontificat comme ils ont fait du passé (3) ». L'ambassadeur signala plus d'une fois « les très mauvais déportements » du Cardinal de Sens qui « pousse et pillotte » le Cardinal de Vaudemont et les menées d'un « mauvais garson » Jean de Piles, abbé d'Orbais. Tous trois répandaient « mille horribles et calomnieux mensonges (4) ».

(1) Né au chateau de Pisany en Saintonge, en 1530, mort en 1599. Marié à une Savelli de Rome, il fut le père de la célèbre marquise de Rambouillet. (Vte Guy de Brémond d'Ars, *Correspondant* du 25 mars 1883.)

(2) « Il papa dice che i cardinali di Sens e di Como fecero fare a Gregorio questo errore di mettere su i Guisi a muovere l'armi contro il Re. » Lettre d'Alberti, Evêque de Cortone, 15 février 1586. Ab. Desjardins *l. c.*, t. V, p. 23.

(3) Bibl, nat. *ms.* f. fr, 16.045, f° 51.

(4) *Ib.* f° 99, « il y a ici ung très mauvais et pernicieux instrument qui s'appelle Piles, aultrement l'abbé d'Orbais, chanoine de Paris. » *Ib.* f° 221 et encore f° 63. f° 99. Dans ses lettres à Villeroy, le cardinal de Pellevé n'était pas le sujet rebelle que S. Gouard désignait à la vengeance royale.



Mais loin de soutenir les mouvements des Ligueurs, Sixte V offrit à Henri III ses troupes et même « son propre sang » pour l'aider. Toutefois lorsque le duc de Nevers se présenta à Rome pour défendre les intérêts des catholiques, il fut admis à l'audience pontificale. Le Cardinal Alexandrin lui avait même, comme de son propre mouvement, écrit de venir, et le duc de Nevers, arrivé le 2 juin, avait été accompagné du P. Claude, religieux de la Compagnie de Jésus, partisan dévoué de la Ligue. Le Cardinal de Bourbon et ses adhérents, dit le duc, étaient prêts à remettre tous leurs intérêts entre les mains du Pape, si le roi voulait faire de même : pour eux ils désiraient servir le Roi, mais comme Sa Majesté voulait employer les huguenots, on ne pouvait s'entendre.

M. de S. Gouard fut très contrarié de la position prise par le duc de Nevers. « Sa Sainteté s'est laissée merveilleusement persuadée à ces gens, écrivit-il, et Elle croit que la seule intention des Ligueurs est de chasser les huguenots du royaume. » Cependant Sixte V, plus réservé que son entourage, (1) condamna leur manière d'agir. « Ils ne se sont pas, bien gouvernés au commencement de leur entreprise, dit-il, elle aurait dû être consultée, délibérée, déterminée avec le roi. » Aussi il ne voulut pas envoyer un Légat pour assister les Ligueurs comme ceux-ci l'auraient désiré, et dans sa réponse aux lettres du Cardinal de Bourbon apportées par le duc de Nevers (15 juin 1585), il exprima « son chagrin

« Je désire que les Ligueurs soumettent toutes leurs forces au service de S. M., écrivait-il le 17 Juin 1585, et qu'ils s'unissent avec Elle de cœur et d'affection et avec persévérance. » *Ms.* f. fr. 16045, f° 79.

(1) S. Gouard écrivait au Roi le 7 juin 1585 : Je doute que l'intention du Pape soit très bonne,... entouré de gens qui me sont tous suspects et souffrent que tous parlent et se monstrent à bouche ouverte, partisans de ceulx qui se sont ainsi desbandez. » Bibl. nat. *ms.* f. fr. 16045, f° 63.

Le Pape fit défendre par le Maître du Palais Apostolique l'impression à Rome de la déclaration de la Ligue que le Cardinal de Sens eut voulu publier. Le P. Claude fit une traduction italienne qui parut à Parme. S. Gouard écrivait le 4 juin au Roi : « le Pape a dit avoir volontiers et de bon cœur receu, veu et ouy les courtoises paroles portées dans les dites lettres du Roi. » Bibl. nat. *ms.* f. fr. 16045, f° 50.

extrême des troubles survenus en France, car son plus grand désir était de voir le royaume jouir de cette paix véritable où les âmes unies entre elles, pratiquent la religion et défendent l'Église ; » il loua le zèle des Catholiques, mais il leur recommanda de n'avoir, comme ils le proclamaient, d'autre dessein que de conserver à la Religion son rang et son État. « Dans vos pensées, dans vos actes, vous devez avoir une intention droite, prendre pour l'appliquer des moyens honnêtes, respecter le rang et la dignité des personnes, et par dessus tout reconnaître avec respect et obéissance l'autorité et la dignité du Roi. Si on manquait à un de ces points, il y aurait faute grave : tout le monde désapprouverait et ni le royaume, ni les catholiques, n'y trouveraient profit (1). »

Il était impossible de donner des conseils et plus sages et plus appropriés aux circonstances, aussi le duc de Nevers partit très peu satisfait et « sans espérance de voir Sa Sainteté entrer plus avant en la cause des Ligueurs (2) ». Mais l'ambition, ce mobile puissant qui ouvre soudain l'esprit aux combinaisons propices, donna alors à ces derniers l'habileté de se couvrir du nom et de l'autorité du Roi de France. Proclamer le Roi chef de leur Ligue, n'était-ce point pour les Guise grandir leur influence et diminuer celle des favoris, les ducs de Joyeuse et d'Epernon ? n'était-ce point s'assurer la domination sur un monarque faible et irrésolu ? tel fut le plan.

Henri III voulut-il le mieux connaître pour le déjouer, ou en fut-il séduit ? Quoiqu'il en soit, il laissa tout faire pour hâter sa réussiste ; il prit même l'avance et envoya sa mère

(1) Arch. du Vatican, *Sixti V Regestum* an I. Ep. 51 t. XXX, f° 46. Je l'ai publié dans *la Revue des questions historiques*, janvier 1880, p. 156. Le comte d'Olivarès trouvait cette pièce « plus tiède et incolore qu'on l'eut souhaité; toutefois, dit-il, elle est jugée suffisante pour le but qu'on a en vue. » Baron de Hubner *Sixte Quint* (3 vol. in 8· Paris 1870,) t. III. p. 5. L'ambassadeur de France avait déconseillé l'envoi d'un bref car, disait-il, « il suffisait aux Ligueurs d'en avoir un pour tromper, quelque soit sa teneur. » Bibl. nat. *ms.* f. fr. 16045, f° 78.

(2) Bibl. nat. f. fr. *ms.* 16.045, f° 99.



ouvrir avec les princes Lorrains des négociations à Epernay. « Le seul et unique remède, avait écrit au Roi le 21 mars M. de Dinteville, son lieutenant en Champagne, est que la Reine vôtre mère interpose sa médiation et son autorité (1). » Le Roi suivit ce conseil et Catherine partit de Paris le 30 mars. Mais avec qui traiter? car le duc de Lorraine venait de retourner chez lui (2) et le duc de Guise devait arriver seulement le 25 avril, résolu à être prudent « à donner de bonnes paroles pour entretenir, mais à se tenir clos et couvert. » La Reine voulait donc revenir à Paris, mais un ordre du Roi, très désireux d'arriver à un accord, la fit demeurer à Epernay. « On ne sait pas, écrivait le Nonce, comment à présent on pourra s'arranger, surtout lorsqu'on voit chaque jour les actes du parti révolté (3). »

Cependant Catherine pressa le duc de Guise de venir « pour pacifier les choses, non pour les aigrir » et l'Archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac, donna au duc le conseil de ne pas s'abandonner à la défiance très grande en laquelle plusieurs avis l'avaient poussé. Le duc de Guise et ses amis arrivèrent, mais après cinq jours de discussion, la Reine dut avouer qu'elle n'avait « rien gagné sur eux, cramponnés à la révocation de l'édit de l'exercice des prétendus Réformés (4) ».

(1) *Correspondance de M. de Dinteville*, publiée par le Comte E. de Barthelemy, *Revue de Champagne*, août 1879, p. 126.

(2) Le Duc favorable aux catholiques tenait à rester encore neutre. *Intervention de Charles III duc de Lorraine dans les affaires de la Ligue* par M. Henry, 1864, p. 10.

(3) « La Regina Madre che volea tornarsene, se ne sta tuttavia ad Espernay, con nuovo ordine del Re, che mostra di desiderar grandemente che si venghi pure a qualche accordo; ma il duca di Lorena è tornato a casa sua, ne si scopre che sorte d'accordo potesse seguir al presente, vedendosi massimamente le cose che si fanno facendo ogn'hor, per la parte sollevata » (Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XX, p. 19. Lettre du Nonce du 29 avril 1585.) Sur toute cette négociation voir un mémoire de M. le Comte E. de Barthelemy, écrit d'après les documents, dans la *Revue des questions historiques*, avril 1880.

(4) « *Résumé de la Conférence*, tenue à Sarry, maison de l'Evêque de Chalons, le 12 mai, entre la Reine mère assistée du duc de Raiz, de l'archevêque de Lyon, de MM. de Lansac, de Lenoncourt, des Chastelliers, Myron, en présence du duc de Loraine avec les Cardinaux de

Catherine était très désireuse « de faire quelque chose de bon, afin, disait-elle au Roi, que vostre pauvre peuple peust estre bientôt déchargé de tant de maulx; » mais sa conviction était arrêtée : « Le duc de Guise ne cherche, disait-elle, qu'à allonger la négociation et à l'entretenir de paroles, sans rien faire. » En effet le 16 mai, au lendemain du jour où Miron était parti pour porter au Roi un projet de trève, le duc vint trouver la Reine « par les champs, quand elle allait à la messe à N.-D. de l'Epine; » et cherchant à l'intimider, il remit en question tout ce qui avait été fait, puis le 18 il alla assembler toutes ses troupes « afin d'estre prêts, disait-il au duc de Nevers, à conclure les choses le bâton à la main (1) ». « La Reine nous parle de paix, écrivit un jour avec franchise le Cardinal de Bourbon, mais nous demandons tant de choses pour le bien de notre religion que nos demandes, je le crains, ne seront pas accordées » facile pronostic ! Quand Miron retourna le 1er juin à Paris pour apporter les dix-neuf articles exigés par les Princes, le roi après les avoir lus, les déchira en colère (2). Mais il fallut en passer par là, et, après avoir tenu conseil, Henri III envoya à sa mère M. de Villequier, gouverneur de Paris. Etait-ce pour porter de nouvelles conditions? On le crut généralement. Etait-ce pour accéder à celles présentées? Plusieurs le pensèrent : Les deux opinions se répandirent et toutes deux vinrent grandir les espérances de la maison de Guise. D'ailleurs leurs for-

Bourbon et de Guise, le duc de Guise, assistés de l'Eveque de Chalons, président Jeanin, MM. de Martinvault, de Maineville et de Mondreville » Bibl. nat. *ms.* f. franc 3403, fº 54.

(1) *Ibid.* fº 62.

(2) Le Nonce écrivait alors au Pape : « Quœ autem fuerunt ea capitula quæ Regi adeo displicuerunt, non tam dicuntur ad Religionem pertinere quam ad privatos multos provinciis, oppidis, facultatibus muniendos et ornandos, cum aliorum etiam detrimento ac prœsertim Joiosæ et Spernonis ducum, quos suis propterea muneribus privare necesse erit. «Archives du Vatican *Lettere,* t. XX, p. 32. Lettre du 19 mai 1588. Quatre jours après il écrivait : « multo majores conditiones quœ ad privata moda pertineant, ab eis dicuntur postulari. » *Ibid.* t. XX, p. 34. Lettre du 23 mai 1588. Le Nonce (*ib.* t, XX, fº 21) relate les articles proposés « per la parte dei signori sollevati. »



ces, selon la remarque du Nonce, augmentaient par la certitude d'avoir jusqu'aux environs d'Epernay un grand nombre de soldats allemands.

Le duc de Guise, après avoir arrêté Schomberg, le chef des reitres du roi, (1) essaya ou feignit de rompre les conférences, car une fois il s'emporta jusqu'à sortir de la salle de réunion. « Les princes montrent bien ainsi, dit la Reine, avoir autre pire dessein qu'un chacun connaissait clairement. » Mais, disait le Cardinal de Bourbon à Catherine de Médicis, « le plus grand regret qu'il soit jamais entré dans nos âmes, a été de nous voir hors des bonnes grâces de V. M. et contraints de faire chose qui luy peut aporter quelque desplaisir. Notre intention ne fut oncques d'entreprendre ou penser quelque chose qui fut contre son service (2). »

Avec de pareils procédés, mélange d'insolence et d'obséquiosité, il devenait facile de s'imposer; à Paris d'ailleurs on craignait, à cause de la cherté des vivres, un soulèvement parmi le peuple. A l'approche des troupes du duc de Guise, la populace « qui forme dans la capitale une multitude presqu'infinie (3) », ne se porterait-elle pas au pillage? et comme les soldats du Roi, répandus dans les villages voisins, causaient déjà mille vexations aux laboureurs, de toutes parts des plaintes s'élevèrent et les personnes riches se préparèrent à se défendre les armes à la main.

Aussi, le Roi céda et consentit à tout. « La principalle considération que j'aye eu en pacifiant ces derniers évenements, écrivait Henri III, a esté, après l'honneur et la gloire de Dieu, la compassion que j'ay de la misère de mon pau-

(1) « Mgr Somberg, che è stimato qui capo de'Restri, è partito gia IIII giorni, con provisione per polize dei particolari di 200 mila scudi, a fine di operar che gli Restri incaperati da signori di Guisa non si muovino. » Archives du Vatican *Lettere*, t. XX, p. 20, Lettre du 29 avril 1585.

(2) Bibl. nat. *ms.* f. fr. 3402, f° 43.

(3) « Nec minus prædam formidant ab ipsa infima urbis plebe quæ infinitam prope hominum multitudinem conficit. Quare domus multa locupletes armis et etiam milite parantur et instruuntur. Arch. du Vatic. *Lettere* t. XX, p. 32, Lettre du 19 mai 1585.

vre peuple, qui a beaucoup souffert, je scay, depuis cette dernière prise d'armes (1). » Comme Henri III, Catherine supportait tout, dissimulait et se taisait (2).

Les conventions arrêtées à Épernay le 20 juin, furent, le 7 juillet 1585, signées à Nemours (3). Tout autre culte que le culte catholique était interdit et tous les protestants devaient dans un délai de six mois, et sous peine d'exil, faire profession de catholicisme, ou quitter le royaume. Les chefs de la Ligue devaient licencier leurs troupes et le Roi, à la tête des catholiques, devait contraindre les protestants à restituer leurs places de sûreté (4).

Le 18 juillet, Henri III fit enregistrer l'Édit au Parlement (5). C'était, a-t-on dit, remettre la couronne aux mains du duc de Guise. « Le Roi estait à pied et la Ligue estoit à cheval. » Cependant le Roi d'Espagne demandait avec inquiétude « si le traité n'aurait pas pour but de désarmer la Ligue (6). » Le Roi de Navarre ne le pensait pas et dès le 21 juillet il écrivit au Roi pour lui reprocher sa faiblesse et à la Reine mère pour s'en plaindre. Il provoqua le duc de Guise en combat singulier et appelant les Suisses à son aide « pour la défense du Royaume », il rassembla des troupes et des munitions de guerre (7).

(1) Bibl. nat. *ms.* f. fr. 3309, f° 20.

(2) A Desjardins *Négoc. diplom.* t. IV, p. 603.

(3) Dumont *Corps diplomatique*, t. V, p. 453. Haag, *la France protestante* Pièces justificatives, p. 184.

(4) Cavriana écrit à Vinta le 9 juillet 1585 : « Delli articoli di pace.... la somma consiste in questo che questi di Guisa'averanno eserciti e saranno pagati dal re ; si rompera la pace cogli Ugonotti. » Abel Desjardins *Négoc. dipl.* t. IV, p. 616.

(5) Le discours du Roi au Parlement, traduit en italien, est aux Archives du Vatican *Lettere*, t. XXIII, f° 39.

(6) Hubner *l. c.* t. III, p. 223. Lettre du 2 août 1585.

(7) *Lettres missives*, t. II, p. 92, 97, 96, 90, 99, 112, 119 « faites faire force pouldres ; faites la plus grande levée que vous pourrez. »



IV

Dégager le Roi des mains de ses favoris liés avec les Huguenots, et unir les catholiques autour du Roi, c'était assurément suivre une politique juste et féconde en heureux résultats. Sixte-Quint n'en avait pas d'autre et il approuva le traité de Nemours (1). Mais comme il trouvait l'attentat des Ligueurs « véritablement extraordinaire, » il ne se fit pas illusion sur la solidité de l'accord intervenu entre le Roi et les « soulevés » de son Royaume (2). Autour de Henri III, personne non plus ne croyait possible de terminer définitivement la guerre : « c'est emplastre sur emplastre pour adoucir le mal, non pour le guérir... Jamais on ne pourra être bons amis, disait le médecin florentin Cavriana, toujours il y aura défiance et avant peu il y aura un malheur (3). »

(1) Lorsque le Cardinal de Bourbon et le duc de Guise écrivirent au Pape pour justifier leurs actions et lui annoncer que le Roi se faisait chef de la cause commune, Sixte V répondit le 23 Juillet 1585 en louant le zèle qu'ils exprimaient dans leur lettre. Archives du Vatican *Reg. Sixti Quinti* an I. Ep. 62. La lettre du Cardinal et du duc avait été remise par les Cardinaux de Sens et de Vaudemont le 16. — Lettre de S. Gouard. Bibl. nat. *ms.* f. fr. 16.045, f° 105.

(2) *Mémoires de Nevers*, t. I. p. 678. Il y a dans cet ouvrage des lettres contenant des conversations très intéressantes ; mais ces lettres n'ont que le malheur d'être fausses, comme l'a démontré M. le Vicomte Guy de Brémond d'Ars (*Une question de critique historique* dans la *Revue des questions historiques*, 1er janvier 1884, p. 226 — 234.) M. de Brémond admet cependant que le faussaire a prêté aux personnages des discours qui, d'après leurs sentiments respectifs, auraient pu être vrais. Le 17 Juin S. Gouard annonce au Roi le dessein du Pape de lui adresser une Bulle « par laquelle on exhorterait tout le monde à concourir avecque le Roi et luy donner tout confort et ayde contre les Huguenots, excommunians tous ceulx qui y feraient faulte ou luy donneraient aucun empeschement, et que, rompant ladessus avecques les Huguenots, elle ferait que tous ces Colligués se joindroient avecques elle et luy rendroient toute sorte d'obeyssance, luy remettant entre ses mains toutes les places dont ils s'estoient saysys et que je lui disse mon advis » Bibl. nat. *ms.* f. fr. 16.045, f° 82.

(3) Lettre du 4 août 1585, Desjardins *Négoc. dipl.* t. IV, p. 621.

Cependant Philippe II chargeait son ambassadeur à Rome, le comte d'Olivarès de presser le Pape de priver le prince de Béarn de la succession au trône de France (1). Les Ligueurs le demandaient également. L'examen de cette question était commencé et quoique Sixte V tînt à ne point paraître obéir à des injonctions, Olivarès était certain que la bulle serait publiée (2).

Le Roi de Navarre s'en doutait également et ce n'était point, vu son caractère, une bonne disposition pour recevoir les ouvertures de Mgr de Lenoncourt, évêque d'Auxerre, et de l'abbé del Bene venu avec le Président Brulart et M. de Poigny, pour lui conseiller de se convertir et de faire la paix (3). Il était menacé : il entendait combattre. Tout à l'heure il paraissait prendre en pitié ses adversaires : « Si ceux de la Ligue ne font mieux que ce qu'ils ont fait jusques icy, disait-il, je leur conseille de ne pas s'en mêler (4). » A présent il écrivait lettre sur lettre pour recruter des soldats : « On a fait la paix sans moi et contre moi, disait-il à l'un de ses confidents (5), faites la plus grande levée de reîtres que vous pourrez, le plus de Suisses possible (6) », et il adressait un appel aux Princes allemands en reprochant à Henri III d'avoir, au préjudice de l'édit de paix de 1577, manqué à sa parole.

Sixte-Quint s'inquiéta de ces préparatifs, car il voulait réellement tirer d'embarras le Roi de France. L'agent du duc de Nevers le constatait (7) et l'ambassadeur d'Henri III écri-

(1) Hubner *Sixte Quint*, t. III, p. 1. Lettre du 29 juin 1585.

(2) Sixte V répondit au Cardinal de Vaudemont. « Nous ne devons pas, nous ne voulons pas le faire. » Olivarès disait : « Que la Bulle soit faite, c'est ce que je tiens pour sûr. » Hubner *l. c.* t. III, p. 7 et p. 220.

(3) A. Desjardins *Négoc. dipl.* t. IV. p. 590.

(4) *Lettres missives*, t. II. p. 82, Lettre du 4 juillet 1585.

(5) *Ib.* t. II, p. 87, Lettre du 10 juillet 1585.

(6) *Ib.* t. II, p. 113. Mission donnée à M. de Ségur pour former en Europe une union protestante afin de contrebalancer la Ligue catholique. M. de Ségur correspondait également avec Jacques VI roi d'Ecosse et les seigneurs du pays (*cf.* Teulet *Relations politiques de la France avec l'Ecosse*, t. III et t. V.)

(7) Lettre de Volta, du 8 oct. 1585, Bibl. nat. *ms.* f. fr. 3974, f° 83.

vait : « Le Pape marche de fort bon pied, et pourvu que V. M. ne le sollicite point trop ardemment du côté de la bourse, il n'y a rien qu'elle n'en doive espérer ; il prend plaisir à décrier les Ligueurs et les appelle Espagnols. Votre Majesté, dit Sa Sainteté, les devrait faire chasser exemplairement et mettre entre les mains de ses Parlements pour leur apprendre à se jouer de leurs maîtres. »

Un incident faillit troubler ces bonnes dispositions, Sixte-Quint désirant rappeler son Nonce, Mgr de Bergame (1), parla de le remplacer par Mgr Fabio Mirto Frangipani, archevêque de Nazareth. L'ambassadeur de France, auquel on en parla au mois de juin, ne fit-il aucune observation, ou « pour rompre le cou au voyage », objecta-il la qualité du Prélat napolitain, sujet de l'Espagne par conséquent, et dès lors ennemi naturel de la France? On ne sait, car ces deux points furent affirmés (2); quoiqu'il en soit, malgré les réclamations de la cour où l'archevêque était accusé d'avoir mal parlé du Roi et de pencher du côté de ses adversaires, le Pape maintint son choix, tout en promettant de trouver une occasion de rappeler prochainement ce Nonce, si on n'en était pas satisfait. L'ambassadeur fut d'avis de se contenter de cette promesse; malheureusement Henri III avait ordonné à l'archevêque déjà à Lyon, de ne pas continuer son chemin. Or Sixte-Quint était vif. Instruit de ces faits le 22 juillet, il donna le 25 à l'ambassadeur l'ordre de sortir de Rome le

(1) L'Ambassadeur écrivait au Roi : « Je seray bien marry, si on luj oste d'auprès d'Elle l'Evêque de Bergame parceque j'entends qu'il se portoit fort bien en ses dépêches. » On le tenait à Rome pour « fort homme de bien, bien qu'il feust trop froid.» Bibl. nat. *ms.* f. fr. 16405, f° 55.

(2) Tempesti, *Vita di Sisto Quinto*, t. I, p. 159 dit que ce fut le cardinal Ferdinand de Médicis qui pour se venger de certains propos de l'archevêque de Nazareth conseilla au sieur de S. Gouard de revenir chez le Pape refuser d'accepter l'archevêque comme Nonce. Cf. Lettre d'Alberti Evêque de Cortone 26 juillet 1586. A. Desjardins *Négoc. diplom.* t. V, p. 12 et une note p. 14 d'après le récit du Pape. Alberti dit à cette occasion du sieur de S. Gouard : « è réputato matto da tutti quelli che lo conoscono et l'hanno bene in pratica. » Ce n'était pas l'avis de tout le monde.

jour même, et des États de l'Église avant cinq jours; « inconsidérée et mauvaise délibération » selon le mot de S. Gouard, qui ne fut pas approuvée, même en Espagne, écrivait au Doge un des agents de Venise (1). Le Cardinal d'Este, protecteur des affaires de France (2) et le Cardinal de Rambouillet s'efforcèrent de faire revenir le Souverain Pontife sur sa décision; mais Sixte-Quint consentit seulement à ce que S. Gouard restât à Tivoli, chez le Cardinal d'Este, jusqu'au prochain Consistoire où il voulait parler de cet incident. L'ambassadeur n'accepta pas cette faveur; seulement sur le conseil du Cardinal d'Este il consentit, — car il voulait s'en retourner droit à Paris, — à attendre aux bains de Lucques les ordres du Roi (3).

Le 29 juillet, le Pape envoya l'explication de sa conduite et Henri III de son côté chargea Horace Rucellai, un de ces banquiers florentins alors établis en France, de faire comprendre à Sa Sainteté qu'il n'avait point chassé, comme on le disait, l'archevêque de Nazareth, mais l'avait prié seulement de temporiser jusqu'à nouvel ordre, parceque sa personne lui était désagréable (4); il demanda le rappel de S. Gouard à Rome, car sa résolution n'était point de le remplacer par un autre (5). Sixte-Quint satisfait des paroles du Roi, trouva cependant le retour de l'ambassadeur « fort malaisé à faire avecques sa réputation. » Il consentit néanmoins à le recevoir, si Henri III de son côté admettait l'archevêque. Les choses en restèrent là pour le moment, et

(1) Baron de Hubner *l. c.* t. III. p. 13 et 255, Lettre du 23 août 1585.

(2) Louis d'Este, fils du duc de Ferrare et de Renée de France, fille de Louis XII, Cardinal à 23 ans en 1561, mort le 3 janvier 1586.

(3) Lettre de S. Gouard, du 30 juillet 1585. Bibl. nat. *ms.* f. franc 16.045. f° 128. S. Gouard arriva à Paris le 29 octobre 1585 et fut très bien reçu par le Roi. (A. Desjardins *Negoc. diplom.* t. IV. p. 597.)

(4) Archives du Vatican *l. c.* vol. XX. f° 99. On disait de plus et Olivarès l'écrivait à Philippe II, le 14 décembre 1587, que le Pape avait donné à l'archevêque de Nazareth un ordre verbal en faveur des Ligueurs. (Hubner *l. c.* t. III, p. 26.) G. de Brémond d'Ars, *Jean de Vivonne*, p. 179.

(5) Lettre de la Boderie à S. Gouard. Bibl. nat. *ms.* f. franc. 16.045 f° 161.

S. Gouard nommé par le Roi marquis de Pisany (1), devait seulement un an après, le 19 août 1586, rentrer à Rome en même temps que l'archevêque de Nazareth, comme nous le verrons, arrivait à Paris (2).

Les Ligueurs pressaient toujours le Pape pour obtenir la condamnation du Roi de Navarre « chose qui importe merveilleusement pour continuer nos desseings, écrivait le duc de Guise, pour mettre fin à ce que nous avons commencé, pour l'extermination de leur religion et empescher les desseings d'une paix trompeuse avec lui. » Philippe II ordonnait à Olivarès et le duc de Guise écrivait au Cardinal de Pellevé de faire en sorte « qu'on parachevast le procès déjà fort avancé du Prince de Béarn (3). » Ne devait-on pas le déclarer, lui et le Prince de Condé, indignes de la couronne afin de « renforcer le Roi », chef désormais de tous les Catholiques? Ne devait-on pas aider les Catholiques, moralement du moins, en détachant de l'hérétique, par la crainte des censures ecclésiastiques, ceux qui pouvaient hésiter encore à quitter son parti? Le Pape le pensa, et, le 5 septembre 1585, la sentence rendue dans le procès commencé sous Grégoire XIII, fut lue en Consistoire et affichée aux portes de S. Pierre et au Campo di Fiori. Henri de Bourbon, prétendu Roi de Navarre et Henri de Bourbon prétendu prince de Condé, y étaient déclarés hérétiques relaps, inhabiles à succéder au royaume de France, et leurs sujets étaient déliés du serment de fidélité (4). Sixte-Quint s'appuyait sur les lois fondamen-

(1) Pisany, terre en Saintonge avait été érigée en marquisat, mai 1586. Vicomte Guy de Brémond d'Ars, *Revue des Questions historiques* 1er janvier 1884, p. 231, et *Jean de Vivonne* p. 197.

(2) Le Pape reçut alors Pisany « avecques toutes les gracieuses et belles paroles qui se pouvaient dire et le « baisa sur les deux joues. » Pisany demanda pardon « de ce qu'il aurait fait de faulte par ignorance » Bibl. nat. *ms.* f. fr. 16,045, f° 225 et 226.

(3) J. de Croze, Les *Guises, les Valois et Philippe II*, 2 vol. in-8, 1866. t. I, p. 349. Lettre du 25 août 1585.

(4) *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 663. *Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 214 Haag *France protestante*, Pièces justificatives, p. 187. « Le droit de déposer les Souverains, écrivait Pie IX (20 juillet 1871) était une conséquence du

tales du royaume qui réclamaient un Roi très chrétien et sur les canons de l'Église qui excluaient du trône un hérétique. Il exerçait alors, parceque les conditions sociales le permettaient, ce pouvoir indirect sur les intérêts temporels que confère aux Papes, en certains cas, le droit dont ils sont divinement investis de veiller aux intérêts spirituels.

« On nous mande que la Bulle est à chaux et à sable et qu'il n'y manque rien », écrivait le duc de Guise. C'était vrai, néanmoins plusieurs cardinaux avaient été d'un avis opposé. Le Souverain Pontife, disaient-ils, aurait dû fermer les yeux, dissimuler, attendre, et Jules Antoine Santorio, cardinal archevêque de Santa-Severina, était même allé jusqu'à prédire au Pape, que cet acte occasionnerait une recrudescence des troubles.

Philippe II applaudit à l'acte d'excommunication, mais Gradenigo, l'ambassadeur de Venise à Madrid, l'estima fait avec une grande précipitation (1), et le sieur de Bousbecques, ambassadeur de l'Empire, le trouva « très contraire à la bonne politique et destiné à faire plus de bruit que d'effet (2) ».

Le 21 septembre Sixte-Quint écrivit au Roi de France pour lui dire que « la perverse obstination de Henri Roi de Navarre et du Prince de Condé relaps ne pouvait plus être supportée. Il eut rendu depuis longtemps l'arrêt d'excom-

droit public alors en vigueur et du consentement des nations chrétiennes qui reconnaissaient dans le Pape le juge suprême de la chrétienté, même dans les affaires temporelles. » M. de Hubner a publié (*l. c.* t. III, p. 74) une note du Cardinal Cornaro du 24 octobre 1589, où ces paroles du Pape sont rapportées : « Ce sont les Cardinaux de S. Croce, Farnèse et d'Este qui, au début de notre pontificat et en nous persuadant que c'était la manière de pacifier ce royaume et d'éloigner Navarre du roi défunt, nous ont déterminé à émettre la bulle préparée sous Grégoire XIII. »

(1) M. de Hubner. *Sixte-Quint*, t. II, p. 409. Lettre du 9 octobre 1585 « Cet acte était une faute que le Pape ne tardera pas à regretter », dit M de Hubner *l. c.*, t. II, p. 168.

(2) Cimber et Danjou. *Archives curieuses de l'hist. de France*, t. X, p. 132. Lettre du 25 avril 1583. *Cf. Auger Ghisselin de Bousbecques* par l'abbé Derveaux, in-8, 1877.



munication et séparé du corps de l'église des membres gâtés, si les troubles précédents ne lui eussent fait juger le moment défavorable ; longtemps il avait gardé l'espérance de voir les Princes revenir à la foi, mais cette espérance caressée avec amour, était perdue, car ils étaient devenus les chefs des Protestants. Le Roi au contraire ayant réuni autour de lui les catholiques pour délivrer le royaume de cette peste hérétique, la gloire de Dieu, et, ce qui était aussi à ses yeux un intérêt suprême, le bien du royaume à conserver au pouvoir du Roi et à l'obéissance de l'Église, réclamaient cette mesure dont il attendait le meilleur résultat (1) ». Henri III ne voulut pas publier cet acte pontifical, généralement blâmé en France et le parlement de Paris refusa de l'enregistrer (2). Sixte-Quint fut blessé de cette opposition et les Cardinaux, partisans de la Ligue ou dépendants de l'Espagne, n'eurent pas de peine à lui montrer des contradictions entre les divers actes d'un Roi, en apparence, disait-on, ami des Guises catholiques, mais en réalité allié des Bourbons protestants.

V

Si le Roi de Navarre avait été atteint par le traité de Nemours, la bulle d'excommunication l'irrita plus encore. Le 11 octobre il adressa séparément, à la Sorbonne, à la noblesse, au tiers état et à la ville de Paris, des protesta-

(1) Archives du Vatican, *Sixti V, Reg.* an. I, Ep. 104, vol. XXX, p. 90. Comme complément de la Bulle, le Pape écrivit des Brefs à l'Empereur Rodolphe, au duc de Bavière, à l'archiduc Charles, à l'archiduc Ferdinand pour les prier d'agir près les Princes d'Allemagne qui songeraient à aider le roi de Navarre. Archives du Vatican, *Sixti V Reg.* an. I, ep. 105. et t. XXX, p. 91, 21 sept. 1585.

(2) « In generale dispiace a tutto il popolo e in particolare a questi di roba lunga. » *Négociat. diplomatiq. de la France avec la Toscane*, par Abel Desjardins, t. IV, p. 597.

tions énergiques, écrites par du Plessy-Mornay où il demandait un Concile légitime pour l'instruire et des États généraux pour réformer le royaume (1). Le 6 novembre, il fit afficher à Rome une courte protestation (2) et comme le Roi de France, en vertu du traité de Nemours, avait ordonné de confisquer les biens des protestants, il prescrivit de saisir ceux des Ligueurs (3). Puis le 1 décembre il accusa de menées contre l'Etat ceux qui, sans prétexte de religion, avaient sollicité cette « exécrable bulle (4) ». Enfin dans la prévision de grands malheurs, ou pour intimider, il écrivit à la Reine mère : « Je verrai le jour, Madame, où le Roi et vous reconnaîtrez peut-être trop tard, en quelles mains vous avez mis vos armes (5). »

Mais ce prince ne se contenta pas de parler, il recruta des troupes et d'abord il rencontra un allié en la personne du duc de Montmorency (6) dont la puissance s'étendait sur tout le Languedoc. Dès le 19 août le roi de Navarre écrivit : « J'ai vu M. de Montmorency : il est joint et lié avec moy très étroitement, et indissolublement (7). » Montmorency en effet cherchant à éclairer le Nonce sur le mouvement des partis en France, lui disait : « Si la considération du bien public et de la religion a amené beaucoup de gens à adhérer au nouvel état de choses créé par les Guise, la déclaration du Roi de Navarre de vouloir régler sa foi selon la décision d'un Concile et de réformer l'Etat selon les ordonnances des États généraux, a fait juger à la plus grande partie des bons

(1) *Lettres missives*, t. II, 138 et 165. *Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 300-308. Des traductions en italien ont été envoyées à Rome et se trouvent aux Archives du Vatican *Scritti di Francia*, t. VIII, fol. 16, et à la Biblioth. des Barberini, *ms.* t. LX-31. f° 86 etc.

(2) *Mem. de la Ligue*, t. I, p. 243. Haag *France protestante*, Pièces justificatives, p. 191.

(3) *Ibid.* t. I. p. 244, 11 novembre 1585. *France protestante, ib.* p. 192, 194.

(4) *Lettres missives*, t. II. p. 147.

(5) *Ib.* t. II, p. 150.

(6) Henri duc de Montmorency fils du Connétable Anne, fut lui-même Connétable.

(7) *Lettres missives d'Henri IV*, t. II, p. 119.

catholiques et vraiment français qu'il n'y avait plus ici une question religieuse, mais une question politique ». Le duc allait donc aider le roi de Navarre : « Si les catholiques se réunissaient à lui, disait-il, ils l'amèneraient très certainement à rentrer dans le sein de l'Eglise, résultat désiré pour lequel, lui Montmorency, ne voulait rien négliger, sachant bien qu'une année de guerre civile nuit plus à la Religion que dix années de paix (1). » Ce seigneur envoya à Paris quatre gentilshommes pour assurer le Nonce de ses sentiments catholiques, encore que les circonstances et les menées des Ligueurs l'eussent contraint d'adopter une ligne de conduite différente de la leur. Mais pourquoi avoir condamné le roi de Navarre sans l'avoir préalablement averti, au moment où il était prêt à se faire instruire de la Religion, dessein connu de toute la France, même avant la Bulle, comme Mgr Ragazzoni ne l'avait pas ignoré ? — Le Pape voulut réfuter ces assertions : Un avertissement préalable avait été inutile, car le fait de l'hérésie était notoire; la résolution du roi de Navarre de se convertir n'avait jamais été connue ; toujours au contraire ce prince avait été représenté comme obstinément attaché à son opinion. Il était bien un relaps, car né huguenot il avait abjuré publiquement à Paris en 1572, avait reconnu alors le Pape Grégoire XIII comme chef de l'Eglise et avait promis de vivre en catholique : or les promesses avaient été violées. Quant à envoyer des personnes pour conférer avec lui, était-ce convenable ? Le Souverain Pontife peut aller trouver des pénitents, mais non des ennemis obstinés, et après bien des tentatives inutiles, une nouvelle démarche ne pouvait amener aucun résultat. Si cependant le Roi, confessant ses erreurs, demandait pardon au Pape, Sa Sainteté promettait de l'écouter volontiers.

Ces explications mettent en pleine lumière la politique de Sixte-Quint vis à vis du Roi de Navarre. Le Pape combattait l'hérésie et le représentant obstiné de l'hérésie, mais en le

(1) Archives du Vatican *Lettere del Nunzio*, t. XX, p. 101, traduction de la Lettre de Montmorency, à Pezenas le 22 août 1585.

frappant, il attendait le retour du transfuge de la vérité et était prêt à pardonner.

La lettre écrite au Nonce par Montmorency ne suffit pas à ce dernier. Dans une adresse aux Français il justifia sa conduit (1er octobre 1585). N'obéissait-il pas à des sentiments de tradition paternelle et de filial respect? Le connétable Anne son père n'avait-il pas en mourant conseillé au Roi d'apaiser les troubles par une bonne paix en attendant un concile? Or si l'édit de 1577 avait été concédé par le Roi, celui de 1585 qui l'abolissait lui avait été arraché. Ses conseillers ne cherchaient pas à rétablir en France la Religion pour le maintien de laquelle tous les bons catholiques ne le céderaient en dévouement à personne, ni à ruiner les protestants, œuvre trop difficile pour être prudemment tentée, mais ils voulaient ainsi se maintenir en armes au préjudice des princes du sang, dont le désir était avant tout de régler leur croyance d'après un Concile et leurs actes d'après les Etats généraux du Royaume (1).

Ainsi après la condamnation du Roi de Navarre, Montmorency affirmait son alliance avec le Prince, afin de rester, disait-il, fidèle au Roi de France, à sa maison et à la couronne. Sa seule intention, à l'en croire, était d'assurer la liberté d'action d'Henri III et de protéger le royaume menacé. Aussi il terminait son manifeste par un chaleureux appel en faveur de son allié qui « seul, alors que le Roi était entouré d'ennemis, pouvait et devait relever la bannière autour de laquelle viendraient se ranger tous les bons français ».

Ces ennemis désignés ainsi par Montmorency étaient les Guise. Or les Guise étaient-ils sans reproche? Leur intention était-elle loyale et leur conduite désintéressée? Le Pape, nous l'avons déjà vu, craignait le contraire : il avait connu leurs premières démarches et les avait désapprouvées. Après le traité de Nemours Henri III et Catherine « s'esba-

(1) Une traduction est aux Arch. du Vatican dans *Lettere del Nunzio*, t. XX, p. 114.



hirent grandement » de ne pas voir, comme c'était convenu, licencier les compagnies de lansquenets au service des Ligueurs. « Sa Majesté le trouva estrange » et envoya d'abord un commissaire des Guerres, puis un de ses valets de chambre, enfin un maitre d'Hôtel pour rappeler au duc de Guise, au duc de Mayenne, au comte de Brissac leurs formels engagements (1).

Le duc de Guise resta en armes, étroitement lié avec Philippe II et prêt à exécuter ses ordres (2) ; que ne pouvait-il en espérer ? Afin de dominer plus sûrement, il aurait voulu lui aussi se lier avec le duc de Montmorency, et alors il l'excusait, car, pour défendre sa tête et son honneur, disait-il, il avait été contraint de s'aider du prince de Béarn (3). Mais Henri III trouvait cette alliance mauvaise et jugeait malséant de « rechercher l'avancement d'un sien serviteur, si ingrat et maulvais qu'était celui-là (4) ». Aussi le duc de Guise suppliait le Souverain Pontife d'intercéder auprès du Roi de France pour obtenir la rentrée du Maréchal dans ses honneurs et dans ses biens.

La crainte de jeter irrévocablement ce grand seigneur

(1) Bibl. nat. *ms.* f. fr. 3309, f° 17, 18, 29. « Je suis fort fâché de voire mon pauvre royaume tant foullé des gens de guerre, écrivait le roi à Schomberg le 10 août, et il me déplait bien fort qu'on n'ait rien licencié. » *Ib.* f° 20. Un « état de dépense faite par les Princes catholiques pourpayer leurs étrangers » du 7 juillet 1585, monte à 201, 206 écus. Bibl. nat. *ms*, f. fr. 3974, f° 50.

(2) M. de Croze *l. c.* t. I, p. 358. Lettre du 1er octobre 1585. M. Forneron, *Histoire de Philippe II*, t. III, p. 221. Les relations du duc de Guise avec Philippe II étaient déjà bien étroites : Dès la fin de 1581, le duc de Guise figure sous le sobriquet d'*Hercules* dans la correspondance des Espagnols comme un agent secret, il donne des informations politiques, il demande et obtient de l'argent. A partir d'avril 1584, Henri de Guise sera désigné sous le nom de *Mucio*. Le premier cadeau de dix mille écus, dit M. Forneron, p. 226 a été ordonnancé en septembre 1582. Durant les six dernières années de sa vie, Guise a reçu de Philippe II, plus de 500.000 écus. — (452,000 jusqu'au 1er Janvier 1587 d'après un compte qui est aux Archives.) Or c'est en 1587 et 1588 que le duc a dû recevoir les plus fortes subventions.

(3) M. de Croze *l. c.* t. I, p. 358, Lettre du 1er octobre 1585.

(4) Bibl. nat. *ms.* f. fr, 3333, f° 110.

dans le parti du Roi de Navarre avait même inspiré au duc de Guise de défendre au duc de Mayenne d'accepter jamais aucun commandement en Languedoc afin de ne pas « offenser » Montmorency. Les prétextes ne devaient pas manquer pour éluder en pareil cas les ordres du Roi. (1) Mayenne pouvait alléguer la difficulté de trouver des vivres, le mauvais état des routes, ou même demander un congé.

L'union avec Montmorency paraissait donc au duc de Guise le meilleur remède à la situation des affaires catholiques. Leur cause au fond n'était-elle pas la même? Une bonne intelligence entre eux n'empêcherait-elle pas « toute crainte de paix et autres desseins? N'était-ce pas une grande pitié de nous voir ainsi désunis, disait-il, n'avons-nous pas une même volonté tendant au service de Dieu, au bien, à la grandeur et au repos des États du Roi catholique ? (2). » Le duc de Guise flattait ainsi Philippe II et lui demandait en même temps ainsi qu'au Pape de payer la solde de six mille Suisses et de mille lances italiennes dont la présence était jugée nécessaire pour maintenir Henri III dans ses résolutions.

Ne craignait-on pas une ligue entre les Huguenots et les Princes allemands pour amener en France des troupes étrangères? En prévision de cette attaque, le duc de Guise pressa Henri III d'organiser la résistance. « J'ay tant crié, écrivit-il le 24 novembre 1585, qu'à la fin le Roi a envoyé Schomberg en Allemagne, retenir huit mille reîtres et faire une levée de Suisses. » Puis il se rendit auprès du duc de Lorraine pour l'engager définitivement dans le parti de la Ligue en lui demandant d'arrêter les étrangers à ses frontières.

Depuis le mois d'avril 1585, la maison de Guise avait payé la solde de trois mille reîtres, de trois mille lansquenets (3), de huit mille Suisses, sans compter celle de trente-cinq à

(1) M. de Croze *l. c.* t, I, p. 332. Lettre du 16 novembre 1585.

(2) M. de Croze *l. c.* t. I, p. 365. Lettre du 24 novembre 1585.

(3) Les reitres étaient des cavaliers, les lansquenets des fantassins, bien que le mot *reitres* fut pris souvent en un sens général.



quarante mille Français; la dépense s'était élevée à neuf cent mille écus. Il était donc urgent, si on voulait continuer les armements d'avoir de l'argent. Or, le duc de Guise réclama à Philippe II, au mois de septembre, par J.-B. de Tassis, au mois de décembre, par le nouvel ambassadeur, Diego de Mendoza, le paiement du reste des fonds promis par le traité de Joinville.

Ainsi, le duc de Guise se compromettait de plus en plus avec Philippe II et pour appuyer ses réclamations, il fatiguait des protestations de son dévouement ce prince froid et calculateur, minutieux, voulant bien profiter des embarras de son client pour l'aider et servir ainsi la cause catholique (ou espagnole), mais bien décidé à l'aider seulement dans la mesure de son intérêt (1).

Le duc de Guise le comprit et par moments il lui passa dans l'âme de ces doutes qui sont les remords des ambitieux magnânimes. Quel regret si pour s'être flatté d'une vaine espérance, il avait entraîné les catholiques dans un danger si grand qu'il fut impossible de les en retirer? Il serait moins affligé, dit-il, de sa propre ruine que d'avoir perdu par sa conduite sa patrie et sa religion. Telles étaient ses pensées. Aussi pour les écarter, il voulait s'appuyer sur Montmorency dont le dévouement au Saint-Siège, venait d'être chaleureusement exprimé. Mais l'alliance avec Montmorency paraissait surtout nécessaire au chef des catholiques afin « de donner la loi au Roi. »

Voilà la secrète pensée de Guise et son ambition : donner la loi au Roi! car le Roi la recevait d'autres conseillers.

Le duc de Joyeuse, le duc d'Épernon surtout, exerçaient un puissant empire sur un monarque déshabitué des affaires et livré à des fantaisies ridicules ou à des démonstrations de piété insolites. Le Nonce pouvait parfois trouver « ces dévo-

(1) Sixte V ne trouvait pas que Philippe II fut le modèle des Rois, car dans un bref en date du 6 août 1586 il lui donnait, sous le couvert d'observations générales, des conseils utiles. Archives du Vatican, *Sixti V Reg.* an II. Ep, 46, t. XXX, p. 225. Je l'ai publié dans la *Revue des quest. historiques*, Janvier 1880, p. 170.



tions d'un grand exemple pour les catholiques (1) », mais elles ne laissaient pas de l'inquiéter et d'inquiéter le Souverain Pontife. Henri III avait, dès le printemps de 1585, établi dans ses appartements un oratoire où la lumière pénétrait à peine et dont les murs peints en noir étaient ornés d'ossements. Là, revêtu d'une large tunique et assisté de deux capucins (le Nonce tenait d'eux ces détails), il venait tous les vendredis avec quelques personnes chanter les prières de la Sainte-Croix et les litanies du nom de Jésus. Puis, pour compléter la cérémonie, cet efféminé se donnait en silence la discipline (2). Plein de confiance à cette époque dans le P. Auger (3), il demanda au Pape la permission de garder près de lui ce religieux rappelé par le général des Jésuites. Le Nonce appuya la demande car « le départ du Père ne serait pas opportun, » mais il pria de recommander au P. Auger « de veiller à ce que ces dévotions n'empêchassent pas le Roi de remplir son principal devoir (4). » — « Sa Majesté ferait mieux, dit à son tour Sixte-Quint, de s'appliquer au gouvernement du royaume et des peuples confiés à ses soins,

(1) « Io con verità posso dire che queste devotioni del Re sono di grand'esempio et giudico che giovino molto per ogni verso al fatto della Religione. » Arch. du Vatic. *Lettere*, t. XX, f° 258. L. du 12 mai 1586. Sur les dévotions du Roi, voir les Lettres des agents de Venise. A. Desjardins, *Negoc. dipl.*, t. IV, p. 632, 639, — et Bibl. nat. *ms.*, f. f. 3372. « le Roi a esté encores en ses dévotions et n'en a bougé depuis quinze jours... est plus adonné que jamais à cest vie solitaire, néanmoins se réjouit en ses compagnies privées, f° 115. »

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XX, p. 35. Lettre du 23 mai 1585.

(3) Le Roi priait le Nonce de faire passer deux lettres au cardinal d'Este et d'écrire à Sa Sainteté pour la supplier en son nom, comme il l'avait fait dans sa lettre, d'écrire un bref au P. Edmond Auger, jésuite. Le roi ajoutait au Nonce : « Je suis sur que vous rendrez témoignage que ces Dévotions sont à l'honneur et à la gloire de Dieu. » *Ib.*, t. XX, f° 259. Lettre du 20 mai 1586.

(4) Le P. Edmond Auger, né en 1530, mort le 19 janvier 1591. « Quando il s^r^ Émondo se gli levasse dapresso, non sarebbe punto a proposito. » Arch. du Vat. *Lettere*, t. XX, f° 258. « Ben estimerei che detto Padre (al quale il Re crede in simil cose singolarmente) dovesse esser ben admonito da sua Beatitudine che procurasse et facesse che queste divotioni non impedissero punto il carrico principale di sua Maesta. » *Ibid.* Le P. Prat, *Rech. hist. sur la Comp. de Jésus*, t. V, p. 2.



de chercher à éteindre l'hérésie et à apaiser les troubles, car c'est le devoir d'un Roi, surtout d'un Roi issu d'aïeux très chrétiens (1).

Henri III, sans souci des craintes du Nonce et des recommandations du Pontife, continua d'abandonner le pouvoir à ses favoris. Ses coups d'autorité ne furent que des mouvements d'impatience; attaqué par les hérétiques et harcelé par les Ligueurs, l'ancien héros de Jarnac et de Montcontour, disait bien dans son Conseil que la pusillanimité ruinait ses affaires et qu'il voulait combattre à outrance (6 octobre), mais hésitant, craintif, ménageant tout, on le voyait donner des troupes aux ducs de Guise et de Mayenne sans leur procurer les moyens de les soutenir et chercher à inquiéter le Roi de Navarre sans être décidé à le vaincre, car une nouvelle guerre, disait-on autour de lui, aurait pour résultat de fortifier les huguenots et d'affaiblir les catholiques (2). D'ailleurs il n'y avait plus d'argent, la solde manquait aux soldats, la discipline faiblissait, l'armée se débandait et la guerre contre les protestants s'en allait en fumée (3)

La dette de l'Etat augmentait chaque jour. Henri II avait laissé en mourant un découvert de plus de vingt mille écus d'or, mais depuis vingt-huit ans cette somme avait doublé, car chaque année la dépense avait dépassé la recette. « Le dernier remuement d'armes » avait couté plus de deux millions sortis en une porte ou une autre de la bourse du roi (4) » et les revenus n'étaient point perçus dans les provinces occupées par les protestants ou étaient aussitôt dissipés. Comment donc se procurer des ressources ? Etablir de nouveaux impots paraissait impossible, car le peuple était aux abois; chercher de l'argent par la création de charges nouvelles, c'était les avilir. des lors mécontenter la bourgeoisie,

(1) Imprimé dans Tempesti, *l. c.*, p. 167.

(2) Lettre de Villeroy à S. Gouard, 6 août 1585. Bibl. nat., f. fr. 16.045., f° 139.

(3) Lettre de Cavriana, 4 août 1585. Abel Desjardins, *Négoc. Dipl.*, t. IV, p. 618.

(4) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 16. 045, f° 138.

lorsque déjà le duc de Guise prenait sur elle trop d'empire. Le seul espoir était dans les fonds extraordinaires prélevés sur le clergé.

Depuis vingt-cinq ans l'Eglise de France avait fourni aux recettes du Roi plus de vingt-cinq ou trente millions d'écus d'or, sans compter plusieurs aliénations de biens et divers paiements faits aux troupes. Récemment, au mois d'août, des prélats et serviteurs du Roi avaient emprunté, par hypothèque sur leurs propres biens, trois ou quatre cent mille écus, remboursables sur le premier argent provenant d'une vente de biens d'église (1) ; or les députés du clergé, réunis à l'abbaye de St-Germain-des-Prés (2 septembre) présentaient des remontrances (2). En effet un contrat avait été passé en 1580 pour affecter chaque année pendant six ans un million trois cent mille livres au paiement des rentes de l'hôtel de ville de Paris, à la condition qu'aucune autre somme ne serait demandée au Clergé, mais on avait encore prélevé des décimes extraordinaires. Le Clergé aurait donc voulu se faire délivrer un titre nouveau pour affirmer la nature du don gratuit, tandis que les ministres du roi réclamaient le paiement comme une dette et le rangeaient parmi les autres revenus de la couronne. En tout cas Bellièvre demandait « un prompt secours ; » aussi l'assemblée mit de suite cent vingt mille écus à la disposition du roi et offrit de donner, sauf l'approbation du souverain Pontife, douze cent mille écus, dont un million environ pour la guerre et deux cent mille pour les frais et intérêts de l'emprunt. Mais le Roi ne s'arrêta pas à cette combinaison, car il avait déjà chargé le Cardinal d'Este de demander au Pape la permission de vendre des terres de l'Église jusqu'à concurrence de cent mille écus de rente. Le Cardinal en parla d'abord comme d'une pensée venue de lui (29 août). Sixte V l'interrompit

(1) Lettre de Villeroy à S. Gouard, 6 août 1585. Bibl. nat., *ms.* f. fr. 16.045., f° 138.

(2) *Mém. de la Ligue*, t. I, p. 247. Arch. du Vatic. *Lettere*, t. XX., passim. *Collection des procès verbaux des assemblées générales du clergé de France, depuis 1560*. Paris, 1767, in-f°, t. I, p. 274.



aussitôt en disant qu'il ferait tout, hormis cela. Le cardinal insista, le Pape s'emporta : on voulait donc le braver, s'écria-t-il, et on eut peine à le calmer. Sixte V promit cependant d'y penser et de consulter des Cardinaux (1). Henri III fit alors partir pour Rome l'Evêque de Paris Pierre de Gondi (2), afin de présenter une demande officielle ce dont le Pape fut charmé, (3) car cette démarche diminuait sa responsabilité d'administrateur des biens de l'Eglise. L'Evêque était porteur d'une lettre où la Reine mère remerciant le Souverain Pontife de ses bontés le priait de ne pas douter de ses sentiments, ni de ceux de son fils (4).

Ainsi au commencement de l'année 1586, l'avenir se présentait sous un aspect assez sombre. Tout le monde était divisé, à bout de ressources et cependant en armes : les protestants pour prendre la domination, les Ligueurs pour recouvrer la puissance, le Roi pour maintenir son rang.

V

Sixte-Quint poursuivait ce grand but de servir en Europe la cause catholique. En Angleterre il voulait la délivrance de Marie Stuart, et pour l'obtenir, il négociait la conversion de la reine Elisabeth, résolu, s'il ne l'obtenait pas, d'appuyer contre elle l'intervention de Philippe II en offrant à celui-ci un million d'or et une ligue des princes catholiques.

En Suisse, il voulait délivrer Genève opprimée par les protestants et cherchait alors à remettre la ville, non au pouvoir des Espagnols, comme on le disait, mais entre les

(1) Lettre de la Boderie à S. Gouard, 27 août 1585. Bibl. nat., *ms.* f. fr. 16.045, f° 164.

(2) Né en 1532, évêque de Paris en 1570, mort le 13 mars 1616.

(3) Lettre de l'abbé de Plainpied à la Reine, 20 novembre 1585. *Ib.*, f° 166.

(4) Archives du Vatican, *Lettere*, t. XX, f° 133. Lettre du 31 décembre 1585.

mains de l'Evêque, tout en réservant le droit contesté du duc de Savoie et le récent protectorat de la France. Dans notre pays enfin, désireux de détruire l'hérésie armée contre l'Eglise et l'ordre social alors existant, Sixte V, offrait au Roi de prendre à sa solde vingt cinq mille fantassins et huit mille cavaliers. Il encourageait Henri III à défendre son royaume et il lui promettait l'assistance de Dieu qui « dans une si sainte entreprise ne pouvait l'abandonner, si lui-même ne se décourageait pas (1) ». « Il serait assurément désirable de n'avoir nulle part aucune hérésie, disait-il (2), mais, avec la liberté humaine, il en existe et des hommes pervers refusent de suivre la doctrine de la vraie religion. De ce mal Dieu tire un grand bien, car l'hérésie est une épreuve où le chrétien trouve l'occasion de manifester sa foi, le faible celle de détester l'erreur, et le puissant celle de la combattre ». Par dessus tout, écrivait-il à d'Epernon « il faut agir. Vous combattez pour la foi catholique, pour le salut du Roi et de la Patrie ». (3) Voilà les points de vue où se plaçait le Souverain Pontife et les événements lui permettaient presque de se livrer à l'espérance, car d'une part le Prince de Condé, avait été contraint de quitter la France après avoir été battu en Anjou par le duc de Joyeuse et d'autre part le duc de Nevers, un des tenants de la Ligue, accusé d'avoir mal parlé du Roi pendant son voyage de Rome, s'était plaint des calomniateurs, avait demandé à se justifier et après plusieurs lettres échangées avec le secrétaire d'Etat Villeroy (4) et la Reine-mère, où des explications étaient données avec un peu de hauteur, avait fini par nier les faits imputés et par rentrer dans les bonnes grâces d'Henri III.(5)

(1) Archives du Vatican, *Sixti V Regestum*, an. I, ep. 179, t. XXX, f° 142. Lettre du 6 janvier 1586.

(2) Archives du Vatican, *Lettere*, t. XX, f° 140. Lettre du 5 janvier 1586.

(3) Arch. du Vatican. *Sixte V Reg.*, an. I, ep. 187. — T. XXX, f° 142. Lettre du 5 janvier 1586.

(4) « Parc che i duoi favoriti soli con Villeroy tieno la bocca et lo spirito di S. M. non possendo alcun altro tener longo discorso selo. » Bibl. nat., *ms*. f. fr. 3974, f° 127.

(5) Bibl. nat. *ms*., f. fr. 3974, f° 111. Le 13 février 1586, Nevers écrit

Sixte-Quint non sans grandes difficultés (1) accorda une vente de biens d'Eglise jusqu'à concurrence de cent mille écus de rente, c'est-à-dire pour un capital de 2,400,000 livres (2). Il devait y avoir deux ventes séparées : le Nonce

qu'on l'a calomnié. Le 20, Bellièvre répond : « on vous a accusé d'avoir médit du Roi. » f° 122, f° 125. Biron intervient, représente au Roi qu'il se fait grand tort de ne pas se servir du duc de Nevers. « Il Re li disse che V. E. era troppo ligato con coloro de di la. Replicò il mareściale che non era, e che il modo di sciogliere il nodo tra di loro era il vero camino di guadagnarsi l'animo di V. E. » Le Roi réplique : « Io non voglio altro da lui, se non che si dica che non ha detto mal di me; ma non me l'ha mai scritto, se non che sempre mai è ito per ambages et in certe schrime che non mi contentano. Quando mi scrivera che non ha mai parlato mal di me et che non vorrebbe haverlo fatto, io resterò di lui contento. » La négociation se continue, f° 129, f° 133, f° 136, 138, et le 2 mars, le duc de Nevers écrit au Roi : « Je n'ai jamais rien dit à Rome ou ailleurs qui puisse vous donner occasion de mécontentement, je ne l'ai pas fait, ni pensé »; f° 142 à 155; 157, 161, 183. 26 avril, la Reine dit que le duc de Nevers ne fait que « pointiller en toutes ses lettres. » f° 190, — Dans *ms.* f. fr. 3372, il y a d'autres pièces relatives à cette négociation. — Dès le 8 avril, le roi avait dit au duc de Nevers, d'être à cheval avec sa compagnie, pour le 15 juin. f° 6. — Le 11 juin 1586, le roi lui écrit qu'il a reçu sa lettre du 18 mai : « Puisque vous désclaré que non seulement vous estimeriez indigne de ma bonne grâce quiconque se serait tant oublié que de dire ou faire chose contre ma personne, mais aussi que vous le tiendriez pour meschant et que vous m'assurez que ceste chose vous n'avez jamais faicte, je demeure satisfait et contens de vostre déclaration, et seray très ayse qu'il se présente occasion de vous faire paroistre qu'il ne me reste aucune mauvaise impression de ce fait et davantage que je scay beaucoup mieulx aymer que hayr. » f° 12. Le 10 juillet, le roi écrit : « Je vous répéteray que je suis content et satisfait de l'éclaircissement. » (f° 20) Beaucoup de cardinaux félicitent le duc de ce que le Roi lui ait rendu ses bonnes grâces. *Ib.*, f° 190, 192, 194, 196, 198, 202. Le cardinal secrétaire d'État apporte aussi les félicitations du Pape : « Con molto suo contento ha inteso che la M. del Re sia rimasta sodisfatta di lei, dicendo S. S. che le calunnie datele non potevano havere altro essito perche si come V. E. mentre fu qui, non trattò mai cosa che fosse contra la réputatione et il servitio di S. M. » *Ib.*, f° 188. Lettre du 2 septembre 1586.

(1) L. de l'évêque de Paris à Villeroy, 23 janvier 1586. Bibl. nat. *ms.*, f. fr. 16. 045, f° 203. L'évêque quitta Rome. Il écrit de Bologne, le 6 février, au Roi, qu'il est parti depuis quinze jours : il termine en disant : « Je finirai par prier Dieu, Sire, donner à V. M. en très bonne santé, très longue et très heureuse vye et bientost un beau fils. » *Ib.*, f° 205

(2) Le Pape l'annonce au Roi. Arch. du Vatican. *Reg. Sixti* V, an. I, ép. 179. 5 janvier 1586.



fut chargé de présider à la première s'élevant à cinquante mille écus de rente, une permission nouvelle du Souverain Pontife devait être nécessaire pour procéder à la seconde.

L'assemblée du clergé fut blessée de ces dispositions. Elle eut accepté la Bulle, fit observer le Nonce, si la première vente seule eut été permise et si les Evêques eussent été chargés de recueillir la somme imposée à leur diocèse; aussi repoussant la Bulle comme excessive, et obtenue sans l'assentiment du Clergé, voire même à son insu, l'assemblée demanda au Parlement de s'opposer à la vérification. Le Clergé était dans l'erreur; aussi le Cardinal de Bourbon, refusa de signer la requête.

Le Nonce espéra d'abord voir s'apaiser une opposition, provoquée seulement par quelques personnes. Mais cette démarche insolite lui causa un très grand déplaisir : « sa seule consolation, dit-il au Roi, était l'assurance donnée par Sa Majesté de trouver une solution compatible avec la dignité du Saint-Siège. — J'ai ressenti, également une grande douleur, répondit Henri III : un petit nombre de Prélats seulement a été d'avis de faire cet éclat, mais ils ont excité et entraîné les autres ». Et avec grand sens il ajouta : « ce soulèvement du Clergé fera bien plaisir à nos ennemis, surtout si on s'engage davantage dans cette voie (1) ».

Le 4 mars, les députés de l'assemblée vinrent parler au Roi des nouvelles charges imposées par la Bulle, et le prier de se contenter de la promesse faite en général de l'aider à l'avenir de tout son pouvoir (2). Henri III rappela avec beaucoup de calme (3) son titre de protecteur de l'Eglise et son désir de maintenir les immunités ecclésiastiques, mais, dit il,

(1) « Mi aggionse che alli nemici nostri sara molto caro questo sollevamento del Clero et sarebbe sempre piu si caminasse innanzi. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XX, f° 181. Lettre du 3 mars 1586.

(2) « Chiamando essa Bulla surreptice et pregando sua Maesta a contentarsi di quello che da essa Congregatione le è stato gia promesso, offerendosi cose in generale di aiutarla, anco nell'avenire, bisognando per quanto potra. » Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XX, f° 189. Lettre du 4 mars 1586.

(3) « Senza mostrare alcuna alteratione. » *Ib.*



l'évêque de Paris avait agi par son ordre. La nécessité l'avait contraint de demander la Bulle, la nécessité aussi le forçait de la recevoir, aussi il éprouverait du déplaisir si le clergé maintenait son opposition (1).

La réponse du Roi suspendit le vote de l'assemblée (2) et l'affaire fut renvoyée au lendemain : on crut généralement à la mise à exécution de la bulle, mais après une délibération d'où les Chanoines furent exclus, les évêques exposèrent leurs doléances dans un mémoire que l'Evêque de Noyon, frère du Cardinal de Rambouillet, fut chargé de porter au Parlement (3). L'évêque s'y présenta le 8 Mars et, dans une séance à huis clos, demanda la suppression de la Bulle parce que, dit-il, l'intervention du Nonce, était contraire aux privilèges de l'Eglise gallicane.

Le Nonce apprit le discours très long du reste de l'Evêque de Noyon et sachant, même avant toute délibération ultérieure, les dispositions du Parlement à soutenir le clergé, il demanda le 13 mars une audience au Roi (4). Elle lui fut accordée seulement le 22. Il parla de « l'affront fait au Saint-Siège, si la bulle en tout ou en partie était rejettée, car si le Parlement a quelque chose à voir en cette affaire, ce ne peut-être que pour constater l'authenticité de la Bulle, c'est-à-dire la vérifier. Pour le reste il n'appartient à personne d'y mettre la main. Or la bulle n'est pas fausse : Sa Majesté le sait très bien. Si donc la Bulle n'est pas admise en son

(1) Un jour, en présence du Roi et d'un grand nombre de membres de l'Assemblée, l'évêque de Noyon parla avec une grande énergie du péril où serait l'âme du Roi si un sou de cet argent de l'Église était distrait de la guerre contre les Huguenots. Henri III donna son assentiment à ces paroles et peu de temps après, en remerciant le Pape d'avoir permis l'aliénation, il promit d'employer intégralement l'argent combattre l'hérésie. *Ib.*

(2) « Questa riposta ha lasciato, come mi vien detto, la Congregatione irresoluta. » Arch. du Vatic. *Lettere*, t. XX, f° 189.

(3) Une traduction en italien du Mémoire est aux archives du Vatican. *Lettere*, t. XX, f° 179. « Le Pape n'est pas satisfait du clergé de France », écrit de Rome l'abbé de Plainpied à Villeroy, le 25 mars 1586. Bibl. nat. *ms.*, f. fr. 16.045, f° 211.

(4) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XX, f° 203. Lettre du 21 mars 1586.

entier, le Pape n'aura-t-il pas à l'avenir le droit de se montrer plus réservé dans la concession des faveurs ? On éviterait ainsi de les voir comme celle-ci, repoussées par des magistrats qui sont après tout des sujets. Admettre la bulle intégralement, ce n'est pas nécessairement l'exécuter en son entier, car la seconde vente ne peut avoir lieu sans un nouvel ordre du Pape, et il s'est expressément réservé le droit de la permettre ». — « La dignité du Pape et la mienne, répondit le Roi, sont ici engagées, la bulle sera admise et les députés du Clergé se conduisent très mal ».

Le Nonce se rendit ensuite chez la Reine mère : « nous désirons beaucoup, dit Catherine, voir la Bulle reçue et nous ferons pour cela notre possible, mais si le Roi veut agir par force, peut-être ne trouvera-t-on ensuite personne pour acheter les biens. Les gens du Parlement, chacun séparément il est vrai, promettent de se conformer au désir du Roi, mais une fois réunis, on ne peut être sûr de leur décision (1), tant l'esprit de corps a d'entrainement » !

Cependant des négociations s'ouvrirent avec les ministres pour régler la question financière. Le Roi, outre la première vente de biens autorisée par la Bulle, demanda à prélever trois cent mille écus sur les revenus ecclésiastiques et à recevoir toujours les quatre cent mille écus comptés à la ville de Paris. L'assemblée discuta un peu, mais tint surtout à ce que la seconde vente ne fut pas admise par le Parlement. L'arrivée de l'Évêque de Paris, revenant de Rome le 15 mars redoubla contre lui l'irritation du clergé.

L'Evêque eut dès le lendemain un très long entretien avec le roi et lui exprima la cordiale affection du Pape. Henri III y parut très sensible (2). Le Nonce vit l'Évêque et en fut content : il sent évidemment comme nous, écrivit-il (3), puis mandant chez lui les quatre Présidents du Parlement, les archevêques de Vienne, de Bourges, de Lyon, les Evêques

(1) Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XX, f° 206.

(2) « Il quale intendo esser restato contentissimo et allegrissimo. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XX, f° 199. Lettre du 17 mars 1586.

(3) « Ho trovato ch' egli sente chiaramente per noi. »



de Paris, Noyon, Amiens, il leur remit les brefs du Pape. « Puissent ces brefs, dit-il, les rendre plus respectueux pour le St-Siège qu'ils ne le sont à présent ! » Il porta à la Sorbonne le bref qui lui était destiné afin d'exprimer en même temps au syndic les sentiments de bienveillance de Sa Sainteté (1). Grâce à l'intervention du Roi et du Nonce, le Parlement vérifia la Bulle.

Sixte V désireux de calmer les esprits chercha à tout expliquer pour tout apaiser (2); il s'étonna des réclamations de l'assemblée, car après avoir défendu d'abord les droits du Clergé, il n'avait cédé qu'aux sollicitations de l'Évêque de Paris. Pourquoi ce Prélat n'avait-il rien dit? Le clergé devait donc s'en prendre à lui seul, si le Pape n'avait pas connu l'opposition. Ces lettres, datées du 5 mai, parvinrent à Paris le 20 et l'assemblée redevenue docile chargea le Nonce de présenter au Pape ses très humbles respects (3).

La question d'argent ne fut pas la seule à préoccuper : Le Pape et le Nonce demandèrent la réception des décrets du concile de Trente comme loi du royaume, mais l'Assemblée refusa. Il convient d'attendre un moment opportun, dit Catherine de Médicis et la reine se débarassa des objections présentées en disant qu'elle ne s'occupait pas de semblables affaires (4). Quant au roi il acceptait très respectueusement, dit-il, les décrets sur le dogme, car selon le mot de François Ier son aïeul, s'il savait son bras droit hérétique il le brûlerait, et donnerait au besoin sa vie pour attester sa foi ; mais les réformes, principalement celles sur la juridiction, devaient être examinées avec attention, et il voudrait voir

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XX, f° 199. Lettre du 17 mars 1586.

(2) Arch. du Vatican. *Regest. Sixti V*, an. II, ep. 14, 10 mai 1586. — Dans la copie qui est *Lettere*, t. XX, f° 256, la date est 7 mai.

(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XX, p. 266. Lettre du 25 mai 1586.

(4) « Delle oppositioni fatte al Concilio di Trento si spedi alla presto dicendo che non s'intendeva di simili cose, ma che assicurava la sua Beatitudine che il Re voleva in ogni modo che seguisse la publicatione di esso Concilio, ma la pregava a non sollecitarla tanto et aspectarne l'opportunita. » Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XX, f° 206.

auparavant l'entreprise contre les Huguenots en bon chemin, afin d'empêcher toute résistance de leur part. En attendant il exhorta les Évêques à tenir des conciles provinciaux où l'on admettrait les décrets de réforme jugés opportuns, et on pouvait compter sur son autorité pour les faire observer. L'afffaire en resta là.

La rédaction de la profession de Foi à exiger en vertu de l'édit de Nemours ne fut pas non plus facile à arrêter. Les uns voulurent prendre la formule du Pape Pie IV, les autres la rejettèrent. Ne contenait-elle pas une clause où l'on promettait au souverain Pontife une vraie obéissance ? N'y avait-il pas un texte où l'on affirmait son autorité suprême? Or ces expressions n'étaient pas admises sans restriction. Aussi lorsque le 25 janvier l'ordonnance sur l'exécution de l'édit de juillet, imprimée déjà depuis longtemps, fut publiée (1), aucune profession de foi n'y fut jointe et cependant on en parlait dans le texte.

La Sorbonne ayant été d'avis d'accepter les termes sur la « vraie obéissance au Pape » Sixte V loua le syndic et le Nonce fut chargé de féliciter les Docteurs qui ici comme toujours, dit-il, avaient montré prudence, zèle et dévouement (2).

Ainsi, à côté des catholiques dévoués au Pape, on pouvait signaler dans l'assemblée du Clergé de France les membres d'une opposition au Saint-Siège (3) ; il y avait des mécontents et ils parlaient d'en appeler à un futur Concile! Les esprits furent même si emportés qu'à Paris, du haut de la Chaire, on entendit les propos les plus repréhensibles sur le Pape et le concile. Le Nonce dut s'en plaindre, et exiger

(1) « Il qual ordine, se ben è stampato gia molti giorni, non è stato pero publicato se non alli 25 del corrente. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XX, f° 161. Lettre du 31 janvier 1586.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XX, f° 181.

(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XX, f° 192. L'archevêque de Vienne et quelques autres, écrit le Nonce, m'ont dit que le cardinal de Sens, leur avait écrit plusieurs fois d'user de leur influence pour que l'Assemblée du clergé maintînt les droits du Saint-Siège. *Ib.*, t. XX, f° 269.



des rétractations (1). Les mêmes violences de langage s'adressèrent au Roi et le Nonce pressa l'Évêque de sévir contre eux. Le trouble était ainsi dans les esprits!

VI.

L'assemblée du Clergé agitait ces diverses affaires, lorsque la duchesse de Nemours, accompagnée de son second fils, arriva à Paris, (28 janvier 1586) où elle fut reçue par les Cardinaux de Guise et de Vendôme (2), les ducs de Joyeuse et d'Epernon venus au devant d'elle avec un grand nombre de gentilshommes. La Duchesse descendit au Palais où la Reine-mère alors un peu souffrante gardait le lit. Le Roi était présent : il se leva, fit quelques pas à la rencontre de Madame de Nemours et embrassa affectueusement son jeune fils, sur le point d'être fiancé avec la fille du duc de Lorraine (3).

Peu de jours après le duc de Guise se rendit dans la capitale (15 février 1586), plus aimé, plus applaudi que jamais par le petit peuple, la jeune noblesse, le clergé et une partie des bourgeois ardents à lui témoigner « leur bonne volonté » par les femmes surtout dont il était l'idole (4). Un instant les bruits les plus sinistres s'étaient répandus. Le Roi,

(1) Arch. du Vatican, t. XX, f° 201. Lettre du 17 mars 1586. Le P. Berson, franciscain, fit le 16 mars, amende honorable de ses propos.

(2) Quatrième fils du prince de Condé, né en 1564, cardinal et archevêque en 1582, mort en 1594.

(3) Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XX, p. 161. Lettre du 31 janvier 1586. « Essendo Ella andata a smontare al Palagio della Reina madre, che era nel letto con un poco ancora di male, il Re che era ivi si levò da sedere, et se ando alcuni passi incontro et abbraccio amorevolmente esso Duca. » L'évêque de Vence arriva à Paris, le 11 mars, chargé par le duc de Savoie, d'offrir des présents à la future. On annonçait le mariage pour immédiatement après Pasques.

(4) Bibl. nat., *ms.* f. f. 3363, f° 64 et 3974, f° 127.

disait-on, préparait contre le duc et ses partisans une autre St-Barthelemy, et un italien, envoyé par la reine d'Angleterre, reçu en audience par le secrétaire d'État Pinard, était chargé de l'assassiner (1). Mais Henri III averti de ces rumeurs en marqua hautement son mécontentement et en toute occasion les démentit. Aussi lorsque le lendemain de son arrivée, le duc de Guise vint au Louvre, le Roi lui fit le plus aimable accueil, et sortant de son cabinet il le reconduisit jusqu'à l'Eglise de Bourbon, sans cesser de lui parler. La Reine mère et la Reine femme du Roi témoignèrent également leur affection : « Excusez moi, mon cousin, lui dit un jour Catherine en se levant de table, si je ne vous puis voir plus souvent, je ne laisse pas pour cela de vous aimer de tout mon cœur. » Les deux favoris furent plus réservés ; ils saluèrent le duc, mais parlèrent de lieux communs (2). En apparence le duc de Guise jouissait de la faveur royale : il vit souvent Henri III, l'accompagna en carosse et assista même à ses exercices de dévotion (3) ; toutefois « entre Guisards et royaux il n'y avait pas entente (4) » et le duc était triste ; il pouvait rire et plaisanter, mais au fond il y avait du trouble dans sa pensée (5). « Lui et le Roi ne peuvent plus être bons amis, écrivait le florentin Cavriana, la défiance vient chaque jour et excitée par de mauvais esprits, elle pourra amener bientôt un malheur ».

(1) Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XX, f° 145, Lettre du 17 janvier 1586. « Essendosi sparsa una voce questi giorni passati, che il Re volesse alla venuta di esso Duca far contro esso Duca et li suoi una cosa simile a quella fatta gia il di di S. Bartolomeo, S. Maestà presentito questo ha mostrato sentirne grandissimo dispiacere. »

(2) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3974, f° 128. Lettre de Cavriana, 26 février 1586.

(3) « Il duca è tuttavia ben veduto et accarezzato da Sua Maesta. » Lettre du 3 mars 1586. « Ha Sua Maesta questi giorni menato esso sig. Duca di Guisa seco nella compagnia de' Penitenti, et vestiti tutti del habito e sacco de' Battuti hanno cantato insieme i divini uffici. » Lettre du 7 mars 1586. Arch. du Vatic. *Lettere*, t. XX, p. 191.

(4) « Io credo che Egli e loro non possino piu essere buoni amici, e che nascera ogni di piu diffidenza, la diffidenza e il stimolo di molti maligni umori può generare, e in poco tempo, qualche sinistro accidente. » A. Desjardins, Négociat. diplom., t. IV, p. 621.

(5) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3974, f° 128.

On s'occupa aussi d'affaires. L'armée du duc de Mayenne était très affaiblie par la mort d'un grand nombre de Suisses ou les souffrances causées par le mauvais temps : l'artillerie ne pouvait parfois faire plus d'un mille par jour dans sa marche vers Bergerac et Périgueux, au milieu d'un pays où beaucoup de forteresses étaient au roi de Navarre. Quelles troupes opposer à ce Prince? Le Roi pensa d'envoyer le maréchal de Biron, capitaine très expérimenté (1), avec plusieurs compagnies de gens d'armes et le régiment de Normandie, soit un total de deux mille fantassins et de quatre cents chevaux. Mais le duc de Montpensier, gouverneur de ce pays, réclama l'honneur du commandement. D'ailleurs le Maréchal de Biron demandait beaucoup d'argent pour payer ses troupes et rembourser ses dettes, sinon il refusait de partir.

On songea ensuite à ne pas être pris au dépourvu du côté de l'est. Quarante compagnies d'hommes d'armes français, c'est-à-dire environ deux mille chevaux, devaient être confiés au duc de Guise. On y ajouterait cinq cents chevau-légers italiens, huit mille fantassins français et dix mille Suisses, afin d'arrêter à la frontière les Allemands levés au compte des hérétiques. Pour le moment le Roi n'aurait rien à débourser, ce qui était un grand point. Les Suisses étaient censés enrolés et le duc de Guise prenait la charge des chevau-légers.

On parla encore de former une troisième armée pour rester à Paris près du Roi, mais c'était beaucoup, car la dépense des troupes déjà sous les armes devait s'élever à sept cent mille écus par mois (2). Or cet argent d'où le tirer? Ces troupes mêmes comment les réunir ? (3) Mario Bandini,

(1) « Capitano molto esperto. » Archives du Vatican, *l. c.*, t. XX, f° 199 Lettre du 17 mars 1586.

(2) Archives du Vatican, *l. c.*, t. XX, f° 209. Lettre du 24 mars 1586.

(3) « Il qual danaro non si comprende donde si possa cavare. » (Ibid.) Le florentin Cavriana écrivait alors : « On se prépare à la guerre, on parle d'armée, mais le principal manque : il n'y a pas d'argent, pas d'hommes et pas de volonté pour en réunir. » A. Desjardins. *Négociat dipl.*, t. IV, p. 639.

arrivé de Nancy à Paris, avait, disait-il, appris de Schomberg lui-même, chargé par le Roi de lever des reitres, que huit mille d'entre eux étaient prêts à marcher; mais selon d'autres-personnes ce capitaine revenait découragé, et celui qui le rapportait au Nonce, le tenait du duc de Guise. Deplus les reitres enrolés par les hérétiques et ceux recrutés pour le roi, ne pourraient-ils se réunir et, créanciers ensemble d'une grosse somme d'argent, occuper de concert une partie du royaume en gage de leur paiement? Henri III abandonna donc son projet de levée car l'arrivée des Allemands était encore incertaine, résolu s'ils venaient au secours des Huguenots, de conclure la paix avec le roi de Navarre. Le Nonce l'avait déjà écrit à Rome. Or de cette paix, on parlait plus que jamais à la cour et à la ville (1); aussi le Pape représenta de nouveau à l'Empereur l'importance d'empêcher dans ses Etats une levée de troupes en faveur des hérétiques.

Le duc de Guise apprit cette disposition pacifique du Roi, et le 7 mars il chargea l'ambassadeur du duc de Ferrare de l'annoncer positivement au Nonce. « Ajoutez, lui dit-il, que le duc de Guise n'y consentira jamais »; et l'ambassadeur résuma en deux mots la réponse que le duc comptait faire si Henri III lui en parlait : « je ne peux, ni ne veux accepter une telle paix ». — La paix pourrait devenir pour lui la ruine et il lui fallait nécessairement être toujours armé.

Au milieu de ses intimes le duc de Guise passait pour être moins explicite. « Guise n'est pas si ennemi de Navarre qu'on le dit, écrira quelques mois plus tard le médecin Cavriana; ils ont des relations par tierce personne. » — « Vous pourriez être content de la paix, disait au duc un gentilhomme de ses amis, si on vous donnait Metz et une bonne somme

(1) « Per la qual cosa cresce quella opinione che gia significai a V. Signora Ill. che venendo gente d'Alemana in buon numero per Ugonotti, debba seguir la pace, della qual per la corte et per la citta si ragiona piu che mai. » Arch. du Vatic. *Lettere*, t. XX, f° 211. Cavriana écrivait aussi (5 mai 1586) : « Le cose di quà s'incamminano in apparenza alla guerra, ma la verita è che si fara la pace. » Abel Desjardins. *Négoc. diplom.*, t. IV, p. 640.



d'argent ? » et le duc de répartir : « Plut à Dieu que l'on fasse ainsi ! » (1) Prié un jour par un membre du conseil du Roi d'accepter cette éventualité d'une paix : « Non, aurait dit le duc de Guise, mais je puis le certifier au Roi, je déposerai les armes le jour où je me trouverai en sûreté. » Plusieurs amis du prince lorrain avaient assez clairement laissé entendre la même chose et ils avaient même ajouté : « Avec l'argent donné, on pourra préparer de nouvelles entreprises. » (2)

Ces paroles révélaient la situation : la lutte entre le duc de Guise et Roi n'était pas près d'être terminée. « Chacun, les Guise, les Huguenots, le Roi a ses partisans, chacun crie, personne ne vient au secours de l'Etat (3). » — « Il ne manque pas de gens pour croire, et l'opinion est même générale pour affirmer, qu'en dépit des signes de confiance et d'amitié donnés par le Roi au duc de Guise, le fonds du cœur ne correspond pas aux témoignages extérieurs. » (4) Le duc fut de cet avis et « pour cette raison, abrégea son séjour à Paris. Aucun intérêt particulier ne l'avait conduit dans la capitale ; s'il était venu, c'était pour travailler au bien commun et dissiper la défiance du Roi ; mais cette défiance subsistait. »

Le 18 mai 1586, le duc de Guise vint faire ses adieux au Nonce et peu d'heures après il se dirigea vers son gouvernement de Champagne pour aller delà en Lorraine, afin

(1) « Un personnage de grande autorité m'a rapporté ce récit, » écrivait le Nonce.

(2) Archives du Vatican, *l. c.* t. XX, f° 192. Lettre du 8 mars 1586.

(3) « Chi porta la Lega, e che gli Ugonotti, e chi la parte del Re : ognuno grida, nessuno soccorre. » Lettre de Cavriana, 18 mai 1586. A. Desjardins. *Négoc.*, t. IV, p. 689.

(4) « Non manca chi crede, anzi cosi quasi è l'openione commune, che se bene il re christianissimo mostra verso esso Guisa ogni segno di confidenza et amorevolezza, nondimeno il cuore di sua Maestà non corrispondere all' estrinseco. Et pare che detto Guisa sia anche esso di questo parere et per questa cagione principalmente sii per partirsi di qui molto presto. » Lettre du 7 mars 1586. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XX, p. 192.

d'être prêt, à mettre ordre à la venue des reitres appelés par les Huguenots (1).

A ce moment, la politique lui paraissait réclamer deux actes : premièrement une ambassade des Princes catholiques au Roi pour lui conseiller la guerre, afin de contrebalancer l'ambassade des Princes protestants qui venait conseiller la paix ; secondement l'abandon par le duc de Montmorency des intérêts du Roi de Navarre. Si cet abandon avait lieu la guerre, pensait-il, se terminerait très vite, mais dans le cas contraire la paix avec le roi de Navarre serait certainement bientôt conclue (2). C'était l'avis du Conseil royal et Catherine de Médicis disait même : « la paix pourrait ressembler à celle accordée par le roi d'Espagne aux habitants de Gand et d'Anvers, c'est-à-dire en donnant aux hérétiques du temps pour se convertir. » (3) Le duc de Guise exprimait donc au Nonce sa crainte de voir le Roi se ranger à cet avis : «Je résisterai, dit-il, mais quand je n'en pourrai plus, je baisserai les épaules. »

Les moindres incidents étaient commentés : l'arrivée des ambassadeurs des quatre cantons Suisses protestants, logés dans Paris aux frais du Roi, et la mission donnée par eux à un gentilhomme d'aller vers le roi de Navarre, augmentaient la croyance à un accord entre le roi de France et Henri de Béarn (4). On en parla plus que jamais en alléguant surtout

(1) Archives du Vatican. *Lettere*, t. XX, f° 271.

(2) Archives du Vatican, *l. c.*, t. XX, f° 272. Montmorency assurait alors le Pape de son entier dévouement, de son obéissance aux ordres du Saint-Siège et le Saint Père lui envoyait un bref de félicitations pour ses bons services dans les affaires d'Avignon. Arch. du Vatican, *Reg. Sixti* V, an I, p. 200, 22 février 1585.

(3) Jul. del Bene (ainsi signé, plus tard il écrira avec la forme française *d'Elbène*), conseillait à la Reine de faire des « articles de religion par tolérance le plus s'approchant des façons que l'on use au Pays-Bas. » Lettre du 1 juillet 1586. Bibl. nationale, *ms.* f. fr. 16,045, f° 219. Cavriana écrira bientôt (11 novembre 1586) en parlant du roi de Navarre : « Se non ritorna alla Chiesa non sara mai re... I france [sic] vogliono un re cattolico, naturale e dell' arbore proprio, se possono averlo, e non un forestiero. » A. Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. IV, p. 664.

(4) Archives du Vatican, *l. c.*, t. XX, f° 274.

l'épuisement d'un pays qui ne pouvait plus supporter la lutte.

Sur ces entrefaites, l'assemblée du Clergé demanda et obtint la permission de se séparer. L'archevêque de Vienne pressa encore le Roi de publier le Concile de Trente, de maintenir son dernier édit et de diminuer toutes les dépenses, afin de trouver pour la guerre les fonds nécessaires. — « C'est mon intention et mon très formel désir, répondit Henri III, mais si on savait comment vont mes affaires, on verrait, qu'à part les dépenses de la guerre, il y a sur tout le reste une grande économie. Si la situation se prolongeait, il faudrait bien avoir un nouveau secours ». Les Députés du clergé ne répondirent rien à cette réplique qui pouvait cependant passer pour une ouverture (1).

Le 11 juin 1586, le Roi remit au seigneur de S. Gouard nommé marquis de Pisany une lettre de remerciement au Souverain Pontife pour avoir accordé la vente des biens du Clergé, dont il promettait d'employer l'argent à chasser les hérétiques (2). En même temps Henri III présenta au Parlement (11 juin) vingt-six édits bursaux destinés à procurer de l'argent. Il était affligé d'imposer ces charges, mais la nécessité le commandait et sa conscience lui rendait témoignage d'agir pour la gloire de Dieu et le bien du royaume (3). Les édits suscitèrent du trouble et l'on craignit des voies de fait contre les banquiers italiens. Henri III alors dans la maison de plaisance de sa mère à S. Maur revint en hâte au Louvre. Des placards furent affichés et leur auteur, un agent, dit-on, du roi de Navarre nommé Salette, fut emprisonné à la Bastille. Les procureurs vinrent alors trouver le Roi : on transigea ou plutôt le roi céda ; (4) les édits ne furent pas exécutés et l'autorité resta déconsidérée par ces hésitations et ces impuissances.

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XX, f° 278. Lettre du Nonce au Cardinal Rusticucci, 9 juin 1586.

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XX, f° 285.

(3) Une traduction en italien du discours royal est aux Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XX. f° 300.

(4) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XX, f° 310. L. du Nonce, 21 juillet 1586.

De tels incidents contribuèrent beaucoup sans nul doute à donner au Roi la pensée de conclure la paix avec le roi de Navarre, s'ils ne lui fournissaient l'occasion de réaliser un projet dès longtemps formé (1).

« Le royaume s'en va au hasard », écrivait alors le florentin Cavriana (2). « Une alliance avec le roi de Navarre fixerait-il sa marche ? »

VII.

Un gentilhomme servant auprès du duc de Montmorency nommé Viraclau, faisait en ce moment espérer la conversion du chef des protestants, et par conséquent la paix. Catherine, l'esprit évidemment influencé par cet espoir, pria Montmorency d'en être le médiateur et elle envoya le 16 juillet, l'abbé Guadagni vers le duc de Montpensier alors à Champigny « afin de lui faire sonder le terrain (3) ». Le duc devait décider ce qu'il y aurait à faire (4). La Reine mère allait se rendre à son château de Chenonceaux, mais à court d'argent, elle fut réduite aux expédients pour s'en procurer : ses amis et ses serviteurs durent contracter des emprunts en leur nom personnel (5).

(1) *Ibid*, t. XX, f° 315.

(2) « Questo regno, se ne va all'occaso. » A. Desjardins, *Négoc. diplom.* t. IV, p. 651.

(3) Le château de Champigny-sur-Veude (entre Chinon et Richelieu, Indre-et-Loire), résidence des Bourbon-Montpensier a été démoli sous Louis XIII. Il reste une très jolie chapelle ornée de magnifiques vitraux peints par les Pineigrier.

(4) La Reine désirait beaucoup être accompagnée par le duc de Nevers qui arrangeait en ce moment le mariage d'une de ses filles avec le duc de Montpensier. — Le duc de Nevers était rentré dans les bonnes grâces du Roi, moyennant l'insistance de la Reine Mère. Arch. du Vatic., *Lettere* t. XX, f° 310.

(5) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XX, f° 314. Lettre du Nonce le 21 juillet 1586 : « Per questa sua andata la Reina ha durata grandissima fatica a trovare danari, essendo convenuto a suoi piu cari amici et servitori di obligare se stessi per haverne. »



A la nouvelle de ce prochain voyage, le Nonce inquiet demanda immédiatement au Roi une audience, mais il l'obtint seulement cinq jours après le 20 juillet : « Ayant appris, lui dit-il, le départ de la Reine pour aller négocier la paix avec Navarre et Condé, il ne pouvait s'empêcher d'exprimer au Roi le grand déplaisir que cette démarche causerait au Souverain Pontife. Des négociations et des traités, — le Pape en était très convaincu, et on l'avait vu en maintes occasions semblables, — ne pouvaient anéantir l'hérésie dans le royaume. Seules les armes, si la guerre était conduite avec activité comme elle devait l'être, pouvaient en avoir raison. (1) Sa Sainteté apprendrait certainement avec une grande douleur, qu'une Reine chrétienne fasse à des hérétiques, déclarés nommément relaps et impénitents, par conséquent indignes, l'honneur de les rechercher. N'était-ce pas mépriser la sentence portée justement contre eux ? » Le Nonce supplia donc le Roi de bien réfléchir avant de laisser entamer cette négociation. « Je fus écouté avec calme et attention, écrivit-il au secrétaire d'État. — Le voyage de la Reine, me répondit le Roi, ne paraîtrait pas étrange à Sa Sainteté si elle connaissait bien l'État présent du Royaume, ma position personnelle et le but de la démarche. Le pays en effet se trouve dans une calamité telle qu'il ne peut y en avoir une plus grande. Les dépenses des troupes s'élèvent à plus de 500,000 écus par mois, et, à l'arrivée des reitres, elles devront s'augmenter encore. Or il n'y a pas moyen de continuer cette dépense et à plus forte raison de l'accroître. La paix sera honorable ou elle ne sera pas ; mais une négociation peut seule l'obtenir, car les victoires remportées précédemment contre les hérétiques n'ont servi à rien ou à peu de chose. D'ailleurs chercher à ramener l'homme écarté du droit chemin, ne peut être blâmé. Seulement pour conclure la paix avec avantage, il ne faut certes pas arrêter ou ralentir

(1) « Ma si ben con l'armi quando sia fatta la guerra da dovere et con celerita. » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XX, f° 310. Lettre du Nonce au ardinal Rusticucci, 21 juillet 1586.

le cours de la guerre. — Si on avait poursuivi vigoureusement les victoires obtenues, répliqua le Nonce, les hérétiques, chacun en est persuadé, n'existeraient plus : il en serait encore de même aujourd'hui : en tout cas on acquerrait ainsi près de Dieu un mérite infini et il vaudrait mieux tout souffrir que d'exposer ce royaume au péril certain de perdre la foi, par conséquent de se ruiner complètement à bref délai, si les hérétiques conservent leurs places et leurs armées. Or comment les leur enlever, si on renonce à le faire les armes à la main ? La paix pour celui qui la demande, ne signifie-t-elle pas une concession à faire à celui auquel elle est demandée ? Si au contraire la guerre est conduite avec vigueur, au moins pendant quelque temps, n'est-il pas permis de croire qu'on viendra supplier le Roi d'accorder la paix et il sera alors possible de la signer avec plus d'avantage et plus d'honneur ».

Henri III ne se tint pas pour battu : « Jusqu'ici, répondit-il, on a fait ce qui a été possible, mais l'arrivée en France de douze mille reitres, pour grossir les rangs des Huguenots, le force à ne pas attendre la complète dévastation du royaume, et à voir si auparavant un accommodement à des conditions honorables ne pourrait être conclu. — Si votre Majesté est décidée à signer cette paix, dit alors le représentant du Pape, je la prierais de ne rien arrêter au sujet de la religion et des personnes de Navarre et de Condé avant d'avoir pris le conseil du Souverain Pontife. — J'y penserai », répliqua le Roi (1).

Le Nonce ne borna pas là ses démarches et il se rendit chez la Reine mère pour lui répéter à peu près les mêmes paroles. « Si sa Sainteté, répondit Catherine, écoute les propos de ceux qui ne désirent pas le retour du roi de Navarre à la foi catholique et à l'obéissance du Roi (2), Elle n'approuvera pas ce voyage, mais Elle l'aura à cœur, si elle

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XX, f° 310. Lettre du 21 juillet 1586.

(2) L'archevêque de Lyon écrivait que la reine désirait conclure la paix de quelque manière que ce fut. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XX, f° 322.

juge le fait en lui-même. Mon départ peut déplaire, mais mon retour certainement sera agréable, car ou je conclurai une paix avantageuse, ou je reviendrai sans avoir rien compromis. On ne pouvait mettre en doute sa résolution. N'avait-elle pas toujours été ferme dans la foi, sans vouloir jamais entendre un prêche hérétique? n'avait-elle pas élevé ses fils dans les sentiments connus de chacun? Le saint Père en sa qualité de Vicaire de Jésus-Christ sur terre, en savait plus qu'elle sur les choses divines, mais pour les affaires temporelles chacun connaissait mieux que personne celles de son pays. Si sa Sainteté était en France et voyait le malheureux état de ce royaume, Elle conseillerait la paix de préférence à la guerre. — On ne peut appeler affaire temporelle une négociation avec des hérétiques, fit observer le Nonce, car ce traité engage la foi », et il chercha à connaître quelles conditions seraient proposées et surtout quelles conditions seraient acceptées, mais Catherine se renferma dans des généralités. « La paix, dit-elle, sera conclue pour le bien du royaume et l'honneur de Dieu ». A de nouvelles répliques, elle ne répondit point et elle prit même un air offensé car des plaintes au sujet de son départ lui semblaient porter atteinte à sa réputation (1). Quand le Nonce parla de la nécessité de consulter le Pape, la Reine demanda quelle avait été la réponse du Roi : elle parut l'approuver et n'ajouta rien (2).

Le Nonce vit aussi Bellièvre et lui dit « qu'il ne serait pas bon que la Royne entreprinst de visiter le roy de Navarre sans le Pape ». Bellièvre lui répondit : « Ce seroit belle chose et le Pape ne seroit pas difficile de pardonner une chose dont aviendra un si grand bien à l'universel de la Chrétienté..... M. le Nonce prit ma réponse en fort bonne part et dict qu'il a ceste bonne espérance qu'estant les choses traictées comme il se doibt, qu'elles seront

(1) « Fu il ragionamento di Essa Reina alquanto risentito, parendole che io le facessi quasi torto a lamentarmi di questa sua andata. »

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XX, f° 313.

bien prinses à Rome et que il avoit conseillé la Royne d'escrire fort diligemment au Pape affin de bien informer S. S. de sa droite intention » (1).

Catherine de Médicis partit le 28 juillet pour Chenonceaux (2) et le roi se rendit dans le Nivernais, aux eaux de Pougues, pour soigner sa santé et éviter aussi comme nous le verrons l'ambassade des Princes Allemands : il devait également y rencontrer le nouveau Nonce, l'archevêque de Nazareth, dont l'arrivée était annoncée (3). Le Roi laissa comme régente à Paris la Reine sa femme.

Le duc d'Epernon qui se rendait en Provence, accompagna le monarque et le duc de Joyeuse alors à Moulins pour attendre des troupes, devait aussi venir le rejoindre. Aussi bien des gens disaient : « Si le monarque va à Pougues ce n'est pas pas pour aller aux eaux, mais pour se retrouver avec Joyeuse et accroître le crédit d'Epernon ». (4)

Henri III était de bonne foi assurément, mais il était irrésolu et semblait dissimulé. Tout à l'heure, il poursuivait avec le duc de Guise l'idée d'une guerre à outrance, à présent il caressait l'idée d'une paix avec le roi de Navarre et il se croyait obligé de l'accepter, car « tous les honnêtes gens, disait-il au Pape, fatigués de la guerre réclamaient la paix.

(1) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3372, f° 174. Lettre du 3 août 1586.

(2) « La Reine Mère partira lundi (28), ira coucher à Estampes, mardi à Janville, mercredi à Orly, jeudi à Saint-Laurent, samedi à Blois où elle séjournera dimanche et lundi elle sera à Chenonceau. Le roi est part ce matin pour Fontainebleau, la Reine reviendra quand le roi partira, c'est-à-dire mardi ou vendredi pour séjourner à Paris pendant l'absence du roi. » (*Ib.*) Lettre de Pinart, 26 juillet 1586. Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3372, f° 40.

(3) Une lettre de Sixte V (14 juin 1586) annonça le départ de l'archevêque. Arch. du Vatican *Regestum*, an II. Le 2 août, l'archevêque était à la Charité et demandait audience au Roi ; il écrivait le 18 août 1586 : « il duca di Nevers è bono et prudente et son sicuro che non farà cosa indegna ne a se, ne a Dio, ne al suo Re, il quale è bono et vuole il bene. » Bibl. nat. *ms.* f. fr. 3372, f° 177.

(4) Archives du Vatican. *Lettere*, t. XX, f° 310. Les eaux de Pougues avaient été découvertes par J. Pidoux, médecin du roi. *Journal de Leriche*, p. 338.



Penser à chasser les hérétiques les armes à la main c'était vouloir détruire le royaume (1). »

Le Nonce en s'élevant si vivement contre la démarche de la Reine mère, traduisait-il exactement la pensée du Souverain Pontife ? ne se montrait-il point trop absolu dans ses affirmations ? Les conversations de Sixte-Quint avec le marquis de Pisany sembleraient indiquer, si celui-ci les a fidèlement rapportées, plus de résignation de la part du Souverain Pontife (2).

Le Pape désirait voir la France en paix, mais « si pour occuper l'esprit et le courage des Français qui ne peuvent rester oisifs, il fallait faire la guerre, pourquoi alors, ne pas aller à la barbe des Espagnols rétablir la Goulette, reprendre Tunis et subjuguer Alger, faire en un mot la guerre aux Turcs et non aux Chrétiens ? » Sixte-Quint aurait voulu croire à la possibilité de la conversion d'un Prince déjà revenu au Catholicisme et retourné au Protestantisme, mais il n'admettait pas sa bonne foi. La paix avec lui le confondait tout d'abord, car il y voyait une cause et une preuve de faiblesse ; cependant homme pratique, il répondit aux affirmations sur la nécessité de sauver ainsi ce qui restait de la France, qu'il voudrait en ce cas voir la paix bien faite, non à l'avantage des hérétiques. — C'est justement la pensée du Roi, lui fut-il répliqué. Sixte V parla sans aigreur, mais sans espérance de la possibilité de cette paix et lorsque le 11 septembre Pisany vint de la part du monarque demander sa bénédiction pour le succès de ses démarches : — Je prierai Dieu, répondit Sa

(1) Lettre de Cavriana, 31 mars 1587. A. Desjardins, *l. c.*, t. IV, p. 681.

(2) Bibl. Nation., *ms.* f. fr. 16,045, f° 212. Lettre du 17 septembre 1586. Le pape, écrit l'ambassadeur le 26 août, parla du départ de la Reine pour s'aboucher avec le roi de Navarre : « Sa Sainteté ne me fit pas tant la mine de trouver mauvaise la paix, comme on voulait m'en faire la peur, ne me disant autre chose, sinon que V. M. ne seroit jamais roy absolu ni paisible en son royaume tant qu'elle y auroit cette malheureuse opinion et hérésie. » Bibl. Nat., *ms.* f. fr. 16,045, f° 226. Philippe II, s'inquiétait vivement de ces négociations et chargeait son ambassadeur de prévenir le pape de ne pas y donner les mains. Hubner, *l. c.*, t. II, p. 174.

Sainteté, pour que tout s'achève à sa gloire, et elle envoya sa bénédiction sans adresser un bref (1).

Proposée de bonne foi par le roi de France pour sauvegarder sa couronne (2) et donner le repos au royaume, acceptée au besoin par le Pape comme une nécessité pleine de périls, la pensée de cette paix dont le Cardinal de Guise ne se troublait pas beaucoup (3) était hautement repoussée par le roi de Navarre et le duc de Guise, par le chef des protestants et par le chef des catholiques.

Pendant que la Reine s'acheminait vers la Touraine, M. de Luxembourg arrivait à Rome pour présenter au Pape l'obédience du Roi. Les Ligueurs étaient en disgrâce. « Il y a plus de six mois, disait Sixte V au marquis de Pisany, j'ai si bien fermé la bouche au Cardinal de Sens qu'il n'osera plus prendre la hardiesse de parler » (de la Ligue) et Sixte V avec sa vivacité ordinaire de langage ajoutait que, « le Pape Grégoire, les Cardinaux de Sens et de Côme estoient, à son très grand regret et dommage de toute la chrétienté, cause de la ruine de la France ». (1)

Aussi le Souverain Pontife pour neutraliser l'effet produit chercha-t-il à donner à la mission de M. de Luxembourg un grand éclat. Il voulut qu'il fit son entrée officielle dans Rome le jour ou l'on devait élever, — « ce qui semblait impossible » (2) — l'obélisque d'un César en face l'Eglise St-Pierre et il invita tous les Prélats, principaux seigneurs et gentilshommes à monter à cheval pour aller en signe d'hommage au devant de l'ambassadeur. L'entrée devait, contrairement à

(1) Le 18 décembre, Catherine priait Pisany de remercier « le Pape de la sainte bénédiction qu'il luy a plu me donner au bon désir et intention de la paix. » Bibl. nat. *ms*. f. fr. 3301, f° 38.

(2) « La Reine mère a toujours l'espérance de voir le roi de Navarre à Champigny pour continuer le traité de paix qu'on veut faire et ce parce qu'on voit clairement que le roi de Navarre a la victoire en main. » Lettre de l'archev. de Lyon, 22 oct. 1586. Arch. du Vatican, t. XX, f° 350.

(3) « Non mostra di turbarsene molto. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XX· f° 310. Lettre du 21 juillet.

(1) Bibl. nat. *ms*., f. fr. 16,045. f° 232. Desjardins, t. V, p. 23.

(2) Lettre de Volta au duc de Nevers, 14 juillet 1586. Bibl. nat. *ms*. f. fr. 3974, f° 232.



l'usage, avoir lieu par la porte près St-Pierre, « afin, disait Pisany, que nous eussions notre part du spectacle de l'obélisque ». C'est ce qui eut lieu le 10 septembre. M. de Luxembourg avait déjà vu le Pape la veille au soir et il serait impossible, écrivait Pisany, de redire les amabilités qu'il en a reçues (1).

Le duc de Guise n'ignora pas ces faits et tint d'autant plus à prendre ses mesures. Tout à l'heure il se déclarait mécontent du Roi et craignait, s'il le voyait se réconcilier avec les huguenots, d'être contraint au déplaisir d'être désobéissant. Il écrivit alors au duc de Nevers, sur le point de se rendre à l'entrevue avec le roi de Navarre, qu'il n'était pas honnête d'être complice d'un tel acte et il affirma la nécessité pour empêcher sa conclusion d'unir les catholiques français et les catholiques espagnols. « Mes seules forces en effet ne peuvent suffire, dit-il, et il faut d'autres moyens pour maintenir toujours prêt, pendant la paix plus encore que pendant la guerre, un parti opposé aux desseins du Roi ». Un don de trente mille écus, fournis par le roi d'Espagne serait un de ces moyens excellents « pour mettre en état ses partisans et ses amis » et afin de n'être pas pris au dépourvu, il ordonna à son frère le duc de Mayenne de revenir en son gouvernement « afin d'être à mesme, selon leurs promesses, d'empêcher l'effet de telles menées ».

L'attitude de Montmorency paraissait toujours douteuse: Le Pape avait voulu le réconcilier avec le Roi. Mais « les longues hésitations du Maréchal devaient être cause de maux infinis et le duc de Guise, un instant auparavant partisan d'une alliance avec lui, cherchait à présent à se persuader qu'après tout la puissance de Montmorency n'était pas si considérable : elle ne s'étendait pas sur plus de la moitié du Languedoc ! Toulouse le regardait comme un ennemi : il était désavoué par ses parents et aucune personne de qualité ne s'était déclarée en sa faveur. » Ainsi, selon la disposition d'es-

(1) Lettre de Sixte V à Henri III, où il se réjouit de l'arrivée du duc de Luxembourg, 3 oct. 1586. Arch. du Vatican. *Reg. Sixti*, an II, ep. 59.

prit où l'on se trouve, selon l'utilité que l'on aperçoit ou la difficulté que l'on rencontre, on élève le mérite de ses alliés, ou on l'abaisse.

Ce fut donc de lui seul et de son initiative personnelle que le duc de Guise attendit le succès. Aussi dans une réunion tenue à l'abbaye d'Ourscamp près Senlis avec les Cardinaux de Bourbon, de Guise et plusieurs autres seigneurs, il fit arrêter en commun un programme d'action (7 octobre 1586). Empêcher la conclusion de la paix avec le roi de Navarre ; s'y opposer énergiquement si elle était conclue ; maintenir le dernier édit contre les hérétiques, telles furent les résolutions. « Nous avons le cœur de bons catholiques, lit-on dans le manifeste, et les forces ne nous manquent pas, car toutes les principales villes du royaume sont unies avec nous. Nous agissons sans crainte, car c'est pour servir Dieu et repousser l'hérésie ». Or si le Roi venait à conclure la paix avec les protestants, les catholiques qui « avaient à cœur l'amour de Dieu et le repos de la patrie » auraient aussi une légitime occasion de prendre ouvertement le Pape pour chef. A la ligue protestante des Princes Allemands ou Anglais, ils opposeraient la ligue catholique du Roi d'Espagne et des ducs Italiens afin de n'avoir forcément dans le royaume que deux partis, celui des catholiques et celui des hérétiques avec lequel on ne pouvait s'accorder (1).

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XX, f° 322, Lettre du duc de Guise au Nonce le 8 octobre 1586 :

« Je vous supplie d'assurer S. S. que nous resterons fermes et constants dans notre résolution de suivre la voie de la religion catholique pour laquelle nous exposerons toujours la vie. Si on arrive à faire une paix pernicieuse et feinte, nous donnerons ordre de remuer toute pierre pour faire un édifice sûr et et empêcherons qu'avec le temps nous ne soyons menacés et surpris. Nous avons le cœur de bons catholiques et nous avons annoncé notre résolution à tous ceux qu'inspirent le zèle de Dieu, le repos de la patrie qui ne peut exister si la fausse religion et la religion catholique subsistent ensemble. Par la grâce de Dieu, les forces ne nous manqueront pas et toutes les principales villes du royaume ont le même sentiment. Nous marcherons sans crainte, puisque c'est pour le service de Dieu et contre les desseins de ceux qui cherchent à établir l'hérésie. »



Tel fut le manifeste publié par les chefs de la Ligue ; ils chargèrent en même temps le Nonce d'assurer au Pape leur résolution de défendre la cause catholique, car dans les principales villes du royaume on ne pouvait comprendre la co-existence de la vraie et de la fausse religion.

Un instant la politique royale avait paru subir l'influence des princes lorrains. Lorsque le duc des Deux Ponts, le comte de Wurtemberg vinrent visiter le roi, Henri III chargea le gouverneur de Metz de les dissuader d'aller plus avant, mais ils continuèrent leur route et pendant deux mois toutes leurs sollicitations pour obtenir une audience furent inutiles. Après les avoir évités à Pougues, à Moulins, le Roi les fit attendre encore six semaines après son arrivée à Vincennes : c'est le 12 octobre seulement qu'il les reçut. Les Princes demandèrent l'exécution des édits de tolérance et présentèrent des observations très vives, peu respectueuses sur « les menées de la Ligue et les attentats du Pape cause des nouveaux troubles. » Henri III « très offensé de la harangue » (1) répondit fort sèchement : « Je laisse aux autres Princes le soin de gouverner leurs sujets, mais de mon côté je saurai bien adviser à ce qui sera à faire de mieux et chercher tous les moyens pour satisfaire à la droite et sincère intention que Dieu a engravée dans mon cœur. »

Sixte V instruit de cette fière réponse en sut gré au monarque (2).

(1) Lettre de Neufville-Villeroy, 11 octobre 1586 : « Le Roi est resté très offensé de la harangue des ambassadeurs allemands pour avoir esté remplie de propos picquants et peu révérans. » Bibl. nat. *ms.* f. fr. 3372, f° 66, c. f. Lettre de Bellièvre, f° 226.

(2) Sixte V fut très content de savoir que le roi s'était « piqué » lorsque les ambassadeurs protestants avaient mal parlé du Pape. Lettre de Pisany à Villeroy, 5 nov. 1586. Bibl. nat. *ms.* f. fr., 16,045, f° 282.

VIII.

« Nous voulons conserver le Roi et le royaume, » avaient dit les signataires du manifeste daté d'Ourscamp, fidèles dans leurs expressions à la pensée royaliste de la Ligue, mais les actes étaient un peu différents des paroles.

N'espérant rien en effet du midi où Montmorency lui faisait défaut, le duc de Guise se rejeta du côté du Nord où le duc de Lorraine pouvait l'appuyer (1). Il offrit à ce Prince de joindre ses forces aux siennes et demanda au duc de Parme, cantonné en Flandre, l'appui des troupes espagnoles. Entre l'armée allemande protestante et l'armée confédérée du roi de Navarre et de Montmorency, il voulait ainsi établir fortement l'armée alliée du duc de Lorraine, du duc de Parme et des hommes d'armes dévoués à sa cause. Pour le moment et pour enlever tout soupçon au Roi (2) les princes se dispersèrent. Le cardinal de Guise se rendit à Paris, le Cardinal de Bourbon à Gaillon, le duc de Guise dans son gouvernement de Champagne.

Ainsi, le duc de Guise s'étourdissait en poursuivant de concert avec l'ambassadeur d'Espagne, Bernardino de Mendoza, des projets hardis, je ne veux pas dire coupables, car il parlait toujours de conserver le Roi et s'il invoquait auprès du représentant de Philippe la nécessité d'avoir des ressources « pour être prêt à soutenir les villes dans leur juste

(1) Bibl. nat., f. fr. 3974, f° 253. Le duc resta d'abord neutre quoique favorable aux catholiques; en 1585, il devint l'associé du duc de Guise, en 1588, le pensionnaire de Philippe II. Alors il se jeta avec ardeur dans la lutte. *Intervention de Charles III*, duc de Lorraine, dans les affaires de la Ligue par M. Henry. Nancy, 1864, p. 10. — *Lettres et Instructions de Charles III duc de Lorraine relatives aux affaires de la Ligue*, publiées par Henri Lepage, Nancy, 1864.

(2) « Acciò di levare ogni sospetto al Re et che non habbi occasion alcuna di dubitare di noi. » Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XX, f° 322. Lettre du 8 octobre.



entreprise ; » s'il ajoutait : « je me brûlerais plutôt les ailes que de manquer de courage en une si haute entreprise, » (1) on pouvait croire qu'il s'agissait des intérêts catholiques et de la guerre contre les protestants Allemands, mais que prétendait-il lorsque dans ses dépêches intimes il se déclarait « au service du roi d'Espagne » et considérait le roi de France comme un ennemi ? seulement, disait le duc de Guise, « je suis obligé de le traiter avec respect. » Après l'avoir en vain averti de surveiller les menées du duc de Bouillon, Guise exprima au roi, non sans amertume, son regret de n'avoir pas été assez heureux depuis quinze mois pour lui faire apercevoir le danger. En vain il avait donné dix-sept avis à ce sujet, Rocroy venait d'être pris et il gardait la triste satisfaction de montrer dans le triomphe des hérétiques l'accomplissement de ses prévisions ; aussi il concluait : « voilà le mauvais état de ce gouvernement duquel je pensais, à force de me plaindre, vous faire éviter le mal. »

Le mal n'ayant pu être évité, le duc de Guise se serait volontiers chargé de le réparer, mais il rencontrait des obstacles dans la conduite des affaires générales. « Vous diriez que tout est à l'abandon » écrivait-il et il suppliait « pour l'honneur de Dieu qu'on y remediat, ou que le roi permit de couper la gorge à ces huguenots. » Mais le roi ne permit rien et content d'envoyer seulement trois cent mille écus au duc de Mayenne, alors qu'il aurait dû en donner dix sept cent mille, d'écrire au duc de Guise d'avancer la paye des gens de guerre (au 1er octobre on devait 700.000 écus aux Suisses) sans songer que cela lui était impossible, Henri III ordonna à ses troupes de tenir garnison, comme si, selon le mot du duc de Guise, c'était le moyen d'obtenir des succès, et il prépara les négociations avec le roi de Navarre.

Ce prince avait cherché mille prétextes pour éviter une conférence. L'important pour lui était d'agir : « hastez, hastez, hastez, écrivait-il à M. de Ségur occupé en Allemagne à recruter des soldats, le retardement nous ruine. »

(1) M. de Croze, *l. c.*, t. I, p. 390. Lettre du 10 novembre 1586.

« Depuis six mois, disait-il au roi de Danemarck, nous sommes invités à une conférence. Si nous sommes forcés de nous y rendre, nous ne transigerons sur aucun point sans votre conseil et approbation. » Il ne croyait pas du reste à la bonne foi de la cour de France et « n'apercevait pas qu'on y marchat de bon pied et voulut montrer quelques arrhes de bonne volonté. » Mais les ministres protestants ayant admis la pensée de traiter, le prince s'y résigna.

Le duc de Nevers était venu sur le désir du roi « aider et assister la reine mère pour sortir d'un si maulvais passage où elle s'est exposée pour délivrer ce royaume de la plus évidente ruyne que de mémoire d'homme il ayt esté (1). » Le duc avait aussitôt écrit à tous les cardinaux pour leur annoncer la démarche qu'il allait tenter avec la reine mère et sa depêche avait eu le complet assentiment d'Henri III (2) : les cardinaux de S. Severina, de Mondovi, d'Aragona, Gambara, de S. Croce félicitèrent le prince et prièrent Dieu de faire réussir ses efforts; tous se reposaient sur lui au sujet des conditions de la paix dont la première devait être d'assurer en France l'exercice de la seule religion catholique. Le Pape était aussi charmé de voir le duc « faire ce voyage (3); » « quelque chose qu'aulcuns veullent subtiliser, écrivait alors Bellièvre, je scai que les meilleurs cerveaulx du sacré Collège désirent la conversion du roi de Navarre et, comme j'entends, nostre Saint Père se monstrera en cela fort favorable. » Puis

(1) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3372, f° 208. « Les affères de la France ne se conduisent pas toujours par compas », disait Bellièvre le 11 sept. 1586.

(2) *Ib.*, f° 223. Lettre de Bellièvre, 11 octobre 1586.

(3) Le cardinal Rusticucci écrit au duc de Nevers, 2 sept. 1586 : « Quanto al commandamento fattole di esser con la Regina matre per il negocio, S. S. ne sente piacere, essendo sicura che l'E. V. non lasciera per bonta et pieta sua d'hauere inanzi a gli occhi l'honore di Dio et il benefitio di cotesto regno. » Bibl. nat. *ms.* f. fr. 3372, f° 186. Le cardinal de S. Severina, écrit le 3 septembre : « Questa mattina n'ho parlato con la Santita di N. S. il quale n'ha discorso in presenza di questi altri Ill. Mieisignori et è del medesimo parere et mostro ricevere in buona parte il suo intervento in questa causa. » Ib. f° 192. Le cardinal S. Croce écrit le 5 septembre : « S. S. ha molto caro ch'Ella faccia questo viaggio. » Ib., f° 202.



comme on critiquait la démarche, comme on disait que le meilleur serait d'exterminer tous les hérétiques, Bellièvre (1) en appelait au pape pour montrer « la différence qu'il y a entre faits et souhaits, » et tristement il ajoutait : « Si pour nos péchés et par le malheureux destin de ce royaulme, il fauldra nous y résoudre pour toutes nos vies, au moins, disait-il au duc de Nevers, aures-vous cest honneur et ce gré des peuples françois que par prudence vous aves essayé de remédier aux maulx où la malice et témérité d'aucuns nous ont précipité. » Bellièvre s'inquiétait des longueurs mises dans les préliminaires par le roy de Navarre dont « le malheur est que jusqu'à présent il n'a sceu se résoudre d'aller au devant des affaires (2). » « Il faut serrer le marché, écrivait-il encore, et passer par dessus les difficultés qu'il met en avant. » L'abbé Guadagni fut renvoyé par Catherine apprendre la décision du roi de Navarre (3) et on put enfin être fixé : seulement au lieu d'aller à Champigny, comme elle l'espérait, Catherine dut venir en Poitou. Le 22 octobre elle était encore à Chenonceaux : le 4 novembre elle signait une trève avec le roi de Navarre (4), le 7 elle arrivait à Mirebeau et le 11 à Saint-Maixent (5) car l'entrevue devait alors avoir lieu le 5 ou le 6 décembre aux petits Chastelliers entre cette ville où logerait le roi et la Motte Saint-Hérem où elle habiterait (6). Mais le 30, Catherine reçut du roi de Navarre une lettre le prévenant qu'il choisissait pour lieux de séjour Cognac et Jarnac. Le jour même Catherine donna des ordres pour réparer le château de Cognac afin de recevoir les seigneurs venus avec elle. Le 3 décembre elle quitta Saint-Maixent et vint à Cognac, mais il fut impossible de « pouvoir

(1) *Ib.*, f° 214. Lettre du 20 septembre 1586.

(2) *Ib.*, f° 226. Lettre du 11 octobre 1586.

(3) Bibl. nat. *ms.*, f. fr. 3372, f° 52. Lettre de Catherine du 23 août.

(4) Le duc de Nevers fut contraire à une trève générale, car dit-il, cela fortifie toujours davantage les factions, Villeroy l'approuva, *Ib.*, f° 108.

(5) *Journal Leriche*, p. 463.

(6) Bibl. nat. *ms.*, f. fr., 3372, f° 80. Lettre de Catherine, le 3 nov. 1586 ; le *Journal de Leriche*, p. 464, dit au contraire que le roi de Navarre logerait à la Motte. Bibl. nat., *l. c.* 3301, f° 31.

loger au château pour la conférence (1) » et le 14, 15 et 17 décembre le roi et la reine se virent au château de Saint-Brice près de Cognac (2); malheureusement ce fut sans résultat. « Il ne s'est rien ébauché qui mérite vous en donner advis, écrivait Catherine au marquis de Pisany, le 18 décembre, le roi de Navarre ayant déclaré qu'il n'avait pas pouvoir de « ceux des Églises de la nouvelle opinion » et qu'il ne pouvait rien faire sans advertir ses amis en Angleterre et en Allemagne, demanda deux mois de délai avant une nouvelle entrevue (3). » Dans la troisième et dernière conférence il y eut des « disputes et difficultés (4) » car Catherine déclara nettement la résolution du roi d'avoir dans le royaume qu'une seule religion (5) et elle commanda au roi de Navarre

(1) Bibl. nat., *ms.*, f. fr., 3301, f° 31, 33, 34.

(2) D'après un récit très détaillé « reçeu de la bouche du roi de Navarre », les conférences eurent lieu le 14, 15 et 17. Bibl. nat., *ms.* Cinq-Cents. Colbert, t. XVI, f° 232. D'après une lettre de Catherine au lieu du 15, il faudrait mettre le 16. « Je vous dirai M. de Malicorne que nous nous assemblons hier et aujourd'hui mon fils le roy de Navarre et moy. » L. 17 déc. 1586, f. fr. 3301, f° 36. S. Bris des Bois ou saint Brice appartenait alors au s. de Fors, gentilhomme protestant, fils de Charles Poussard, maitre d'hôtel du roi de France et du roi de Navarre. Le château est aujourd'hui la propriété du général Marquis de Brémond d'Ars. (*Bulletin de la Soc. des Arch. histor. de la Saintonge*, t. III, p. 97, 1880-1882. M. Jules Pelisson, *ib.*, p. 197 a indiqué quelques manuscrits que nous avons consultés. Voir aussi *Journal de Leriche*, publ. par A. de La Fontenelle-Vaudoré, in-8° 1846. — A. Desjardins. *Négoc. dipl.*, t. IV, p. 665. *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 76 et 189. *Lettres missives* d'Henri IV, t. II, p. 251.) — Depuis la rédaction de ces pages il a paru sur l'entrevue un article de M. le vicomte Guy de Bremond d'Ars. (*Revue des quest. histor.*, octobre 1884, p. 496.)

(3) Bibl. nat. *ms.*, f. fr., 3301, f° 36, 38.

(4) « Je ne vous diray point les disputes et difficultez où mon fils le roy de Navarre et moi nous nous sommes trouvez au troisième et dernier jour de notre conférance. » Lettre de Catherine à M. de Malicorne, *ib.* 3301, f° 38. Villeroy écrivait le 21 déc. « Les belles paroles du roi de Navarre doivent faire advertissement de nous préparer au pis. » *Ib.*, *ms.* 3372, f° 108. D'après *ms.* Colbert, *l. c.*, ce serait la seconde conférence.

(5) Le 30 décembre, Villeroy écrivait : « Combien que ces gens aient fait les mauvais à bon escient quant cette parolle leur a esté prononcée, toutes fois nous ne voions pas qu'ils aient tant de moien de se maintenir et deffendre les opiniâtretés qu'ils veúlent faire croire. » Et il parlait de l'appréhension des misères qui nous tallonnent et qui sont comme inévitables sans l'espéciale grâce et faveur de Dieu. » *Ib.*, f° 78.



de le dire à ses amis. Le soir même ce prince, revenu à Jarnac, réunit ses gentilhommes et tous déclarèrent l'impossibilité d'une entente. Le lendemain François de La Rochefoucauld sieur de Montguion et Jacques de Caumont sieur de la Force vinrent déclarer à la reine que les seigneurs étaient résolus de vivre et mourir pour leur religion et il demandèrent la cessation de la trêve. Catherine n'osant prendre sur elle une si grave responsabilité, renvoya M. de Montpensier et le maréchal de Biron pour demander un délai afin de connaître la dernière volonté du roi que M. de Rambouillet alla interroger à Paris. Henri III ne changea pas d'opinion et le 10 janvier il déclara sa résolution d'avoir dans le royaume une seule religion et de faire au roi de Navarre une guerre à outrance, y marcher en personne et s'il le fallait y mourir. (1) Aussi demanda-t-il un « bon fond d'argent pour dresser et soudoyer les armées ». Le 27 janvier, la reine mère revenue à Niort envoya le maréchal de Biron, M. de Pontcarré, et le président Brullart communiquer au roi de Navarre la réponse du roi de France.

Cependant Catherine de Médicis espérait, — sans cela, dit-elle, elle serait partie, — avoir une nouvelle entrevue avec le roi. On l'indiqua d'abord dans les environs de Niort, puis entre Marans et Fontenay où elle arriva le 19 février. Remise plusieurs fois, l'entrevue eut lieu seulement au commencement de mars entre la reine et le vicomte de Turenne (2) « Le roi, dit Turenne, ne veult et ne peult traiter de la paix, avant deux mois pour convoquer les députés des églises. » C'était une fin de non recevoir. Dès le premier jour Catherine avait été convaincue que l'on voulait gagner du temps pour attendre l'arrivée des reîtres; elle quitta Niort le 7 mars escortée par quelques compagnies du régiment de Picardie et passa par Saint-Maixent, Lusignan, Poitiers. Le 13 mars elle était à Chenonceaux et le 26 à Paris. « Quelque

(1) A. Desjardins. *Négoc. dipl.*, t. IV, p. 670. L. du 20 janvier 1587. Bibl. nat. *ms.*, f. Brienne, 214, f° 132.

(2) Bibl. nat., *ms.* f. fr., 3301, f° 52, v° f° 53, 54, 55. — Brienne 214, f° 148 et 150.

grande patience que j'ai eue, écrivit-elle, et quelque chose que j'aie peu faire durant sept mois et demi, je n'ai pu rien faire avec eux (1). »

Le Pape prévenu du projet d'une nouvelle conférence n'avait pas pensé que le roi fut bien conseillé « recherchant de paix les huguenots qui s'en rendroient plus insolents (2). » Le roi avait aussi écrit à sa mère « je ne sais comment vous pourrez honnêtement rentrer en négociation et traité avec le roi de Navarre et les siens après ce qui s'est dit et passé entre vous et eux, sur le fait de la religion. » Il proposa une trêve d'un an ou deux, pour assembler les États généraux afin d'adviser au salut du royaume ; sa pensée était de s'en ouvrir franchement au roi de Navarre et de lui offrir une pension « telle que l'on a accoustumé de donner à un fils de France, qui est de 100.000 livres tournois par an (3). » Mais le prince n'était pas de cette humeur : il pressa l'arrivée des reîtres et se rendit à son quartier général, pour reprendre les opérations militaires. Catherine de son côté écrivait tristement : « Il ne sera plus question que de faire du pis que l'on pourra de tous costez, de quoi il ne peut advenir que mal et désolation davantage à ce pauvre royaume (4). » C'était la guerre imminente.

La négociation n'avait donc point abouti, et engagée sur ce terrain, elle ne pouvait vraiment pas aboutir. Comme il arrive d'ordinaire en cas d'insuccès les jugements les plus amers se firent entendre : considérée à un point de vue général, c'était toujours l'éternelle question de savoir à quel moment la résistance à un fait fâcheux peut cesser, pour faire place à la reconnaissance de ce fait, lorsqu'en raison de certaines circonstances et pour éviter de plus grands maux, on est forcé de le subir. Sans doute il faut résister longtemps pour transiger plus tard avec avantage ; mais s'il y a des temps où la résistance est un devoir, n'y en a t-il point

(1) Bibl. nat., *ms.*, f. fr. 3301, f° 59.
(2) Bibl. nat., *ms.*, f. fr. 16,045, f° 297. Dépêche de Pisany, 21 mars 1587.
(3) Bibl. nat., *ms.*, fonds Brienne. 214, f° 153.
(4) Bibl. nat., *ms.*, f. fr. 3301, f° 59. L. du 7 mars 1587.

d'autres, où la transaction devient un moyen de sauver les âmes et de protéger les peuples ? Ce moment n'était pas encore venu.

Catherine de Médicis, si habituée cependant à braver l'opinion, s'émut des jugements portés en cette circonstance, et dans une lettre au Souverain Pontife elle invoqua surtout la loyauté de son intention : « Nous n'avons eu d'autre dessein, ni charge du roi, dit-elle, que d'essayer si par la douceur on pouvait ramener dans le sein de l'Église ceux qui s'en étaient séparés et contre lesquels on était obligé d'employer la force... Dieu n'a pas permis que notre désir s'accomplit, et nous avons trouvé ceux avec qui nous traitions, plus résolus que jamais à défendre leurs erreurs et leurs opinions. A présent il faut avoir recours aux armes afin de terminer une guerre qui jette le trouble dans tout le royaume. Le roi n'y épargnera pas ses soins, même sa vie, mais il faut de l'argent, » et Catherine chargea le marquis de Pisany d'en demander au Souverain Pontife. Le roi insista pour obtenir du Pape un prêt ou un don.

Henri III, fidèle aux recommandations de Sixte V, reprit donc au sérieux son rôle de chef de la Ligue. Il voulait la paix avec les catholiques et la guerre avec les protestants.

Le duc de Guise en entendant ce bruit d'armes témoigna dans ses dépêches au roi sa bonne volonté et son désir de bien faire, mais de bien faire surtout contre le duc de Bouillon ; car le fin mot de son entreprise, en courant reprendre Rocroy, était de demeurer armé, d'avoir dans cette place un homme à sa dévotion et de forcer le roi à se déclarer. Pour justifier ses démarches, le duc de Guise invoqua l'assentiment populaire, se dit entraîné et le Pape voyant seulement ici l'intérêt d'éloigner un prince protestant approuva en principe l'expédition, tout en recommandant la modération dans l'exécution, afin surtout de ne pas blesser en cette circonstance M. de Montpensier, oncle du duc de Bouillon (1).

(1) L'attaque contre Sedan paraissait au Roi devoir désunir les catholiques et il ne le voulait pas, aussi le marquis de Pisany (24 mars 1587),

Henri III « désireux de pacifier les affaires du côté de Sedan et non de les aigrir » envoya alors au duc de Bouillon vingt mille écus avec l'ordre de se retirer du pays. Mais le duc de Guise s'en irrita : le Roi de France voulait donc le désarmer ! et il réclama plus que jamais du roi d'Espagne l'argent promis par le traité de Joinville.

Le duc de Guise restait donc en armes, car il n'avait pas confiance dans le roi et le roi ne l'avait pas davantage en lui. Son frère le duc de Mayenne « plus résolu et moins dissimulé » avait des rapports mystérieux avec l'ambassadeur d'Espagne et soixante de ses capitaines logés au faubourg Saint-Germain avaient des relations avec les ligueurs de Paris. Le roi pour les déjouer changea la garnison de la Bastille et renforça celle de l'arsenal, mais l'impulsion était donnée : Le duc d'Aumale occupa Montreuil en Picardie, fit reculer les troupes royales détachées par d'Espernon et devint maître de Corbie, Pontdormy, Doullens, le Crotoy...

Le conseil général établi par la Sainte-Union dans les seize quartiers de Paris eut l'habileté d'exploiter la nouvelle de la prochaine arrivée des reîtres allemands (1). Le Roi, disait-on, faisait lui-même avancer ces troupes ! et « par l'induction des esprits malins dont il est possédé » il livrait les catholiques au roi de Navarre ! Il fallait donc résister et voici les propositions mises en avant : chaque ville pourrait envoyer des hommes afin de réunir vingt mille piétons et quatre mille chevaux, sous les ordres d'un capitaine désigné par le Roi, — car on ne pouvait se départir de la vieille foi royaliste. — Si le roi venait à mourir sans enfants, toutes les troupes se rassembleraient également dans les quinze jours entre Paris et Orléans, afin de protéger la réunion des États généraux chargés d'élire un Roi catholique. On réclamerait en outre le secours du Pape et du roi d'Espagne.

se plaignit du pape qui faisait à ce sujet au Roi « des querelles d'Allemagne. » Bibl. nat. *ms.* f. franç., 16,045, f° 301. « Le pape me loua l'entreprise de Sedan. » Ib., f° 298.

(1) Il avait déjà formé un complot pour s'emparer de Paris et du Roi ; le maréchal d'Aumont le découvrit. Lettre de Cavriana, 3 mars 1587. A. Desjardins. *Négoc. diplom.*, t. IV, p. 677 et 681.



Tels étaient les projets, mais actuellement on se bornait à recruter des adhérents, « Ecclésiastiques, gentilshommes, officiers du Roi non encore corrompus, notables, bourgeois et marchands, » en un mot « tous les gens de bien et de bonne conscience. » Dans chaque ville un conseil de six personnes devait se mettre en rapport avec le conseil général de Paris, réunir de l'argent et recruter des soldats. N'être ni protestant, ni politique et vouloir ardemment défendre la religion catholique, telle était la condition pour devenir associé. Ils juraient de ne pas poser les armes avant d'avoir rendu à l'Église ses anciennes libertés, à la noblesse son ancien rang, aux bonnes villes leurs franchises et privilèges, sans se départir jamais « de la due et légitime obéissance que nous devons, disaient-ils, au roy comme catholiques. Leurs vies et leurs biens devaient être employés à conserver et accroître la religion catholique et la monarchie française (1). »

...Henri III connut ces menées et, par le moyen de Bellièvre du président Jeannin et du banquier Zamet, il chercha à ménager un accord entre les ducs de Guise et d'Epernon. Mais les pourparlers ouverts à Attichy furent stériles.

Le duc de Guise réclama la guerre immédiate, se dit prêt à s'opposer avec ses amis à l'entrée des reitres et pour gagner le faible monarque, il ajouta cette parole merveilleuse : « Il n'en coutera pas un denier au roi » car « s'il le fallait tous les catholiques ligués signeraient de leur sang qu'ils sont à la vie et à la mort, vrais serviteurs de Dieu, du roi et de la patrie. » Afin de se faire mieux accepter, le duc de Guise déclara hautement que la seule prétention des catholiques était de « chasser les hérétiques ; une fois la guerre finie, lui et tous les siens rendraient leurs places de sûreté, abandonneraient leurs charges et quitteraient même le royaume si le roi le désirait. » Le vieux sang royaliste parlait toujours.

Le duc de Guise pria en même temps l'ambassadeur d'Espagne de demander au Pape de l'aider : « C'est comme pour

(1) Bibl. nat. *ms*. f. fr. 3974, f° 284.

une croisade, dit-il, laquelle ferait fort lever les cœurs aux catholiques en ce royaume et nous embarquerait bien avant (1). » Croisade contre les troupes venues de l'étranger et croisade contre ceux qui au dedans voulaient, avec l'aide de l'étranger, anéantir la religion.

« Prévenir ou repousser l'invasion des protestants étrangers, tel était donc, dit M. R. de Bouillé, le grand mobile religieux et national proclamé par le duc de Guise. » Le duc en l'invoquant était-il désinteressé? quoiqu'il en soit, il sentit à la responsabilité qu'il allait encourir, le service qu'il pouvait rendre et son dessein, après avoir remporté la victoire, était de ne pas descendre de cheval avant d'avoir ruiné les hérétiques. « Si haut dessein mérite bien d'être assisté, écrivait-il au roi d'Espagne en réclamant de l'argent, car il est infaillible que nous allons courre aux armes (2).

Pendant que le duc de Guise préparait ainsi la guerre en dehors du roi, peut être contre le roi, Henri III songeait à négocier avec lui; Catherine de Médicis se rendit dans ce but à la Fère et à Reims le 25 mai, démarche dont le seul résultat, disait le Pape sera d'augmenter les insolences et l'obstination des Princes (3).

On se perdit en effet en discussions, car chacun se plaçant sur un terrain différent, il était impossible de se rencontrer. Un semblant d'accord fut cependant conclu (fin juin 1587) et le duc de Guise se fit un mérite auprès du Pape de ne s'être pas montré exigeant afin de ne pas irriter le roi; mais il est temps, disait-il, d'appuyer les catholiques et il demanda au Pape d'envoyer en France un personnage considérable afin de lui procurer, à lui Guise, le très grand honneur de marcher sous le drapeau de l'Église. C'était toute son ambition (4).

(1) M. de Croze *l. c.*, t. II, p. 289. Lettre du 2 avril 1587.

(2) M. de Croze *l. c.* t. II, p. 283. Lettre du 9 avril 1587.

(3) Lettre de Joyeuse, 2 juin 1587. Bibl. nat., fonds Sérilly, 354. Ce ms. est aujourd'hui au British-Museum, et a été cédé en échange d'autres revenus à la Bibliothèque nationale. Mais il existe d'autres copies des dépêches de Joyeuse, f. fr. 17,995 et 23,516.

(4) Arch. du Vatican *l. c.*, t. XXIII, f° 29. Lettre du 13 juin 1587.



Désireux d'obtenir pour le chef de la Ligue la faveur de Sixte V, le cardinal de Pellevé parlait au Pape de son dessein d'aller en Angleterre venger « le martyre » de Marie Stuart (1) et il représentait le roi comme désireux de conclure la paix avec les hérétiques, c'est-à-dire de précipiter le royaume dans les aventures, les Ligueurs au contraire comme uniquement empressés à défendre la Religion. Mais le Pape, sans être influencé par ces communications, resta ferme dans sa ligne de conduite; elle était très simple et il allait l'indiquer encore une fois au nouveau Nonce envoyé en France.

IX

L'archevêque de Nazareth venait de mourir (mars 1587), regretté de Catherine de Médicis et du Roi qui lui avaient été d'abord si hostiles (2). Plusieurs noms avaient été mis en

(1) Le Pape pensait que « le meilleur moyen d'apaiser les troubles de France serait d'entreprendre contre l'Angleterre. »

Bibl. nat., *ms*. f. fr., 16,045, f° 292, 10 mars 1587. « Si le Roi voulait bien, écrivait Pisany, en rapportant les paroles de Sixte V, la reine d'Angleterre seroit chastiée de tant de martires qu'elle a fait souffrir aux catholiques. » (Ib. f° 309. Lettre du 7 avril.) Lorsque Sixte V, apprit la mort de Marie Stuart il dit à Pisany : « Eh bien, ceste mauvaise angloise a faist mourir cruellement et tiranniquement cette sainte et bonne reyne d'Ecosse. Que dit S. M. très chrétienne de ce martire? veut-elle pas ayder à le venger comme elle y est obligée d'honneur et de raison. » Bibl. nat. *ms*., f. fr., 16,045, f° 309. Lettre du 7 avril. Le pape avait sollicité le roi de France de « s'employer de cœur et d'affection à procurer la liberté de la reine d'Ecosse persécutée pour la religion catholique. » Ib., f° 272. « Le roi a décidé cette après dîner, écrit Bellièvre le 11 novembre 1586, que j'irai en Angleterre pour la nécessité et misère où se trouve réduite la reine d'Ecosse. » Bibl. nat., *ms*., f. fr., 3372, f° 252.

(2) Il y a au Vatican une lettre de Catherine et une du roi faisant l'éloge de l'évêque de Nazareth « qui a rendu beaucoup de bons services à la cour de France. » Arch. du Vatican *l. c.*, t. XXIII, f° 19 (9 avril 1587). Pour faire oublier l'incident de 1585, le roi lui fit faire à ses frais de magnifiques obsèques. Bibl. nat., *ms*. f. fr., 16.045, f° 311.



avant pour le remplacer, ceux de son neveu, de Scipion Gonzague, de l'évêque de Trévise, de l'évêque de Vicence, de l'évêque de Bergame et celui de l'évêque de Brescia. Sixte V parut incliner vers les deux premiers, mais le marquis de Pisany conseilla au Pape de choisir l'évêque de Brescia J.-Fr. Morosini, diplomate consommé, ancien ambassadeur de Venise en Pologne et en France (1). Sixte V aussitôt le fit appeler (13 mai 1587) et lui remit des instructions. Le Nonce devait chercher 1° à faire rendre au Roi par tous ses sujets, principalement par les chefs de la Ligue, le respect et l'obéissance ; 2° à obtenir du roi de ne pas protéger les protestants ; 3° à empêcher la transmission de la couronne à un hérétique ; 4° à obtenir l'exécution de la Bulle sur la visite des évêques *ad limina Apostolorum;* 5° à faire recevoir dans le royaume le Concile de Trente ; 6° à se rappeler surtout qu'un Nonce, réprésentant vis à vis de tous le Père commun des fidèles, ne devait se laisser gagner à aucun parti et aider seulement ce qui procurerait sincèrement la gloire de Dieu, le triomphe de la foi catholique, la ruine de l'hérésie et la paix si désirée pour la France (2). Le Pape menaça en outre de la malédiction divine ceux qui jetaient la division parmi les catholiques et par son ordre le cardinal secrétaire d'État prescrivit à Morosini d'exhorter le roi à ne pas s'abandonner comme il le faisait à un favori, à supporter quelque peine pour pacifier le royaume, car, dit-il, continuer dans la voie suivie c'est marcher à la ruine (3).

(1) J. Fr. Morosini né en 1537, ami de saint Philippe de Néri, mort en 1596. « L'évêque de Bresse est le Morosin que V. M. connoist tant et scait estre son très humble serviteur » écrivait Pisany, *ib.*, f° 311. « Duquel Nonce je m'asseure que V. M. aura tant service et consolation pour estre ung des prudens et bien intentionné homme que j'aye jamais connu. » *Ib.*, f° 312.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIII, f° 22. Lettre du 22 avril 1587. Tempesti *Storia di Sixto V*, t. I, p. 282. — *Memorie della vita di Morosini*, p. 95.

(3) « Questo modo che si tiene è un volere tener sempre il povero regno in rovina. »



Fortifier l'autorité royale, en rehausser la dignité pour l'entourer d'obéissance, servir l'Église par l'union des catholiques, l'éloignement des hérétiques et l'introduction de justes réformes (1), telle était donc la politique du Pape, mais elle mécontenta par cela même les Ligueurs, les Protestants et le roi de France.

Toutes les pensées du roi de Navarre tendaient alors « à arrêter les efforts de la conspiration qu'au su de tout le monde, le Pontife de Rome ourdissait contre le Christ et ses fidèles serviteurs (2). » Aussi il s'apprêtait à aller rejoindre les reitres allemands, demandait du secours au roi de Danemarck et à la reine d'Angleterre (3), puis le 14 juillet il publiait une déclaration pour expliquer la raison de sa prise d'armes. Il ne voulait pas combattre le roi, mais le délivrer de l'oppression des Lorrains ; il voulait rétablir les Princes et gentilshommes dans leurs dignités et pourvoir dans une assemblée générale et libre au soulagement du peuple, par l'abolition des impôts dont il était accablé (4).

Ainsi le roi de Navarre cherchait à rallier autour de lui le roi, le peuple et la noblesse, mais sans illusion il écrivait à M. de Ségur : « Il ne faut plus après Dieu espérer qu'en nos propres forces. Pressez votre levée, remuez toutes les pierres du monde pour nous secourir (5). »

L'ambassadeur d'Espagne de son côté ne restait pas inactif. Il était le conseil et le chef des Ligueurs (6). Afin d'exciter l'opinion catholique, il publia une prétendue réponse à une lettre du roi, où le Pape disait qu'il donnerait à un grand du royaume le moyen de faire la guerre aux hérétiques.

(1) Sixte-Quint ne cessait d'encourager les évêques à tenir des conciles provinciaux, des synodes ; il revisait leurs actes, les renvoyait corrigés, et recommandait de les appliquer. Archives du Vatican. *Sixti V Reg.*, an I, ep. 116. Lettre à l'archevêque de Bourges, 5 octobre 1585, *ibid.*, an. II, ep. 15. Lettre à l'archevêque d'Aix, 5 mai 1586, etc.

(2) *Lettres missives*, t. II, p. 288, 1 juin 1587.

(3) *Ib.*, p. 292, 1 juillet 1587, p. 301, 1 septembre.

(4) *Lettres missives*, t. II, p. 294.

(5) *Ib.*, t. II, p. 303.

(6) « Consiglia et guida questa danza » disait Cavriana. A. Desjardins. *Négoc. diplom.*, t. IV, p. 698.

Or ce *grand*, tout le monde le devinait, était le duc de Guise. Henri III justement blessé de ces propos qui « lui crispaient le cœur d'ennui et de dégoût (1) » chargea son ambassadeur à Rome le marquis de Pisany de demander des explications. Il ne fut pas difficile au Saint-Père d'en fournir de très satisfaisantes et de stigmatiser comme il le fit plus tard « les menteries » de Mendoza. Mais par ces manœuvres la défiance augmentait, l'amour et le respect pour le roi se perdaient (2).

Le cardinal de Sens, très partisan de la Ligue, trouvant le Pape mal renseigné, désirait voir auprès de lui des personnes expérimentées pour l'instruire, c'est-à-dire pour le faire revenir sur sa résolution formelle de n'autoriser aucune rupture avec le roi, ni même aucune action indépendante (3). Mais lorsque le duc de Lorraine par l'organe de son agent Villy, lorsque le duc de Guise de son côté, firent demander de l'argent, Sixte V répondit (4) : « Je n'en ai pas, mais si j'avais à en fournir, j'en donnerais au Roi et non aux Guise. Les Ligueurs ont mal fait de prendre les armes et pour avoir employé des moyens répréhensibles, ils ne réussiront pas à chasser les hérétiques de France. »

L'argent refusé aux Princes lorrains sera-t-il accordé au Roi ? Longtemps le Pape n'avait pas cru à la venue des reitres, car les princes lorrains, pour l'empêcher de secourir Henri III, avaient parlé de l'inaction des Allemands : du reste s'ils venaient, ils étaient bien assez forts pour les écraser en Lorraine, point où il fallait concentrer la résistance. Mais dès son arrivée en France, Morosini instruisit le cardinal secrétaire d'Etat du malheureux état des affaires « pire qu'on n'avait pu l'imaginer » et pour résumer l'affligeant

(1) Aubery, *Vie du cardinal de Joyeuse*. Paris, 1654. *Preuves*, p. 71.

(2) Lettre de Cavriana, 18 mai 1587. A. Desjardins, *l. c.*, t. IV, p. 690.

(3) Archives du Vatican, *Lettere del Nunzio*, t. XXIII, f° 38. Lettre du 11 juillet 1587. — « Che S. S. non voleva parere di rompere col Re et dar l'occasionne forsi di fare cosa che si potrebbe fare senza lei. »

(4) Aubery, *l. c. Preuves*, p. 108. — Il y a au Vatican une lettre du Pape pour exhorter le duc de Lorraine à être uni avec le Roi. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIII, f° 41.

tableau de la détresse du Roi, il rapporta ce mot de Catherine de Médicis : « Je vous assure, Monseigneur, que mon fils ne sait où trouver un sou (1). »

Le marquis de Pisany en sa qualité d'ambassadeur et le cardinal de Joyeuse nommé protecteur de France (2), en remplacement du cardinal d'Este récemment décédé, n'avaient cessé de solliciter le Pape. Sixte V ne se pressait pas, mais instruit par Morosini, il permit de procéder à la seconde partie de la vente des biens ecclésiastiques accordée l'année précédente (30 juillet 1587). Puis comme plusieurs seigneurs romains Jacques Malatesta, Virginio Orsini, Erasme Malvesino, Cesar Palazuolo avaient manifesté l'intention de servir le roi de France il y donna son assentiment (3), arrêtant au contraire les levées faites, au nom du duc de Guise, par Maximilien Cafarelli et Jacques Buoncompagni. Sixte V recommanda en outre au roi de se faire craindre et de réunir de l'argent (4).

Henri III pour s'en procurer publia, le 8 septembre 1587, quinze édits portant création de charges de secrétaires, de conseillers... on espérait ainsi obtenir deux millions d'écus. Mais les ressources les plus liquides devaient être fournies par des emprunts sur des particuliers et par le produit de la vente des biens ecclésiastiques.

Toutefois une difficulté se présenta : ce fut l'opposition du clergé, car, à ses yeux, donner son argent au roi c'était le prodiguer à d'indignes favoris. Un des syndics alla même jusqu'à rejeter en principe toute aliénation des biens de l'Eglise et à refuser au Pape le pouvoir de l'accorder sans le consentement du clergé ; comme le Nonce approuvait la bulle il lui reprocha de violer son serment. A ces erreurs de

(1) Archives du Vatican. *Lettere*, t. XXIII, f° 5. Lettre du 15 janvier 1587.

(2) Sa nomination est du 16 février 1587. Aubery. *Vie de Preuves*, p. 97.

(3) Aubery, *Preuves*, p. 71-115, Malatesta promettait 800 chevaux et Orsini 3,000 hommes.

(4) Aubery, *l. c.* Preuves, p. 70 ; 17 juillet ; dans le *ms.*, ancien fonds Serilly la date est du 31 juin.

doctrines et à ces violences de langage, Morosini opposa la douceur, repoussa l'accusation d'être parjure et montra comment l'imminence du péril avait seule décidé Sixte V à vaincre ses répugnances. En face de l'invasion des hérétiques, ce n'était pas 30.000 écus de rente, mais quatre millions de revenus qui étaient compromis ; et pour les sauver le Pape, administrateur suprême des biens de l'Eglise, croyait opportun de faire un sacrifice auquel le clergé était le premier intéressé ; abandonner le roi en cette circonstance, n'était-ce pas le contraindre à traiter avec les protestants ? « Autour du prince il y a, dit le Nonce, des conseillers qui regardent les biens de l'Eglise comme des fiefs de la couronne et veulent s'en emparer ; le roi répugne à ces violences, mais c'est au clergé à se montrer généreux, comme le Pape le demande, dévoué au roi et obéissant au Souverain Pontife dont l'autorité a sauvegardé jusqu'ici les prérogatives ecclésiastiques. » Les syndics parurent céder, mais ils supplièrent le Nonce de représenter au Pape l'épuisement du clergé, car beaucoup d'églises n'avaient plus même assez de revenus pour entretenir un prêtre, là où auparavant il y en avait plusieurs (1). La conduite du Nonce reçut la plus entière approbation du Pape. Sixte V tout en ménageant l'ordre ecclésiastique voulait servir le roi pour protéger la religion en France.

Ces résistances n'étaient-elles point encouragées par le duc de Guise ? Toujours est-il que ce dernier ne cessait de répandre contre le monarque les plus vives plaintes. « On ne cherche ici que plaisir et repos, écrivait-il au Pape, on veut la paix à tout prix » et en réclamant un secours il n'épargna rien pour persuader qu'en lui seul, Guise, était l'espoir et le salut. Il ajoutait : « Dans toutes les provinces catholiques, il y a des soldats du roi ; Paris la ville la plus catholique du monde en est remplie ; au contraire là où il faudrait en avoir pour combattre les protestants, il ne s'en

(1) Dépêche conservée à la Bibl. Barberini, à Rome, et imprimée dans Tempesti, *l. c.*, t. I, p. 339.



trouve point, ainsi la Guienne et le Poitou en sont dépourvus. » Il s'étonnait donc de n'avoir pu obtenir de Rome, ni un secours d'argent, ni même une parole d'encouragement, mais « ma consolation, ajoutait-il avec une certaine amertume, est de penser qu'il n'y a pas de notre faute (1). »

Le duc accusait la négligence du Pape et la mauvaise volonté du roi, très évidente à ses yeux. La reine mère, lors de son dernier voyage en Champagne, ayant, malgré lui, accordé une trêve à la garnison de Sedan, ne concluait-il pas que la trêve avait été signée pour donner seulement à ces soldats le temps de se joindre aux étrangers et forcer les catholiques à conclure une paix honteuse? Après ce succès, continuait-il, ils se jetteront sans doute sur les Pays-Bas, et en ouvrant cette perspective, le politique duc de Guise savait quelle jalousie il allait éveiller dans le cœur de Philippe II. Puis il résuma tous ses discours par cette phrase : « Le roi ne fait rien pour s'opposer aux reîtres (2). » Averti par Gaspard de Schomberg, Henri III avait cependant envoyé M. de Liancourt vers le duc de Lorraine pour concerter une action commune (3). Mais Schomberg reconnaissait que les ducs de Lorraine et de Guise avaient l'esprit « merveilleusement enveloppés et embarassés de mécontentement et de défiance. Les maistres ont esté tousjours fort modestes en leurs propos, disait-il, mais leurs serviteurs se sont plaints plus ouvertement et crient encores plus fort que jamais (4). »

La situation restait donc d'autant plus embarassée que les troupes n'avaient pas « un liard, » (5) et le Nonce habile à découvrir les intrigues de la cour, en traça dans une de ses lettres un tableau dont pas un trait n'est à retrancher. » Ici, la guerre est à l'intérieur et à l'extérieur : il y a des factions politiques et des factions religieuses; d'abord factions de

(1) Archives du Vatican. *Lettere del Nunzio*, t. XXIII, f° 30. Lettre du 23 juin 1587.

(2) Archives du Vatican. *Lettere del Nunzio*, t. XXIII, f° 32.

(3) Bibl. nat. *ms.*, f. fr., 4734, f° 380.

(4) Bibl. nat., f. fr. 3373, f° 21. Lettre du 2 sept. 1587.

(5) *ib.*, f° 26. Lettre du 3 sept. de Nancy.

catholiques et factions de protestants, puis factions de Politiques et factions de Ligueurs, toutes d'autant plus ennemies qu'elles divisent ceux dont l'intérêt serait d'être unis. Les grands sont en rivalité. Quelques favoris sont heureux et remplis d'orgueil ; les calamités sont générales. La haine du peuple est grande contre ce gouvernement et le roi, malgré sa puissance, est cependant pauvre : sa prodigalité accroit sa pauvreté. Il montre une piété remarquable et en même temps il déteste la Sainte Union : il va faire la guerre aux hérétiques et il est jaloux du succès des catholiques. Il parait seul et cependant sur le grand théâtre de ce monde, il remplit le rôle de deux personnages : roi rempli d'espérances et roi rempli d'alarmes. Il désire la défaite des huguenots et cependant il la redoute; il redoute la défaite des catholiques et cependant il la désire. Ces sentiments divers, mais puissants en son cœur, l'affligent, le rendent méfiant contre ses propres pensées. Il ne croit pas en lui, mais toute sa confiance est en d'Epernon. La jalousie de ce dernier contre le duc de Guise s'est changée en haine et le poison se répand dans le cœur du monarque : richesses et honneurs, avarice et orgueil, tiennent le favori asservi ; la bonté et l'amour du faste dominent dans l'esprit de Guise, il est adoré du peuple mais détesté du roi, tandis que le roi aime d'Epernon devenu odieux au peuple (1). »

Qu'allait faire cependant Henri III ?

X

Une lutte terrible était engagée entre le duc de Guise et le duc d'Epernon ; d'Epernon venait de blesser l'orgueil de son rival, en refusant la main de sa fille pour épouser une nièce de Montmorency ; c'était se lier davantage avec le roi de Navarre et, pour éloigner le roi du chef des Ligueurs, il

(1) Dépêche imprimée dans Tempesti, *l. c.*, t. I, p. 343.



cherchait à accroître dans le cœur du monarque ses naturelles défiances contre le prince lorrain.

Cependant l'union avec les Guise, en d'autres termes, — car le roi est ici un prête nom, — l'union du duc de Guise avec le duc d'Epernon pouvait donner à l'état et à la religion la paix et le salut. Sixte V le comprenait et attachait le plus grand prix à ménager une réconciliation en apparence impossible. Il en parlait à Pisany et tout « en blâmant fort les catholiques qui s'étaient désunis d'avec S. M. » (1) il lui demandait quelquefois « s'il y aurait moien de les remectre et qu'il estoit d'avis qu'elle tentast de le fere par ung moien ou par l'aultre » Le nonce, désireux d'obéir à la pensée du Souverain Pontife, ne perdit point courage, alla droit au but et vint trouver le duc d'Epernon : « Si les inimitiés continuent entre les catholiques, lui dit-il, le triomphe des ennemis de Dieu et de la couronne est inévitable : le roi au contraire, uni aux catholiques du royaume, triomphera facilement des huguenots. » Le duc d'Epernon en tomba d'accord. Alors le Nonce reprit : « L'opinion générale vous désigne comme étant le seul à entretenir le roi dans toutes ses préventions ; l'apparence au moins est contre vous, car vous vous êtes attiré et la jalousie des grands et la haine du peuple. Sans doute nous vous croyons vraiment chevalier d'honneur, bon catholique et fidèle serviteur du roi. Ni sa Sainteté, ni moi, n'ajoutons foi aux propos contre vous, mais le Pape sait votre pouvoir sur le cœur du monarque et comme Père commun des fidèles il vous conseille et vous commande, en vue du bien à opérer, de faciliter l'accord entre le roi et les princes de la maison de Lorraine. Sa Sainteté considèrerait ce service comme rendu à elle-même. Vous en auriez un grand mérite devant Dieu et la France, le monde entier vous couvriraient d'applaudissements. »

Le duc d'Epernon ne dissimula pas à son interlocuteur l'amertume dont son cœur était rempli. N'avait-il point eu la certitude d'un projet formé précédemment par son rival

(1) Dépêche de Pisany, Bibl. nat. *ms*, f. fr., 16,045, f° 313.

pour l'assassiner? Néanmoins il promit de faire tous ses efforts pour amener une réconciliation et il demanda instammment que le Pape voulut bien de son côté commander aux membres de la maison de Guise de ne plus se montrer ses ennemis (1).

L'initiative du Nonce fut hautement approuvée par Sixte V et le cardinal Rusticucci déclara en outre l'approbation donnée par le Saint Père à toutes ses démarches pour procurer l'union ; on comptait à Rome sur sa prudence.

« A la manière dont le roi s'est embarqué, disait le maréchal de Retz; sa ruine est inévitable. Autour de lui, on intrigue et il lui manque un conseil, car sa mère vieillit et n'a plus d'autorité : parmi les secrétaires d'Etat les uns sont incapables de connaître la vérité, les autres ont un faible crédit : seuls d'Epernon et Joyeuse sont puissants et en profitent pour exécuter souvent le contraire des décisions prises en commun. » Tel était le résumé d'une conversation entre le Nonce et le maréchal (2) : c'était juger exactement la situation.

Dans cette extrémité, le roi accepterait-il l'offre de troupes faites par Sa Sainteté? Henri III refusa les soldats, il en avait, mais il demanda de l'argent, car pour solder les premières dépenses, il n'avait pas un écu. S'unirait-il franchement avec le duc de Guise? mais le duc était lié avec Philippe II. « Ce qui est le plus important aujourd'hui, écrivait Mendoza, c'est que Guise a sauté le fossé, il est engagé (3). » Henri III ne pouvait le suivre à ce point, cependant il lui fit des avances et dans une lettre pleine d'amabilités, il chercha à lui faire accepter une entrevue. Bellièvre vint trouver le duc de Guise : celui-ci de son côté voulait

(1) Conversation rapportée dans une dépêche du Nonce. *Memorie e registri della Nunziatura di Morosini*, à la Bibliothèque Barberini, ms. LX-31, nº 20, en partie dans Tempesti, *l. c.*, t. I, p. 331.

(2) Bibl. Barberini, *ib.*, nº 7.

(3) 9 juin 1587, cité par M. Forneron. *Histoire de Philippe II*, t. III, p. 241. Mendoza écrivait encore : « J'emploie tous les moyens pour empescher la réconciliation de Guise et du Roi. Il faut entretenir la guerre civile en Picardie. » J. de Croze, *l. c.*, t. II, p. 324.



« faire parler clair et forcer le roi, à s'embarquer ouvertement en cette guerre. »

Le 4 juillet, le duc de Guise et le roi se rencontrèrent à Meaux pour discuter le plan de campagne à suivre. Dès le premier moment le Prince Lorrain se jeta dans les bras du Roi, en l'assurant qu'il voulait le servir et lui obéir. C'était gagner le cœur d'Henri III toujours facile à être entraîné. Le duc de Guise eut le commandement de l'avant-garde ; le roi se réserva celui du corps d'armée.

Dès le 1er mai, consterné des préparatifs de guerre faits par le roi de Navarre, Henri III avait écrit une lettre éloquente au maréchal de Matignon (1) ; le 10 juin il avait ordonné à tous les capitaines d'hommes d'armes et archers des compagnies normandes de monter à cheval (2), le 30 il avait convoqué le ban et l'arrière ban et le 6 juillet il prescrivait aux deux cents gentilshommes de sa maison et aux quatre compagnies de ses gardes de se trouver à Montereau pour le 8 août.

Le duc de Guise se rendit alors en Lorraine pour surveiller la marche de l'ennemi et réclama le concours des troupes royales. Il y eut un conseil où le duc de Nevers, d'Epernon, Biron, Villeroy, Retz examinèrent les dépêches : elles étaient alarmantes, car aucune barrière ne pouvait arrêter l'invasion. Plusieurs grandirent le péril en l'exagérant, afin de faire peur au Roi et l'amener à l'objet de leurs secrets désirs, c'est-à-dire à une paix avec le roi de Navarre. Mais Henri III jusqu'alors impénétrable découvrit sa pensée : « Pour la paix, dit-il, il n'y faut plus penser, car je suis résolu à ne tolérer dans mon royaume que l'exercice de la religion catholique. » Se tournant alors vers Villeroy il lui ordonna d'écrire au Pape pour accepter deux mille cavaliers et cinq cents arquebusiers sur les troupes plusieurs fois généreusement offertes. Puis il annonça son intention de marcher à la tête de

(1) *Mémoires de la Huguerye*, publiés par M. le Baron de Ruble pour la Société de l'histoire de France, 3 vol. in-8°, 1880, t. II, p. 398.

(2) « Nei maneggi di guerra è il primo et il solo » écrivait Cavriana au duc de Nevers, le 26 février 1586.

l'armée. Le conseil se récria : « Vous ne pouvez, lui dit-on, aller combattre de méchantes troupes de lansquenets ! » Seul le duc de Nevers émit un avis différent. Levant alors la séance, l'ancien soldat de Jarnac et de Moncontonr retrouva un moment d'enthousiasme : « Je suis du sentiment de M. de Nevers, dit-il, il faut monter à cheval et aller au devant des étrangers ; qu'on ne m'en parle plus, je veux commander mon armée en personne. »

Rien n'était plus habile, parce que rien n'était plus juste. Si le roi allait lui-même à la guerre il désarmait les Guise : s'il laissait le duc conduire l'armée, il signait sa déchéance.

Le 6 août, l'armée allemande se constituait définitivement à Strasbourg sous les ordres du burgrave de Dohna (ou Donaw) : quatre maréchaux de camp étaient français huguenots ainsi que dix membres sur douze formant le conseil. Il y avait quatre à cinq mille reitres, quatre mille lansquenets, quinze mille suisses, deux mille chevaux français et quinze cents arquebusiers (1).

Un premier succès « une bourrade » que le duc de Guise donna « aux reistres de Hans Buch » fut un présage de plus grande victoire, mais tandis que Paris acclamait déjà le sauveur des catholiques, autour du Roi on ne sut pas se réjouir. Plusieurs redoutaient les succès du duc à l'égal de ceux des protestants. Où le vainqueur des reitres conduirait-il son armée triomphante ? Ne viendrait-il pas faire trancher la tête au favori et imposer ses conditions au Roi ?

De pareils bruits blessaient profondément le jeune d'Epernon. De leur côté les amis du duc de Guise se plaignaient : le duc, disaient-ils, est envoyé contre les reitres, mais les soldats nécessaires pour vaincre lui sont refusés ; le Roi et ses conseillers promettent sur le papier une très belle armée,

(1) *Mémoires de la Huguerye*, t. III, p. 57 et suiv. M. Tuetey *les Allemands en France*, 1587-1588. 2 vol. in-8° 1883. — Bibl. nat. *ms.* Les cinq-cents Colbert, t. X, f° 277 ; t. XXV, et *ms.*, f. fr. 5156 et 24.168.

Mémoires de la Ligue, t. II, p. 216 et suiv. — Le *Journal* du Baron Dohna, est Bibl. nat., *ms.*, f. fr., 4142, et le *Discours* de ce qui s'est passé dans l'armée par M. de Chatillon, *ms.* f. fr., 3975, f° 198-209.

mais c'est afin de l'empêcher de réunir lui-même ses amis. Il convoque le ban et l'arrière ban, mais donne aux gouverneurs des Provinces l'ordre de ne rien faire. Le Roi a l'air d'agir, mais il n'agit point et empêche d'agir. Il refuse le concours du duc de Lorraine, ou impose à ses troupes d'abandonner leurs couleurs pour prendre les siennes, exigence blessante pour le duc. Ces plaintes furent dénoncées dans un mémoire remis au Nonce, et l'évêque de Châlons, les cardinaux de Bourbon et de Vendôme furent chargés de lui exposer « leurs justes griefs ». Ainsi on voyait les rivalités creuser entre les chefs de l'Etat une séparation chaque jour plus profonde.

Le moment vint où le Roi dut partir et ce départ ne fut pas sans grandeur.

Henri III sortit de sa chambre et passa dans son cabinet ; là, en chemise et les genoux nus sur le carreau, il pria une longue heure en versant des larmes ; il s'habilla ensuite, entendit la messe et communia, puis passa deux heures au conseil, fit appeler le Parlement et les capitaines de quartier pour leur recommander la tranquillité de la ville. Il entendit alors une messe d'apparat et parla aux ambassadeurs qui lui souhaitèrent un heureux voyage, excepté, dit-on, ceux d'Espagne et de Savoie. Après avoir embrassé sa femme, il alla prendre congé de la Reine mère et la charger pendant son absence de la conduite des affaires ; de là il se rendit au pont Notre-Dame, alla à pied à l'église où il pria brièvement et sortit de la ville accompagné de quatre cardinaux, de plusieurs évêques et de plus de soixante mille personnes dont les bruyantes acclamations se faisaient entendre.

Le départ d'Henri III était nécessaire. Il fallait, lui-même le déclarait la veille au Nonce, empêcher le roi de Navarre de se réunir aux reitres et, on pouvait l'en croire, il brulait du désir de les rencontrer. « Qu'on ne dise plus : le Roi ne veut pas la guerre ! Car me voici prêt à y donner ma vie et Dieu, je l'espère, m'accordera la grâce de remporter encore des victoires (1). »

(1) Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXIII, f° 48. Un *Journal* de l'armée

Les ducs de Guise et de Mayenne étaient le 21 octobre à Auxerre, le 26 les princes se battirent à Vimory au cri de : « Vierge Marie ! » poussé par l'infanterie et ils furent victorieux. (1) Les reitres battus se jettèrent sur la Beauce. C'était là un succès, mais bien compensé par la défaite à Coutras de l'armée royale commandée par le duc de Joyeuse, le 20 octobre 1587.

Dès le 29 le Roi, sur l'avis de d'Epernon et de Bellièvre, adressa aux capitaines des Suisses une proclamation pour les détacher de la cause du roi de Navarre (2). Le 5 novembre, le duc de Nevers, Villeroy et Brulart arrêtèrent avec eux à Jargeau, une convention verbale, reprise et conclue à Artenay, le 27, au lendemain du combat d'Auneau (3) où Guise battit les reitres (24 novembre). D'après la convention les Suisses devaient sortir de France moyennant une forte somme d'argent. Après Auneau les reitres se replièrent sur la basse Bourgogne, harcelés par le duc de Guise et ses lieutenants Brissac et la Chastre. Le duc d'Epernon les suivit aussi en manœuvrant entre eux et le duc de Guise, afin d'engager une négociation qui fut signée le 8 décembre à Marcigny les Nonnains (aujourd'hui dans Saône-et-Loire). Comme les

du 20 au 26 octobre est joint à la dépêche. — Le Pape, suivi de beaucoup de Cardinaux était venu à pied entendre la messe à Saint-Louis et prier pour que le roi fut affermi dans son dessein. Bibl. nat. *ms.* f. fr., 3975, f° 107. Lettre de Scipion Gonzague, 5 octobre 1587.

(1) Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXII, f° 271. Dans le *ms.* de la Bibliothèque Barberini LX-31, f° 83, il y a un cantique en latin sur la défaite des troupes Allemandes, composé par un écolier de la Sorbonne.

(2) Bibl. nat., *ms.*, f. fr., 3975, f° 129.

(3) Bibl. nat., *ms.*, f. fr., 3975, f° 136 et 150.

M. Tuetey. *Les Allemands en France*, t. I, p. 132, donne la date du 27 novembre; l'auteur anonyme (Girard) de l'*Histoire de la vie du duc d'Épernon*, (in-f°, Paris, 1655), p. 58, indique le 18 novembre. *Les Mémoires de la Ligue*, (t. II, p. 237) et Haag *la France protestante*, pièces justificatives p. 200, donnent la date du 8 décembre. Le *ms.* de la Bibliothèque Barberini (LX-31, f° 83), met le 5 décembre, d'autres le 2 x... Le 15 novembre, le duc de Nevers eut un cheval renversé sur lui qui lui cassa la jambe. « La rottura è orribile a vedere » écrivait le médecin Cavriana. *Négoc. dipl.*, t. IV, p. 735. Nevers écrivait qu'un second ulcère fait par les éclats d'os a été découvert. Il entrait ce soir là dans le onzième jour, (de Beaugency, 26 nov.); *ms.* f. fr., 3975, f° 162.



Suisses, les reîtres durent, moyennant finances, quitter la France et s'engager à ne plus porter les armes contre le Roi.

Cette conduite indigna les hommes de guerre : Pourquoi le Roi avait-il traité ? N'avait-il pas désiré et attendu que les reitres réduisissent les Ligueurs à merci ? L'ambassadeur d'Angleterre Stafford avait surpris ce vœu et recueilli sur les lèvres royales le regret qu'après leur avoir donné toutes les facilités qu'ils pouvaient souhaiter, ils n'eussent pas battu les Guise (1). N'était-il point étrange d'employer les forces des catholiques à protéger les hérétiques et leur argent à les récompenser des maux infligés à la France ? Ainsi parlait le duc de Guise et ses paroles, expression du sentiment des Ligueurs, n'étaient pas de nature à le réconcilier avec le favori. « Il n'y avait aucun bon français et vrai catholique, disait-il, qui ne se dut sentir offensé de telles façons de procéder (2). »

Dès que les premiers bruits au sujet de la convention militaire se furent répandus, le Nonce vint trouver Catherine de Médicis et lui reprocha comme une honte cet argent donné aux reitres. Catherine, instruite par Madame de Montpensier, sœur du duc de Guise, heureuse d'avoir pu répandre ces bruits fâcheux pour le rival de son frère, était au courant de tout. Elle avoua d'abord quelque chose, puis elle convint de quarante mille écus, plus tard elle dit quarante neuf et parla en outre d'un don de deux écus par personne, soit un total de quatre vingt mille, mais, ajouta-t-elle, on n'a pas donné un quatrain de plus. Cependant l'avis général, écrivait le Nonce, faisait monter la somme déboursée à plus de 200,000 écus. En fait elle fut, dit-on, de soixante mille (3). Mais, disait Catherine, c'était « le meilleur moyen

(1) Cité par M. Forneron, *Les ducs de Guise*, t. II, p. 332-333, les amis de Guise disaient que le roi n'avait pas desplaisir à voir les reitres, « bien gratter MM. les Lorrains et la Ligue. » Bibl. nat., *ms*. f. fr., 3373, f° 21.

(2) M. de Croze, *l. c.*, t. II, p. 306. Lettre du 16 décembre 1587.

(3) On ne dressa pas d'articles, ce qui eut, écrit Brulart, le 28 novembre, diminué la réputation du Roi, mais on s'engagea verbalement à leur payer en trois termes une somme d'argent. On paya à Étampes les premiers vingt mille écus. Bibl. nat., *ms.*, f. fr., 3975, f° 170.

pour assurer le repos du royaume, car si on n'avait pas traité, il aurait fallu se battre et exposer ainsi aux hasards des batailles la vie de plusieurs centaines de seigneurs (1). » Le Nonce sans discuter se contenta de rappeler en thèse générale que le rétablissement de la religion catholique en France était le but où il fallait tendre. — Le Roi y est très résolu, repartit aussitôt la Reine. — Cependant observa le Nonce, beaucoup de personnes ont pris cet accord pour un acheminement à un traité avec les Protestants du royaume, et déjà on nommait comme intermédiaire dans la négociation Mgr de Candale.

Autour du Roi on était ravi. « Il faut recognoitre, écrivait Brulart le 28 novembre, ce faict de Dieu qui en peu de jours a faict recueillir ung grand fruict de cette armée, sans néantmoins beaucoup hazarder. Il veult favoriser sa cause et a inspiré le roy à suivre et embrasser ung bon conseil (2). » Les Ligneurs au contraire se trouvaient trompés dans leur attente et les démonstrations de joie faites à Paris « par ordre » de la Reine mère trouvèrent peu d'écho parmi le peuple, disposé plutôt à renouveler contre les royalistes des Vêpres siciliennes (3), car il acclama seulement le duc de Guise et se fit un plaisir de railler d'Epernon, dont les hauts faits pouvaient à ses yeux être résumés par ce seul mot : *Nihil* (4).

La veille de Noël 1587, Henri III rentrait à Paris, et donnait à M. de Bassompierre l'ordre de renvoyer hors de France les reitres levés pour son service (5).

(1) Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXVII, f° 1; 18 décembre 1587.

(2) Bibl. nat. *ms.* f. fr., 3975 f° 170.

(3) Lettre de Cavriana, A. Desjardins. *Nég. diplom.*, t. IV, p. 732.

(4) Voir en autres la *Complainte de la France* sur les démérites de Jean Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Épernon, in-8, 1588, de 8 pages.

(5) « Quelques bons avis que l'on lui donnast de ne point rompre son armée, ains continuer et aller droit en Poitou pour mettre à raison le roy de Navarre, ce qu'il ne voulut jamais faire. » (*Mémoires de Cheverny*, p. 161), — Du reste Pinart dans une lettre au Roi, le montre dans cette campagne « n'épargnant le plus souvent votre propre personne, jusques à faire comme un simple capitaine. » *Papiers des Pot de Rodes*, p. 110. — Paris, 1864, in-8°, publication du Président Hyver.



Ainsi cette guerre à conduire à outrance, ces grands coups d'épée à donner, se réduisaient à un compte à payer, avec l'argent provenant de la vente des biens d'Eglise.

« Il n'est pas bon de donner de l'argent au Roi, car il le remet aux destructeurs de son royaume, » dit alors le Pape dont la réserve se trouvait justifiée par le dénouement où l'on arrivait; et il rappela comme un funeste présage l'exemple de Saul, vainqueur un moment des Amalécites, mais bientôt abandonné par Dieu, pour les avoir épargnés au lieu de les exterminer. — « Que les Ligueurs fassent un effort sérieux, disait le Pape au comte d'Olivarès, et si Henri III s'unit avec les huguenots, ils feront bien de l'attaquer et Philippe de les aider (1). »

Henri III connut le mécontentement du Pape et s'en montra peiné. Aussi voulut-il aussitôt s'entretenir avec Morosini; « Je ne parle pas au Nonce, lui dit-il, mais je viens causer avec vous comme avec un vieil ami (2). » Il s'étonna du jugement inspiré au Pape, inexactement renseigné « par des personnes mal intentionnées, » car la prudence au contraire avait dicté cette convention et il y avait eu habileté à la conclure. (3) Pourquoi donc lui reprocher comme une faute, ce qu'il estimait un titre d'honneur? Le duc d'Albe n'avait-il point fait des conditions bien plus avantageuses aux reitres pour les éloigner des Flandres? Assurément il eut mieux aimé combattre et anéantir ses ennemis, mais il avait dû compter avec la réalité et il reprit les arguments exposés au Nonce par la Reine mère. L'accord avait été envisagé, comme un moyen plus sûr que les hasards d'une bataille pour se défaire des Suisses et des reitres. Engagé en de mauvaises conditions, sans argent pour payer ses troupes, il n'avait pas eu réellement à sa disposition trois cents chevaux.

(1) Dépêche d'Olivarès, 14 décembre 1587. Baron de Hubner *Sixte-Quint*, t. II, p. 178. Au consistoire où il parla de ces événements, le pape évita de prononcer le nom du Roi.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 8. Lettre du 4 janvier 1588.

(3) Cheverny dans ses *Mémoires* trouve également que le Roi se conduisit en cette occasion avec beaucoup de sagesse et de dextérité.

Ces paroles prononcées par le Roi avec émotion firent le meilleur effet sur le Nonce et Morosini demanda au Pape d'accorder au Roi un secours bien nécessaire. Ne fallait-il pas lui rendre courage et n'y avait-il pas à craindre que les ducs de Guise, de Nemours, de Mayenne et le marquis du Pont, réunis en ce moment en Bourgogne ne vinssent à troubler le royaume ? Le Nonce, fidèle à sa mission, promit au cardinal de Montalto de chercher avec la Reine mère un moyen de les empêcher d'agir (1). Mais le duc d'Epernon était plus que jamais le favori du Roi : il avait la puissance, (2) et le duc de Guise ne cherchait pas à dissimuler son irritation. « Ses services n'avaient pas été agréables, on le voyait clairement, » et il était résolu d'y mettre ordre.

La journée des Barricades ne se fera pas longtemps attendre.

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 4. Lettre 10 décembre 1587.
(2) « Piu che mai favorito e piu grande.... è solo al mondo, gode, governa e domina. »

CHAPITRE DEUXIÈME

LES BARRICADES

« Si vous saviez au vrai comment notre disgrâce nous a conduit à ce malheur, vous en seriez très estoné. Je ne peux m'en souvenir sans que le cœur me saigne et m'accuser aucunement. »

Lettre de Villeroy, 16 mai 1588.

« Si on écrit l'histoire, on pourra dire que le 12 mai a été et sera le jour le plus funeste pour la France. »

Lettre de Cavriana, 23 mai 1588.

I

La campagne contre les reitres allemands avait augmenté le prestige du duc de Guise et moralement affaibli l'autorité du Roi.

« Les catholiques bien intentionnés » comme les appelait l'ambassadeur d'Espagne, ceux au contraire, disait d'Epernon, qui, sous prétexte de religion, anéantissaient les forces du royaume au profit de l'Espagne, en un mot les catholiques de la Sainte Union, étaient aux yeux d'Henri III ses plus redoutables ennemis. Ceux-ci de leur côté regardaient d'Epernon comme le mauvais génie du royaume et désespérant de ravir le Roi à sa tutelle, prenaient leurs mesures pour agir seuls.

Déjà le duc de Guise dans son désir d'obtenir l'appui du Souverain Pontife, avait demandé pour son fils aîné le prince



de Joinville la main de sa petite nièce la jeune Flavia Peretta, mais Sixte V avait refusé courtoisement la demande (1).

Henri III, instruit des projets formés et du refus opposé, sentit sa haine contre le duc de Guise s'accroître et en même temps augmenter sa confiance envers le Souverain Pontife. Sixte V venait d'ailleurs à la demande du monarque de nommer Cardinal l'évêque de Paris, Pierre de Gondi, et cette nouvelle, apportée par un courrier de l'ambassadeur, avait causé le plus grand plaisir au Roi. « N.-S., dit-il, a honoré un Prélat très digne, qualifié, bien méritant de l'Eglise et de la couronne de France, » et il envoya immédiatemment un de ses gentilshommes avertir l'évêque de venir l'embrasser et se réjouir avec lui. C'était dans la soirée du jour de Noël. Gondi alla le lendemain à la cour et le Roi eut pour lui et pour son frère le maréchal de Retz les plus aimables compliments (2). Scipion Gonzague, Pallotta, Bonucci, Fr. Barromeo étaient aussi revêtus de la pourpre. Cette promotion de cardinaux « tous personnages distingués » obtint l'approbation de la cour et « la très noble et populeuse cité de Paris en particulier, ressentit un contentement incroyable pour la nomination de son évêque, objet de l'estime et de l'affection générale. »

Henri III avait connu les propos émis sur son compte du haut de la chaire par plus d'un ecclésiastique, pendant et depuis la dernière campagne, et il en avait été blessé. Aussi profita-t-il de l'occasion du premier jour de l'année pour le dire aux Prédicateurs de Paris venus lui présenter leurs hommages ; il leur reprocha vivement d'avoir discouru beaucoup trop librement ; s'ils avaient quelque chose à lui reprocher ils devaient l'avertir en particulier sans ameuter le peuple : il leur en saurait gré, et alors se tournant vers le

(1) Elle épousa ensuite Virginio Orsini, duc de Bracciano. Archives du Vatican *Lettere*, t. XXVIII, p. 11. Lettre du 4 janvier 1588.

(2) La cérémonie de la remise de la barette apportée par J.-B. Savelli eut lieu le dimanche 21 février. Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXXV, f° 409. Lettre de Savelli au Cardinal de Montalto, 26 février 1588. La Reine Mère avait alors la goutte.

prédicateur de l'Eglise Saint-Barthélemy qui, plus que tous les autres, avait parlé d'une manière inconsidérée, il lui dit : « Comment avez-vous pu affirmer en chaire qu'à Orléans j'avais fait jeter dans la Loire un prédicateur ? » L'ecclésiastique s'excusa : il l'avait entendu dire, mais le Roi s'emporta au point de le chasser de la chambre et ses confrères durent à genoux demander son pardon ; ils sollicitèrent en même temps l'élargissement de la personne arrêtée. Henri III l'accorda et l'évêque de Paris envoya un homme exprès pour dire au prisonnier de venir remercier le Roi et détromper les habitants sur sa prétendue mort.

Une bonne nouvelle était aussi donnée : « Aujourd'hui ou demain, écrivait le Nonce, le Roi commence à réformer sa cour ; il a le dessein de restreindre beaucoup ses dépenses, afin de pouvoir plus commodément faire la guerre et régler ses affaires : elles sont dans un très grand désordre (1). »

Cependant Henri III aurait voulu rétablir la paix entre les ducs de Guise et d'Epernon ; il chargea sa mère d'ouvrir à ce sujet des négociations avec Madame de Nemours, nièce du duc de Guise, et Catherine de Médicis communiqua ce projet au Nonce auquel Madame de Nemours vint de son côté demander avis : « Rien ne peut procurer un plus grand bien au royaume, répondit Morosini, ni donner au Pape une plus entière satisfaction. Le désir de Sa Sainteté est de voir les Princes rendre au Roi une légitime obéissance et en retour le roi agréer leurs services. » Madame de Nemours promit au Nonce de seconder cette pensée, « seulement, dit-elle, pourquoi le Roi veut-il à force de promesses, séparer le duc de Guise des autres seigneurs de la Ligue ? Le seul but de cette association étant de servir le Roi et de conserver en France la religion catholique, le duc ne peut l'abandonner. Du reste, ajouta Madame de Nemours, la mauvaise volonté du Roi envers mes fils se découvre chaque jour et les pousse au désespoir : parler d'union avec lui est impossible, car ils sont convaincus qu'un jour la haine de d'Epernon leur fera

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 11.



un mauvais parti. » Ces derniers mots furent prononcés avec émotion, comme si au fond de son cœur de mère Madame de Nemours avait eu, au commencement de cette année 1588, un pressentiment du drame de Blois.

L'ambassadeur d'Espagne, don Diego de Mendoza, surveillait la situation; sa politique était de maintenir l'union entre toutes les villes de la Ligue et ces villes en bons rapports avec le duc de Guise « sans perdre son temps auprès du roi, car le monarque payait toujours de bonnes paroles, disait-il, et agissait ensuite comme nous le voyons. » Au surplus la conduite de Mendoza était subordonnée aux services que le roi d'Espagne pouvait retirer du Prince lorrain. Une fois l'armée étrangère éloignée, le roi de France ne pouvait-il tenter une pointe sur les Pays-Bas espagnols? le duc de Guise ne serait-il point utile pour l'arrêter? Sans doute, mais Mendoza calculait froidement et comme il ne voyait point en ce moment un intérêt urgent à rendre une action plus active, il faisait part de sa réserve à Philippe II. Le duc de Parme d'ailleurs ne l'ayant pas averti d'agir différemment, Mendoza attendait pour savoir s'il convenait d'agir, ou de restreindre ses relations (1).

En face de tous ces fins politiques, — Henri III, Guise, Mendoza, Philippe II, — le Souverain Pontife Sixte V et son Nonce Morosini suivaient une ligne de conduite plus généreuse. Dans un consistoire tenu au commencement du mois de février 1588, il parla des derniers événements et de la grâce, faite par Dieu à la France en la victoire remportée à Auneau, mais il ne voulut cependant pas ordonner de réjouissance publique. « Chacun en son cœur doit rendre grâces à Dieu, dit-il, mais les hommes n'ont eu aucune part à cette victoire ; ils ont même négligé d'agir comme il eut fallu le faire (2). » Sixte V s'accusait-il ainsi lui-même aussi bien que les autres? Plusieurs Cardinaux interpretèrent ainsi ses

(1) M. de Croze, *l. c.*, t. II, p. 305. Lettre de Mendoza à Philippe II, 9 janvier 1588.

(2) Lettre de Pisany, 8 février 1588. Aubery, *Vie de Joyeuse; Preuves*, p. 89. Lettre du cardinal de Joyeuse, *ib.*, p. 173.

paroles : elles devaient être exagérées ou dénaturées. En effet les partisans de la Ligue, pour se donner plus de crédit voulaient faire croire que le Pape partageait leur mécontentement contre le Roi et ils prêtaient même au Souverain Pontife ce mot : « Le Roi aurait beaucoup mieux fait de rester à Paris et de confier ses troupes au duc de Guise, car celui-ci en peu de jours eut défait les bandes protestantes. » Sixte V n'avait pas dit ces paroles, mais le Roi auquel malignement on les avait rapportées en fut blessé, il se plaignit au Nonce « non pas comme à l'envoyé de N.-S., dit-il, mais comme à un ami » ; ne pouvait-il faire aussi bien et mieux que M. de Guise (1) ? Morosini regretta ces incidents, car une fois la chose passée et sans remède, il lui paraissait peu opportun de récriminer. Il chercha à calmer le Roi et répondit : « j'ignore ce que Sa Sainteté a pu dire à Mario Bandini, (c'était le nom du prétendu interlocuteur,) — mais je sais très bien l'estime du Pape pour Sa Majesté. Sixte V ne met nullement sur la même ligne le duc de Guise et le Roi. » Henri III parut écouter avec plaisir, et dit : « Je n'ai pu mieux faire (2). »

Morosini désireux de détruire le mauvais effet produit sur l'esprit du monarque conseilla au cardinal secrétaire d'État (3) de ne pas revenir sur le passé, d'exciter seulement le Roi à continuer la guerre contre les hérétiques et de lui fournir de l'argent, cet argent, dût-il être mal employé en ce moment, afin de pouvoir l'être ensuite utilement ; en tout cas la responsabilité du Pape se trouverait dégagée. Mais le cardinal de Joyeuse, protecteur à Rome de la Cour de France ne put rien obtenir : « Il ne faut pas espérer, écrivit-il, recevoir jamais de l'argent du Souverain Pontife,

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 8 et 17.

(2) Arch. du Vatican, *Lettere del Nunzio*, t. XXVII, f° 16, Lettre du 31 janvier 1588.

(3) Le cardinal Rusticucci venait de quitter les affaires et le cardinal de Montalto, neveu du Pape, fut, à l'âge de 17 ans, nommé secrétaire d'État. Henri III, le 7 janvier 1588, félicitait le cardinal de son entrée aux affaires. Archives du Vatican, *ibid.*, t. XXVI, p. 271. L'évêque de Bertinoro, Mgr Caligaro, devait diriger la Secrétairerie.

ni compter sur lui quand vous penserez aux moyens de pourvoir à vos affaires (1). » « Le Pape, disait de son côté le marquis de Pisany, se laisse conseiller par ceux qui seraient bien marris de voir prospérer les affaires de Sa Majesté (2). »

Cependant Henri III pressait le Nonce d'obtenir du Pape une déclaration contre le duc de Guise : « il y aurait alors, disait-il, une voix unanime dans le monde entier pour louer la prévoyance du Souverain Pontife, car une déclaration en notre faveur ferait rentrer le royaume sous notre obéissance. » Henri III rappela les services rendus au Saint-Siège par la maison de France et pour mettre le Pape en de bonnes dispositions, il fit espérer son appui dans l'expédition contre Naples, rêve souvent caressé par Sixte V, dont la réalisation aurait eu ainsi le double avantage de plaire au Souverain Pontife et de donner un aliment à l'activité des Français. Le 7 janvier, il demanda à Rome un don de trois cent mille écus et un blâme contre les rebelles à ses ordres. Catherine de Medicis écrivit de son côté le 6 janvier à la sœur de Sixte V la signora Camilla Peretta pour la prier de demander au Pape d'aider le Roi, mais le marquis de Pisany ne lui prêtait pas la force de remplir cette commission.

Si l'ambassadeur du Roi avouait son impuissance, les députés de la Ligue, malgré tous leurs efforts pour se donner crédit à Rome, n'étaient pas plus heureux et Sixte V s'éleva plusieurs fois contre la liberté beaucoup trop grande prise sans cesse par leur ami le cardinal de Pellevé. » On ne fournira pas un écu aux Ligueurs, écrivait Pisany, tout en les entretenant sans cesse par de belles paroles pour les exciter à l'entreprise projetée contre l'Angleterre. »

Ainsi le Pape paraissait peu disposé, d'un côté à aider le Roi trop rapproché des Protestants et de l'autre à secourir les Guise révoltés contre le Roi.

(1) Aubery. *Vie. de Joyeuse; Preuves*, p. 169. Lettre du 18 janvier 1588.
(2) Lettre du 4 janvier 1588. Bibl. nat., fonds Serilly, 384, p. 390.

II

Le secrétaire d'État Villeroy affirmait la résolution d'Henri III de marcher contre le roi de Navarre, mais son avis était de ne pas se lancer dans cette guerre sans connaitre auparavant la destination des troupes espagnoles réunies en Flandre et de la flotte équipée à Lisbonne. Le Nonce au contraire fit valoir ces raisons comme un motif de plus pour combattre le roi de Navarre, mais le manque d'argent arrêtait tout (1).

Il régnait donc une certaine hésitation dans le conseil et de plus il y avait presque rupture dans les rapports entre la Reine mère et le Roi. Catherine fut souffrante, mais son indisposition, disait-on au Nonce, venait uniquement d'une très vive contrariété. En effet cette princesse habituée à traiter toutes les questions, n'avait depuis quinze jours reçu communication d'aucune affaire. Ainsi avaient réussi les funestes intrigues (2) de gens désireux d'enlever toute autorité à la Reine mère. Catherine ne voulut pas rester longtemps dans cette position, et demanda au Roi ce qu'il comptait faire. — « Ma résolution est prise, répondit Henri III; je n'ai plus besoin de votre conseil; j'entends me faire obéir par les protestants comme par les catholiques et je veux combattre tous les rebelles. — Je sais que vous n'avez pas besoin de mon conseil, répliqua la Reine, toutefois comme votre mère et en raison de ma longue expérience dans les affaires, je ne puis m'empêcher de vous rappeler ceci : Si le Roi a la très bonne pensée d'être obéi de tous ses sujets, c'est là aussi mon plus grand désir et avant de mourir ce serait ma consolation, mais il faut examiner si les forces

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, p. 17, 31 janvier 1588.
(2) « Sinistri offici » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, p. 13, une partie est dans Tempesti. *Vita di Sisto V*, t. I, p. 377.

sont proportionnées aux désirs et suffisent pour attaquer en même temps à la fois les catholiques et les hérétiques. Quant à moi, après la victoire remportée sur les huguenots, je croirais meilleur pour le Roi et d'un plus sûr conseil de se servir des catholiques pour expulser la peste hérétique, car une fois les hérétiques domptés, il sera plus facile au Roi de ramener les catholiques à l'obéissance. — Ce sont là, répondit le Roi, des combinaisons, des emplastres dont autrefois sa mère s'était servie, mais, elle le savait parfaitement, toujours elles avaient été inutiles. Décidé à présent à faire comme il avait dit, il la priait de ne plus s'en mêler davantage ; » et sur ce mot, bien cruel vis à vis d'une mère, le Roi s'éloigna. Il sortit ensuite de Paris sans lui adresser la parole, et bien qu'il fut resté dans les alentours et eut appris son indisposition, il ne vint pas la voir. Catherine ressentit vivement ce manque d'égards et s'en plaignit hautement, même à d'Épernon lorsque celui-ci vint lui rendre visite.

Tous les honnêtes gens, selon le mot de Morosini, virent avec peine cette rupture et elle aurait pu devenir plus complète si le Roi avait persisté à vouloir publier une déclaration contre les Guise. On pria le Nonce d'en détourner le monarque, mais sans refuser une démarche, parfaitement conforme à ses instructions de préparer l'union des catholiques, Morosini répondit à son interlocuteur : « Si la mère du Roi n'a pas été écoutée, d'autres le seront moins encore. — Le Pape, répliqua-t-on aussitôt, a plus de crédit que Catherine, suspecte à son fils à cause de sa particulière affection pour le duc de Lorraine, et ses égards pour messieurs de la Ligue. »

Heureusement tout s'apaisa et la réconciliation se fit bientôt entre la mère et le fils. Avant la fin du mois, le Roi tint de nouveau le conseil chez la Reine.

Ces symptômes montraient néanmoins la complication des intérêts engagés. Le Pape pouvait-il avoir confiance dans le Roi, croire à ses promesses et lui fournir de l'argent ? Le Roi, après la victoire d'Henri IV à Coutras, pouvait-il espérer un succès ?

Les chefs de l'Union des catholiques avaient poursuivi leurs desseins et, sous l'inspiration du duc de Guise, irrité encore de voir donner à d'Épernon, son ennemi, les charges laissées vacantes par la mort du duc de Joyeuse (1), ils se réunirent à Nancy au mois de janvier 1588 (2). Là furent discutées les résolutions à présenter définitivement dans une assemblée indiquée pour le mois de mars. Sommer le Roi de se joindre plus ouvertement à la Ligue ; enlever à quelques personnes les places dont elles jouissaient ; remettre aux mains des Ligueurs certaines villes importantes ; réclamer l'établissement de l'Inquisition et la publication du concile de Trente, sauf à surseoir pour les dispositions contraires aux exemptions ; exiger et la solde des gens de guerre indispensable à la défense de la Lorraine et la vente des biens des hérétiques nécessaires pour payer les dettes des Ligueurs ; tels étaient les projets (3). Le Roi les connut, mais ajourna toute décision.

Cette difficulté éludée, il en survint une autre : le duc de Guise et le duc de Lorraine ayant résolu d'assiéger Jamets et Sedan, villes du duc de Bouillon mais depuis longtemps sous la protection de la couronne de France (4), firent prier le Nonce de combattre dans l'esprit du Roi l'influence de d'Épernon opposé à ce projet ; seulement ils ne lui dirent pas, comme ils l'annoncèrent à l'ambassadeur d'Espagne, que l'expédition « était pour eux un prétexte très utile pour demeurer armés. » Morosini eut été alors mieux éclairé ; mais il croyait à la bonne foi des princes lorrains. Toutefois, lorsque le 2 février un gentilhomme vint lui porter cette requête, il ne put s'empêcher de lui faire observer que le moment pour faire la guerre aux hérétiques de Bouillon

(1) Les charges du duc de Joyeuse et de Bellegarde, tués à Coutras, avaient été données à d'Épernon, le 7 novembre 1587.

(2) Dans l'Assemblée de Nancy on décida que le duc de Lorraine Charles III, s'emparerait des états du duc de Bouillon, comme étant son vassal coupable d'avoir conduit en 1587, l'armée protestante.

(3) *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 269.

(4) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3403, f° 10. Lettre de Bellièvre, 21 mars 1588.

semblait peu opportun (1). « Ne vaudrait-il pas mieux attaquer le mal à sa racine en Poitou, en Guyenne, là où était le Roi de Navarre, au lieu de perdre son temps ailleurs ? — Mais répliqua l'envoyé, Henri III ne marchera pas contre le Roi de Navarre et perdra l'occasion de prendre Sedan. » Morosini insista : « Si les Ligueurs remuent, dit-il, le Roi pourra toujours dire : ils m'empêchent de faire la guerre aux hérétiques. — Cette entreprise contre Jamets, dit alors l'agent du duc de Guise, est menée de concert avec le Pape, il l'approuve, bien plus il la commande. — Si c'est l'ordre du Pape, repartit Morosini, je n'ai rien à objecter ; mais je ne veux pas agir sans avoir reçu du Souverain Pontife communication de cet ordre. En attendant, comme le Roi annonce pour le mois d'avril la guerre contre les Huguenots, je conseillerais de ne pas lui fournir par les mouvements des catholiques un prétexte d'abandonner son projet. »

Malgré ces sages observations, malgré tout ce que le Pape put lui faire dire pour appuyer les paroles de son Nonce, le duc de Lorraine assiégea Jamets. Ce n'était pas un moyen de rendre plus facile l'union des catholiques et du Roi.

Le Pape Sixte V, nous l'avons dit, reconnaissait le sentiment de foi dont les Princes de la maison de Lorraine étaient animés, mais il blâmait leurs pensées de révolte à l'égard du Roi. Il aurait voulu se procurer la consolation de remettre entre eux la paix, ou du moins de garder dans ses vieux jours l'espérance de la voir prochainement conclue. Le cardinal de Montalto écrivait en ce sens au Nonce Morosini.

Désireux de seconder ses intentions, le Nonce vint demander à Villeroy ce que l'on faisait à la cour pour réconcilier le duc de Guise et le Roi. « On fait je crois peu de chose, répondit Villeroy (2), car les Guise ne marchent pas droit comme ils devraient ; après tout le roi est un homme comme les autres : il a ses affections et ses passions ; blessé dans l'honneur de sa couronne, menacé dans sa vie, com-

(1) Archives du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 21. Lettre du 2 fév. 1588.
(2) Archives du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 11. L. du 11 janvier 1588.

ment n'éprouverait-il pas un immense déplaisir? Les princes devraient lui donner satisfaction et restituer les villes indument occupées par eux. Cela fait, le roi oublierait tout : il y est disposé, il leur rendrait ses bonnes grâces et se souviendrait des services rendus par le duc de Guise. »

Les renseignements, fournis confidentiellement au Nonce par le cardinal de Gondy vinrent corroborer les paroles de Villeroy (1). Le roi et la reine-mère, dit le Prélat, ont chargé M. de Bellièvre de réconcilier le duc d'Epernon avec le duc de Guise. D'abord bien disposé, d'Epernon souleva ensuite des difficultés, puis s'efforça au contraire d'amener Henri III à traiter avec le roi de Navarre, car il espérait que dans une assemblée tenue à Montauban, le maréchal de Montmorency aurait assez d'influence pour déterminer le roi de Navarre à abandonner « la huguenoterie » et pour se montrer catholique au moins en apparence (2); mais c'étaient là des illusions ; le roi de Navarre, tout fier de sa victoire à Coutras cherchait en ce moment à réparer les échecs subis par ses alliés à Vimory et à Auneau pour réunir en un seul faisceau toutes les forces des protestants ; Montmorency tout en ayant « un désir passioné » de rendre au Pape quelque signalé service déclarait ne vouloir rien faire en dehors de ses alliés (3) et Villeroy dit au Nonce combien l'espoir de l'enlever à l'amitié des hérétiques était vain.

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 11. L. 11 janvier 1588.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 35.

Le cardinal de Lenoncourt entretint le pape de ce projet de convertir le roi de Navarre à la foi catholique « il aurait voulu que le pape persuadat au maréchal de Montmorency de s'entremettre dans ce but et il avait trouvé Sa Sainteté très disposée. Sixte-Quint demandait seulement au cardinal s'il avait l'ordre du Roi de lui en parler. — Non, répondit le Cardinal. — Avez-vous au moins pris conseil sur ce point avec le Cardinal de Joyeuse et l'ambassadeur Pisany? Sur une nouvelle réponse négative, le pape lui conseilla de leur en parler. Joyeuse et Pisany ne jugèrent pas à propos de rien faire sans l'ordre du roi. Henri III les approuva. « Cette affaire, dit-il, n'est pas mure et n'est pas prête à être traitée, car le roi de Navarre ne montre aucune intention de se convertir. »

(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXII, f° 488. L. du 1 avril 1588.



Au surplus le duc d'Epernon acceptait volontiers la lutte avec son rival. Au moment de partir pour prendre le commandement de la Normandie, refusé au duc de Guise, il alla trouver le Nonce pour lui parler en toute franchise (1). « Si mon intérêt, mon honneur et le service du Roi, lui dit-il, me forcent de sévir contre ceux qui désobéissent au souverain et troublent le pays, ne le trouvez pas mauvais. La Normandie est aujourd'hui la seule province où le roi soit maître et elle lui donne plus du tiers des revenus dont il dispose (2), il est donc nécessaire de conserver cette province et si trois ou quatre gouverneurs de places, établis par feu M. de Joyeuse, ne voulaient pas en sortir, ou mettaient pour condition que lui d'Epernon n'y entrat pas avec plus d'une personne de suite, ce serait une indignité et une honte. » Il ajouta ces mots : « J'agirai d'abord avec douceur pour y remédier, mais ensuite j'y mettrai la force. » Le duc d'Epernon pria alors le Nonce de prendre toutes ses actions en bonne part, et Morosini fut réduit à lui exprimer ses regrets de voir les tentatives de réconciliation entre les catholiques devenir infructueuses. C'était à ses yeux un très grand malheur, d'employer en Normandie contre les catholiques les forces du roi prêtes à marcher contre les huguenots. « Le S. Père, dit-il, ne pourra approuver et il devra blâmer cette diversion ; vous devriez l'empêcher et mieux vaudrait dissimuler, car l'essentiel, — Morosini le répéta à d'Epernon comme il venait de le faire dire au duc de Guise — l'essentiel est d'abord de vaincre le roi de Navarre. »

Le duc d'Epernon s'efforça de tranquilliser le nonce : « Mon départ pour la Normandie, lui dit-il, n'empêchera pas la guerre ; elle est décidée et les préparatifs sont commencés pour la continuer ; le roi cherche à réunir l'argent nécessaire. » Puis d'Épernon ajouta : « L'hérésie, mais sur-

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 23, une partie est dans Temposti, *l. c.*, t. I, p. 379. Lettre du 14 février 1588.

(2) Cette appréciation est conforme à celle du président Groulard (*ms.* de la bibl. de Rouen, n° 68) citée par M. Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie*, t. III, p. 235.

tout l'ambition, cause le malheur de la France; les plus contraires aux huguenots en apparence, seraient bien désolés de les voir détruits et anéantis! — Raison de plus pour le roi de vaincre les huguenots, répliqua aussitôt Marosini, car il se débarassera ainsi de ses deux ennemis; sans doute l'ambition des grands a souvent excité les troubles, mais ces vingt-cinq dernières années montrent assez haut que l'hérésie est la cause principale du mal et l'hérésie s'accroit, par la permission donnée aux huguenots d'exercer leur fausse religion. — C'est très vrai, répliqua le duc d'Epernon, aussi le roi ne veut admettre dans son royaume que la religion catholique, mais l'important est d'assurer sa liberté d'action, et par conséquent de le faire sortir de Paris, car une fois sorti, on viendra le trouver en suppliant. — Cela ne suffit pas, répondit le Nonce et si l'on veut bien faire, il est encore nécessaire de ménager à messieurs de Guise une certaine satisfaction et au roi un moyen de les employer à son service. » A cette proposition si directe le duc d'Epernon affirma par serment qu'il le désirait aussi beaucoup; et pour hâter ce résultat, il était prêt à tout quitter, sa place à la cour près du Roi et ses gouvernements en province. Les Guise avaient envoyé, disait-il, des sicaires pour l'assassiner (1), mais il ne voulait pas se venger, et dans un élan de générosité il promit au Nonce d'aller en le quittant, déclarer au roi sa proposition (2).

En effet le duc d'Epernon se rendit aussitôt chez la Reine-

(1) On devait provoquer en duel le duc d'Épernon. M. de Crillon qui croyait avoir à se plaindre du duc voulait se battre avec lui et M. de Lansac s'offrait pour être son second dans cette querelle qui devait avoir lieu à la foire de Saint-Germain, mais au dernier moment M. de Lansac apprit tout au roi et d'Épernon ne vint pas à la foire. Mme de Montpensier, sœur du duc de Guise, aurait été mêlée à cet incident et aurait donné onze cents écus à M. de Lansac, que celui-ci n'accepta du reste qu'à titre de prêt. Il ne manquait pas de gens pour dire aussi que la Reine avait été instruite de tout. Arch. du Vatic. *Lettere*, t. XXVII, f° 28. Lettre du 15 février 1588. Le duc de Guise écrivait le 10 mars qu'il avait peu de confiance en Lansac : « Je me suis trompé sur lui jusqu'à cette heure. » M. de Croze, *l. c.*, t. II, p. 312.

(2) Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXVII, f° 32.



mère et mettant un genou en terre, son chapeau à la main, il resta ainsi près d'une heure, sans que la Reine, malgré ses plus vives instances, put jamais le faire relever et couvrir.

« Il n'avait jamais rien fait, dit-il, contre sa souveraine, et à l'avenir il voulait suivre en tout sa volonté; elle pouvait disposer de lui et il était prêt pour se reconcilier avec le duc de Guise à exécuter tous ses ordres. — Une telle démarche et une telle action, lui répondit gracieusement Catherine de Médicis, vous honore et sera utile au roi et au royaume (1). »

La bonne disposition où se trouvait le duc d'Epernon engagea le roi à envoyer MM. de Bellievre et de la Guiche porter au duc de Guise des paroles d'accomodement ; il pria en même temps le cardinal de Bourbon, froissé aussi par la trop grande autorité prise par le duc de Guise, de leur faciliter le succès, mais il ne lui communiqua aucun détail ; aussi le but de la négociation aux yeux du cardinal, était seulement d'empêcher l'entreprise du duc de Lorraine sur la ville de Jamets. Le duc de Guise, suivant en apparence la même pensée, prévint le duc de Lorraine contre la future mission de MM. de la Guiche (2) et Bellièvre et il demanda à l'ambassadeur d'Espagne d'encourager ce prince à repousser toute ouverture.

Si le duc de Guise s'inquiétait de la démarche du Roi, Sixte V s'en réjouissait ; il n'approuvait pas, nous l'avons dit, l'expédition du duc de Lorraine contre Jamets et Sedan et avait même chargé un de ses secrétaires, Gualterucci, de prier le cardinal de Sens d'engager le duc de Guise à lever le siège et le duc de Lorraine à retirer son armée. Toutefois il recommanda à son Nonce de ne pas s'ingérer dans cette affaire, dont le grand tort, à ses yeux, était d'employer pour des intérêts particuliers, les forces destinées au bien général du royaume, mais sans intervenir, il était permis au Nonce

(1) *Ibid.*, f° 28. Lorsque le cardinal de Gondi vint à Rome, Catherine lui remit une lettre pour le pape en le priant de parler à S. S. de sa part. Arch. du Vatic., *ib.*, t. XXVI, f° 307, 1 avril 1588.

(2) Jacques de la Guiche, seigneur de Sevignon.

de témoigner sa joie de la démarche aussi généreuse que politique faite par Bellièvre. « Ou le duc de Guise, dit Morosini au Roi, acceptera la réconciliation, ou se mettant dans son tort, Votre Majesté sera justifiée, car elle n'aura rien négligé pour la rendre facile. » Le roi exprima au Nonce son plaisir de le voir approuver sa conduite. Le départ de Bellièvre resta donc résolu, mais le jour ne fut pas encore fixé, afin de le faire coïncider avec celui où le duc de Guise irait à Nancy discuter avec les ducs de Lorraine, de Mayenne et ses autres cousins, les communications apportées.

Quarante-huit heures après la conversation entre Henri III et Morosini, le duc de Guise encore accablé, disait-il, par les fatigues de l'année précédente, s'excusa de ne pouvoir retourner à Nancy d'où il arrivait; si le roi voulait envoyer M. de Bellièvre au duc de Lorraine, il pourrait le voir à son passage à Soissons. Cette réponse déplut beaucoup à Henri III; néanmoins approuvé par le Nonce, il fit partir Bellièvre (1), mais « on voyait très clairement, c'est une remarque de Morosini, que ces Messieurs de Guise ne voulaient ni l'accord avec le roi, ni la guerre avec les hérétiques; ils désiraient seulement rester les armes à la main. » C'était précisément le mot dit en confidence par le duc de Guise à l'ambassadeur d'Espagne Bernardino de Mendoza.

« On ne peut tolérer cette situation, écrit le Nonce, et en la prolongeant les princes mettraient le roi dans la nécessité de se tourner contre eux. Pourquoi le duc de Guise refuse-t-il avec ses parents d'écouter les propositions d'accord? Pourquoi occuper les places de la Picardie et refuser au roi le droit d'y mettre ses troupes? » Henri III avait chargé son ancien ambassadeur à Rome, Louis de Chastagner sieur d'Abain de se rendre dans cette province : d'Abain vit M. de Crevecœur, les échevins d'Amiens, puis le duc d'Aumale alors à Pontdormy; après avoir discuté ensemble, le duc

(1) Morosini ayant fait compliment à Bellièvre sur ce voyage en ajoutant qu'il espérait bien que tout s'arrangerait. — « Je ferai pour cela tous mes efforts » lui répondit Bellièvre.



avait chargé M. d'Abain d'assurer de sa part S. M. qu'il voulait satisfaire son désir plutôt que de lui déplaire et qu'il quitterait la Picardie pour aller trouver M. de Guise. Le lendemain même il était parti (28 février). M. d'Abain ayant vu également les échevins d'Abbeville et de Montreuil, ceux-ci, après avoir pris l'avis de l'assemblée de ville, résolurent « de ne plus faire aucune difficulté de recevoir les garnisons quand il plaira au Roi d'en envoyer (1). » Mais le 18 mars le duc d'Aumale avait occupé les faubourgs d'Abbeville (2) et la noblesse s'opposait à la venue des troupes royales. Henri III, cela était évident, ne pouvait quitter Paris pour aller en Poitou, si les Ligueurs restaient en armes derrière lui, et envoyer des troupes dans cette province sans marcher à leur tête serait une dépense inutile. Telles étaient les réflexions soumises par le Nonce au Cardinal de Bourbon et à un ami du duc de Guise. « Ils me répondirent, écrit le Nonce, en renouvelant leurs plaintes accoutumées, et ils ajoutèrent : cette démarche de Bellièvre n'a d'autre but, nous le savons, que d'accroitre en Normandie l'autorité du duc d'Epernon et d'empêcher l'entreprise du duc de Lorraine contre Sedan. — Ce n'est pas un motif, répliqua le Nonce, pour n'écouter aucune proposition, car il faut le reconnoître, continuer les errements du passé, a dit maintes fois le duc de Guise, c'est perdre le royaume. Pourquoi donc ne pas prêter l'oreille aux combinaisons destinées à remédier à cet état de choses? Un refus ferait les affaires des huguenots, car la guerre contre eux est impossible, si auparavant le Roi n'est accord avec le chef des catholiques. »

Morosini pria alors le cardinal de Bourbon « de donner satisfaction au monarque afin de l'exciter à combattre le roi de Navarre, seul moyen de faire triompher la religion et de

(1) Bibl. nat., *ms*,, f. fr., 3408, f° 14. Lettre de Castagner de la Roche-pozay, 1 mars 1588.

(2) *La Ligue à Abbeville*, par Ernest Prarond, 3 vol. in-8. Paris 1873, t. I, p. 327. En outre, M. Prarond a donné dans les *Mémoires* de la Société d'émulation d'Abbeville des extraits des Registres aux délibérations.

détruire l'hérésie, ces deux buts poursuivis par les ligueurs. — Mais le duc de Guise ne refuse pas d'une manière absolue d'aller à Nancy, dirent avec embarras les interlocuteurs du Nonce ; il veut seulement en être prié par le roi, » et sans cacher leur peu de confiance en d'Epernon, ils recommencèrent leurs plaintes contre la grande autorité du favori (1).

Ainsi la situation se dessinait et dans la conviction du Nonce, observateur très exact des hommes et des choses, le pape seul par l'intervention énergique de son autorité vis-à-vis des chefs de la Ligue, et spécialement vis-à-vis du duc d'Aumale, maître de la Picardie, pouvait calmer l'agitation soulevée et entretenue par eux.

III

Dès le 26 février, Morosini avait indiqué au cardinal de Montalto la nécessité de cette intervention. Le Roi de son côté avait chargé son ambassadeur à Rome de la réclamer et le cardinal de Joyeuse, protecteur de France, s'était acquitté de cette mission.

Sixte-Quint, tout en déclarant alors qu'il n'avait jamais approuvé la prise d'armes des Ligueurs, nia leurs nouveaux envahissements et comme il parla de leurs protestations de dévouement au roi et de leur zèle pour la Religion, le cardinal de Joyeuse ne put s'empêcher de s'écrier : « S'ils parlaient autrement ils savent bien, très saint Père, que vous ne les écouteriez pas. »

Le 21 mars, le cardinal de Montalto avait averti le Nonce de cette démarche en lui demandant son avis.

(1) Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXVII, f° 30.

Le 20 mars le cardinal de Bourbon écrivait au pape au moment où partait le cardinal de Gondi pour lui dire qu'il peut ajouter foi à ce que lui dira le Cardinal très bien instruit des affaires de France. Il recommandait en même temps à Sa Sainteté les princes catholiques. « Dignetur Vestra Beatitudo, catholicos principes, ac qui cum eis vitam et fortunas tam pio operi libentissime exponunt, paterno suo affectu semper fovere, ac sua benedictione sanctissima firmare. » *Ibid*, vol. XXV, p. 195.



Morosini aurait désiré limiter l'intervention du Souverain Pontife à l'apaisement des troubles de Picardie. Le Pape devait, selon lui, faire savoir à Mgr d'Aumale et aussi au duc de Guise qu'il ne trouvait pas leurs agissements convenables (1). Mais Sixte V, en intervenant sur un seul point, estimait gagner peu de chose; il préferait reculer pour mieux sauter, comme l'écrivait le cardinal de Montalto, et temporiser afin d'apporter à toute la situation un remède radical, entreprise digne de son zèle assurément, mais pleine de difficultés, car, disait Morosini, les partis refusant de découvrir leurs plaies au médecin, on ne peut dès lors y appliquer les remèdes opportuns. Cependant il conseillait au Pape, si l'entrevue de Soissons n'amenait aucun résultat, d'interposer son autorité près des Ligueurs pour obtenir à tout prix leur soumission (2). « Après tout, disait Morosini, en répétant les paroles de Villeroy, on ne peut demander au roi de supporter patiemment des insultes ressenties au plus profond du cœur et les courtisans ne manquent pas pour l'exciter à conclure la paix avec le roi de Navarre, afin de se venger ainsi des Princes lorrains. » Toutefois Henri III ne paraissait pas encore disposé à se rapprocher des Protestants, car ayant appris pendant la cérémonie pour les obsèques du duc de Joyeuse la mort du Prince de Condé, il annonça à haute voix cette nouvelle aux Cardinaux assis au dessous de lui et un seigneur lui ayant alors demandé s'il n'enverrait pas présenter ses compliments de condoléance à la Princesse, Henri III répondit vivement qu'il s'en garderait bien, puis sans dire un mot de plus il tourna les épaules : beaucoup de personnes en furent contentes (3).

(1) Ch'esso non truovava buoni questi moti. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 201. Lettre du 11 avril 1588.

(2) « Saria forse a proposito quando questi signori della Lega.... non truovino in questo loro abbocamento di Suessione modo d'accomodare le cose di Picardia et di Normandia con dare satisfattione al Re, che N. S. con l'autorita sua imponesse a questi che s'aquietassero in ogni modo. »

(3) Mgr de Malicorne (Jean de Chourses, seigneur de Malicorne), gouverneur du Poitou envoya par un courier expres avis de la mort du

Cependant la négociation commencée avec les Ligueurs suivait son cours. Bellièvre et la Guiche virent le duc de Guise le 6 et le 7 mars à Vitry. Le duc promit d'être sujet fidèle, et ne désirer rien de plus en ce monde que de mériter la grâce de son roi (1) ; Mayenne fut « des plus traitables et désireux de sortir de ces brouilleries (2). » Les négociateurs proposèrent au duc de Guise trois choses : d'aller en Guyenne avec le Roi, d'éloigner le duc d'Aumale de la Picardie et de faire entrer les troupes royales dans les villes de la Province, puis ils exprimèrent le désir que, vu l'affection du monarque pour le duc d'Epernon, les seigneurs de la Ligue eussent à se servir de lui ; ce furent les expressions employées par Bellièvre (3).

Il était facile d'éluder la réponse sur les deux premiers points. Le duc de Guise ne devait-il pas consulter le duc d'Aumale ? et il promit de lui écrire de venir à Chalons. Mais Bellièvre le disait : « si M. d'Aumale défère beaucoup à M. de Guise, il fait aussi beaucoup de choses de sa teste : il a de l'humeur des Picards et les plus facheux de la Picardie sont avec lui (4). » Aussi le représentant du Roi n'était-il pas sans une inquiétude trop justifiée, augmentée par l'arrivée de M. de Choqueuse « un de ces passionés de Picardie » venu pour déclarer que les gentilshommes du pays étaient résolus de ne pas souffrir de garnisons dans les villes. Sur ce troisième point le duc de Guise était donc décidé à ne pas répondre. Vainement Bellièvre et la Guiche assurèrent au

Prince de Condé, « arrivée, comme on l'écrit, à saint Jean d'Angely par empoisonnement. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 123. Lettre du 11 mars. — Le roi l'apprit le 9 mars. Un récit des obsèques du duc de Joyeuse est donné par le Nonce. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 131, qui le termine ainsi : « ce prince mort pour l'honneur de Dieu pour servir la religion catholique et conserver le royaume, vit à présent et triomphe dans le ciel. » « Sua Maesta rispose con qualche alterazione che si sara guardata bene di trattare seco et senza dir altro, gli voltò le spalle con piacere de molti. » Arch. du Vatican, *l. c.* t. XXVIII, f° 145.

(1) Bibl. nat., *ms.*, f. fr., 3403, f° 145.

(2) *Ibid.*. f° 34.

(3) M. de Croze, *l. c.*, t. II, p. 318. Lettre à Mendoza.

(4) Bibl. nat., *ms.* f. fr., 3403, f° 1, 9 mars 1588.



duc de Guise que s'il voulait cesser toutes ses intrigues avec l'Espagne, il serait comblé de bienfaits et lui firent des offres brillantes, Guise évita toute discussion, éluda toute réponse et confia immédiatement cette communication, soi disant secrète, à l'ambassadeur espagnol Mendoza qui deux, souvent trois et quatre fois, la semaine, suivant les circonstances, écrivait lui-même au duc de Parme pour le tenir au courant des faits et gestes du Prince lorrain.

L'intention du duc de Guise devenait évidente, l'ambassadeur avait seulement à le maintenir dans sa triste voie en enseignant un peu de retenue à ce caractère ardent et prompt aux éclats.

Bellièvre était navré : « Je ne sais que dire, écrivait-il à Brulart, si non de pleurer notre misérable condition » et il donnait ce conseil ; « puisque le roi a le plus à perdre, il faut qu'il soit le plus soigneux à le conserver (1). »

Le Nonce Morosini cherchait toujours à contrebalancer l'influence néfaste de Mendoza. « D'après l'avis et le bon conseil de Mgr le Nonce, écrivit le duc de Guise, nous avons cherché tous les moyens d'arranger à l'amiable les affaires de Picardie (2). » Mais en vain le duc de Lorraine promit à Bellièvre de « s'employer à ce que Sa Majesté put demeurer satisfaite de ceux de sa maison (3), » M. de Choqueuse trouvait « plus expédient » de faire éloigner pour quelque temps les troupes royales et le duc de Guise, sans rien brusquer, refusait de céder au Roi. « Les commissaires y perdront leur temps, écrivait-il (4) et afin de déjouer leur dessein de nous amuser par une longue conférence, nous sommes résolus de

(1) *Ib.*, f° 24. Lettre du 22 mars 1588.

(2) Arch. du Vatican. *Lettere* x..., t. XXVII, p. 57. Lettre du 1er avril. Morosini écrivait : « Pero io con l'agente di Mgr de Guisa che suole trattare meco, ho fatto efficace officio, per essortarlo ad acquietare in tutti i modi questi rumori... afline che non ne sia attribuita la colpa a S. Exc... la quale mi ha fatto rispondere nel modo che vedera V. S. Ill. dalla copia di un capitolo della lettera che egli scrive qui al suo agente. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 5. L. 11 avril 1588.

(3) Bibl. nat., *ms.*, f. fr., 3403, f° 10. Lettre du 21 mars.

(4) M. de Croze, *l. c.*, t. II, p. 322. M. de Bouillé, *l. c.*, t. III, p. 260.

leur couper court et nous opposerons artifice à artifice pour ne pas perdre une bonne occasion. » De quelle occasion voulait-on parler ?

Un voyage du duc de Guise à Paris afin de parler lui-même au Roi fut jugé opportun. M. de Brissac l'approuva et Bellièvre inquiet écrivit : « Je ne sais où tendent les conseils de ces gens (5). »

Cette démarche qui dénotait ou une grande franchise ou beaucoup d'imprudence, fit peur à l'espagnol et Mendoza recommanda au duc de bien peser toutes choses avant de s'y résoudre. Fidèle aux ordres de Philippe II, l'ambassadeur traça un plan de conduite à M. de Bray, confident du duc de Guise : selon lui, Mendoza, ce qui convenait au Duc, c'était de ne point déposer les armes et de se refuser à tout arrangement. Il devait toujours endormir le roi par de bonnes paroles sans jamais se laisser prendre aux siennes. Mendoza n'eut pas de peine à convaincre M. de Bray et celui-ci reconnut l'importance d'une conduite aussi pleine de prudence que de duplicité.

Ainsi tandisque le chef des catholiques voulait agir à cœur ouvert, Philippe II calculait. Appuyé par l'Espagne, pourquoi le duc ne le proclamerait-il pas et pourquoi, afin de mieux inspirer confiance à son protecteur, n'enverrait-il pas en Flandre lorsqu'il saurait le duc de Parme prêt à marcher, un gage de sa coopération active et dévouée ? Pourquoi enfin ce gage ne serait-il pas son propre fils ? Telle était la pensée du duc de Guise, mais Philippe II réprima aussitôt cet élan et écrivit sur la dépêche même où son ambassadeur lui apprenait ces détails : « Je ne sais si ce ne serait pas trop se découvrir » (1). Le soldat comprendra bientôt les leçons du politique.

Mendoza ne jugea pas non plus à propos de faire appuyer actuellement les Ligueurs par les troupes espagnoles, comme le demandait le duc de Guise dans sa lettre du 31 mars : « Il

(1) Bibl. nat., *ms.*, f. fr., 3403, f° 24.
(2) M. de Croze, *l. c.*, t. II, p. 320.

faut attendre, dit l'ambassadeur, que l'existence des Ligueurs soit réellement en question ; la seule chose nécessaire est d'entretenir l'agitation dans la Picardie. »

Fidèle aux ordres donnés par Philippe II de se servir de tous les moyens possibles pour empêcher une reconciliation entre le duc de Guise et le roi, Mendoza, après avoir eu avec Henri III une assez vive altercation (1), eut soin de faire remarquer aux Ligueurs tout ce qu'il y avait, selon lui, d'odieux dans cette conduite du monarque, d'admettre des garnisons en Picardie pour avoir un prétexte de ne point continuer la guerre contre les hérétiques. Ces paroles trouvèrent, sans aucune peine, un écho dans le cœur de Guise, car le prince lorrain partageait complètement la manière de voir de Mendoza et il le dit à cet ambassadeur.

Ainsi d'un côté le Pape et son Nonce voulaient réconcilier le Prince lorrain avec le Roi; d'un autre côté Philippe II et son ambassadeur employaient leurs efforts pour les tenir divisés. Malheureusement le duc de Guise écoutait Philippe II plus que le Souverain Pontife. Deux faits vinrent l'attester.

Dans la première semaine d'avril, Moreo, l'agent secret du roi d'Espagne, vint à Soissons pour intimer au duc de Guise l'ordre de rompre avec le roi de France. Il promettait en retour trois cent mille écus, six mille lansquenets, douze cents lances et l'envoi d'un ambassadeur accrédité auprès du conseil de l'Union, au lieu de l'être près du Roi. Voilà comment le chef de la Ligue était conseillé par Philippe II. Voici comment le Roi, docile aux conseils du Nonce, agissait avec le duc d'Epernon. La faveur dont jouissait son favori, était dit-on la cause principale du mécontentement de la noblesse et ainsi la raison indirecte des mouvements de Picardie (2). Henri III vint donc à Fontenay (3) où demeurait son ami

(1) Le roi disait que l'ambassadeur lui avait parlé avec peu de respect. Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVII, f° 35. Lettre du 28 mars 1588. Le Nonce s'efforça de les apaiser.

(2) Archives du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 35.

(3) Fontenay-Trézigny dans le canton de Rozoy (Seine-et-Marne), avait un magnifique château construit sous François Ier.

pour lui demander de céder le gouvernement de Boulogne et de quelques autres places afin de les donner, non aux Ligueurs, mais à des gentilshommes dévoués (1); avec cet arrangement on espérait pacifier la Normandie et la Picardie. Le duc d'Epernon, on le pense bien, répondit qu'il voulait tout ce qui plairait à Sa Majesté, prêt à quitter même le royaume, si le Roi estimait son départ utile à son service. Cependant quand on vint à discuter chaque point en particulier, le duc d'Epernon, habile dans l'art de gouverner l'esprit du Souverain, lui représenta combien il serait contraire à sa dignité de ne pouvoir agir comme il l'entendait et de laisser des vassaux rebelles distribuer à leurs amis des places enlevées aux vrais serviteurs du Roi. « Voulez-vous me laisser faire, dit à la fin le jeune Favori; en peu de temps, je réduirai à merci tous ces messieurs de la Ligue et remettrai tout en paix ». Puis en insinuant que la trop grande bonté du Roi était la cause indirecte de ces troubles et en présentant des considérations de cette nature, « toujours très puissantes sur l'esprit des souverains », d'Epernon reprit peu à peu tout l'empire que dans une apparente générosité, il s'était d'abord empressé d'abandonner.

La prudence toutefois commandait un sacrifice, et craignant de ne pouvoir se maintenir dans toutes ses charges, d'Epernon confia à son royal ami son dessein d'abandonner le gouvernement de Provence pour le laisser à la disposition du roi, le gouvernement de Metz si on voulait le donner au Comte de Brienne, puis il exprima le désir de voir la charge de Général de l'Infanterie française passer entre les mains de son frère la Valette. Mais précisément il ne parla pas de quitter ce gouvernement de Boulogne le plus attaqué de tous en ce moment, ni de remettre Valence au duc de Mayenne. Quant à se reconcilier avec le duc de Guise, c'était, dit-il, son plus cher désir.

Les conditions ne plurent pas tout à fait au roi, dont le

(1) « Con intentione di dare questi a gentilhuomini cattolici confidenti di S. M. et non in gratia in questi signor della Lega. »



projet d'ailleurs était de supprimer la charge de général d'infanterie, car son titulaire ne pouvait se faire obéir par les princes lorrains et surtout par le duc de Guise. Cependant Henri III envoya l'ordre au duc d'Aumale de retirer ses troupes et de laisser celles du Roi occuper les villes de la province ; il le menaça même s'il refusait, d'aller en personne pour le châtier. Le duc d'Aumale répondit fièrement que « le Roi n'avait sans doute pas assez perdu le souvenir des services de son père, mort à ses pieds dans la bataille, pour le traiter ainsi ; mais le voulut-il essayer, il lui restait encore assez de cœur et assez d'amis pour conserver sa tête et son honneur (1). »

IV.

La ténacité de d'Epernon, l'obstination du duc de Guise, la vivacité du Roi, l'arrogance du duc d'Aumale, étaient malheureuses. La pensée d'Henri III était cependant juste et si ses moyens étaient inhabiles, sa démarche était loyale. Il manquait de fermeté, mais non de bon sens. Fidèle aux conseils du Nonce, il voulait avant tout enlever les sujets de querelle, et Bellièvre écrivait aussi : « Il faut obvier à ce mal, car s'il gagne et si ces gens franchissent le sault, nous aurons beaucoup à souffrir. Empêchons le mal pendant qu'il semble y avoir encores quelque moyen. (2) »

Un rien contentait le Roi : si le Cardinal de Bourbon excusait le duc d'Aumale pour rejeter la faute sur la noblesse et les magistrats des villes, s'il parlait de la désapprobation donnée à ces mouvements par le duc de Guise, si le Cardinal disait que pour conserver l'union avec son cousin, le duc était obligé de soutenir des actes qui personnellement ne lui plaisaient pas, le Roi, ravi de ces paroles, ne tarissait

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXII, f° 42. Lettre du 30 mars.
(2) Bibl. nat. *ms.*, f. fr. 3403, f° 24.

pas d'éloges sur le duc de Guise, « aussi brave, que prudent capitaine ». Le Cardinal de Bourbon voyant le monarque si bien disposé ajouta : « Votre Majesté obtiendrait facilement de nous tous ce qu'elle voudrait si Elle allait en Poitou combattre les hérétiques. — Mais je ne désire rien de plus, répliqua vivement le Roi : une fois les troubles de Picardie apaisés, je marcherai avec l'aide de Dieu et je veux emmener avec moi M. de Guise. » (1) On tournait ainsi dans un cercle vicieux.

Impuissant à éclaircir la situation par l'entremise de ses ambassadeurs dans les conférences de Soissons, Henri III voulut aller lui-même en Picardie résoudre les difficultés, sans troupes, avec ses seuls gardes; démarche hardie, conseillée, dit-on, par le duc d'Epernon pour se rendre tout puissant et empêcher la guerre contre le Roi de Navarre, mais jugée très imprudente par la reine mère et le Conseil qui refusèrent de l'approuver. Le Roi persista néanmoins et déclara sa volonté de n'être contredit par personne. Le duc de Guise s'apprêta donc à lui fournir la réplique et le 31 mars il écrivit insolemment : « Si le Roi part de Paris, je le ferai plustôt penser à revenir qu'il n'aura approché les Picards d'une journée (2); » aucun courtisan n'osa cependant affronter la défense du roi et plus d'un vint prier le Nonce de lui faire les représentations qu'on n'avait pas le courage de lui soumettre. C'était un devoir, lui dit-on, mais Morosini hésita, car le Cardinal de Montalto, nous l'avons dit, lui avait prescrit de garder une grande circonspection dans ses rapports avec les divers partis et de ne pas s'ingérer dans leurs intrigues. Cependant il aurait désiré empêcher un désastre et sûr de la pensée du Pape (3) il voulut le tenter.

On était alors dans la semaine sainte et les solennités de ces jours pouvant retarder la négociation, Morosini prit le

(1) Arch. du Vatican, *l. c.* t, XXVII fº 42. Lettre du 30 mars.

(2) M. de Bouillé, *Hist. des ducs de Guise*, t. III, p. 268, M. de Croze, *l. c.*, t. II, p. 323.

(3) « Un mot du Nonce, écrivait le cardinal de Joyeuse, a plus de créance, remue le pape plus que ce que les personnes intéressées écrivent. » Lettre du 4 avril 1587. Hubner, *l. c.*, t. II, p. 202.



parti d'écrire au duc de Guise pour lui faire connaître les intentions du Souverain Pontife et le même jour, 11 avril, il demanda une audience au Roi : « L'époque fixée précédemment par votre Majesté pour entrer en campagne contre les hérétiques est arrivée, lui dit-il, la saison ne peut être plus favorable et les besoins plus grands. Le clergé donne cinq cent mille écus pour la guerre : et le roi doit les employer exclusivement à cette entreprise. Dieu même semble la faciliter puisqu'il ôte la vie au prince de Condé et permet à un gentilhomme, M. de Lavardin, de prendre la très importante place de Marans, qu'autrefois le Roi à la tête d'une nombreuse armée et en dépensant 300,000 écus, avait en vain tenté d'arracher aux mains des Huguenots. Tout invite à ne pas perdre une si belle occasion. »

A cet appel direct, Henri III ne fut pas troublé. Il n'avait rien de plus à cœur que d'entrer en campagne? Mais il ne pouvait abandonner la Picardie et la Normandie pour aller en Guienne ou en Poitou. Ce serait une proie jetée à ceux qui veulent, disent-ils, détruire les hérétiques, mais arrêtent cette sainte entreprise. Le cardinal de Bourbon lui avait fait espérer un arrangement, et dès qu'il serait conclu, il irait à Blois pour réunir son armée.

Le nonce ne contredit point Sa Majesté, mais fit-il observer : « Ceux qui ont beaucoup à perdre, n'oseront pas aventurer leurs positions et une fois les huguenots chassés du royaume la paix avec les catholiques sera facile. » Puis il ajouta encore : « Le plus sûr moyen de confondre les Ligueurs est donc de commencer la guerre, car si pendant votre absence ils font le moindre mouvement contre vous, ils découvriront leurs secrets desseins. — Je ne pense pas que vous me donniez le conseil de supporter les insultes dont ces gens là m'abreuvent et de me laisser enlever chaque jour les meilleures villes de mon royaume pour aller faire la guerre en Poitou, s'écria le roi qui suivait obstinément son idée (1). — Il ne m'appar-

(1) « Mi disse S. M. che non pensava che io la consigliasse a supportare le ingiurie che questi le fanno. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 1. Lettre du 11 avril, 1588.

tient pas de donner un conseil, répondit Morosini (1), mais en présence de deux ennemis, il ne me semble point à propos de faire en même temps la guerre à tous deux, et quant à la faire à un seul, il est meilleur et plus sûr de la faire aux hérétiques, ennemis de Dieu et du Roi, qu'aux catholiques obligés par la religion et l'honneur de servir sa Majesté (2). »

Malgré ces observations, Henri III ne céda point; il avait déjà négocié « en compagnon plus qu'en roi » (3), et à présent on le traitait, non en compagnon, mais en sujet, or il ne le supporterait jamais. Le Pape n'avait qu'à commander aux Ligueurs de cesser ces troubles et de s'unir à lui (4). Aussi le Nonce en rendant compte au cardinal de Montalto de sa conversation avec le monarque, termina sa dépêche par ces paroles : « Je ne crois pas au départ du Roi pour la Picardie, mais ces incidents empêcheront la guerre contre les Huguenots. » On ne pouvait montrer plus de perspicacité.

Morosini fit auprès de la Reine Mère des démarches dans le même sens et il parla également à Villeroy lorsque ce secrétaire d'Etat vint, le 10 avril, lui annoncer la commission donnée au cardinal de Gondi de négocier avec Sa Sainteté un projet de Ligue contre les hérétiques. Villeroy avait très peu d'espoir de le voir réussir (5) car, disait-il, « les Espagnols veulent toujours traiter à leur avantage. Aussi si

(1) « Io dissi che non ero buono da consigliare la M. S. »

(2) Le Secrétaire d'État, cardinal de Montalto n'exprimait-il pas la même pensée, lorsqu'il disait plus tard : « Si le chien veut arrêter tout oiseau qui vole dans l'air il ne prendra jamais de caille, et agir comme on le fait, c'est vouloir tenir toujours le royaume dans l'agitation. Quand on est attaqué de tous côtés, il faut savoir pardonner aux uns, dissimuler avec les autres pour n'avoir jamais en face de soi qu'un seul ennemi. Ainsi a fait le pape dans ses états et sa conduite pourrait sur ce point servir d'exemple au roi. »

(3) « Ch'Ella per non mettere guerra tra cattolici haveva trattato con essi piu tosto come compagnon chè com Re. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 205. Lettre du 13 avril, 1588.

(4) « Comandare a questi signori che desistano da queste novità et che s'unischino seco. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 205. Lettre du 13 avril.

(5) « Parmi che mostri assai poca speranza di buona risolutione. »

N.-S. comme Père commun ne fixe à chacun la règle à garder, on perdra son temps. »

Cependant comme le roi persistait dans sa résolution d'aller en Picardie, ses conseillers, Villeroy par exemple (1) opposés d'abord à cette idée, — car Guise pour arrêter cette démarche avait dit qu'elle rendrait les Picards plus obstinés, — finissaient par l'approuver, au moins par leur silence; car enfin, disait au Nonce le secrétaire d'État, « lorsque sa Majesté vous demande s'il faut supporter que les Ligueurs prennent aujourd'hui une place et demain une autre, on ne sait que lui répondre. Le roi voit son autorité anéantie, sa dignité compromise et il ne peut, ni ne doit le supporter ».

« Il y a deux moyens d'apaiser ces troubles, continuait Villeroy : la raison ou la force. Le roi a essayé le premier, mais Bellièvre et la Guiche n'ont obtenu aucun résultat, ils n'ont pas même pu arracher de la bouche des princes leur dernière pensée (2). La force reste donc seule au roi pour conserver son royaume et son honneur. — Ce parti, répliqua Morosini, est très dangereux pour plusieurs motifs : et le premier est que si le clergé de France voit son argent servir à une guerre contre les catholiques, au lieu d'être employé contre les protestants, il ne payera plus rien et il aura raison. Déjà il a pris un délai de deux mois, afin de donner au roi le temps de se déclarer. D'un autre côté, si le roi entre en Picardie, il sera suivi, je le crois, par peu de catholiques, et s'il employe des protestants, il augmentera la

(1) « Mi disse che se bene egli (Villeroy) non haveva mai consigliato il Re ad andarvi in persona, che nondimeno S. M. si mostrava risoluta di volervi andare, ne che sapevano che risponderle quando S. M. le diceva se era conveniente che Ella sopportasse che hoggi le pigliassero una terra et domani un'altra. » Lettre du 11 avril, Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 6.

(2) « Non solo non havevano fatto frutto alcuno ma che non havevano manco potuto cavargli di bocca quello che volessero. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 6, 11 avril.

La visite de la Guiche et Bellièvre au duc de Guise est du 8 mars 1588. Ils se rendirent ensuite auprès du duc de Lorraine. Leur lettre du 21 mars, publiée par M. de Croze, *l. c.*, t. II, p. 49, rend compte de leur entrevue avec Charles III, duc de Lorraine.

puissance des Ligueurs, car il justifiera leurs accusations. (1) »

Il était impossible à Villeroy de n'être pas frappé par le raisonnement du Nonce. — Toutes ces considérations sont très vraies, répondit-il, mais je vous en prie, que doit faire le roi, car il ne peut se voir enlever le royaume et rester les mains dans ses poches? » Villeroy parlait à cœur ouvert, et de toutes ses paroles, le Nonce dégageait cette conclusion : les Guise peuvent être certains, s'ils veulent s'unir au roi, d'être comblés par lui d'honneurs et d'amitié. Si au contraire ils continuent de troubler la Picardie et la Normandie, ils empêcheraient la guerre contre le roi de Navarre, car Henri III ne marchera pas avant que toute l'agitation ne soit apaisée (2). Le Nonce en était persuadé, aussi dans sa dépêche, il n'hésitait pas à accuser les princes lorrains : car ils ne pouvaient selon lui alléguer un prétexte plausible pour justifier leur soulèvement. Sans doute, ils s'excuseront en disant que la noblesse, et non pas eux, est opposée aux volontés du Roi, mais la majorité de la noblesse est précisément de leur parti, et, en fait, chacun est convaincu que le duc d'Aumale cause toutes les agitations du pays.

Morosini voulait réellement s'éclairer et juger avec équité. Après avoir entendu les griefs du roi, il devait écouter les plaintes du duc de Guise. Or le duc de Guise venait de répondre à sa demande de renseignements par un très long mémoire où étaient énumérées les avanies que, depuis la dernière invasion des Reîtres et des Suisses, lui et ses partisans disaient avoir reçues du Roi. Tout était donné au duc d'Epernon et on ne tenait aucun compte de leurs services; néanmoins il demandait une seule chose : la guerre contre les hérétiques, et puisque le roi accusait Mgr d'Aumale d'empêcher cette guerre, il voulait bien apprendre au Nonce

(1) « Se si havesse voluto servire delli heretici, che questo era fare piu grandi quelli della Lega et darle maggiore seguito. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 7.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 205. Lettre du 13 avril.

que le duc d'Epernon, depuis son arrivée au commandement de Boulogne, avait montré son évidente partialité pour les hérétiques; il entretenait même des intelligences avec la reine d'Angleterre, cette persécutrice des catholiques (1).

En Dauphiné les actes de son frère, la Valette, avaient augmenté les soupçons et dès lors « on ne pouvait trouver étrange, disait le duc de Guise, que les catholiques menacés d'être livrés par le favori à la discrétion des hérétiques, redoutassent de tomber sous sa domination (2). » Leur crainte augmentait en voyant les troupes royales au lieu d'aller en Guienne s'établir en Picardie : pourquoi? si ce n'est pour faciliter à d'Epernon sa domination dans la province, or la noblesse redoute aujourd'hui le joug insupportable de ces Gascons et dans l'avenir la domination des hérétiques. Cela est si vrai que les Picards ont promis à MM. de Belièvre et de la Guiche d'obéir au roi s'il voulait s'engager à ne jamais les laisser tomber sous l'épée de d'Epernon. Quant aux villes précédemment occupées, les princes étaient prêts à les rendre et ils demandaient seulement à obtenir les villes auxquelles ils avaient droit, Valence surtout, car leur seule préoccupation, ils l'affirmaient hautement, était d'assurer le triomphe de la religion catholique.

Le duc de Guise ne pouvait invoquer pour justifier sa con-

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 58. Tempesti, *l. c.*, t. I, p. 391.

(2) Une lettre d'Henri III, à M. de la Fitte, (devenu de la Hitte, par une transformation de l'orthographe amenée fréquemment par la prononciation. Ainsi dans le Gers d'où sont les la Hitte on prononce *la heno* pour *la feno*, la femme etc...) du 25 février 1588, qui nous a été obligeamment communiquée, montre combien le roi avait besoin d'argent, « tant pour le payement de ce qui est deub aux garnisons du marquisat de Saluces de l'année dernière que de la présente, affin de maintenir et conserver mes places en sureté soubs mon obéissance. » Le roi « chargé de tant d'aultres despenses » ne peut « satisfaire à tout ce qui est requ's et nécessaire pour le bien de cet estat, » mais dit-il, M. de la Fitte est « si affectionné à mon service qu'en attendant que j'y aye donné le bon ordre que je délibère, vous tiendrez la main à ce que ce deffault ne soit cause de l'en altérer au dit pays. »

(Lettre à M. de la Fitte, gentilhomme ordinaire de ma chambre, commandant pour mon service de là les Monts, en l'absence du sieur de la Valette. Archives de famille du comte O. de la Hitte.)

duite des raisons plus spécieuses, mais le Nonce n'en fut point satisfait : avec son bon sens, Morosini disait très bien : « Dans ces explications, on ne voit pas une réponse au plus grand reproche adressé au duc d'empêcher par les troubles de Picardie la poursuite de la guerre contre les hérétiques. Ce délai amène tous les désordres dont on se plaint et il en amènera d'autres encore (1). »

Le Nonce cependant ne se découragea pas; un instant même il put croire à la réussite de ses desseins, car le duc de Guise tout en se plaignant des soupçons et des défiances du Roi, affirma « son très ardent désir de lui rendre plus que jamais son humble service. »

Mais n'étaient-ce point là les bonnes paroles dont Mendoza avait conseillé au duc de Guise d'amuser le souverain? Ostensiblement, le duc désaprouvait les mouvements en Picardie, mais en secret il y faisait passer des renforts.

De son côté Henri III était-il aussi confiant que plusieurs fois il avait voulu le dire? Ne soupçonnait-il pas au contraire la complicité du duc de Guise avec le roi d'Espagne, en devinant presque ce que Mendoza écrivait à Philippe II : « Je préviens ordinairement Mucius (ce nom désigne le duc) et les catholiques à la tête de nos affaires de ce que je juge le plus utile au succès de leur entreprise, dans l'intérêt de la cause catholique, et ils reçoivent volontiers mes avis (2). »

Or ces avis étaient le commentaire de la phrase écrite par l'ambassadeur à Philippe II : « J'emploie tous les moyens pour empêcher la réconciliation de Guise et du Roi. Il faut entretenir la guerre civile en Picardie, même si c'est contre les intérêts de Guise (3). »

Henri III répugnant à passer pour dupe, fit demander des explications à Philippe II. Qu'allait-il faire vis à vis du duc de Guise?

Voici donc quelle était en ce moment la situation : les

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 58.
(2) M. de Croze, *l. c.*, t. II, p. 334. L. du 7 mai 1588.
(3) *Ib.*, p. 334.



démarches du Nonce pour obtenir ce qui était essentiel, la réconciliation du roi et du duc de Guise, n'avait point abouti; le roi s'était bien rendu auprès du duc d'Epernon et celui-ci dans ses paroles, avait paru désintéressé; le duc de Guise, de son côté, s'était dit le dévoué serviteur de la couronne, mais au fond chacun avait suivi la voix de ses passions; personne n'avait voulu s'imposer un sacrifice.

Acceptée avec peu d'empressement par les conseillers d'Henri III, l'entrevue de Soissons n'avait point été prise au sérieux par le duc de Guise; comment dès lors pouvait-elle amener un heureux résultat (1)? M. de Bray, confident du duc, en avait dès le premier instant prévenu l'ambassadeur d'Espagne. Selon cet agent, le duc de Guise voyait dans la négociation entamée à Soissons un moyen de gagner du temps et une occasion de se rapprocher de Paris. Henri III voudrait peut-être s'opposer à ce voyage, mais ne pourrait l'empêcher, l'ambassadeur en était convaincu, car on était résolu d'exécuter prochainement, dans huit jours même, écrivait-il le 14 avril, un dessein dès longtemps formé. Quel était ce dessein?

V

Depuis trois ans, nous l'avons dit, plusieurs personnes à la tête ardente, s'étaient réunies à Paris en des conciliabules où les propositions les plus audacieuses contre le Roi avaient sans cesse été mises en avant. Des armes étaient achetées, des gens enrolés, on pouvait, disait-on, en réunir trente mille (2). Le trouble était dans les esprits et bientôt il allait être dans les rues.

(1) « Qui si sta con poca speranza che l'assemblea di Suessone sia per partorire alcun buon effetto. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 211. Lettre du 24 avril 1588.

(2) *Journal de Poulain* dans *Archives curieuses*, t. X, p. 432.

Le duc de Guise ne l'ignorait pas et il aurait voulu s'appuyer sur le duc de Nevers alors absent et près de se rendre aux eaux du Bourbonnais pour guérir sa fracture à la jambe. Mais le duc de Nevers avait envoyé des « advis » qui avaient porté au duc de Guise beaucoup de regrets. « Une si belle entreprise reste à faiblir par ce moyen, écrivait ce dernier, d'autant qu'il n'est pas raisonnable que moi seul qui y ai pour mon particulier moins d'intérêt que personne, trempe en ceste exécution. Pensez-y et avertissez-nous de votre dernière volonté. (1) »

Le duc de Nevers était résolu de ne pas se livrer. Mais les choses en étaient arrivées à ce point qu'il était impossible de s'arrêter. « Un tel projet — lequel donc ? — devait être exécuté aussitôt après avoir été conçu » écrivait l'ambassadeur d'Espagne et Mendoza se mit en mesure de le diriger. Selon lui la réalisation de l'entreprise — quelle entreprise ? — devait présenter des inconvénients fort graves, si un seul moment l'on venait à perdre de vue l'intérêt public — (lisez l'intérêt espagnol) — qui devait en être le principal objet. Le mouvement devait paraître, — c'était là un point essentiel — avoir pour but unique le service de la cause catholique et l'anéantissement des hérétiques (2). » Mendoza chargea M. de Bray de le faire comprendre au duc de Guise et il vit tous les amis du Prince partager son opinion « à tel point, disait l'ambassadeur, que personne parmi eux ne se propose un but différent du nôtre (3) » et alors il découvrait le but de l'entreprise : « Si le projet en question s'exécute, écrivait-il, le Roi aura les mains tellement liées qu'il lui sera impossible, même en paroles et à plus forte raison par des actes, de venir au secours de la reine d'Angleterre (4). »

C'était là pour l'ambassadeur un intérêt suprême : L'expédition préparée par Philippe II contre l'Angleterre, cette

(1) Bibl. nat., *ms.*, f. fr., 3976, f° 60. 26 avril 1588.

(2) M. de Croze, t. II, p. 329.

(3) Ces mots expliquent ce que Mendoza entendait par *l'intérêt public* et le *service de la cause catholique*.

(4) M. de Croze, *l. c.*, t. II, p. 330.



Armada invincible, rassemblée dans les ports de l'Espagne. était à ses yeux le moyen sûr d'amener le triomphe de la cause catholique en Europe, et naturellement Mendoza considérait les autres événements sous ce rapport. En ramenant tout à cette idée, l'ambassadeur jugea très à propos de retarder l'exécution de son projet jusqu'au moment où la flotte serait sur le point de quitter l'Espagne. Ainsi il aurait voulu différer le mouvement jusqu'au mois de mai, époque fixée par Philippe II pour frapper un coup décisif contre l'Angleterre et la France ; mais tout était préparé et la première occasion pouvait devenir l'étincelle qui mettrait le feu à toutes ces matière inflammables.

Bellièvre découragé était revenu de Soissons où le duc d'Aumale avait refusé de se rendre. Le duc de Guise après avoir d'abord convoqué son cousin, l'avait lui même engagé à rester : « Nous n'avons pas jugé à propos de le faire abandonner nos amis, dans la crainte que son absence amenât du désordre (1). »

Cette résolution cachait-elle un leurre ? équivalait-elle à une rupture ? cette rupture était-elle le dernier mot des Ligueurs ? tous l'auraient cru évidemment s'ils avaient pu lire une note secrète transmise par le duc de Guise à l'ambassadeur d'Espagne le 31 mars ; on y lisait : « Puisque l'on tourne contre nous les préparatifs destinés contre les hérétiques, force est de nous rendre aussi prompts à nous défendre que nous l'avons été à remplir les ordres du Roi. Au reste j'epère exécuter à propos ce qu'il faudra faire à bon escient (2). »

Au milieu de la semaine sainte, le duc de Guise envoya un de ses gentilshommes, François de Roncherolles, Sr. de Mainneville, exposer au Roi quel était à son point de vue l'état des choses ; Henri III l'apprit avec émotion et éclata en reproches contre sa mère et contre ses conseillers. Ne l'avaient-ils point détourné d'aller en Picardie réprimer des

(1) M. de Croze, *l. c.*, t. II, p. 332.
(2) M. de Croze, *l. c.*, t. II, p. 324.

agitations intolérables? Vainement Catherine de Médicis fit valoir les raisons les plus concluantes en faveur de la résolution prise alors contre un projet difficile à exécuter, le roi ne put s'apaiser.

Le samedi saint, 17 avril, M. de Bellièvre repartit pour Soissons. Il y eut conférence le 19 et le 20; on discuta en quelles villes les garnisons seraient reçues, on exposa les griefs, on demanda ensuite d'exempter le pays de ces garnisons; Bellièvre promit que le roi « serait benin ». Mais déjà les bruits les plus divers circulaient : « Nous sommes icy en une extresme peine des avis que nous entendons du côté de Paris, écrivait Bellièvre; il est plus que nécessaire d'éclaircir ce fait; s'il y a du mal il y faut obvier, pour ne pouvoir advenir plus grand mal au royaume. S'il n'en est rien, il faut faire cesser les bruits, qui sont peut-être cause du plus grand mal qui de notre mémoire soit avenu au royaume (1). »

Le duc de Guise feignit d'en ignorer la cause et supplia le roi « de faire justice de ceux qui répandaient telles calomnies au préjudice de son honneur... sans l'espérance qu'il avait de s'en justifier, il entreroit en désespoir auquel il semble qu'on le veut forcer. (2) » Cependant le duc de Guise allait écrire au duc de Nevers : « Vous aurez sceu les rumeurs de Paris et l'approchement des forces du roi qui rend notre dessein plus difficile à exécuter, non que nos amys à Paris n'ayent encore très bon courage et nous ne nous sentions assez forts pour en venir à bout, mais quelques uns de nos amis nous ont fait dire que puisque les choses sont en cest état, il faudroit se déclarer ouvertement contre d'Epernon et en demander publicquement justice au Roi. Qu'en pensez-vous (3)? » Sollicité par le duc de Guise de se joindre à lui, le duc de Nevers était également averti par le royaliste maréchal d'Aumont « des bruits et brouilleries » qui avaient cours; « ils sont tels qu'il y a longtemps, disait-il, qu'on

(1) Bibl. nat., *ms*, f. fr., 3402, f° 11. Lettre du 23 avril.
(2) *Ibid.*, f° 14. Lettre de Bellièvre du Roi.
(3) Bibl. nat., *ms.*, f. fr., 3976, f° 66. 29 avril 1588.

n'en a ouy parler de semblables » et il lui conseillait « de faire un tour jusqu'à Paris (1). »

Cependant des lettres venues, dit-on, de Rome, mais selon toute apparence composées en France, avaient causé une émotion pénible (2). Le Pape, disaient ces fausses lettres, avait raconté au Cardinal de Sens, comment vaincu par l'importunité des ministres du Roi, il avait été contraint d'adresser un bref au duc de Guise, mais comment aussi, en l'envoyant, il avait prescrit secrètement au Cardinal de Pellevé d'avertir le duc de n'en point tenir compte et au Nonce de ne pas détourner le duc de ses entreprises. De plus, ajoutait-on, le Pape avait envoyé son secrétaire Gualterucci remettre une note où les raisons de ne point abandonner les Ligueurs étaient énumérées (3).

Villeroy inquiet, comme on le pense bien, voulut savoir la vérité et, par ordre du Roi, il vint demander au Nonce s'il avait reçu le bref et quels en étaient les termes : « sans doute, il donne au duc de Guise le conseil et même l'ordre de s'unir au Roi ? — Effectivement, répondit le Nonce, j'ai reçu un bref et je l'enverrai en transmettant au duc les ordres du Pape. » Puis Morosini dit à son interlocuteur : « je vois très bien la marche tortueuse suivie par le duc de Guise, mais je regrette d'avoir à porter le même jugement sur la conduite de la cour, car si l'agitation en Picardie ne peut produire rien de bon, le Roi n'employe pas davantage de meilleurs moyens. Souvent, les princes doivent par prudence supporter

(1) *Ib.*, 3976, f° 68. 23 avril.

(2) Archives du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 64. Lettre du 4 mai.

(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 72. Copie de lettre venue de Rome, sans date et sans signature. Olivarès recueille ces bruits et écrit le 22 avril 1588, à Philippe II : « Depuis mon rapport du 18 mars, je n'ai qu'à mander que M. de Pisany a sollicité et obtenu un bref du pape adressé au duc de Guise et l'engageant à se joindre au roi dans la poursuite des hérétiques. Sa Sainteté en a informé le cardinal de Sens et elle l'a chargé de prier le duc d'être néanmoins sur ses gardes pour le cas où le roi voudrait lui faire quelque mauvais parti ainsi que cela se disait généralement. » Hubner, *l. c.*, t. III, p. 28. Le 30 mai, Olivarès écrit : « Sa Sainteté m'a raconté qu'elle avait parlé très chaleureusement à l'ambassadeur de France en faveur et à l'excuse des Guises. » *Ib.*, p. 29.

les fautes de leurs vassaux, afin de ne pas troubler une œuvre plus importante. — Mais on ne peut tolérer la situation où l'on se trouve ! interrompit Villeroy, Sa Majesté a fait tout au monde pour engager la guerre avec les Huguenots; elle aurait pu accabler M. d'Aumale, car une partie de la noblesse et la place d'Abbeville avaient offert leurs services; mais Sa Majesté suivant les conseils de beaucoup de personnes et les miens, ajouta-t-il, n'avait pas voulu aller en Picardie ni permettre au pays de se révolter contre le duc d'Aumale; néanmoins celui-ci ne s'arrêtait pas et faisait tous ses efforts pour troubler la province. Dès lors ne devez-vous pas, avec l'autorité du Pape, menacer le duc de Guise de peines sévères s'il continue d'agir ainsi? » Morosini répondit simplement « qu'en envoyant le bref il exécuterait les ordres du Souverain Pontife. — Mais quels sont ces ordres et que contient le Bref? s'écria Villeroy piqué de cette retenue, car si les termes sont insuffisants, il produira un mauvais effet, puisque le duc de Guise et ses partisans se vantent sans cesse d'être encouragés par le Pape. — Le bref est fort bien rédigé, répondit Marosini. Ces Messieurs de la Ligue dans leur astucieuse habileté peuvent dire ou rêver ce qu'ils veulent, mais ni vous, ni le Roi, ni aucun homme de bien, ne peut mettre en doute les intentions de Sa Sainteté. Jamais, je le sais parfaitement, elle ne les a encouragés, à moins, qu'ils ne prennent pour un encouragement les bons conseils qu'Elle leur a toujours donnés de servir leur roi, de lui obéir comme avaient fait leurs ancêtres, et d'aider S. M. à purger la France des hérésies. — Je veux bien le croire, dit Villeroy, mais le Pape accorde plus de foi aux déclarations des Guise qu'aux paroles de Sa Majesté; » et alors il dit en confidence au Nonce que dans les dernières dépêches de Rome, plusieurs passages avaient fort troublé l'esprit d'Henri III : tel était celui où l'on mentionnait le refus du Pape de défendre la réunion où le duc de Parme et le Nonce devaient en Lorraine se rencontrer avec des vassaux du roi. La présence du Nonce ne devait-elle pas augmenter le crédit des Ligueurs que l'on verrait ainsi ostensiblement unis aux représentants du Pape et du roi d'Espagne? tel était



encore l'énoncé de certains faits au sujet de la conversion du roi de Navarre et de la reine d'Angleterre. Sur ce dernier point, le Nonce n'ayant entendu parler de rien, ne pouvait répondre; il assura seulement Villeroy de l'amour et de l'estime du Pape pour le roi de France et dit très haut pour réfuter la prétendue approbation de la Ligue par le Pape qu'il ajoutait foi seulement à ses instructions. Or le Saint-Père, il l'affirmait, n'avait jamais promis de secours aux Ligueurs et avait toujours voulu réconcilier le duc de Guise avec le duc d'Epernon, les Ligueurs avec le Roi. — Malgré toutes ces explications, reprit Villeroy en terminant, il reste leur prétention d'être aidés par le Pape et d'agir d'après les ordres du Pape. Le Nonce en tomba d'accord et le regretta très vivement (1).

Après avoir examiné la teneur du Bref adressé le 12 avril au duc de Guise pour lui recommander de s'unir au Roi dans la poursuite des hérétiques et après avoir consulté l'avis joint au bref, de l'envoyer ou de le garder selon qu'il le jugerait à propos, Morosini l'adressa à son destinataire: C'était d'abord un dernier moyen de tenter l'apaisement des divisions élevées entre les Ligueurs et le roi, puisque Sa Sainteté exhortait et conjurait le duc à conclure la paix avec Sa Majesté pour détruire ensuite les hérétiques. Ensuite il eût été dangereux, pensait-il, de ne pas envoyer le bref une fois que la cour était instruite de son arrivée. On aurait pu soupçonner le Nonce de ne pas vouloir obéir aux ordres du Pape, on aurait pu surtout soupçonner le Pape, d'avoir par un procédé honteux, écrit un bref dans un sens et des lettres particulières dans un autre pour en détruire l'effet. « Je l'ai envoyé enfin, écrivait Morosini, parce qu'ayant toujours cru et croyant que le bien du royaume et de la religion réclamait la guerre contre les hérétiques, le moment paraissait très

(1) « Ritornando spesso a dolersi che questi signori della Lega vadino disseminando che sono aiutati et favoriti da N. S. dicendo che tutto quello che hanno fatto et fanno sia sotto la protettione et commandamento di S. S. si come in effetto è vero che vanno spargendo con mio grandissimo dispiacere. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII. Lettre 4 mai.



opportun pour cette expédition, car si le départ de l'Armada pour l'Angleterre était vrai, il fallait, en commençant la guerre, enlever à la reine Elisabeth tout secours des protestants de France et aux protestants de France tout secours de a reine d'Angleterre (1). »

Le 29 avril, le duc de Guise accusa réception du document pontifical : « Son plus grand bonheur, disait-il, serait de contribuer à la réalisation des désirs du Pape. Il voulait à l'exemple de ses aieux employer sa vie sous l'autorité du Roi et il en avait déjà donné bien des preuves (2). » Les paroles du duc de Guise étaient correctes, mais la situation loin de s'améliorer se compliquait au contraire. Chaque nuit de nombreuses patrouilles parcouraient les rues de la capitale où beaucoup de Ligueurs, disait-on, étaient entrés. Les plus simples incidents de la vie ordinaire prenaient la proportion d'événements politiques. Un capitaine arrêté pour dettes ameuta le peuple en criant : on m'arrête parce que je suis de la Ligue! Puis les dénonciations arrivaient : un Piémontais, Paul Tosinghi, annonça pour le 27 avril l'exécution d'un complot ourdi depuis longtemps; un lieutenant de la prévôté de l'Ile de France, Nicolas Poulain, avait tout révélé (3). Damville, frère du Duc de Montmorency, alors à Paris, croyait à l'existence d'un complot tramé par les Ligueurs pour s'emparer du Roi et massacrer les Huguenots politiques. D'autres pour donner le change parlaient d'un projet de nouvelles Vêpres siciliennes formé contre les Ligueurs par les hommes dévoués à d'Épernon (4) ; ainsi les bruits les plus sinistres couraient par la cité et l'alarme se répandait : premier et nécessaire élément pour le succès d'une révolution. Henri III fut troublé. Il envoya chercher quatre mille Suisses

(1) Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXVII, fº 61. Lettre du 24 avril.

(2) Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXVIII, p. 227. Lettre du 29 avril.

(3) *Arch. curieuses de l'Histoire de France*, par MM. Cimber et Danjou, t. XI, p. 289-323.

(4) « Dicevano che i cattolici Epernonisti dovevano fare un vespro siciliano su i cattolici Ligarii. » Lettre de Cavriana, 8 mai. A. Desjardins, *Négoc. dipl.*, t. IV, p. 776.



cantonnés à Lagny et les fit loger dans les faubourgs Saint-Honoré et Montmartre, tandis que les soldats de la garde à pied occupèrent les faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin (1).

Le roi annonça ces mesures à Bellièvre alors à Soissons. Guise était déjà instruit. « C'est pour courir sus à mes amis, dit-il à l'envoyé du roi. — Non, c'est pour empêcher le tumulte à Paris, répliqua Bellièvre, car les habitants craignent d'être pillés; les troupes sont pour empêcher le mal et non pour en faire à ceux qui n'entreprendront rien contre les lois. » Guise se dit, « contraint d'écrire à tous ses amis pour sa conservation et la leur » et il espérait « n'avoir pas faulte d'appuy (2). »

Autour du Roi l'absence du duc de Nevers était plus que jamais regrettée et on désirait son retour ; « les esprits passionnés d'un côté et d'autre nous menacent le trouble, lui écrivait du Tillet, et toutes fois, quoique la trompette sonne et le tabourin batte de toutes parts, je veux croire que nous ne buterons pas les uns contre les autres, ains unanimement tournerons nos forces vers les ennemis de Dieu, de son église et du royaume (3). »

Espérance ou illusion! le maréchal d'Aumont ne les partageait pas et il suppliait le 4 mai le duc de Nevers « de ne pas aller plus loin avant huit ou neuf jours, dans la crainte, lui disait-il, qu'il se présentât quelques occasions dont vous seriez marry d'estre éloigné d'auprès du roy... car il se présente de grandes brouilleries dont il peult sourdre beaucoup d'accidents qui sera de besoing d'y remédier promptement; votre esloingnement y serait préjudiciable (4). » — « Tout va mal, écrivait encore M. de Bray à Bellièvre, et je ne vois plus comment nous pourrons éviter d'entrer en de plus grandes misères. (5) »

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 223. Lettre du 25 avril.
(2) Bibl. nat., *ms.*, f. fr., 3402, f° 22.
(3) Bibl. nat., *ms.*, f. fr., 3976, f° 70. Lettre du 2 mai.
(4) *Ib.*, f° 72. Lettre du 4 mai 1588.
(5) *Ib.*, f. fr., 3402, f° 22. Lettre du 26 avril.

Il s'agissait donc pour le roi ou pour les Guise de payer d'audace. Ces derniers le firent. Le Cardinal de Bourbon se plaignit hautement du tort causé à leur réputation, attaqua ceux qui, disait-il, voulaient les perdre et repoussa les calomnies en expliquant ses démarches, celles de M. de Guise surtout, par le désir d'apaiser les troubles en Picardie. De son côté le duc de Mayenne, devenant accusateur pour éviter d'être accusé, signala au roi « les manœuvres tramées contre lui par la méchanceté de ses ennemis, entrepreneurs de calomnies. » Madame de Montpensier voulant prouver au Roi que le tumulte n'était ni excité, ni appuyé par aucun de ses parents, offrit de se constituer prisonnière avec les deux fils de son frère « dont le sang, disait-elle, répondrait de toute transgression contre le Roi, quoique les mouvements de Paris soient bien plustot dirigés contre les catholiques et contre notre maison. » (1) Le duc de Guise enfin demanda au Roi « de mettre fin à l'imposture en chatiant les imposteurs, sachant mieux que nul autre, disait-il, combien de telles offenses à l'honneur sont difficiles à patienter (2). » Bref, les esprits étaient surexcités et il devenait facile de conclure, selon le mot de Mendoza, que « l'abcès crèverait avant peu (3). »

Cependant le duc de Guise protestait de ses sentiments (4) et pour mieux endormir le Roi, il discuta avec Bellièvre une sorte de compromis dont la teneur avait été indiquée par le Nonce. Mais on ne put s'accorder, et le secrétaire d'Etat revint à Paris. Loin de s'être rapprochés, on se quittait, comme il arrive en pareil cas, exaspérés les uns contre les autres. Des deux côtés on avait joué au plus fin et la partie, indécise dans une salle de conférence, allait se jouer dans les rues de Paris.

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 229. Lettre du 4 mai.
(2) Bibl. nat., *ms.*, f. fr., 3402, f° 35. Lettre du 7 mai 1588.
(3) M. de Bouillé, *l. c.*, t. III, p. 264.
(4) Bibl. nat., *ms.*, f. fr., 3402, f° 33. Lettre du 4 mai.

VI

Le duc de Guise n'ayant pu attacher à sa cause le duc de Nevers, même en lui parlant de sa démarche comme d'une simple requête à présenter contre d'Epernon, prit avec les Espagnols ses derniers arrangements. Le sieur de Mainneville, revenu de Paris, pressait son arrivée dans la capitale où « les catholiques ne voulaient et ne pouvaient plus tarder à prendre les armes (1). » Bellièvre s'en doutait depuis plusieurs jours : « Je vois ces princes estre tellement altérés des avis qui leur sont donnés du cousté de Paris, écrivait-il, que je crains fort que le succès ne soit pas tel que nous devons désirer (2). »

Catherine de Médicis avait déjà envoyé ses gens à Saint-Cloud, afin de passer plusieurs jours dans cette « résidence très agréable, située en un air salubre (3), » lorsque cédant aux prières du Parlement et du Roi lui-même, elle demeura à Paris. Henri III alors au château du Bois de Vincenne revint s'enfermer dans le Louvre, plein d'anxiété (4), ignorant vraiment ce qu'il avait à redouter et contre qui il avait à se défendre, ne sachant quelles mesures adopter pour mettre la ville et sa propre personne en sureté. Voudrait-il se faire garder par les Suisses et autres soldats étrangers? les habitants de Paris ne le souffriraient jamais, car ils invoqueraient leurs privilèges et leur droit immémorial de se garder eux-mêmes. Laisserait-il aux habitants la défense de la ville? il ne se fiait pas à eux, car tous, « gagnés au

(1) M. J. de Croze, *l. c.*, t. II, p. 333.

(2) Bibl. nat., *ms.*, f. fr., 3402, f° 18. Lettre du 28 avril.

(3) « Luogo assai ameno et di aria salubre, tre leghe lontano di qui. »

(4) Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXVIII, f° 70; 9 mai 1588. « Il Re ancora si ritrovava al bosco di Vicena purgandosi; subito che fu avertito del pericolo, con tuttoche havesse una medicina in corpo, sene viene a Parigi. »

parti de la Ligue et animés surtout contre d'Epernon d'une indicible haine étaient peu disposés en faveur du roi. » Enfin Henri III, comme l'avait demandé d'Epernon, abandonnerait-il Paris ? mais c'était à coup sûr perdre cette ville et en faire sortir les hommes suspects était presque impossible. Le monarque, agitant tour à tour ces diverses combinaisons, restait indécis. Il espérait encore que le duc de Guise n'irait pas aux extrémités et il s'efforçait de ne point ajouter foi aux assertions des Ligueurs, répétant partout que le duc viendrait, car s'il ne venait pas à présent et ne profitait pas de cette occasion, il pourrait bien se perdre lui et son parti. Personne en effet ne mettait plus en doute l'arrivée du duc, dut-il venir, malgré l'ordre du roi, pour présenter au monarque une requête contre d'Epernon, requête signée, comme le bruit courait, par un grand nombre d'échevins de villes, de seigneurs, et appuyée par Villeroy lui-même.

Chacun craignant que la venue du duc ne donnât le signal du pillage s'empressa de mettre ses richesses à couvert et le plus riche financier du temps, Zamet, un ancien cordonnier devenu millionnaire (1), se retirait dans l'hôtel du Nonce comme dans un inviolable asile.

Beaucoup de personnes avaient quitté la ville, et le grand mot qui, partout et toujours, explique le succès des révolutions se retrouve dans la dépêche de Morosini, témoin attristé de ces événements : « tous les boutiquiers ont peur (2). »

Personne ne mettait plus en doute l'arrivée du duc de Guise.

Le 7 mai la nouvelle de son entrée incognito pendant la la nuit se répandit dans la ville. Le bruit était faux (3), mais préparait l'opinion en agitant les esprits.

Cependant le roi délibérait. N'y avait-il pas lieu de dé-

(1) « Richissimo di molti centinara di migliara di scudi. »

(2) « I mercanti sono tutti impauriti. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 70. Lettre du 9 mai 1588.

(3) « Il avait quitté Nancy seulement le 5 mai.



clarer les Guise et leurs partisans rebelles? C'étaient là déjà des paroles; mais devant une révolte il faut des actes. Henri III se fit apporter les clefs de la ville, et donna à un capitaine l'ordre d'augmenter les gardes de la Bastille, mais ces précautions mêmes étaient un vain palliatif et en fin de compte le roi pour tout expédient renvoya M. de Bellièvre à Soissons.

Bellièvre partit le 9 mai, muni de pleins pouvoirs pour terminer à tout prix les affaires de Picardie, mais chargé aussi d'une autre mission confidentielle et très importante, celle d'empêcher la venue du duc de Guise à Paris. Si le duc avait le désir de parler au Roi, le roi ne l'avait pas moindre et il était alors facile de choisir hors Paris, loin de tout danger, un lieu pour le rendez-vous.

Bellièvre ne put rencontrer celui qu'il allait chercher, car le même jour, 9 mai, le duc de Guise, parti la veille au soir de Soissons suivi de huit chevaux, entra soudain dans Paris en plein jour, à deux heures de l'après-midi (1). Il alla droit à l'hotel de la Reine-mère (2) et resta près d'une heure avec elle. Catherine de Médicis, extrêmement troublée de recevoir une visite si inopportune, embrassa cependant le duc « à la françoise », lui demanda quel motif l'avait amené à Paris et ce qu'il prétendait y faire. Le duc répondit qu'ayant appris les agitations de la ville et les périls courus par les catholiques, menacés d'être exterminés dans une nuit, il était venu

(1) « Con sette soli cavalli. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 251. Lettre du 9 mai. « Con otto cavalli. » *Ib.*, t. XXVII, f° 73. Lettre du 10 mai 1588.

Les relations contemporaines abondent ici; voir surtout : *Histoire très véritable de ce qui est advenu à Paris du 7 mai 1588 au 30 juin* (attribuée à S. Yon, échevin de Paris) dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. XI, p. 325; *Histoire de la journée des barricades*, *ibid.* t. XI, p. 411 ; *Entreprise du duc de Guise pour se saisir de Paris et du Roi, particularités à Paris lorsque M. de Guise s'en empara* dans les *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 380, *ibid.*, p. 315, etc.

(2) Appellé les *Filles repenties* parce que le jardin était sur l'emplacement de l'ancienne église des Filles repenties. *Journal historique* de Pierre Fayet *sur les troubles de la Ligue*, publié par M. Luzarches Tours 1852, p. 36.

pour mourir avec eux. Son intention, était de ne donner aucun embarras au roi et de lui offrir seulement son très humble service (1).

Catherine de Médicis avait immédiatement envoyé un secrétaire apprendre à son fils l'arrivée du duc de Guise, en lui annonçant son désir de se présenter devant lui. Le roi savait tout et avait juré de punir de mort l'insolent qui le bravait : il renvoya le secrétaire prier la Reine de s'informer si le Duc apportait, comme on le disait à la cour, une requête contre d'Epernon. S'il n'avait pas ce dessein, il était prêt à le recevoir. A la demande de Catherine le duc s'écria : « Je ne suis pas un maître de requêtes, mais un chevalier d'honneur, portant l'épée et la dague pour me faire rendre raison des injures. » Il était à Paris et voulait servir le roi. Le roi, acceptant cette réponse, lui dit de venir, mais pour ménager l'entrevue entre les deux princes, Catherine annonça l'intention de visiter sa belle fille. Elle emmena donc dans son carosse le Prince Lorrain et le conduisit en le tenant par la main dans la chambre de la Reine où le Roi se rendit (2). Henri III devant son rival vit tomber sa colère, il embrassa le duc et lui fit des démonstrations d'amitié ; il l'interrogea, comme sa mère l'avait fait, sur les motifs de sa venue à Paris et reçut la même réponse. « Pourquoi s'émouvoir des bruits populaires, dit le roi, ils sont sans fondement » et après un assez long entretien il témoigna le désir de donner entière satisfaction au duc, mais ne devait-on pas, sachant

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 73. f. Hubner, t. II, p. 193. « Le duc a mal fait de répondre ainsi et nous ne l'excusons pas » dit Sixte V, à l'ambassadeur de Venise.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 253. Lettre du 10 mai ; rapport de Gritti du 4 juin dans Hubner, *l. c.*, t. III, p. 246. Un contemporain, Pierre Fayet écrit : « La Reine le tenant par la main le mena au Louvre veoir le roi, lequel l'embrassa et après quelques petits propos tenus ensemble, le dit de Guise se retira en sa maison près la chapelle de Bracque, accompagné d'une multitude de peuple. Plusieurs mirent en délibération si on crierait : *vive le duc de Guyse*, comme m'assura ung conseiller en la court du Parlement tenant son party. » *Journal historique*, p. 37.



combien il aime d'Epernon, témoigner à ce seigneur une égale affection (1) ? Le duc de Guise répondit aussitôt avec une fierté bien voisine de l'insolence, que « par respect pour le maître il aimerait encore son chien. Si d'Epernon se conduisait envers lui avec les égards dus à la différence des rangs qui existaient entre eux, il serait son ami, autrement il ne s'en inquiéterait point. »

Le Roi dut être peu content de la réplique, cependant il répondit : « vous avez raison (2). »

Après les compliments d'usage, présentés aux deux reines et aux dames de la cour, le duc de Guise revint à son hôtel, accompagné d'une foule de peuple. Les salles, les escaliers, le jardin furent envahis et les rues voisines encombrées. Le Duc, charmant pour tous, rendit à chacun les saluts les plus gracieux et aux amis empressés à repousser la foule, il dit de laisser librement approcher les personnes désireuses de le voir. Une bonne vieille fendit la foule pour faire toucher son chapelet à ses habits. Guise était l'idole du peuple. Pendant son diner et son coucher, sa chambre ne cessa d'être remplie de capitaines et de bourgeois disposés à passer la nuit dans l'hôtel, mais il leur commanda de se retirer en disant aimablement : « une fois à Paris je n'ai plus besoin de gardien. »

Pour le duc de Guise, sortir libre du Louvre c'était constater son triomphe, dit très bien M. de Bouillé, et l'instinct populaire ne s'y trompa pas.

En face de son rival, le Roi qui un instant auparavant avait bondi de fureur, n'avait su rien faire, ni rien dire. Henri III, comme toutes les personnes faibles, mises en présence d'une situation grave, hésitait ou prenait de ces demi mesures qui perdent tout. Ou le Roi, et c'est une remarque du cardinal de Montalto faite par le Pape (3), ou

(1) « Il dovere voleva ch'egli ancora sapiendo che S. M. amava, Mgr d'Épernone facesse il medesimo. »

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 73. Fragments dans Tempesti, *l. c.*, t. II, p. 3.

(3) Tempesti, *l. c.*, t. II, p. 6. Rapport de Gritti., dans Hubner, *l. c.*, t. III, p. 247.

le roi avait des soupçons contre le duc de Guise, où il il n'en avait pas. S'il avait des soupçons, pourquoi ne pas l'arrêter et si le peuple avait remué, — signe de la culpabilité du Duc — pourquoi ne pas lui faire couper la tête et la jeter dans la rue? Tout se serait apaisé (1). S'il n'avait aucun soupçon pourquoi faire entrer, comme bientôt il en donna l'ordre, deux compagnies ou enseignes de Suisses dans Paris pour garder son Palais?

Dès son arrivée, le duc de Guise avait envoyé prévenir le Nonce. Le lendemain, 10 mai, il lui fit exprimer son extrême désir de le voir, mais « pour éloigner les propos, il voulait attendre trois ou quatre jours afin de connaître auparavant les intentions du Roi : il avait d'ailleurs donné des ordres pour éviter les troubles, et sa résolution de venir avait été prise après examen pour empêcher les catholiques de n'être pas dans une nuit passés tous au fil de l'épée. Plus fort à Paris que le roi, il ne craignait ni d'Epernon, ni personne; son intention était de servir la religion et de suivre toujours les conseils du Nonce. » Morosini remercia le duc de cette communication, l'approuva de retarder sa visite, et s'en remit à sa haute prudence qui, disait-il, n'avait point besoin de son conseil. Cependant le représentant du S. Père ne pouvait se défendre de tristes pressentiments et dans sa dépêche il traça ces mots : « La venue du duc de Guise à l'insu du Roi donne à penser : on craint beaucoup de malheur (2). »

L'archevêque de Lyon arrivé à Paris le mardi soir 10 mai, eut le lendemain au Louvre une audience où il tint au roi,

(1) D'Epernon avait, au printemps de 1588, conseillé au Roi de trancher la tête au duc de Guise s'il était assez téméraire pour venir à Paris malgré ses ordres. Le Roi dit qu'il y était résolu. *Hist. de d'Épernon.* Paris, 1655, p. 67. — Est-ce pour cela que plusieurs couriers furent alors envoyés à d'Épernon. Le Nonce ignorait si c'était pour presser son retour avec celui de ses troupes, ou pour l'empêcher de venir. — Il est plus probable que c'était pour réclamer son appui.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 77.



a-t-il dit depuis (1), un langage hardi ; les hésitations du monarque redoublèrent au lieu de cesser et donnèrent ainsi au duc de Guise le temps de rassembler ses amis. Le chevalier d'Aumale arriva bien accompagné.

Sans hésiter un moment Morosini, reprit ses anciens projets et chercha à opérer sur le champ de bataille même la réunion du duc de Guise et du Roi (2), mais il ne put obtenir audience d'Henri III, trop occupé en ce moment, dit-il, et, le duc de Guise de son côté refusa d'entamer aucune négociation avant l'arrivée du cardinal de Bourbon. Il était leur chef et il ne serait pas honnête de prendre sans lui une résolution, ni même de commencer une discussion. Cependant une nouvelle entrevue du Roi et du duc de Guise fut décidée : on devait se rencontrer comme par hasard, chez la Reine-mère, le 11 mai, à deux heures de l'après-midi. Le duc de Guise, amené par le Nonce, fut exact au rendez-vous, mais le roi se fit attendre. Enfermé avec le maréchal de Biron, avec Bellièvre, avec la Guiche, il cherchait les moyens de recouvrer son autorité et de contraindre le duc de Guise à sortir de Paris. Il parut seulement à quatre heures et demie. On commença à discuter et les affaires de Picardie parurent arrangées à la satisfaction commune. Henri III revint au Louvre, accompagné par le duc de Guise, et les deux princes ne cessèrent pendant tout le trajet de s'entretenir

(1) Morosini écrivait alors ; il ne se traita à cette audience rien d'important. Archives du Vatican. *Lettere*, t. XXVIII, p. 271. Lettre, du 12 mai.
Mais l'Archevêque de Lyon dans une lettre au commandeur de Diou dont je n'ai vu qu'une traduction italienne (Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXV, f° 794) dit au contraire : « Voi siete testimonio di cio che feci in Parigi alle Barricate et ch'il sig. Duca di Gaisa essendo solo in suo palazzo et le forze del Re gia entrate dentro la citta con gran pericolo della mia vita, io andai trovare sua Maesta et li parlai con tanto animo, ch'io ardisco dir ancor di braveria, anchora, ch'io sapessi ch'era a riscio, di essere ricacciato et di correre cattiva fortuna, che questo l'impedi nel fare cio ch'egli havea proposto et dicteli tempo a Monsignore di Ghisa di radunare li suoi amici et provedere alle cose sue et ha spesso detto et riconosciuto ch'egli mi doveva la vita, havendo io esposta la mia per la sua. »

(2) Archives du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, p. 73.

avec gaieté. Le duc, exagérant même les signes de respect, refusa de se couvrir, malgré les invitations réitérées du roi et marcha toujours tête nue à côté de lui. Comme le souper était prêt, il présenta en sa qualité de grand maître de la maison la serviette au Roi, puis se retira en son hôtel.

Aussitôt après le souper, le monarque revint au milieu de ses conseillers, et, sans demander l'avis de la Reine-mère, sans même la prévenir, à défaut de la milice bourgeoise (1), il ordonna de faire entrer dans Paris le régiment des Suisses logé à Lagny et trente enseignes de sa garde. Etait-ce pour maintenir la tranquillité pendant que l'on ferait la « recherche générale » par les quartiers et maisons pour connaître les étrangers arrivés en la ville? Ce fut la raison mise en avant (2). Etait-ce pour abattre la puissance d'un rival? Peut-être; quoiqu'il en soit, cette mesure révélait la crainte du Roi et donnait à l'émeute l'apparence d'une résistance légale pour défendre un droit violé ; en effet parmi les privilèges de la ville de Paris était celui de ne recevoir dans ses murs aucun soldat étranger. Pour compléter les dispositions, le Roi fit dire le 11 mai au soir, aux maréchaux d'Aumont, de Biron, et aux chevaliers de l'Ordre de se trouver le lendemain matin au Louvre. Tous s'y rendirent et trente d'entre eux reçurent la charge d'occuper avec les Suisses et le régiment des gardes, les places et têtes de rues.

Henri III envoya alors M. de Bellièvre prier le duc de Guise de ne pas s'étonner si la sureté de la ville était remise à des troupes étrangères (3). Mais le duc au contraire s'en étonna beaucoup et craignant désormais pour sa vie, pour

(1) Le Roi, dit Gritti, l'ambassadeur de Venise, avait eu l'idée de demander à la bourgeoisie un homme par maison pour renforcer sa garde : mais personne sauf une ne se présenta. Hubner, *l. c.*, t. II, p. 194.

(2) Bibl. nat., *ms.*, f. fr., 3976, f° 74. Lettre de Pinart au duc de Nevers.

(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, p. 271. « Sua Maesta fece intendere per Mgr de Bellieure al duca di Guisa che non si maravigliasse punto di queste novita, perche haveva voluto assicurarsi delle gente forestiere. »



celle de ses partisans, il prévint ses amis de se tenir prêts. Le bruit courut que l'on voulait prendre ou tuer M. de Guise.

VII

Lorsque l'on vit les troupes du Roi entrer dans la ville, le duc de Guise et les Ligueurs prendre les armes, les boutiques furent fermées, les chaînes furent tirées à l'entrée des rues, bientôt obstruées par des tonneaux, des charettes et autres obstacles formant barricades (12 mai) (1). Les principaux habitants de la ville se mêlèrent aux Ligueurs, sous prétexte d'apaiser l'émeute, mais sans doute attirés par la curiosité, ou peut-être entraînés par la peur. Chacun s'accomodait au temps, dit de Thou, sans réfléchir que la présence des gens de bien autorise et souvent encourage l'audace des factieux.

Les étudiants de l'Université, tous du parti de Guise, se rangèrent sous les ordres du comte de Brissac et du sieur de Bois-Dauphin (2), puis vinrent au pont Saint-Michel s'établir en face des gardes du Roi. Le chevalier d'Aumale leur promit, dit-on, le pillage. Les marchands de Paris le surent et aussitôt portèrent leur argent et leurs bijoux aux hôtels des divers ambassadeurs, surtout à celui du Nonce, où le duc de Guise envoya de son côté, trois cents soldats peur protéger la demeure du Pape. On y entassa tant de richesses que,

(1) « Barricades... si fortes qu'il eust esté impossible les fausser pour braves et hardis qu'eussent esté ceulx qui l'eussent voulu faire. » *Journal* de Fayet, p. 30. « De fait, l'invention des barricades estoit résolue entre eux plus d'un an auparavant l'effect d'icelles » a écrit Cromé, l'un des Seize, dans son *Dialogue du Maheustre*, Labitte, *De la Démocratie chez les Prédicateurs de la Ligue*, p. 117.

(2) *Urbain de Laval-Bois-Dauphin*, né en 1557, par M. l'abbé Ledru, dans la *Revue du Maine*, t. II, p. 630-683, t. III, p. 122-164; 246-278; 374-413, t. IV. p. 54-110.

selon la parole de Morosini, avec tout cet argent on aurait pu faire longtemps la guerre aux Turcs (1).

Le duc de Guise suivi de quinze cents personnes armées parcourut les rues voisines de son hôtel et n'oublia rien pour conserver la faveur du peuple : (2) tous étaient heureux de veiller à la sureté de ses jours. « Tel était l'état très périlleux et lamentable de la plus catholique, de la plus grande et de la plus riche cité d'Europe et nous tous, écrivait le Nonce au cardinal de Montalto, en des angoisses plus vives que Votre Seigneurie ne peut l'imaginer, nous prions Dieu de nous aider, car la prudence et la sagesse humaine ne peuvent plus, il semble, être écoutées. La terreur est partout, tout est en désordre et une catastrophe est imminente (3). »

Cependant le roi commanda de faire retirer les Suisses et le secrétaire d'Etat Pinard estimait que « dans la soirée toutes choses se modéreraient. » Le Nonce en était moins persuadé et il voulut poursuivre sa mission pacifique.

Le 12 au matin, prié par le duc de Guise de conjurer le Roi de ne point assumer sur sa tête la responsabilité d'une collision, Morosini, malgré l'avis des gens de sa maison, alla remplir ce message à travers les barricades partout établies; au milieu de gens armés de haches et d'arquebuses, il se dirigea à pied vers le Louvre, où le peuple, échauffé par les meneurs, faisait déjà entendre ses cris contre le tyran (4).

(1) Bibl. Barberini, *ms.*, LX-31, f° 53.

(2) Il duca di Guisa camina, con piu de 1500 persone armate per le strade vicino al suo palazzo, ascolta diversi, spedisce genti et in somma non lascia a dietro uffitio alcuno per conservarsi il popolo provedosi a la propria salute. » Lettre du 12 mai 1588, Arch. du Vatican *l. c.*, t. XXVIII, f° 272.

(3) « In questo stato pericolosissimo et miserabilissimo si trova la piu cattolica, la piu grande et la piu ricca citta d'Europa et noi tutti in quelle angustie maggiore che V. S. Ill. si può imaginare, pregando Deo in mano del quale è riposta tutta la nostra salute, che voglia aiutarci, poiche non pare che resti luogo a prudenza ne a consiglio humano; ogni cosa è spavento, ogni cosa è disordine et ogni cosa minaccia ruina. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t, XXVIII, p. 271. Lettre du 12 mai 1588.

(4) Arch. du Vatican, *l. c.* t. XXVII f° 75.



Le Roi, tout en faisant prévenir le Nonce qu'il était occupé, et qu'il fallait être bref en son discours, consentit à le recevoir. Morosini fit tout au monde pour persuader au monarque de prendre garde aux conséquences de ses résolutions. N'allait-il pas — et c'est là dans les jours d'émeute une parole qu'on adresse souvent à l'autorité et jamais aux sujets, — N'allait-il pas faire répandre un sang innocent? Le Roi remercia : son intention était droite : le peuple s'était armé sans motif car, pour lui, il ne voulait maltraiter personne et cherchait uniquement à opérer un recensement des étrangers actuellement dans la ville ; les divers postes établis à l'intérieur devaient assurer la tranquillité.

Le Nonce demanda alors au roi si les troupes étaient établies du consentement des habitants dont la prétention avait toujours été de se garder eux-mêmes. — Ce matin (12 mai) répondit le roi, les magistrats ont été prévenus de l'entrée des troupes. Après avoir présenté plusieurs observations, Morosini conclut en offrant son intervention pour apaiser des troubles dont les hérétiques (son âme en était navrée) devaient infailliblement se réjouir et profiter. Il n'épargnerait, si cela était utile, ni son sang, ni sa vie. Henri III le remercia de nouveau de sa démarche, et lui promit, s'il arrivait quelque chose, de le lui faire savoir (1).

Le Nonce se rendit alors chez la Reine-Mère pour offrir également sa médiation. Catherine de Médicis était désolée (2). « Toutes les résolutions ont été prises sans me consulter, dit-elle ; ce matin seulement M. de Bellièvre est venu au nom du Roi me prévenir de ce qui avait été fait. » Elle félicita néanmoins le Nonce de sa démarche, mais, résolue de garder le silence, elle exprima son regret de ne pouvoir lui venir en aide. La défiance de son fils envers elle l'affligeait extrêmement et elle songeait à se venger de ceux qui la lui inspiraient, car elle ne se méprenait pas sur l'issue du conflit : il pouvait devenir sanglant. Une lettre, venue dit-on de

(1) Arch. du Vatican, t. XXVII f° 77. Lettre du 12 mai 1588.
(2) « Sconsolatissima. »

Rome, et habilement répandue, n'annonçait-elle pas que le duc de Guise ayant communiqué au Pape le 13 avril son projet de s'emparer de Paris, ce dessein n'avait point paru déplaire à Sixte V. La lettre était feinte, le bruit mensonger, mais on le disait vrai et rapporté au monarque déjà presque vaincu, il excitait son courroux, mais aussi abattait son courage.

Pendant la visite du Nonce au Louvre et au palais de la Reine-Mère, Bellièvre était allé trouver le duc de Guise et peut-être il était encore permis d'espérer un dénouement pacifique (1), lorsqu'un événement déplorable le rompit soudain.

Le capitaine Gas, de garde au pont Notre-Dame avec une des meilleures et des plus belles compagnies d'arquebusiers du Roi, voyant les Parisiens maîtres du Chatelet, appela à lui les Suisses établis au marché neuf afin de gagner l'Église Notre-Dame et se mettre en sureté. La troupe arrivait, lorsqu'un coup d'arquebuse parti par mégarde de ses rangs, vint frapper mortellement un bourgeois. Aussitôt les gens de la ville ripostèrent, quelques soldats tombèrent morts et beaucoup furent blessés : les autres assaillis par derrière et en flanc par les Parisiens et les étudiants, même par les femmes ardentes à lancer du haut des fenêtres des quantités de pierres, jetèrent leurs armes et se rendirent (2).

Toute la nuit le peuple frémissant resta sur la défensive (3), le lendemain matin, vendredi 13 mai, le bruit de l'arrivée du régiment de Picardie composé de dix-huit cents vieux soldats

(1) « Si va sperando qualche compositione. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 80.

(2) Les Suisses furent embarqués et descendirent le fleuve pour éviter les insultes du peuple. Arch. du Vatican., *l. c.* t. XXVIII, f° 335. Lettre du 18 mai.

(3) Arch. du Vatican, l. c., t. XXVIII, f° 315. L. 14 mai 1588. Les lettres furent expédiées par le courrier de l'ambassade de Ferrare. L'ambassadeur donna ordre au Directeur des Postes de Ferrare d'envoyer une estafette au vice-légat de Bologne, sous l'enveloppe du Nonce et celui-ci pria le vice-Légat de faire passer les dépêches le plus tôt possible à Rome.



se répandit, et les Parisiens de nouveau exaspérés (1) sommèrent le roi de faire retirer ses troupes. Les clefs de l'Arsenal, de la Bastille, de la porte Saint-Antoine contiguë à la Bastille, furent remises au duc de Guise. Il devenait le souverain. « Venez me trouver avec vos amis, écrivait-il alors à M. d'Entraigues, gouverneur d'Orléans, car je tiens le Louvre investi de si près, que je rendrai bon compte de ce qui est dedans. »

Henri III en effet était à sa merci ; presque assiégé dans son palais et trouvant dans le peuple une fidélité douteuse, il entendait les cris de : *vive Guise!* remplacer successivement ceux de : *vive le Roi!* Il fallait donc se décider promptement ou à foudroyer la révolte ou à quitter la ville. Henri III croyant « qu'il eut été impossible d'éviter un sac général de la ville avec une très grande effusion de sang » (2) fit retirer ses troupes, puis envoya la Reine Mère traiter avec le duc de Guise.

Catherine de Médicis pâle de colère, se rendit auprès du prince, pour entendre les conditions que son orgueil ou sa politique daignerait indiquer : c'était sa nomination à la lieutenance générale du royaume, la convocation des États-généraux, la déchéance politique du roi de Navarre et des princes de la maison de Bourbon, la limitation des impôts par des lois parfaitement définies, le bannissement à perpétuité de d'Épernon, de la Valette, de Biron, de Retz, d'O, de Crillon, d'Ornano ; c'était aussi des gouvernements pour lui et sa famille, des places pour ses fidèles compagnons Brissac, Bois Dauphin, La Chastre etc...

La Reine, attérée par ces exigences, dont quelques-unes toutefois pouvaient être acceptées, retourna au Louvre, après les avoir discutées l'une après l'autre. Là, au milieu de ses conseillers, divisés d'opinion, — les uns, prêts à

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t, XXVIII, p. 335. « di nuovo, Parisini furono su le furie » Les habitants de Pontoise avaient voulu empêcher le passage du régiment.

(2) Lettre d'Henri III au duc de Nevers, 17 mai. Bibl. nat. *ms.* f. fr. 3976, p. 84.

céder, les autres résolus à la lutte, — le Roi sans vouloir souscrire aux exigences et sans oser les refuser, ne fit pas connaître sa pensée : « défait et pale comme un mort » (1) il leva la séance.

Les nouvelles se succédèrent rapidement; une dernière arriva soudain : « M. de Brissac, disait-on, est en marche pour s'emparer de la Porte-Neuve et cerner le Louvre : dans une heure le Roi prisonnier sera contraint de se rendre à cinquante mille personnes. » Henri III « ne voulant, dit-il, employer ses forces contre les habitants » (2) se décida alors, non à combattre, mais à partir, résolution fatale que beaucoup regrettèrent (3).

Sans avoir demandé conseil à la Reine sa mère, sans l'avertir, et sans prévenir sa femme, Henri monta en coche sur les quatre heures de l'après midi, le 13 mai, et non sans péril traversa la Seine, dans un bac (4). « Dieu soit loué, s'écria-t-il, en sortant de la ville, j'ai secoué le joug! » Le soir il vint coucher à Trappes sur la route de Chartres où il comptait se retirer pour attendre l'issue de cette révolution (5).

Le Cardinal de Lenoncourt, le duc de Montpensier, les maréchaux d'Aumont et de Biron, presque tous les chevaliers de l'Ordre, les secrétaires d'Etat Bellièvre et Villeroy, la plus grande partie de la cour et toutes les troupes, suivirent l'infortuné monarque ; à minuit plus de six mille personnes étaient sorties de la ville (6).

(1) Cavriana, Lettre du 13 mai, A. Desjardins, *Nég. Dipl.* t. IV, p. 780.

(2) Bibl. nat. *ms.* f. fr. 3976, f° 83.

(3) « Usci di Parigi con buona compagnia et un infinito dispiacere di molti i quali hanno giudicato questa resolutione troppo periculosa et pernitiosa » Lettre du 14 mai. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 316.

(4) « Quando fosse a mezzo del fiume un parigino taglio il cannapo della barca acciò andasse a traverso et a dare in uno o tra li molti mulini che sono sopra il detto fiume che se negasse. » Bibl. Barberini, *ms.* LX-31. f° 53.

(5) « Domani andera a Sartres dove si fermara per vedere il fine di questa revolutione » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 281.

(6) « Questa partita è stata intesa dalla citta con grandissime maraviglia et dispiacere : Dio ci metta la mano. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 231.



Le départ du Roi, effectué avec secret et promptitude, causa à la plus grande partie des habitants une peine extrême, car si les uns dans leur audace parlaient d'enlever toute autorité au Roi, les autres, et c'étaient les plus nombreux, étaient fâchés d'avoir poussé les choses à l'extrême et volontiers regrettaient d'avoir fait ce coup de tête (1).

Catherine de Medicis restée seule en face de l'émeute triomphante envoya chercher le Nonce et le pria de s'interposer au nom du Pape pour amener le duc de Guise et son frère le cardinal (2) à donner au Roi la satisfaction exigée par sa dignité (3). Morosini le fit très volontiers et de son mieux, car, « écrivait-il, si les troubles de la ville ne sont pas immédiatement apaisés, Henri III est ou détrôné, ou forcé de s'unir avec les huguenots. » Le départ de plusieurs protestants, disposés à offrir leurs services au roi, rendait cette dernière crainte très sérieuse.

Le triomphe des Ligueurs était complet, plus complet qu'on aurait pu l'attendre, car évidemment le mouvement ayant été précipité, le duc de Guise n'avait pu réunir toutes ses forces, tandis que le Roi en faisant entrer ses troupes dans Paris pour devancer son rival, avait présenté ou accepté la lutte dans des conditions plus favorables, mais il avait été vaincu.

Un moment le duc de Guise aurait pu tenir le roi prisonnier et ceindre la couronne. Les sages lui reprochèrent d'avoir montré trop d'audace pour entreprendre et les politiques pas assez de hardiesse pour achever l'entreprise. Le péril suivant eux était égal ou d'attaquer le roi ou de le laisser libre après l'avoir offensé. Le Roi, à son tour avait commis des fautes : pourquoi faire venir dans la ville des

(1) « La citta sta per la maggior parte adolorata per la partita del Re et vorria volentieri non havere fatta la scappata. »

(2) Le cardinal était arrivé le 14 mai à Paris. Les cardinaux de Bourbon et de Vendôme arrivèrent le 16 au soir et descendirent au palais de Guise. Le même jour arriva la duchesse de Guise. Le prince de Joinville avait précédé sa mère de deux jours.

(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, p. 78. Lettre du 14 mai.

troupes qui n'avaient pas le droit d'y entrer? pourquoi une fois entrées ne pas leur avoir fait attaquer l'ennemi sur le champ, en masse, avant qu'elles n'eussent été coupées ou démoralisées? pourquoi enfin abandonner la ville sans rallier ces troupes? Il fallait avoir dans ses actes de la netteté et de la vigueur. Mais toujours, les demi mesures, les demi résistances adoptées par les esprits médiocres, deviennent les plus fatales, parce qu'elles irritent l'adversaire sans le briser. « C'est Dieu qui nous a voulu punir pour nos péchés, écrivait alors Villeroy au duc de Nevers, et combien que je recognoyse que ça esté à bon droit, si faut-il que je m'en contriste avecques vous que je scay aimer le Roy et l'estat et pareillement la religion, ce dernier acte estant si préjudiciable à tous ces trois ensemble, que je ne pense pas qu'il puisse jamais estre réparé, estant mesmement composez et faicts comme nous sommes; et vous confesse quant à moi que je m'en trouve si confus et failly de cœur, que je ne sais plus que faire, sinon me résoudre à mourir en bien faisant. Si vous scaviez au vrai comment notre disgrace nous a conduit à ce malheur vous en seriez très estonné. Je ne peux m'en souvenir, sans que le cœur me saigne et m'accuser aucunement (1). »

Ces paroles du secrétaire d'Etat étaient à recueillir.

Le souverain Pontife regretta le départ d'Henri III : « Fuir! s'écria-t-il et pourquoi? par peur d'être tué? mais s'il fut mort ainsi, il serait du moins tombé en Roi (2). » Cela

(1) Bibl. nat. *ms.* f. fr. 3976, f° 80. Pasquier a écrit : (*Lettres*, Liv. XII, liv. V.) « en tout ce qui s'est passé dedans nostre ville pendant ces cinq jours, vous n'y trouverez qu'une chaisne de lourdes fautes. »

(2) Tampesti *l. c.*, t. II, p. 30. Hubner, *l. c.*, t. III, p. 343. Olivarès écrit : « Le Pape m'a dit : comment est-il possible, si le Roi se méfiait du duc qu'il n'eut pas eu sous la main vingt hommes surs pour le faire enfermer dans une chambre et en faire ce que bon lui semblait. » Hubner. *l. c.*, t. III., p. 30

Botero dans *Ragione di Stato*, p. 179, paru en 1589, écrit : « Non deve il principe retirarsi dal luogo del tumulto, come fece Arrigo III, re di Francia, nel rumore di Parigi. » cité par Labitte, *De la Démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, p. 118.



était vrai, mais tant qu'Henri III occupait Rouen, Chartres, Blois, Tours, Poitiers etc. il pouvait avoir la pensée de résister au duc de Guise et une lutte entre eux après la sanglante injure des journées de 9, 10, 11, 12 et 13 mai 1588, devait être une lutte à mort.

CHAPITRE TROISIÈME

LA RÉCONCILIATION

(14 mai. — 15 juillet 1588.)

« Le Roi a pu mal gouverner, mais chacun voit clairement que sans lui le gouvernement va encore plus mal. »

Lettre du Nonce, 2 juin 1588.

« Plaise à Dieu que cette paix maintienne longtemps l'union entre les catholiques et amène la ruine de l'hérésie, afin que le royaume adore un seul Dieu, suive une seule foi et obéisse à un seul Roi. »

Lettre du Nonce, 18 juillet 1588.

I

Les journées des Barricades avaient donné la puissance au duc de Guise. Désormais il y avait dans le Gouvernement deux chefs et entre eux un abime.

La retraite d'Henri III avait-elle augmenté ou amoindri sa fortune ? on l'a discuté (1). Le roi vaincu devait-il se venger

(1) « Henri III avait par sa retraite déjoué le plan des princes lorrains » écrit M. le comte d'Haussonville. *Histoire de la Réunion de la Lorraine*, t. I, p. 46.



ou pardonner ? Les deux opinions se produisirent. Henri III parut incliner vers la dernière et, pour désarmer ses adversaires, il affirma ses sentiments catholiques.

Ayant rencontré près de Chartres quatre gentilshommes huguenots venus pour lui offrir leurs services : « Allez-vous en, leur dit-il, et n'était la confiance que vous avez montrée de venir me parler, je vous ferais voir quel compte je fais de tous ceux de votre hérésie. » Cette parole parut aux catholiques un témoignage non équivoque de la volonté royale (1).

Henri III dénonça au Pape le duc de Guise comme principal auteur de la conspiration dont il avait été victime (2) et il signala à Philippe II la complicité de son ambassadeur Mendoza comme celle de son lieutenant le duc de Parme (3).

Le 18 mai, il pria le Nonce d'assurer au Souverain Pontife qu'il ferait son possible pour réunir à lui ses sujets catholiques et pour apaiser le dernier trouble ; il demandait seulement, comme c'était justice, à conserver son autorité. Ce serait pour lui un grand chagrin et déplaisir s'il était forcé de prendre une autre voie. Il remerciait avec effusion Morosini des services qu'il avait rendus et le priait de les continuer, car il avait pleine confiance en son zèle et en son dévouement pour l'Église et le royaume (4). Enfin dans une lettre au marquis de Pisany son ambassadeur à Rome, Henri III écrivait : « Je persiste à mettre de l'eau sur le feu pour l'éteindre par douceur (5) mais il regrettait de voir le Pape ajouter foi aux inventions de ses ennemis » et les favoriser en leurs desseins.

(1) Arch. du Vatican *l. c.*, t. XXVII, f° 80.
(2) *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 324.
(3) *Revue rétrospective*, t. VI, p. 52.
(4) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 543.
(5) M. de Hubner, *Sixte-Quint*, t. II, p. 197. 23 mai 1588. Le roi adressa au duc de Nevers une longue justification de sa conduite. « Je ne pensais qu'à faire cesser toutes jalousies etc. » quand le duc de Guise arriva. « Je voulus faire rechercher des étrangers et advisai de renforcer certains corps de garde... d'abord les habitants reçurent bien la chose, puis, par induction, d'aucun dirent que je veux établir une garnison étrangère et faire pis. »

Une circulaire (16 mai) sur le « tumulte » de Paris était adressée aux gouverneurs des villes et des commissaires envoyés dans les provinces afin de parler « des choses advenues » devaient rallier les gens de bien du royaume, car « déjà ils en portaient beaucoup d'ennui en leur cœur. » (1) Le roi se plaignait « qu'aucuns aient eu le pouvoir d'imprimer au cœur des habitants qu'il ait voulu faire entrer dans Paris des soldats étrangers et douter de la fidélité des bourgeois chose qui n'entra jamais en sa pensée ». Il avait fait son possible pour réunir à lui les catholiques et il avait même été jusqu'à leur accorder ce qui était contraire à sa dignité.

Pendant que le roi proclamait ainsi la loyauté de sa conduite et manifestait ses dispositions bienveillantes en un langage jugé par beaucoup « tenir trop de la douceur et comme tendant à crainte et timidité », le duc de Guise lui fit remettre le 17 mai, par le capitaine Saint-Paul une lettre hardie où il rejetait la responsabilité des événements sur ses ennemis les vrais perturbateurs du repos public » (2). Son seul rôle en cette circonstance s'était borné à se défendre et à contenir, au prix des plus grands efforts, la fureur du peuple armé pour la défense de ses privilèges !

Si le duc avait été seul en cause, il eut peut-être pu donner ainsi le change, mais avec ses lieutenants si ardents à appeler le peuple aux armes, la justification était moins faicile. Qui les avait envoyés ? Qui les avait soutenus ? Qui les justifiait ? Le duc n'en parla pas : il tenait à se montrer sujet fidèle et dans une autre lettre adressée aux villes catholiques il se félicita d'avoir gardé le respect dû au souverain (3).

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 329, 16 mai 1588.

(2) *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 331. Une traduction en italien était envoyée par le Nonce à Rome. Arch: du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 327.

(3) *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 337. Les habitants d'Amiens s'unirent le 25 juin avec les habitants de la ville de Paris « en requeste qu'ils entendent présenter à S. M., tendans à la conservation de nostre religion catholique, apostolique et romaine, le service et fidélité que nous devons à nostre roy très chrétien, le bien public et soullagement de paouvre peuple. » *La Ligue à Abbeville*, par Prarond, t. I p. 368.



Le duc de Guise inspira également le langage des nouveaux échevins de Paris, tous ligueurs exaltés, nommés pour remplacer l'ancienne municipalité royaliste. Or ceux-ci désignèrent comme les coupables le duc d'Épernon et » autres partisans du roi de Navarre. » Dans leur folle ambition, disaient-ils, ces hommes avaient voulu s'emparer de la ville, sous prétexte de se défendre contre le duc de Guise, et le peuple avait élevé des barricades pour conserver ses droits, recouvrer sa liberté et sauver sa religion. Il fallait désormais resserrer l'union de toutes les villes catholiques et les échevins demandaient à leurs collègues de leur envoyer des députés pour agir de concert, car « l'heure était venue ou de conserver la religion catholique, en brisant la servitude imposée par d'Épernon, ou de mourir ensemble ». Les échevins répondirent : ceux d'Abbeville entre autres remercièrent les magistrats de Paris « du bon zèle qu'ils apportaient à la religion chrétienne apostolique et romaine, au service du roy et de l'utilité publique » car tous, disaient-ils, en donnant une leçon de fidélité royaliste, ils avaient toujours « dressé leurs intentions pour vivre et mourir sous un même Dieu, une mesme foy, ung mesme roy et mesme loy ». Aussi ils déclaraient s'unir « pour la conservation de la Religion, le service et fidélité au roy très chrestien, le bien public et soulagement du pauvre peuple (1). »

Telles furent les explications présentées par Henri III, par le duc de Guise et les échevins de Paris au sujet des événements du mois de mai 1588.

Le roi pour se défendre, les Ligueurs pour se maintenir, voulaient grouper autour d'eux les catholiques du Royaume. Personne ne tenait compte des Protestants autrement que pour les combattre.

(5) E. Prarond, *La Ligue à Abbeville*, 3 vol. in-8, Paris 1873, t. I, p. 384. Le commissaire vint à Abbeville, le 28 mai. Le gouverneur interprétant la circulaire, fit dresser des listes de suspects. Les uns étaient « priés de rester hors de la ville ; » les autres « devront estre admonestés de se gouverner modestement, sans eulx mesler des affaires d'estat. »



Examinons à présent l'état des choses au lendemain de la journée des Barricades.

II

« Le lamentable accident de la révolte de Paris et le départ du Roi a étourdi tout le monde, écrivit le Nonce (1), car la ruine de ce royaume peut seule en sortir... La grande majorité des habitants regrette d'avoir été si loin, mais comme le Roi, disent-ils, n'oubliera jamais cette injure, ils veulent prendre contre lui des garanties c'est-à-dire lui enlever toute autorité ou empêcher une réconciliation. » Les exaltés applaudirent et un prédicateur du haut de la chaire réclama la célébration d'une fête des Barricades comme autrefois les juifs avaient solemnisé la fête des Tabernacles.

Les Ligueurs cependant n'avaient pas obtenu tout le succès espéré par leur ambition. Lorsque le duc de Guise voulut protéger l'hôtel de l'ambassadeur d'Angleterre, Staffort lui répondit : « Je ne puis accepter d'autre protection que celle du roi de France près de qui je suis accrédité par ma Souveraine (2). » Aucun membre du Parlement autre que le Président de Nully ne s'était rendu à l'hôtel du duc de Guise et le premier Président de Harlay avait répondu au victorieux du 13 mai ce mot conservé par l'histoire pour stigmatiser toutes les usurpations et honorer toutes les fidélités : « c'est grand pitié que le valet chasse le maître ; quant à moi, mon âme est à Dieu, mon cœur au Roi et mon corps entre les mains des méchants. »

(1) « Il lacrimoso accidente della ribellione di questa citta et la improvisa partita del Re ha stordito ognuno; per che non si sa vedere, ne aspettare altro che una rovina grande di questo regno... Mettono à campo che si debbia cercare della sicurtà, che tanto vogliono dire, come levare ogni autorita al Re, o impedire la riunione. » ... « bisognava trovare modo di assicurarsi. » » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 80. Lettre du 18 mai 1588.

(2) Dépêche citée par M. H Forneron *Les ducs de Guise*, t. II, p. 359.

L'échec ici était sensible. Les Ligueurs en éprouvèrent d'autres. Le capitaine du Bois de Vincennes (1) refusa de se rendre et il fallut faire avancer six pièces d'artillerie (2). Maitres il est vrai de Meaux, de Château-Thierry et de Meulan, les Ligueurs ne purent s'emparer ni de Corbeil, ni de Melun, ni de Mantes, trois places qui commandent l'approvisionnement de Paris. Lorsque le duc d'Elbœuf se présenta à Saint-Germain-en-Laye, le capitaine répondit : « Je garde le château pour Sa Majesté et la force seule m'en chassera. »

Les corporations des arts et métiers parlaient d'envoyer à Chartres pour demander pardon, mais le dessein fut découvert (3). Le clergé et la Sorbone plus heureux purent faire exprimer « leur grand regret du tumulte » (4). Ce ne fut point tout. Le Prévot des Marchands, Hector de Perreuse, ayant été arrêté le 15 mai, le duc de Guise désigna pour le remplacer trois personnes, dont une devait être choisie par la Reine mère ; mais deux d'entre elles s'enfuirent pour ne pas entrer dans cette charge, sans le consentement du Roi, et la troisième, la Chapelle-Marteau, fut forcée de l'accepter.

Lorsque l'on voulut chasser les officiers et magistrats de la ville pour en créer de nouveaux relevant seulement des habitants et non du Roi, le cardinal de Bourbon voulut faire confirmer et approuver cette élection par le Parlement, mais son Président se rendit aussitôt chez la Reine mère pour la prier d'empêcher un acte contraire à l'autorité royale et aux lois du Royaume. Catherine un moment irrésolue d'aller ou de ne pas aller en personne à l'Hôtel de Ville fit enfin demander le duc de Guise et le pria d'interposer son autorité pour arrêter ce désordre. Après plusieurs allées et venues,

(1) « Casa reale dove i Re sogliono sempre ritirarsi per loro recreatione. »

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 335. Lettre du 18 mai 1588

(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 461. Lettre du 17 juin 1588. « L'arti della villa erano convenute segretamente di mandare alcuno di loro al Re per chedergli perdono et offerirsegli ; ma la prattica fu scoperta et impediti i loro desegni. »

(4) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 373, Lettre du 31 mai 1588.

le Prince dut déclarer que ces Magistrats étaient nommés pour servir le Roi et qu'ils rendraient compte de tous leurs actes à Sa Majesté. Des villes comme Le Mans, Poitiers, exprimèrent leurs regrets de l'expulsion du Roi et lui promirent fidélité (1); à Toulouse, le président Duranti se porta fort de l'adhésion de la ville à la cause royale, bien qu'il y eut « à combatre ung nombre de gens prodigues, affamées et autres personnes indigentes qui soubs ce beau et spécieulx prétexte du zèle de la religion catholique, n'ont autres but qu'au pillage des villes » (2). Le duc de Nevers de son côté en apprenant « les très mauvais et pernitieux événements » eut « la larme à l'œil » et tout en rejetant la faute sur Henri III, qui après la retraite des Reitres, au lieu d'aller en Poitou était resté dans l'inaction, tout en lui conseillant « de traiter les parisiens le plus doulcement qu'il pourra, » il se disait prêt à verser son sang pour le Roi (3). Les secrétaires d'Etat auraient voulu le voir à Chartres : « Nous avons tant besoin de votre bon conseil, lui disaient-ils, afin de terminer ces follies qui ne sont que trop longues (4). » « Venez si votre santé le permet » lui écrivait aussi le maréchal d'Aumont (5) et en effet le duc était à Bourbon l'Archambault à baigner sa jambe cassée six mois auparavant. Il écrivit du moins sa pensée (6).

(1) *Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine*, par M. A. Bertrand, 3e fascicule, 1880, p. 98. — *Essai sur l'histoire de la Ligue à Poitiers*, par Henri Ouvré, dans les *Mém. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 1854, p. 88-243, p. 142.

(2) « ... Nous avons admis, disait-il encore, (6 juin 1588) que V. M. est très disposée à accomoder ses affaires, comme tous les gens de bien le désirent, prévoyant ung chacun que la continuation de cest accident se convertira à la ruyne de la religion catholique, massacre de vos meilleurs serviteurs et pilliaige des bonnes villes. » *Mémoires* de Jacques Gaches, publié par Charles Pradel, in-8, Paris 1879, p. 512. Sept mois après, Duranti était massacré à Toulouse à cause de sa fidélité au Roi.

(3) Bibl. nat. *ms.* f. fr. 3976, f° 94, 95, 18 mai 1588.

(4) Bibl. nat. *ib.*, f° 102, 24 mai 1588.

(5) Bibl. nat. *ib.*, f° 118, 28 mai 1588.

(6) « Correspondance sur le parti à prendre par le roi » dans la *Revue retrospective*, 2e série, t. I, p. 34-37 .



La Reine mère restée à Paris, d'après l'ordre du Roi, afin d'y demeurer avec les ambassadeurs (1) et fidèle à sa pensée « d'apaiser doucement les différents plustot que de les aigrir » chercha dans ses entretiens avec le duc de Guise le moyen de fermer la plaie mortelle ouverte au cœur de la France (2). Le Nonce, sur la demande de Catherine, s'entremit plusieurs fois en cette affaire, mais il avait peu d'espoir de réussir, car les Ligueurs étaient très peu disposés à recevoir aucun des conseils qu'ils voulaient bien toutefois lui demander (3). Il avait eu en effet une très longue conversation avec le duc de Guise et son bras droit l'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac. Avant de donner son avis, Morosini chercha à connaître leurs desseins, et à pénétrer leurs intentions. Défendre la Religion catholique et anéantir l'hérésie, telle était, selon eux, leur seule pensée : ils voulaient seulement sauvegarder leur vie et celle de leurs partisans. — « Eh bien ! leur dit le Nonce, voulez-vous réaliser cette pensée en vous séparant du Roi, ou en lui restant fidèles ? Mais sans le Roi, vous le savez bien et vous l'avez toujours avoué, il est impossible de faire la guerre aux Huguenots. » Le duc et l'archevêque exprimèrent de nouveau ce sentiment et alors le Nonce reprit : « Puisque vous recon-

(1) « Havendo il Re fatto intendere agl' ambasciatori de Principi che si debbono fermare qui, sino a nuovo suo ordine et trattare colla Ser. Regina sua madre i negotii ch' occorrerano. » Archives du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 363. Lettre du 23 mai. L'ambassadeur d'Espagne ayant malgré cet avis, demandé à se rendre près du Roi afin d'obtenir pour la flotte espagnole un lieu de refuge sur les côtes de Normandie et de Picardie, on ne le lui permit pas. Le 24 il eut une audience de la reine-mère. L'ambassadeur avait reçu la nouvelle que la flotte était partie de Lisbonne le 30 mai. Il fit aussitôt ordonner à tous les catholiques anglais qui se trouvaient à Paris « à la solde de Philippe II » d'aller s'embarquer en Flandre. « Tous partiront aujourd'hui, écrit le Nonce le 17 juin, et parmi eux est le Sr Morgan, tiré de prison par égard pour le souverain Pontife et empressé dès lors, disait-il au Nonce, à sacrifier sa vie pour la religion. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 462.

(2) « Per trovare qualche modo di medicare questa mortalissima piaga » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 80.

(3) « Parmi che si possi havere poca speranza di bene ; non li trovo disposti a ricevere alcuno delli miei consigli, se bene loro erano quelli che me li dimandavano. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 80.

naissez l'impossibilité de conserver en ce royaume la Religion catholique sans anéantir les hérétiques et l'impossibilité de leur faire la guerre sans le concours du Roi, il faut, si vous cherchez vraiment ce but, conclure à la nécessité de vous unir avec Sa Majesté ; autrement isolée, Elle se rapprochera des Protestants, et si déjà les Catholiques ne peuvent seuls faire une guerre avantageuse, leur impuissance apparaîtra encore davantage, si les Protestants sont soutenus par l'autorité royale. Dès lors, les Ligueurs doivent se reconcilier avec le Roi, la ville de Paris doit s'humilier devant le monarque, les habitants doivent déclarer leur intention de ne pas l'offenser, mais de conserver simplement l'ancien usage de se garder eux-mêmes et de n'admettre dans la cité aucune garnison étrangère ; il faut déclarer que le mouvement naquit soudain et ne poursuivit jamais un but coupable ; il faut enfin prier le Roi de ne pas le trouver mauvais et de regarder les habitants du même œil que par le passé. » Cet aveu et cette déclaration étaient, d'après le Nonce, « très nécessaire et utile au Royaume, à la Religion catholique, à la ville de Paris. » La ville pourrait-elle supporter l'absence continuelle du monarque ? Il suffirait pour en ruiner les habitants de transporter ailleurs le Parlement et la Chambre des Comptes : cent mille personnes sortiraient par cela même de la cité ; en outre tous les monastères et maisons religieuses vivaient de rentes inscrites sur l'Hôtel de ville, beaucoup de pauvres veuves et d'orphelins y avaient mis également tout leur avoir ; or si le gouvernement se retirait, ces rentes ne seraient-elles pas complètement perdues ? Il y avait dans cette éventualité de quoi provoquer une nouvelle révolte, et alors les esprits soulevés à présent contre le Roi, ne pourraient-ils se tourner aussi ardents contre Mgr de Guise ?

Il fallait ensuite de l'argent pour garder la ville, il en fallait pour récompenser les capitaines engagés dans le mouvement : or quiconque en prélèverait deviendrait odieux et si on n'en donnait pas, l'insolence des soldats deviendrait insupportable; Paris serait aux Ligueurs, mais tout le royaume jusqu'à la Loire resterait au Roi et aux Huguenots.

Le monarque, appuyé par tous les souverains, ne cesserait d'être hostile aux habitants; dès lors la ruine de la cité serait imminente car on ne peut espérer le triomphe (1), et le duc de Guise maître de s'engager, s'il le voulait, dans une voie coupable, acquerrait au contraire par sa soumission les bonnes grâces de sa Majesté et aux yeux de tout le monde une gloire immortelle. « Quant à moi, dit Morosini, j'aimerais mieux être le duc de Guise comblé d'honneurs et valeureux capitaine qu'un tyran, usurpateur du royaume et parjure au serment fait à mon Roi. Entre ces deux rôles le Duc peut choisir : le premier plus sûr et plus honorable, le second plus chanceux et plus infâme. » Morosini ajouta encore d'autres raisonnements à mesure qu'ils se présentèrent à son esprit et après de nombreuses réparties de part et d'autre, les deux interlocuteurs, tantôt abondant en son sens, tantôt rejetant sur le roi et son conseil la cause de tous les malheurs, se retranchèrent derrière cette formule : « Le Roi a été très offensé, tôt ou tard il se vengera ; il faut donc mettre notre vie en sûreté. Dominé par des gens qui nous haïssent et par d'Épernon, la sangsue de tout le royaume, le Roi une fois maître de Paris ne persécutera-t-il pas les catholiques, ne fera-t-il pas pendre vingt-cinq ou trente des principaux, le duc de Guise en tête ? La liste de proscription n'est-elle pas déjà dressée? On dit à celui-ci, on avoue à celui-là, on ne cache pas à cet autre que leurs noms sont portés sur la liste fatale et trois potences sont prêtes à fonctionner. Cela est certain, la Reine mère, dit-on, en fait l'aveu. — Assurément, répondit le Nonce, on a donné au Roi le mauvais conseil de mettre une garnison dans Paris, mais je ne croirai jamais à son intention de faire mourir le duc de Guise. Si le roi avait eu cette pensée, ne l'aurait-il pas réalisée dès le premier jour et depuis encore lorsque son Excellence s'est trouvée seule avec lui dans son cabinet ou dans le jardin de ses écuries,

(1) « Che il fine saria per loro piu pieno di pericoli che di speranza di bene. » Arch. du Vatican, *l. c.*, XXVII, f° 85. Lettre du 18 mai.

au milieu de ses gardes? » Morosini ne pouvait pas croire à des projets contre les catholiques, car dans le passé du Roi il y avait eu des erreurs de bonté plus que des fautes de cruauté, et jamais on ne l'avait vu se venger d'une injure (1). — « Mais pourquoi donc, demandèrent les deux interlocuteurs, pourquoi le Roi a-t-il fait entrer dans Paris les Suisses et les gardes? — Je ne le sais point, répondit le Nonce, c'était peut-être pour préserver la cité d'un pillage ou, en faisant peur au Duc, le contraindre à sortir de Paris. L'un et l'autre motif serait possible, puisque le premier serait plus que juste et le second raisonnable (2). D'ailleurs si on accuse le Roi d'avoir toléré à Paris des hérétiques, pourquoi depuis le 13 mai y sont-ils encore? Ne pouvait-on les punir selon les règles de la justice? c'eût été attester clairement son zèle en faveur de la religion. La meilleure garantie à obtenir du Roi, dit le Nonce, serait d'interdire l'entrée de Paris aux huguenots, et d'établir le tribunal de l'Inquisition. Il faudrait aussi publier et exécuter le concile de Trente en laissant à l'autorité du Pape et du Saint-Siége toute liberté dans le royaume. Voilà ce qui pourrait excuser l'entreprise des catholiques. Tout le reste non-seulement ne sauverait pas la religion, mais la perdrait plutôt, parce que vouloir ravir au Roi son autorité, c'est le mettre dans la nécessité de se rapprocher de Navarre et du maréchal de Montmorency. Les actes du duc de Guise doivent au contraire témoigner son intention d'honorer Dieu et d'anéantir l'hérésie (3). »

Le jour suivant l'archevêque de Lyon vint trouver Morosini : « Le duc de Guise a beaucoup réfléchi à vos paroles, lui dit-il, et d'après votre conseil il enverra au Roi une lettre que j'ai écrite et dont je veux vous donner lecture. Sa

(1) « Si poteva facile conoscere che più tosto mancava per tropo di bonta che por alcuna sorte di crudeltà, perche non si trova che mai di alcuna ingiuria ne habbia preso vendetta. »

(1) « Che l'uno et l'altro non era fuori di ragione, perche il primo era piu che santo, et il secondo ragionevole. »

(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t, XXVII, f° 80, Lettre du 18 mai.

Majesté ayant fait dire au Duc que s'il arrangeait les affaires de Paris, Elle irait en Guienne combattre le Navarrais et donnerait au Duc la principale charge dans l'armée, celui-ci remettrait à la Reine mère le soin de tout apaiser et de gouverner la ville avec l'aide du cardinal de Bourbon et de trois ou quatre conseillers nommés par le Roi, non hostiles à la Ligue. Quant au duc, il était prêt à aller en Guienne combattre les hérétiques, mais comme d'Épernon et lui étaient incompatibles, il était nécessaire de céder aux vœux du royaume et d'enlever au favori ses nombreuses charges. On les remettra entre les mains de sujets fidèles et méritants, mais ni le duc, ni aucun de ses amis, n'en voulaient accepter aucune. »

Le Nonce exprima à l'archevêque combien il serait heureux de tout arrangement pourvu qu'on fit la guerre aux hérétiques, mais il craignait que le Roi et la Reine ne supportassent pas de rester dans Paris avec une autorité partagée (1). Déjà ils n'avaient plus ni l'Arsenal, ni la Bastille, et les capitaines royalistes de quartiers avaient été remplacés par les hommes le plus hostiles au monarque. Si, à présent, les ligueurs voulaient faire la guerre aux hérétiques, serait-il à propos d'enlever à Mgr d'Épernon toutes ses charges? Ne pouvait-on craindre de le jeter dans les bras du Roi de Navarre, danger très grave vu la multitude de places actuellement entre ses mains. « Il me paraitrait donc plus sûr de modérer vos demandes, dit Morosini, et d'attendre du temps, sans pousser d'Épernon au désespoir, la réalisation de vos désirs. »

Nous avons dit les bruits répandus et les fantômes dont les esprits étaient obsédés. L'effet des propos sur les potences et les listes de proscription était incalculable. Catherine de Médicis le savait, et s'en attristait, aussi ne perdait-elle aucune occasion d'en montrer la fausseté : un jour par exemple qu'elle se trouvait avec le duc de Guise elle envoya chercher

(1) « Temevo che ne il Re ne la Regina ancora si contentariano di restare nella citta con compagni nella autorita et nel governo. »

le maître charpentier chargé du soin des potences et lui demanda combien il y en avait de prêtes — « Deux, répondit-il. — Quand vous les a-t-on commandées, demanda la Reine? — A mon entrée en charge, il y a plusieurs années, répliqua-t-il, et à cette époque on m'a donné l'ordre d'en tenir toujours deux prêtes pour les besoins de la justice. » La Reine dit alors au duc de Guise : « — Voyez, mon neveu, comme vous vous laissez tromper et comme on trompe ce pauvre peuple (1). » Parole toujours vraie et toujours à répéter dans les temps de révolutions. — Ils sont faux, disait à son tour Morosini (2), les bruits partout colportés sur le plaisir éprouvé par le Pape à voir les embarras du Roi. Pourquoi le Roi ne s'abandonne-t-il pas entre les mains du Pape? ne peut-il compter sur l'affection d'un Père? « J'ai cru nécessaire de donner ces démentis, écrit le Nonce, car le Roi croit que le Souverain Pontife a su et approuvé la venue du duc de Guise à Paris et j'ai appris par l'abbé des Feuillants et autres personnes pieuses que beaucoup de prédicateurs et de confesseurs ont répandu cette opinion parmi le peuple.

Si plusieurs avaient intérêt à tenir ces propos, beaucoup de personnes importantes, en particulier les membres du Parlement et autres de Robe longue, tous fidèles au Roi, car aucun n'alla jamais voir le duc de Guise, les trouvaient odieux. Les habitants de Paris, demeurés encore pour la pluspart royalistes, en étaient douloureusement impressionés. Pour répondre à leurs sentiments, le Nonce aurait voulu voir le Pape publier une déclaration en faveur du Roi : il agissait en ce sens, assurait le monarque qu'il ne serait pas abandonné, mais évitait toutefois de compromettre jusqu'à nouvel ordre l'autorité du Souverain Pontife. Sixte V en effet n'était pas disposé à intervenir : « On veut que nous

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 88. Lettre du 23 mai.

(2) « Rendendosi certa, che erano tutte false inventioni quelli che si andavano seminando che N. S. havesse piacere del suo male. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII. f° 92.

ordonnions à Guise de quitter Paris, disait-il à l'ambassadeur de Venise, Gritti (1), mais nous n'avons rien à ordonner à Paris, si ce n'est en matière d'hérésie, de péché ou d'affaires d'Eglise, et nous n'avons rien à faire dans cette question, car elle n'est pas affaire ecclésiastique. » Cependant il écrivit au Roi pour le consoler et l'encourager.

Tel était donc l'état présent du royaume. Il était grave. Sur la demande du Nonce et d'après les ordres du Vicaire de l'Évêque de Paris, des prières publiques et des processions eurent lieu pour obtenir la paix et l'union entre les partis (2). C'était le premier besoin du pays. Pour y arriver, il fallait imposer silence aux Prédicateurs dont la véhémence contre le Roi dépassait toutes les bornes. Le Nonce n'y manqua pas et avant même d'avoir reçu de nouvelles dépêches de Rome, il fit venir chez lui le Vicaire de l'Évêque de Paris et l'exhorta vivement à prescrire à tous les prédicateurs de la ville de recommander au peuple le calme et l'obéissance au Roi, de prier pour la paix et la réunion avec sa Majesté. Prenant ensuite en particulier quelques-uns d'entre eux, il leur parla dans le même sens et les trouva bien disposés. « Ceux mêmes, écrit Morosini qui, avant le mouvement des 11, et 12 mai, ont été les plus violents contre les actes du Roi, reconnaissent que l'on n'a rien fait de bon et qu'il peut arriver pire, car si Dieu n'y met la main on assistera bientôt peut-être aux funérailles du royaume. »

III

La réconciliation des Guise et d'Henri III, réclamée dès le premier moment par le Souverain Pontife, s'imposait

(1) Baron de Hubner, *l. c.*, t. II, p. 196.

(2) La reine-mère, dans le même but, faisait partir de Paris beaucoup de Capucins, pour aller en procession prier devant la madonne de Chartres. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 335.

donc comme une nécessité au lendemain des Barricades. Mais cette réconciliation devait avoir pour point de départ l'aveu de leur faute fait au Roi par les princes Lorrains et les habitants de Paris : or comment espérer cet aveu? Le duc de Guise aurait-il ainsi la vertu de se condamner lui-même? On craindrait du reste que le fonds de son cœur ne répondit pas à ses paroles (1).

Le duc en effet agissait en souverain. Il prenait dans les caisses des Receveurs l'argent du Roi et réunissait ainsi, dit-on, cinq cent mille écus (2) ; il faisait garder chez eux comme prisonniers Zamet et Jérôme Gondi « les deux plus riches habitants de la ville » probablement afin de s'acquitter envers eux d'une dette de cinquante mille écus ! Cependant il passait encore pour modéré et ses amis auraient voulu le voir oser davantage. Le but secret de la venue du duc de Guise à Paris, disaient-ils, était de se rendre maître d'un Roi évidemment incapable de gouverner, puis de le confiner dans un monastère pour y vivre selon ses goûts. On aurait ensuite formé un conseil où seraient entrés les grands seigneurs et les officiers de la Couronne.

Tel était le vœu des plus ardents, toujours extrêmes dans leurs pensées, mais le Nonce, devenu le modérateur des passions qui s'agitaient, recommanda aux deux partis le calme, et de tous deux il réclama de mutuelles concessions. Le Roi, instruit par sa mère, remercia Morosini en le priant de continuer ses bons offices (3).

(1) « Si teme assai che il duca di Guisa habbi nel cuore altro che quello che suonano le parole. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 94.

(2) Le chef des Finances fut arrêté lorsqu'il sortait de la ville pour aller trouver le roi : on lui prit 30.000 écus. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 335. La défiance était partout. On dut ordonner aux habitants de tenir devant leurs portes des vases pleins d'eau de crainte d'incendie, car, disait-on, des individus devaient mettre le feu en beaucoup d'endroits afin, à la faveur du trouble, de pouvoir piller la ville. — On fit des visites dans les maisons et on enleva trois chars remplis d'armes et de munitions, ainsi que deux pièces d'artillerie, à l'hôtel d'Épernon. — Le 30 mai, on lui enleva tout son vin, *ib.* t. XXVIII, f° 374.

(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 343.



Le duc de Guise avait fait rédiger par l'archevêque de Lyon un mémoire où les demandes des Ligueurs étaient énumérées et l'archevêque le communiqua au Nonce. Par malheur et contrairement aux conseils de Morosini, on y réclamait l'approbation des événements de Paris, la promesse du Roi de ne plus intervenir dans le choix des magistrats de la cité, l'amnistie, la révision des comptes royaux, le dégrèvement des impôts, la démission de d'Épernon et de la Valette de tous leurs gouvernements, même leur bannissement, enfin la reprise de la guerre contre les Huguenots en Guienne, où le duc de Guise accompagnerait le Roi, et en Dauphiné où se rendrait le duc de Mayenne (1).

Il était impossible d'être plus exigeant dans ses prétentions, plus impolitique dans ses actes. « Demander à la fois tant de choses si difficiles à accorder, répondit le Nonce (2), c'est ôter au Roi l'espérance d'une réunion avec les catholiques et par conséquent c'est le précipiter dans les bras des hérétiques. » Le rédacteur et les signataires du mémoire paraissaient cependant chercher la paix de bonne foi et par de telles conditions ils la rendaient impossible. Voulait-on être pratique ? il fallait simplement, comme le disait le Nonce, demander la guerre contre les hérétiques et la publication du Concile de Trente, c'est-à-dire la liberté pour l'Église d'introduire des réformes et d'exercer son autorité, sans être arrêtée par des cours laïques. La révision des comptes aurait lieu naturellement lorsqu'on pourvoirait aux frais de la guerre.

Le cardinal de Guise défendit devant le Nonce les conclusions du mémoire, car, dit-il, la noblesse et tous les catholiques seraient scandalisés si d'Épernon et la Valette restaient en faveur ; eux présents, on ne pourrait plus compter sur le Roi.

Était-ce le moyen de faciliter l'union, cette union chaque jour plus manifestement nécessaire, mais par malheur chaque jour plus évidemment impossible ? Lorsque le cardinal de

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 342.
(2) Archives du Vatican, *Lettere*, t. XXVII, f° 88.

Guise protesta de son dévouement au Souverain pontife le Nonce le pressa de s'accorder avec le Roi et le cardinal parut reconnaître très clairement qu'il ne pouvait y avoir pour la religion catholique une plus pénible situation. Beaucoup de personnes, pieuses et intelligentes, jusqu'alors toujours fidèles à la Ligue, avaient le même sentiment, mais tout ce qui faisait à présent tendant à détruire le Royaume et la Religion, elles désiraient avant tout faire la paix et conserver le Roi car, disaient-elles, si le Roi ne s'est pas gouverné comme il l'aurait pu, néanmoins on voit clairement que sans lui on fera pire (1).

Voilà en effet ce que le bon sens indiquait, mais qui écoute le bon sens dans les jours d'entraînement? qui s'arrête à la limite toujours incertaine où l'opposition prête à contenir les écarts du pouvoir, arrive à la révolte qui prétend le renverser ?

Cependant le duc de Guise se tenait sur la réserve (2). Il pressa la Reine mère de se rendre auprès du Roi, car elle seule pouvait en présence de d'Épernon parler avec franchise (3). Mais Catherine de Médicis voyait partout des intrigues, et en recevant ce conseil, elle soupçonna un piége. Le Duc ne voulait-il pas l'éloigner de Paris parce qu'il redoutait sa présence, présence qui pouvait entretenir la désaffection du peuple, déjà las et fatigué par dix jours d'attente ? La prudente italienne résolut de rester.

A la place de la Reine-mère, le sieur de Mainneville alla remettre au Roi le mémoire de « Messieurs de la Ligue (4) ». Les échevins de Paris l'accompagnèrent et Henri III les reçut avec bonté en les renvoyant à la Reine-mère pour entendre sa

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 88, et t. XXVIII, f° 333.

(2) Si mostra in tutti l'attioni molto modesto et non scuopre ad alcuno l'animo suo. »

(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 335.

(4) Mémoire « très équitable ne tendant qu'à chasser d'auprès du roi ceux qui causent tant de maux à la France. » Bibl. nat., *ms*, f. fr. 3976, f° 112.



réponse (1). Cette réponse, jointe à des pleins pouvoirs pour traiter, fut apportée par le premier médecin du Roi, Miron, mais la Reine et son conseil ne crurent pas à propos de la faire connaître. En effet si le Roi répondait avec sagesse aux divers articles, il ne donnait pas d'explication au sujet du duc d'Épernon et la présence de ce seigneur à la cour pouvant faire augmenter les défiances, Catherine envoya immédiatement son avis au Roi. Le courrier revint le 30 mai au matin et après son dîner la Reine fit appeler les Ligueurs. Henri III retirait plusieurs édits fiscaux, entre autres la nouvelle gabelle du sel, et annonçait d'autres concessions ; il espérait ainsi désarmer les Parisiens ; mais il ne s'agissait pas de ces quelques articles et le duc de Guise se préparait toujours à agir (2). Il confia à soixante capitaines le soin de commander aux soldats levés dans Paris et pria l'ambassadeur d'Espagne de donner au duc de Parme l'ordre de tenir deux régiments de lansquenets prêts à entrer en France, l'un par Cambray, l'autre par Rocroy. Le prince lorrain avait à ce sujet sa politique, habile, pensait-il, mais à coup sûr peu loyale ; le duc de Parme devait faire semblant de licencier ces régiments, afin qu'une fois licenciés, le chef de la Ligue put en recueillir les soldats et s'en servir en une occasion pressée. En même temps Guise réclama le payement des trois cent mille écus convenus au traité de Joinville et il recommanda comme très urgente la levée de 8,000 soldats faite en Suisse avec l'argent de l'Espagne par le colonel Pfiffer (3). Comment Philippe II aurait-il pu refuser ? La présence du duc de Guise

(1) « Furono uditi benignamente. »

(2) Le duc savait déployer de l'activité. Apprenant qu'à Meaux il y avait un désaccord entre le clergé et les habitants et craignant que le roi n'en prit occasion pour mettre une garnison dans cette place importante pour la sureté de Paris, il partit à deux heures du matin, avec cinq chevaux, vint à Meaux, apaisa le différent, pourvut à la sureté de la ville, et remontant à cheval, rentra à Paris à 2 heures après-midi. Chacun était étonné de la décision comme de la confiance et de l'intrépidité qu'il montrait en tous ses actes. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 375.

(3) M. de Croze, *les Guise, les Valois, Philippe II*, t. II, p. 339, 340, 41.

à Paris n'avait-elle pas délivré les « gens de bien, » d'un grand danger ? Moreo n'avait-il pas apporté la promesse de faire avancer des troupes en cas de guerre religieuse ? et Philippe II ne s'était-il pas engagé à rappeler son ambassadeur d'auprès d'Henri III pour en envoyer un à l'armée des catholiques ? Que de motifs de confiance pour le nouveau Roi de Paris ! toutefois si les Espagnols applaudirent sa conduite, ils furent peu disposés à donner de l'argent, et motivèrent leurs refus sur les nécessités de la politique. Ainsi Mendoza, afin d'éviter de donner sa garantie personnelle pour une somme de 30,000 écus prêtée au duc de Guise par un négociant de Rouen, répondit : « ce serait trop imprudent de ma part, car Henri III le saurait et je compromettrais mon souverain (1). » Mais, sauf le cas où il s'agissait de donner de l'argent, les craintes de compromission n'arrêtaient guère le scrupuleux ambassadeur ! Sans cesse Mendoza excitait le zèle de Guise, ou plustôt il n'avait qu'à le suivre dans son élan, car « non seulement, écrivait-il, le duc a jeté le dé, mais il a mis les affaires de la Ligue dans un tel état que le Roi de France, s'il voulait se réconcilier, n'avait plus qu'à lui remettre son autorité. »

Le duc de Guise était le souverain, Henri III le sujet et ce renversement des rôles rassurait le politique Philippe II. Si le Roi de France redevenait victorieux ne pourrait-il marcher sur les Pays-Bas, et dès lors ne fallait-il point aider le duc de Guise à imposer au Roi ses conditions, par conséquent faire avancer les troupes du duc de Parme, car un retard pouvait tout compromettre. Telles étaient les préoccupations de l'ambassadeur.

Le chef de la Ligue avait l'intelligence de cette situation, et comme « il n'était dépourvu ni de moyens, ni de résolutions, comme il ne manquait ni de forces, ni de courage, ni d'amis, » il espérait la dominer. Il savait le Roi de France peu disposé en sa faveur et par conséquent il ne croyait pas le voir accepter ses demandes. Cette acceptation lui aurait même

(1) M. de Croze *l. c.*, t. II, p. 342.



semblé un leurre pour gagner du temps et il eut volontiers marché immédiatement sur Chartres, afin de réduire le Roi à traiter avec lui ou à se retirer sur la Loire, laissant toute liberté de communications entre Orléans et Rouen, deux villes très dévouées aux Ligueurs. Cette résolution hardie souriait à l'ambassadeur d'Espagne, car il lui paraissait très important de ne pas donner au Roi le temps de réunir des forces. Cependant le duc de Guise se demandait s'il ne fallait pas aussi lui laisser le temps de se prononcer, et l'ambassadeur se rangeait à cet avis, car après tout, il jugeait peu convenable de précipiter sans y mettre des formes, la solution de cette affaire (1).

Pendant que le Roi, selon le mot du Florentin Cavriana, attendait dans son illusion que les Parisiens demandassent leur pardon (2), et que le duc de Guise se tenait prêt à agir, les autres chefs de la Ligue s'emparaient des positions. Saint-Cloud, Charenton, Montereau étaient occupés ; le duc de Mayenne se ménageait des relations dans les villes de Bourgogne et concentrait ses troupes à Dijon ; le cardinal de Guise s'emparait à Meaux de l'argent du Roi, en donnait une quittance signée par le cardinal de Bourbon, puis gagnait Château-Thierry, s'en emparait et quelques jours après s'établissait en maître à Troyes (3). Le duc d'Aumale menaçait la ville de Boulogne et le duc de Lorraine celle de Jametz. « Partout, dit M. de Bouillé, les princes lorrains sont actifs et presque partout redoutables. » Le cardinal de Vendôme ne s'était pas encore déclaré : on le pressait de s'unir à la Ligue, mais, irrésolu, il craignait de se compromettre afin de ne pas perdre les chances de monter un jour sur le trône. Henri III ne lui préférerait-il pas le duc de Montpensier (4)? Ces calculs d'ambition exerçaient un grand empire sur l'esprit du jeune cardinal et tout le monde plus ou moins obéissait aux mêmes

(1) M. de Croze, *l. c.*, t. II, p. 344.
(2) A. Desjardins. *Négociat. Diplomatiques*, t. IV, p. 787.
(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 374. Lettre du 31 mai.
(4) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 373.

sentiments. Il y avait donc bien des gens tièdes, sous prétexte d'être prudents, et mêlés aux royalistes ils pouvaient embarrasser les Ligueurs. Aussi malgré les succès obtenus à Paris et sur plusieurs points du royaume, ces succès n'étaient pas assez décisifs pour tout entraîner et les vainqueurs du 13 mai restaient inquiets (1).

IV

Faible à Paris pendant la lutte, Henri III fugitif et vaincu, un moment troublé et incertain, ne s'abandonnait pas et semblait retrouver son énergie. « Nous sommes encore si étourdis du coup de bâton que l'on nous a donné, que nous ne savons ce que nous faisons, écrivit Villeroy. C'est bien le plus misérable accident et le plus pitoyable spectacle que l'on vit jamais. Je meurs d'ennui quand je pense et que je considère les maux qui en sourderont, si Dieu n'y pourvoit et si les gens de bien qui sont des deux côtés ne s'y emploient à bons offices ; c'est à quoi il faut travailler vivement (2). » Le Roi y travaillait en effet, il se posait en catholique afin de rallier autour de lui une partie des Ligueurs et avec une noble fierté il soutenait l'honneur national. Lorsque la reine d'Angleterre sous prétexte de ne pas laisser tomber entre les mains des Ligueurs la ville de Boulogne assiégée par le duc d'Aumale, offrait de la conserver à son obéissance, le Roi tout en remerciant la Reine de sa bonne volonté, lui répondit aussitôt qu'il ne craignait pas de perdre cette ville, mais en tout cas il était décidé, par la grâce de Dieu, à ne pas supporter de sa part une ingérence en cette affaire. L'ambassadeur d'Angleterre à Paris grandement ému de cette

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 94.
(2) 28 mai 1588 *Papiers des Pot de Rhodes* publiés par le président Hiver, p. 111.

réponse, se plaignit du peu de cas que l'on faisait de l'offre de sa souveraine, mais il reçut la même répartie (1).

Henri III, catholique et patriote, voulut aussi satisfaire l'opinion d'une partie au moins de la nation en convoquant à Blois les États généraux pour y procéder à la réforme des abus et commencer par les réformes de la cour : les décisions des députés devaient être exécutées et si elles ne l'étaient pas les peuples seraient déliés de leur serment de fidélité. Enfin le Roi prit l'engagement d'assurer à la France après sa mort l'avènement d'un Roi catholique (2). Il semblait que cette convocation des États pour le 15 septembre dut faire tressaillir tous les cœurs, mais l'enthousiasme royaliste ne se retrouvait plus et lorsque Miron, apporta à Paris cette nouvelle, on y fit peu d'attention. Bien plus on suspecta la pensée royale. « Le Roi, dit le duc de Guise, se montre ainsi peu empressé à aplanir lui-même les obstacles et cette promesse de réformes est un prétexte pour gagner du temps et nous désarmer. » Le duc était tellement monté que, si on l'eût écouté, Henri III aurait été forcé de fuir à cent lieues de Paris.

Ainsi aux pensées de conciliation et d'apaisement, le duc de Guise opposait toujours des passions et des méfiances. Le Nonce s'efforçait pourtant d'apaiser cet esprit superbe. « Aucune objection, lui dit-il, ne peut s'élever contre la tenue des États généraux et leur convocation, réclamée par l'intérêt du royaume, atteste au contraire de la bonne volonté, car les États sont le seul frein des Rois de France. » Et le Ligueur de répliquer : « Cela est vrai, mais les futures ordonnances des États auront le même sort que les ordonnances passées. Le Roi les mettra dans ses archives et ne les exécutera jamais. — Mais répliqua le Nonce, le Roi a juré d'avance d'observer les ordonnances et a promis de régler la succession

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 373. « La Reine a fait offrir au Roi de l'assister de ses vaissaux par mer, ce que le Roy a refusé » écrit Brulart le 24 mai. Bibl. nat. *ms.* f. fr. 3976. f° 104.

(2) *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 350. 31 mai 1588. Le Nonce avait envoyé à Rome une traduction italienne de l'Édit. Arch. du Vatican, *Varia*, t. II.

du royaume de manière à ne jamais la donner à un roi hérétique. — Il ne dit pas : qui n'a jamais été hérétique, répartit vivement le duc de Guise et l'expression l'irritait, car, sûr de l'appui des catholiques, il invoquait le principe que le Roi de France n'a pas le droit de choisir son successeur. Vainement le Nonce fit observer au duc que les États généraux le combleraient d'honneurs, le nommeraient Connétable, Guise n'était point séduit ; peut-être avait-il plus de convoitise et ses paroles, celles de l'archevêque de Lyon et des autres personnes admises dans son intimité, le montraient décidé à marcher contre le Roi.

Morosini gémit de cet état de choses et ne négligea rien pour y remédier : il proposa toujours l'union impossible à obtenir, semblait-il, mais cependant plus nécessaire que jamais du Roi et du duc de Guise. Il avait reçu des dépêches de Rome, se sentait soutenu et voulait jusqu'à l'obstination persévérer dans sa conduite (1). De concert avec la Reine mère il se décida à communiquer au Roi ses instructions (2). Afin de préparer les voies, il jugea à propos de visiter le cardinal de Bourbon, et saisissant le moment où Son Éminence était avec l'archevêque de Lyon et le duc de Guise, il leur dit à tous trois, qu'au moment d'aller à Chartres, il n'avait pas voulu partir sans leur demander s'ils voulaient s'ouvrir à lui sur les moyens d'arriver à un bon résultat, c'est-à-dire à donner la paix au royaume et la mort à l'hérésie.

Il ne ferait usage de leurs communications que s'ils le jugeaient opportun pour leurs intérêts. Le cardinal de Bourbon exprima le premier, puis chacun répéta à son tour, leur désir de recouvrer les bonnes grâces du monarque et d'obtenir des garanties pour leur sureté personnelle ; ils voulaient ensuite la guerre contre les Huguenots afin de détruire com-

(1) Archives du Vatican. *Lettere*, t. XXVIII, f° 395. Lettre du 2 juin. La lettre du cardinal de Montalto est du 16 mai ; elle exprime la satisfaction du Pape sur tout ce que le Nonce avait fait jusqu'alors.

(2) « Scrissi a V. S. Ill. alli 2 del presente la resolutione che io havevo preso con la regina madre di dovere venire a trouare il re etc... » (Lettre du 6 juin 1588, Arch. du Vatican *l. c.*, t. XXVII, f° 100.)



plètement l'hérésie dans le royaume. Mais la marche des affaires, ne donnait aucun espoir, car, dirent-ils « si le Roi, pour satisfaire aux vœux du royaume (1), éloignait de lui le duc d'Épernon, il l'éloigne en lui laissant plus d'honneurs et plus d'autorité que n'eut jamais aucun lieutenant-général de la couronne ; ainsi il lui permet de prendre des troupes à son service, où et quand il le jugera utile, il pourra prélever sur toutes les recettes de la couronne l'argent dont il aura besoin, et s'il paraît abandonner les gouvernements de Normandie et de Metz, ainsi que l'amiralat de la mer, le gouvernement de Metz est donné au comte de Brienne, son beau-frère, l'amiralat à Mgr de la Valette, son frère, et le gouvernement de la Normandie au duc de Montpensier, proche parent du roi de Navarre et mortel ennemi de la maison de Lorraine. Or puisque l'amiralat donne autorité sur toutes les villes du littoral, c'est-à-dire sur la partie la plus importante de la Normandie, puisque d'un autre côté la capitainerie générale de l'Infanterie place sous les ordres du titulaire tous les capitaines des autres forteresses, les démissions ne signifient absolument rien (2). Sans doute Sa Majesté pour montrer sa résolution de faire la guerre parle d'envoyer le maréchal d'Aumont en Dauphiné et le maréchal de Matignon en Guienne, mais c'est là une fausse démonstration, car si on parle d'entreprendre la guerre, en réalité on ne la fait pas (3). Le Roi ne sait-il pas que ni l'un ni l'autre de ces capitaines ne sont aptes à cette entreprise et que l'argent ainsi dépensé par eux sera de l'argent perdu ? »

Telles furent en résumé les plaintes des trois chefs ligueurs.

(1) Les ducs de Montpensier, de Longueville et d'autres membres de la noblesse venaient de déclarer au Roi qu'ils étaient prêts à mourir pour lui, pourvu que d'Epernon ne gouvernat pas : sinon ils se retireraient. Lettre de Cavriana, 23 mai 1588. (A. Desjardin *Negoc. Diplom.*, t. IV). p. 786.

(2) « Bisognava concludere che solo in apparenza egli si fosse privato di quello governo. » Arch, du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 103.

(3) Arch. du Vatican, *Lettere* t. XXVII, f° 100. Lettre du 6 juin 1588 : « bastando a lei di potere dire di fargli la guerra senza pero volerla fare da vero. »

Faire condescendre le Roi aux propositions justes, dissuader les Guise d'en présenter d'excessives, telle avait toujours été la politique du Nonce : il la continua et s'efforça de calmer ses interlocuteurs en interrogeant leurs desseins pour les appuyer s'ils étaient justes, pour les combattre s'ils étaient coupables, mais il ne lui fut jamais possible de les faire parler et toujours ils répondirent : ce n'est pas à nous à donner des indications au Roi, mais à la sagesse du Roi à trouver le moyen de nous protéger et de conserver la Religion.

La discussion se prolongeait ainsi sans amener de résultat, lorsque le Nonce interpellant directement Mgr de Guise : « Puisque le maréchal de Matignon, dit-il, n'est point capable de combattre le roi de Navarre, Son Excellence accepterait-elle cette charge ? — Oui, » répliqua le duc sans hésiter, et comme l'archevêque de Lyon, afin d'adoucir la promptitude de cette répartie, ajouta : « il faudra voir cependant à quelles conditions le Roi la confierait », le duc reprit : « J'irai, si on me donne les moyens de marcher, car je serais très heureux d'employer ma vie pour une si sainte cause, au service de mon Roi (1). »

Fort de cet assentiment, le Nonce partit le 3 juin, pour aller trouver Henri III alors au château de Vernon, propriété du duc de Ferrare. Le jour même de son arrivée, il obtint une audience, et elle dura trois heures. « Le Roi, écrivit Morosini, parut très content de me voir. » Après avoir assuré le monarque de la bienveillance du Souverain pontife à son égard, le Nonce fit l'éloge de Sixte V, incapable de consentir à aucune démarche préjudiciable à l'autorité royale. Aussi aura-t-il ressenti le plus grand déplaisir des malheureux événements de Paris (2). Henri III parut touché de ce témoignage d'intérêt (3), et promit de ne point se montrer ingrat, puis rappelant en détail toute l'histoire des derniers jours, et com-

(1) « Gli saria ben caro impiegare la sua vita in servitio del suo Re. » Arch. du Vatican. *l. c.*, t. XXVII, f° 103. Lettre du 5 juin 1588.

(2) « Poi che intendera con quanto dispiacere et risentimento havra sentita la infelice nuova delli miserabili successi di Parigi. »

(3) « Con che mostro la M. S. di consolarsi assai. »

ment la nécessité d'assurer sa liberté avait été la raison de sa sortie de Paris, car plus tard il n'aurait pu partir (1), il exprima la confiance de n'être point abandonné en une cause si juste par les Princes chrétiens, par le Pape surtout. « Malgré l'extrémité où il était réduit, il lui restait tant de cœur qu'il planterait sa dague dans la poitrine de quiconque se présenterait pour l'arrêter, dut-il être certain de mourir ensuite. Au milieu de ses angoisses, il ne voulait cependant recevoir aucun secours des hérétiques, et plus que jamais il était résolu de leur faire la guerre ; c'était son seul motif pour oublier le passé et accorder à ces messieurs ce qui pouvait les satisfaire (2). »

Morosini approuva les sentiments du Roi. « Dieu, dit-il, ne l'abandonnera jamais ». Il proposa alors, pour apaiser les dissensions, d'envoyer le duc de Guise en Guienne. Henri III opposa d'abord à ce plan beaucoup de difficultés, résolues à l'instant même par le Nonce. « Vous devez désirer voir Mgr de Guise accepter, dit Morosini, car s'il est vainqueur, votre plus grand désir sera rempli, et si le succès ne répond pas aux espérances, il sera du moins impossible à l'avenir de rejeter sur vous la responsabilité d'un échec... » Henri III parut croire à la fin que c'était le bon parti ; car il fit appeler Villeroy et lui commanda d'aller à Paris trouver la Reine-mère afin de traiter sur ces bases.

On était alors à la veille de la Pentecôte. Le jour de la fête le Nonce ne vit pas le Roi « tout entier à ses dévotions », mais le 6 juin il eut avec lui un très long entretien. Henri III pria instamment Morosini de transmettre au Pape un récit fidèle des événements, il était « toujours prêt, pour ne pas se servir des hérétiques et conserver la couronne que Dieu lui

(1) « Dopoi entrati a ragionare sopra l'accomodamento di quest rumori, volse S. M. darmi particolare conto di tutto il successo... con questo di piu che la causa che la fere partire cosi all'improviso come fece di Parigi fiû perche da piu bande hebbe aviso che Mgr de Brisach nell'universita di scolari andava radunando gente per andare verso ili suo palazzo et impadronirsi della porta nova etc. »

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 108. Lettre du 6 juin.

avait donnée, à s'accorder avec le duc de Guise, mais son autorité devait être sauvegardée, car s'il n'en était pas ainsi, il préfèrerait à une vie honteuse une mort honorable (1). » Il annonça en même temps sa résolution d'envoyer au Pape un de ses gentilshommes, M. de Wolcob, puis en congédiant le Nonce il le pria de voir souvent la Reine-mère pour l'aider de tous ses efforts.

Morosini revint à Paris et se rendit immédiatement chez Catherine de Médicis. Cette princesse approuva l'avis suggéré à son fils, mais, dit-elle, hier M. de Villeroy a déjà traité ce point et le duc a été très froid; à ses pressantes sollicitations de dire oui ou non s'il acceptait d'aller en Guienne, il ne lui a jamais été possible d'obtenir une réponse, et il l'avait remise au 7 juin.

Le Nonce auquel le duc de Guise avait tenu un langage très différent fut étonné de cette soudaine réserve ; il encouragea néanmoins Catherine à persister dans l'œuvre de pacification et il offrit d'aller annoncer au duc de Guise que la proposition déjà acceptée par lui, venait d'être agréée par le Roi. — « Il est encore temps », dit la Reine. Morosini promit donc de voir le duc aussitôt après avoir expédié par la voie ordinaire de Lyon les dépêches pour Rome, mais Catherine, revenant à son idée de ne point donner en même temps et partout le pouvoir aux Princes Lorrains, dit alors au Nonce : « Si Mgr de Guise va en Guienne, il serait à propos (2) de garder le duc de Mayenne près du Roi » et elle proposa de le remplacer en Dauphiné par Mgr de Nevers. Puis, laissant, elle aussi, percer son ressentiment, Catherine trouva très étrange l'obstination des princes lorrains à n'accorder aucune satisfaction à son fils (3).

Ainsi lorsque avec beaucoup d'instance, elle avait réclamé le changement du nouveau Prévot des Marchands, nommé à Paris contrairement à toutes les coutumes de la ville, lorsque

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 105.
(2) « Era honesto. »
(3) « Le pare molto strano che stiano tanto duri. »

prête à ratifier la destitution de l'ancien, elle avait proposé de faire exercer sa charge selon l'habitude jusqu'au mois d'août par le premier des échevins (1), il avait été impossible de faire consentir M. de Guise à cette proposition si simple. Villeroy dit la même chose au Nonce, et lui parla de son peu d'espoir de réussir, car on ne pouvait rien arracher aux Ligueurs (2); au contraire ils armaient toujours et toujours rassemblaient de nouvelles troupes (3). Paris était sans cesse agité, et on y chansonnait le duc d'Épernon (4).

Cependant le duc de Lorraine avait envoyé à Paris Mgr de Lenoncourt, exprimer au Roi sa résolution de s'employer auprès des « autres Messieurs » de la Ligue, pour les amener à un accord dont leurs paroles semblaient exprimer le désir tandis que leurs actes témoignaient le contraire.

V

Le 26 mai Sixte-Quint envoya à Henri III une lettre autographe pour lui exprimer sa très vive peine des malheureux événements de Paris, et lui offrir son intervention. Cette lettre, comme le disait le Nonce, venait donc démontrer l'er-

(1) Ce Prévot arrêté, puis mis en liberté, fut reconduit à la Bastille parce que beaucoup menaçaient de le massacrer comme un politique. On coupa sous le même prétexte, sans aucune forme de procès, les têtes à trois personnes dont les corps furent jetés dans le fleuve.

(2) « Egli sperava poco bene, perche non era possibile cavare di bocca a questi signori quello che vogliano, o quello che pretendano. »

(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 106.

(4) « Fra tanto qui sono stati stampati tante decine contra di lui che la ser. Regina è stata sforzata à prohibirle, et massime perche non dicevano mai male di lui, che non intoccassero molte altre et tal volta l'istessa persona del Re, con tutto cio si vendono nascostamente et ogni di esci qualche cosa di nuovo; onde cosi per non offendere l'orecchie di V. S. Illma come per non caricare ogni volta i corrieri con quest'historie impertinenti, ho giudicato bene de non mandarle a Roma, et massime essendo tutte in lingua francese. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, le 17 juin, f° 462.

D'Epernon répondit par une apologie aux attaques de la Ligue *Histoire de d'Epernon*, p. 79.

reur, si ce n'est la mauvaise foi, de ceux qui même après les précédentes déclarations, osaient mettre en doute la sincérité des bonnes dispositions du Pape envers le Roi : « Avez-vous lu la lettre ? demanda Catherine en interpellant Villeroy qui se trouvait dans son cabinet au moment où le légat lui en parla. — Oui, répondit le secrétaire, et je l'ai envoyée au Roi, mais l'expression en est trop modérée. — Avez-vous reçu du Pape l'ordre de protester en son nom contre les Ligueurs ? demanda le sécretaire d'État. — Non, répliqua Morosini, car on n'a pu répondre le 26 mai à la lettre du Roi qui avait dû arriver seulement à Rome le 28. D'ailleurs le Pape est en ce moment à Civita Vecchia, et avant d'écrire, Sixte-Quint évidemment aura voulu connaître l'avis des cardinaux de Joyeuse et de Gondi, celui de l'ambassadeur Pisany. » Villeroy se calma, mais exprima encore le désir très vif du Roi et de la Reine-mère d'obtenir du Pape un ordre aux usurpateurs de restituer ce dont ils s'étaient emparés ; il alla jusqu'à dire : « Je crois véritablement que Sa Sainteté n'aperçoit pas l'importance de cet événement et ses conséquences pour les intérêts de toute la chrétienté. »

Sixte-Quint les apercevait au contraire parfaitement et la nouvelle des événements de Paris « lui avait fait perdre appétit et sommeil », mais l'expédition contre l'Angleterre préoccupait sa pensée et il craignait de lui nuire en négociant avec le roi d'Espagne, le roi de France et les Princes catholiques, une alliance plus étroite. Néanmoins Morosini fut d'avis de marcher immédiatement en avant, car un tel traité devait enlever aux Guise l'appui de l'Espagne et par conséquent forcer ces Princes à s'unir au Roi. Si l'on différait d'agir, il prévoyait de grandes difficultés.

Pendant les conférences tenues à Soissons au mois d'avril, Bellièvre avait déjà demandé au duc de Guise s'il existait un traité entre lui et l'Espagne ; le duc en restant dans les généralités avait parlé de son amitié pour Sa Majesté catholique, et soutenu qu'une alliance, uniquement formée pour s'opposer aux hérétiques et au Béarnais, ne pouvait inquiéter le Roi.



Le duc de Guise avait été dans son droit en faisant cette réponse, mais pourquoi demander immédiatement à Mendoza (1) s'il l'approuvait et dans le cas où elle ne lui paraitrait pas conforme aux intérêts de Philippe II, de lui indiquer sa ligne de conduite? Mendoza était satisfait. Selon lui le duc avait parfaitement défini le but et le caractère du traité; s'il avait été plus explicite le Roi l'aurait peut-être obligé à le rompre. Le duc de Guise était sans doute résolu à tout briser plutôt que d'y renoncer; mais il ne fallait pas briser, c'était le conseil de Mendoza, car une guerre avec tous ses hasards eût été trop préjudiciable aux intérêts communs; il ne fallait pas non plus presser la conclusion de l'accord avec le Roi, et le duc de Guise se conforma admirablement aux réticences calculées de l'ambassadeur espagnol. Aussi lorsque Villeroy parla des articles particuliers à lui soumettre, le duc répartit : « Ces affaires ne sont pas les miennes, ce sont celles de la Ligue et par conséquent je n'écouterai rien qui ne puisse être entendu de tous. » Villeroy insista, mais vainement. Catherine elle-même ne put l'entretenir en secret et Mendoza écrivit à Philippe II : « A la grande joie des catholiques, le duc s'est montré inébranlable (2). »

Cependant il fallait résoudre les difficultés et les exigences des princes lorrains en présentaient de sérieuses. Le Nonce alla voir l'archevêque de Lyon pour lui demander si les Ligueurs ne pourraient pas diminuer leurs prétentions. Il y aurait un moyen de tout accomoder, lui dit-il, ce serait de reconnaitre le Roi pour chef de la Ligue. L'archevêque vit une difficulté à cette combinaison, car la Ligue devant principalement donner aux catholiques l'assurance de ne point tomber sous la domination des hérétiques, se trouverait sans chef, précisément à l'époque où elle aurait le plus besoin d'en avoir un, c'est-à-dire à la mort du Roi. — « Il en pourrait

(1) M. de Croze, *l. c.*, t. II, p. 345. Lettre de Mendoza à Philippe II, 26 juin 1588.

(2) *Ib.* p. 347.

être de même à la mort du duc de Guise, si le duc en était le chef » objecta faiblement le Nonce et il ne laissa pas ignorer à l'archevêque le très vif déplaisir éprouvé par le Pape à la nouvelle des événements de Paris (1).

Le duc de Guise, nous l'avons dit, avait modéré son premier élan ; aussi lorsque le Nonce lui reparla de son départ pour la Guienne le duc s'écria : « C'est un prétexte imaginé par le Roi pour m'éloigner de cent cinquante lieues et pendant ce temps maltraiter les catholiques dévoués à ma cause. — Vous vous trompez, répliqua Morosini, qui revendiqua pour lui l'initiative de ce projet. Le Roi et les membres du Conseil en sont si peu les inventeurs, qu'ils n'ont pas même voulu m'écouter lorsque je leur en parlai pour la première fois, et j'ai eu beaucoup de peine à leur persuader que c'était pour les deux partis la meilleure combinaison. Nommer quelqu'un lieutenant général et lui confier une armée, ce n'est assurément pas manifester le dessein de le perdre. » Si comme on le répétait sans cesse, la guerre exigeait une dépense de 50 ou 60,000 écus par mois, le Nonce croyait pouvoir affirmer que le Roi employerait à cet effet les 500,000 écus provenant du clergé. Avec cette somme on pouvait donc très bien faire face aux dépenses. Le duc de Guise en convint, radoucit son ton et ne refusa plus d'aller en Guienne, mais, dit-il, « il vaudrait mieux que le Roi y allât en personne. — Il serait cependant très avantageux pour le duc de Guise d'être le seul chef de l'armée, répartit le Nonce, car le Roi blessé par les derniers événements, ne pouvait se calmer immédiatement et les rapports continuels entre eux amèneraient peut-être une rupture. — Je ne refuse pas d'aller en Guienne, dit alors le duc, mais je vous prie de ne point trouver étrange, si avant mon départ, je veux mettre mon parti en garde contre un accident sinistre. »

Il restait à faire abandonner aux Ligueurs le projet auquel le Roi ne voulait pas souscrire de confier au duc de Mayenne l'armée du Dauphiné. Les deux frères ayant déjà

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 108. Lettre 17 juin.



sous leurs ordres la Champagne, la Bourgogne, la Picardie, auraient été trop puissants si on leur avait encore donné le pouvoir militaire en Guienne et en Dauphiné. Ce double commandement était la plus grande difficulté ; le Nonce aurait voulu voir la cour céder sur ce point, afin de ne pas empêcher le duc de Guise de marcher contre le roi de Navarre. Les Ligueurs firent alors de nouvelles instances pour obtenir Valence et Angers, les Parisiens pour exiger la remise entre leurs mains de la Bastille ou sa démolition, du moins la suppression du fossé vers la ville, pour réclamer également le droit de mettre leurs gens dans les places aux environs, sur la Seine. Les échevins prièrent le duc de Nevers d'appuyer près du Roi leurs demandes, et Nevers le promit ; — « Advisez si je suis bon en aultre chose pour vous servir, répondit-il, et faictes estat de mon affection, comme d'un bon et vray bourgeois que je suis de votre ville (1). » En même temps Villeroy écrivait au même prince : « Ne différez de venir et considérez qu'il est question de sauver le roy et l'estat, que les fautes que l'on fera maintenant sont mortelles (2). » « Je ne sais, lui écrivait-il, plusieurs jours après, si par la fortune que Dieu nous départira, elle amandera ou empirera, mais je crains plustot l'un que je n'espère l'autre (3). » On voit combien les esprits étaient inquiets.

Après avoir suivi à Paris les discussions engagées entre la Reine-mère et les chefs de la Ligue, Villeroy partit le 14 juin pour Rouen, où Henri III avait été reçu le dimanche 12, à sept lieues de la ville par le Parlement, la Chambre des comptes et quatre mille arquebusiers envoyés par les bourgeois ; les échevins entourés d'une foule immense l'avaient attendu à la porte de la cité (4).

(1) Bibl. nat. ms, f. fr. 3976, f° 144. Lettre du 12 juin 1588.
(2) *Ib.*, f° 147. Lettre du 13 juin.
(3) *Ib.*, p. 167. Lettre du 22 juin.
(4) M. Ch. de Beaurepaire, *Séjour d'Henri III à Rouen* en juin et juillet 1588. In-4°, 1870.

On pouvait craindre des difficultés sur certains articles (1), mais tout fut accepté, même le départ du duc de Mayenne pour l'armée du Dauphiné, même la jouissance pour le cardinal de Bourbon des privilèges de premier prince du sang, importante concession puisqu'à la mort du Roi le cardinal devait alors arriver légitiment à la couronne. Le duc de Guise avait la liberté de rester à Paris ou d'aller en Guienne et la survivance du gouvernement de Champagne était accordée à son fils aîné. L'archevêque de Lyon devait entrer au conseil des affaires et la première place vacante de maréchal de France était promise à M. de la Chastre. Enfin les nominations du Prévôt des marchands et des échevins de Paris devaient être ratifiées (2).

Henri III avait promis au Nonce qu'il accepterait tout ; il le fit. On pouvait donc espérer la paix, car les habitants de Paris avaient fait une démarche qui pouvait y aider. Le 1[er] juin il y avait eu à l'hotel de ville, une asssemblée de capitaines de quartier et « quelques mutins ayant proposé plusieurs choses assez mal à propos » on fit de « très belles remontrances contenant en somme l'obéissance et reconnoissance due au Roi qui devait être empreinte au cœur de ses subjets... puisqu'il n'y avait plus de huguenots à Paris, il fallait tous demeurer unis en la religion et au debvoir envers son prince. Encores qu'en ce qui s'est passé les Parisiens aient quelqu'excuse légitime, néanmoins sa Majesté l'ayant trouvé mauvais, l'on ne peult moins que de lui en faire des excuses et le supplier de pardonner l'offense ; le plus tôt serait le meilleurs. » A ces paroles « tous d'une voix se conformèrent », mais la réunion n'étant composée que de capitaines sans pouvoir pour « adviser » on décida une « assemblée tant des Corps et Cours que des Bourgeois pour en résoudre » (3).

(1) « Si teme che difficilmente detti capitoli debbono essere da Lei approvati et massimo dicendosi che Parisini sono per darne degl'altr ancora piu acerbi et duri. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, p. 401.

(2) *Ib.*, t. XXVIII, p. 409.

(3) Bibl. nat. *ms.* f. fr. 3976, f° 131.

Le 15 juin en effet les habitants jurèrent « de ne se départir jamais de l'obéissance due au Roi et de se maintenir pour la légitime défense de la Religion et le salut commun du pays, à quoy disaient les signataires du serment, et non à autre fin nous protestons estre destinée notre sainte Union (1). » Les esprits paraissaient donc rasserenés, et de son côté le Roi « s'accomodant au temps et pour ne pas mettre tout sans dessus dessous » approuva « comme facile et bon ce qui était au fond périlleux (2). »

Les difficultés étaient-elles donc résolues ? Non, car plusieurs points restaient à éclaircir. Ainsi le duc de Guise, désireux de s'appuyer sur l'autorité du Souverain Pontife, demanda au Nonce si le Pape sanctionnerait les articles accordés ; mais sans instruction à ce sujet, Morosini n'osa prendre aucun engagement. Le duc alla plus loin et désira connaître la portée de la renonciation du Roi à l'amitié des hérétiques et de la protection promise par lui aux Ligueurs. Sa renonciation engageait-elle la rupture des traités avec l'Angleterre et l'abandon de la protection de Genève ? Pour l'Angleterre, la Reine-Mère et Villeroy revenus à Paris firent remarquer qu'il y avait pour s'aider mutuellement une obligation réciproque entre les deux royaumes et que la révocation immédiate du traité de commerce serait la ruine du royaume, une guerre navale devant être fatale à la France. Tout ce que le Roi pouvait faire, c'était de s'engager secrètement à ne jamais secourir l'Angleterre. Catherine fut d'avis de supprimer l'article à ce sujet, mais les Ligueurs tinrent à le conserver. Le duc de Guise, trop soumis aux exigences populaires, voulait même une rupture immédiate avec la reine Elisabeth, du moins une rupture dans un délai

(1) Loutchisky, *Documents inédits*, p. 227.

(2) « Con questa nuova speranza di videre le cose accomodate, parevano rasserenati gl'animi di tutti i boni, tenendosi per fermo, ch'il Re accomodandosi al tempo, dovesse approvare per facile et buono quello che è manco ripieno di pericolo, per non mettere il tutto in un colpo a sbarraglio. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 500. Le 23 juin.

de deux mois. Après de longues discussions le Roi promit seulement de n'aider jamais la reine d'Angleterre.

Henri III consentit à renoncer à la protection de Genève, mais à la condition que si l'entreprise méditée contre la ville par le duc de Savoie venait à se réaliser, le Pape en serait le seul chef, car les intérêts de la France ne permettaient pas de laisser cette place, très importante comme lieu de passage des Suisses catholiques pour se rendre en France, tomber entre les mains d'un prince voisin. On arrêta même que si la ville était prise, ellle serait démantelée. Sur cette question encore le duc de Guise demanda au Nonce si le Pape serait satisfait. Morosini promit d'en référer au Souverain Pontife (1).

Pendant que le duc de Guise et le Nonce discutaient ainsi, l'ambassadeur d'Espagne survint inopinément. Sa visite, contraire à l'usage, car elle n'avait pas été annoncée, (l'ambassadeur prévenait toujours de sa venue une heure au moins auparavant) surprit le Nonce et Morosini soupçonna de suite une entente entre l'ambassadeur espagnol et le duc de Guise. Ne voulait-on pas faire croire aux agents, toujours à l'affut des nouvelles, que le Nonce, le Duc et l'ambassadeur venaient de se mettre d'accord pour résister au Roi? Il s'agissait seulement de renseignements à demander au sujet de six pièces de canon, dirigées de l'arsenal vers le château de Melun que l'on désirait occuper! (2)

Cependant les explications échangées entre le duc de Guise et le Nonce faisaient espérer la conclusion de la paix et tout le monde en était joyeux, lorsque soudain le duc de Guise reçut ou feignit de recevoir l'avis que le Roi refusait d'accepter les articles et se préparait à faire la guerre aux

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 115.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 115. Lettre du 20 juin. Il y eut comme à l'ordinaire de grands feux en l'honneur de saint Jean-Baptiste et à la place de Grève on brûla une statue d'une femme échevelée et vêtue de diverses couleurs, tenant à la main droite une épée dégainée avec un bras tout sanglant et à la gauche un grand livre avec un petit en travers où on lisait le mot *Hérésie*. On remplit la statue « de feu travaillé » qui s'allumant avec un grand bruit, « laquale ora ripiena di fuoco lavorato



Parisiens. Déjà, disait au Nonce l'archevêque de Lyon, écho de ces rumeurs, déjà d'Epernon réunit cent cinquante compagnies d'infanterie française, le Roi fait enrôler d'un côté six mille Suisses, de l'autre six mille reîtres, et pour payer ces levées il a emprunté deux cent mille écus à Venise, enfin l'archevêque affirma qu'Henri III était resté trois heures enfermé avec M. de Montluet, envoyé par le roi de Navarre. De toutes ces données on déduisait pour le duc de Guise (qui jusqu'alors, disait l'archevêque de Lyon, n'avait pensé qu'à la paix!) la nécessité de se préparer à la guerre. Ces nouvelles auraient été facheuses assurément si elles avaient été vraies, mais le Nonce était convaincu de leur fausseté, car il savait positivement, et il le dit à l'archevêque de Lyon, que Montluet n'avait pas vu le Roi et que Venise n'avait pas prêté d'argent. Or le reste des nouvelles pouvait ne pas reposer sur de plus solides fondements. Il rappela en effet la retraite du duc d'Épernon à Loches et ses assurances de servir uniquement la cause catholique (1).

Saisissant alors l'occasion de montrer la nécessité d'un accord définitif, le Nonce dit à l'archevêque de Lyon que si un arrangement n'était pas conclu, on pouvait craindre de voir la guerre reprise et la guerre il ne fallait jamais l'oublier, c'était la ruine du royaume. — « Oui, répondit l'archevêque, la guerre entre les catholiques, c'est leur perte peut-être, mais il faut en passer par là, puisque le roi ne

che acceso con gran strepito d'artiglione » la jetta en l'air et la réduisit en cendres aux cris d'approbation du peuple. A la porte de l'hôtel de ville il y avait un grand tableau où était peint le portrait du Roi assis en habit royal avec un crucifix sur la poitrine, le roi parlait avec un évêque, un seigneur et un bourgeois qui représentaient la Ligue dans les trois états de France et dessous était ce vers :

« *Religio moles divina hæc fœdera sanxit.* »

Le 28 juin on brûla deux femmes hérétiques obstinées que le Parlement avait condamnées. « Le peuple était si joyeux qu'il eut voulu pouvoir les jeter vives dans le feu. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 502.

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 121. Tempesti, *l. c.*, t. II, p. 54, cf. *Hist. de d'Epernon*, p. 73.



veut pas, et ce serait l'unique remède à la situation, garder près de lui le duc de Guise. » L'archevêque sembla ne pas comprendre l'observation du Nonce sur le désir tout naturel chez le Roi de ne pas voir à toute heure devant lui le Prince dont il avait reçu récemment une sanglante insulte et il ne parut pas saisir davantage la remarque très juste que le temps seul pouvait calmer l'esprit du monarque.

« Pour tout accorder, dit Morosini, il faudrait envoyer le duc de Guise en Guienne. — Le duc ne peut abandonner ses partisans, dit alors l'archevêque. — Il ne seront pas abandonnés, répliqua le Nonce, puisque le cardinal de Guise et le duc de Mayenne resteront pour sauvegarder les intérêts communs; si votre but est de détruire l'hérésie, il est futile d'enlever les feuilles, même les branches de l'arbre, lorsqu'on peut couper le tronc à la racine. Dans les environs de Paris, il n'y a aucun hérétique : le séjour du duc dans la capitale cache donc une arrière pensée, celle peut-être de maintenir la ville sous ses ordres si son éloignement doit déterminer un soulèvement en faveur d'Henri III. » La plus grande partie du peuple, Morosini le savait, était en effet resté fidèle au Roi malheureux.

Pressé ainsi par les arguments du Nonce, l'archevêque de Lyon promit de faire modifier les articles dont l'acceptation était jugée difficile, mais il exigea la déclaration d'une union générale entre les catholiques dont le Roi serait le chef ; son but serait la défense de l'autorité royale en tout et contre tous. On s'engagerait ensuite à ne reconnaître comme Roi aucun Prince ayant adhéré à l'hérésie, ce qui excluait tous les membres de la famille de Bourbon. On promettrait également de protéger le duc de Guise, chef des Ligueurs, et de combattre les hérétiques jusqu'à leur expulsion hors de France. Enfin l'archevêque termina en disant négligemment qu'il faudrait bien accorder aussi au duc de Guise une dizaine de places de sûreté, chiffre du reste que l'on pouvait réduire (1).

Le Nonce, dont toute la conduite en ces circonstances fut

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 122.



hautement approuvée par le Pape (1), ne put s'empêcher de faire remarquer à l'archevêque que des demandes si nombreuses, arrivant coup sur coup, exaspéreraient le Roi et retarderaient la paix (2). C'était évident. Toutefois la Reine-mère en réservant la ratification de son fils, accorda comme places de sûreté Orléans, Le Hâvre, Bourges et Montreuil pendant cinq ans.

VI

Une autre affaire se traita en même temps : l'alliance entre le Roi d'Espagne et le Roi de France. Utiles à la chrétienté, les conditions étaient difficiles à fixer. Le Nonce profita de la rencontre chez lui de l'ambassadeur d'Espagne et du duc de Guise pour leur montrer dans l'union des deux Souverains un remède à la situation, car dans sa pensée si l'alliance ne s'établissait pas, de grands malheurs deviendraient chaque jour plus imminents. Le duc de Guise demanda quelles seraient les garanties d'une paix sérieuse. — « La plus sérieuse garantie, reprit le Nonce, est de demander vous-même cette alliance au Roi. — Il ne me convient pas de faire cette demande, répliqua le duc, mais certainement, si le Roi me consulte, je lui rappellerai mes anciennes conversations avec lui sur l'utilité d'une alliance entre les deux souverains ». L'ambassadeur d'Espagne de son côté parut désirer beaucoup cette union, et pour la rendre solide, il fallait régler d'avance toutes les causes de mésintelligence qui pouvaient exister, d'abord la possession de Cambrai gardée sous le nom de la Reine-mère comme héritière de son fils, puis la reconnaissance

(1) Le 27 juin, le Nonce recevait par le courier ordinaire, les lettres de Rome du 11 et du 13. « Intesi la sodisfattione ancora con che N. Signore continova d'agradire le povere mie fatiche. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 499. Lettre du 28 juin.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 122. Lettre du 20 juin 1588.

de Philippe II que toute la chrétienté, sauf la France et l'Angleterre, acceptait comme roi de Portugal, ce qui impliquait l'abandon de la cause de don Antoine le petit fils du roi Emmanuel.

L'ambassadeur pria le Nonce d'en parler à Villeroy revenu de Rouen et Morosini le fit avec empressement, mais le ministre ne lui parut pas avoir besoin de ses exhortations : il était tout disposé à la paix et par ses conseils, Henri III avait déjà ordonné au cardinal de Gondi de s'en ouvrir au Souverain Pontife. Un excès de prudence de la part de Sixte-Quint l'empêcha de s'en occuper, mais il désira l'alliance et Catherine de Médicis, opposée d'abord à cette idée, l'accepta à son tour. Une conclusion semblait donc prochaine, mais naturellement tout était subordonné à la paix à établir entre le Roi et le duc de Guise.

Villeroy retourna pour la seconde fois (fin juin) à Rouen porter les nouvelles demandes. Le roi allait-il les accepter? (1) Catherine de Médicis en doutait, car les premières exigences des Ligueurs étaient maintenues et leurs concessions étaient fictives, cependant la paix était tellement nécessaire que Catherine de Médicis donna à son fils le conseil d'accepter même la honte, dit-elle (2), mais le Roi se révolta à cette pensée. Il était du reste impatienté de ces continuelles « requestes » adressées par les villes ligueuses. Aussi lorsque les échevins d'Abbeville en présentèrent une, il leur répondit : « J'ai fait convoquer les Etats généraux pour le 15 septembre ; vous pouvez donc attendre pour leur présenter vos requestes sans prendre ung chemin extraordinaire et non usité, lequel tant s'en fault qu'il nous poeult davantaige induire et inviter à vous accorder vos demandes, qu'au contraire il nous en refroidira plustost (3). »

Après plusieurs conférences où le Nonce et Jérome de

(1) « Villeroy est attendu à la cour du retour de sa seconde négociation. Un jour on a bonne espérance, le lendemain on dict que tout est rompu. » Lettre du 27 juin. Bibl. nat. *ms.* f. fr., 3976, f° 173.

(2) « Consentire a cose inhoneste. »

(3) *La Ligue à Abbeville*, par E. Prarond, p. 368, 3 juillet 1588.



Gondi se présentèrent encore comme médiateurs, le duc de Guise et ses amis vinrent le 4 juillet trouver la Reine-mère et abandonnèrent la demande qui surtout déplaisait au Roi d'avoir le Hâvre comme place de sureté. Leur mérite ne fut pas grand, car le gouverneur venait d'adhérer à la Ligue (1).

Le Roi fut aussitôt prévenu de cette concession et tout sembla de nouveau terminé. Le cardinal de Bourbon envoya un de ses gentilshommes avertir le Nonce que pour lui il regardait la paix comme conclue, des difficultés dussent-elles survenir ensuite dans l'exécution, principalement au sujet de la publication et de l'observation du concile de Trente, car la demande des conseillers du Roi de modifier certains articles du Concile, préjudiciables, disaient-ils, aux libertés de l'Église gallicane, ne paraissait pas présenter un obstacle sérieux. On avait seulement consulté six Présidents au Parlement sur la manière de le publier sans porter préjudice au Concordat, et aussi sur le moyen d'aliéner les biens du clergé, en sauvegardant les droits de ceux auxquels, par raison de fief, ils pouvaient faire retour.

Ainsi les difficultés d'abord mises en avant disparaissaient, parceque chaque jour on reconnaissait davantage la nécessité d'un accord discuté depuis près de deux mois. L'émotion permanente à Paris, et les troubles survenus dans cette ville lors de l'élection des dix nouveaux capitaines de quartiers, en démontrèrent encore l'opportunité. Cette élection (4 juillet) n'avait point été faite régulièrement et les conseillers sortants, pour la pluspart riches et jouissant de la considération publique, protestèrent hautement, prêts à perdre la vie, disaient-ils, plustôt que de déposer leurs charges sans exprès commandement du Roi. Beaucoup de Bourgeois se barricadèrent dans leurs maisons dans la crainte d'une émeute, car il était question de remplacer encore d'autres capitaines suspects de royalisme (2). « Un petit nombre de

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 515. Lettre du 4 juillet.

(2) « Che sono sospetti d'adherere à la parte regia. » — On avait déposé les chefs de Dizaine suspects « tellement qu'au lieu d'hommes de

séditieux, écrivait Morosini, sont cause de ces excès; en ces temps troublés, ils ont l'audace et ils osent tout (1). »

Le 6 juillet au soir, le Parlement de Paris fit prier le cardinal de Bourbon et le duc de Guise d'assister le lendemain matin à la séance de la Cour pour entendre une communication. Ils s'y rendirent et chacun ayant pris place, le premier président, après avoir rappelé la nécessité de respecter la justice, pria le Cardinal et le duc de Guise d'interposer leur autorité pour faire annuller la dernière élection. Le cardinal de Bourbon prit la parole et, tout en déclarant être sans pouvoir pour traiter d'affaire avec les habitants de Paris, il promit d'essayer. Le duc de Guise ajouta, à demi-voix et en peu de mots, qu'il en parlerait au Prévôt des Marchands et le lendemain ferait connaître la réponse. Le Parlement demanda immédiatement une réunion de huit conseillers et de huit bourgeois du conseil de ville pour en délibérer.

Les bourgeois acceptèrent, mais on ne put s'entendre sur le lieu de l'assemblée, ceux du Parlement ne voulant pas aller à l'hôtel de ville, et les conseillers de la ville ne voulant pas se rendre au Parlement, encore moins au palais de la Reine, comme on le proposa par transaction. Ainsi toujours de

qualité et d'honneur qui commandaient à la ville, furent establis de petits mercadans et un tas de faquins Ligueux » tous bons catholiques, parce qu'ils tenaient le parti de Guise et non celui du Roy. » *Mémoires-Journaux* de l'Estoile, t. III, p. 167.

(1) « Alcuni pochi seditiosi et inimici della quiete, i quali in questi turbulenti et calamitosi tempi ardiscono et tentano ogni cosa. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 516. Lettre du 4 juillet.

Le 4 au matin, quarante Parisiens vinrent trouver le Procureur du Roi pour lui demander de terminer l'affaire de l'hérétique du Belloy dont le Nonce avait demandé l'arrestation. On leur répondit que l'affaire était portée au Grand Conseil, que du Belloy était catholique et montrait une attestation de son curé qu'il avait reçu les sacrements et n'avait pas composé tous les écrits dont on l'accusait etc... mais ces gens répliquèrent qu'il était hérétique et que si on n'agissait pas, ils briseraient les portes de la prison et le mettraient à mort. Pour gagner du temps on promit d'en référer au Roi et de lui donner le pouvoir de le juger. Mais auraient-ils la patience d'attendre? « Ainsi écrivait le Nonce, on voit clairement qu'un peuple séditieux gouverne et quand les seigneurs de la Ligue voudront lui résister, ils ne le pourront peut-être pas. » Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXVIII, p. 516.



petites questions d'étiquette, de forme, viennent se mêler aux grandes questions de gouvernement, mais on y tient parcequ'on s'imagine que ces questions de forme emportent toujours avec elles des questions de principe, ce qui est rarement exact.

Le lendemain le duc de Guise retourna seul au Parlement et remit un mémoire pour montrer l'impossibilité de revenir sur l'élection : « quant à lui, il voulait et devait courir la même fortune que les Parisiens » et il se retira, laissant chacun surpris de ce langage.

Au milieu de ces discussions, Villeroy arriva une troisième fois de Rouen. Il apporte la paix, pensa-t-on, et aussitôt une foule immense de peuple accourut à l'hotel de Guise où plus d'un capitaine, comme le duc lui-même, commençait à se montrer préoccupé, car, avant de signer un accord avec le Roi, chacun aurait voulu être certain de sa position. Villeroy appelé au Parlement y prononça ces paroles : « Le Roi a fait au bien public le sacrifice de son intérêt particulier, et désireux de poursuivre la guerre contre les Huguenots afin de délivrer le royaume d'accablantes calamités, il a accepté les articles de la paix. » Il y eut aussitôt une explosion de joie.

Qui le croirait? au dernier moment les Ligueurs soulevèrent de nouvelles difficultés : ils voulaient voir le nom du duc de Lorraine inscrit dans le préambule de l'acte, ils exigeaient du Roi la promesse d'abandonner la protection de Sedan, celle d'accéder aux vœux des villes de province au sujet de leur union avec Paris, celle de condescendre aux désirs des Parisiens etc... enfin « ils réclamaient tant de choses, disait Morosini, que leurs exigences auraient fait perdre patience à un saint... Ainsi ils auraient voulu percevoir les revenus sur le sel et les autres entrées royales, afin de se rembourser de 2.000 écus d'or payés sur les rentes pour le compte du Roi ; en un mot ils voulaient devenir les véritables maîtres de la ville en laissant seulement au Roi une souveraineté nominale. » Tout se trouva donc remis en question.

Y avait-il duplicité? efforts secrets pour arriver à la domination, ou simple calcul pour tirer les affaires en longueur et donner à l'armée espagnole le temps de débarquer en Angleterre? Les personnes sages s'affligèrent de ces délais et le Nonce, pressant d'un côté la Reine mère et de l'autre le duc de Guise de sacrifier leurs intérêts particuliers au salut du royaume, les conjura de signer la paix. Catherine de Médicis passa volontiers sur toutes les difficultés. Le Roi eut les mêmes sentiments et tout fut ainsi terminé. Plus tard le duc de Guise se trouva d'accord avec Morosini pour signaler la facilité avec laquelle Henri III, désireux de voir l'union rétablie parmi ses sujets, avait accepté, presque sans les discuter, les conditions posées. « La prudence du Roi, son zèle pour la religion avaient éclaté en cette occasion », écrivait alors le duc de Guise au cardinal de Montalto : « Le Roi n'a pas voulu chicaner sur les conditions de la paix, » ajouta le cardinal de Lenoncourt, mais l'ambassadeur d'Espagne fut plus dans la vérité peut-être en disant : « Les circonstances ont forcé le Roi d'accorder, bon gré malgré, tout ce qu'on exigeait de lui. »

Les trente-deux articles du traité furent signés le vendredi soir 15 juillet par la Reine mère, le cardinal de Bourbon et le duc de Guise. Villeroy alla le lendemain les porter à Rouen.

Ces articles reproduisaient à peu près ceux publiés à Nemours le 7 juillet 1585 et ils furent sanctionnés par un nouvel édit « perpétuel et irrévocable. » Les habitants des villes prêtèrent serment de le garder (1).

Après la signature des articles la Reine mère prit la main du duc de Guise : « Sa Majesté pour vous prouver sa bienveillance, lui dit-elle, veut vous donner le commandement de toutes les forces militaires du royaume avec le titre de Conné-

(1) Le 28 août les habitants de Corbie jurent de « promouvoir l'advancement et conservation de la religion catolique, d'extirper les hérésies, nous unissans à cette cause aveq S. M. comme chef de ladite union; promettons de nous deffendre et conserver sous l'autorité et commandement du roi contre l'oppression et viol des hérétiques. » *Documents relatifs à l'histoire de Corbie au temps de la Ligue* dans *Mon. inéd. de l'histoire du tiers Etat*, t. III, p. 614-617.



table, ou celui de Lieutenant général. » Étonné de cette libéralité, le duc gardait le silence. — « Pourquoi donc ne répondez-vous pas ? » dit Catherine : le Duc demanda le temps de réfléchir à une communication si importante. « Et combien de temps, voulez-vous pour y réfléchir? » reprit la Reine. Alors le Duc repartit que pour la satisfaire il allait immédiatement répondre : « Il baisait, d'abord, très humblement les mains du Roi pour tant de faveur dont il le comblait et assurément il se montrerait par de bons services digne de cet honneur. Il adressait de même à la Reine mère ses humbles et affectueux remerciements, car elle était la promotrice et l'inspiratrice de cette distinction, seulement il la suppliait de ne parler de rien pour le moment, car on pourrait croire qu'il avait arraché des mains de son Roi une nomination dont auparavant il demandait la permission de se rendre digne. »

Le duc de Guise exprima ensuite au Nonce son désir de « faire tout au monde » pour acquérir et conserver les bonnes grâces du Monarque et Morosini profita de cette ouverture pour l'y engager fortement, en lui montrant quels seraient pour lui, pour la Religion et le royaume le profit et l'honneur (1).

VII

Morosini écrivit alors : « Malgré toutes les démonstrations d'amitié, beaucoup craignent qu'on ne procède pas ici avec sincérité (2) » En effet le duc de Guise avait deux langages. Vis-à-vis du Nonce, du cardinal de Montalto, de Sixte V, il semblait ravi et satisfait (3). Mais avec ses plus intimes amis le

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 553. Lettre du 18 juillet 1588.

(2) « Con tutte queste dimostrationi, molti non restano di temere che in questa pace non si proceda con sincerita et le parti medesime non si assicurano compitamente l'una de l'altra. »

(3) Au cardinal de Montalto il écrivait : « Monsieur, le soing qu'il vous plaist prendre des affaires de ce royaume auprès de nostre sainct Père me fait croire que recevrez ung singulier plaisir de l'heureuse conclu-

duc se disait résolu « à ne pas se laisser endormir par des protestations dont il connaissait toute l'hypocrisie. »

Au ton, au langage du duc de Guise, l'ambassadeur d'Espagne était convaincu que le Prince regrettait de n'avoir point laissé exécuter par le peuple à la journée du 13 mai les projets formés. « Guise, écrivait alors Mendoza, sera, je le crains, obligé d'en venir là et d'imposer plus directement encore sa volonté au Roi. » Mendoza l'espérait. Plus le duc de Guise recevait de faveurs du Roi, plus l'ambassadeur s'efforçait d'exciter sa défiance. Il agissait sous main, toujours préoccupé de sauver les apparences, car si Philippe II voulait diriger les affaires, il désirait qu'on ignorât sa direction. Mais les amis du duc ne savaient pas garder le secret des secours reçus du Roi d'Espagne et Mendoza en regrettant cette légèreté la déclarait « d'autant plus incurable, disait-il, qu'ils se sont imaginé que leur intérêt et leur amour-propre y trouvaient également leur compte » (1).

Le traité, assurait à la cause de la Ligue de si grands avantages, que le Roi seul, selon l'ambassadeur espagnol, pouvait avoir la pensée de soulever des difficultés pour empêcher son exécution. Outre les conditions stipulées publiquement pour l'accord entre le Roi et la Ligue, il y avait des articles secrets « de diverse nature » selon le mot du cardinal de Bourbon, dont plusieurs réglaient les intérêts privés des chefs de la Ligue. Le Roi refusa de les publier

sion qui s'en est ensuyvie. En quoy nous avons à remarquer une spécialle grâce de Dieu qui n'a jamais desnié la protection à la France en l'extremité de son besoing et puis après recognoistre le bénéfice de la bonté et prudence du Roy, lequel a montré en ce dernier acte son sainct zèle au fait et advancement de notre religion catholique. » Arch. du Vatican, t. XXII, le 23 juillet 1588.

Le 21, il avait écrit au Pape : « Il a pleu à Dieu miséricordieux du dernier accident de Paris quy semblait atyrer quant de soy quelque périlleux mouvement produire une très sainte et très crestienne résolution y inclinant du tout la bonté du Roy mon souverain seigneur lequel par cet édit solennel s'est montré très désireux du restablissement de nostre religion, nous y avons apporté toute la submission et très fidèle dévotion que nous avons peu. »

(1) M. J. de Croze, *l. c.*, t. II, p. 355.



« afin, disait Mendoza, de dissimuler le plus possible les avantages obtenus par ses adversaires. » Il ne voulut pas non plus, écrivait Morosini, donner un mauvais exemple et faire naître en d'autres capitaines l'espérance d'obtenir de semblables conditions (1).

Le Pape qui avait prié publiquement pour la France (2) était satisfait et le 3 août une lettre porta au Nonce l'approbation donnée par Sa Sainteté à toutes ses démarches. On ne lui prescrivait rien, écrivit très gracieusement Sixte V, parce que, avec sa prudence, il n'avait pas besoin de recevoir d'avis. Mais le Pape allait donner un témoignage public de ses sentiments en lui remettant *motu proprio*, malgré l'opposition du Sacré Collège, le chapeau de cardinal demandé par le Roi. Il déféra au vœu du même Prince en nommant Morosini son Légat *a latere* en France (3) (4 août).

« La paix est signée, écrivit Morosini, le Pape doit être content de ce que j'ai fait en son nom et j'en suis ravi. Plaise à Dieu que cette paix obtenue après tant d'efforts conserve longtemps l'union entre les catholiques et amène la

(1) » I quali non vuole il Re che si publichino per non dare mal essempio alli altri. » Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXVII, f° 132.

(2) Il était venu à pied, suivi de tous les cardinaux, visiter la Scala santa et y demander la paix pour la France. Le P. Tempesti *Vita di Sisto Quinto*, t. II, p. 24.

(3) Bibl. nat. *ms.* f. fr. 16.045, f° 322. L. du Roi du 18 juillet 1588. La barrette apportée par le sieur le Blanc (Bianco) fut remise par le roi à Morosini, le 24 aout. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 135. Ce Le Blanc était du Lauraguais.

Le duc de Guise écrivait le 5 aout 1588 à Sa Sainteté : « Je ne puis assez me conjouir de la très digne élection que Votre Sainctetè a faicte de M. le Nonce en la promotion de cardinal et son légat, ayant toutes les grandes parties requises et recommandables, une singulière piété, très exquise et rares jugement aux affaires, une prévoyance merveilleuse et oultre une parfaite dévotion à l'establissement de notre saincte Religion, à la conservation des gens de bien et au repos de cet estat. J'auray recours à luy et prendray pour guide ses sages conseils pour suivant iceux me regler et conduire en tous mes déportements, ne pouvant que très humblement remercier Vostre Sainteté du commandement qu'il luy plaist de m'en faire. » *Ib.* t. XXII, f° 303. — Le cardinal de Bourbon remercia le Pape du choix de Légat, le 14 aout 1588. *Ib.*, t. XXV, f° 321.

ruine de l'hérésie, afin que le royaume adore un seul Dieu, suive une seule Foi et obéisse à un seul Roi (1). » Sixte V, écrivait de son côté : « Plaise à Dieu que cette paix soit durable, assure le repos des catholiques, ruine les hérétiques et sauve les honnêtes gens. » Les craintes du Roi de Navarre justifiaient les espérances : « Nos ennemis qui nous ont donné quelque relâche par leurs divisions, écrivait-il, sont aujourd'hui sur le point de se réunir à notre ruine (2). »

Toutefois si les cœurs généreux de Sixte V et de Morosini désiraient la réalisation de leurs souhaits, leur esprit pénétrant découvrait plus d'un obstacle : « Les partis sont peu satisfaits, écrivait le nouveau Légat, les uns se plaignent d'une chose, les autres d'une autre, en effet les conditions, (pour qui connaît l'état du pays), sont remplies de difficultés. Les trois États vont être convoqués : il ne peut manquer d'y avoir des troubles graves dont chacun espère tirer profit pour ses intérêts particuliers. Il est donc besoin de la grâce de Dieu, afin, qu'au lieu de la paix il n'arrive un scandale et une plus grande ruine (3). »

Il était difficile de montrer un sens politique plus avisé.

« Dans ce royaume de France, je ne perdrai jamais l'espoir (4) » écrivait le médecin Cavriana, mais il venait de dire aussi : « Le jour du poignard viendra (3) » et on ne pouvait traduire plus brutalement l'issue probable d'une situation équivoque.

(1) Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXVIII, f° 531.

(2) *Lettres missives d'Henri IV*, t. II, p. 386.

(3) « Non mi disperèro giamai in questo regno. » A. Desjardins. *Négoc. dipl.*, t. IV, p. 799.

(4) « Si verra un di al pugnale. » *Ibid.*, t. IV, p. 795. Lettre du 1er juillet 1588.

CHAPITRE QUATRIÈME

MORT DES GUISE

(18 juillet. — 23 décembre 1589.)

> « Plus on s'applique à résoudre les mauvaises humeurs qui travaillent le corps du royaume, plus elles augmentent par de nouveaux accidents, et l'on voit la main de Dieu toujours étendue sur ce pays. »
>
> Lettre du Légat, 7 octobre 1588.
>
> « Le seul et vrai danger à courir pour le duc de Guise, serait d'être attaqué et tué dans le cabinet du Roi. »
>
> Lettre de Mendoza, 9 août 1588.

I

Un *Te Deum* pour remercier Dieu de la conclusion de la paix fut chanté en l'église Notre Dame de Paris. La Reine mère et la Reine sa belle-fille, les cardinaux de Bourbon et de Vendôme, le duc de Guise, les ambassadeurs étrangers, les conseillers au Parlement etc..... y assistèrent au milieu d'une foule nombreuse. Après la cérémonie, les articles de l'accord furent publiés à son de trompe pendant que retentissaient les détonations de l'artillerie (1). Les jours suivants

(1) Arch. du Vatican *l. c.*, t. XXIV, f° 9. Lettre du 18 juillet 1588.



les habitants vinrent, selon l'ordre donné, apposer leurs signatures au bas des articles.

Le 23 juillet les deux Reines partirent pour Mantes, où Henri III les reçut à une lieue de la ville avec des marques de tendre attachement. Deux jours après, Catherine de Médicis revint à Paris et le Roi retourna à Chartres, où sa femme le suivit.

Les personnes les plus dévouées au duc de Guise, l'archevêque de Lyon, M. de la Chastre et seize bourgeois avaient suivi leurs Majestés à une journée de distance, afin de présenter leurs respects au Roi. Le monarque leur fit un excellent accueil, puis il leur dit un peu malicieusement que « le duc de Guise avait fermé l'oreille à des conseils de violence contre sa personne (1). » Les échevins de Paris vinrent également demander d'élire un capitaine du Guet dont ils payeraient les appointements et prier Sa Majesté de vouloir bien retourner dans sa capitale « afin de consoler le peuple à moitié désespéré. » Tout le monde adressa la même prière, mais la réponse fut toujours faite en termes vagues (2). On espérait cependant obtenir cette faveur, grâce à l'influence de la Reine mère, aux démarches du duc de Guise et à l'intervention, — toutefois peu empressée, — du Légat (3). Bien plus, on croyait possible de tenir à Paris, ou du moins à Orléans, les États généraux du royaume. Le duc de Guise et ses partisans le désiraient beaucoup, car l'opinion de ces deux villes devait leur assurer une situation prépondérante (4).

Le Roi ayant fait exprimer au Nonce devenu, on le sait, cardinal et Légat (4 août) son désir de le voir, Morosini

(1) M. J. de Croze *les Guises, les Valois*, t. II, p. 351. Lettre du 24 juillet 1588.

(2) « Havendo S. M. risposto con parole molte generali. » Arch. du Vatican *l. c.*, t. XXIV, f° 9.

(3) « Io ancora sono stato ricercato a fare in questa conformità questa instanza al Re, ma perche non vorrei che per qualche nuovo accidente le cose mutassero faccia, et io potessi intrare in sospetto di essere stato ministro et consultore di qualche inganno, ho preso tempo a pensare sopra. » Arch. du Vatican, *ib.* f° 10.

(4) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 131. Lettre du 18 juillet 1588.

se rendit à Chartres, où le 31 juillet il entra solennellement au milieu d'une foule accourue, pour recevoir sa bénédiction. Le lendemain 1er août, Catherine de Médicis revint également avec les cardinaux de Bourbon, de Vendôme et le duc de Guise. Celui-ci avait hésité « mais, en présence de l'insistance du Roi, avait-il dit à Mendoza, il y aurait honte pour lui ne pas venir, puisque la paix était conclue; » il était donc résolu de « s'exposer aux dangers qui pourraient résulter de sa confiance, plustôt qu'aux soupçons qui révéleraient sa faiblesse. » D'ailleurs il comptait sur l'appui de Villeroy et sur celui de la reine, « excellente chétienne qui chaque Dimanche s'approchait des Sacrements (1). » Aux exhortations du Pape n'avait-il pas manifesté le désir de rester « fidèle à la mémoire de son père qui lui avait laissé pour instruction de vouer sa vie comme lui à Dieu, au Roy son souverain et au pays (2)? »

Dès leur arrivée à Chartres les augustes voyageurs se rendirent au logement du Roi. Henri III vint à la rencontre de sa mère jusqu'au milieu de la salle et, « selon l'usage du pays, » embrassa les deux cardinaux. Comme le duc de Guise avait mis un genou en terre, le Roi « dont le cœur est bon et doux » le releva et l'embrassa deux fois avec une grande tendresse. Toute la cour en fut ravie et le Légat écrivit alors: « Plaise à Dieu que l'on commence à aller de bien en mieux, car si l'union se fait dans les esprits, on peut espérer un peu d'allègement aux malheurs de ce royaume (3). » Mais l'union se faisait-elle dans les esprits?

Le duc de Guise partagea le lendemain le souper royal, et, malgré l'ironie d'Henri III lui demandant de boire aux « bons baricadeux » de Paris, il s'entretint familièrement avec lui en tête-à-tête, pendant plus d'une heure (4). Le

(1) Sur la Reine Louise, femme d'Henri III, voir un travail du comte de Baillon dans le *Correspondant*. 25 septembre, 10 et 15 octobre 1880, reproduit en un volume en 1884, et l'*Etude historique sur Louise de France*, par Edouard Meaune, Paris, 1882.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXII, f° 303.

(3) Arch. du Vatican *l. c.*, t. XXIV, f° 16. Lettre du 1er août 1588.

(4) Arch. du Xatican, *l. c.*, f° 19. Lettre du 2 août 1588.



lendemain il entra dans la chambre et assista au conseil. « Arrivé avec de sinistres pensées, il put constater un grand changement en sa faveur. Pour l'expliquer « il fallait, dit-il, admettre ou une extrême dissimulation plus grande que les esprits français ne la peuvent couvrir, ou bien une merveilleuse mutation de volontés et comme un monde nouveau. »

Le Légat eut le premier août un long entretien avec le Roi. Il félicita d'abord Sa Majesté d'avoir rétabli la paix entre les catholiques et l'exhorta, pour éviter de grands inconvénients, à la maintenir sincèrement et de bon cœur en la faisant respecter par tout le monde. Le premier point à obtenir était la destruction de l'hérésie (1). Le Roi approuva, car son désir de réunir les catholiques l'avait seul décidé, dit-il, à oublier le passé et ce qu'il « devoit à son honneur » — « Pourquoi donc, dit alors Morosini, Sa Majesté paraît-elle donner un démenti à ses paroles et contredire ses actes en appelant à la cour le Comte de Soissons? Ce prince a-t-il seulement demandé au Pape son absolution du crime d'hérésie? — Mais le comte n'est pas un hérétique, » repartit Henri III : du reste il lui avait dit de se retirer à Noyant terre de son Domaine pour attendre l'absolution que M. de Volcob, chargé de se rendre à Rome, devait précisément solliciter du Souverain Pontife (2).

Le Légat parla encore du coucile de Trente, mais il le savait, et il l'écrivait à Rome, tous les partis étaient opposés à la publication des décrets sur la discipline. « Le jour même où il avait quitté Paris, les députés du Clergé n'étaient-ils pas venus au Parlement pour s'opposer à un acte contraire, disaient-ils, aux libertés de l'Église gallicane (3)? « Cette opposition du clergé, observa Morosini, découvre justement le besoin d'une réforme et doit être un motif de plus pour se hâter. —

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 15.

(2) M. de Volcob n'était pas l'envoyé du Conseil, mais celui personnel du Roi, de la Reine Mère et du secrétaire d'Etat Villeroy, dont l'influence avait fait décider son départ.

(3) Arch. du Vatican. *Lettere* etc., t. XXVII, f° 144; Lettre du 24 août 1588.

J'ai toujours désiré recevoir le concile, répondit le Roi malgré certaines dispositions très préjudiciables à mon autorité, — Mais il n'y en a aucune, répliqua aussitôt le Légat, veuillez m'indiquer les points incriminés. — Je ne sais, reprit le monarque, mais je le demanderai, car je veux être bien informé. » — L'affaire sera donc renvoyée aux États généraux, écrivait Morosini, et ce sera fâcheux, car tous les prêtres du bas clergé s'y opposeront. »

On parla aussi des intentions du Souverain Pontife à l'égard du roi de Navarre; Sixte V jugeait alors très nécessaire de ne point l'attaquer sans avoir de nouveau sollicité sa réconciliation avec l'Église et avec le Roi (1); pour atteindre ce but il était très disposé à accepter le concours de Montmorency alors en bons rapports avec le Saint-Siège (2), Montmorency en effet écrivait à Rome au cardinal de Montalto: « Je vous supplie de croire que vous n'avez serviteur qui vous soit plus acquis que moi, ni duquel vous puissiez disposer avec autant de liberté, ainsi que j'espère de vous le faire paraître par quelques signalés services, si le moyen m'en est donné, ce dont je ne perdrai point les occasions. » Il écrivait encore au Souverain Pontife : « J'assisterai les États (d'Avignon) et les subjets de Votre Sainteté de mes forces, de mes moyens et de ma personne, même s'il est besoin jusqu'à y mettre ma vie pour les conserver et défendre, ne désirant rien tant que de lui pouvoir rendre preuve de ma fidélité et de mon affection très-humble par quelque signalé service (3). »

(1) « Sopra riduttione del Navarro, N. S. giudica per ogni modo necessario, prima che segli faccia la guerra, di essortarlo alla reconciliatione con S. Chiesa et alla recognitione del suo Re come soprano signore, et che io gli scriva questo da parte di S. Beatitudine. » Arch. du Vatican, *l c.*, t. XXVII, f° 158.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 35.

(3) Montmorency avait écrit le 28 juin : « Le service très humble que je doy et ay voué à V. S. et au S. Siège, m'a faict rechercher les expédiens d'en pouvoir rendre tesmoignage par quelques dignes effectz. » Il disait avec « quel artifice et difficulté » il avait conservé les estats du S. Siège en France « ayant à faire à gens sur lesquelz, pour n'être de son gouvernement, il n'avait aucune autorité, et ne pouvait user que de prières. » Sans réussir complètement il avait pu obtenir de Lesdiguières



Grâce à sa grande position dans le Languedoc le duc de Montmorency pouvait donner, soit au roi de Navarre, soit au roi de France, un concours précieux, mais il n'était pas sûr de s'accorder jamais avec le duc de Guise.

Après les troubles de Paris, Montmorency, si, comme on le croit, il est désigné dans la correspondance de Mendoza par le pseudonyme de Furio, avait écrit au duc une lettre assez vive au sujet de laquelle ce dernier se proposait dans sa réponse de le prendre de fort haut. Henri III ne l'avait-il pas nommé lieutenant général, charge nouvelle qui lui assurait le premier rang militaire, et au comble de la fortune, bien vu par le Pape, soutenu par le Roi, ne pouvait-il rabaisser la hautaine fierté d'un Montmorency (1)?

Cette nomination du duc de Guise avait, il est vrai, éveillé plus d'une susceptibilité et on parlait de démarches faites par le duc de Nevers auprès des maréchaux. Premiers sujets du roi de France, les maréchaux devenaient donc les subordonnés d'un prince lorrain, et le duc de Nevers, récemment nommé, à sa grande joie, chef d'une armée en Poitou, était prêt, disait-on, à se retirer dans ses terres, si le roi ne rapportait son ordonnance. Loin d'être aux ordres du duc de

une trève pour les états d'Avignon jusqu'au 15 aout « époque où la cueillette sera entièrement faicte. » Arch. du Vatican *Lettere*, t. XXVII, f° 495.

Le même jour, Montmorency écrivait au cardinal de Montalto; *ib.* f° 505. Le 11 juillet, le Pape lui adresait un bref; le 17 août, Montmorency en remerciait le cardinal de Montalto, *ib.*, f° 513. Le 9 septembre enfin il assurait le Pape qu'il ne « manquerait jamais de fidélité ny d'affection ny de zèle et de dévotion à la religion catholique, apostolique et romaine. » *Ib.* f° 517.

(1) Le brevet de lieutenant général lui fut remis le 15 août 1588. Le duc devait, disait-on, venir le faire enregistrer au Parlement: « On espère qu'après cela le roi viendra facilement à Paris, ce qui est très désiré par la cour et par les habitants de la ville qui éprouvent de son absence de très notables dommages. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 39. 10 août 1588.

Le duc de Guise écrivit le 18 aout au Pape : « Je remercie de l'estime qu'il plaist à V. S. faire de moy. Mon but n'est que de bien faire et de servir fidèlement mon Roy employant ma vie pour son estat et principalement pour la défense de nostre sainte Religion. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXII, f° 311.



Guise, le duc de Nevers aurait voulu le surveiller, car c'était, à ses yeux, une folie d'envoyer une armée au loin lorsqu'on laissait « le cœur du royaume exposé aux coups de ceux dont le bras se levait pour frapper. » Le duc de Guise le comprit et et se déclara prêt à toujours céder le pas au duc de Nevers.

Si le triomphe du prince lorrain éveillait la jalousie, la défaite du duc d'Epernon n'allait-elle pas faire courir un danger? Blessé lui aussi dans son orgueil, humilié dans son pouvoir, mais puissant encore par sa position, d'Epernon aurait pu créer des embarras et il était d'une sage prévoyance de le retenir pour l'empêcher de se précipiter à des extrémités. Les Ligueurs ne disaient-ils pas déjà qu'il livrerait Metz au duc Casimir, Boulogne à la reine d'Angleterre, Angoulême au roi de Navarre, Saluces au duc de Savoie, tandis qu'avec l'appui de Montmorency, il occuperait la Provence, formant ainsi au Sud, à l'Est et au Nord un immense réseau pour envelopper les Guise, maitres seulement du cours de la Seine? Mais les Ligueurs exagéraient ces bruits, s'ils ne les inventaient. La soumission de d'Epernon était complète, disait-on au Légat : il ne rêvait aucune redoutable alliance et son plus cruel déplaisir était de reconnaître, à n'en pouvoir douter, qu'il avait perdu les bonnes grâces du Roi. Ce monarque en effet lui avait fait demander sa démission de gentilhomme de la Chambre; or ce n'était pas une complaisance pour les Ligueurs, puisqu'ils n'avaient pas exigé ce sacrifice.

Le Souverain Pontife craignant alors de la part du roi trop de rigueur, ordonna au Légat de lui représenter le danger qu'il y aurait à jeter d'Epernon dans le désespoir, et par suite à le pousser dans les bras du roi de Navarre. « Il était nécessaire, répondit Henri III, de lui enlever tous ses gouvernements, sauf un, pour lui et un pour son frère. » En vain Morosini pria le roi de laisser encore une autre charge à son ancien ami, le monarque garda le silence, mais le Légat crut comprendre que, si le duc de Guise n'y trouvait à redire, on lui abandonnerait Angoulême et la Saintonge.

Morosini, fidèle à ses instructions, parla dans le même sens au duc de Guise. Le duc répondit qu'il n'avait aucune



haine contre d'Epernon et voulait se contenter de ce qui serait utile à la Couronne. Il promit d'en entretenir de nouveau le Roi, car il lui avait déjà exprimé ses sentiments (1).

Le 10 août le duc d'Epernon venait d'être victime d'un guet-apens. Entre huit et neuf heures du matin, dix hommes, armés de pistolets et revêtus de cuirasses, avaient, sous la conduite du Maire d'Angoulême, envahi son hôtel et tué un de ses domestiques Raphaël Gierolimi. Un autre avait pu sonner la cloche pour avertir d'Epernon alors dans son cabinet avec M. de Marivault et l'abbé del Bene (2). Soixante personnes, survenues pour appuyer le Maire, furent contenues par les gens de la maison, et refoulées l'épée à la main, jusque dans l'étage supérieur ; malheureusement elles entrèrent dans la pièce où étaient conservées les armes et s'y barricadèrent ; d'Epernon aidé de ses amis, les attaqua bravement. « Dieu nous donna cent mains », écrivit M. de Marivault. Le Maire fut tué et les autres se rendirent. Cependant au dehors le siège continua pendant quarante heures et M. de Beaurepaire, honoré et brave gentilhomme, y fut tué. « Telles sont, écrivait le duc d'Epernon, les belles œuvres des Catholiques (3). »

Pendant qu'à Angoulème des exaltés se signalaient par ces prouesses, d'autres à Paris, voulaient empêcher la réconciliation à l'Église du Comte de Soissons. Le roi tenait beaucoup

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 149; 28 aout.

(2) Son père était un italien, venu en France sous Henri II ; le nom doit donc s'écrire *del Bene*, et ainsi le trouve-t-on dans les documents, cependant il signait d'Elbene, parce qu'il adopta la France comme patrie.

(3) Le 21 août 1588. *Arch. curieuses de l'hist. de France* par Cimber et Danjou, t. XII, p. 25. Le cardinal Légat envoya à Rome une traduction de la lettre de d'Epernon. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 101.

Le duc de Guise jura qu'il n'était pour rien dans l'attentat. (A. Desjardins *Negoc. Diplom.*, t. IV, p. 812.) « On dit, écrit l'Estoille (*Mémoires et Journaux*, t. III, 26 août) que l'entreprise est conduite sous main pour la Ligue par Catherine de Médicis et Villeroy. » Cavriana écrit : « D'Epernon a dit au Roi que le Maire d'Angoulême avant de mourir avait avoué que le mouvement était l'œuvre de Villeroy. » Desjardins *l. c.*, t. IV, p. 814. *Hist. de la vie du duc d'Epernon*, p. 100. Sixte V en apprenant ces faits dit : « Costoro s'inviluppano ne si quieteranno sinche la tragedia non sia finita. » Tempesti *storia di Sisto Quinto*, t. II, p. 90.

à ce qu'elle eut lieu avant l'ouverture des États, car il faut nécessairement, disait le cardinal de Vendôme, que nous nous y trouvions tous » et en conséquence le prélat avait écrit à Rome pour excuser son frère (1) « entraîné par le roi de Navarre à prendre les armes, sans toutefois avoir jamais eu volonté de favoriser l'hérésie, puisqu'au milieu même des troupes protestantes, il avait fait dire la messe et accompli tous les autres exercices de la religion. Dieu, lui ayant fait la grâce de reconnaître sa faute » le prince était venu à la cour et le temps lui avait manqué pour demander comme il aurait du le faire, l'absolution de Sa Sainteté (2). » Le cardinal avait prié le Pape de vouloir bien recevoir le gentilhomme envoyé par son frère pour implorer ses bonnes grâces, mais sans attendre le résultat de ses démarches, le Roi donna des lettres d'abolition pour le prince de Conti et le comte de Soissons; le 30 août elles furent présentées au parlement, mais pas enregistrées, car soixante « catholiques zélés (3) » firent le même jour requête pour s'opposer à la vérification de lettres, contraires, disaient-ils, à l'édit d'union et à la vérité, car on déclarait « bon catholique » un prince traitre à son Roi, dont les mains étaient encore teintes du sang de M. de Joyeuse.

Le cardinal de Vendôme et la princesse de Condé firent grand bruit de cette démarche et ne parlèrent de rien moins que de mettre à mort les opposants. Un échevin de Paris, inquiet de ces dispositions, vint prier le légat de prendre leur défense, car s'ils s'étaient émus, disait-il, c'était par zèle pour la religion, dans la crainte qu'un jour on ne vint à absoudre le Roi de Navarre, comme on avait absous le comte de Soissons; Morosini calma l'échevin et chercha aussi à apaile cardinal de Vendôme dont l'indignation était si extrême

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXV, f° 24.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXII, f° 1019; lettre du 21 août. Différentes lettres concernant cette affaire sont dans le t. XXV, f° 219, 221, et dans un volume coté 7. M., où sont toutes les pièces.

(3) « Catholici zelanti et uniti di questo regno. » Une traduction italienne de la requête est aux arch. du Vatican *Lettere*, t. XXIV, f° 151. *Journal historique* de Pierre Fayet, p. 46.

que le Roi, redoutant un éclat, pria le Légat d'intervenir. Celui-ci ne put s'empêcher de reprocher au Roi d'avoir devancé par ses lettres patentes le jugement de Rome, et le monarque visiblement contrarié, rejetta tout sur les exigences du cardinal de Vendôme : il paraissait en avoir peur.

« Le Roi n'a pas à complaire aux autres, lui répondit Morosini, mais à envisager seulement son devoir (1). » L'affaire suivit son cours, et le Souverain Pontife « certain qu'à l'avenir ces princes se montreraient d'autant plus ardents à le servir et à protéger les catholiques, qu'il avaient pu dans le passé offenser l'un et nuire aux autres », permit au Légat de les absoudre (2).

II

Le duc de Guise se préoccupait beaucoup du résultat des élections aux États généraux. Il avait d'abord redouté cette assemblée et cherché sous main à dissuader le monarque de la convoquer ; à présent il aurait voulu en retarder l'ouverture, afin d'avoir le temps de se préparer.

Mais il ne put agir si secrètement que le Roi ne le sut, et ce fut un motif de plus pour Henri III de presser la réunion ; il espérait d'ailleurs s'appuyer sur l'autorité des Etats pour forcer le duc de Guise à rendre les places occupées par

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 141, Lettre du 9 septembre 1588.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 185. Lettre du 12 septembre. La formule fut trouvée « molto rigorosa et austera, poiche l'astringeva a dire et confessare cose che non erano mai cascate nell'animo di questo Principe. » On demanda à Morosini de supprimer quelques mots; naturellement celui-ci refusa. Le 13 octobre, le comte de Soissons fut absous. *Ib.* t. XXIV, f° 311. Lettre du 15 octobre. Le Prince de Condé, sourd-muet, ne fut pas absous ; Morosini s'en affligeait car, disait-il, on doit néanmoins désirer le salut de son âme. *Ib.* t. XXVII, f° 211. Lettre du 7 novembre. Le 12 novembre, le comte de Soissons remercia le Pape et promit de rester toute sa vie catholique. *Ib.* t. XXII, f° 1063.

les Ligueurs. Ceux-ci le comprenant répandirent le bruit que partout on se remuait pour faire nommer des députés en faveur des princes suspects et pour faire requérir par le peuple, « sous couleur de son soulagement, » une paix générale avec les hérétiques. Le duc de Guise, résolu à soutenir la lutte, envoya en toutes les provinces « des personnes confidents » pour recommander de « bien trier et choisir les députés. »

De leur côté le cardinal de Vendôme et ses amis s'agitèrent beaucoup pour faire élire leurs partisans, et le maréchal d'Aumont, engagé dans leur parti, déclara hautement que, si on voulait agir contre eux, ils se feraient droit les armes à la main. Le légat voyant ainsi l'orage se préparer, suggéra au Roi l'idée de défendre aux princes de venir aux États avec une escorte plus nombreuse qu'à l'ordinaire.

Les lettres closes pour faire procéder à la nomination des députés furent expédiées le 7 août aux lieutenants généraux des sénéchaussées ; l'élection se fit suivant les pays, à des jours différents (1).

« Il n'y a rien à espérer des Etats, » disaient les protestants mécontents de n'avoir pas été convoqués : à leurs yeux « les élections n'étaient pas libres, car il fallait prendre pour députés ceux désignés par les gouverneurs des provinces et pour tout mandat ils avaient celui transmis par les autorités. On n'envoie pas en telles assemblées pour proposer et délibérer, disaient-ils, mais pour accorder et faire autoriser ce que telles gens ont arrêté pour parvenir à leur but. » Si les protestants parlaient ainsi, le duc de Guise ne cachait pas ses espérances : selon lui « les gens de bien (lisez ses partisans) se promettaient un merveilleux fruit des Etats. » — « Je m'asseure, écrivait-il à l'ambassadeur d'Espagne, que la meilleure et la plus saine partie des députés sera pour les bons catholiques et qu'elle emportera les autres. Je pense y avoir tellement pourveu que

(1) Le 13 août dans la Prévôté de Paris : le procès-verbal de l'élection est publié dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* 1845-1846, p. 423, le 27 août à Abbeville, le 3 septembre à Paris, etc. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 144.



le plus grand nombre sera à notre dévotion (1). » Le duc de Guise l'avait bien prévu. Les 134 députés du clergé furent presque tous ligueurs ; les 180 députés de la noblesse étaient un peu divisés de sentiments, mais sur 191 députés du Tiers, il y en eut plus de 150 dévoués à la sainte Union. On ne se séparait pas encore du sentiment monarchique et le 28 août 1588 — pour ne citer qu'un exemple — les habitants de Corbie, en plein pays ligueur, juraient « de promouvoir l'advancement et conservation de la religion catholique, nous unissans à cette cause, disaient-ils, avec Sa Majesté, comme chef de ladite Union : » ils promettaient de « se défendre et conserver sous l'autorité et commandement du Roi contre l'oppression et viol des hérétiques (2). »

Henri III devait se rendre le 25 à Blois, mais comme son départ dispersait le Conseil chargé d'ordonner la dépense pour les armées, il retarda son voyage ; car si un commandant des troupes était nommé, l'argent manquait. Le duc de Nevers, voyant la difficulté de s'en procurer, avait proposé d'entreprendre une Croisade contre les hérétiques. Pour lui il s'engagerait à servir pendant trois ans avec cent gentilshommes entretenus à ses frais, et à débourser dès à présent cinquante mille écus. Tous les princes et gens de la noblesse ne feraient-ils pas de même? Le duc de Nevers le pensait. L'avis fut tenu pour bon et déjà on parlait de demander à Rome, des indulgences en faveur des croisés. Mais bientôt cette ardeur s'éteignit (3).

(1) M. de Bouillé *Histoire des ducs de Guise*, t. III, p. 292, 293. « J'ay mandé mes amis de toutes partz, écrivait-il, et je me promets de n'estre point le plus foyble. »

(2) *Monuments inédits de l'Histoire du Tiers état*, t. III, p. 616.

(3) « La proposta al principio fu tenuta per buona... ma poi s'è raffreddato questo pensiero. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 51 ; 15 août. — Un projet de Bulle fut dressé et la minute en fut corrigée par le Pape, mais le Roi cessa de la demander, craignant s'il en parlait avant les États que ceux-ci fussent « bien aises d'avoir ce subjet de fère moins en autre chose et la missent à compte pour plus par aventure qu'il n'en pourra sortir, qui ne seroit à-propos pour poursuivre la guerre. » Lettre du Roi 27 novembre 1588, Bibl nat. *ms.* Dupuy n° 29, f° 41.

Le Roi, très désireux de réunir de l'argent, chargea le sieur Marcel de solliciter le don ordinaire de 500,000 écus fournis par le clergé et le cardinal de Bourbon écrivit au Légat pour lui recommander cette affaire (1). Ce don était la seule ressource actuelle pour faire la guerre et finalement toutes les difficultés portaient sur ce point, car les recettes royales extrêmement réduites, ne suffisaient pas à l'entretien de la cour. Néanmoins on persista dans la pensée d'entretenir deux armées, l'une en Dauphiné où les héretiques faisaient de grands progrès, l'autre en Poitou (2).

Le 1[er] septembre, Henri III accompagné de la Reine, des ducs de Guise et de Nemours, arriva enfin à Blois où le Légat était depuis la veille. On se préparait à recevoir les députés, lorsqu'un événement vint surprendre les esprits.

Le 8 septembre au matin le Roi, sans prévenir personne, fit enlever le sceau au Chancelier en lui donnant l'ordre de se retirer de la Cour et de ne plus se mêler de ses affaires. La même injonction fut portée aux trois Secrétaires d'Etat. Le Roi se disait « content de leurs services, mais désirait qu'ils allassent chez eux, et obéissent sans chercher la raison de leur changement. »

Le titre de Chancelier, titre inamissible, ne pouvant dès lors être enlevé, les sceaux furent simplement remis à M. de Montholon, ancien avocat au Parlement de Paris, très versé dans la science du droit, estimé pour la fermeté de son caractère et son intégrité. Les nouveaux Secrétaires d'Etat furent M. Migeon et M. de Revol, tous deux très catholiques, disait le Légat, bons, intelligents et exercés aux affaires (3). Migeon s'étant excusé, fut remplacé par Ruzé-Beaulieu. D'autres changements furent annoncés.

Cet éclat fit beaucoup parler : toute la Cour étonnée du renvoi, surtout de celui de Villeroy, si en faveur et si habile

(1) Arch. du Vatican, *l c.*, t. XXIV, f° 52.
(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 149.
(3) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXIV, f° 153, « tenuti molto cattolici et buoni, intelligenti et pratichi. » Revol, précédemment chargé d'une d'une mission en Savoie, avait été homme d'affaires du duc d'Épernon.

dans les affaires (1), fut dans l'inquiétude, car beaucoup craignirent de subir le même sort. Villeroy, plus surpris que tout le monde, fut profondément humilié d'entendre un commis lui signifier sa destitution avec l'ordre de renvoyer les papiers d'État dont il était le dépositaire. Le Roi n'ayant indiqué aucun motif pour un changement si subit, chacun à son point de vue donna son avis. Peu de personnes approuvèrent et le duc de Guise auquel le Roi, n'avait rien communiqué — preuve évidente, disait le Duc, du peu de confiance qu'on avait en lui, — parut médiocrement satisfait (2).

La Reine mère n'ayant pas non plus été consultée, se montra très mécontente (3) car la plupart des Secrétaires congédiés avaient été nommées par elle pendant la minorité des Rois ses fils. « On m'a affirmé néanmoins, écrivait le Légat (4) qu'à son départ de Chartres le Roi avait communiqué à sa mère ce dessein, dont l'origine remonterait au lendemain de la révolte de Paris, le 12 mai, lorsque le Roi se plaignit de rencontrer autour de lui peu de discrétion pour ne pas dire peu de fidélité. »

Catherine revit son fils : « Vous avez fait, lui dit-elle, de grands changements dans votre ministère. — C'est vrai, répondit le Roi : je les ai faits parce que le Chancelier s'entendait avec les fournisseurs, Bellièvre était un hugnenot, Villeroy un glorieux voulant avoir seul la confiance royale,

(1) « La risolutione presa dal Re... ha messo la corte tutta in gran sospetto et discorsi. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 153. « Di che la corte tutta ha presa gran meraviglia et specialmente di M. de Villeroy, per il gran favore et auttorita ch'haveva presso S. M. et per la maniera dolce et dexterita grande che usava nel trattare il servitio del suo Re. » *Ibid.*

(2) Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXVII f° 153, « ogniuno ragioni secondo il suo proprio senso; pochi sono quelli che lodino questo fatto del quale Mgr di Guisa si mostra poco sodisfatto. »

(3) « Lei mostra al meno in apparenza di ritentirsi assai. » *Ib.*

(4) « Con tutto ciò mi viene affirmato, che, nel partire di Sciartres, communicò il Re alla Regina madre questo suo pensiero, che hebbe origine nell'animo suo, sin quando usci di Parigi, per la rivolta di questa città, parendole all'hora di havere scoperto in questi poca secretezza per non dire fedelta. Tutto il resto della corte mostra anco dispiacere et molti sono intrati in timore che non succeda a loro quello medesimo che è successo a questi. » Arch. du Vatican, t. XXVII, f° 154.

Brulart une nullité, Pinart un avide coquin qui vendrait son père et sa mère pour de l'argent... (1) » expressions de colère contre d'anciens serviteurs qu'un Roi a toujours tort de se permettre. Le Chancelier de Cheverny s'est demandé dans ses *Mémoires* si le Roi ne cherchait pas ainsi à être plus libre vis-à-vis des Etats qui ne manqueraient pas de reprocher aux ministres les grandes levées de deniers, inutilement employés. Voulait-il aussi dans sa défiance contre sa mère sacrifier ceux qui la tenaient au courant des affaires et dans son amour pour d'Épernon, écarter ceux qui l'attaquaient?

Le changement étant arrivé le jour même où le Légat se rendait à son audience ordinaire, Morosini profita de l'occasion pour demander au roi si le bruit répandu était vrai. — « Oui, très vrai, » répondit Henri III, et alors le légat reprit : « Tous les actes de Sa Majesté doivent assurément être dictés par la prudence et exécutés en connaissance de cause ; néanmoins mon dévouement pour son service et pour le bien général du royaume, m'incline à lui représenter la gravité de cette résolution. Sa Majesté, en effet, se prive en même temps de toutes les personnes au courant de ses affaires, pour introduire au gouvernement des hommes nouveaux ; fussent-ils les meilleurs du monde, ils ont à apprendre encore le moyen de bien servir et il leur faudra du temps pour arriver à cette perfection que les précédents, par leurs qualités, — ils sont tous des hommes supérieurs, — et par leur longue expérience, avaient déjà acquise. » Le Légat ayant exprimé la pensée qu'avec leur connaissance des plus intimes projets et des points faibles du royaume, les Secrétaires ainsi renvoyés pourraient faire beaucoup de mal, si, dominés par leur ressentiment, ils s'unisssaient aux ennemis du Roi : — « Je ne les crois pas d'un naturel si mauvais, interrompit Henri III, tous sont riches et voudront certainement jouir en paix des grands biens acquis à mon service. Je veux au surplus apprendre du Pape à me faire obéir et craindre de chacun.

(1) Lettre de Mendoza à Philippe II, 24 octobre, dans J. de Croze, *Les Guise*, t. II, p. 372.



Mon ambassadeur à Rome m'écrit justement, par ordre de Sa Sainteté, que je dois me faire obéir de mes ministres et de mes sujets. » D'ailleurs il avait trente-sept ans, « ne voulait plus de compagnon, » et entendait dorénavant s'appliquer sans relâche au gouvernement du royaume afin de voir si, en le dirigeant lui-même, à son gré, il pourrait arriver à un meilleur résultat. « Au surplus, ajouta le monarque, si je ne les avais pas renvoyés, les États eussent demandé leur éloignement, car ils avaient mis en avant mille combinaisons dont le royaume a eu beaucoup à souffrir et le peuple beaucoup à se plaindre (1). »

Le Légat approuva le roi de suivre les conseils du Souverain Pontife, mais, « assurément, répliqua-t-il, le pape ne lui donnait pas le conseil de se priver d'un seul coup, en ce moment si critique, de tous ses ministres. Il y avait là un très grand péril et il convenait du moins de les traiter honorablement pour ne pas les jeter dans les rangs ennemis, comme M. du Ferier, devenu après sa disgrâce chancelier du roi de Navarre. » Le roi était très disposé à agir comme le Légat le lui conseillait, mais il affirma encore sa résolution d'avoir près de lui des hommes nouveaux pour le servir à son gré, et non des personnes, comme ses anciens secrétaires, pour le servir à leur guise. Après ces paroles, Henri III remercia le Légat de ses bons offices, pour retenir d'accord, avec l'abbé del Bene le duc d'Epernon dans les limites de la fidélité : lui-même, n'épargnerait rien pour amener ce résultat. Mais lorsque Miron vint presser d'Epernon de restituer Metz et Boulogne, celui-ci refusa nettement d'abandonner ses gouvernements; il demanda même de lui envoyer par écrit le pouvoir accordé seulement de vive voix, de commander à Angoulême. Henri III, très embarassé, consulta plusieurs fois à ce sujet la reine, le cardinal de Gondi et l'archevêque de Lyon. Morosini s'en préoccupa car il craignait toujours de voir d'Epernon s'allier avec Montmorency et le roi de Navarre. Mais le roi ne partageait pas

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 156.

ces craintes : il connaissait son ancien favori, disait-il, et pour éviter de perdre les quatre cent mille écus prélevés par lui sur la recette du sel, il n'abandonnerait pas son parti (1).

Les démarches faites par le Légat auprès du Roi et du duc de Guise pour ménager leur union et retenir d'Epernon et son frère sur la pente où, pour le malheur du royaume, ils pouvaient se laisser entraîner, obtinrent à Rome un complet assentiment. Le cardinal de Montalto écrivit à Morosini pour lui marquer l'intention de Sixte V de le voir continuer ses bons offices (19 septembre).

Le Souverain Pontife chargea également le cardinal de Gondi de porter ses recommandations au Roi et au duc de Guise ; au roi, le cardinal exprima l'affection que lui portait le pape et son désir de l'aider à détruire l'hérésie (2), à une condition toutefois, c'était de continuer l'entreprise jusqu'au bout. Le roi, très content chargea le cardinal de le remercier : « il ne dépendra pas de moi, dit-il, qu'il n'en soit ainsi. » Aussi Gondi écrivit : « Si tout le monde marchait du même pied, on pourrait espérer voir Dieu prendre pitié de ce royaume et lui épargner le malheur d'être, comme il l'est depuis trente ans, ravagé par l'hérésie (3). »

Le cardinal exprima encore au roi le désir de Sa Sainteté de le voir témoigner estime et affection aux princes lorrains. « Ils doivent, dit Gondi, vous rendre honneur, respect et obéissance ; Sa Sainteté l'entend bien ainsi, car, en groupant autour de vous tous les catholiques et tous les gens de bien, vous seriez plus fort et mieux servi. — Mon plus grand désir, répondit Henri III, et pour le réaliser, je ferai mon possible, serait de réunir ensemble tous les catholiques, les princes

(1) Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXVII, f° 168.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXV f° 59. Lettre du cardinal de Gondi 28 sept. 1588.

(3) « Mi ha poi assicurato che non mancara dalla Maesta sua ne dalla sua resolutione che la volonta di vostra Beatitudine non sia intieramente eseguita et che se ogni altro caminera dell'istesso piede che Ella è per fare, che si promette tanto della gratia di Dio, che havra pieta di questo Regno et lo purgara dall' infelicita dell'heresie, che lo infestano da trent'anni in qua. » Arch. du Vatican *Lettere*, t. XXV, f° 59.



surtout. La convocation des Etats n'a pas d'autre but, et j'espère cimenter l'union en réglant les autres affaires du royaume (1). »

Le cardinal communiqua également au duc de Guise « l'ordre du Pape de lui rappeler son devoir de servir, d'aider et assister le Roi dans ses bonnes entreprises et surtout pour anéantir l'hérésie dans le royaume et de le servir en bon et loyal sujet, » une conduite différente serait désagréable (*discaro*) à Sa Sainteté. Le duc assura à son interlocuteur qu'il « lui serait très facile d'obéir, car il avait toujours cherché l'honneur de Dieu et par la destruction de l'hérésie le repos public. Plus on irait, plus on reconnaîtrait son intention (2). » Ainsi si toute défiance n'était pas disparue, les rapports semblaient meilleurs et le cardinal de Gondi attribuait une partie de cet heureux résultat aux bons offices de la Reine mère et à ceux du Légat (3).

(1) « Sua Maesta mostro di non desiderare alcuna cosa piu che di unire insieme tutti li cattolici et i principi massimamente et che in ciò si affaticherebbe quanto piu gli fusse possibile, anzi per questo effetto haveva fatto convocare li suoi Stati generali; sperando che per mezzo di essi possa seguire un gran frutto non solo per la detta unione ma pergli altri negotii del regno. » (Lettre du cardinal de Gondi, 28 sept. 1588. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXV, f° 60.

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*. Lettre de Gondi du 28 septembre, t. XXV, f° 62.

(3) « Io non voglio anche lasciar di dire a V. Santita li buoni, grandi et continui officii che fa la Regina madre del Re per pacificare ogni cosa, et certo che io non havrei mai creduto, senza vedere la fatica ch'Ella si prende, etiamdio sopra le forze dell'eta sua, che tutto è poi pochissimo in comparatione della sua grandissima affectione et del bene che Ella spera doverne riuscire. Io non debbo tacere alla S. V quanto l'Ill. Legato, che a Lei é piaciuto di concedere a questo regno, habbi giovato et giovi quotidianamente in questi negoti, percioche rappresentandovi la persona di V. B. egli lo fa con tal maniera et con tale auttorita, che contiene ciascuno se non del tutto ne' suoi debiti termini, almeno opera che se ne discossano molto meno che non farebbono s'egli non fosse qua. Egli è huomo di grandissima prudenza ma poi di forza molto maggiore, havendo ciascuno posto molta fede et credenza nella bonta et sincerita sua. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXV, f° 60. Lettre du 28 septembre.

Le chapeau de cardinal et la Croix de Légat furent remis à Morosini le 25 septembre en présence de trente Evêques et du Roi. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 194.



Maintenir unis le Roi et le duc de Guise, empêcher d'Epernon et son frère de se précipiter dans une résolution fatale, telle était donc la politique du Souverain Pontife. Mais si le cardinal de Gondi voyait les affaires prendre une bonne tournure (1), le Légat au contraire était découragé. « Plus on s'applique, écrivait-il, à résoudre les mauvaises humeurs qui travaillent le corps du royaume, plus elles augmentent chaque jour par de nouveaux accidents : *Non est abbreviata manus Dei* (2). »

III

Malgré la défense de ne pas venir aux États avec une suite plus nombreuse que lors d'une visite ordinaire à la cour, le duc de Montpensier, le prince de Dombes son fils, le prince de Conti et le comte Soissons, arrivèrent avec un grand cortège, formé en majeure partie de gentilshommes huguenots. Le duc de Guise dénonça au Roi cette infraction à ses ordres et lui demanda la permission de se faire également accompagner par quelques amis. Henri III n'osa le lui refuser : « Je ne trouve point mal, répondit-il, que vous fassiez venir vos amis pour vous garder (3). » Parler ainsi, agir ainsi, c'était rassembler sous ses yeux les éléments de la guerre civile. Le Légat en fut effrayé et, comme précédemment il avait voulu opposer une barrière aux passions des partis, une fois ce premier obstacle renversé, il lutta encore, sollicita et obtint du Roi la déclaration que nul, sans permission, ne prit logement dans la ville même de Blois.

(1) « Io vedo tutte cose in buona dispositione et prego Dio che voglia continuarle in questo buon'essere et condurle al desiderato fine. »

(2) Arch du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 245. Lettre du 7 octobre.

(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 158. Lettre du 12 septembre.



Cependant depuis le renvoi des Secrétaires d'État le duc de Guise se montrait ordinairement préoccupé (1). On rapportait cette parole de madame de S. Cannat, sœur de M. de Vins, le commandant des ligueurs en Provence : « Puisqu'ils sont si près l'un de l'autre, vous entendrez dire au premier jour que l'un ou l'autre aura tué son compagnon. » « Le Roi est allé aujourd'hui à la chasse au cerf, écrivait Morosini le 12 septembre, le duc de Guise l'a accompagné plus d'une lieue hors la ville, puis est retourné chez lui, car ses amis l'ont supplié de se défier des taillis et des bois (2). Deux cents cavaliers devaient aussi le surprendre : le Roi, averti par le duc, envoya aussitôt battre tout le pays, mais bien entendu on ne trouva personne (3). De son côté M. de Cheverny disait à M. de Thou : « Le duc de Guise abuse de la patience du Roi ; » mais autour de lui on se rassurait un peu en pensant que dans la ville de Blois près de sept cents familles lui étaient dévouées et que par conséquent il pouvait disposer de forces supérieures à celles du Roi ; on savait en outre qu'à Orléans et à Chartres il y avait des troupes prêtes à marcher immédiatement à son secours ; à vrai dire le duc plaisantait de ces avertissements, mais ils se multiplièrent. Tantôt l'ambassadeur d'Espagne, par l'entreprise d'un habitant de Paris leur ami commun, le suppliait de veiller sur lui ; tantôt la Reine mère qui « aimait le duc de Guise comme tous les princes de la maison de Lorraine » le faisait prévenir que l'on tramait contre sa personne de sinistres projets ; l'ambassadeur d'Espagne écrivait alors à Philippe II : « Il ne faut pas s'exagérer le péril, car le duc de Guise sera suivi de forces supérieures à celles de ses ennemis, mais le seul et vrai danger à courir pour lui serait d'être

(1) « S. Exc. si mostra di continuo molto pensosa » *ibid.*

(2) « Essendo stato avertito et pregato da suoi amici a guardarsi da macchioni et boschi. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 185.

Dès le 5 janvier 1587 le médecin Cavriana, agent du Grand Duc de Florence en France, écrivait : « Apprestatevi a udire da qui innanzi cose orrende e se non si viene ad omicidii e assassinimenti particolari di qualche grande, sara un miracolo. » A. Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. IV, p. 670.

(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 229.

attaqué et tué dans le cabinet du Roi par une dizaine d'hommes apostés. »

Quelles que fussent les craintes de son entourage, le duc de Guise ne parut pas les éprouver. « Il reste à poursuivre l'exécution de l'édit, écrivait-il au Pape (1), sans quoi tout ce qu'on a procuré avec tant de peine et de hazards viendra à néant et ne s'en pourra tirer aucun profit », mais il avait grand espoir dans le « saint zèle du Roi son maître, lequel, disait-il, je n'oublieray d'assister et conforter par tout le très humble et très fidèle service ». Il déclarait « n'avoir jamais eu onques autre intention, ny but, que de bien faire et de servir fidèlement son Roy (2). »

Telles étaient les paroles publiques, mais en secret quels sentiments s'agitaient dans l'âme et quels étaient les projets? Car le duc écrivait à l'ambassadeur Mendoza : « J'ai pratiqué par présents et argent ceux dont on veut se servir en ceste exécution que, si l'on commence, j'acheverai plus rudement que je n'ai fait à Paris (3). »

Le Légat, tenu au courant de tout, avait donc sujet de s'alarmer des bruits répandus : « Le désaccord entre le Roi et le duc de Guise va toujours croissant, écrivait-il, le duc est averti d'être sur ses gardes et on lui affirme que le Roi a résolu de le faire mourir (4). » A l'appui de ces assertions on remarquait que le Roi voyait souvent M. d'O, l'auteur, du conseil pernicieux — c'est le mot du Légat, — de faire entrer

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXII, f° 319. Lettre du 13 septembre.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXII, f° 321 ; Lettre au cardinal Sfondrato, *ib.*, f° 317. Guise écrivait au Pape le 13 et le 26 septembre : « M. le Légat sera tesmoing oculaire de tout ce qui s'y passera (aux États) et je luy en donnerai à toutes heures advis pour en informer V. S., la suppliant très humblement que s'il y avait quelques deffaults (ce que je n'espère), ne les vouloir imputer à aucun manquement de mon devoir, ainsz de s'en remectre sur ce que luy en fera entendre mon dit Sr le Légat qui est sur les lieux, et pourra trop mieux que nul autre remarquer noz actions et de quel pied et intention un chacun s'employera en cette guerre. » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXII, f° 319 et 334. Le duc Guise dans une lettre au cardinal de Montalto du 1 octobre dit brièvement les mêmes choses. *Ib.*, t. XXV, f° 449.

(3) M. de Croze, *l. c.*, t. II, p. 112. Lettre du 21 septembre.

(4) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 163. Lettre du 26 septembre 1588.



le 12 mai les Suisses dans Paris : évidemment, concluait-on, il devait persuader au Roi d'agir contre le duc de Guise. On remarquait également que le prévot de l'hôtel et Mgr de la Guiche réunissaient des hommes : or ces hommes devaient entrer, par les portes du jardin, arrêter le duc dans le château et le jeter par la fenêtre. Ces bruits eurent tant de consistance que les amis du prince prièrent le Légat de trouver un prétexte pour l'éloigner de Blois. Mais cette démarche n'aurait-elle pas augmenté la méfiance du Roi, l'inquiétude de tous? Morosini le pensa, il crut néanmoins devoir à deux reprises différentes représenter au monarque la gravité de la situation. « Si le duc de Guise venait à être assassiné dans votre château, sous vos yeux, lui dit-il, ce serait pour vous une honte et pour le royaume un danger, car les catholiques seraient au désespoir et l'autorité du Roi s'en trouverait considérablement amoindrie... — Je ferai pour protéger le duc tout ce qui sera en mon pouvoir, reprit aussitôt Henri III, et j'aurai de sa vie le même soin que de la mienne. — Vous devriez le dire au duc de Guise », insinua le Légat, et le Roi de répondre : « Le duc n'a aucune raison de soupçonner mes intentions et je serais content s'il avait pour moi les mêmes bons sentiments que j'ai pour lui. — Tout le monde ne le croit peut-être pas, repartit Morosini, et beaucoup trouvent mauvais que le Roi fasse venir dans son cabinet, les uns après les autres, les députés attachés au duc de Guise pour les exhorter à abandonner sa direction. Le duc le sait et il se défie. N'aurait-il pas mieux valu le gagner en l'employant à votre service? — Il sera content de moi, répondit le Roi ; ce matin même je l'ai entretenu longtemps avec beaucoup de franchise et l'ai trouvé plus gai qu'à l'ordinaire. »

Le Légat parla dans le même sens à la Reine mère et fit avertir le chef des ligueurs de ne point se laisser entraîner par ceux qui, dans un intérêt personnel, voudraient éveiller en lui des soupçons; en effet, ajouta-t-il dans sa dépêche, « je crains beaucoup le ressentiment de Villeroy et de Bellièvre : ils ne pardonnent pas leur renvoi et peuvent exciter le duc à se séparer du monarque dans l'espérance peut-être, si on avait

besoin d'eux, de revenir au pouvoir et de se venger ainsi de l'injure reçue..» Le moment toutefois ne paraissait pas prochain, car les États ne pouvaient les appuyer. Mais les États se réuniraient-ils? on croyait du moins à un retard.

Beaucoup de députés cependant étaient déjà arrivés à Blois et, deux fois en une semaine, ils s'étaient réunis pour parler de l'élection des Présidents des trois ordres. Le Roi, comme nous venons de le dire, les appela tous successivement et déclara à chacun qu'il voulait la paix, mais entendait régner seul (1). A l'encontre de cette déclaration, plusieurs députés auraient voulu interdire l'entrée des séances aux princes et même au Roi ; c'eut été singulier : mais le vent était à la discorde et on dut faire doubler les postes des gardes car une simple querelle à propos d'un homme ivre avait déjà dégénéré en une lutte de parti!

Henri III et Catherine de Médicis, inquiets de la marche des événements, cherchaient des conseils et volontiers ils sollicitaient ceux du Légat. Un jour, Morosini se promenait avec la Reine mère dans les jardins du château, lorsque le Roi survint accompagné d'un nombreux cortège de seigneurs. Le Légat se retirait, comme tout le monde, pour laisser ensemble Catherine et son fils, lorsque Leurs Majestés l'appelèrent, le mirent entre eux et le Roi commença de lui parler : « Plusieurs fois, dit-il, le Légat l'avait exhorté au nom du Pape à essayer de ramener à sa cause le maréchal de Montmorency. Désireux de correspondre à ce désir, il envoyait à Rome Jérôme Gondi afin d'exposer au Pape ce qu'il comptait faire pour gagner ce seigneur et le persuader de quitter le parti du roi de Navarre (2). — « Sa Sainteté, répliqua Morosini sera très heureuse de cette bonne disposition et le choix de

(1) « Dice che non vuol compagno. » L. de Cavriana 24 septembre, *Negoc. dipl.*, t. IV, p. 824.

(2) Le duc de Montmorency restait très catholique dans ses rapports avec le Pape et les États du Pape. Le 12 septembre il rappelait ses efforts pour maintenir la trêve dans le Comtat d'Avignon, marquait « son extrême déplaisir » des « courses faites sur les États » par les protestants du Dauphiné et de la principauté d'Orange. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXII, f° 523. Il écrit la même chose au cardinal de Montalto, *ib.*, f° 529.



Gondi, personnage très dévoué au Saint-Siège, est excellent. »

Fidèle aux recommandations du Pape de ménager l'union des catholiques autour du trône, le Légat profita de l'occasion pour parler du duc de Guise et s'efforça d'exciter à son endroit la confiance du monarque. Ne pourrait-on au moins éviter ce qui pourrait amener la défiance? — « Je cherche à donner au duc toute satisfaction, répliqua Henri III, et je ne saurais faire davantage; cependant si vous me demandiez quelque chose pour lui, je l'accorderais volontiers. — Le Roi n'a certes pas besoin de mes avis, dit Morosini; mais il serait d'abord très à-propos d'avoir réellement dans le cœur cette bonne volonté et ensuite de la témoigner par des actes. Or le duc de Guise est chargé de dettes et cependant il continue à dépenser plus que ses revenus (1). Sa Majesté, si généreuse avec les autres, pourrait donc l'être envers lui afin de lui prouver sa bienveillance. — Volontiers et je veux le faire, répliqua le Roi, mais à présent cela m'est impossible, car je suis très à court d'argent, je verrai à m'en procurer. » Le même jour en effet Henri III envoya M. d'O dire au duc de Guise qu'il lui assignait sur les revenus de la prochaine année un don de 200,000 écus. Le duc refusa : « Le Roi, dit-il, a pour le moment trop besoin d'argent; j'accepterai lorsque les affaires seront en bonne voie. » Le duc de Guise en parla depuis très franchement et les deux princes parurent satisfaits l'un de l'autre (2).

Le Pape connut la démarche du Légat et le 31 octobre il lui fit transmettre l'expression de sa complète approbation (3).

— Le 12 décembre il proteste encore de son dévouement en remerciant le Pape d'un bref, *ib.*, f° 543. Il parle de son fils, âgé de 13 à 14 ans, que « je nourris, dit-il, et fay instruire en ceste dévotion » d'exécuter les ordres du Saint-Siège. *Ib.*

(1) Cavriana écrivait le 18 mai 1587, « le duc de Guise a 700,000 écus de dettes et a à peine 100,000 écus de revenus. » A. Desjardins, *Négoc. dipl.*, t. IV, p. 689.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 173. Lettre du 8 octobre.

(3) « L'ufficio fatto da V. S. Ill. a favore del Guisa nel donativo offertoli da sua Maesta d'onde è nata maggior confidenza, Nostro Signore lo lauda grandemente. » Lettre du cardinal de Montalto, dans Tempesti, *l. c.*, t. II, p. 247.

Mais auprès du Roi, comme auprès du duc de Guise, écrivait Morosini, il se rencontrait des courtisans empressés à nourrir les défiances et habiles à semer la discorde.

Un jour le duc de Guise vint se plaindre des troubles excités par les officiers royaux dans les villes concédées aux ligueurs et des défections provoquées jusque parmi les gentilshommes de sa suite. Le Roi répondit alors fort dignement que les villes occupées par les ligueurs n'en étaient pas moins sous son autorité, et que les gentilshommes, quoique serviteurs de la maison de Guise, restaient vassaux de la Couronne.

Cet échange de paroles, voisines de l'aigreur, montrait peut-être qu'on avait médiocrement profité de la cérémonie du 2 octobre, où tous les députés des États, réunis avec le Roi et les princes avaient assisté à une grande procession et avaient communié, afin de demander à Dieu la grâce de donner la paix au royaume (1). Cependant le Roi exprima son désir de voir le Pape accorder le chapeau de Cardinal à l'archevêque de Lyon, intime conseiller du duc de Guise (2). De

(1) Le Roi exhorta tout le monde à jeuner le mercredi, vendredi et samedi suivants, afin de se préparer à la Communion générale du dimanche 9. Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXIV, f° 223. Le cardinal de Gondi demanda au Pape une indulgence plénière, elle fut accordée : « Concedendo indulgenza plenaria a quelli che pregano il Sgr Dio per l'intiero stabilimento della religione cattolica et degli affari di questo regno et che piaccia a sua divina Maesta quella desiderata prole concedere al re et inspirare questi Stati generali di resolvere qualche buon consiglio per ben disporre gli animi di principi Christiani a quello che piu riguarda il servitio di Dio et della sua chiesa. » Lettre du cardinal de Montalto 28 sept. 1588. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXV, f° 62.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVI, f° 353. L'archevêque avait de violents ennemis. Un an après à l'arrivée du cardinal Caetani on remit un mémoire où les accusations étaient formulées. Sa sœur, disait-on, le suit partout. C'est vrai, disait Caetani, il l'aime tendrement, mais elle est laide et vieille et l'archevêque ne donne lieu à aucun soupçon. L'archevêque est très zélé, mais il s'occupe plus des affaires publiques que de son diocèse. (Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 348, 30 janvier 1590.) En même temps qu'il demandait le chapeau pour Mgr d'Espinac, Henri III le sollicitait pour le marquis de Saint-Sorlin, frère utérin du duc de Guise, alors très jeune. (*Ib.*, t. XXVII, f° 199; 15 nov. 1588.) Catherine le demanda au Pape le 16 (*ib.*, f° 365) et au cardinal de Montalto (*ib.*, t. XXVI, f° 20). Le duc de Guise recommanda au Pape son frère, malgré sa jeunesse (*ib.*, t. XXII, f° 353).



son côté le duc promit d'avoir à l'égard des princes de la maison de Bourbon d'affectueux procédés, et la princesse de Condé par réciprocité, engagea sa parole que ses fils auraient pour lui toutes sortes de tendres sentiments. Catherine de Médicis, ravie de ces accords, pouvait donc répéter au Légat ce que le cardinal de Gondi avait écrit : « tout est en très bons termes », d'autant meilleurs en effet que le Roi de Navarre semblait inquiet et dans la gêne. « Sans doute vous avez vendu vos bois, et ils ont produit quelque mille pistoles, écrivait-il avec sa verve béarnaise au baron d'Entraigues, apportez-moi tout ce que vous pourrez, car de ma vie je ne fus en pareille desconvenue, et je ne sais quand, ni d'où, si jamais je pourray vous les rendre. Mais je vous promets force honneur et gloire. Argent n'est pas pature pour des gentilshommes comme vous et moy (1). » En fait cependant le Roi de Navarre tenait la campagne sans rencontrer aucun obstacle aussi Henri III pressait-il le duc de Nevers de se rendre en Poitou (2).

Pour achever d'améliorer la situation des catholiques, Morosini chercha à réconcilier ce seigneur avec le duc de Guise. Le duc de Nevers jouissait alors de toute l'amitié du Roi, et il ne cachait pas dans ses conversations son mécontentement contre le prince lorrain ; le duc de Guise, énumérait aussi facilement tous les griefs dont il croyait avoir à se plaindre. Le Pape témoigna à Morosini combien ses démarches lui étaient agréables. « N. S. approuve les bons offices que vous avez faits pour les réconcilier, écrivait le secrétaire d'État, vous devez continuer, parce que la discorde entre ces deux seigneurs ne peut causer que du mal (3). »

Le duc de Guise, sans dissimuler son peu de confiance,

(1) *Lettres missives*, t. II, p. 398. Lettre du 25 octobre.

(2) Bibl. nat. *ms.*, f. fr. 3407, f° 8, 13, 28. Henri III presse le duc de Nevers ; f° 36 lui marque sa joie de le voir se rendre à l'armée. Lettre du 4 novembre.

(3) Cité par Tempesti, *l. c.*, t. II, p. 251. Le Légat avait demandé au Roi la permission de s'entremettre pour amener cette réconciliation. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 178.

promit de s'en rapporter à la décision du Légat, et Morosini dut, avec le consentement du Roi, rédiger les articles de la réconciliation. Quelques jours après, le mercredi 22 octobre, le duc de Nevers, après avoir reçu la bénédiction du Légat, se rendit à l'armée avec MM. de la Chastre et de Lavardin (1). Il devait prendre Montaigu, assiéger la Garnache, mais sans argent, il devint mécontent et bientôt ne songea qu'à revenir (2).

En même temps, les princes de la maison de Bourbon ne cachaient pas leur déplaisir de voir la princesse de Condé devenir mère d'un fils, désormais le plus proche héritier du trône après le Roi de Navarre et le cardinal de Bourbon; ils avaient même été tellement mortifiés de cette naissance, qu'ils n'avaient pas craint de jeter à leur jeune cousin le soupçon de bâtardise (3).

Le dissentiment survenu entre les princes de Bourbon et l'éloignement du duc de Nevers rendaient plus forte la position du duc de Guise. Le prince lorrain allait dominer ces États généraux, dont le pape voyait avec regret la réunion. Sixte V la trouvait inopportune, pouvant faire perdre le temps au Roi pour le donner aux huguenots. » Les États, selon lui, risquaient de créer des obstacles sans apporter un appui.

Sur ces entrefaites, un événement arrivé aux frontières du Royaume vint surprendre, et pendant longtemps agiter les esprits. Il faut en parler, avant de suivre les États dans leurs délibérations.

(1) Arch. du Vatican *l. c.*, t. XXIV, f° 223.
(2) Bibl. nat. *ms.* f. fr. 3407 f° 51, prise de Montaigu, f° 61. « Il me suffira de me retirer avec honneur hors de cette périlleuse charge. »
(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 163. Lettre du 26 sept.

IV

Le 25 septembre 1588, l'agent de France à Turin, en annonçant au Roi la trève conclue entre Lesdiguières, le chef des protestants dans le Dauphiné, et les habitants du marquisat de Saluces (Saluzzo) ne lui cachait pas le déplaisir éprouvé à cette occasion par le duc de Savoie Charles-Emmanuel (1).

Le 27 septembre, J. de la Hitte (2), « commandant pour le service de S. M. de là des monts, en l'absence de M. de la Vallette » arrivait à Carmagnole et le 28 envoyait à Turin le trésorier Bertrand, pour expliquer les différents élevés entre les employés du roi dans le marquisat et ceux du duc de Savoie. Le 30, ce dernier agent fut averti de la marche vers Savigliano, de quelques cornettes de chevau-légers destinés, disait-on, à empêcher l'entrée de Lesdiguières en Piémont. De nouvelles troupes sortirent encore de Turin dans la nuit du 1 au 2 octobre, et le duc de Savoie, à la tête de 2000 hommes, occupa Carmagnole où il publia une proclamation au nom du roi de France.

Quelle était la pensée du duc en agissant ainsi? Voulait-il profiter des embarras où se trouvait notre pays pour reprendre un territoire ravi, disait-il, à son commandement, ou bien, comme ce motif n'était pas avouable, lui convenait-il

(1) Fils d'Emmanuel-Philibert et de Marguerite de France, né en 1562, succède à son père en 1580, épouse Catherine fille de Philippe II et d'Isabelle de France.

(2) Jacques du Cos, seigneur de la Hitte. Son nom dans les dépêches est toujours écrit la Fitte. Cette transmutation de lettres est le résultat de la prononciation gutturale usitée dans l'Armagnac, pays dont la famille est originaire, où l'on prononce par exemple *la henno* pour *la fenno* (la femme) comme on écrit dans les autres contrées du midi. La famille ayant gardé l'orthographe conforme à la prononciation nous l'avons mise ici. (Voir les archives particulières de M. le comte Odet de la Hitte qui contiennent de nombreuses pièces sur ce Jacques du Cos.)

d'expliquer son invasion par une prétendue négligence de M. de la Hitte à défendre contre les protestants le marquisat de Saluces ? Le duc voulait le mystère et pendant huit jours, il retint les courriers de France, mais il écrivit immédiatement à Rome. La nouvelle n'y était point complètement inattendue. En effet quelques jours auparavant, le duc de Savoie avait parlé à l'ambassadeur d'Espagne de son désir d'occuper le marquisat ; l'ambassadeur l'avait détourné de cette pensée, mais il l'avait communiquée au Nonce résident à Turin lequel à son tour en avait instruit l'ambassadeur d'Espagne à Rome. Celui-ci, frappé de la complication que cet événement pouvait amener dans les affaires, avait prié Sa Sainteté d'empêcher le duc de Savoie d'entrer en campagne, et Sixte V avait répondu qu'il le lui avait déjà dit. Ainsi, de longue main, le duc avait médité ce coup, et le roi d'Espagne comme le Souverain Pontife, avaient pu indirectement avoir connaissance de ces projets (1).

Quelle en pouvait être la légalité?

Le marquisat de Saluces était un ancien fief du Dauphiné, et les marquis en recevaient l'investiture des Dauphins de Viennois, auxquels ils rendaient hommage, et prêtaient serment de fidélité. Les rois de France, devenus possesseurs du Dauphiné, avaient naturellement succédé aux droits des Dauphins. Aussi, lorsqu'en 1536, le marquis de Saluces, au mépris de ses devoirs de vassal, eut trahi la France, et passé au service de Charles-Quint, avec l'armée qu'il avait reçue du Roi, François Ier, appliquant les coutumes des Fiefs, s'était saisi de son domaine. Plus tard, les frères du marquis ainsi dépossédé avaient transporté aux rois de France les droits qu'ils pouvaient encore conserver sur le pays. Le duc de Savoie, de son côté, invoquait pour revendiquer Saluces diverses investitures que les marquis, lors de leurs démêlés

(1) Le 21 juillet 1585, S. Gouard avait déjà écrit de Rome au Roi : « que V. M. ouvre bien les yeux sur le marquisat de Saluces, lequel on dit icy estre tant en désordre pour les compétences qui sont à cause du gouvernement entre les Sr de la Mante et de la Fitte. » Bibl. nat., *ms.*, f. 16045, fo 120.



avec les Dauphins leurs seigneurs directs, avaient prises des ducs de Savoie.

Après avoir occupé Carmagnola, Charles-Emmanuel écrivit au cardinal de Montalto (29 septembre) qu'il avait acquis la preuve de projets formés par les hérétiques du Dauphiné pour s'emparer de certaines villes de ses états et des places principales du marquisat de Saluces, que le sieur de la Hitte avait des intelligences avec Lesdiguières pour livrer aux hérétiques Carmagnola et Cental, et que Pignerole même était menacé; aussi, pour obvier à ces inconvénients, il avait été forcé d'agir comme il l'avait fait, mais il entendait tenir ces villes au nom du roi de France et pour son service. Cette simple occupation dans le but d'assurer en ces pays l'exercice de la religion catholique devait faciliter beaucoup l'entreprise contre Genève, et en parlant ainsi le duc de Savoie entendait se faire bien venir du Souverain Pontife. Il affirmait son désintéressement, mais n'était-il pas obligé de protéger son peuple et d'assurer la tranquillité de toute l'Italie? Il espérait donc que cet acte ne serait pas désagréable au Roi de France, au Pape et aux cardinaux. Puis comme on pouvait lui faire remarquer que les hérétiques étaient encore fort loin, Charles-Emmanuel pria le cardinal de Montalto de vouloir bien rappeler le sens de sa démarche à tous ceux dont les interprétations mauvaises chercheraient à égarer l'opinion.

Que fit alors le Pape? Vis-à-vis du duc de Savoie, il condamna l'occupation, et le Nonce à Turin eut l'ordre de presser le duc de donnner toute satisfaction au roi; vis à vis du cardinal de Joyeuse, et du marquis de Pisany, il chercha à excuser l'occupation en accusant la négligence des Français: « le roi, dit-il, ne pourvoyait pas à ses affaires : il n'avait pu empêcher Lesdiguières de s'emparer de Château-Dauphin, dans le Dauphiné (le 26 septembre) et d'Entragues dans le Comtat-Venaissin. » Sixte V insista sur cette considération que, dans l'état actuel des choses, il valait mieux laisser occuper ces villes par le catholique Charles-Emmanuel que de les exposer à tomber entre les mains du protestant Lesdi-

guières. « Le duc aurait dû au moins prévenir le roi, dit le cardinal de Joyeuse, et sans doute Sa Sainteté lui adressera des reproches. » Sixte-Quint promit de le faire et ajouta : « Si le Roi envoie un capitaine, vraiment catholique, occuper les villes, le duc devra les rendre, et si le duc alors ne le veut pas, il lui faudra faire du pis qu'on pourra et moi-même j'employerai contre lui les armes spirituelles et temporelles (1). » En attendant, le Souverain pontife refusa de laisser publier à Rome un écrit sur les droits allégués par le prince italien et prévint l'agent du duc que, s'il le faisait imprimer, il lui ordonnerait aussitôt de partir. Le conseil donné par le pape au roi était donc de dissimuler et de croire à la bonne foi du duc de Savoie. Etait-ce possible ?

La nouvelle de l'occupation du marquisat de Saluces avait douloureusement retenti dans le cœur de plus d'un soldat français. Henri III avait été si ému en l'apprenant, le 7 octobre au soir qu'il n'avait point voulu communier le lendemain comme il avait dessein de le faire (2). « Jamais dans la vie, il n'avait appris une nouvelle plus désagréable, car, à l'affront reçu d'un prince, son parent, son confident, son inférieur, se joignait la perte de son honneur, et de celui de l'état. Il devenait donc nécessaire de sauvegarder sa dignité et de pourvoir à la sûreté de ses sujets » (3).

Le duc de Guise écrivit au pape le 15 octobre : « J'ay un extrême regret de la distraction du marquisat de Saluces, tant pour estre françois, très fidèle serviteur du roy mon souverain seigneur et désireux de la grandeur de la couronne, que pour les inconvénients qui s'en ensuivent de toute nécessité, si promptement Votre Sainteté, qui est le Père commun des princes crestiens auquel ils jurent l'obédience, et juste conservateur de leurs droits, n'y pourveoit de sa pleine auto-

(1) Bibl. nat. *ms*. Dupuy, n° 29, f° 3. Lettre de Joyeuse du 4 octobre. Dans ce volume sont des copies de lettres concernant l'affaire du marquisat de Saluces.

(2) Arch. du Vatican, *Lettere* etc., t. XXIV, f° 275. Lettre du 8 octobre 1588

(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 299, G. de Brémond d'Ars *Jean de Vivonne*, p. 288-297.



rité et puissance (1). » — « Ce sera la ruine de la religion catholique en France, fit-il dire au Légat, puisqu'assurément le roi, sur le point de se déclarer contre les hugenots, allait, pour faire la guerre au duc de Savoie, conclure la paix avec les hérétiques (2). » Il pria donc l'ambassadeur d'Espagne Mendoza d'amener le duc de Savoie à céder sa conquête, criant bien haut que si le roi ne voulait déclarer la guerre, lui, duc de Guise, la ferait tout seul (3). Le duc, en parlant ainsi, exprimait les sentiments de toute la noblesse. Blessée, comme l'avait été le roi dans les sentiments d'honneur national, elle demandait à tourner contre l'agresseur toutes les armes de France. Beaucoup de seigneurs offraient de servir à leurs frais, car on ne pouvait, suivant eux, entreprendre une guerre plus juste et plus facile. Si le roi n'agissait pas, il serait déshonoré (4).

Henri III cependant aurait voulu éviter la guerre. Aussi lorsque le 11 octobre, il reçut une lettre où le duc de Savoie lui promettait de restituer les places occupées, dès que les circonstances le permettraient, il remercia son cousin et le 26 octobre, il fit partir pour Turin Jean d'Angennes, sieur de Poigny. Les instructions remises le 23 lui prescrivaient d'offrir au duc de Savoie le remboursement des dépenses faites par lui dans cette entreprise et d'exiger la remise des places entre les mains de M. de Nemours, dont les sentiments catholiques devaient tranquilliser (5). Ce langage, con-

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXII, f° 337.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 176. Dans une lettre du 20 octobre 1588, le duc de Guise écrivait au Pape « son indicible regret que la guerre contre les hérétiques ne soit poursuivie avec plus de chaleur, puisque la résolution du Roy y est fermée. V. S. croira s'il luy plaist que le déffault ne vient de moy, ny des miens, et que si ma vie pouvoit servir à y donner quelque plus prompt avancement je ne l'espargneray, non plus que j'ay faict jusques icy. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXII, f° 340.

(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 384. Lettre du 7 nov. 1588.

(4) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 104. Lettre du 24 octobre 1588.

(5) Le Roi fit partir Jérôme Gondi pour Rome et le cardinal Pierre Gondi écrivait au pape le 28 octobre 1588 pour le prier d'avoir confiance en Jérôme comme en lui-même, arch. du Vat., *l. c.*, t. XXVI, f° 69.

seillé par le Légat, pouvait sembler modeste, mais le duc de Guise, qui trouvait la conduite du duc de Savoie incompréhensible, le désapprouva (1). Morosini insista néanmoins. « Ma dignité, disait Henri III, m'aurait interdit de faire cette avance, si le respect de la religion et le désir de conserver la paix entre les princes catholiques n'avait dominé toute autre considération. » Il était du reste résolu, si on ne lui donnait pas raison, à l'obtenir à quelque prix que ce fût, et il chargea le cardinal de Joyeuse de le déclarer au pape en lui exprimant ses regrets de remplacer ainsi, bien involontairement, la guerre contre les hérétiques par une guerre contre un prince catholique (7 novembre).

Le Pape regrettait qu'on poussât le roi à la vengeance. « Le mauvais monde, disait-il, pouvait seul l'entraîner dans cette voie, » et, si on lui exprimait la conviction que tous les Français, même ceux entretenus par le roi d'Espagne, étaient prêts à marcher contre le duc de Savoie, il voyait là un aveuglement si grand qu'il soupçonnait un secret artifice. La pensée du pape au sujet du marquisat de Saluces supposait, il est vrai, bien du désintéressement de la part du duc de Savoie ! Sixte-Quint, dans une lettre au duc de Guise, (14 novembre) mit en avant les plus graves considérations pour maintenir, en gardant le *statu quo*, l'étroite union de tous les catholiques. Le cardinal de Montalto ne pouvait croire que le duc de Savoie eut occupé Saluces pour le ravir à la couronne de France, et il exposa au légat la politique de neutralité adoptée par le Saint-Siège.

Le 10 novembre, René de Lucinge, sieur des Alimes, ambassadeur extraordinaire du duc de Savoie, arriva à Blois avec douze chevaux et le même jour se rendit à l'audience du roi. La personne destinée à venir en France ayant été indisposée, M. des Alimes avait été envoyé à sa place, afin de donner toutes les satisfactions possibles. L'intention du duc son maître n'avait été nullement d'offenser Sa Majesté, car il voulait être toujours son très dévoué serviteur ; mais il

(1) Arch. du Vat., *l. c.*, t: XXVII, f° 224.



avait été forcé d'agir, afin de ne pas laisser tomber le pays entre les mains des hérétiques. Le duc gardera la province aussi bien que la Vallette ou tout autre capitaine, et le roi de France y sera obéi comme le véritable souverain (1).

Henri III, blessé de ne pas entendre M. des Alimes parler de restitution, annonça en peu de mots la mission confiée à M. de Poigny, « il sera alors facile de voir si le duc avait oui ou non son amitié à cœur » (2). Le roi consentit à attendre pendant dix jours une réponse que M. des Alimes envoya chercher par un courrier expres.

Avec Catherine de Médicis, l'envoyé du duc de Savoie s'ouvrit davantage. (3) Ne pouvait-il point la regarder également comme la mère du duc son maître, devenu le mari de sa nièce ? Il la pria donc d'intervenir pour continuer les bons rapports entre les deux princes, car le duc sera toujours prêt à remettre les forteresses entre les mains de gouverneurs catholiques et il acceptera ceux désignés par la reine. Catherine répondit qu'elle aimait le duc de Savoie, et qu'il lui déplaisait de le voir entrer en ces difficultés avec le roi son fils, parceque le duc pourrait se trouver bientôt, si on n'y portait remède, en ce triste état où elle avait vu son père. (4)

Pour donner plus de poids aux paroles du Roi et de sa mère, les députés aux états-généraux firent une démarche

(1) « Quello che haveva fatto nel marchesato di Saluzzo, non era per offenderla in modo alcuno — volendo essere perpetuamente suo devotissimo servitore, — ma ch'era stato tirato per la barba et spento dalla necessita di non lasciar cadere quello stato con pericolo del suo in mano d'Ugonotti, con i quali sapeva, che di lunga mano la Valetta teneva secreta intelligenza, che la guardaria a sua Maesta cosi bene, come haveria fatto la Valetta o qualsi voglia altro, et la faria ubedire come vero signore, con altre simili parole. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 404. Lettre du 13 nov. 1588.

(2) « Il Re mostrando di restar malissimo sodisfatto che l'ambasciatore non havesse fatta alcuna parola di restitutione, succintamente rispose ch'egli haveva mandato mons[r] de Pugni al Duca suo cugino, et che staria a vedere se lui haveva cara o no la sua amicitia. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 404.

(3) « Con la serenissima Regina madre, il sudetto Ambasciatore si slargo d'avantaggio » *ibid.*

(4) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 406.

significative. Le 16 novembre, l'archevêque de Bourges vint, au nom du clergé, parler de la perte immense, du dommage et de l'ignominie causée au Roi et à la France, par la prise de Saluces : il exhorta très vivement (1) Henri III, à ressentir, sans abandonner pour cela la guerre contre les hérétiques, ce coup porté à son honneur et au royaume. Il termina en offrant avec les prières du clergé, tout l'argent dont celui-ci pourrait disposer. M. de Brissac, prit ensuite la parole au nom de la noblesse (2). « Le roi, dit-il en soulevant d'unanimes applaudissements, ne peut ni ne doit supporter cette injure, et pour recouvrer un état acquis à la France au prix du sang de leurs aïeux, tous les gentilshommes sont prêts à mourir. » Enfin un membre du tiers-état insista et pria le Roi d'entreprendre cette expédition nécessaire, juste, facile : tous les députés voulaient la guerre et offraient de l'argent (3).

Henri III, avait écouté les discours avec beaucoup d'attention. Sa première pensée, en apprenant la perte de Saluces avait été, dit-il, d'en tirer une juste vengeance, car descendant des Rois qui avaient toujours agrandi l'état il était d'autant plus tenu de le conserver intact. Aussi, sans abandonner aucunement la guerre contre les huguenots, il était très disposé à venger cette injure et, lorsqu'il en serait temps, il serait le premier à monter à cheval. Il pria les États de se tenir prêts à l'aider, et en les remerciant de leur affection, il leur parla avec tant de dignité et d'émotion que beaucoup de députés eurent les larmes aux yeux. Un cri de *Vive le roi !* sorti de toutes les poitrines, accueillit ses dernières paroles (4). On alla même si loin dans un sens belliqueux, que, peu s'en fallut, dit le duc de Guise, qu'on

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 425. Lette du 16 novembre.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 416, 425.

(3) « Li stati si lasciano medesimamente intendere di voler tutt insieme dimandare a sua Mta chegli debba fare la guerra et offerirsi di trovare denari. » *ib.*

(4) « Con molte altre parole piene di maesta et di risentimento, le quali cavorno a molti li lagrime, mettendo S. M. fine al ragionamento tutti li stati cominciarno a gridare : Viva il re !. » *ib.* Le 16 novembre 1588.

signât la paix avec le roi de Navarre pour faire la guerre au duc de Savoie.

Ainsi le vent était aux combats, et M. de la Valette, en envoyant au Louvre quatre enseignes prises dans une rencontre avec les troupes du duc, ne fit qu'accroître l'enthousiasme.

V

Morosini chercha à modérer ces ardeurs et le prévôt des Marchands de Paris, gagné par l'ambassadeur d'Espagne, s'efforça d'empêcher une déclaration de guerre. Il put même ramener à des dispositions plus pacifiques l'ordre du clergé qui s'était laissé entraîner par l'ardeur des députés de la noblesse. (1) Le duc de Savoie en sut gré au représentant du Saint-Siège, (2) mais l'agitation toutefois, resta toujours très vive à la cour et deux longues dépêches de Turin, du 9 novembre où M. de Poigny rendait compte de ses entretiens avec le duc de Savoie n'étaient point faites pour la calmer. Il était allé trouver le duc à Savigliano, le 5 novembre, mais n'avait pu obtenir la restitution de Carmagnole et de Cental, ni même l'abandon du siège de Ravel. M. de Poigny parlait aussi d'une lettre où le Pape aurait exhorté le duc à poursuivre son honorable entreprise, et peut-être à tenter davantage (3). Henri III

(1) « Le prévôt des Marchands (la Chapelle-Marteau) s'est admirablement comporté en cette occasion, écrit Mendoza à Philippe II; il a suivi mes conseils; il a montré que le duc de Savoie serait secouru par le roi d'Espagne et qu'une guerre avec l'Espagne serait désastreuse pour la cause catholique; il a entraîné à son opinion le tiers État et le clergé mais la noblesse resta frémissante. » Lettre citée par M. de Croze, *l. c.*, t. II, p. 377.

(2) Arch du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 438. Lettre du duc de Savoie, 12 nov.

(3) « Esso Duca di Savoia gli haveva letto una lettera che N. S. scriveva a S. Altezza, nella quale lo essortava a proseguire le sue honorate imprese, et due o tre volte lo nominava per Altezza, con altre parole che volevano dire che da la S. S. non solo fossero lodate le attioni del sudetto

fut très blessé en entendant cette communication, mais il jugea la chose impossible. Le Légat, en effet, instruit par le cardinal de Gondi de la circonstance confirmée par une dépêche du 12 novembre où le duc de Savoie prétendait avoir tout exécuté par ordre du Pape, fut indigné, car il avait précisément entre les mains une lettre où le cardinal de Montalto déclarait la résolution du Souverain Pontife de faire restituer à ses frais le marquisat, si le roi de France éloignait les hérétiques. Il n'avait pas vu la lettre écrite au duc de Savoie, mais il fallait d'abord savoir, disait-il, si elle était de Sa Sainteté et ensuite en connaître les termes. Le cardinal de Gondi fit la même remarque. Cependant le roi resta vivement impressionné et le légat redoutait des complications, car la guerre, c'était la ruine certaine du duc de Savoie et un tort irremédiable causé à la religion (1). Sixte-Quint connut les bruits répandus sur sa prétendue approbation et il les démentit formellement. « Jamais le duc de Savoie ne lui avait demandé conseil, et, s'il le lui avait demandé, il n'aurait pu approuver sa conduite. »

Si le duc de Savoie invoquait à tort l'appui du Pape, les assertions de son ambassadeur au sujet d'une approbation du roi d'Espagne, n'étaient pas non plus exactes. Philippe II avait pu laisser faire, pour se donner le plaisir de se venger ainsi de l'alliance du roi de France avec la reine d'Angleterre, mais à Blois, Mendoza blâma l'occupation et engagea la parole du Roi son maître que ni lui, ni aucun de ses ministres n'avaient été complices du duc de Savoie ; à Turin, l'ambassadeur d'Espagne assurait n'avoir jamais rien su de l'entreprise, et il l'avait blâmée autant ou plus que personne au monde (2). Philippe II offrait

sig. Duca in quello marchesato, ma spinto anco a fare davantaggio. Et che il Re era rimasto di cio molto scandalizzato. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII. f° 226. Lettre 23 nov.

Les dépêches de Poigny sont en copie à la Bibl. nat. *ms.* Dupuy, n° 29, f° 87.

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 226. Lettre du 23 nov.

(2) Lettre de Cavriana 15 novembre 1588. A. Desjardins, *Négoc. dipl.* t. IV, p. 836.



même d'envoyer des troupes pour appuyer la réclamation d'Henri III, mais ce langage était maladroit, car, pourquoi, disait-on, une intervention des Espagnols, comme si le roi de France ne pouvait disposer, ni d'une arquebuse, ni d'une épée !

Tandis que plus d'un esprit voyait dans la diversion d'une guerre étrangère le moyen de délivrer le royaume de ses dissensions intestines, le Souverain Pontife voulant à tout prix l'éviter s'efforça de tout calmer ; le 20 novembre le Légat vit à ce sujet Henri III (1).

Au fond Sixte V était persuadé, que, ni les catholiques du duc de Guise, ni les protestants du roi de Navarre, ne voudraient sérieusement aider le monarque. — « Mais, lui repartit un jour le cardinal de Joyeuse auquel il exprimait cette pensée, aucun catholique certainement ne refusera de marcher pour une aussi juste querelle. — Vraiment, dit alors le Pape en riant, vous croyez que le Maréchal de Montmorency marchera très volontiers contre un Prince son parent dont il attend aide et soutien ! — J'ai parlé des bons catholiques, fit observer le cardinal, et en tout cas le Maréchal de Montmorency, ayant plus à perdre en France qu'à gagner en Savoie, son intérêt et celui de ses enfants lui dicteront une conduite différente de celle supposée en ce moment par sa Sainteté. — Oui, continua Sixte V, en gardant le même air incrédule, le duc de Guise marchera lui aussi contre le gendre du roi d'Espagne ! — Mais oui, très Saint-Père, il marchera de très bon cœur, je puis vous en donner l'assurance, répondit le Cardinal un peu piqué, et le Pape prenant un ton de plus en plus ironique se prit à dire : — Je ne sais pas apparement en quels termes le duc de Guise est avec le roi d'Espagne, j'ignore sans doute que, lors des événements de Paris, le roi d'Espagne lui fit donner quarante mille écus, je ne sais pas que maintenant encore le duc de Guise ne danse ni plus haut, ni plus bas, que le roi d'Espagne ne veut, et en vérité, il semble que je n'aie point de Nonces,

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 224.

ou que mes Nonces ne fassent attention à rien, ne m'avertissent de rien. Et le duc de Mayenne, marchera-t-il lui aussi contre le duc de Savoie ? Le duc de Savoie ne savait-il pas Mayenne à Lyon, près de lui, quand il s'est emparé du Marquisat ? Sa présence l'a t-il arrêté ? que vous en semble ? et, que fait donc le duc de Mayenne en restant à Lyon si longtemps ? quel mystère cache cette immobilité ? — Je croyais répliqua le Cardinal, que le duc de Mayenne attendait à Lyon l'achèvement des préparatifs destinés à l'armée du Dauphiné, mais maintenant il semble à entendre Votre Sainteté que son séjour dans cette ville cache un autre dessein. — Je ne prétends pas le savoir, interrompit Sixte V, mais je suis ainsi d'une nature mauvaise : je soupçonne aussitôt et même plustôt le mal que le bien... Dieu veuille qu'un de ces jours nous ne recevions point de facheuses nouvelles ! » Sa Sainteté n'ajouta rien de plus et revint à dire sa pensée, que sans faire la guerre au duc de Savoie, celui-ci pourrait de bon gré rendre les places. — « Mais, dit le Cardinal, on ne peut laisser le duc de Savoie se conduire ainsi, car tout le monde l'imitera, le roi d'Espagne en Languedoc, le duc de Parme en Picardie, l'Anglais en Normandie ou en Bretagne, les Allemands du côté de Metz. Si le pape était à la place du roi attendrait-il tranquillement ? — Non, répondit Sixte V ». Le Cardinal insista et adressant au Pape une nouvelle interrogation : « s ile Roi, dit-il, vous demandait avis, en conscience lui conseilleriez vous d'attendre ? — Non, répondit de nouveau le Pape. — Votre Sainteté, reprit Joyeuse, ne doit donc pas trouver mauvais que le Roi agisse comme elle agirait et comme elle lui conseillerait d'agir. — Non, dit encore Sa Sainteté, je ne le trouve point mauvais. »

Le Cardinal pria alors le Pape d'exhorter le duc de Savoie à faire droit aux réclamations du Roi de France, mais Sixte V répondit qu'il ne le pouvait point, car le duc persuadé que les hérétiques allaient envahir ses États et s'établir en Italie, accuserait le Pape, si plus tard ce malheur advenait. — « Votre Sainteté, reprit le cardinal de Joyeuse, pourrait au moins écrire de remettre les places à des gouverneurs



catholiques nommés par le Roi. — Je ne puis vous refuser cette démarche, dit alors le Souverain Pontife, et j'écrirai dans ce sens (1). »

Le Roi ne crut point aux insinuations émises par le Pape et à ses yeux, Montmorency, Mayenne, Guise, n'étaient point encore, « si ennemis de leur patrie et de la gloire d'être descendus de si bons français, qu'ils voulussent servir au duc de Savoie de ministres et de complices dans son usurpation. »

Morosini n'avait-il pu vaincre les sentiments du Roi, ou fut-il trop prompt à se reconnaitre vaincu? je ne sais, mais son langage fut blamé à Rome, d'où le Cardinal de Montalto lui écrivait, le 8 novembre, que dans les affaires de Saluces il ne devait pas parler comme un vénitien mais comme un Cardinal. Morosini répondit le 5 décembre : « je ne saurais faire cette distinction, car j'ai toujours cru les intérêts du Saint-Siège tellement unis à ceux de la République, que pour être bon vénitien il fallait désirer la grandeur de l'Église. » Il demanda donc ce qu'il fallait entendre par ces paroles (2). Toutefois, comme s'il le devinait, il assura au Cardinal de Montalto qu'aucune de ses expressions ne pouvait laisser croire à une approbation donnée par le Pape aux actes du duc de Savoie. Mais les événements ayant pris une direction différente de celle désirée, Sixte V accusait son Légat d'un résultat que celui-ci n'avait pas eu le pouvoir d'empêcher. Morosini s'en affligea extrêmement (3) et ne jugeant pas la Cour de Rome suffisamment informée de l'État des esprits, il écrivit au Secretaire d'État avec un accent blessé : « J'assure que les choses sont plus enflammées que vous ne vous le persuadez. »

Elles l'étaient beaucoup en effet, car l'ambassadeur de

(1) Aubery, *Vie du cardinal de Joyeuse*, Paris 1654. Preuves p. 223. Jérôme Gondi fut chargé d'engager le Pape à obtenir du duc de Savoie la reddition de Saluces.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 228. Lettre du 5 décembre.

(3) « Mi duole in estremo d'intendere che N. S. non resti di me sodisfatto in diversi particolari. »

Savoie venait de communiquer à Morosini l'ordre donné par le Roi au duc de Mayenne d'entrer en Bresse et de se porter en avant.

Morosini vit de nouveau Henri III et le supplia de ne point ainsi commencer la guerre, mais aucun ordre n'avait été donné et voici ce qui était arrivé. Sachant que le duc de Savoie réunissait de l'artillerie à Bourg et avait 8,000 soldats sur la frontière, le conseil avait ordonné une levée de Suisses, et le duc de Guise avait offert au colonel Pfyffer et à Bassompierre dix mille écus pour les enrôler (2). Quant à l'argent on pouvait se procurer dès le lendemain cinq cent mille écus, puisque le banquier Zamet et les trésoriers parlaient d'en avancer treize cent mille, somme que les États acceptaient de payer en quatre ou cinq ans. « Le cœur ne me faillira pas, dit Henri III à la fin de son explication, et les ressources ne manqueront pas au royaume : la justice est de mon côté. » Morosini ne le contesta pas, mais, d'accord avec le Pape, il exhorta le Roi à combattre les hérétiques de préférence aux catholiques, et comme le Légat se recria un jour sur la trève avec les Huguenots en Dauphiné qui devait être nécessairement conclue pour ne pas les avoir en flanc pendant qu'on opérerait en Piémont, le duc de Guise lui répondit par ce mot qui peignait la situation en indiquant la faute commise par le duc de Savoie : « Je n'y vois pas de remède. » Il alla plus loin : « quand même, dit-il, le duc de Savoie restituerait les places occupées, il faudrait lui faire la guerre pour laver l'offense reçue », mais le Conseil fut d'un avis contraire, estimant que dans ce cas il vaudrait mieux tout oublier et renouer les anciens rapports d'amitié. Le Pape pressentit ce dénouement pacifique et aux affirmations de Jérôme Gondi sur les préparatifs de guerre, il répondit : « ce n'est que du tonnerre sans foudre et des nuées sans pluie. »

Le duc de Guise prenait au contraire les événements au sérieux et suppliait le Pape de « balancer également » avec « les idées mises en avant pour tout apayser, les raisons du

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, fº 236. Lettre du 8 décembre.



Roi son souverain seigneur, les justes ressentiments d'un puissant État, la valeur et le courage de l'une des premières nations du monde, plus nourrie et accoutumée aux conquêtes et à l'accroissement des limites de la monarchie qu'à la diminution, n'estimant la pouvoir souffrir de qui que ce soit, sans encourir un très grand blâme et déchoir de l'ancienne réputation et générosité françoise » (1).

« Si le roi d'Espagne soutient le duc de Savoie que fera-t-on ? demandèrent une fois au duc de Guise les Conseillers d'Henri III — « Philippe II ne le soutiendra pas, répliqua-t-il, mais s'il le faisait, je montrerai au roi de France le moyen de faire perdre en peu de mois au monarque espagnol tous les Pays-Bas. » Du reste, dit-il encore en s'animant :

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXII, f° 362; 10 décembre 1588.

Le duc de Guise marquait au Pape son appréhension que « le remuement de Saluces » arrivé pendant la tenue des États ne « fust un sujet trop plus que suffisant de traverser les saintes résolutions que l'on prenait de faire une guerre irréconcyliable aux hérétiques, pour traiter une trève avec eux et convertir les armes ailleurs, dont s'ensuivrait la désertion et ruyne de nostre sainte religion, estant une maxime d'Estat que les frontières gardées, le dedans se peut toujours remettre. » Et alors le duc donnait un libre cours à ses sentiments : « Estant ce que je suis, très voué et affectionné à la manutention du service de Dieu et du Saint-Siège jusques au dernier soupir de ma vye, je tiendray la main à la continuation et poursuite de cette sainte entreprize, mais aussi étant né françois, je reconnois par le droit de ma naissance, par la fidélité de mes progéniteurs et la myenne particulière, par les bienfaits des Roys mes souverains, et par l'amour de ma patrie, estre très obligé à la défence de mon prince et de la couronne, et pour tous les respectz du monde je n'y voudrois manquer. Parmy ces difficultez très importantes et quy attirent de très dangereux événemens, le recours et le remède gist et repoze en la prudence et autoryté de V. S., laquelle y peut apporter un tel accomodement, que le Roy Monseigneur soit satisfait par la restitution de ses places, quy soient mizes entre les mains de si bons catholiques et gens d'honneur que, ny pour la religion, ny pour le devoir d'obéissance, on n'en puisse douter, Monsieur le duc de Savoye demeure son bon parent et la guerre contre les hérétiques soit avancée avec toute ferveur, dont la grâce sera deue à V. S. et son nom à jamais bény et glorifié par tous les catholiques. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXII, f° 361. Lettre du 10 décembre 1588.

Il semble difficile d'après ces lettres d'admettre le jugement des historiens qui écrivent : « On peut dire que la dernière pensée du duc de Guise a été d'empêcher la défense du sol français. »



« Si le Roi ne veut pas faire la guerre, je me retirerai chez moi, afin de ne pas être complice de sa honte ! » Mais le Roi était aussi exaspéré et en ce moment le monarque et le Prince paraissaient en fort bons termes, car on attribuait généralement à l'influence du duc la disgrâce de M. de Senaille chef des finances, et de son frère le médecin Miron, autrefois admis très avant dans l'intimité royale. (8 décembre) (1).

Etait-ce aussi à l'influence du duc de Guise qu'il fallait attribuer le renvoi de l'ambassadeur de Savoie? Toujours est-il que le vendredi, 16 décembre, le secrétaire d'État Revol, se rendit au logement de l'ambassadeur à Blois, afin de lui faire observer qu'on lui avait assigné pour résidence comme à ses autres collègues le village de Saint-Dié à trois lieues de la ville. Il n'avait donc qu'à y retourner, afin qu'on ne parût point accorder à l'un une faveur refusée aux autres. L'ambassadeur représenta qu'il n'avait ni chevaux, ni voitures, ni rien de ce qu'il fallait pour aller et venir ; son séjour à Blois ne nuisait à personne et si Sa Majesté voulait lui faire quitter la ville, ce n'était pas sans doute par égard pour les autres ambassadeurs, mais afin peut-être de le faire sortir de France. Si telle était l'intention du Roi, on n'avait qu'à lui envoyer un passeport, il obéirait promptement, car il n'avait été envoyé à Blois par le Duc son maître que pour y passer peu de jours. Cependant avant de partir il priait Sa Majesté de vouloir bien lui donner audience (2).

M. de Revol rapporta cette conversation au Roi. Henri III, un peu ému (3), ordonna aussitôt de lui délivrer un passeport, et il le lui fit porter sans ajouter un mot sur son départ, disant seulement que pour obtenir une audience, il fallait lui apporter la nouvelle de la restitution de Saluces (4). Le Roi

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 233. Lettre du 8 décembre.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 541. Lettre du 19 décembre.

(3) « Con qualche alteratione. » *ib.*

(4) Plusieurs fois l'ambassadeur demanda à être reçu, mais en vain. Le duc de Savoie refusait alors d'accepter M. de Nemours comme gouverneur de Saluces, combinaison qui, au jugement de tout le monde, spécialement de l'ambassadeur d'Espagne, aurait du lever toutes difficultés.



prescrivit en même temps à son ambassadeur de quitter Turin, mais dès le 9 novembre M. de Poigny avait pris congé du duc et il revint « les mains dans les poches », sans avoir rien fait (1). Henri III manifesta aussi l'intention de se rendre à Lyon après la clôture des États et fit marcher des troupes de ce côté. Ne savait-il pas que le duc de Savoie était à Chambéry, qu'il entretenait des relations dans la Provence surtout à Marseille, et à Arles, qu'Alphonse Ornano enfin arrivait à Blois demander du secours?

Ainsi tout se compliquait. Mais comme Sixte V l'avait deviné, l'orage le plus menaçant n'était pas du côté de Saluces où une convention secrète entre le Roi et le grand duc de Toscane devait bientôt arrêter le conflit (2); en France tout était troublé, et il faut à présent revenir en arrière pour signaler quelle fut l'attitude, et quelles furent les résolutions des États avant le drame du 23 Décembre.

VI

Le dimanche 16 octobre, après avoir récité les prières des quarante heures à la chapelle du château, le Roi, accompagné des deux Reines, des cardinaux de Bourbon, de Vendôme, de Guise, de Lenoncourt, de Gondi et de tous les seigneurs de la cour, se rendit à trois heures de l'après midi dans la grande salle « ornée de très précieux draps d'or et de soie » où les députés étaient réunis pour faire l'ouverture des États généraux.

Henri III parla avec beaucoup d'éloquence, et chacun fut

(1) Nous traduisons ainsi le proverbe italien cité dans le proverbe : « Con le pive in sacco. » M. de Poigny fut d'abord arrêté à la Palisse par douze hommes masqués à cheval et conduit en Bourgogne. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, fº 669.

(2) La convention fut signée le 23 février 1589. Le Roi engagea le marquisat au grand duc de Toscane pour 800.000 écus. Il devait le rendre au Roi lorsqu'il payerait cette somme etc. Lettre de Rucellai. A Desjarpins, *Négoc. dipl.*, t. IV, p. 881.

dans l'admiration (1). Il déclara sa résolution de poursuivre la guerre contre les hérétiques et repoussant les accusations portées contre le gouvernement d'avoir influencé les élections des Députés: « Je n'ai point de remords pour les brigues ou menées, dit-il, et je vous en appelle tous à témoin pour m'en faire rougir, comme le mériterait quiconque aurait d'une si indigne façon violé l'entière liberté » (2). Le Roi se plaignit ensuite de la division des catholiques, et rompant en visière avec ses adversaires, il s'écria : « Aucuns grands de mon royaume ont fait ligues et associations; témoignant ma bonté accoustumée, je veux bien mettre pour ce regard tout le passé sous le pied; mais toutes autres ligues que sous mon autorité ne se doivent souffrir, et je déclare, dès à présent pour l'avenir, atteints et convaincus de crime de lèse majesté ceux qui ne s'en départiront, ou y tremperont sans mon aveu. » Ce fier langage surprit tout le monde.

Après la séance le duc et le cardinal de Guise, vivement impressionnés par les paroles du roi, se rendirent chez le cardinal de Bourbon pour le prier d'obtenir la suppression du passage où l'allusion contre eux était si transparente. Henri consentit à l'accorder; c'était un acte de faiblesse après un acte d'autorité; mais il avait posé le principe et prononcé le texte avec lequel plus tard, au 23 décembre, il justifiera sa conduite.

Le duc de Guise, désireux de reprendre tout l'avantage, fit réclamer un nouveau serment à l'édit d'Union, comme à la loi fondamentale du royaume. Les députés de la noblesse furent très opposés à cette démarche, le clergé et les députés des villes au contraire s'y associèrent. Henri III ne voulait pas paraître céder à une pression et comme il avait déjà prêté le serment d'observer l'édit, il ne voyait pas pourquoi il serait forcé de le renouveler (3); mais le duc de Guise attachait de

(1) « Con molta eloquenza et con attenzione et meraviglia d'ogniuno parlò. »

(2) Mayer. *États généraux*, t. XIV, p. 354 et suiv. La Haye, 1789; et l'*Histoire des États généraux* par M. Georges Picot, t. III, *passim*.

(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, p. 315.



l'importance à cette formalité : « Je suis en très beau chemin et avec certaine espérance de faire ordonner aux États l'entretenement de l'édit, » écrivait-il le 9 octobre et quatre jours après : « J'ai si bien manié nos États que je les ai fait résoudre de requérir la confirmation de l'édit de l'Union et son serment par le roi comme loi fondamentale » (13 oct.)

Les députés du clergé et du Tiers-État menacèrent en effet de quitter Blois, si le serment n'était pas prêté, et alors le Roi, bien qu'ayant pour lui presque toute la noblesse, prit le parti afin de prévenir tout désordre, de condescendre à leur requête, et promit de leur donner satisfaction dans deux jours : il n'était plus le maitre, toutefois il fut nécessaire de réserver les droits de la noblesse opposée à l'édit, des articles relatifs au service dans la guerre contre les huguenots paraissant emporter la destruction de ses privilèges (1). Henri III prêta serment le 18 octobre et tous les membres des États, levant avec lui la main, jurèrent de l'observer ; (2) puis, le monarque parla de la nécessité de s'occuper des intérêts du royaume, promit et fit promettre à tous les députés de ne pas quitter Blois avant d'avoir achevé les affaires. La journée se termina à la satisfaction générale par le chant du *Te Deum* et le peuple n'épargna pas ses acclamations.

Du haut d'un balcon d'où il découvrait la salle, sans être vu de personne, le légat avait tout observé. « Il serait très à propos, écrivit-il, que le Pape témoignât à l'ambassadeur du Roi son plaisir et son approbation d'un édit si avantageux à la religion catholique; cette approbation du souverain Pontife fortifierait immanquablement le monarque dans la résolution d'anéantir l'hérésie (3). »

Une fois ces premières difficultés passées, il en survint d'autres suscitées par des questions de préséance entre les

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 316. Lettre du 23 octobre 1588.

(2) *Papiers des Pot de Rhodes*, p. 112. Le Roi écrivait au duc de Nevers le 21 octobre qu'il voulait conserver l'affection de ses sujets que « les intérêts des particuliers ont esloigné » de lui. Bibl. nat., *ms.* f. fr, 3407, p. 27.

(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 349. Lettre du 25 octobre.

capitaines des Gardes du Roi, entre les ducs de Nemours et de Nevers, entre les cardinaux et les pairs de France, mais la prudence et l'autorité du Roi parvinrent à les apaiser (1).

Les trois ordres se réunirent d'abord séparément, deux fois par jour, pour examiner les mandats des députés venus des provinces et arrêter les demandes à présenter.

Ils rédigèrent ensuite une déclaration contre le roi de Navarre (4 nov.) et Henri III, informé par l'archevêque d'Embrun, en témoigna son contentement (2), seulement pour éviter, de la part de la reine d'Angleterre et des protestants d'Allemagne, l'accusation de procéder dans ces circonstances hors des voies légales, sans citation par exemple, car c'était là la principale objection présentée contre la Bulle de Sixte V, le Roi jugea nécessaire d'envoyer d'abord vers le Prince pour « l'avertir de son devoir ; » « s'il refuse, disait-il, il sera sans excuse. Les États pourraient donc envoyer un député de chaque ordre, j'en enverrai un, et, tous ensemble allant en poste seront promptement de retour. »

L'archevêque d'Embrun communiqua cette pensée aux Députés, mais il refusèrent (5 nov.) d'envoyer vers le roi hérétique et réclamèrent l'exécution immédiate de la Déclaration en suppliant le monarque « de ficher, selon l'énergique expression d'un orateur, l'ancre de son État sur Dieu seul (3). »

(1) « Tutte furono sopite dall'autorita et prudenza di sua Maesta christianissima », *ibid.*

Le duc de Guise dans une lettre au Pape, 28 oct. disait : « Nos Estatz ayant esté ouvertz par une si saincte protestation à l'honneur de Dieu j'espère que la suite et la fin tendront à mesme but et se clorront avec un très heureux succès, en quoy je n'espargneray aucun office, ny chose qui soit en mon pouvoir, non plus que mes moyens en la guerre contre les hérétiques. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXII, f° 340.

(2) « Hebbe in risposta che questo molto li piaceva. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 207. Lettre du 7 novembre. On devait déclarer le roi de Navarre hérétique et notoirement relaps, coupable de lèse-majesté, inhabile à succéder à la couronne, privé de ses prérogatives de Prince. Une traduction italienne avait été envoyée à Rome. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 390. — *Supplément au Traité dogmat. et hist. des Édits*, par un prêtre de l'oratoire (le P. Bordes). — Paris 1703, p. 250.

(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 208, Lettre du 7 novembre et t. XXIV, f° 405, Lettre du 13 nov.



L'archevêque d'Embrun revint donc exprimer la volonté très arrêtée des trois Ordres de ne pas traiter avec le roi de Navarre, car on ne pouvait, disaient-ils, communiquer avec un excommunié. Henri III n'admit pas ce prétexte, et en se rappelant les paroles dites précédemment par ordre de Sixte V, il se fit fort d'obtenir à cet égard la permission nécessaire. Cette réponse causa une grande émotion et plusieurs députés influens (2) vinrent supplier le légat de ne point l'accorder. Morosini fort embarassé ne savait plus comment se gouverner (3) car si une lettre récente, paraissait indiquer chez le Saint-Père un changement d'idées, il se rappelait que le 22 août, comme nous l'avons dit, le Pape avait jugé très nécessaire d'inviter le roi de Navarre à se réconcilier avec l'Église et que des *Avis* envoyés postérieurement avaient appuyé sur ce point (4). Beaucoup de personnes estimaient aussi très raisonnable d'avertir le Prince avant de rien entreprendre, car s'il était possible de gagner cette âme au catholicisme, disaient-ils, combien d'autres se convertiraient après lui (5). Plusieurs au contraire disaient qu'en devenant catholique, le roi de Navarre pourrait au fond ne pas changer d'opinion, et garder ainsi le venin dans son cœur, pour choisir l'occasion propice de le répandre. Ce serait la ruine du royaume, et la perte de la religion.

Morosini était en cette perplexité, lorsque le roi lui fit exprimer le désir de causer avec lui; mais il voulut que la rencontre parut un effet du hasard et non concertée d'avance (5);

(1) « Diversi signori principali nei Stati. »

(2) « Il che me tiene in tanta confusione, che io non so come dovermi governare. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 210.

(3) « N. S. giudicava per ogni modo necessario, che Navarro fosse invitato alla reconciliatione con la santa Chiesa, in conformita di quello che si contiene anco nei *Ricordi* mandatemi da S. S., et, in questa ultima cifra, V. S. Ill. mi dice che S. S. nel proposito di esso Navarro ha scritto quello che deve un Padre commune. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 209; 7 novembre 1588.

(4) « Pare anco che sii stimato da molti huomini molto ragionevole che il sodetto Navarro sia ammonito. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 210.

(5) « Mi fece intendere che desiderava di parlarmi, ma che paresse che questo fosse a caso, et non per concerto. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 202. Lettre du 13 novembre.

or comme ce jour là, (12 novembre) le Roi ne pouvait à cause de la pluie, faire de l'exercice dans les jardins, il lui fit dire de se promener dans la galerie récemment cédée aux Pères capucins. Morosini y alla : le Roi et la Reine mère, accompagnés de la cour, entendaient alors la messe dans la chapelle des Pères. Après la cérémonie, ils entrèrent dans la galerie où se trouvait le légat, tandis que les autres personnes restèrent dehors. Après quelques mots sur le projet d'arranger cette galerie, le Roi exposa ce qui s'était passé à l'Assemblée des États, et lui demanda la permission de traiter directement avec le Prince excommunié. « Si le but que nous poursuivons, dit-il, est d'anéantir l'hérésie, nous devons souhaiter de l'atteindre par la douceur plutôt que par la force. Le voie des armes serait du reste plus longue, plus difficile, plus couteuse, et, outre le sang répandu, elle entrainerait la ruine des peuples et mille excès. » Le Légat ne rétracta aucune de ses paroles précédentes (2), mais fit remarquer la différence des situations : « Si les Etats avaient sollicité cette démarche, il aurait accordé la permission, mais à présent paraissait-il prudent d'aller contre leur très formelle volonté, car donner au Roi la permission de traiter avec le roi de Navarre, serait compromettre vis à vis d'eux, la dignité du Saint-Père. »

Morosini saisit cette occasion pour répéter à son interlocuteur ses observations sur les difficultés au milieu desquelles le Roi se trouvait engagé ; (3) elles venaient principalement de ce qu'il avait perdu l'affection de ses sujets, il fallait donc la regagner, et comme il avait déjà commencé à le faire en jurant l'édit d'Union, il ne fallait pas la perdre en se mettant en rapport contre la volonté des États avec le roi de Navarre ;

(2) « Io risposi a S. M. che era verissimo le havevo detto per nome di S. S. che era a proposito prima che fare la guerra al Navarro di essortarlo a ritornare alla fede cattolica et alla obedienza di S. M. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 210.

(3) « Che io ricordavo alla M. S. quello che tante volte le havevo detto, che i suoi travagli sono causati principalmente per havere Ella perso l'amore et la buona volunta de' suoi sudditi. »



ce serait s'exposer à ne jamais la recouvrer. Morosini supplia Henri III de se conformer en une chose si juste aux demandes des Députés et à ne pas vouloir, par égard pour autrui, se remettre en péril.

Après une assez longue discussion, le Roi finit par dire au Légat que son conseil était bon.

A Rome on crut à la faiblesse de Morosini et on le blama au sujet de cette négociation avec le roi de Navarre, comme on l'avait blamé au sujet des affaires de Saluces. Le légat ressentit vivement cette improbation et fatigué, dégoûté par ces tracas, il supplia le grand duc de Toscane d'obtenir du Pape son rappel de France (1).

Au lieu d'un rapprochement vers le roi de Navarre on parlait de nouveau d'une alliance avec le roi d'Espagne. Le Roi désireux d'en causer avec le Légat lui avait donné rendez-vous le 7 novembre au matin dans la partie de ses jardins abandonnée au couvent des Capucins. Henri III et sa mère mirent le légat entre eux et commencèrent à lui parler, mais comme les cardinaux de Bourbon, de Vendome et de Lenoncourt, ainsi que le duc de Guise, n'étaient pas loin, le Roi, craignant d'être entendu, changea la conversation en plaisanteries et se dirigeant vers un autre jardin commanda aux Gardes de n'y laisser entrer personne. Les portes furent fermées, et après quelques paroles bienveillantes, Henri III exprima au Légat sa confiance en son jugement et son désir, vu son expérience des affaires, de prendre son avis sur un sujet très important. Il le mit au courant d'une conversation récente entre l'ambassadeur d'Espagne et la Reine mère et lui demanda ce qu'il en pensait (2).

« Une bonne entente entre sa Majesté et le roi Catholique serait des plus utiles pour toute la chrétienté et pour la France en particulier, répondit Morosini ; leurs dissensions ont prolongé

(1) A. Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. IV, p. 875.

(2) Arch. du Vatican, t. XXVII, f° 202; 7 novembre. Un mémoire remis par l'ambassadeur d'Espagne à la Reine mère sur l'alliance des deux Rois de France et d'Espagne est à la date du 29 octobre aux Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 191.

les guerres de Flandre et de France, leur union au contraire doit ruiner les hérétiques, aussi le Pape la désirait extrêmement et rien ne pouvait lui causer plus de plaisir. » Henri III manifesta les mêmes sentiments et pria le Légat de lui indiquer le moyen de réussir. « Il est nécessaire, répondit Morosini, de s'y engager de bon cœur, en toute sincérité et vérité.» Le Roi témoigna sa résolution d'agir ainsi, mais ne fallait-il pas s'assurer si du coté des Espagnols on procéderait de même? — « Le meilleur moyen de s'en assurer, répartit le Légat, est d'y intéresser l'autorité du Souverain Pontife, car il fera exécuter les conventions établies. »

Henri III accepta avec grand plaisir, car dès le principe cette intervention lui était venue à la pensée.

Le jour suivant, le Roi fit appeler l'ambassadeur d'Espagne, et comme il logeait avec ses collègues à quatre lieues de Blois, Morosini l'invita à déjeuner, afin qu'il lui fut plus commode de se rendre à l'audience. L'ambassadeur vint donc chez le Légat, le mit de son côté au courant de tout, et après avoir vu le Roi, revint le trouver : « Si le diable n'y met obstacle, dit-il, l'accord sera conclu. » Morosini reçut aussitôt l'invitation de se rendre au château : lorsqu'il parut, le Roi et la Reine mère écoutaient lire une dépêche écrite par le secrétaire d'État à l'agent français en Espagne. Sans faire interrompre la lecture, leurs Majestés s'avancèrent vers le Légat et lui racontèrent leur entretien avec l'ambassadeur espagnol. Le Roi trouva de plus en plus excellente la proposition de mettre le Souverain Pontife juge de la question, mais il recommanda le plus grand secret.

VII

Si les États s'étaient montrés si rigoureux envers le Roi de Navarre, ils l'étaient également vis à vis du Pape et du roi de France.

Le 23 octobre Morosini écrivait : « jusqu'à présent les États marchent très bien pour conserver et étendre la religion ca-

tholique. » Mais il ne pouvait entendre sans un amer déplaisir des paroles où perçaient des préventions déplorables : « après l'hérésie, disait-on, le plus grand fléau de ce roiaume a été l'étranger italien, il a butiné et butine cruellement toute la France ; il se rit de notre ruine et s'en agrandit, il a déjà fait dépiter une partie du peuple et fera révolter le reste ; si on ne le chasse bientôt, il sera chassé par faveur et sédition populaire. » Avec de telles idées contre le Pape, fausses de tout point, on ne peut s'étonner de voir les esprits soulevés contre la réception du Concile de Trente.

Les députés des trois ordres s'étaient cependant engagés séparément à le recevoir (1) mais ils parurent oublier leurs promesses ; le clergé était très divisé à ce sujet, et sans refuser la publication, une partie aurait voulu examiner auparavant les points réputés préjudiciables aux libertés de l'Église gallicane. — Le Roi, disait au contraire le Légat, devait de sa propre autorité, et sans attendre les Etats, publier le Concile ; le Souverain Pontife accordera ensuite tout ce qui sera juste, et comme un des points sur lesquels le clergé était le plus unanime était de refuser au Pape le droit de concéder, sans le consentement du clergé, la vente des biens ecclésiastiques, ce qui était un non sens, puisque le Pape chef de l'Eglise est naturellement l'administrateur de ces biens, Morosini fit tout au monde pour écarter cette question (2).

Fidèle à ses instructions, le Légat pressa la publication du Concile et le roi réunit plusieurs Prélats ou docteurs pour leur exprimer son désir de donner satisfaction au Souverain Pontife, mais l'opposition ne s'apaisa point. Les Prélats approuvaient les décrets en général, mais l'intérêt privé avait l'art de rencontrer dans chacun d'eux d'insurmontables difficultés. Ainsi les chapitres ne voulaient pas perdre leurs privilèges d'être exemptés de la juridiction episcopale, et comme il y avait à Blois plus de quatre-vingts chanoines et

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 168 ; Lettre du 7 septembre.
(2) Arch. du Vatican *l. c.*, t. XYVII, f° 178; Lettre du 15 octobre.

seulement vingt Évêques, la partie n'était pas égale. Beaucoup d'Évêques étaient même disposés à s'unir aux chanoines pour demander au Pape la continuation des exemptions. Ainsi encore les ecclésiastiques pourvus de plusieurs bénéfices, repoussaient les décrets contre le cumul ; d'autres, sans présenter aucune objection spéciale, se retranchaient derrière la vague formule des « libertés de l'Église gallicane. »

Vainement les archevêques de Bourges, d'Embrun, d'Aix et l'évêque de Clermont, établirent que le Concile devait être reçu sans aucune condition, vainement tous les docteurs de la Sorbonne prirent le 15 novembre à l'unanimité des conclusions en ce sens, confirmées le 1 décembre, on ne put rallier les suffrages et il se rencontra encore de nombreux opposants (1).

Mgr Despeisses fut au nombre des plus ardents (2) et le Légat dut s'en plaindre au Roi. Mgr de Rambouillet, évêque du Mans, quoique bon Prélat, écrivait Morosini, bien qu'il eût été, dit-on, au moment de devenir schismatique et que ses diocésains le regardassent comme hérétique, soutint avec beaucoup de vivacité la supériorité du Concile sur le Pape (3).

La noblesse en général se montra très récalcitrante, parce qu'elle trouvait son profit dans les abus au sujet des bénéfices ecclésiastiques. Les Parlements et les Conseillers du Roi mirent en avant leurs difficultés ordinaires au sujet de la prééminence de l'autorité royale ; le Tiers Etat dont Morosini disait « lorsqu'il s'agit de la dignité et autorité du Saint Siége il surpasse tous les autres ordres en dévouement et en affection, » le Tiers-Etat fut seul disposé à accepter sans

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XII, f° 109.

(2) « Fa i piu scelerati officii che si possi imaginare; ma io non manco di reprimerlo per quelli miglior modi che posso. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 200. Lettre du 13 novembre 1588.

(3) « Con tutto che egli sia stimato un buon Prelato nondimeno parla con grande disavantaggio di cotesta santa Sede et sostenta vivamente che il Concilio sia sopra il Papa et debilita quanto può la autorita di N. S. et il sig. cardinale di Guisa mi ha detto che, gia alcuni anni, ad instigatione di questo Prelato, in regno fu a grande pericolo di farsi scismatico; mi ha anco detto il sign. cardinale Gondi che tutti i popoli del suo vescovado la tengono per heretico. »

conditions la publication du Concile. Les membres du Clergé le lui reprochèrent vivement, car, selon eux, les séculiers n'avaient pas le droit de se mêler de ces questions, ce à quoi les membres du Tiers répondirent « qu'étant chrétiens et catholiques, fils de l'Église apostolique et romaine, ils devaient désirer et pouvaient demander d'être gouvernés, comme les autres catholiques de la chrétienté, par leurs Prélats. »

Après une longue discussion, les députés demandèrent au Roi de publier le Concile, mais seulement dans deux années afin d'y préparer les esprits. En tout cas on le priait de le recevoir « sans préjudice des libertés de l'Eglise gallicane, exemptions et privilèges des Chapitres, collèges et monastères. »

Le Légat ne put s'empêcher de trouver inoui d'admettre le Concile et de poser des conditions à l'acceptation « cela ne s'était jamais vu dans l'Église de Dieu, » et il repéta au Roi qu'il fallait publier le Concile sans conditions, sauf à demander ensuite au Pape les réserves désirées, parce que Sa Sainteté s'empresserait d'accorder plus encore qu'on aurait voulu réserver.

Henri III réunit le cardinal de Gondi, le garde des Sceaux, l'archevêque de Lyon et le Procureur général pour leur exprimer son désir de publier le Concile. Le procureur général souleva comme à son ordinaire une multitude d'objections : jamais la Sorbonne et le clergé de France n'avaient reconnu la prééminence du Pape sur le Concile, jamais un concile n'avait été publié en France et Morosini répliqua avec une bonhomie malicieuse : « Si les Français nient en paroles le pouvoir du Pape, ils ne le nient pas en fait, car aucun pays ne demande au Souverain Pontife plus de faveurs et plus de dispenses, et pourquoi les demander, si le Pape n'est pas au-dessus du Concile ? » Ces saillies de bon sens n'éclairaient pas l'esprit du Procureur général, mais le Roi sentit la justesse de l'observation et pria le légat d'en conférer avec le Garde des Sceaux. Celui-ci dans son entretien avec Morosini résuma à son point de vue toute la question. « Il y a, dit-il, dans les actes du Concile trois points : la Foi, les coutumes, la

discipline. Le Roi accepte les deux premiers. Mais pour la discipline quatre points contraires à nos libertés peuvent être relevés : Toujours les procès sur la possession du temporel des Églises ont été portés devant les Parlements ; — jamais les clercs mariés n'ont joui d'aucune immunité ecclésiastique pour se soustraire aux tribunaux laïques ; — toujours on a pu appeler comme d'abus des jugements ecclésiastiques ; — jamais les Évêques n'ont exercé de juridiction sur les laïcs, ni ne les ont contraints à des peines temporelles. En un mot, concluait le Garde des sceaux, le concile de Trente a beaucoup étendu l'autorité ecclésiastique. » Le lendemain de ce débat le Garde des Sceaux et le Procureur du Roi vinrent proposer au Légat d'insérer dans l'acte de réception du Concile la formule : « Sauf les droits appartenant au Roi, à l'Etat et à l'Eglise gallicane. » Morosini ne l'accepta pas, alors Henri III lui fit passer par le cardinal de Gondi un billet sur lequel il avait écrit : « Je recevrai le concile tout en conservant les droits du roi et du royaume » et il crut avoir fait une grande concession en supprimant les mots : « Eglise gallicane. » Cette seconde formule fut rejetée comme la première. « Si le Roi, dit Sixte V, veut faire avec Dieu des réserves, il verra où cela le conduira, car les paroles des Conciles généraux ne sont-elles pas la parole de Dieu ? » Henri III chargea son confesseur de prier le Pape d'user, en ces temps troublés, de beaucoup de ménagement, car, voulut-il commander au Parlement de publier le Concile sans restriction, il ne serait pas obéi. Puisque les trois ordres demandaient des réserves, ne serait-il pas à propos d'envoyer à Rome quelqu'un pour s'entendre sur ce point avec le Souverain Pontife ? Morosini avait toujours la même réponse : « Le Roi doit publier le concile et si ses peuples et son Parlement ne veulent pas lui obéir, il aura du moins rempli son devoir. » — « Le Légat s'échauffe beaucoup trop à ce sujet, dit un jour Henri III ; le Pape ne le prend pas ainsi et son intention n'est pas d'imposer la publication. » Cette assertion parut étrange à Morosini et il se contenta de répondre : « pour agir comme je le fais, j'ai des ordres. » Du



reste, esprit pratique et par conséquent porté aux transactions, Morosini écrivit au cardinal secrétaire d'Etat : « Le concile ne peut être reçu sans conditions, car les Etats s'y opposent et le Clergé lui-même soulève plus de difficultés que les autres ordres ; il serait périlleux de menacer une Assemblée des trois États : mieux vaut garder le silence (1) » c'est souvent en effet le seul refuge de la dignité.

Morosini ne cessait de recommander à tous la charité, la paix et de ne point se laisser emporter par les passions de parti, il n'était point écouté, car des deux côtés, il existait au sein des Etats une intolérance extrême. En voici un trait.

L'évêque du Mans ayant soutenu dans un discours, prononcé le 13 novembre en présence des États, que si l'hérésie devait être haïe, les hérétiques devaient être aimés et ramenés par l'instruction et le bon exemple plutôt que contraints par l'épée et la force, beaucoup d'auditeurs crièrent au scandale et le soir même un docteur de la Sorbonne démontra *a contrario* dans son sermon, que les hérétiques devaient être poursuivis par tous les moyens. Ce ne fut pas assez. Le jour suivant à la réunion des Etats, le Président ayant demandé, comme à l'ordinaire, aux Promoteurs du clergé s'ils avaient quelque chose à dire, ceux-ci répliquèrent que, leur ordre comme celui de la noblesse, avait été très mal édifié par la mauvaise doctrine de l'évêque du Mans, contraire aux délibérations contre les Huguenots précédemment acceptées par les Etats. L'évêque de Châlons commençait par justifier son collègue alors absent, lorsque l'évêque du Mans survint et voulut repousser les accusations portées contre lui, mais toute l'assemblée mécontente frappa des mains, des pieds et ne lui laissa plus prononcer une seule parole (2).

Si les députés aux États généraux étaient ainsi peu empressés à remplir les vœux du Pape au sujet de l'acceptation du Concile de Trente, la plus grande partie d'entre eux

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 193. Lettre du 29 novembre 1588 et t. XXVII, f° 213. Lettre du 13 novembre.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 416; 15 novembre 1588.

étaient également très mal disposés envers le Roi et les esprits sagaces attendaient peu de profit de leur réunion (1).

Les Prédicateurs « au grand scandale des gens de bien » ne cessaient leurs impertinences et médisances contre le monarque (2). Le Légat s'en affligeait, car c'était un scandale, et il demandait au Pape un ordre clair et formel pour lui tracer son devoir.

A chaque moment de mauvais symptômes apparaissaient. Le Tiers Etat ne voulait pas voir ses Doléances examinées au Conseil et pour justifier sa défiance, il disait les Conseillers suspects ou intéressés. Il désirait la formation d'un Comité, spécialement chargé de faire exécuter les résolutions prises par l'Assemblée et si le Roi voulait s'y opposer, il parlait de se dégager par cela même des serments de fidélité (3).

Henri III entendit avec une vive émotion formuler de telles demandes : « c'était, dit-il, annihiler l'autorité royale, ruiner la monarchie » (4) et rencontrant un jour le Légat dans ses jardins il s'écria : « Je préférerais mourir plutôt que d'abaisser ainsi ma dignité. » (5) — « Plaise à Dieu, écrivit alors Morosini, plaise à Dieu que la sagesse et l'habileté du Roi suffisent à aplanir les difficultés chaque jour plus nombreuses ! »

Ces difficultés étaient grandes en effet et les Conseillers du Roi auraient bien voulu les surmonter. Le Roi

(1) Lettre de Cavriana 15 nov. 1588. A. Desjardins, *l. c.*, t. IV, p. 834.

(2) « I predicatori ancora non desistono dalle loro solite impertinenze et maledicenze contro Sua Maesta, con non minore sua alteratione che scandalo di tutti i buoni, che provedono i mali frutti che sono per nascere da queste zizanie, et pero io non manco di fare ogni buon ufficio, accio che si prédichi la parola di Dio, la carita et la pace et si lascino le detrattioni et passioni da banda. » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXIV, f° 406. « Du 12 mai au 23 décembre 1588, le clergé n'interrompit pas un seul jour son enseignement forcené. » Labitte, *l. c.*, p. 118.

(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, p. 384; 7 novembre 1588.

(4) « Le quali demande sono state udite da Sua Maesta con grandissimo commotione et alteratione d'animo, poiche tutte pareno dirette à la depressione et rouina di questa monarchia et dell'autorita regia. » Arch. du Vatican, *l.* c., t. XXIV, f° 384.

(5) « Mi disse avanti hieri ne' suoi giardini ch'eleggeria piutosto d morire che di lasciare scemare et denigrare la sua dignita. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, p. 285.



voulait que les Députés présentassent leurs pétitions avec leurs réponses sur les moyens de soutenir la guerre contre les hérétiques et les envahisseurs du royaume, car il craignait, s'il accordait d'avance les demandes des États, de se voir ensuite refuser l'argent, et de leur côté, les Etats hésitaient à donner de l'argent, dans la crainte de se voir aussitôt après congédiés sans obtenir leurs demandes. Ainsi le Roi et les Députés, pleins de défiance les uns vis-à-vis des autres, jouaient au plus fin et comme il n'y avait guère moyen de tout décider en même temps, on redoutait de voir les affaires traîner en longueur, et ces délais amener de plus grands inconvénients.

Les États s'occupèrent néanmoins de rédiger leurs cahiers (1) et le roi leur communiqua les comptes des revenus et dépenses ordinaires ou extraordinaires du royaume (10 nov.) Il était nécessaire de les connaître afin de trouver le moyen de pourvoir aux services, à l'entretien de la cour et aux charges de la guerre réclamée par les États eux-mêmes (2); comment après cela le Tiers-Etat demanda-t-il l'annulation de tous les impôts établis depuis 1576, et comment les deux autres ordres appuyèrent-ils sa motion? Le Roi la combattit : « Chef du royaume, il ressentait plus que personne, dit-il, la peine d'en voir les habitants si accablés, mais comme il se contenterait actuellement de 5.000.000 d'écus d'or au lieu de 9.600.000, prélevés les années précédentes, le royaume allait se trouver allégé chaque année de 4.600.000 écus. » Cette réponse cependant ne satisfit pas les députés et tous avec insistance réclamèrent le dégrèvement : une fois leurs demandes admises, ils ne seraient pas embarrassés pour trouver l'argent nécessaire (3). Vainement le roi demanda au duc de Guise et à l'archevêque de Lyon d'intervenir, il fut

(1) Cf. H. Chevalier *Étude sur les cahiers des États Généraux de Blois 1576-1588*. — Paris 1877; et surtout *Histoire des États Généraux* par M. Georges Picot t. III et *Recueil de Pièces originales* par M. de Guyencourt, t. IV, p. 134.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 405.

(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 478.

impossible de ramener les députés ; ils se montèrent la tête et un soir, à une heure avancée, ils vinrent en tumulte déclarer au Roi que si le lendemain matin toutes les impositions établies depuis 1576 n'étaient pas retirées, ils partiraient. « De deux maux choisissant alors le moindre, » le Roi céda et supprima les impositions (28 nov. et 3 décembre). « J'ai accordé tout ce que les États ont désiré de moi pour le soulagement de mon peuple, » écrivait le 5 décembre le faible monarque ; mais cette demande des États faite d'une manière si étrange le froissa extrêmement (1). Il y vit la main des Guise : cependant le Duc et le Cardinal avaient voulu calmer les députés et modifier leurs projets ; mais le Roi ne croyait pas à la sincérité de leurs démarches.

La question financière était liée à une question militaire, assez compliquée. Des lettres venues très récemment d'Angleterre annonçaient en effet la prochaine convocation du Parlement pour délibérer sur les affaires d'Espagne, or la Reine Elisabeth envoyait un fils de don Antoine de Portugal au roi de Fez pour l'exciter à attaquer Philippe II ; elle faisait partir deux mille fantassins pour l'Irlande afin de repousser les 1.500 Espagnols débarqués dans cette île, et les marins anglais se préparaient à faire la course sur les côtes de la péninsule. L'ambassadeur d'Angleterre disait encore partout que des sommes importantes avaient été envoyées de Londres en Allemagne pour lever des troupes, or on se demandait si ces troupes, comme celles réunies en 1587, n'étaient pas destinées au roi de Navarre et s'il en était ainsi, ne fallait-il pas que le roi de France se préparât à les combattre? Henri III envoya donc l'archevêque de Lyon et M. de Rambouillet pour assister à la séance où l'on devait établir les ressources pour faire face à l'entretien de la cour et aux dépenses de la guerre, conduite par le duc de Nevers. Des objections furent présentées et bien que les paroles fussent polies, cette opposition causa encore au Roi un grand déplai-

(1) « Questa instanza fatta ancora con sinistro modo ha digustata et alterata assai S. M. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 443; 26 nov. 1588.



sir. Le clergé chercha immédiatement à réunir de l'argent et pria le roi de demander au Pape de réduire dorénavant à un tiers les Annates, payées lors de la nomination aux bénéfices, de réduire aussi de 15 o/o à 5 o/o le droit d'expédition prélevé par le protecteur d'une Église. Les États de leur côté ordonnèrent la vente de certaines portions du domaine, puis pour assurer une réserve, ils proposèrent d'ajouter cent sous de gabelle sur chaque minot de sel, ce qui devait procurer par an 2.400.000 écus d'or. C'était à peu près le chiffre (2.500.000, moitié de la somme indiquée par le Roi) que les États promirent de donner pour l'entretien de la cour. Ils s'engagèrent également à faire face aux besoins de la guerre et à payer en huit ans toutes les dettes de la couronne.

Telles étaient les espérances et sans doute les illusions.

Pendant que les députés travaillaient à trouver de l'argent, le Prévôt des marchands et le Président de Nully leur annonçaient qu'à Paris l'on faisait contre eux des cabales : mille ou douze cents hommes étaient allés à l'hôtel de ville et au Parlement se plaindre au Prévot qui, disait-on, retenait l'argent des rentes pour l'employer ailleurs (1).

Les députés abandonnèrent la demande imprudemment réclamée par eux d'une Chambre pour connaître de l'exécution des cahiers ; néanmoins « les difficultés qui se découvrent chaque jour des pratiques de cette assemblée, écrivait Gondi, travaillent grandement le Roi et tous ceux qui aiment l'Etat; » les défiances augmentaient et « la crainte de voir de nouveaux accidents tenait tous les gens d'honneur en grande peine (2). »

Comment y échapper ? l'Évêque de Tournai suggérait deux moyens et était heureux de les voir approuvés par le

(1) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3407, f° 55. Lettre de Potier de Gesvres. Morosini parle de 400 hommes armés, qui menaçaient de déposer le Prévôt, s'il ne faisait payer les rentes, seule ressource de beaucoup de gens. On craignait une nouvelle émeute. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 490. Lettre du 2 décembre 1588.

(2) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3407, f° 97.

Pape. » Il faudrait, disait-il, une alliance de tous les Princes contre les Turcs ; il faudrait surtout que le clergé et le peuple catholique réformassent leur vie pour apaiser ainsi la colère de Dieu irritée par nos péchés. Les prières des Evêques et des Prêtres ont une grande vertu et ils devraient exciter le peuple à la pénitence pour arriver à l'expiation (1). » C'est toujours la pensée de l'Église et dans les moments de trouble sa pratique séculaire.

VIII

« Avant peu nous verrons quel est le plus fort du Roi ou du duc de Guise » écrivait Cavriana le 15 novembre (2). Or le duc avait conscience de sa force et se vantait « d'avoir si bien pourvu à tout que ses ennemis n'avaient rien su entreprendre ». Au contraire l'agent du duc d'Épernon réclamait l'intervention du Légat pour réconcilier son maître avec la maison de Guise (3), et Montmorency envoyait un secrétaire déclarer qu'il étoit prêt à souscrire l'Union et à rompre avec les hérétiques, si Sa Majesté lui laissait le gouvernement du Languedoc (4) ; Morosini enfin ne cessait d'être en éveil pour arrêter tout ce qui pourrait troubler l'accord survenu entre le Roi et les Ligueurs (5). Mais le duc de Guise avait des dettes nombreuses et pour les payer il réclamait de l'argent au roi d'Espagne ; afin d'appuyer sa demande il racontait comment on avait voulu « traverser les propositions des États, » comment aussi il s'y était opposé et avait à présent dans l'assemblée « tant de crédit qu'il l'avait fait jusqu'ici passer par où il lui avait plu ». Le Prince n'avait

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXV, f° 663.
(2) « Noi vedremo fra pochi di chi puo piu il Re o il duca di Guisa. » A. Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. IV, p. 840.
(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 226.
(4) *Ibid.*, t. XXIV, f° 489.
(5) *Ibid.*, t. XXIV, f° 460.

pu cependant faire accepter une déclaration pour interdire à tout hérétique, pendant cinq ans après son absolution, l'admission aux charges et dignités, ni faire déclarer Huguenots et rebelles au Roi les ducs d'Épernon et de la Valette (1), mais s'il y avait eu ainsi échec dans le résultat, il y avait eu audace dans la proposition et elle avait atteint Henri III.

Le duc de Guise ne semblait pas s'en douter et se plaignait au Légat du peu de confiance du Roi à son égard et de sa lenteur à exécuter les résolutions prises, signe certain d'un secret désir de les éluder (19 décembre). Morosini effrayé de ces confidences, car il savait le roi irrité par des attaques où il sentait instinctivement la main de Guise, exhorta le monarque à contenter le Prince : « Indiquez moi un moyen, » repartit Henri III. Et le Légat aussitôt de répondre: « Il y en a trois : Le premier qui est le nécessaire est de lui montrer la sincérité de votre affection ; le second est de ne pas prêter l'oreille aux propos tenus contre lui, le troisième serait, puisque le duc est pauvre et chargé de dettes, de lui donner le moyen de conserver son rang en l'employant toujours à quelque affaire selon son goût et sa profession. » — « Parlez en avec la Reine-mère, dit le Roi : elle n'est pas encore guérie, mais elle vous recevra avec plaisir. » Catherine de Médicis avait eu en effet de la fièvre et un rhume dont elle était très fatiguée. Sans perdre une minute, Morosini vint la trouver. Elle loua le zèle du Légat, sa prudence, et promit dès quelle verrait son fils de lui parler à cœur ouvert.

Cette maladie inquiétait le Légat et déjà les propos circulaient : « Si la Reine vient à mourir, disait on, le duc et le Cardinal de Guise ne seront plus en sûreté à la Cour, car le Roi, gagné par leurs ennemis, tenterait sans doute quelque chose contre eux ». Et on ajoutait : « Alphonse Ornano est venu de la part du duc de Mayenne, avertir le Roi de se méfier de son frère résolu de se porter contre lui aux der-

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 455; lettre du 21 novembre 1588. cf. *Advis à feu M. de Guise*, par l'archevêque de Lyon après la Journée des Barricades, pour indiquer « de quelle façon ce courageux prince doibt se gouverner. » Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3975, f° 214.

nières extrémités (1). » Il y avait là une méprise : Mayenne en exprimant son dévouement au Roi avait seulement dit que, « si des membres de sa famille voulaient se révolter contre lui, il marcherait contre eux (2) ». Mais Henri III répéta toujours le propos, car à ses yeux il justifiait ses actes : Le duc de Guise le sut et le 22 décembre il s'emporta jusqu'à dire que « si les Etats généraux n'étaient pas en ce moment réunis, il aurait tué ceux qui autour de Sa Majesté ne cessaient de le désservir. » Ces menaces, jointes aux bruits presque publics d'un projet d'enlèvement du Roi pour le conduire à Paris et l'enfermer dans un monastère, vinrent rendre la situation plus tendue. L'archevêque de Lyon effrayé présenta au Duc de Guise des observations sur la vivacité de ses propos vis-à-vis du Roi : « Je le connais, » répliqua le duc, « il le faut avoir par bravade, car c'est un roi qui veut qu'on lui fasse peur (3). » Mais la bravade était parfois trop forte ! ainsi on racontait que dans un diner donné le 17 décembre, veille du départ de Madame de Montpensier pour Paris, le cardinal de Guise, avait porté la santé du duc son frère comme roi de France, puis avait ajouté : « il sera mis dans un monastère, où assurément il ferait un beau moine. — Oui, mon frère, aurait répliqué alors Mme de Montpensier, vous lui tiendrez la tête, et moi avec ces ciseaux — et elle tira de leur gaine ceux, qu'à la mode des dames françaises, elle portait toujours à la ceinture, — avec ces ciseaux, je veux lui tailler la couronne ». — Le lendemain matin un acteur fameux Venetianelli, dit le Magnifichino, présent au repas avait informé le roi de ce qui s'était passé (4).

D'un autre côté et plus que jamais le duc de Guise était

(1) M. de Croze, *l. c.*, t. II, p. 386.

(2) « Sarei anche ito contro il mio medesimo sangue, se i miei havessero havuta mira di fare alcuna cosa contro di lui. Et questo è quello che io gli mandai à dire per Alfonso Corso et non quello che quel miserabile ha pubblicato che i miei fratelli insidiassero la vita di lui. » Tempesti, *l. c.*, t. II, p. 199.

(3) *Mémoires-Journaux* de P. de l'Estoille, t. III, p. 227.

(4) Venetianelli fut adjudant de la chambre du Roi et Henri III se plaisait souvent à lui voir débiter des scènes comiques.



averti de se tenir sur ses gardes. Le Légat lui-même envoyait le 21 décembre, son capitaine d'armes Galeotto Uffeducci lui dire de quitter Blois, où sa personne n'était plus en sureté (1). Le duc alors chez l'archevêque de Lyon dans le bourg de la Rose, quitta un instant l'Archevêque pour demander à Uffeducci quelle était la communication du Légat. Uffeducci lui en fit part, et le duc, en le chargeant de beaucoup remercier Morosini, ajouta : « la Reine-mère et et Madame de Nemours m'ont donné le même conseil et, de France comme de l'étranger, j'ai reçu un grand nombre de lettres anonymes écrites en ce sens. Je serais très disposé à partir, car je sais le danger de rester à Blois, mais l'archevêque de Lyon m'en dissuade. Partir avant la fin très prochaine des États, serait, selon lui, me faire déclarer rebelle et me porter un grand préjudice. J'espère donc me bien garder et passer ainsi les dix jours qui nous séparent du départ des députés. D'ailleurs les gardes du Roi sont presque tous de mon parti, leurs capitaines sont sous ma main et j'ai les clefs de la chambre et du cabinet du Roi ». Uffeducci rapporta cette réponse à Morosini : « Plaise à Dieu, s'écria le Légat, qu'il en soit comme le pense le duc de Guise » ! mais « ces craintes lui faisaient faire du mauvais sang » et les prédications insolentes dont les chaires des Eglises de Paris retentissaient contre le Roi, les dénonciations faites dans cette ville contre les royalistes, les troubles qui s'en suivaient, n'étaient pas de nature à apaiser les esprits. Cependant le Roi profondément blessé et toujours impénétrable dans ses desseins, sans livrer avant l'heure à homme vivant sa pensée prit sa résolution.

Pendant la nuit du 22 au 23 décembre, Madame de Nemours (2), mère du duc de Guise, fit avertir son fils qu'on

(1) Bibl. Barberini à Rome *ms*. LX — 31 f° 83. Récit écrit, je crois, par Uffeducci lui-même.

(2) Madame de Nemours était de la famille d'Este. Sœur du duc de Ferrare, Alphonse, elle fut mariée en premières noces au duc François de Guise, père du duc et du cardinal assassinés ; elle épousa en secondes noces le duc de Nemours dont elle eut le duc Henri, Madame Catherine de Montpensier et le marquis de S. Sorlin.

voulait le frapper le jour suivant dans le cabinet du Roi. Le duc répondit : « Mère, je ne puis croire telle chose de la part du Roi, m'ayant promis ce qu'il m'a promis, ni qu'un acte si bas puisse entrer dans un cœur de roi. Ne voyez-vous pas combien cela gâterait la sincère et bonne tranquillité dans laquelle j'ai vécu et je vis encore (1). »

Le 22 décembre au soir, Henri III avait annoncé son départ le lendemain pour la chasse et ordonné à seize des gentilshommes de sa garde de se trouver dans son cabinet le matin à sept heures.

Le duc de Guise, levé à son ordinaire, sortit à six heures de son appartement pour aller entendre la messe. La porte de la chapelle du chateau étant fermée, il fit sa prière au dehors et remonta à la salle du conseil où il se promena pendant plus d'une demi heure. Il paraissait soucieux (2), Henri III était avec ses gentilshommes : « il faut, leur dit-il, que dans la matinée le duc de Guise ou moi soit mort. » tous s'offrirent de tuer le duc; les mesures furent prises et alors Guise fut invité à venir parler au Roi dans son cabinet. On sait le reste, et comment, assailli de tous cotés, victime évidemment de son ambition et de ses agissements de rebelle, victime en dernier lieu de sa trop grande confiance, ou du moins de sa résolution de paraitre trop confiant, Henri de Guise après une lutte terrible tomba percé de coups; il avait trente huit ans. C'était le vendredi 23 Décembre, à huit heures du matin.

Peu d'instants après un gentilhomme entra dans la salle où le duc gisait étendu, il s'approcha de lui, lui dit qu'il n'était pas de ceux qui l'avaient attaqué et le pria, puisqu'il était encore en vie, de recommander son âme à Dieu. Guise put soulever ses mains au ciel et il rendit l'âme avec un très profond soupir (3).

(1) « *Relazione* di quel ch'è successo in Bles dalli XXIII di Decembre del 1588 fin alli 25 del detto. » Arch. du Vatican *Francia*, vol. II, f° 153.

(2) « Molto malinconio. »

(3) Le corps du duc de Guise resta par ordre du roi dans l'antichambre où il était encore le 25 au soir, sur une table, avec les mêmes vêtements



Au moment où le duc de Guise était frappé, le cardinal de Guise fut arrêté ainsi que le duc d'Elbeuf et le duc de Nemours, le prince de Joinville, la duchesse de Nemours; l'archevêque de Lyon, Brissac, de Laval-Bois-Dauphin et plusieurs autres gentilshommes, amis du feu prince lorrain, eurent le même sort. Le grand prévôt de l'Hôtel, M. de Richelieu, descendu avec cinquante archers à la salle où le Tiers-État était réuni, appela le prévôt des Marchands de Paris, le président de Nulli, son gendre, et plusieurs autres personnes en leur ordonnant de le suivre comme accusés de complicité dans un assassinat contre le Roi. Ils voulurent demeurer, mais le grand prévôt les menaça s'ils ne marchaient de les massacrer immédiatement, et ils sortirent.

Le Légat était dans sa chambre occupé à écrire, quand on vint l'avertir que les gardes avaient pris les armes et que les portes du chateau étaient fermées. Comme il n'y avait là rien de trop insolite, il ne se troubla pas d'abord, cependant il envoya s'informer du motif. Le bruit courait que dans le cabinet du roi un individu avait tiré l'épée contre lui, mais au même moment la duchesse de Nemours fit demander au légat de venir au secours de ses fils, en péril de mort. — « Je ne puis exprimer », écrit le Légat, « quel coup ce mot me porta au cœur. » Morosini courut au château, la porte était fermée et le capitaine des gardes lui refusa l'entrée car il avait l'ordre du Roi de ne laisser pénétrer âme qui vive (1) : trois fois le Légat insista, disant presque des injures, a-t-il écrit, ce fut en vain. Le cardinal de Gondi parut; Henri III, dit-il, avait su l'insistance du Légat pour entrer, mais très occupé, il ne pouvait le recevoir et se faisait excuser. Gondi annonça de sa part la mort du duc de Guise,

couvert d'un drap « di rasa. » M. de Nemours ayant prié la Reine-mère, par amour de Dieu de se souvenir de ses fils; la reine lui répondit qu'elle ne pouvait rien, mais demanderait cependant le corps; le Roi fit répondre qu'il l'avait, mais qu'il en avait besoin, ce qui signifie, disait-on, qu'il veut en faire quelqu'autre démonstration. Arch. du Vatican *Francia*, t. II, f° 155.

(1) « Rispose egli che teneva commissione dal Re di non lasciar libero il passo a persona vivente » Tempesti, *l. c.*, t. II, p. 136.

en exposant les raisons qui l'avaient rendue nécessaire (1). « Je pleure le malheur du Prince, » repartit Morosini, « et je prie Dieu que sa mort n'attire pas sur le royaume de plus grands malheurs. » Le lendemain matin le cardinal de Guise fut exécuté dans sa prison par les archers du grand Prévot.

Après avoir fait frapper le duc de Guise, le Roi descendit dans l'appartement de la Reine sa mère : « Je suis enfin roi de France, lui dit-il, M. de Guise est mort ! — Mais vous allez perdre le royaume, s'écria Catherine ; en avez-vous prévenu le cardinal Légat ? » Et le roi de répliquer : « Advienne que pourra, je suis vengé ! (2) »

(1) « Venne a darmi contezza a nome del Re dell'infausta morte del duca di Guisa, soggiuungendo che Sua Maesta havea cio fatto per molte che à lui parevano necessarie ragioni. » Tempesti, *l. c.*, t. II, p. 247.

(2) « Le disse che gia era Re di Francia, per haver morto il duca di Guisa, et che lei li rispose che anzi haveva messo il regno in perditione. » Arch. du Vatican *Francia*, t. II, fº 156. Un billet écrit en entier de la main du Roi et adressé au Légat commence par ces mots : « A présent je suis Roi.. » Tempesti, *l. c.*, t. II, p. 133.

Cavriana a raconté la visite du Roi à sa mère : « J'étais présent et très près, dit-il, il entra dans sa chambre et lui dit : « Bonjour Madame, je vous prie de me pardonner. M. de Guise est mort, on n'en parlera plus. Je l'ai fait tuer et l'ai frappé avant qu'il ait rempli son dessein de me frapper. Je ne pouvais plus tolérer son insolence. » A. Desjardins, *l. c.*, t. IV, p. 842, 849.



CHAPITRE CINQUIÈME

MORT D'HENRI III

(25 décembre 1588. — 1er août 1589.)

> « Si la guerre pouvait faire revenir les morts à la vie, je ne conseillerois jamais la paix, mais les morts ne revivront pas et la guerre expose les survivants à périr. »
>
> *Le Légat Morosini au duc de Mayence.*
>
> « Je veux mourir dans la Religion catholique ; que Dieu ait pitié de moi et me pardonne mes péchés. »
>
> *Dernières paroles d'Henri III.*

I

Le 26 décembre le légat Morosini écrivait de Blois : « Depuis la mort du cardinal et du duc de Guise, — qu'ils soient dans la gloire ! — il n'est arrivé ici aucun mouvement (1). »

L'exécution eut peu d'approbateurs. « Les gens sages la condamnèrent comme une injustice, du moins comme une imprudence ; le peuple l'appela une barbarie et nomma le Roi un tyran, digne de malédictions ; les louanges furent pour le

(1) Archives du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 569 ; 26 décembre 1588.



duc de Guise dont le nom tout à l'heure sera inscrit parmi ceux des martyrs. »

Si l'ambassadeur de Venise Mocenigo vit en cette mort un acte de haute sagesse et d'impérieuse nécessité (1), l'ambassadeur d'Espagne craignit pour sa vie et comme si toute sa politique eut été frappée du même coup, il demanda à son Souverain s'il ne fallait pas se retirer dans la crainte de recevoir une insulte trop sanglante (2). Selon lui en effet, les conseillers du Roi ne devaient reculer devant rien pour être hostiles à Philippe II et leur prochaine alliance avec les hérétiques était certaine. A ses yeux la Ligue était perdue : « Le duc d'Aumale avait peu d'expérience, et si Mayenne, la Chastre, seuls capables de la relever, venaient eux aussi à mourir, si on ne frappait les Huguenots et les Politiques, la situation deviendrait grave. » Mendoza rejeta en partie sur le duc de Guise la responsabilité de cet échec « facile à prévoir, car, dit-il, il se figurait avec naïveté que montrer de la peur serait une faute, en sorte qu'au bout du compte, il a été se faire tuer. » L'ambassadeur accusa aussi les villes dont « l'imprévoyance avait été extrême; en effet il ne suffisait pas d'écrire un pacte d'Union, il aurait fallu se créer des ressources, et voila comment tout ce beau feu de la Ligue s'en est allé en fumée. »

Au milieu du trouble général, seul le Roi parut calme et quelques moments après l'assassinat, lorsqu'à l'heure accoutumée, il se rendit à la messe, son visage ne trahit aucune émotion. Il dut toutefois expliquer sa conduite. « Vous direz à Sa Sainteté, écrivait-il au marquis de Pisany, son ambassadeur à Rome, que ses saintes et paternelles admonitions et l'exemple de sa Justice, m'ont osté tout scrupule qui me pouvait retenir d'user de ce moyen... Le feu duc de Guise pensait m'ôter la couronne et la vie : il y allait du repos de

(1) M. de Mas-Latrie a publié sa dépêche dans son *Rapport sur les archives de Venise*, 1867.

(2) Il demanda son passeport pour le Havre : on ne le lui donna pas et on lui assigna un logement près de Blois, où il se rendit : Archives du Vatican, *Lettere*, t. XXIV, f° 629; 15 janvier 1589.

mes sujets » (1). Puis il se plaignit à son ambassadeur des « intentions coupables, des pernicieuses intrigues » des catholiques ; afin d'affaiblir l'irritation prévue du Pape et de son neveu le cardinal de Montalto, le Roi eut la pensée de donner à ce dernier une partie des bénéfices possédés par le cardinal de Guise ; « Vous pouvez lui en toucher quelque mot » écrivit-il à son ambassadeur. Enfin dans un *post-scriptum* il ajouta : « J'ai oublié de dire que ce matin je m'étais déchargé du cardinal de Guise » Cet *oubli* était le point important, car si le droit public du XVI[e] siècle pouvait à la rigueur accorder au Roi une action contre le duc de Guise, il ne lui en donnait aucune contre le cardinal.

Dans ses lettres à ses autres représentants, Henri III, moins gêné qu'avec celui près du Saint-Siège, accusa hautement le duc de Guise dont « l'ambition et l'insolence passaient toute borne : les événements de Paris avaient comblé la mesure et s'il avait attendu jusqu'alors, c'était pour éviter de faire éclater la guerre entre les catholiques : La personne royale n'était pas seule en jeu : le royaume était en péril, et le Roi avait dû pourvoir par la mort du duc au repos de ses sujets. Il se serait estimé coupable devant Dieu s'il ne l'avait pas fait (2) ». Une circulaire aux villes du Royaume exprima nettement la même idée : « Nous avons pensé être nécessaire de le prévenir et garantir nostre vie par la perte de la sienne et chastiment de ses démérites (3). »

Henri III voulut développer lui-même ce théme au Légat ; malgré ses démarches, Morosini n'avait pu encore obtenir une audience, il fut appelé et reçu le 26 décembre dans le jardin des Capucins.

« Si le Légat, lui dit le Roi, n'avait point vu de ses propres yeux le mépris et les mauvais procédés (4) du duc et du

(1) Hubner, *Sixte-Quint*, t. II, p. 208.

(2) Hubner, *l. c.*, t. II, p. 316; — 26 décembre 1588.

(3) *Monum. inédits de l'histoire du Tiers État*, t. IV, p. 457; 21 décembre 1588.

(4) « Il sprezzo et mal trattamento che facevano di lui il Duca et il Cardinale. »

cardinal de Guise, il s'étendrait plus longuement sur leurs projets, mais comme il le savait instruit, puisque souvent il s'était employé auprès d'eux pour les dissuader d'agir, il ne voulait rien ajouter; il rappelait seulement leurs propos sur sa lacheté et sa nullité, lorsqu'ils avaient parlé de lui donner une couronne de moine dans un couvent. Le Légat n'ignorait donc pas les desseins des deux frères : comment dans les États le duc de Guise s'opposait à tout ce qui pouvait servir la cause royale (1), et, afin de discréditer le Roi, le pressait de consentir à des actes indignes, injustes (2); plus que jamais il agitait le peuple, cherchait à faire perdre au monarque l'affection de ses sujets, à rabaisser son autorité et il en était venu au point de corrompre ses gardes et jusque dans son cabinet de séduire ses valets de chambre. Le Roi n'avait pu se préserver du danger, que par la mort de son rival et la nécessité de sauver sa vie, lui avait dicté sa résolution; le ciel était son témoin : pendant six jours il avait hésité, mais Dieu l'avait fait naitre Roi, et à ce titre entendait qu'il fut obéi. Il se rappelait d'ailleurs les conseils donnés par le Pape au duc de Luxembourg, renouvelés récemment au cardinal de Joyeuse et à Pisany, sur la nécessité de châtier ses ennemis (3) : il avait donc frappé les Guise, sans attendre d'être frappé par eux. Assurément il eut mieux aimé exécuter cet acte par la voie ordinaire de la justice, puisque plusieurs accusations de lèse majesté pouvaient être relevées et une seule devait les faire condamner à mort, mais ils avaient pris un tel pied et acquis tant d'influence, que, sans tout

(1) « A tutte le cose di suo servitio. »

(2) « Si concitava per farlo al suo dispetto a consentire a cose indegne et ingiuste. » Archives du Vatican, *Lettere*, t. XXVII, f° 250. — Une partie est dans le P. Tempesti, *l. c.*, t. II, p. 134.

(3) Dans une dépêche de Pisany à Henri III du 17 sept 1586 on lit : « Les barons de Rome, nous dit le Pape, avaient voulu faire les mauvais ils se sont bientôt résolus à devenir sages, prévoyant qu'il leur allait de la tête pour la résolution à laquelle ils nous voyaient. Ce même moyen serait propre au remède des affaires du Roi. » Et Pisany ajoutait : « C'était conseil que Sa Sainteté envoyait à V. M. à l'endroit des plus grands qui voudraient altérer son État et ne voudraient pas obéir à ses ois et commandements. » (M. Hubner), *l. c.*, t. II, p. 180.

bouleverser, il eut été impossible par ce moyen d'arriver au but. »

Ainsi cherchant à s'étourdir par ce torrent de paroles, le Roi voulait se justifier, mais il ne put convaincre son interlocuteur (1). — « Ma charge d'ambassadeur du Souverain Pontife, mon caractère de prêtre, mon affection pour Sa Majesté, répondit Morosini, me font éprouver la plus vive douleur et je ne puis m'empêcher de voir en cet acte une très grande faute. Cette faute, je le crains, attirera de grands maux sur le Royaume et sur le Roi, mais à quoi bon revenir sur le passé ? pour apaiser la colère de Dieu, il faut faire pénitence et obtenir de Sa Sainteté l'absolution du péché commis, car non seulement Sa Majesté, mais les exécuteurs de ses ordres contre le Cardinal, ses conseillers et ses approbateurs, ont d'après la bulle *in Cena Domini*, encouru les censures ».

Henri III ne le croyait pas ; « Les rois de France, dit-il, ont le privilège de ne pouvoir être excommuniés. — Je ne connais pas ce privilège, répondit Morosini, et cette manière de s'excuser ne me paraît pas un bon moyen pour apaiser la colère de Dieu. Sa Majesté devrait imiter le roi David : quand après la mort d'Urie, le Prophète vint l'avertir de son péché, il confessa aussitôt son erreur, demanda son pardon et l'obtint. — Tout prince cependant, répliqua le Roi, peut en cas de crime de lèse-majesté et surtout pour défendre sa vie, agir contre les ecclésiastiques... — Même dans ce cas, observa le Légat, il n'est pas permis d'arrêter les ecclésiastiques, et pour les affaires de conscience il ne faut pas disputer, mais s'humilier, seul moyen d'obtenir son pardon (2). Pour commencer une vraie pénitence, il faut interrompre le péché et conserver par conséquent la vie aux prisonniers particulièrement au cardinal de Bourbon et à l'Archevêque de Lyon. — Il ne leur sera rien fait, dit le Roi, mais je veux les garder près de moi pour les empêcher de mal agir ».

(1) Archives du Vatican, *Lettere*, t. XXVII, f° 249.

(2) Archives du Vatican, *Lettere*, t. XXVII, f° 250. Lettre du 31 décembre 1588, dans Tempesti, *l. c.*, t. II, p. 135, 136.



Morosini ne poursuivit pas ce sujet, mais conseilla à Henri III de continuer la guerre contre les hérétiques, et de ne pas aller à l'Eglise (1) Néanmoins le 1er jour de l'année 1589, Henri III, toujours calme, se présenta à la table de communion en présence des chevaliers de l'Ordre et des autres seigneurs de la Cour. Mais cet acte de dévotion accompli publiquement huit jours après l'événement du 23 causa une pénible impression. Comme le Légat, disait-on, en était peu édifié (2), Henri III envoya vers lui le surlendemain M. de Revol pour expliquer sa conduite. « Le Roi, dit le secrétaire d'Etat, s'étonnait de ces bruits, car il pensait n'avoir encouru aucune censure pour un acte de justice (3). Il ne se croyait pas non plus obligé de rendre compte de ses actions au Légat ; toutefois afin de le convaincre qu'il n'avait commis aucun acte repréhensible, il lui envoyait le bref concédé un an auparavant par le Souverain Pontife, bref en vertu duquel il pouvait, eut-il encouru des censures, être absous par son confesseur (4) ; or l'absolution ayant été donnée, il lui était donc permis de recevoir le très saint Sacrement ; il existait d'ailleurs en dehors de cette pièce de nombreux privilèges, en vertu desquels le Roi pourrait sans aucun scrupule, aller toujours à l'Eglise et communier ». Morosini, sans discuter, répondit seulement à M. de Revol : « Je ne puis vous dire autre chose, sinon que je rendrai compte de tout à Sa Sainteté. J'exécuterai ensuite ses ordres (5). »

(1) Les Capucins avaient refusé de dire la messe devant le Roi.

(2) « Essendo penetrato a le orecchie del Re ch'io restava mal sodisfatto. » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXIV, f° 601 ; Lettre du 3 janvier 1589, dans Tempesti, *l. c.*, t. II, p. 158.

(3) « Per la giustitia che ha fatta. »

(4) Le bref est daté du 20 juillet 1587. Archives du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 603. Le Pape sur les prières du Roi, lui permettait de choisir pour confesseur un prêtre séculier ou régulier qui, en lui donnant une salutaire pénitence, eut pouvoir de l'absoudre en confession de quelque péché, crime, délit si grave qu'il fut, même de ceux réservés au siège apostolique et désignés dans la Bulle *in cœna Domini* ainsi que de toutes sentences et censures ecclésiastiques. Le bref a été publié dans les *Privilèges de la couronne de France* par Tardif, Paris 1855, p. 281.

(5) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXIV, f° 601. Lettre du 3 janvier 1589.

Du moment où le Légat ne prenait aucune initiative, il n'avait plus en effet qu'à attendre. Fallait-il excommunier le Roi, c'est à dire courir le risque d'exciter sa fureur ou de compromettre l'autorité du Pape par un acte qui dans l'état des esprits ne produirait aucun effet? Fallait-il ne pas excommunier, c'est-à-dire ménager le Roi, mais se faire accuser à Rome par le Pape, et en France par les catholiques, de mollesse et de tiédeur? Morosini adopta ce dernier parti, afin de ne rien précipiter, de ne rien briser et de remettre au Saint-Siège la décision.

Toutefois le Roi n'était pas aussi persuadé qu'il voulait bien le dire de l'efficacité du bref, car il écrivit au cardinal de Joyeuse alors à Rome, d'examiner avec l'ambassadeur s'il serait besoin « pour le regard dudit cardinal » de recevoir l'absolution de Sa Sainteté, mais il recommanda de « s'y conduire de façon à empêcher toute prétention à s'attribuer sur les rois de France une plus grande puissance que par le passé. »

Pendant que le Roi était si calme et discutait des expressions théologiques, il ne semblait pas se douter qu'à Rome on était indigné et que la France était en feu.

II

Au milieu de ces circonstances et comme pour augmenter les difficultés, la Reine mère vint à mourir (5 janvier 1589). Le samedi, 17 Décembre, Catherine de Médicis, revenant de l'office à dix heures du soir, avait été prise d'une fièvre et d'un rhume dont elle avait éprouvé beaucoup de fatigue. Le lendemain il y eût une amélioration, cependant à cause de son grand âge (70 ans) chacun fut dans l'inquiétude. « Si ce qu'à Dieu ne plaise, écrivait le Légat, sa mort arrivait, on pourrait justement craindre que les affaires du royaume en souffrissent beaucoup. » On adressa au ciel des prières pour son rétablissement, et si la Reine était délivrée de cette indisposition, elle aurait encore, disait-on, pour quinze ans de vie.

Mais le dimanche, 1er janvier, Catherine, malgré l'avis des médecins, voulut entendre la messe dans la chapelle du château et visiter ensuite le cardinal de Bourbon dans les appartements où il était retenu prisonnier. Le cardinal avait demandé à la voir. Après avoir rappelé l'insistance de la Reine pour faire venir le cardinal et le duc de Guise aux États généraux, il ne put s'empêcher de s'écrier : « Votre parole, Madame, nous a ainsi tous conduits à la boucherie ! » Catherine très affligée de ce reproche, sortit en pleurant, sans pouvoir répondre un mot.

A cet ébranlement moral se joignit une impression physique. La journée était froide : Catherine, déjà très affaiblie par la fièvre, prit un coup d'air. Le 3 janvier Morosini écrivit : « La sérénissime Reine mère a de nouveau un peu de fièvre (1). » Le 4, il ajouta : « elle a une très grande fièvre, et quoique les médecins l'appellent une fièvre de rhume sans danger, toutefois l'âge avancé de la malade et sa rechute inspirent de grandes craintes (2). »

Le 5 janvier veille de la fête de l'Epiphanie, Catherine reçut avec la plus grande dévotion tous les sacrements de l'Église et une heure et demie après midi, pleurée par le Roi et toute la cour, elle rendit l'âme à son créateur (3). « Il manquait ce seul coup, écrivit Morosini, pour mettre le comble aux malheurs de cet infortuné royaume contre lequel on voit tellement la colère de Dieu déchainée, que l'on peut craindre une grande ruine. »

Les funérailles furent splendides (4). Le Légat y avait été naturellement invité, mais il n'y parut pas, « afin de ne point

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, fo 601.

(2) Archives du Vatican, *Lettere*. t. XXIV, fo 609.

(3) « Dopo havere riccvuti con grandissima devotione tutti sacramenti della Chiesa. » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXIV, fo 613. Lettre du 5 janvier 1589. A. Desjardins, *Négoc. dipl.*, t. IV. p. 852.

(4) Son médecin Cavriana dit qu'elle est morte « di un male di costato, lequale era passato a un altro detto peripneumonia... e amendue le recarono l'apoplessia, essendo montata la materia d'ambedue loro al capo. »

Le corps de la Reine fut ouvert par ordre du Roi et on trouva le poumon attaqué, le sang répandu dans la cervelle avec un abcès dans

se rencontrer en public avec le Roi excommunié *ipso facto* par la mort du Cardinal de Guise. »

« La Reine Catherine de Médicis, dit Sixte V, a été cause de maux infinis et Dieu ne lui a pas fait éprouver, avant de mourir beaucoup de consolation (1). » Le Pape faisait sans doute allusion en ces dernières paroles à l'événement du 23 décembre. Comment l'avait-il appris et comment le jugeait-il ?

L'ambassadeur du duc de Savoie à Rome avait reçu le 4 janvier 1589 un avis de la mort du duc de Guise; celui de France en était informé le 5 par une lettre de Jérome Gondi et le lendemain 6 un courier apportait au Cardinal de Joyeuse un pli où la même nouvelle était donnée à Niccolini, représentant du grand duc de Toscane. Sixte V était à table lorsque le sous secrétaire d'Etat Mgr de Bertinoro lui annonça la mort du duc et du Cardinal de Guise. — « Les malheureux (2), s'écria-t-il, ils leur ont donné la mort qu'ils méritaient » et il fondit en larmes. L'ambassadeur de France vint le 6 au soir porter au Pape la lettre reçue la veille, et comme l'ambassadeur de Venise le remplaça immédiatement à l'audience, nous connaissons grâce à lui l'effet produit par la communication de Pisany (3). « Que pensez-vous de ces

le côté gauche. Le corps fut embaumé, mis dans un cercueil de plomb renfermé dans un de bois.

Pour donner satisfaction au peuple qui accourait de tous les environs pour voir la Reine, on transporta son corps « de la chambre ordinaire à celle des audiences, orné des plus beaux tapis d'or qui soient au palais. » Beaucoup de dames en habits de deuil veillaient près du corps autour duquel brûlait une quantité de lumières et des P. P. Franciscains psalmodiaient toute la nuit, etc. Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXIV, f° 627 ; 15 janvier 1589.

(1) « Lei era stata causa d'infiniti mali, e Dio l'aveva condotta a morire con poca satisfazione » parole rapportée par Niccolini, dans *Négociat. diplomatiques*, t. V, p. 29. Sur Catherine voir un travail du comte de la Ferrière dans le *Correspondant*, nov. et déc. 1880. M. de la Ferrière publie les lettres de Catherine de Médicis.

(2) « Sciagurati » on pourrait aussi traduire « misérables » ou « scélérats. » Bibl. des Barberini à Rome, *ms.* LX — 31 p. 143.

(3) Baron de Hubner *Sixte-Quint*, t. II, p. 21, cf. Lettre de Niccolini 7 janvier 1589 dans *Négoc. diplom.*, t. V, p. 25.



nouvelles, M. l'ambassadeur, s'écria Sixte V en voyant entrer le vénitien Gritti ? Nous ne pouvons louer et nous devons blâmer » et alors il reprit longuement l'exposé des faits. Le premier acte du duc de Guise a été de s'armer contre le roi, lorsqu'il ne lui appartenait en aucune façon, de lever les armes contre son souverain ; bien qu'il prît la religion pour prétexte, il n'avait pas le droit de marcher contre son roi, ni de lui imposer la loi ; c'était un excès et un péché, car ce n'est pas au vassal de commander et de faire violence au prince ; il peut bien l'avertir, l'exhorter, le persuader, mais s'insurger contre son roi est une action inexcusable, c'est un péché. Et si pour ce motif le roi l'avait puni, on n'aurait rien à dire : on aurait même pu approuver. Le second acte du duc a été son arrivée à Paris il y a quelques mois... Si le Roi avait voulu procéder contre lui il pouvait l'arrêter, le châtier, et s'il l'avait mis à mort et fait jeter son corps par la fenêtre, personne n'aurait bougé et tout était dit. Le roi eut tort de ne pas le faire alors... Maintenant vient de s'accomplir le troisième acte. Le roi peut agir contre ses sujets et n'est tenu de rendre compte à personne de ses actions. Mais après s'être réconcilié avec le duc de Guise, faire appeler dans sa chambre cet homme et le massacrer, c'est ce que nous ne saurions approuver, car ce n'est pas un acte de justice, c'est un homicide. Il devait l'arrêter, lui faire son procès et agir ensuite selon sa convenance, car il est roi et, s'il se fut conformé aux lois, et eut observé les formes ordinaires de la justice, tout eut été bien fait..... En ce qui concerne son frère, si le roi avait le moindre sujet de plainte, pourquoi ne pas s'adresser à Nous ? Nous aurions appelé le Cardinal à Rome et tout se serait arrangé ; s'il n'était pas venu, nous l'aurions, pour punir sa désobéissance privé du Cardinalat, et alors le roi eut pu agir selon son bon plaisir..... En somme le Roi a mal agi en traitant de la sorte des gens avec lesquels il s'était réconcilié ». Le Pape parlait posément, écrit Gritti. Il devait éclater. Déjà lorsqu'il reçut le Cardinal de Joyeuse, tout entre eux fut « confus et aigre ». — « Nous ne faisions, dit Joyeuse,

qu'estoquer l'un l'autre » (1) mais le souverain Pontife voulut exprimer publiquement ses plaintes. Les amis du Roi firent tout au monde pour l'en dissuader et le Cardinal S. Croce essaya même de justifier Henri III, mais le Pape persistant dans son dessein prit la parole dans un consistoire tenu le 9 janvier (2). « Nous devons vous exposer le sujet d'une affreuse douleur, vraiment affreuse en effet car le crime et le sacrilège est affreux et inoui. On a tué le Cardinal de Guise, on a tué un Cardinal, oui on a tué un Cardinal prêtre archevêque de Reims, sans procès, sans jugement, sans loi, sans pouvoir légitime, par des mains laïques, sans prévenir le Saint-Siège dont il était membre, comme si Nous, n'étions plus de ce monde, comme si le Saint-Siège n'existait plus et qu'il n'y eut plus de Dieu, ni au ciel, ni sur la terre » et le Pape développant sa pensée stigmatisa cet acte d'un pouvoir laïc tuant un Cardinal sans la permission et l'autorité du Siège apostolique. Il évita de nommer le duc de Guise afin de ne pas s'immiscer dans les affaires politiques et s'occupa seulement de son frère. « Qu'on ne dise pas qu'il avait tramé des complots ou insulté le Roi, ce n'est ni vrai, ni vraisemblable, car peu de jours auparavant, le Roi le recommandait pour la Légation d'Avignon ».

Mais eut-il conspiré, la précipitation mise en cette affaire ne serait pas davantage justifiée. Le Pape rappela alors les privilèges des cardinaux et la nécessité pour le Roi de demander pardon du péché, et bien que l'ambassadeur du Roi lui eut la veille demandé l'absolution de son maitre il l'avait refusée, car pour faire cette demande il faut avoir un pouvoir spécial. « Quelques cardinaux, ajouta-t-il, ont voulu devant nous excuser ce crime, mais nous ferons justice et si on nous oppose qu'il pourra en résulter des malheurs, nous répondrons qu'en agissant selon le droit, nous ne craignons rien. »

Le Souverain Pontife s'était arrêté deux fois vaincu par la douleur, deux fois il avait repris avec énergie son exposé.

(1) Cimber et Danjou. *Arch. curieuses*, t. XII p. 160.

(2) *Acta consistorialia ab anno 1570 ad 1595, à Jul. Ant. Sanctorio, Card. S. Severinæ descripta*, Bibl. nat. *ms.* f. latin 12.563, f° 516, 521.



Lorsqu'il eut terminé le cardinal de Joyeuse voulut dire quelques mots : « Taisez-vous, » lui dit le Pape et comme le cardinal insista : « Taisez-vous reprit-il et comment osez vous parler ? » Sixte V exigea que le cardinal s'excusat, sous peine d'être exclu du consistoire et le 16 janvier Joyeuse demanda pardon.

Le Pape défendit au marquis de Pisany de paraitre aux Chapelles, lui retira ses audiences ordinaires et s'emporta jusqu'à appeler le légat Morosini « le secrétaire du roi de France ; » dans son allocution il l'avait appelé son confident, le jour même du consistoire, en présence du cardinal Colonna, il l'accusa de trahison et devant l'ambassadeur de Venise il établit presque sa connivence dans les meurtres de Blois (1). Les reproches allaient lui être directement adressés. « Il n'y a aucun bien à espérer de cet attentat et on peut en attendre de grands maux, écrivait le cardinal de Montalto ; comment donc lorsqu'un cardinal a été assassiné en votre présence, vous Légat *a latere*, n'avez-vous pas publié l'interdit, dussiez-vous cent fois mourir? » (2) et le secrétaire d'Etat ajouta avec dureté : « Votre Légation n'a produit aucun bien, mais beaucoup de mal (3). » Toutefois le cardinal de Montalto après avoir transmis officiellement ces reproches au nom du Pape joignit à sa dépêche une lettre particulière pour adoucir les termes dont il s'était servi.

Sixte V était vif, emporté même, Morosini le savait, mais il ressentit néanmoins très vivement la désapprobation du Souverain Pontife (4) : il demanda de venir à Rome pour justifier ses actes, car il avait servi avec fidélité et loyauté. « On aurait pu montrer plus de prudence ou de capacité, mais non plus de zèle, car il avait cherché toujours l'honneur de Dieu et le service du Saint-Siège. Il avait exécuté immé-

(1) Hubner, *l. c.*, t. II, p. 218 et t. III, p. 270; Desjardins, *Nég. dipl.*, t. V, p. 30.

(2) Arch. du Vatican *Francia*, t. II, f° 137.

(3) *Ib.*, f° 136.

(4) « Mi dolgo in estremo che N. Signore si mostre mal soddisfatto di me. » Arch. du Vatican. *Lettere del Nunzio*, t. XXVII, f° 260.

diatement tous les ordres donnés et n'avait rien à se reprocher car il avait fait de son mieux. » Ainsi il avait chargé le cardinal de Gondi de dire de sa part au Roi qu'il était excommunié et devait demander l'absolution au Pape (1), il avait parlé de même au garde des Sceaux et à l'abbé de Senlis, confesseur du Roi, mais disait-il, « je ne puis forcer le Roi de France à faire ce qu'il ne veut pas faire. » — « Sa Majesté, lui avait dit l'abbé de Senlis, nourrit contre les religieux une haine qui durera toute sa vie et peut lui inspirer une résolution facheuse. Pour l'amour de Dieu que Sa Majesté ne s'aigrisse point davantage, car je sais très bien ce que je dis. » Or le Légat instruit de ces dispositions, avait cru plus utile de ne pas affronter l'orage. Il aurait fallu, lui disait-on, prononcer l'interdit sur le royaume, mais c'eut été tout perdre, répliquait-il, et mieux valait s'en remettre au jugement du Pape.

Sixte V était d'autant plus contrarié qu'après avoir nommé Morosini son Légat, malgré l'opposition du Sacré-Collège, il aurait voulu le voir justifier sa confiance par un acte énergique. Après le blame dont il était frappé, Morosini demanda à ne plus rester en France et supplia le grand duc de Toscane d'intervenir auprès du Pape pour obtenir son rappel; quel crédit pouvait désormais lui rester? S'il avait été si impuissant lorsque le Roi et la cour lui en attribuaient, il obtiendrait beaucoup moins encore lorsqu'on apprendrait qu'il avait perdu l'estime du Souverain Pontife. Il voulait d'ailleurs venir se justifier de « calomnies répandues par les partis dont il ne servait pas les passions malheureusement acceptées en ce moment à Rome, où son silence comme ses lettres avaient également déplu. »

Après avoir été trop réservé au gré du Pape, Morosini voulut parler et sollicita du Roi une audience immédiate. On eut voulu la remettre à un autre jour, car Henri III allait partir pour Amboise, mais sans même renouveler sa demande, le Légat força la consigne et entrant dans la chambre où se

(1) *Négoc. dipl.*, t. IV, p 869.



trouvait sa Majesté il lui rappela qu'Elle n'avait adressé aucune excuse au sujet de la mort du cardinal de Guise ni mis en liberté le cardinal de Bourbon et l'Archevêque de Lyon. Le Roi promit de bien traiter les deux prélats.

III

Au milieu de ces tristesses, les États généraux terminèrent leurs séances.

Le coup d'Etat du 23 Décembre avait répandu la terreur parmi les députés peu de jours auparavant si exigents, à présent pleins de soumission. Plusieurs d'entre eux étaient partis afin d'éviter « les mauvaises rencontres, » mais la majorité attendit la conclusion des affaires ; le roi ordonna de reprendre les séances et de lui présenter les cahiers le 5 janvier.

Un incident qui avait son importance se produisit, lorsque le Légat profitant de l'entrevue où il porta au Roi ses compliments de condoléance sur la mort de sa mère, s'expliqua sur la politique. « Votre Majesté, dit-il, m'avait chargé d'assurer au Souverain Pontife qu'elle s'efforcerait plus que jamais de chasser les hérétiques du Royaume. Je l'ai annoncé et maintenant je crains d'avoir à écrire tout le contraire, car le Roi ne veut pas exécuter sa promesse, c'est à dire déclarer le roi de Navarre incapable de succéder au trône, il reçoit un de ses gentilshommes et rappelle les troupes du duc de Nevers envoyées contre lui. Ainsi se confirme l'accusation portée contre Sa Majesté d'avoir des sentiments peu catholiques. » Le Légat parla à Henri III de ses devoirs de Roi très chrétien ; il devait au Pape, si irrité par les derniers événements, aux catholiques de France, à toute la Chrétienté et à lui-même, (car c'était son intérêt,) de publier la déclaration des Etats contre le Roi de Navarre, seul moyen d'enlever à ce prince ses partisans. Il le supplia en outre de ne jamais traiter avec lui sans le consentement du Souverain Pontife : car si on en venait à cette extrémité, il sortirait à l'instant de France sans même prendre congé.

Henri III répondit en confirmant toutes ses paroles précédentes : « les effets prouveront assez la fermeté de ma résolution, » dit-il, et il parla du rappel de Mgr de Nevers comme d'une mesure rendue nécessaire par les événements d'Orléans (dont nous allons parler,) mais ne modifiant en rien la situation. Sans doute il n'avait pas publié le nouvel acte contre le roi de Navarre, mais l'édit de pacification, écartant tout hérétique de la succession à la Couronne, suffisait, et une déclaration plus directe pourrait empêcher à jamais un retour au catholicisme, résultat contraire aux désirs du Pape de chercher par tous les moyens possibles à ramener ce Prince à l'obéissance de l'Eglise.

Henri III nia ensuite la présence à la cour d'un envoyé du roi de Navarre : « si cela était vrai, je vous le l'avouerais certainement, dit-il à Morosini, sinon comme au Légat du Saint-Siège, du moins comme à mon ami ; jamais je ne ferai la paix avec le roi de Navarre avant son retour à l'Église. »

Morosini remercia le Roi de lui donner cette assurance et insista sur la déclaration des Etats généraux dont le but était d'enlever à Navarre tout espoir d'arriver à la Couronne. « Je veux vous parler franchement en confidence, répondit alors le Roi, et vous demande de garder le secret, car le sujet est très important : sachez donc que depuis la mort du duc de Guise, le cardinal de Vendôme et ses frères se croyent déjà devenus roi de France ! ainsi le Cardinal veut ajouter à l'article sur l'exclusion du roi de Navarre une clause pour réserver le droit de succession des autres Princes de la Maison de Bourbon. Si la succession à cette couronne doit appartenir aux princes de Vendôme, je ne veux pas combattre leur droit, mais je ne veux pas non plus l'appprouver, ni le faire confirmer par les Etats généraux, car, une fois cette assurance reçue, ils pourraient bien attenter à mes jours ». — « Si cette clause déplaît au Roi on pourrait la supprimer, répliqua le Nonce, et publier le reste de la déclaration ». Henri III répondit : « il est impossible de le faire dans la crainte d'irriter ces Princes. Si au contraire on ne parle de rien, personne ne peut se plaindre », puis il ex-

prima sa pensée d'employer contre le roi de Navarre d'autres mesures, par exemple de réunir à la couronne tous ses biens comme ceux d'un rebelle et d'un hérétique.

Ainsi le pauvre monarque restait hésitant, craintif, et c'est à ce roi, à demi détrôné, que les députés des États avant de se retirer adressèrent leurs derniers vœux. Le 11 janvier, l'Archevêque de Bourges au nom du Clergé, prononça en présence du Roi « un long et savant discours » pour l'exhorter à nommer de « bons et exemplaires Prélats, » à publier les articles du Concile de Trente, pour les dogmes comme pour la discipline, à rétablir l'ancien usage des Conciles provinciaux, à faire la guerre contre les hérétiques et la paix avec les catholiques. L'archevêque blâma la vénalité des charges de judicature, parla contre les financiers, loua la générosité du monarque, mais l'exhorta à dégrever les peuples et à ne pas faire de largesses excessives à des particuliers (1). Le comte de Brissac parla ensuite au nom de la noblesse, et chacun eût des éloges pour la précision et l'élégance ordinaire de son langage (2). Brissac trouva tour à tour un mot flatteur pour le Roi, la Reine-mère de glorieuse mémoire et la Reine régnante; il recommanda les intérêts de la noblesse et parla très chaleureusement contre les hérétiques dont la destruction était, selon lui, nécessaire au salut du royaume. « La clémence royale peut descendre sur les ennemis du Roi, dit-il mais elle ne doit pas s'adresser aux ennemis de Dieu. » Son discours, terminé par les cris unanimes de *vive le Roi!* fut « vraiment digne d'un chevalier chrétien (3) ».

Comme le jour finissait, le Roi se leva et remit au lendemain la suite de l'audience. M. de Bernart, avocat de Dijon et député de la Bourgogne, y prit la parole au nom du Tiers et rappelant l'obligation contractée par chaque député, vis à vis de sa province, d'exposer en toute liberté devant les États

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXIV, f° 623.

(2) « Il quale per la brevita del dire et per la sua politezza ordinaria fu lodato in extremo. » *Ib.*

(3) « Con molti particolari degni veramente d'un cavaliero christianissimo. »

ce qu'à ses yeux était utile au Royaume, il supplia énergiquement le Roi, (en se tenant toujours à genoux,) de détruire l'hérésie, cause principale des malheurs de la France, de réformer les abus du clergé et de réprimer les excès de la noblesse contre le pauvre peuple; il demanda au Monarque de pourvoir aux désordres introduits dans les offices de judicature et de finances, d'épargner au Tiers État les malheurs dus à l'opression des gens d'armes et au paiement de charges intolérables. Puis en terminant il sollicita la permission pour les députés de se retirer chez eux (1). — « Je désire rendre au royaume son ancienne splendeur, répondit Henri III, et soulager les peuples dans les malheurs présents. »

Cependant aucun subside n'avait encore été accordé; le 31 décembre, le roi en avait demandé, il en réclama encore le 12 janvier, mais les députés ne se pressèrent pas; or comme « c'est par l'avis des États, et non autrement, que les subsides peuvent être votés; » ils se sentaient nécessaires. Le Roi pour se venger du clergé auquel il attribuait cette opposition, voulut s'immiscer dans l'administration des biens d'Église et fit observer qu'un tiers de ces biens étant destiné aux ecclésiastiques, un autre tiers aux pauvres et le dernier tiers à l'entretien du culte, il avait le projet de nommer des commissaires pour faire la répartition de ces deux derniers tiers, dont une partie lui paraissait avoir été distraite de sa destination. Ce désir de contrôle inusité ne cachait-il pas une pensée d'usurpation? Les députés du clergé le crurent et firent observer au Roi que plus d'une raison les portait à voir dans son extrême sollicitude un prétexte pour s'emparer des biens de l'Église en France, comme Henri VIII s'en était emparé en Angleterre.

Henri III fut piqué, mais dissimula. Il répondit aux députés qu'il avait vu leurs cahiers, mais la multiplicité et l'importance des affaires l'empêchant de les expédier avant un mois, il les priait de laisser à Blois une commission de

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXIV, f° 655; 16 janvier 1589. Dépêche dans Tempesti, *l. c.*, t. II, p. 168 et 169.



douze membres pour être les témoins de sa bonne volonté, puis il congédia l'assemblée. (15 janvier) (1).

Aussi bien désormais l'intérêt avec le péril était ailleurs : il était surtout à Paris.

IV

La nouvelle de « l'événement horrible » (2) était arrivée le 24 décembre à sept heures du soir et avait produit une extrême agitation. La capitale devint aussitôt le centre d'un vaste mouvement anti-royaliste qui à Orléans, Abbeville, Amiens, Dijon, Toulouse et dans toutes les villes dévouées à la Ligue, éclata soudain. Mais à Paris se firent « les premières et les plus grandes extravagances. »

Les chaînes furent tirées dans les rues, les portraits du Roi déchirés, des royalistes, prêtres, religieux, officiers, conduits à la Bastille. Leur vie devait répondre de celle du Prévot des marchands et des échevins prisonniers à Blois : leur arrestation devait déconcerter leurs amis et paralyser une résistance possible (3). Au son du tambour, on demanda et on recueillit de l'argent pour enrôler des soldats, et dix mille écus furent promis à qui livrerait la tête du monarque. Madame de Montpensier, sœur des infortunés Princes, les cheveux au vent (4) parcourait la ville en demandant vengeance et les prédicateurs pour exciter le peuple racontaient ou même exagéraient les détails de l'éxécution ; à leurs récits

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXIV, f° 655.

(2) « La nuova di quest horribile accidente. »

(3) « Incarcerati alcuni dependenti dal Re nella Bastiglia, cosi per assicurarsi con essi della vita del Prevosto dei mercanti et suoi colleghi, come per impedire il favore et consiglio che potessero dare a suoi adherenti. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 577.

Une note porte à 800 le nombre des adhérents.

(4) « Tutta scapigliata andava per Parigi accompagnata de gran numero di gente piangendo vendetta dei fratelli. » *Ib.*

enflammés les auditeurs pleuraient, s'indignaient et juraient tous de mourir plustôt que de jamais accepter le Roi (1). Ceux mêmes dont ce n'était pas l'opinion le firent, car ils craignaient la fureur du peuple.

La duchesse de Guise alarmée fit appeler plusieurs de ces prédicateurs qui « vomissaient contre Henri de Valois » une « Iliade d'injures et de vilenies (2) »; en présence des magistrats de la ville, elle leur reprocha d'avoir été la principale cause de la mort du duc son mari, et les suppliant de ne pas causer encore la ruine de ses fils, elle leur demanda de garder le silence sur le passé « afin de ne pas mêler son sang dans les événements présents. »

C'est au Pape que la duchesse de Guise demandait justice pour son mari « expugnateur de l'hérésie,.. affectionné serviteur de Dieu et de son Eglise (3). »

Dès le 25 Décembre, un comité de quarante personnes fut chargé d'organiser la résistance, mais beaucoup de noms portés sur la liste le furent d'office, sans l'agrément des titulaires, car en temps de troubles, on conduit le peuple avec des noms et lorsqu'ils ne se présentent pas, on les prend. Le duc d'Aumale, mis à la tête du Conseil, fit garder la ville, signa les passeports et eut le gouvernement.

Il dénonça aussitôt au Pape « le meurtre inhumainement commis » et il le supplia de considérer « comment par sinistres et abominables moyens, l'on voulait se défaire des plus zélés enfans de l'Eglise de Dieu et plus entiers protecteurs de la religion catholique (4). » Il lui demanda de « ne point permettre que, du temps de son Pontificat, la persécution des

(1) « Sono talmente commossi, che prima vogliono tutti morire che mai piu accettare il Re. » Lettre du P. Félix de Bertinoro. Arch. du Vatican, *Francia*, t. II, f° 352 ; 28 janvier 1589.

(2) Fayet (*Journal historique* p. 60.) entendit Guinchestre appeler le roi « traistre, meschant et vilain Herodes » et nommer « les deux massacrés saincts martirs. « Voir *de la Démocratie chez les Prédicateurs de la Ligue* par Ch. Labitte. *Passim.*

(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 371. Lettre du 16 février 1589.

(4) *Ib.* t. XXIV, f° 577 et 635. Lettre du 31 décembre 1588 et du 15 janvier 1589. Bibl. nat. *ms.* f. fr. 3906, f° 29.

plus zèlés catholiques commençat à être autorisée de la justice, ou des justiciers de ce royaume de France, desnommé très chrétien (1). »

Les Échevins de Paris marchèrent sur les traces du duc d'Aumale et pour mettre leur conscience en règle ils sollicitèrent un avis des Docteurs de Sorbonne. Le peuple n'était-il pas, par le fait même des événements de Blois, délié du serment de fidélité prêté à Henri III? Le peuple ne pouvait-il en sûreté de conscience, réunir des armes et de l'argent pour défendre la religion catholique contre les coupables actions d'un Roi parjure? Telles étaient les demandes et le 7 janvier, soixante dix docteurs repondirent affirmativement aux deux questions posées.

Le Roi connut cette délibération et s'en plaignit aux docteurs présents à Blois; puis réunissant vingt évêques et douze théologiens il fit examiner la consultation. On refusa d'abord de croire à son authenticité, car il y avait dans l'Université des hommes judicieux, et on offrit d'aller s'informer à Paris de la vérité d'un acte « téméraire et impertinent, arraché par la peur. » Henri III indigné parla de révoquer tous les privilèges accordés à la Faculté par les Rois ses prédécesseurs.

Les Echevins de Paris après avoir consulté la Sorbonne, adressèrent au Pape une semblable requête (13 janvier) et lui

(1) Le duc pria encore le Pape « d'adviser aux moyens que Dieu luy a pu départir pour le secours de ce pauvre peuple affligé et qui ne se contient en l'obéissance sinon par la créance qu'il a en l'authorité des sacremens, par le moyen desquels il prend mesme de Dieu assurance. Nous n'avons rien de faiblesse en nous, sinon que nos plus grands ennemis se meslent entre nous, prenant mesme visage de catholiques, pour ouvertement pratiquer la ruyne de notre religion et parceque la plus poignante injure est commise à notre maison que V. S. a par cidevant tant honoré d'une démonstration de dilection et reconnaissance particulière,.. je supplie très humblement V. S. de prendre en bonne part cette mienne lettre et qu'il lui plaise de favoriser nos désirs et les vœux que nous faisons. » Il dénotait l'arrestation des députés « contre la foy publique, mesme entre les payens, voire entre les pyrates religieusement gardée, traînés au château pour estre comme l'on dit exécutés à mort. » Arch. du Vatican, *Gallia Sixto, V*, t. I, f° 63; 31 déc. 1588.

demandèrent en outre de publier avec un Jubilé pour les catholiques la guerre « contre l'agresseur de la Religion et de la liberté ».

En attendant, le duc d'Aumale voulut obtenir du Parlement une déclaration pour enlever toute autorité au Roi. Accompagné d'une foule de peuple il vint pour dicter cet arrêt ; mais le Président Achille de Harlay se leva aussitôt : « les Conseillers tiennent tous leurs pouvoirs du Roi, dit-il ; ils ne peuvent, ni ne doivent accomplir un acte contraire à l'obéissance et à la fidélité. » Le Duc se retira, mais ses gens se dédommagèrent en allant dans deux Eglises briser les panneaux aux armes royales appendus aux portes (1) « Sot peuple, beste à plusieurs testes ! » s'écrie L'Estoille en racontant un fait analogue. Mais on voulut faire expier au premier Président son acte d'indépendance. Le 16 janvier, un bourgeois, appelé le capitaine Olivier, vint au Palais, accompagné d'une centaine de gardes et l'épée nue d'une main, le pistolet de l'autre, présenter une requête des habitants de Paris. Ils exigeaient la mort de l'hérétique du Belloy « principal auteur de toutes les séditions du royaume, » ensuite l'union réelle du Parlement avec les habitants, enfin l'enregistrement de l'impôt mis sur les maisons pour la contribution de la guerre (2). Si le Président ne l'accordait pas il lui arriverait malheur. Harlay répondit : « Le Roi a commis à d'autres juges l'examen de la cause de du Belloy, le Parlement n'a donc plus à s'en mêler (3). Les conseillers sont prêts à exécuter pour s'unir avec le peuple tout ce qui n'est pas contraire à l'honneur de Dieu et au service du Roi et si l'on veut établir l'impôt sur les maisons, il faut commencer par le répartir également sur tous les habitants. » Furieux

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXIX, f° 40; 23 janvier 1589 ; chez Miron le médecin du Roi, le capitaine Olivier fit donner dix coups de couteau sur le portrait du Roi. (P. Fayet *Journal*, p. 50.)

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXIV, f° 669; 24 janvier 1589.

(3) Du Belloy aurait été lapidé par le peuple pendant que l'on le conduisait à la Bastille, si un P. Jésuite ne l'eut sauvé en disant que c'était un homme érudit « di gran lettere » et en donnant espoir de le convertir. Arch. du Vatican. *l. c.*, t. XXIV, f° 713; 30 janvier 1589.

de cette réponse, le capitaine Olivier s'écria qu'il « avait toujours connu le Président pour un homme de peu de conscience, pour un politique, ajouta-t-il avec mépris » et aussitôt il le fit arrêter. Vainement dans la foule on criait qu'il ne fallait point porter la main sur la première magistrature de France, Olivier fit conduire à la Bastille, les mains attachées derrière le dos, soixante conseillers au Parlement. Le peuple regarda passer : quelques uns applaudirent, la grande majorité garda le silence.

Le lendemain on plaida comme à l'ordinaire à la grande Chambre et Brisson nommé premier Président tint l'audience. « Brisson n'aimait pas cependant la Révolution et avait les fleurs de lis escrites au cœur » ; il protesta secrètement par devant notaire qu'il avait agi par force, « et ce pour sauver sa vie et s'accomoder aux désirs et vouloirs du peuple quoiqu'ils soient injustes, déraisonnables et contre le devoir de subject » ; caractère qui croyait garder son honnêteté, parcequ'il était faible! Partout du reste il y avait dans Paris révolté contre le roi un mélange inouï d'excès démagogiques et de simulacres de piété avec des processions fréquentes, ici de six cents écoliers de onze à douze ans, pieds nus en chemise, là des capitaines et dizainiers de la ville, une autre fois de moines en costumes guerriers etc. (1).

Le 26 janvier le Parlement décida que l'on préterait serment « pour l'entretènement de l'Union » et le 31 il rendit un arrêt pour procéder contre les auteurs des assassinats du 23 décembre.

Les échevins, désireux d'organiser sérieusement la résistance demandèrent l'appui du duc de Nevers (2) et envoyèrent

(1) Sur les dizainiers et quarteniers de Paris voir les *Recherches* de M. Georges Picot dans les *Mém.* de la *Soc. de l'hist. de Paris*, t. I, p. 132.

(2) Bibl. nat. *ms.* f. fr. 3977, f° 17; 8 janvier 1589. Henri III pour s'attacher le duc de Nevers le nomma gouverneur de la Champagne à la place du duc de Guise, *ib.*, f° 30. Les échevins lui écrivirent encore le 21 février et Mainneville le 11 mars pour le presser de venir, *ib.*, f° 81, 123, mais le duc fit la sourde oreille, aussi le 3 mai les échevins de Paris écrivirent aux catholiques de la ville de Nevers « de ne pas se laisser séduire par les artifices du Duc. » *Ib.*, f° 149.

M. de Bassompierre avec cent mille écus pour lever en Allemagne quatre mille reitres.

Ils décidèrent en outre la levée d'un impôt volontaire annuel et pour exciter la générosité ils firent entendre que « si les offres faites par les habitants étaient notoirement trop basses, chacun serait taxé raisonnablement et contraint par toutes sortes de bonnes voies » à payer davantage (1). Les jurés des paroisses, accompagnés de quatre bourgeois, firent donc « la visite des maisons » : dix mille écus furent prélevés sur les biens de la Reine-mère et six mille sur ceux de la Reine femme du Roi (2). « Lorsque nous n'aurons plus d'argent, dirent les capitaines, nous prendrons les vases des Églises ; » avec ces dispositions on craignit de voir le peuple piller le trésor de St-Denis; déjà les capitaines s'étaient emparés du Louvre et avaient forcé les portes des appartements de la garde-robe du Roi, en ayant soin toutefois d'en dresser inventaire.

Le Conseil avait expédié aussi trois courriers, l'un au duc de Lorraine pour lui demander le concours de son fils aîné (3), le second au duc de Mayenne pour l'exciter à venger son frère, le troisième au duc de Parme pour réclamer son appui. Le duc de Mayenne fut le premier à venir.

Il était à Lyon lorsque l'écuyer du duc de Guise, M. de Rossieux, arrivé en grande hâte, vingt-quatre heures avant le cou-

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXII, f° 683. On demanda des dons volontaires pour payer la milice et établir des « ateliers publics de travail pour des gens sans ressource. »

(2) Chez l'ambassadeur de Toscane Guicciardini on prit ses chevaux, son argent, ses bijoux pour 1.200 écus. Il avait cependant un passeport signé par le duc d'Aumale. Arch. du Vatican, t. XXIV, f° 753; 11 janvier 1589.

(3) Le duc de Lorraine s'était déclaré pour la Ligue au lendemain de la journée des Barricades, et le 7 janvier 1589, les Echevins de Paris écrivirent à Mme de Montpensier qui se rendait en Lorraine de prier le duc de les assister, car « le malheureux acte commis à Blois est achemynement à la ruyne conspirée contre les catholiques et plusieurs gens de bien de ce royaume. » *Lettres et instructions* de Charles III duc de Lorraine, par H. Lepage p. 60, 61.

La lettre de condoléance du duc à la duchesse de Guise du 4 février 1589, fut regardée comme « un peu tardive » *Ibid.*, p. 98.



rier porteur, dit-on, de l'ordre de l'arrêter, lui annonça l'événement de Blois : il se retira immédiatement sur Dijon, car Lyon était royaliste et ses habitants allaient prêter serment de ne reconnaître qu'Henri III pour leur souverain. (11 janvier 1589) (1).

Le duc de Mayenne ne pouvait avoir la même autorité que le duc de Guise. A la tête d'une poignée de Français, il avait combattu contre les Turcs à Lépante et s'y était si bien comporté que Venise avait inscrit son nom parmi ceux de son Patriciat; mais égal en vaillance à son frère, il n'exerçait pas une égale séduction. Plusieurs fois il avait désapprouvé ses desseins, mais en apprenant sa mort il se jeta en avant, car, dit-il : « mieux valait mourir l'épée au poing que périr par trahison de la main d'un lâche (2). »

De Dijon le duc de Mayenne défendit de payer au roi les tailles (3) et il supplia le Pape de venger la mort de ses frères: « Ils avaient comme lui pris les armes, avec le conseil et l'autorité du Saint-Siège, pour la conservation de la religion catholique » et il fallait à présent leur donner aide et assistance, car, disait-il, « nous sommes enfants de l'Église et vos très humbles serviteurs; que ce coup si horrible et qu'aucun prétexte ne peut plus couvrir, fasse voir clair à V. S. l'intention de ceux qui cherchent en notre ruine celle de tous les catholiques. » Mayenne vint à Orléans où le clergé et le peuple le reçurent en procession. Il arriva ensuite à Paris, avec six cents chevaux et quelques enseignes d'infanterie, mais sa présence à quinze lieues de Blois y avait fait craindre une attaque. « Il avance, avait dit le Roi, il faut monter à cheval et mettre en lieu sûr le cardinal de Bourbon, car on veut le délivrer pour le créer Roi ». Le cardinal et

(1) *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon sous Henri III*, par Antoine Péricaud, 1843, p. 131.

(2) *La correspondance du duc de Mayenne* publiée par MM. E. Henry et Ch. Loriquet (2 vol. Reims 1860-1862) comprend 456 lettres du 11 nov. 1590 au 22 mai 1591. « Elle montre dans le duc une ambition personnelle, tempérée par un patriotisme véritable. Il n'est pas le très humble serviteur des étrangers. »

(3) Bibl. nat. 3977, f° 37; 19 janvier 1589.

tous les prisonniers furent donc conduits en barque (31 janvier) au château d'Amboise dont M. de Monpezat, seigneur de Lognac, un des quarante-cinq de la Garde, fut nommé gouverneur (1). Le duc de Nemours avait dû être compris parmi les personnes transférées à Amboise, mais la veille du jour fixé pour le départ il put s'évader. Habillé en valet de cuisine, il sortit de sa chambre, traversa les corridors, descendit l'escalier, puis passant sans être arrêté au milieu de trois corps de garde, il alla droit à l'hôtel où se trouvaient ses chevaux et sortit de la ville. Le lendemain seulement on s'aperçut de son absence, mais on ignora au premier moment de quel côté il avait dirigé ses pas. C'était vers Paris, où il arriva en même temps que le duc de Mayenne le 2 février au soir, à la lueur des torches, au milieu des acclamations des Bourgeois. Le matin il est vrai, il leur avait fait remettre huit mille écus d'or.

Cette évasion du duc de Nemours était un triomphe pour la Ligue, un échec pour le Roi, car en gardant ce Prince prisonnier, Henri III pouvait par l'espoir de le rendre à la liberté arranger plus facilement les affaires. Il lui écrivit aussitôt une lettre pour l'assurer que son dessein n'avait pas été de lui faire aucun mal, mais de le garder seulement près de lui, afin de l'empêcher d'être circonvenu par ses ennemis. Il l'exhorta à se retirer à Montargis en lui promettant de ne pas l'inquiéter et de l'aimer toujours (2). Il écrivit dans le même sens à la mère du duc, Madame de Nemours, qu'il avait fait mettre en liberté. Madame de Nemours se rendit aussitôt à Orléans et de là passa à Paris pour essayer d'amener une réconciliation entre le monarque et ses fils. « Si cette démarche ne produit aucun effet, écrivit le Légat, la situation du Roi est désespérée, car tous les jours on apprend la révolte de quelque ville. » Or le duc de Mayenne ne voulut écouter, ni sa mère, ni le duc de Nevers, chargé de lui offrir les conditions les plus avantageuses; on ne pouvait selon lui

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXIV, f° 722, 31 janvier.
(2) *Ib.*, t. XXIV, f° 721.

se fier au Roi et au surplus la première condition d'un accord était la délivrance préalable de tous les prisonniers. Madame de Nemours fut réduite à communiquer cette réponse (1 mars) par l'entremise d'Hercule Rondinelli l'ambassadeur du duc de Ferrare.

En présence des difficultés qu'il ne savait envisager d'un ferme regard, le Roi se disait souvent l'homme le plus malheureux de la terre, content si quelqu'un voulait lui ôter la vie. Cependant il fit un effort. Instruit par M. de la Guiche de la mauvaise tournure des affaires, il rappela le duc de Nevers avec ses troupes et envoya à Lyon trente mille écus pour lever 6.000 Suisses au nom des colonels déjà en France, afin d'éviter de convoquer une diète, selon l'usage quand on choisissait de nouveaux chefs : il accepta aussi trois mille fantassins et quinze cents chevaux offerts par le duc d'Épernon (1), et oubliant la disgrâce de son ancien favori, il lui écrivit en faisant allusion à la mort du duc de Guise : « Il n'y a plus rien près de moi qui puisse empêcher les effets de ma bonne volonté. » Il eut désiré employer le duc de Nevers, mais tout en restant fidèle au monarque, ce seigneur, peu satisfait de ce qu'il voyait, se retira chez lui sans vouloir accepter de commandement (2).

Le Roi enfin somma le duc d'Aumale de sortir avant trois jours de Paris et de se conduire en bon et fidèle sujet (3), se dit prêt à pardonner à tous si on se soumettait, mais si avant trois jours la soumission n'avait pas eu lieu, il défendait au Parlement, aux magistrats et aux receveurs de remplir dorénavant leurs fonctions. Le héraut chargé de la mission ne put la remplir : « il ne fut ouï, ni son paquet vu, mais emprisonné, en grand danger d'être pendu » et chassé de la ville sans réponse, avec ordre de ne plus revenir (26 janvier).

Le 6 février le Roi convoqua le ban et l'arrière-ban et en exposant la raison de ces armements, il accusa le duc de

(1) Arch. du Vatican, t. XXIV, f° 621 ; 6 janvier 1589.
(2) M. de Croze, t. II, p. 393. Lettre de Mendoza, 1er février.
(3) Arch. du Vatican, *Lettre*, t. XXIV, f° 673 ; — 25 janvier 1589.

Mayenne de suivre les errements de son frère : c'étaient les mêmes prétextes et c'était le même but, c'est-à-dire d'ôter au Souverain la couronne pour la poser en sa maison. Enfin le 13 février, une déclaration générale sur la rebellion des ducs de Mayenne et d'Aumale, des villes de Paris, Orléans, Amiens, Abbeville et autres cités fut publiée, pour justifier les actes de Blois par un réquistoire dressé contre les Guise, leur famille, et leurs partisans.

Paris allait répondre en ouvrant des informations sur l'assinat du duc et du cardinal de Guise (1), en établissant le 16 février le conseil général de la Sainte Union (2), en prêtant le 1er mars un serment où il n'était plus question du Roi, en nommant enfin le 4 mars le duc de Mayenne lieutenant général de la couronne de France. Il avait véritablement un Royaume, car toutes les villes de la Ligue, reconnaissaient sa suprématie.

Un coup d'œil sur le mouvement anti-royaliste et sa physionomie, diverse selon les lieux différents, ne peut être sans instruction.

V

Les échevins d'Orléans étaient venus à Blois le 26 décembre demander à genoux la révocation de leur gouverneur M. d'Entraigues et la destruction de la citadelle. Mais le Roi le prit de haut : « il n'était plus temps de traiter avec lui de cette manière, » dit-il, et il leur donna vingt quatre heures

(1) Une copie des informations : Bibl. nat. *ms.* f. fr. 3996, f° 79. — 108.

(2) Il y avait dans le Conseil quatre évêques, Monseigneur de Brézé, év. de Meaux, Hennequin, év. de Rennes, Roze, év. de Senlis, de Villars, év. d'Agen, plus l'abbé de Lenoncourt, douze membres du Parlement, cinq curés de Paris et un Docteur de Sorbonne, une douzaine de membres de la noblesse, sept membres de la cour des comptes et quinze bourgeois.

pour « se remettre sans conditions à sa miséricorde, autrement il les rendrait les gens les plus malheureux de toute la France » (1).

Les échevins remontèrent immédiatement en voiture et revinrent pendant la nuit à Orléans. Dès que la résolution du Roi fut connue, le peuple courut aux armes, éleva des barricades et se précipita vers la citadelle gardée par les soldats. En peu d'heures on éleva un terre plein qui la domina et elle aurait été prise, si on avait eu de grosses pièces d'artillerie (2). Ce délai donna au gouverneur le temps de se fortifier et aux secours celui d'arriver. Henri III envoya immédiatement des gardes suisses avec MM. de la Guiche et de Boves : mais M. de Trémon, capitaine de la garde du duc de Guise et le chevalier d'Aumale, venus de Paris avec quelques chevaux, se jetèrent dans la ville : malgré l'ordre du Roi de ménager un arrangement, on était plus près de se battre que de parlementer (3).

A Chartres, les habitants jurèrent et promirent à Dieu «d'employer leurs vies et leurs biens pour la manutention de la Religion, de se maintenir en la sainte Union, de se conserver contre qui que ce soit, sans réservation de dignité quelconque, et de poursuivre la justice des massacres faits à Blois (4). » A Amiens, les Échevins firent arrêter comme otages le duc de Longueville, sa femme fille du duc de Nevers, son frère, sa mère et tous les officiers du Roi. Le 31 décembre un conseil composé d'ecclésiastiques, de nobles et de gens du Tiers-État prit dans cette ville le nom de *Chambre du Conseil des États de Picardie* pour délibérer sur les affaires de la Province (5). Les États de Ponthieu prêtèrent

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 577, 31 déc. 1588; Tempesti, *l. c.*, t. II, p. 157.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 635; 15 janvier 1589.

(3) « Fin hora si procede piu con l'arme che con le parole. »

(4) Bibl. nat. *ms.* f. fr. 3977, f° 54. C'est le serment prêté à Paris. M. de Lépinois, *Histoire de Chartres*, t. II, p. 296.

(5) *Documents inédits pour servir à l'Histoire du Tiers État*, t. IV, p. 458, et *la Chambre du Conseil des États de Picardie pendant la Ligue*, par F. Pouy. Amiens, 1882, p. 2.

de nouveau serment à l'Union des catholiques et les députés de Beauvais, d'Abbeville, Péronne, Amiens, Doullens firent de même le 26 janvier (1). La Champagne subit naturellement l'influence de la maison de Guise. (2) Reims envoya le 6 février des députés pour aller s'entendre avec ceux de Paris (3). Les deux tiers des habitants de Laon prirent le même parti, en passant également sous silence le nom du Roi. Ainsi la Ligue anti-royaliste commençait et à ses yeux, quiconque restait fidèle au Roi était regardé comme hérétique (4).

En Bourgogne, les habitants de Dijon, avaient d'abord renouvelé le 30 Décembre le serment d'obéir à Henri III, mais bientôt le baron de Lux prépara l'entrée de Mayenne et alors les habitants prêtèrent sans difficulté serment à l'Union sans aucune réserve pour l'autorité du Roi. Le Parlement et la cour des Aides ne l'entendirent pas ainsi. Ces magistrats voulurent bien prêter serment à l'Union, mais en ajoutant : « sous le nom et autorité du Roi, au commandement de M. de Mayenne gouverneur pour Sa Majesté en la province (5) » A Auxerre le peuple fut soulevé contre l'Évêque royaliste par le Père gardien des Cordeliers : à Chalons une partie des habitants, excités par le gouverneur, chassèrent l'Évêque (6) : à Autun le clergé resta fidèle au Roi tandis qne les magistrats furent pour la Ligue (7). En un mot si la Ligue eut en Bour-

(1) *La Ligue à Beauvais*, par Dupont-White. Paris 1846, p. 38 et 228, 250. *Hist. de Montdidier*, par V. de Beauvillé, 2e édit. 1875, t. I, p. 232.

(2) 758 habitants de Rethel juraient la Sainte Union le 30 mars 1589, *Revue de Champagne*, juillet 1882, cf. *Mémoires sur la Ligue dans le Laonnois*, par Ant. Richart. Laon, 1869.

(3) *Archives administratives de Reims*, par Varin. *Statuts*, t. I, p. 914.

(4) Cf. « *Apologie* pour les Catholiques d'Angers, demeurés fermes en l'obéissance du Roy, calomniés d'hérésie pour n'avoir voulu estre de la Ligue », 1589. Un royaliste, chanoine de Chartres, fut *atteint et convaincu d'hérésie*. M. de Lépinois, *ib.*, p. 304, etc., etc.

(5) *Histoire du Protestantisme et de la Ligue en Bourgogne*, par Baudoin, t. II, p. 371. Challe, *Histoire des Guerres du Calvinisme et de la Ligue dans l'Yonne*. T. II, p. 126.

(6) Garnier, *Correspondance de la ville de Dijon*, t. II, p. 141. Abbé Lebœuf, *Mémoires concernant l'Histoire ecclésiastique d'Auxerre*, t. I, p. 633. Beaudoin, *Hist. du Protest.*, t. II, p. 27.

(7) Abord, *la Réforme et la Ligue à Autun*, t. II, p. 141.

gogne beaucoup de partisans, le Roi y garda des fidèles soutenus par Guillaume de Tavannes et des magistrats comme Fremyot, le père de Ste Chantal, Bossuet, Saumaise, Bouhier etc. (1).

Rouen (2) et Lyon d'abord restées royalistes firent bientôt défection. Le 24 février une émeute éclata dans cette dernière ville et les habitants « pour se garder des entreprises des confédérés avec les Huguenots » prirent « la sainte et catholique résolution de promettre à Dieu et à sa Mère de vivre et mourir en la religion catholique, de maintenir l'Édit d'Union, » mais en même temps « d'obéir au duc de Genevois et de Nemours représentant la personne du Roi en ce pays ». (3) Catholiques et royalistes, « éloignés des extrêmes du trop ou du peu qui corrompent la vertu et dégénèrent en vices, » désireux de « discerner si les ordres viennent du bon ou mauvais conseil de la France, » voilà encore les habitants de Lyon en 1589, fidèles aussi à la pensée première de la Ligue, exprimée dans la devise qu'ils firent alors graver sur leurs médailles, et que chacun adopta (4) :

UN DIEU, UN ROY
UNE FOI, UNE LOY
1589

En Auvergne, les députés des villes revenus des États de Blois, « infatuèrent aussitôt le peuple et moyennèrent pren-

(1) On connait la magnifique lettre de Frémyot, lorsque pour le forcer à adhérer à la Ligue on le menaça de faire périr ses jeunes enfants faits prisonniers : « Mon honneur et mon debvoir m'empeschent de plyer soubs toutes ces choses... Si c'est un crime d'estre serviteur du Roy, j'ai failly. Les tourments que l'on pourra me donner, ny ceulx que l'on fera à mon fils, que je sentiray plus que les miens, ne me pourroient esbranler à faire chose contre mon honneur et le debvoir d'un homme de bien. J'aime mieux mourir tost, aiant la réputation entière que vivre longuement sans réputation. » Cf. Pingaud, Les Saulx-Tavannes, p. 147.

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXIV, f° 760.

(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XX, f° 168.

(4) Ant. Péricaud, *Notes et Documents pour servir à l'histoire de Lyon sous Henri IV*, p. 25.

Un de nos amis, M. E. Récamier, qui prépare depuis longtemps une



dre les armes et les faire liguer en une assemblée des Etats » qui fut tenue au mois de mars 1589. (1)

Les intérêts particuliers décidèrent souvent du parti à prendre, ainsi « l'émulation et l'envie de la ville de Riom contre celle de Clermont lui fit prendre le contraire parti. »

Dans le Forez le Tiers-État réuni à Montbrison, à Saint-Galmier, à Feurs, s'unit à la ligue de Lyon ; le seul but à ses yeux était de « distraire le Roy de son mauvais conseil (2). »

A Toulouse au contraire où le conseil de ville décida que « l'association serait rafréchye (3) » la faculté de théologie de l'Université, donnant le signal de la rébellion, déclara qu'il était permis de prendre les armes contre Henri III (4). Le lendemain, 10 février, la foule, traduisant en acte la décision prise, massacra le Président du Parlement Duranti et l'avocat-général Daffis « tués pour être du parti du Roi, le nom duquel les Tolozans avaient en telle horreur qu'en place publique ils pendirent à une potence l'effigie de Sa Majesté (5). » « Nous préférons perdre la vie plutôt que la Foi, écrivirent alors les membres du clergé diocésain, nous ne supportons pas davantage un Roi fauteur d'hérésie et nous recourons au Pape comme à une ancre sacrée en le priant de venir en aide à Paris, la tête de ce royaume (6). » Les capitouls en effet supplièrent Sixte V de « prendre en main la

histoire de Lyon, possède dans ses collections un exemplaire de cette médaille : il nous a montré un livre imprimé alors à Lyon, où ces mêmes mots sont écrits à la main sur la feuille de garde.

(1) *Mémoires* de Jehan de Vernys. Paris, 1874, p. 58.

(2) *Documents pour servir à l'hist. de la Ligue*, par Loutchisky, p. 238. — « Le seul bien et conservation du peuple et de la patrie, dit-on le 7 mars à Montbrison, doibt estre tellement engravé aux cœurs de tous les gens de bien que Dieu et le Roy ne seront jamais offensez que chacun y mette tout l'ordre requis », p. 237. L'esprit de la Ligue catholique et monarchique est donc encore bien vivant.

(3) *Ib.*, p. 242.

(4) Arch. du Vatican, *Gallia sub Sixto V*, t. II, f° 334.

(5) *Mémoires-Journaux*, par P. de L'Estoille, t. III, p. 261.

(6) Arch. du Vatican, *Gallia*, t. I, f° 165.



cause de la République chrétienne... Le Royaume nous l'espérons, sera bientôt enlevé au Roi pour être donné au meilleur: et l'élu remettra alors en son ancienne splendeur la majesté abaissée de la République chrétienne (1). » Dans cette phrase se trouvait énoncée toute la politique anti-royaliste de la seconde phase de la Ligue : l'abandon de l'ordre traditionnel en France dans la succession au trône pour le remplacer, — chimère où peut se complaire l'imagination, — par un roi idéal choisi comme le plus catholique et le plus digne. Les habitants de Toulouse, obéissant à une tendance fédéraliste, souvent remarquée chez les peuples du midi, s'unirent avec ceux de plusieurs autres villes de Languedoc et de Guienne pour soutenir et défendre la Religion (2).

A Poitiers, les Ligueurs convoquant les délégués des villes voisines voulurent forcer le gouverneur à prêter serment à la Ligue : « Vous pouvez m'ôter la vie, répondit celui-ci, vous ne m'ôterez jamais l'honneur; » il fut chassé, beaucoup de royalistes quittèrent la ville et un pouvoir nouveau s'établit (3). A Nantes, les habitants avaient couru aux armes et les assemblées de la bourgeoisie avaient nommé le duc de Mercœur chef et gouverneur de la Bretagne « pour le maintien de la Religion catholique et la liberté de la Province, en attendant l'assemblée des Etats. »

Ainsi partout des villes nombreuses, — nous avons cité seulement quelques noms, — se ralliaient à la Ligue en haine du Roi, mais en ôtant le Roi on amenait l'anarchie. « On vole sans pitié le pauvre peuple catholique et innocent, écrivait le duc de Nevers, on lève de gros deniers pour attaquer le roi et venger les princes morts; les marchandises ne circulent plus parcequ'elles deviennent la proie de qui peut les piller. On ne parle plus de faire justice des malfaiteurs, des homicides, des sacrilèges... Les villes usurpent toute autorité, comme si elles étaient des républiques. » Le duc de Nevers

(1) Arch. du Vatican, *Gallia*, t. I, f° 164.
(2) Arch. du Vatican, *Gallia sub Sisto V*, t. I, f° 159.
(3) Ouvré, *la Ligue à Poitiers*, p. 177-183.

aurait désiré voir le Pape prendre l'initiative d'une nouvelle réconciliation entre les catholiques et le Roi.

Elle était bien difficille.

Le 25 février il écrivait de Blois au cardinal Scipion Gonzague son parent: « Ceux qui désirent la division et la ruine de ce royaume empêcheront Sa Sainteté de réconcilier, de sa propre autorité et sous peine d'excommunication, tous ces catholiques à notre roi, ... leur but n'est autre que de ruiner ce royaume en tout et pour tout (1). » Le même jour il traçait ces mots : « au très magnifique et très cher Camille Volta » son agent à Rome : « La ruine de ce royaume se prépare et, si Sa Sainteté ne réconcilie les catholiques soulevés contre le roi, il y aura des désordres inouïs; le royaume sera perdu et la Religion anéantie, si le Pape n'y met la main et bientôt, car plus tard il ne sera plus temps, lorsque sera établie, comme elle commence déjà à l'être, quelque forme de République où il sera difficille de se faire obéir... De tous côtés on prend les armes et il ne sert de rien de dire : je suis catholique, je suis évêque, prêtre, religieux, parceque si vous n'êtes du parti que l'on veut et qui se déclare ouvertement, vous serez chassé de votre diocèse, de votre paroisse, de votre couvent. Le gentilhomme qui vit tranquillement chez lui est assassiné par les soldats des deux partis, sous prétexte qu'il n'est pas du leur (2). »

Quelle peinture tracée par un esprit un peu chagrin sans doute, mais véridique et sincère ! Comme l'argent manquait à la Cour pour les services, on proposa de frapper de la monnaie de cuivre et de lui attribuer une valeur conventionnelle d'un écu, afin de l'échanger plus tard contre de l'or; mais rien ne fut décidé à ce sujet, et Henri III aima mieux créer, au prix de vingt mille écus chacune, deux nouvelles charges de secrétaires d'État pour MM. de Forget et de Gèvres. D'un autre côté des financiers offrirent de l'argent pour être continués dans leurs emplois, et on fut heureux de

(1) Arch. du Vatican, *Gallia*, t. II, f° 372.
(2) *Ib.*, f° 373.



l'accepter. Ces expédients révélaient toutefois une situation embarassée et chaque jour elle s'aggravait. Paris ne voulait plus d'Henri III et dans la Picardie, la Normandie, la Bourgogne, la Champagne, le Languedoc, une grande partie du Lyonnais et du Berry, des villes s'accordaient avec la capitale. Le Roi avait espéré par ses déclarations apaiser le tumulte dans le royaume et le royaume au contraire se levait contre lui en armes.

Le Pape n'allait-il pas accorder sa protection et son aide aux « pauvres catholiques » du Royaume? Le P. Felix, de Bertinoro, commissaire-général de la province de Paris pour l'ordre des Capucins, vint le lui demander formellement, car, disait-il(1) : « il ne fallait pas croire à aucune excuse présentée par le Roi ou en faveur du Roi; il ne peut, ni ne doit vraiment être cru. De toutes manières le monarque est perdu, car les mouvements des catholiques sont irrévocables et irrésistibles. Si on prenait quelque résolution en faveur du Roi on pouvait être sûr de causer un grand scandale dans le monde. Tous les catholiques en effet se défieraient du Pape et l'Église de France se séparerait peut-être de l'Église romaine; si Rome se montrait défavorable, il y aurait appel à un futur Concile. Il est donc temps, disait-il, de restaurer en ce royaume la religion et la liberté ecclésiastique, d'enlever les évêchés, les abbayes, les églises, des mains de femmes, de laïques et de religieux à la vie dissolue et licencieuse. La pluspart des Évêques, simoniaques et opposés au Concile de Trente, font entendre au Roi que les décrets du Concile le priveront de son autorité, mais je le répète, le Roi est perdu et rien ne peut arrêter sa ruine. Tous les catholiques sont résolus à mourir plustôt que de l'accepter (2). » Avec ces paroles, transmises à Rome comme un écho du sentiment général, on troublait les esprits afin de les dominer, et en

(1) Arch. du Vatican, *Gallia*, t. II, f° 349, la lettre du 9 janvier fut portée à Rome par un libraire, bon catholique, grand ami et tertiaire de l'ordre de St-François. « Amico grande et figlio della Religione ».

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXIV, f° 633; 15 janvier 1589. Arch. du Vatican, *Gallia*, t. II, f° 352; 28 janvier 1589.

renseignant mal le Souverain Pontife on l'inclinait à seconder ces passions (1).

L'intervention du Pape, et son intervention immédiate, était donc, quoiqu'avec des motifs différents, aux yeux du royaliste duc de Nevers comme à ceux du ligueur P. Felix, absolument nécessaire pour sauver la religion et l'État. « De grâce, écrivait le duc de Nevers, que le Pape réconcilie avec le Roi son troupeau catholique et impose à tous le devoir de combattre les Huguenots. Après il sera trop tard, tant les partis ont de fureur et d'aveuglement. »

Sixte-Quint le savait, mais sa circonspection, tenue en éveil par les récriminations des Ligueurs, était également justifiée par l'attitude du Roi. Au lieu de suivre l'élan d'un fils vers son père, Henri III s'avançait d'un pas contraint et calculait ses expressions avec la froideur d'un politique.

VI

Le 3 février 1589, le Roi écrivit au Pape pour lui annoncer le départ de l'Évêque du Mans Claude d'Angennes de Rambouillet, « personnage d'exemplaire vertu et ferveur » et demander pour lui « bénigne audience, » en ajoutant foi et créance à sa parole (2) : « Votre Sainteté, disait-il, a sceu ce ce qu'il s'est passé à Blois, et combien de justes causes les Princes ont de se conserver en leur estat... pour quoy, comme par force, j'ay esté tiré à ce qui est advenu (3). »

(1) « Io temo ch'i nostri non le sieno noti abastanza per la diversità dei cervelli che regnano fra noi. » Lettre du cardinal de Gondi, 27 avril. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXV, f° 39.

(2) Arch. du Vatican, *Gallia sub Sisto V*, t. I, f° 132. Il était neveu du cardinal de Rambouillet empoisonné, lit-on dans une lettre de Catherine de Médicis au Pape, (18 sept. 1598), « par une once d'ellebore blanc mis par son apothicaire dans un clystère. » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVI, f° 345. Henri III écrivit au Pape le 15 septembre. *Ib.* f° 347 et 15 novembre, *ib.* f° 359; et au cardinal de Montalto, f° 273.

(3) Arch. du Vatican, *Gallia sub Sisto V*, t. I, f° 137.



Or le Pape condamnait nous l'avons vu ce qui était « advenu » au cardinal. Malgré sa résolution de se renfermer dans ses droits les plus stricts, Sixte-Quint n'avait pu obtenir aucune satisfaction. Il était disposé à faire une part aussi large que possible à la raison d'État, mais enfin il avait au moins besoin d'un simulacre de repentir. Écoutons le récit de l'évêque du Mans : il met en relief les caractères et précise la situation (1).

Après s'être arrêté une journée à Turin et une demi-journée à Florence, pour voir le Grand Duc, l'évêque arriva le 23 février à Rome, où il descendit chez le cardinal de Joyeuse, tandis que Villeroy et le cardinal de Gondi, venus avec lui, se logèrent chez l'ambassadeur marquis de Pisany.

Joyeuse et Pisany instruisirent aussitôt l'envoyé extraordinaire du Roi de l'État des esprits à la cour de Rome : on y était beaucoup plus exaspéré qu'on ne se le figurait et on s'y berçait de grandes illusions. Aussi pour détruire l'effet produit par l'annonce des succès des Ligueurs, il fallait montrer au Pape que les affaires du Roi étaient loin d'être complètement ruinées.

Le 25 février, le cardinal de Joyeuse et le marquis de Pisany accompagnèrent l'évêque du Mans à l'audience pontificale. Sixte V les reçut très bien et eut la patience d'écouter le « très long discours » que lui fit l'ambassadeur, puis l'évêque, lequel « parla pendant une heure ou peu s'en faut. » Henri III lui avait ordonné de présenter au Souverain Pontife la vérité sur les événements de Blois et il s'acquittait avec soin de sa commission. En face de ses ennemis le Roi, dit l'évêque, n'avait pas pensé à la dignité cardinalice dont l'un des coupables était revêtu ; telle fut l'excuse. Le pape ne voulut pas revenir sur le passé, ni discuter des assertions auxquelles, d'après plusieurs renseignements, il lui eut été facile, dit-il, d'opposer des assertions contraires : Il ne

(1) Arch. du Vatican, *Gallia sub Sisto V*, t. II, f° 408, l'évêque du Mans au Roi, 15 mars 1589. Un résumé du rapport de l'Évêque a été imprimé en 1589 ; Hubner, *Sixte-Quint*, t. II, p. 225.

parla ni du pouvoir des Rois dans leurs États, ni de la mort du duc de Guise, car celui-ci était un sujet et l'autorité du prince est suprême, quoiqu'en raison du péché d'homicide commis pour n'avoir pas observé les formalités de la justice, le Roi relève de l'Église et est soumis au Pape, mais enfin il passait facilement sur tous ces faits, car il avait un plus grand sujet de plainte. Le Roi devait réparation pour l'attentat commis contre un cardinal, personne privilégiée, qui n'était plus dès lors son sujet, mais était comme tous les cardinaux sujets du Pape, doublement sujet, puisqu'il l'était déjà comme évêque et que les évêques sont sujets du Souverain Pontife et non des Princes. Le Roi avait donc méconnu les privilèges des cardinaux et au lieu de cacher le fait et d'atténuer le scandale, il l'avait publié.

S'il voulait punir le cardinal de Guise, il aurait dû le remettre entre les mains du Légat, l'envoyer à Rome et demander justice : elle aurait été faite immanquablement. Il ne pouvait s'excuser en parlant de la crainte d'exciter une sédition parmi le peuple, car il avait des troupes pour maintenir l'ordre. Sixte V conclut en disant : « Le Roi ayant encouru les censures et l'excommunication a besoin de recevoir l'absolution : l'évêque du Mans vient sans doute la demander, car celle donnée en vertu du bref invoqué par le Roi n'est pas suffisante : de tels brefs ne pouvant s'étendre à un cas si grave et si imprévu, doivent être interprétés par le Pape et non par le Roi. Il n'y a donc qu'à remettre par écrit une demande et on enverra la réponse. »

L'évêque ayant sollicité la permission de répliquer commença par assurer qu'il avait dit la pure vérité. « Il n'est pas question de cela, s'écria aussitôt le Pape : les détails ont peu d'importance. Il faut parler sur le cardinal. » — « J'obéis alors, écrit l'évêque, j'avouai et reconnus que les cardinaux et les évêques étaient sujets du Pape, mais cependant comme ils ne cessaient d'être sujets du Roi, il ne leur était pas permis de troubler l'État et le repos public. Sa Sainteté m'arrêta : « Dieu ordonne certainement d'obéir aux Princes, dit-il, et il n'est pas permis de se révolter contre eux. » Puis comme je

voulais conclure que la révolte excitée par le cardinal avait précisement motivé la conduite du Roi, le Pape ne me permit pas de continuer et pour me fermer la bouche me dit de faire bien attention à mes paroles : « Prenez garde de ne pas vous égarer, » me répéta-t-il plusieurs fois (1), il ne voulait sur ce point me laisser parler davantage, comme s'il craignait de me voir avancer une erreur. Il dit alors : « répondez au sujet de l'écrit à remettre. » L'évêque fut obligé d'avouer qu'il n'avait pas l'ordre de présenter une supplique, le Roi l'ayant seulement envoyé pour assurer le Saint Père de son respect et lui demander sa sainte bénédiction. « Mais comment, repartit le Pape, le Roi veut-il avoir cette bénédiction puisqu'il persévère dans son péché en retenant encore prisonniers un archevêque et un cardinal ? — Il veut les empêcher de mal agir, reprit l'évêque, et il a promis de les rendre à la liberté lorsque les troubles seront finis. » Sixte V parut se contenter de cette réponse et demanda de nouveau une demande par écrit. — « Je ne suis point chargé de la faire, repartit encore l'évêque, et il pria le Souverain Pontife d'accorder toujours au Roi sa bénédiction, — Nous verrons, » répondit-il et l'évêque se retira.

Le vendredi 3 mars, l'évêque du Mans accompagné du marquis de Pisany revint à l'audience du Pape. L'évêque ayant cherché à dissiper l'impression mauvaise que Sa Sainteté avait pu concevoir de certaines paroles dites dans la précédente entrevue, Sixte V l'interrompit aussitôt en lui disant : « ne vous y arrêtez pas, il n'en est pas question et il s'agit uniquement de la mort d'un cardinal. » il ajouta : « Nous vous avions dit de déposer un écrit, l'apportez-vous ? » puis avec une sorte de dédain : « Consolation, bénédiction, dit-il, je n'entends pas cela moi ! qui veut être absous de son péché a besoin de le confesser, de le reconnaître, d'en demander humblement pardon, de le détester, non d'y persévérer, comme fait le Roi, en retenant encore dans ses prisons un cardinal et un archevêque. Si le Roi voulait m'envoyer

(1) « Vedete di non cascar in qualche disordine. »

ces prélats, je les châtierais et les empêcherais de mal faire, car je sais parfaitement la manière de procéder. » Puis se montrant très irrité de l'affront fait à l'Église et au collège des cardinaux, il dit qu'assurément le Roi avait encouru les censures et avait besoin d'absolution comme les autres personnes, car la dignité royale ne donnait pas le pouvoir de pécher, et il fallait savoir si le Roi voulait se séparer de l'Église ou s'humilier sous la main de son chef.

L'évêque reprit la parole et répondant aux dernières observations, il pria le Souverain Pontife de ne pas douter de la piété du Roi et de son zèle pour l'Église. « S'il était moins ferme dans son amour, la France eut pu être précipitée dans les périls, car les occasions n'ont pas manqué et ne manquent pas chaque jour ; il a vu ses sujets se révolter contre lui sous prétexte de religion et cependant il n'a rien dit : peu de Princes eussent été aussi réservés ; lorsqu'il a frappé il n'a point considéré la dignité du cardinal, il a vu seulement le péril de l'État et le besoin de pourvoir à sa sûreté. Dès que son confesseur eut éveillé ses scrupules, il n'a cherché aucune excuse et s'humiliant sous l'autorité du Saint-Siège il a demandé l'absolution : sa conscience est tranquille. — Si Sa Majesté, répliqua Sixte V « d'un ton qui ressemblait à la colère, » se tient suffisamment absoute, elle n'a qu'à rester en cet état, mais le Pape en juge autrement. — Le Roi demande la bénédiction et les conseils de Votre Sainteté, » répondit l'évêque, et Sixte V de répliquer « pour obtenir l'absolution, il faut reconnaître sa faute. — Demander une bénédiction reprit d'Angennes, c'est bien la reconnaître, se soumettre ; » et il parla des pénitences accomplies par le Roi, de ses grandes austérités et de ses nombreuses dévotions. La bénédiction demandée était donc la ratification de la précédente absolution donnée par le confesseur. Du reste, si le Pape voulait imposer au roi quelque pénitence personnelle, il s'engagerait à la faire » et l'évêque supplia Sa Sainteté d'apporter en cette affaire sa prudence accoutumée.

Sixte V reprit ses premiers raisonnements, au sujet de l'absolution, insista sur la nécessité de présenter une suppli-

que et conseilla de parler toujours aux cardinaux de la Congrégation de France.

Ainsi se termina cette seconde audience. Le marquis de Pisany, le cardinal de Joyeuse, l'évêque du Mans, et Villeroy réunis pour examiner la situation, furent d'avis de ne consentir à aucun acte qui impliquât la reconnaissance d'une juridiction quelconque sur le roi de la part de la Congrégation : il ne leur sembla donc pas à propos de discuter devant eux tous, mais ils résolurent de leur rendre visite séparement, et dans le cours de la conversation d'entendre leurs avis. « Leurs raisons, écrit l'évêque, ne furent ni autres, ni meilleures, que celles déjà émises par le Souverain Pontife ; ils reconnurent la validité du bref pour la conscience au for intérieur, ce qui est le principal, mais ils ne l'admirent pas au for extérieur. » le 8 mars, l'évêque retourna chez le Pape pour reprendre son thème habituel, mais Sixte V lui dit presqu'en colère qu'il s'étonnait de le voir perdre le temps à lui conter ces sornettes, ce furent ses expressions. « Le Roi aurait dû demander l'absolution et loin de la solliciter on lui contait des niaiseries ! Cela l'ennuyait, l'irritait » et Sixte V s'emporta jusqu'à menacer l'évêque du Mans de le faire jeter en prison. Aussi dès qu'il eut fini de parler, le marquis de Pisany prit la parole et après avoir rappelé avec quel respect il avait toujours parlé au Souverain Pontife, « les ambassadeurs, dit-il, ont coutume d'exposer en toute liberté les raisons présentées par leurs maîtres, sans être intimidés et menacés de prison. Quant à nous, nous nous humilions devant le Pape, mais pour le service du Roi, sans craindre d'aller en prison, nous exécutons nos ordres, au risque même de perdre la vie et de porter nos têtes sur le pont Saint Ange. »

Sixte V avait évidemment été trop loin ; il ne répondit pas et changea de propos : « Le Roi n'est pas absous, dit-il, voudrait-on soutenir le contraire ? Si le Roi demande l'absolution, le Pape remplira son devoir et interviendra pour rendre la paix au Royaume dont l'état lamentable était affligeant. Pendant que nous discutons ici, la situation s'aggrave.

— C'est là précisément, reprit l'Évêque, la raison de notre insistance; tout délai augmente le mal et perd les âmes égarées par les décisions rendues en Sorbonne, au préjudice de l'autorité du Saint-Siège, pour délier les sujets de leur fidélité. — Nous le savons, dit le Pape, mais le Roi ne remplit pas son devoir; Dieu l'éprouve et de plus grands malheurs sont encore à craindre; il y a cependant encore en France de bons catholiques pour défendre l'Église, Dieu saura les protéger et les sauver. » Ces paroles inquiétèrent un peu l'Évêque, car le Pape en employant le mot : « bons catholiques » lui sembla faire allusion aux Ligueurs. L'Évêque répondit donc : « c'est mon espoir et ma confiance, car Dieu ne saurait abandonner ni le roi, ni ses sujets catholiques. Avec l'aide du ciel, il s'en tirera, car Dieu ne laissera pas prospérer ceux qui, en se couvrant de son nom sous prétexte de religion, se révoltent contre leur prince et désobéissent à ses exprès commandements. Le Roi bientôt hors d'affaire, il faut l'espérer, saura alors remercier ceux qui l'auront secouru et se souvenir aussi de celui qui ne l'aura pas aidé. — Dieu peut le faire, répondit le Pape il peut délivrer le royaume en faveur de tous les grands saints, martyrs et confesseurs de la France, qui prient pour elle et y sont invoqués. »

L'ambassadeur et l'Évêque se retirèrent, et après avoir longuement délibéré, ils résolurent de demander enfin l'absolution, tout en maintenant la réserve qu'on pouvait s'en passer. Ils revinrent donc le dimanche suivant à l'audience du Pape et feignant d'avoir reçu une dépêche qui ordonnait de demander l'absolution, l'évêque du Mans en se jetant à genoux : « Je vous demande, Saint-Père, dit-il, l'absolution que le Roi très chrétien avec toute l'humilité, respect et révérence d'un fils très dévot et obéissant, vous supplie de lui accorder avec votre sainte bénédiction », cependant il ajouta que le Roi ne pensait pas avoir encouru les censures.

Le Pape lui dit aussitôt de se rasseoir, que cet acte de soumission lui était agréable et qu'il aurait voulu le voir agir ainsi dès le commencement. Le royaume ne serait pas si



troublé, ajouta-t-il, et de profonds soupirs sortant de sa poitrine montraient sa peine extrême.

« Il faut, dit ensuite Sixte V, que le roi gouverne les affaires de l'État avec prudence et intelligence : » Le Pape donnera sa bénédiction, mais auparavant il a besoin de savoir ce que l'on compte faire des prisonniers. Le légat peut les garder aussi bien que les gens du roi, et il convient d'avoir confiance en lui. Leur remise entre les mains de son représentant serait du reste un moyen d'arrêter les mouvements en enlevant les prétextes invoqués pour obtenir leur délivrance. Le pape se dit très bien instruit de ce qui se passait en France, à la Cour et ailleurs : dernièrement, les villes de Paris, de Toulouse, d'Orléans, de Rouen, de Lyon et d'autres encore avaient sollicité une approbation de leurs actes et une déclaration contre le Roi, mais il avait bel et bien renvoyé leurs députés, en blâmant leur conduite et en leur ordonnant d'obéir à leur Roi comme au chef voulu par Dieu. « Vous pourrez le savoir, si vous vous en informez, ajouta-t-il ; la réponse il est vrai a été seulement verbale, et il n'y a pas eu d'écrit ; » il désirait aider le Roi et le tirer d'embarras, car il l'aimait et avait pour lui une affection toute particulière. L'évêque demanda de nouveau l'absolution, mais le Pape ne voulut pas l'accorder avant d'avoir les réparations nécessaires au sujet des prisonniers : il prit alors plaisir à discourir sur les secours à envoyer et il parla de 12 à 15,000 hommes.

Ainsi se termina la quatrième audience où le Pape, au dire de l'Évêque du Mans, « s'était montré un peu de meilleure, ou de moins mauvaise humeur que dans les précédentes. »

Nous avons rapporté, d'après le récit de l'envoyé extraordinaire du Roi les principaux incidents de ces entrevues, parceque, bien que Sixte V put en contester jusqu'à un certain point l'inexactitude (1), les positions prises par lui vis-

(1) Le rapport de l'Évêque sur ses entrevues fut saisi à Roanne et envoyé au Pape (Hubner, *l. c.*, t. II, p. 231). Le Cardinal de Montalto écrivit alors au duc de Nemours : « Quanto alle lettere del vescovo du Mans dispiace a S. S. che quel Prelato sia cascato in tanto disordine. » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXIII, f° 80 ; 22 avril 1589.



à-vis du Roi et des Ligueurs, y paraissent nettement indiquées. Le Pape abandonnant le côté purement politique de la question, a gardé le silence sur la mort du duc de Guise, mais a exigé pour la mort du Cardinal une demande d'absolution et, comme preuve de repentir, la délivrance préalable des Prélats restés prisonniers. Vis-à-vis de la Ligue, le Pape a été aussi net; il a loué le zèle des catholiques, mais a blâmé leur révolte.

Toutefois ces déclarations ne purent donner confiance à l'Évêque du Mans, et il rapporta de son séjour à Rome de fâcheuses impressions. Le roi, selon lui, avait peu de serviteurs auprès du Souverain Pontife, et il écrivit : « l'intérêt particulier conduit ici les hommes : nos affaires seront plus ou moins aidées selon la tournure des évènements et d'après les circonstances on favorisera le parti qui semblera le plus fort. » Aussi, concluait l'Évêque, « les serviteurs du Roi désirent voir Sa Majesté entrer en campagne pour combattre ses ennemis. Dieu l'assistera et bon nombre de loyaux sujets l'accompagneront. C'est notre espoir, car cette résolution fera réfléchir beaucoup de villes et la réflexion amenera le repentir. »

Mais le faible monarque voulait-il sérieusement se mettre en campagne?

VII

Malgré l'opposition de plusieurs conseillers, Henri III annonça son départ pour Moulins. Ce voyage, décidé par l'influence du duc de Nevers et approuvé par le Légat, avait à leurs yeux l'avantage d'éloigner le Roi des huguenots et d'occuper un point stratégique important puisque Moulins se trouvait au centre de la France, entre deux rivières, à égale distance de Lyon et de la Bourgogne, plus rapproché de Montmorency dont la femme était attendue à la cour où son frère

Damville arrivait le 23. Or la présence auprès du Roi de la femme et du frère de Montmorency semblait lui garantir le concours prochain et décisif du grand seigneur.

Henri III devait être accompagné de la Reine, suivie seulement de quelques dames âgées, car ordre avait été donné à toutes les demoiselles d'honneur de se retirer à Chenonceaux. On voulait ainsi rendre le voyage plus facile et supprimer l'abus criant des indiscrétions de ces jeunes filles, empressées à transmettre à l'ennemi toutes les décisions prises à la cour.

Le Légat invité à accompagner Sa Majesté accepta, mais comme il ne voulait pas se trouver dans une église avec le Roi avant qu'il fut absous par le Pape, il refusa d'assister aux fiançailles de la Princesse de Lorraine avec le grand duc de Toscane (1). Henri III, vivement contrarié, retarda son départ de deux jours et fit dire ensuite au Légat qu'il pouvait toujours partir avant lui. Il ne fut pas difficile à Morosini d'interpréter cette permission comme un désir de l'éloigner.

Pourquoi le Roi avait-il manifesté le projet d'aller à Nevers et à Moulins? Était-il sincère dans sa résolution de s'unir aux catholiques? était-il fourbe et avait-il voulu seulement se faire bien venir du Pape afin d'obtenir l'absolution désirée? On ne sait, mais tout d'un coup, au lieu de rechercher comme auparavant la présence du Légat, le Roi l'écarta, et au lieu de se rendre à Nevers il vint à Tours, ville royaliste dont l'archevêque avait ordonné, sous peine d'excommunication, à tous les curés et confesseurs de ne pas absoudre les Ligueurs. L'arrivée du Roi dans cette cité était en tous cas un symptôme, ou de guerre contre les hérétiques, ou d'alliance avec eux, car le roi de Navarre n'était pas loin.

Aussitôt après la mort du duc de Guise, et comme une

(1) Les fiançailles eurent lieu le 26 février : la Princesse partit pour Lyon le 27. Catherine de Médicis avait voulu que le contrat fut signé le 8 décembre dans la chambre du Légat qui y apposa sa signature. Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXVII, f° 236. Horace Rucellai était venu le 15 octobre conclure le mariage. *Ib.*, f° 176.



conséquence de cet événement, le bruit de la possibilité d'une alliance entre Henri III et le roi de Navarre s'était répandu. Le Légat, inquiet de ces rumeurs, en avait parlé au monarque et nous avons vu la conversation qu'ils eurent à ce sujet. Morosini en transmit le récit au Pape, mais Sixte V, sans croire à cette alliance, en parla à Olivarès comme d'une menace faite à son adresse par le Légat, desireux d'insinuer ainsi que si le Saint-Siège faisait une démonstration contre Henri III, celui-ci se réunirait aux protestants (1).

La perspicacité de Sixte V était ici en défaut. La force des choses rendait le roi de Navarre l'allié du roi de France contre leurs ennemis communs les Ligueurs.

Les partis croyent volontiers ce qu'ils désirent ; aussi le bruit de la maladie du roi de Navarre fut répandu : il avait été, disait-on, saigné quatre fois en un jour, et sa mort était même annoncée (2), mais soudain on apprit que déjà guéri, il s'avançait vers Tours à la tête de 4.000 fantassins, de 500 lances et d'un grand nombre d'arquebusiers à cheval.

Sa démonstration militaire était appuyée d'un manifeste politique (4 mars 1589). Pour se faire bien venir d'Henri III, il publia une ordonnance contre ceux qui parleraient de Ligue contre le roi et pour grouper autour de lui un parti puissant, il adressa aux trois États du royaume sa déclaration sur les événements passés depuis le 23 décembre (3).

Il y avait dans cette longue lettre plus d'une parole de cœur : « Le bien du royaume est le seul intérêt qui me guide, disait-il, et jamais mon païs n'ira après moi : son utilité précédera toujours la mienne. » Or le bien du pays était à ses yeux gravement compromis par de misérables querelles. « Quand tout le monde y sera disposé, il ne faudra ni traiter, ni capituler avec moi, ma conscience m'assurant que rien ne m'a jamais rendu difficile, sinon sa considération et celle de mon honneur. » Il prenait « les États pour juges si c'était la crainte de sa ruine qui le faisait ploier, ou au contraire si

(1) M. de Hubner, *l. c.*, t. III, f° 272.
(2) Arch. du Vatican, *Lettere* t. XXIV, f° 669 ; 25 janvier 1589.
(3) *Lettres missives d'Henri IV*, t. II, p. 443.



c'était le vrai sentiment des misères de son pais, l'amour de la paix, la grandeur de la France qui lui inspiraient ce langage. »

Le roi de Navarre n'ignorait pas que sa religion le faisait repousser par les catholiques, mais il se déclarait prêt à se convertir s'il était convaincu, et en attendant il promettait de ne contraindre personne. « Instruisez moi, je ne suis point opiniâtre. Si vous me montrez une autre vérité, je m'y rendrai et ferai plus, car je pense ne laisser nul de mon parti de ne s'y rendre avec moi. » On ne pouvait donner de meilleures espérances. La paix était d'ailleurs nécessaire : « il faut la paix, la guerre civile est la cause du mal. Nous avons tous assez fait et souffert de mal. Nous avons été quatre ans ivres, insensés et furieux, » et le Prince terminait par un éloquent appel à l'Union. « J'appelle avec moi tous ceux qui auront ce saint désir de la paix de quelque qualité et condition qu'ils puissent être... rendant à mon roi mon obéissance, à mon païs mon devoir, et à moi-même mon repos et mon contentement dans la liberté de tous les gens de bien. » Ces paroles qui retentissaient comme le cri même du patriotisme et de l'honneteté pouvaient à ce moment se perdre dans le tumulte des passions, mais un jour elles devaient éveiller plus d'un écho. Éloigné par l'hérésie du trône dont il était l'héritier, Henri de Bourbon trouvait dans son cœur de Roi des accents inimitables.

Cependant Henri III, bravant les Ligueurs, refusa de nouveau au Légat la délivrance du cardinal de Bourbon : « c'est une grosse affaire, dit-il, et il avait besoin d'y penser, car une fois délivré ne serait-il pas couronné roi de France ? » Morosini ne put rien obtenir de plus et le député de la ville de Lyon, venu pour solliciter l'élargissement de l'archevêque de cette ville reçut également des paroles évasives. Le Pape en sera instruit, dit-il, et il agira.

Le duc de Mayenne à son tour refusa au cardinal de Gondi tout passeport pour venir à Orléans, puis à Paris, visiter son diocèse et lui-même le 13 mars, nommé par le Conseil général de l'Union « Lieutenant à la conduite des armées et de



l'état de France, en attendant l'assemblée générale des États du royaume, » prêta devant le parlement, un serment où le nom du Roi n'était pas prononcé (1). « Jurez-vous, lui demanda le président Barnabé Brisson et promettez-vous à Dieu de maintenir la religion catholique, apostolique et romaine, d'embrasser sa protection et sa défense envers et contre tous; de conserver l'état royal en son entier, l'autorité des cours suprêmes et les ordres de la justice, les privilèges de l'Église et de la noblesse; de garder et faire garder les lois et ordonnances dans le royaume; de consoler le peuple et de le préserver de l'oppression; d'employer la force et la puissance qui vous est remise pour l'honneur et la gloire de Dieu, au bien et utilité du royaume, à la sureté des bons, à la terreur des mauvais? — Je le jure, répondit le duc de Mayenne, et promets d'employer jusqu'au dernier souffle de ma vie et la dernière goutte de mon sang. » Toute entente entre le Roi et les Ligueurs devenait impossible.

Si le duc de Mayenne s'éloignait du Roi, le Roi de Navarre s'en rapprochait; celui-ci avait occupé Chatellerault et Henri III venait de quitter Blois. Cependant lorsqu'à Montrichard, M. de Rosny vint demander, au nom du roi de Navarre, un lieu de passage sur la Loire, Henri III répondit qu'il n'avait aucun besoin de lui (2) et escorté par huit pièces d'artillerie, il arriva à Tours (7 mars) où il fut reçu par le maire et 600 bourgeois très bien armés (3). Il descendit à la

(1) Mayenne n'acceptait « que ce qui estait du péril, assavoir le commandement en l'armée, demourant le surplus à la prudence du Conseil. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXIV, f° 41; 7 avril.

(2) « S. M. non haveva risposto altro se non che per all'hora non teneva alcun bisogno di lui. » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXIV, p. 829; 9 mars 1589.

(3) Le 7 au matin, le Maire et les Echevins portèrent au Roi les clefs de la ville : il les leur rendit aussitôt en leur recommandant l'obéissance : il permit à la cavalerie et à l'infanterie de loger à quatre lieues de là et garda seulement avec lui ses gardes; trois cents Suisses occupèrent l'archevêché et 2,200 autres furent logés dans les faubourgs. Le Roi fut reçu solennellement à l'Église par le Chapitre en l'absence de l'archevêque : le Chapitre le nomma chanoine et la messe fut chantée en présence des cardinaux de Vendôme, de Lenoncourt et de Gondi.

cathédrale et logea à l'archevêché, « demeure étroite, d'une ancienne construction, mais avantageusement placée près du château, en face le pont sur la Loire (1). » Les prisonniers du 24 décembre étaient alors à la Bourdaisière sous la garde de M. de Marcé, chevalier de l'Ordre, frère de M. d'O, ils en partirent à la mi-carême pour aller à Azay et d'Azay ils vinrent à la fin d'avril à Chinon « lieu très fortifié, bien que peut-être trop rapproché du roi de Navarre (2). »

A Tours, les catholiques craignant l'alliance d'Henri III avec le roi de Navarre, proposèrent de marcher contre les protestants, mais on fit observer, qu'ayant en face le roi de Navarre et à dos les Ligueurs, le roi serait entre l'enclume et le marteau. Le Légat, arrivé deux jours auparavant pour essayer de disputer le monarque aux influences de ses conseillers, s'efforça de montrer que les hérétiques, sans avoir la force de relever l'autorité royale, pouvaient l'anéantir. « Dieu voit mon cœur et personne n'est plus catholique que moi, lui répliqua alors Henri III ; je ferai mon possible pour ne pas employer d'hérétiques, mais si le duc de Mayenne vient pour me couper la gorge, il faudra bien me défendre et pour me défendre j'employerai, si besoin est, des hérétiques et même des Turcs. » Puis interpellant Morosini : « Si vous étiez sur le point de mourir, et que le Roi de Navarre eut une épée pour vous sauver, assurément vous ne refuseriez pas son secours. J'ai cherché plusieurs fois à m'arranger avec le duc de Mayenne et dernièrement encore la Reine, sur ma demande, a écrit à Madame de Nemours, mais ils sont si enragés qu'ils refusent d'écouter aucune parole de paix ; ils en veulent à ma vie ; mais je suis résolu à la défendre. » Puis le roi s'étonna que le Souverain Pontife, père de la chrétienté, voyant le fils ainé de l'Église en une si grande détresse, ne

(1) « Essendo la stanza molto angusta et fabricata a l'antica. »

(2) Les détails sur le cardinal de Bourbon sont dans une lettre adressée à la duchesse de Nevers. Bibl. nat. f. fr. *ms.* 3978, f° 211. De Chinon, il fut au mois de septembre mené à Loudun, ensuite à Maillezais, enfin à la fin d'octobre à Fontenay, où il était fort commodément logé : on raconte son genre de vie.

cherchât pas à intervenir en médiateur pour pacifier le royaume. L'intérêt du Pape, celui du Siège apostolique, n'était-il pas de conserver un Roi de France, affaibli sans doute, mais non encore réduit à tel merci qu'il ne put pendant longtemps inquiéter ses ennemis? » Le Légat rappela les bons offices du Pape et fit observer, que si le Roi avait tenu ses promesses, il ne se trouverait pas accablé par le malheur. « Le Souverain Pontife ne doit pas m'abandonner à présent, répliqua Henri III; ce qui est fait est fait. Il ne sert de rien de blâmer le passé. Un pape doit écouter sa charité plus que son indignation. » Et le Légat de répondre alors au Roi qu'il fallait se confier à Dieu et non au démon dont les hérétiques étaient l'instrument, se laisser guider par le Pape et non par le roi de Navarre.

Henri III mit aussitôt le conseil à profit et réclama positivement l'intervention du Souverain Pontife. La Reine vint dans ce but à Marmoutiers où logeait Morosini et le supplia de la demander. Pendant la visite de la Reine, le Roi arriva comme par hasard et joignit ses prières à celles de sa femme. « Puisque ceux de la Ligue viennent m'attaquer, dit-il, je suis forcé de me défendre. Dieu voit ma peine et mon tourment d'être réduit à devoir la vie à ceux que je hais, mais enfin je ne puis mourir. — L'Union avec le roi de Navarre n'est pas le salut, c'est la perte, répliqua le Légat. — Mais, alors, reprit le Roi, comme ministre du Pape et avec son autorité, vous devez empêcher le duc de Mayenne d'avancer, vous devez m'empêcher de subir cette honte.» Morosini n'avait pas d'ordre pour prendre cette initiative et engager ainsi l'autorité du Saint Père. Néanmoins Henri III insista, et pour ôter aux catholiques toute crainte d'avoir un roi hérétique, il offrit de désigner le duc de Mayenne comme son successeur.

Le Roi retourna à Tours, et le soir même envoya le secrétaire d'État Revol demander au Légat de faire une démarche auprès du duc de Mayenne. Morosini réclama un mot écrit de la main du Roi pour attester le sérieux de l'ouverture. Revol le lui remit le lendemain. « Les considérations présentées par

le Cardinal Légat, sur le malheur de la guerre entre le Roi et ses sujets catholiques, y était-il dit, montrent la nécessité de trouver au plustot un moyen de la faire cesser, afin de tourner ensuite toutes les forces contre les hérétiques, Sa Majesté se déclare donc disposée à adopter des propositions raisonnables, car elle a toujours eu un extrème déplaisir de ne pouvoir arrêter les progrès des hérétiques. Pour mieux faire connaitre sa bonne intention, Sa Majesté offre de remettre à N. S. Père le Pape le jugement des difficultés survenues entre elle et ses sujets, Sa Sainteté pouvant s'adjoindre dans ce but, si elle le désire, le grand duc de Toscane et le duc de Lorraine. Le Roi promet sur sa parole et son honneur d'accepter le jugement de Sa Sainteté et de s'y conformer. »

Le secrétaire du Légat, Mgr Sini, devait porter à Rome l'écrit signé par le Roi, mais celui-ci préféra faire partir son confesseur Mgr de S. Germain, abbé de Senlis. Il demanda immédiatement au duc de Lorraine de vouloir bien être au besoin le médiateur de la paix, et, pour désarmer les Ligueurs, il présenta les propositions les plus avantageuses (1). Le fils aîné du duc de Lorraine devait avoir le gouvernement de Toul, Metz et Verdun; le duc de Mayenne celui de la Bourgogne, avec la nomination de tous les gouverneurs et officiers, ce qui, en fait, le constituait duc de cette province : on lui aurait donné de plus un revenu de 40,000 écus à prélever sur les revenus de la contrée. Le jeune duc de Guise aurait eu le gouvernement de la Champagne et 20,000 écus de pension : son frère dix mille écus. Le duc de Nemours aurait pris le gouvernement de Lyon avec dix mille écus de pension ; le duc d'Aumale deux terres en Picardie avec dix mille francs et le duc d'Elbœuf vingt-cinq mille francs; tous les prisonniers du 24 décembre seraient délivrés.

Pauvre Roi! écrit Tempesti, qui rapporte ces faits (2), que pouvait-il faire de plus? Mais les Ligueurs devaient répondre

(1) Arch. du Vatican, *Francia*, *Varia*, t. II. Tempesti, *Storia*, t. II, p. 191. *Mémoire della vita de G. F. Morosini*, dal P. Stefano Cosmi, in-f°, in Venitia, 1676, *passim*.

(2) *Storia della Vita di Sisto quinto*, t. II, p. 197-200.

que deux fois déjà, sur la sainte Eucharistie il avait prêté serment, et que deux fois il avait violé sa parole.

Cependant le Légat saisissant comme une dernière espérance, l'occasion offerte de rallier toutes les forces catholiques, but constant de la politique du Saint-Siège, envoya immédiatement au duc de Mayenne son majordome Rinuccini. Mais le duc resta treize jours, avant de transmettre une réponse conçue en termes vagues, et ne donnant aucun espoir. Il avait cependant prévenu le Souverain Pontife (1) : « Monsieur le Légat lui avait écrit le désir du Roi de se remettre au jugement de V. S. sur la prise d'armes que les catholiques ont fait justement contre lui, il avait communiqué sa lettre au conseil de l'Union et d'après son avis il envoyait à Rome le Doyen de la Sorbonne sieur Pison, personnage d'intégrité et de très grand zèle pour la Religion. » Pison devait « déjouer les artifices des ennemis, demander au Pape de se déclarer chef des armées catholiques et qu'elles fussent désormais conduites en son nom, autorité et par ses commandements auxquels le duc de Mayenne promettait d'obéir; » seulement, disait ce dernier « Nous supplions Sa Sainteté de ne point nous ordonner de nous remettre encore sous l'obéissance de celui dont le seul but et désir est de nous ruiner, ayant, au même temps qu'il faisait tenir ses propos à M. le Légat, loué et acheté à prix d'or des assassins pour attenter à ma vie. Deux sont déjà entre les mains de la justice et en ont fait l'aveu, un troisième, après avoir reçu de l'argent, est venu se dénoncer lui-même. »

Ainsi le duc de Mayenne se disait bien dévoué au Saint-Siège, mais il préjugeait sa décision et entendait qu'elle fut conforme à sa pensée. « Il éprouvait un étrange déplaisir du malheur de ce royaume, de la division établie entre les catholiques par la nécessité de la défense, » mais il était persuadé qu'en voyant la cause du roi devenir de jour en jour la cause des hérétiques, les catholiques l'abandonneraient et se réuniraient à la Ligue. Si par malheur, ils ne le fai-

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXIV, f° 41 ; lettre du 7 avril 1589.



saient pas, comme « la plus grande partie des catholiques sont de notre parti, écrivait-il au Nonce (1), Dieu nous donnera la force de vaincre, mais dussions-nous nous perdre, nous ne saurions vivre sous la tyrannie des hérétiques, et la mort est préférable à la servitude. »

Le conseil de l'Union dont le duc de Mayenne traduisait la pensée autant que la sienne, accusait Henri III, actuellement allié des hérétiques, d'avoir « proditoirement massacré les princes catholiques, « nos Gédéons nos Josuez, nos Machabées, » et il suppliait le Souverain Pontife de secourir les affligés en appliquant à leurs maux les remèdes opportuns (2). Le Conseil recommanda en même temps le « personnage d'honneur » Pison, envoyé « du consentement de toutes les villes et communautés catholiques. »

Ainsi les esprits partout surexcités étaient peu disposés à l'entente. Afin de donner satisfaction à plusieurs individus de la ville de Beauvais, la Faculté de Théologie de Paris fit enlever du Canon de la messe le nom du roi et y substitua des prières pour les Princes catholiques. De son côté le chapitre de Reims, désireux de venger la mort de son archevêque le cardinal de Guise, refusa la communion et l'absolution à ceux qui n'auraient pas juré l'édit de l'Union.

VIII

Ces démonstrations, précédées ou suivies par d'autres semblables, et surtout la réponse si peu empressée du duc de Mayenne portèrent le dernier coup dans l'esprit du Roi. Il envoya MM. de Schomberg et Revol annoncer au Légat la nécessité où il se trouvait de se réunir au roi de Navarre pour

(1) Arch. du Vatican; lettre du 6 avril 1589.

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXVI, f° 105; lettre du « Conseil général de l'Union catholique estably à Paris, attendant l'assemblée des Estats du royaume. »

se protéger contre les Ligueurs et même pour empêcher les hérétiques de s'emparer de tout le pays (1). Une telle démarche est contraire aux intentions du Roi, dirent Schomberg et Revol, mais il ne peut s'accorder avec les catholiques, dont l'unique pensée est de le priver du trône et de la vie. L'arrangement projeté avec le roi de Navarre semble au surplus assez avantageux, car si pendant un an les hérétiques ne peuvent combattre que les Ligueurs, les gouverneurs de toutes les places doivent être catholiques et nommés par le Roi. Les protestants occupent seulement pour une année la ville des Ponts de Cé et le duc de Nevers, afin d'empêcher le duc de Mayenne de rien tenter contre Blois ou Beaugency, s'établira à Chateaudun, place forte appartenant à son gendre le duc de Longueville : on pourra ainsi gagner du temps pour faire venir des Suisses et des Allemands.

Le Légat exprima sa douleur de la résolution prise par le Roi, car, outre l'abandon de son devoir de conscience et de son obligation de servir Dieu et la religion, but premier des actes d'un roi très chrétien, cette alliance devait causer inévitablement sa ruine et celle du royaume. « On pense sauver ainsi le Roi, et on le perd, cela est certain, car le Navarrais trompera toujours Sa Majesté ; s'il veut la défendre, il ne le pourra pas, car ses forces sont insuffisantes pour résister à celles du duc de Mayenne. On accepte donc un mal évident, dans l'espoir d'un bien douteux et cela brise le cœur, car on arrive au double résultat à éviter : le triomphe des hérétiques et le triomphe des Ligueurs. Les hérétiques triomphent, car ils acquièrent sans tirer l'épée une place sur la Loire ; les Ligueurs triomphent, car par son alliance le Roi justifie toutes leurs accusations. — Votre Seigneurie parle à merveille, répliquèrent Schomberg et Revol, mais il faut bien voir la situation : Le roi n'a qu'à prendre ce parti ou à périr. Si le duc de Mayenne eut consenti à une trêve, le Roi n'aurait pas été mis dans cette alternative, il eut pu tourner ses forces contre les huguenots, tandis qu'il lui est impossible

(1) Tempesti, *Storia della Vita di Sisto V*, t. II, p. 188.

de résister en même temps au roi de Navarre et au duc de Mayenne. »

Henri III eut avec le Légat un entretien semblable : « Mayenne avance et me menace, dit-il, si j'attends, je serai obligé pour me sauver de faire au roi de Navarre des concessions fatales; si au contraire je traite maintenant, je ne consens à rien de préjudiciable pour la Religion. — Si l'accord est conclu, répondit Morosini, je prie le Roi de m'accorder un passeport pour me retirer, car alors je n'ai plus rien à faire près de lui. — J'y penserai, dit le Roi et je vous parlerai demain. Mais soyez en certain : que cet accord ait lieu ou non, je vivrai ou mourrai toujours dans la foi catholique, apostolique, romaine. »

Le Légat profondément attristé résolut d'aller parler lui-même au duc de Mayenne. Sans ordre du Pape à ce sujet, incertain si sa démarche serait approuvée, il demanda au Roi d'attendre dix jours avant de rien conclure, et il partit en emportant par écrit les conditions offertes aux Ligueurs. Nous les avons dites.

Le 10 avril, il quittait Blois pour se rendre à Paris, lorsqu'il apprit la présence du duc de Mayenne à Châteaudun. Il s'y rendit aussitôt, escorté par trente arquebusiers, et le duc prévenu vint au-devant de lui à une lieue de la ville. Le Légat chercha à le convaincre. « Si la guerre pouvait faire revenir les morts à la vie, dit-il avec animation, je ne conseillerais jamais la paix et voudrais vous aider à faire la guerre, mais les morts ne revivront pas et la guerre expose les survivants à périr. La fortune des armes est changeante. On peut vaincre, mais aussi on peut être vaincu et la victoire même coûte cher. Pourquoi donc ne pas profiter des dispositions du Roi pour faire la paix, à des conditions avantageuses? » Et en terminant il parla de l'affection du Pape pour le duc que Sixte V regardait comme son fils le plus cher.

Mayenne avait écouté avec attention ; « avant ces derniers événements, dit-il, j'aurais désiré consacrer mes biens et ma vie au service du Roi, mais jamais je n'aurais cru rencontrer



tant d'iniquité et de félonie. Aujourd'hui, je ne puis me fier à ce misérable et on ne peut parler de paix avec lui car il ne tiendra pas ses promesses. Force est donc de nous servir des bras que Dieu nous a donnés pour nous délivrer de sa tyrannie ou pour mourir. J'ai quitté ma femme et mes enfants, je sacrifie ma vie, mais je ne perds pas courage, car le ciel, je l'espère, n'abandonnera pas notre si juste cause. » Le duc ne refusa pas de s'en remettre à la décision du Pape et il était prêt à lui obéir, mais toujours à la condition de ne jamais rentrer « sous la tyrannie d'un misérable assassin. »

Le Légat combattit les raisonnements du duc de Mayenne : « Si le roi n'acceptait pas la paix, vous pourriez dire qu'il préfère les hérétiques aux catholiques, mais si vous ne voulez aucun accord avec lui, vous le mettez dans la nécessité de chercher ailleurs son appui. — Je ne refuse pas de m'en rapporter à Sa Sainteté, répliqua le duc de Mayenne, car j'espère qu'Elle ne me commandera pas d'obéir au Roi. En attendant je continuerai mon entreprise, car je ne vois aucun moyen de me fier à lui. Voudrais-je croire moi-même en sa parole, je ne persuaderais pas les catholiques (1). »

Après deux jours de discussions, le Légat ne put convaincre le duc de Mayenne. Désespéré il ne voulut pas revenir auprès du Roi qui resta ainsi complètement isolé des représentants des puissances. Les ambassadeurs d'Espagne et de Savoie étaient, au grand mécontentement de Sa Majesté (2), retournés à Paris, ceux de Venise et de Ferrare étaient à Vendôme ; seul l'ambassadeur protestant d'Angleterre était venu à Tours où il avait rencontré l'ambassadeur du Souverain Pontife. Morosini comprit sa fausse position. D'ailleurs revenir près du Roi, ne serait-ce pas désobéir au Pape et devenir suspect aux Ligueurs, puisque hérétiques et royaux étaient à présent très mêlés jusque sous Orléans? Les Ligueurs, en voyant le Légat près d'un roi allié aux protes-

(1) *Ibid*, p. 197. Cf. Lettre du duc de Mayenne. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXIV, f° 61 ; 3 mai 1589.

(2) « Con mala sadisfattione di S. M. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 829, Lettre du 9 mars 1589.

tants, ne devaient-ils pas l'appeler un hérétique, ou comme ils le disaient, un politique ? Morosini se rappelait du reste un mot de Sixte-Quint lorsqu'avant son départ de Rome il vint le trouver à sa villa de Frascati : « Si le roi, lui avait-il dit, fait alliance avec les hérétiques, il faudra quitter la cour. » Il résolut donc de se rendre auprès du duc de Nevers, et envoya seulement son majordome Rinuccini, rendre compte au Roi de l'inutilité de sa dernière démarche près le duc de Mayenne. Henri III chargea Rinuccini de transmettre tous ses remerciments au Légat pour ses bons offices.

Le 14 avril, une trève d'un an entre le roi de France et le roi de Navarre était signée et dix jours après, 24 avril, ce dernier écrivait au Légat afin d'expliquer une alliance devenue nécessaire pour terminer une situation désastreuse, car, disait-il, la Religion n'avait rien à voir dans la lutte engagée.

De son côté, Henri III justifia sa résolution en rejetant la responsabilité sur les Ligueurs dont les incessantes attaques l'avaient empêché de faire triompher la Religion. (1) Le 12 mai il envoya son écrit au Légat et après toutes les tentatives d'accord restées inutiles, il se disait excusable devant Dieu et les hommes d'avoir opposé au mal le plus imminent le seul obstacle qui put l'arrêter (2).

A son retour de Châteaudun, Morosini avait fait partir d'Orléans pour Rome (21 avril) son secrétaire François Sini afin d'expliquer sa conduite et exposer de vive voix la situation du royaume (3). Puis il quitta Orléans le 26 avril ; le 28 il fut à Gien, où le duc de Nevers vint pour l'escorter en lui sauvant peut-être la vie, car les hérétiques guettaient son passage.

Légat du Souverain Pontife, il fut reçu au château de Nevers avec la plus grande pompe par les magistrats et l'Evêque.

1) « Le 26 mai fut trouvée par les rues (de Paris) une déclaration du roi datée du 12. » *Journal historique* de Fayet, p. 65.

(2) Tempesti, *l. c.*, t. II, p. 204.

(3) Le 17 avril (arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXIV, f° 887) Morosini annonçait le voyage de Sini comme très à propos et nécessaire, vu les difficultés d'envoyer des lettres en Italie. Le 9 mars (*ib.*, t. XXIV, f° 829) il avait dit : « on ne peut rien confier aux lettres qui sont très exposées à se perdre. »

Le 4 mai il se rendit à Saint Pierre-le-Moutier, et le 11, il était à Moulins.

Ainsi Morosini, après avoir lutté jusqu'à la dernière extrémité pour réunir les catholiques autour du Roi, but suprême et constant de son action politique, se retirait découragé après avoir maintes fois demandé son rappel à Rome.

IX

Dès que le duc de Mayenne, occupé à établir un système de correspondances entre Paris et les villes de l'Union, apprit l'occupation par les Protestants des Ponts de Cé et de Saumur (21 avril), il se dirigea vers la Loire,

Arrivé près de Château-Regnauld, il quitta son camp de Montoire, suivi de huit cents bonnes lances, de 3.000 arquebusiers et de 2 couleuvrines, pour assiéger le comte de Brienne dans le château de Saint-Ouen-du-Bois, à deux lieues en avant d'Amboise (1) (27 et 28 avril), puis il s'avança jusqu'aux faubourgs de Tours dont les premières barricades furent emportées.

Le roi de Navarre venait de rencontrer Henri III au Plessis (30 avril). « Le pire, écrivait alors le duc de Mayenne, est que la messe et le prêche ont lieu en même temps, et nous avons à combattre les hérétiques appuyés ouvertement de l'autorité et de l'armée du Roi. Je n'en suis pas épouvanté, car grâces à Dieu nous avons assez de forces ; nos troupes à pied et à cheval sont très belles, pleines d'ardeur, supérieures en nombre à celles de l'ennemi. Mais notre grand sujet de crainte est la levée des Suisses. Déjà elle s'approche avec la troupe de reitres recrutée par le comte de Montbelliard, grâce à l'appui de l'Angleterre, de Genève et de l'Alle-

(1) La nouvelle de la défaite du comte de Brienne arriva le 2 mai à Paris. S. Ouen était « une maison appartenant à M. Molan. » *Journal historique* de P. Fayet, p. 60.



magne. Seul le roi d'Espagne nous aide pour prendre d'autres Suisses à notre solde, mais ils ne peuvent venir en ce moment. Or les succès du Roi seront les succès des hérétiques ; notre défaite sera la défaite des catholiques (1). »

Après quelques jours passés entre Tours et Vendôme, le duc de Mayenne se retira en Normandie, c'était laisser ouvert le chemin de Paris. Les deux Rois allaient le prendre.

Pendant que ces graves événements s'accomplissaient en France, le Souverain Pontife qui déjà de vive voix n'avait caché, ni à l'agent du duc de Nemours, ni au commandeur de Diou, envoyé du duc de Mayenne, ni aux députés des villes catholiques, sa peine de les voir révoltés contre l'autorité royale, chargea le cardinal de Montalto de leur répondre. Le cardinal résuma la politique pontificale en termes précis. Il loua le duc de Nemours de sa vigilance à conserver la foi dans la ville de Lyon et l'exhorta à persévérer, en lui donnant l'assurance que, pour conserver la Religion et détruire les huguenots, S. S. ne le laisserait manquer ni d'argent, ni de troupes. « Et s'il plaisait à Dieu, disait le cardinal, que le roi très chrétien vint à donner une satisfaction convenable au Saint-Siège pour réparer les événements passés, sa Béatitude ne manquera pas d'exhorter le duc et tous ces autres co-ligueurs à se reconcilier avec le Roi ; à se réunir à lui, pour lui obéir, et le respecter comme auparavant, procurant ainsi le bien public de ce très noble royaume et la conservation de la foi catholique, apostolique, romaine (2). »

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXIV, f° 61 ; Lettre du 3 mai 1589.

(2) Archives du Vatican, *Lettere*, t. XXIII, p. 80 ; lettre du 23 avril 1589, « S. S. la certifica che non mancara mai nei bisogni urgenti di sovenirla di gente d'arme et di tutto questo che sara necessario per conservatione della religione cattolica et per la estirpatione degli Ugonotti. Et se piacera a sua divina Maesta ch il Re christianissimo venga a dire ā questa Santa Sede quella satisfactione che si conviene per rimedio delle cose passate, Sua Beatitudine non mancara d'essortare V. E. et tutti gli altri signori collegati a reconciliarsi et congiungersi con sua Maesta, obedirla et reverirla come prima a beneficio publico di cotesto nobilissimo regno et a conservatione di nostra santa fede cattolica, apostolica, romana. »

Cette politique soutenait donc les catholiques dans leur défense de la Foi, mais elle était prête à leur recommander dans l'intérêt de la Religion et de l'État, la soumission au Roi repentant et reconcilié. C'est pour obtenir ce repentir et amener cette réconciliation qu'un Monitoire allait bientôt être publié.

Il fallait défendre les intérêts catholiques, c'était le premier point : or le Pape nullement satisfait, à cet égard, de la conduite du duc de Montmorency, chargea César Pamphili, de lui transmettre l'expression de son mécontentement. Montmorency s'en émut et voulut se justifier : « Ses ennemis, dit-il, avaient sûrement parlé contre lui, car il assurait le Pape de sa fidélité et de son affection à son très humble service ; sur ce point il ne céderait à grand, ni à petit, quelqu'il fût au monde. » Ces assurances étaient stériles : Montmorency, ni plus ligueur, ni plus royaliste, restait neutre, mais incliné visiblement vers le roi de Navarre, presque Roi dans le Languedoc, du reste sans influence directe sur les événements ; c'était à Paris que déjà tout se décidait, or l'union des catholiques y était ouvertement anti-royaliste : le Conseil général de l'Union laissant l'autorité militaire au duc de Mayenne « vray Jonathas du Royaume (1) » se réservait la direction politique, mais quelle politique ! « La ville était inondée de libelles contre le Roi, desquels dit l'Estoille, j'ai esté curieux jusque là d'en ramasser jusques à plus de trois cents, tout divers, tous imprimés à Paris et criés publiquement par les rues (2). »

Le Conseil allait résumer les propos des pamphlets dans les instructions remises aux députés envoyés à Rome (3). « Notre but, disait-il, est de maintenir la Religion catholique. Les actions des Guise prouvent leur innocence, celles du Roi

(1) « C'est un grand advantage à un chef d'armée de batailler pour Dieu qui est le Seigneur des exercites pour son Eglise. »

(2) *Mémoires-Journaux* de Pierre de l'Estoille, t. III, p. 279.

(3) Arch. du Vatican. *Gallia sub Sixto V*, t. I, f° 428 ; 5 mai 1589, une nouvelle lettre du Conseil au Pape le 14 mai (*Ib.* vol. I, f° 466) confirme sa déclaration. Les Consuls Echevins de la ville de Lyon parlent de même. *Ib. Lettere*, t. XXI, f° 195 ; 8 mai 1589.

A Rome le Pape faisait défendre de parler contre le Roi.

l'accusent. Les catholiques ont été contraints de prendre les armes pour conserver la Religion, puisque celui qui a été leur Roi, s'est, grâce à d'Épernon, réuni ouvertement au roi de Navarre. L'argent du clergé dissipé pour payer les reîtres vaincus par les ducs de Guise et de Mayenne, les pernicieuses mesures prises avant la journée des barricades pour faire mourir les catholiques, les assurances données d'abord au duc de Guise puis violées, enfin l'accueil fait aux comtes de Soissons et de Conti, naguères hérétiques, suffisent pour montrer les sentiments du Roi. Partout il s'allie aux Protestants, en Dauphiné, en Champagne, en Normandie. Tels sont les actes, et l'hypocrisie du langage ne peut les changer. Hypocrite et voluptueux tel a été le Roi! Alors du fond même de cette situation est sortie l'Union des Catholiques : il n'y eut là, aucun projet combiné par la prudence humaine; un mouvement divin a tout à coup enflammé les cœurs et leur a fait comprendre que pour empêcher leur ruine et celle de la religion il était temps de s'unir. Le duc de Mayenne a été choisi pour chef, en attendant la convocation des États généraux, fixée au mois de Juillet. »

Comme conclusion le Conseil demandait au Pape de prononcer un arrêt contre « le cruel tyran, » d'intenter un procès à l'évêque du Mans chargé d'exposer les prétendues raisons de l'attentat contre les Guise, de promulguer enfin une croisade contre les hérétiques.

Chaque cardinal reçut une copie de ce mémoire où la passion se montrait à découvert : car on voulait disposer le Sacré-Collège en faveur des projets des Ligueurs. La lettre, adressée personnellement au secrétaire d'État, était encore plus vive, s'il est possible, mais elle ne manquait pas d'une certaine fierté d'accent. « Nous sommes jaloux de l'honneur de Dieu, de l'antique gloire de la France, disaient les Membres du Conseil, nous voulons assurer nos vies et nos fortunes et après avoir été régis et gouvernés par des rois droituriers et très chrétiens nous ne pouvons plus souffrir ni l'impiété, ni la tyrannie, étant nés français et non esclaves, catholiques et non calvinistes. »

Le Marquis de Pisany et le Cardinal de Joyeuse s'étant plaints qu'on écoutait beaucoup trop les députés des rebelles, Sixte-Quint répondit : « Comme Père, je veux et dois écouter tous ceux qui se disent opprimés. Je ne suis pas ennemi du Roi, mais je ne puis patroner sa cause sans y avoir bien réfléchi, car donner la mort à un Cardinal, en retenir un autre prisonnier, ce ne sont pas là des délits sur lesquels je puisse fermer les yeux, le Saint-Siège ne sera pas injuste pour le Roi, mais il doit rendre justice, une justice accompagnée toujours de clémence (1). »

Le Cardinal de Gondi s'efforçait de détruire dans l'esprit du Pape l'influence des déclarations du Conseil de la Ligue : « Nos malheurs ont grand besoin de votre aide prudente et paternelle, écrivait-il le 27 avril (2). Ne regardez pas nos erreurs et nos fautes, mais secourez ce royaume, premier fils de l'Église. Je crains que nos maulx ne vous soient pas suffisamment connus, à cause de la diversité des opinions qui règnent parmi nous car chacun les raconte et en discourt selon sa passion et son intérêt. Le retard dans l'envoi du secours du Pape ne peut qu'être très préjudiciable et le mal deviendra incurable. »

L'évêque de Nevers avait déjà émis la même pensée et supplié le Pape d'intervenir (3). La réunion de tous les catholiques, alliés naturels entre eux, mais actuellement divisés en deux partis, pour marcher tous ensemble comme un seul homme contre les hérétiques, présentait, selon lui, le seul remède aux maux de la patrie. C'était là une grande et loyale politique. Le Pape, dans la pensée de l'Évêque, devait envoyer en France un nouveau Légat pour apaiser les haines et comme au temps des Albigeois grouper tous les catholiques sous l'étendard de la croix. Tous ceux qui se disent catholiques combattront certainement sous l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ,

(1) Le Pape aurait dit un jour en colère que le Roi était « un propre à rien » *un da poco*, l'abbé d'Orbais releva ce mot dans une lettre qui fut interceptée par le Roi. A Desjardins, *l. c.*, t. V, p. 29.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXV, f° 89.

(3) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXV, f° 699; 1 avril 1589.

encore que leur nombre diminue à cause de l'impie désertion des faux catholiques, appelés vulgairement les politiques, dont la désertion n'apporte pas un mince dommage au corps des catholiques car par ces divisions et par ces schismes, les hérétiques voient leurs forces grandir. »

Ni les députés du Conseil de l'Union des catholiques, ni les lettres des Évêques de Paris et de Nevers, n'étaient arrivés à leur destination, lorsque Sixte V, instruit par Sini, le secrétaire du Légat, de l'état de la France (1) espéra par un acte de vigueur amener le Roi à modifier sa conduite. Le 5 mai il parla dans un consistoire des tribulations que lui causaient les événements de France et comment, aussitôt après la mort du cardinal de Guise, il aurait dû prononcer l'excommunication contre Henri III. Or ce Prince, disait-il, loin de demander l'absolution, s'est tourné vers les hérétiques et a fait alliance avec le roi de Navarre, aussi il voulait envoyer un *Monitorium* ou avertissement; la bulle préparée fut lue par le cardinal Mattei, mais le Pape défendit aux cardinaux d'en parler avant sa publication (2). Le 24 mai elle fut affichée dans Rome. Le roi était sommé de mettre en liberté, deux jours après avoir reçu cet avis, le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon, il était cité à comparaître à Rome, en personne ou par procureur, dans un délai de soixante jours (3).

Le *Monitorium* reçut l'approbation de Philippe II car il constatait la rupture entre le Saint-Siège et la France (4), mais les amis d'Henri III, comme les ambassadeurs Vénitiens, après avoir appelé l'attention du Souverain Pontife sur les inconvénients de cette mesure, avant qu'elle parût, la blâmèrent dès qu'elle fut publiée. Cependant elle était juste : c'était le droit du Pape et son devoir. Le duc de Nevers se

(1) « Le secrétaire de Morosini a parlé au Pape des affaires de France qui sont très différentes de ce que l'on croit généralement. » Lettre de Niccolini du 5 mai 1589. A. Desjardins, *l. c.* t. V., p. 35.

(2) *Acta Consistorialia*. Bibl. nat., f. latin 12533, f° 531.

(3) Arch. du Vatican, *Regestum Sixti V*, an. V, Ep. 3.

(4) Baron de Hubner, *Sixte-Quint*, t. II, p. 239.

fit remarquer par la vivacité de ses plaintes adressées à Camille Volta, noble bolonais, son agent à Rome (1).

Le 12 mai deux exemplaires de l'acte Pontifical avaient été adressés au Légat avec l'ordre de le publier. Mais Morosini ne reçut jamais cette dépêche. Le 13 le commandeur de Diou, chargé par le Pape de veiller à la publication, se mit en route, mais contraint de séjourner en plusieurs villes pour ne point exposer un dépôt si précieux, il arriva tardivement à Lyon où il annonça le Monitoire. A cette nouvelle les esprits déjà excités devinrent de plus en plus violents contre le roi (2); à Dijon le Commandeur pressa le Parlement de déclarer hérétiques tous ceux qui abandonnaient le parti des catholiques pour embrasser celui de Navarre. Il arriva enfin dans la Brie, où le duc de Mayenne tenait la campagne aux environs de Coulommiers, et lui transmit « les très prudents avis » de Sa Sainteté, puis il entra dans Paris dont « il ne trouva point le peuple intimidé par les menaces du roi (3). » Le décret du Pape affermit encore les habitants dans leur résolution de mourir plutôt que changer de religion.

L'abbé d'Orbais et plusieurs personnes actives furent envoyés pour publier le Monitoire, comme le Pape l'avait ordonné, d'abord à Meaux puis à Chartres. L'évêque et le clergé de cette dernière ville, craignant de déplaire au Roi, ne consentirent pas à la publication; sans la défendre, ils auraient voulu la retarder, mais l'évêque en fut si chaudement prié et même importuné qu'à la fin il céda.

Le courrier chargé d'en apporter un exemplaire au Légat,

(1) Sixte V en garda souvenir. Le 7 septembre 1589, Camille della Volta fut arrêté, écroué à Tor di Nona, jugé par l'Inquisition et le 14 octobre eut la tête tranchée. On parlait alors à la cour de l'arrestation de Georges Davoir, normand, chargé d'assassiner le Roi, mais Morosini ne le croyait pas.

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVII, f° 319; lettre du 11 juin 1589.

(3) « Io m'aviai a Parigi, ove non truovai l'ardore del popolo nella pieta et divotione cristiana rifreddata sopra le protestationi del gia Re per liquali le minacciava d'una grandissima rovina et sconsolatione. » *Relazione del commendatore di Diou*, Archives du Vatican. *Gallia Henrici III, sub Sisto V*, f° 109.



fut sans doute assassiné, car il ne reparut jamais. Morosini resta donc dans le plus grand embarras : le cardinal de Montalto lui écrivait pour la troisième fois, le 12 juin, de faire exécuter le Monitoire ; or, il ne l'avait pas reçu (1), il envoya aussitôt chercher un triplicata : c'était son devoir, mais la pièce publiée à Meaux, Lyon, Dijon, Paris, Chartres, etc., commençait à être partout connue. Le Légat, bien décidé à ne plus revenir auprès du Roi où, disait-il, il faudrait une armée pour le défendre contre les hérétiques, ne se crut plus en sûreté même à Moulins, et, découragé, ne demandant qu'à revenir à Rome, il estimait tout perdu.

Depuis plusieurs mois, Sixte V après avoir à plusieurs reprises si hautement loué, approuvé, récompensé la conduite de son Nonce et Légat, ne se montrait plus satisfait. Il aurait désiré, semble-t-il, plus de fermeté et, au lendemain de l'assassinat du cardinal de Guise, il eût voulu plus d'initiative contre le Roi. Péniblement affecté de ce blâme, Morosini ne savait plus quel conseil donner. Dans quel état il voyait la France ! car, disait-il, « outre les excès des gens d'armes, on avait à supporter ceux des vagabonds : réunis à la faveur du désordre, ils battaient les routes et pillaient les campagnes. Sur tous les points du territoire on était en armes et si on n'avait l'épée à la main, on était insulté, assassiné. »

La fatigue physique et morale lui avait donné la fièvre (2). Il voulut néanmoins continuer sa route et se rendre à Lyon, mais dès qu'ils apprirent son intention, les échevins de la ville le prévinrent qu'ils écrivaient à Rome pour demander si le Pape approuvait ce séjour. Sans attendre la réponse,

(1) Son secrétaire Sini parti de Rome le 20 mai, arrivé à Moulins le 11 juin, ne l'avait donc pas apporté ? Sini repartit pour Rome, où il arriva le 11 juillet : il en rapporta le 20 la permission pour Morosini de revenir à Rome, permission obtenue par l'entremise de son cousin Badoer, ambassadeur de Venise.

(2) De Moulins, Morosini avait profité du séjour du comte Octave Landi, envoyé du duc de Ferrare, pour écrire qu'il « n'avait plus la fièvre, mais était si faible, qu'il ne pouvait se tenir sur pied » (18 mai). Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXIV, f° 923.

Morosini arrivé le 18 juillet fut néanmoins reçu « avec tous les honneurs qu'il pouvait désirer » par le marquis de S. Sorlin et les Échevins. Mais le représentant du Pape était soupçonné de royalisme et dès lors mal vu : aussi, les échevins lui interdirent de demeurer plus de trois jours dans leur ville. Le duc de Nemours, aussitôt informé, s'éleva contre cette étrange délibération et on voulut bien, pour s'excuser, dire que l'ordre avait été donné par inadvertance. Le duc de Nemours se contenta de cette réponse, et pria au contraire le Légat de rester dans la ville tout le temps qu'il le jugerait à propos (1).

Le 25 juillet les Échevins écrivaient de nouveau au Pape : « Nous vous confesserons ingénuement que notre peuple qui est très catholique et pour l'extirpation de l'hérésie très affectionné à la sainte Union, n'a pas guères bonne opinion de lui (du Légat), tellement qu'il entre en ombraige du séjour qu'il prétend faire ici; pour obvier à tout mécontentement, nous craignons d'être contraints malgré nous de le prier de se retirer ailleurs, pour éviter quelqu'émotion populaire. » Les échevins suppliaient donc Sa Sainteté « si cela advenait, de ne pas le prendre en mauvaise part, mais de croire qu'ils ne l'auraient fait que pour le repos et conservation d'une ville qui lui est autant et plus affectionnée que aultre de toute la chrétienté (2). »

Deux jours avant cette lettre, le 23 juillet, vingt personnes de Lyon accusées d'être partisans du Roi avaient été arrêtées. « On me soupçonne ici d'être plus royaliste que ligueur, » écrivait lui-même Morosini ; désapprouvé par le Souverain Pontife, il en souffrait et le 5 juillet il écrivit à Rome : « Depuis plusieurs mois, je suis très désolé de voir que Votre Sainteté n'éprouve aucune satisfaction de mes actes, mais je me console néanmoins par l'espérance, fondée sur la sincérité de ma conscience et le jugement de Votre Sainteté, que si à l'extérieur Elle a montré quelque ressentiment, à l'inté-

(1) Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXII, f° 761.
(2) Arch. du Vatican. *Gallia*, t. I, f° 522.

rieur pourtant Elle ne laisse pas de connaître mes très dévoués et très fidèles services. Averti de divers côtés que Votre Sainteté était mécontente de moi, je ne puis encore le croire, car je ne lui ai donné aucune occasion de l'être. Je veux cependant par cette lettre la supplier d'être convaincue que, pendant tout mon séjour en ce royaume, mon unique but a été de La bien et fidèlement servir; si dans la situation de la France, je n'ai pas osé prendre de moi-même la résolution d'agir contre le Roi, comme Votre Sainteté, paraît-il, l'eût désiré (1), Elle sait bien que c'était pour la mieux servir, sûr que si je laissais à sa grande prudence la conduite de cette affaire, il y aurait plus de profit à exécuter ses ordres. »

En terminant, Morosini supplia le Pape « par le sang répandu de Jésus-Christ » de lui pardonner (2).

Sixte-Quint ne voulut pas permettre à son légat de venir à Rome, car on l'avait extrêmement monté contre lui et il parla de l'enfermer à Bologne. Morosini ne se sentait pas coupable, et comme on lui disait de faire appel à la clémence du Pape et d'avouer sa négligence, il répondit qu'il aimait mieux être condamné innocent, qu'absous sans motif.

Ajoutons ici qu'après avoir séjourné à Bagnaia, près de Viterbe, pendant un voyage du Pape à Terracine, Morosini reçut la permission de venir à Rome, incognito, habiter chez le cardinal son oncle, puis dans son appartement au Palais de S. Marc (3). Il ne devait visiter que le seul cardinal de Montalto. Sixte V chargea alors les cardinaux Pinelli et Mattei d'indiquer à Morosini les points sur lesquels l'ex-Légat devait s'expliquer. Morosini fit rédiger un mémoire par Mgr Arrigoni, avocat au Consistoire, qui depuis revêtit la pourpre romaine. L'apologie fut victorieuse (4). Sixte-Quint

(1) « Per li accidenti occorsi in questo regno, io non ho ardito di prendere da me stesso risolutione di fare alcuna cosa contra il Re, come pare che la S. V. haveria desiderato. » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXIV, f° 991.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 1002, lettre du 26 juillet.

(3) *Acta consistorialia* a card. S. Severinæ, f° 546.

(4) Tempesti l'a publié, t. II, p. 244.

éclairé avoua publiquement que la jalousie et la méchanceté avaient uni leurs efforts pour le tromper et, après avoir dit à Morosini sa consolation de voir un de ses cardinaux obtenir le suffrage général, il voulut lui remettre, au milieu d'un Consistoire public, le chapeau de Cardinal. Quatre jours après, dans un Consistoire secret (on était déjà au 14 mars 1590), Morosini fit sur sa légation en France un rapport qui obtint l'approbation des cardinaux et du Souverain Pontife (1). « Morosini est un homme très distingué, dit alors le Pape à Badoer, l'ambassadeur de Venise, et sa relation est très belle. Si les événements ont été pour le Légat une cause d'ennuis, ce n'a pas été sa faute, mais celle des circonstances (2). » Morosini devint un des plus intimes conseillers du Pape et s'occupa surtout dans la suite des affaires de Hongrie et d'Allemagne.

Revenons à notre sujet.

X

Les armées réunies du roi de France et du roi de Navarre avaient quitté Tours, puis Étampes et marchaient sur Paris (3); le duc de Longueville assiégeait Meaux. Alors le duc de Mayenne, retiré comme nous l'avons vu en Normandie, revint en hâte et, en deux jours et une nuit, il fit avec ses troupes et son artillerie une marche de quarante lieues (4), nettoya alors complètement la Brie des forces enne-

(1) « Fecit relationem suae legationis elegantem quidem et ornatam quantum audivi. » *Acta consistorialia* f° 546.

(2) Lettre de Badoer au Doge, 17 mars 1590, Hubner, *l. c.*, t. II, f° 546. Dona Camilla, sœur de Sixte-Quint, donna à Morosini dans sa villa un somptueux repas.

(3) Le 3 juillet 1589, le duc de Nevers écrivait à Morosini pour lui annoncer que le roi avait pris Etampes, où il avait trouvé beaucoup de grains, et se rendait à Corbeil. Arch. du Vatican. *Lettere* t.XXIV, f° 995.

(4) Archives du Vatican. *Lettere del Nunzio*, t. XXXIV, f° 67.

mies et vint occuper Montereau, passage très important sur la Seine. Il était le 14 juin à son camp devant la ville, lorsque le P. Commissaire-général des Capucins vint le voir : il se rendait à Rome. Mayenne lui exposa l'état de ses affaires, la situation des ennemis et l'opinion du royaume. Il le pria d'instruire le cardinal de Montalto afin de lui apprendre, disait-il, « notre zèle, notre sincérité et notre courage. Ce qui reste de catholiques en ce royaume se joint à nous pour défendre cette sainte cause. » Le duc de Mayenne pressait cependant l'arrivée des renforts venus de l'étranger, puisque c'était de l'étranger que tous, Ligueurs et Royaux, espéraient leur appui. Henri III attendait six mille cinq cents reîtres et 12,000 Suisses levés par M. de Sancy avec les 300,000 écus offerts par la ville de Strasbourg : ces troupes devaient se diriger par Langres, Dijon et Autun. Le Roi avait d'abord voulu envoyer M. de La Guiche pour les commander, en lui donnant l'ordre d'attaquer tous les partisans de la Ligue (23 juin), mais à la place de M. de la Guiche déjà venu à Moulins pour réunir la noblesse de la province, il envoya le duc de Longueville.

De leur côté les Ligueurs avaient chargé M. de Bassompierre de leur amener des reîtres et le colonel Phiffer, de lever douze mille Suisses. Afin de mettre des entraves à cet enrôlement, Henri III fit présenter (9 juillet) par son ambassadeur à la diète de Bâle, des observations pour empêcher les Suisses d'aider ses sujets révoltés, mais les députés des Cantons n'ayant pas d'ordre, durent en référer à leurs Conseils respectifs.

Le 13 juillet le duc de Mayenne adressa « humble requête au Pape de ne vouloir croire les avis et rapports qui lui seraient donnés en faveur des ennemis, lesquels plus ordinairement sont artificielz et esloignez de la vérité des choses. Ils estiment se prévaloir et advantager de faux bruits, chose très indigne des grands, de la bouche desquels ne doit jamais partir ni mensonge ni déguisement..... Rappelé à Paris par l'instante prière des habitants pour les protéger jusques à l'arrivée de nos étrangers, et combien que je ne

sois pas de ceux qui se promettent légèrement les grands succès, si oserais-je bien espérer, avec l'aide de Dieu, pour la cause duquel nous bataillons, sitôt que j'auray assemblé nos reistres et nos Suisses, d'attirer nos ennemis à ung combat, où de les faire reculler si loin que la pluspart de ce royaume puisse demeurer en repos (1). »

Mais le 17, les reitres amenés aux Ligueurs par Bassompierre et conduits par le duc de Nemours, étaient encore à sept lieues de Nancy, tandis que ceux levés par le comte de Montbelliard et conduits par Sancy, atteignaient le pont de Poissy, où le roi de France et le roi de Navarre étaient soudain arrivés. Pontoise assiégée était prise le 25 juillet (2).

Une communication importante avait déterminé cette marche des Souverains.

Des habitants des quatre faubourgs de Paris, S. Marceau, S. Victor, S. Jacques et S. Germain, avaient fait exprimer au Roi leur dévouement. « Qu'il vienne, disaient-ils, et il sera très bien reçu. » Malgré la parole de M. Forges, le légat, alors à Lyon, douta de l'exactitude de l'information. Mais Henri III, impatient de se venger de la journée des Barricades, y crut et marcha sur la capitale. Le Roi de Navarre vint aussitôt reconnaître les tranchées établies en avant des faubourgs. Le duc de Mayenne en fit établir de nouvelles, mais ses troupes, fortes de quinze cents à deux mille chevaux et 8,000 fantassins, virent leurs rangs s'éclaircir : l'indiscipline se mit partout et en deux ou trois jours l'armée fut, dit-on, réduite de moitié (3). Logé au couvent des Chartreux Mayenne se montra souvent à l'ennemi; chaque jour il dirigea les escarmouches engagées contre les troupes des deux rois, dont le quartier général était à S. Cloud, dans la maison de Jérôme Gondi, mais qui occupaient les villages de Meudon, Vanves, Suresnes, Vaugirard.

(1) Archives du Vatican. *Gallia*, f° 14; 13 juillet 1589.

(2) *La Ligue à Pontoise* par H. le Charpentier, p. 82.

(3) « Se diedero in preda alle delitie, di modo che detto exercito si sminui in meno di doi o tre giorni di piu de la meta. » Arch. du Vatican, *Gallia*, f° 111.



Les royalistes, en relation avec les « politiques » renfermés dans Paris, voyaient grandir leurs espérances. Tout fut mis en œuvre pour engager le peuple à cesser une plus longue résistance, mais les catholiques, redoublant leurs efforts et multipliant leurs prières, espéraient la victoire.

Elle ne vint pas de l'épée, mais d'un poignard.

Un jeune homme de 24 ans, né au village de Sorbone, dans le diocèse de Sens, étudiant en théologie, mais prêtre depuis un an et demi, très simple et modeste, ayant de bonnes mœurs, Jacques Clément, « le dernier des trois ou quatre cents religieux dominicains existant à Paris, » avait plusieurs fois dit à ses confrères que le Roi ne mourrait pas par d'autres mains que les siennes. On se moquait de lui et on l'appelait par plaisanterie le capitaine Clément.

Cependant, « divinement choisi pour l'acte si généreux que Dieu a fait par ses mains, » ainsi parla le commandeur de Diou, il pensait constamment aux moyens d'arriver à son but (1).

Muni de lettres, adroitement obtenues de politiques qui donnaient des renseignements aux chefs royalistes, et porteur d'un mot du comte de Brienne, prisonnier au Louvre, qui devait lui servir de passeport, Clément quitta Paris, le lundi 31 juillet, après avoir célébré la Messe et recommandé aux religieux de son couvent de prier pour lui; il allait, disait-il, servir Dieu, délivrer son peuple, et avant 24 heures on entendrait parler de lui : il arriva à S. Cloud, y passa la nuit, et le 1er août, de grand matin, pria M. de la Guesle, procureur général au Parlement de le présenter à Sa Majesté, pour lui remettre des lettres de bons serviteurs du Roi et lui communiquer des renseignements importants. Henri III remit l'audience après sa promenade, entre sept et huit heures. Après avoir donné au Roi un papier à lire, Jacques Clément tira de sa poche un couteau dont il le frappa au bas ventre.

(1) *Relazione del comm. di Diou. Gallia sub Sisto V*, fo 109.
« Divinamente eletto per un atto si generoso che quello che Dio ha fatto per lui. » Arch. du Vatican, *Gallia*, fo 112.

Aux cris du monarque, chacun se précipita et l'assassin fut à l'instant même percé de coups. « Je loue Dieu, murmura-t-il, de mourir si doucement (1). »

Au premier moment on crut la blessure légère, mais Henri III atteint mortellement expira pendant la nuit du 1er au 2 août 1589.

Mourut-il en damné mécréant, comme l'ont dit les Ligueurs, ou en chrétien pénitent comme l'ont affirmé les royalistes? Chaque parti rapporta les faits d'une manière différente. « Le Roi ne voulut pas se confesser, a écrit l'abbé d'Orbais, ni recevoir même de l'eau bénite. » — « Le Roi, écrivirent au contraire les seigneurs de son entourage, — et cette parole de témoins oculaires d'un fait probable doit être crue, — le Roi ayant demandé à son premier chirurgien son avis sur sa blessure et de ne pas lui céler le mal, car il voulait penser à son âme, fit dresser dans sa chambre un autel sur lequel on célébra la messe ; au moment de l'élévation, il dit, les larmes aux yeux : « Seigneur Dieu, si vous croyez que ma vie soit utile et profitable à mon peuple, prolongez mes jours ; s'il en est autrement prenez mon corps, sauvez mon âme et mettez-la dans votre paradis. Que votre volonté soit faite ! » Et il récita le : *O Salutaris hostia.*

Il promit d'accomplir les prescriptions du Monitoire envoyé par le Pape, et lorsque le mal s'aggrava, il dit encore : « Je veux mourir dans la Religion catholique, apostolique et romaine. Que Dieu ait pitié de moi et me pardonne mes péchés. » Il prononça ces mots : *In manus tuas commendo spiritum meum* et commença à réciter le *Miserere,* mais il ne put l'achever, et rendit le dernier soupir en faisant un signe de croix (2).

Telle fut, d'après l'attestation donnée par les grands officiers de la Couronne et l'aumônier, la fin d'un Roi qui eut des faiblesses, commit des crimes, mais dont le cœur doux

(1) Deux jours avant, Sixte-Quint disait à Badoer, l'ambassadeur de Venise : « Si le roi ne se repent pas, il aura le sort de Saül ; il finira mal. » Hubner, *l. c.*, t. II, p. 243.

(2) Ce récit a été souvent donné. Cf. Bibl. nat. ms f. fr. 3906, f° 111.



et bon garda la foi. En acceptant la mort comme une expiation, il se rappela sur son lit de mort qu'il était un fils de S. Louis.

Les Ligueurs remarquèrent que le 1er août était le jour où l'on célèbre la fête de S. Pierre délivré miraculeusement par l'ange des liens d'Hérode ; ils se souvinrent que le jour de l'assassinat du Cardinal de Guise le mot d'ordre donné par Henri III avait été : « S. Clément, » et « voici, disaient-ils, que par un événement miraculeux, inattendu, étrange, merveilleux, un religieux du nom de Clément a tranché, au milieu de son armée impuissante à le protéger, sa vie détestable.

« Évidemment les hommes n'y sont pour rien (1). »

(1) « Cosa è manifesta che questo non viene dalli huomini » disait le commandeur de Diou; « la mort d'Henri de Valois aussi miraculeuse et inopinée qu'elle était nécessaire » écrivait l'abbé d'Orbais; « cædes mirabilis » écrivait Boucher, le curé de S. Benoit dans le *de Justa Abdicatione*. L'auteur d'un pamphlet invitait à dresser une statue à Jacques Clément pour l'honorer comme un saint. « C'est la justice de Dieu, écrit Louvet, envers celui qui avait fait tuer et assassiner M. le cardinal de Guise qui l'avait oint et sacré. » (*Journal* de Louvet, publié dans la *Revue d'Anjou*, t. II. 1854, Cf. *La Ligue en Anjou*, par Ern. Mourin, p. 236.)

CHAPITRE SIXIÈME

INTERVENTION DIPLOMATIQUE
DU SAINT-SIÈGE

LÉGATION DE CAETANI

(1er août 1589 — 24 septembre 1590.)

« Je crains la perte de notre religion et du Royaume que je tiens inévitable sans le secours spécial de Dieu... Nous ne sommes ignorans des remèdes qu'y faudrait appliquer, mais personne ne s'offre d'en user Je m'en veulx condouloir avec vous. »

Villeroy au duc de Nevers, 15 oct. 1589.

« Si le Légat avait agi comme il devait, les choses se seraient mieux passées, mais il causera la ruine de la France. »

Le Pape à Niccolini, 21 'uillet 1590

I

A la mort d'Henri III, le roi de Navarre fut aussitôt proclamé par ses troupes roi de France sous le nom d'Henri IV.

Les Catholiques de l'armée, avant de s'engager, réclamèrent son abjuration ; le Prince promit de prendre conseil, mais les Catholiques insistèrent tellement qu'il leur reprocha « de



le prendre à la gorge sur le premier pas de son avènement. » Plusieurs parlèrent même de se retirer : Quelques uns, dit-il alors fièrement, veulent me quitter, si je ne me fais pas immédiatement catholique, qu'ils partent. D'autres et Dieu me resteront. » — « Vous êtes le roi des braves, s'écria aussitôt Anne d'Anglure, baron de Givry, et vous ne serez abandonné que des poltrons. » Cependant le roi céda, et promit dans son manifeste aux villes du royaume « de ne rien innover du fait de la Religion catholique, d'en rétablir l'exercice dans les lieux où elle était prohibée, et de se convertir avant six mois. »

Les ducs de Nevers et d'Epernon se retirèrent ; mais, forts de la parole du Roi et heureux d'avoir obtenu des garanties, les princes de Bourbon, le duc de Longueville et les grands officiers de la Couronne, suivirent la fortune du nouveau Roi. Des docteurs en théologie de la Sorbonne vinrent bientôt calmer tout scrupule ; interrogés « s'il était loisible de communiquer en choses temporelles avec un Prince hérétique » ils répondirent unanimement que c'était permis (10 août). Une instruction aux gouverneurs des provinces assura que le Roi conserverait la Religion Catholique et les privilèges des villes, oublierait le passé, pourvu que l'on revint au devoir et qu'on renonçât à la Ligue.

Les protestants alors reprochèrent à leur vieux capitaine de les trahir et beaucoup, comme la Trémoille, aimèrent mieux le quitter que de suivre « un parjure (1). »

Au souvenir de ces luttes contradictoires, pénibles à son cœur, Henri IV écrivait trois ans plus tard. « Chacun sait combien de personnes farouches j'ai eues à apprivoiser, en leur ostant la fantaisie que je taschois à m'establir que pour après renverser leur religion. »

(1) Autant et plus de personnes de la religion réformée que de catholiques s'en allèrent. Des protestants voulaient se nommer un nouveau Protecteur. *Lettres missives*, t. III, p. 70. La question fut débattue à S. Jean d'Angely. Henri IV trouva « telles procédures illicites, pleines de calomnies et de mensonge. » Anquez *Hist. des Assemblées politiques des Protestants*. p. 32.



Les Catholiques ralliés au Roi désignèrent l'un d'eux, François de Luxembourg, duc de Piney, pour aller à Rome porter au Souverain Pontife l'explication de leur conduite, les conditions mises à leur adhésion et les promesses du monarque (1).

Si les chefs de l'armée d'Henri III se rallièrent ainsi autour du nouveau monarque, les Catholiques Ligueurs reconnurent comme leur Roi, sous le nom de Charles X, le Cardinal de Bourbon, prisonnier depuis le 24 décembre 1588. Le duc de Mayenne fit à ce sujet une déclaration datée du 5 août, et publiée le 7 sur les places de Paris (2).

Dès le 2 il n'avait pu retenir un cri où l'angoisse se mêlait à la joie : « Dieu nous regarde en pitié, écrivit-il au duc de Nemours ; voici un coup miraculeux ; notre plus grand ennemi est mort, n'en doutez pas, venez avec la plus grande diligence que vous pourrez, mon cher frère, je vous en supplie, parce que c'est l'heure où il faut que nous pourvoyons à tout (3). »

Mayenne annonça au Pape « la mort du feu Roy, inopinément advenue par l'entreprise d'un jeune religieux » et ajouta : « Elle nous fait reconnoistre les effestz de la justice divine qui fait tomber la pesanteur de son bras sur les impénitens. »

Dès que la nouvelle de cette mort fut parvenue à Madrid, le roi d'Espagne offrit au Souverain Pontife son concours pour établir en France un Roi Catholique, et l'avertit de ne pas se laisser tromper par le Protestant, dont la conver sion pourrait être simulée (4).

(1) Arch. du Vatican, t. L, p. 132. Ils écrivirent aussi au cardinal de Montalto. *Ib.* t. XXII, f° 1079.

(2) « A son de trompe et cri public par Thomas Lauvergnat, député juré et ordinaire à la prévôté et vicomté de Paris, accompagné par Philippe Noyret, trompette juré, et par deux autres trompettes. » De nombreux écrits vinrent exposer les raisons qui avaient meu les François catholiques de recognoistre notre roy Charles dix. » La presse jouait alors un grand rôle.

(3) Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXIV, f° 1014 ; 2 août 1589.

(4) Arch. du Vatican, t.. I, p. 158. Philippe II chargeait son ambassadeur d'avertir le Pape que les hérétiques de France avaient consulté ceux d'Allemagne et d'Angleterre et que tous avaient été d'accord pour



Philippe II était trop fin politique pour croire à ces bruits, nés d'un désir et entretenus par l'illusion, que « tout le monde autour du roi de Navarre se débandait. » Disposé à agir, il donnait au duc de Parme l'ordre de concentrer ses forces et aux gouverneurs celui de tenir leurs troupes prêtes à marcher (1) : « il faut se hâter de secourir les affaires de France, écrivit-il le 18 septembre, car le prince de Béarn veut usurper le titre de Roi. Il faut employer les armes spirituelles et temporelles et si vivement, que du coup s'éteigne ce feu qui pour le moment menace d'embraser la chrétienté. C'est une affaire où il ne faut pas de médiocrité, et, s'il y a tiédeur à secourir les Catholiques de France, on perdra leur affection, si sachant qu'on peut les aider, ils apprenaient qu'on ne le veut pas. Pour moi, je n'épargnerai pas mes soins en une affaire si importante pour toute la chrétienté (2). »

Le duc de Mayenne déjà nommé depuis six mois « lieutenant général de l'État royal et couronne de France » envoya immédiatement dans toutes les provinces des gentilshommes, afin de grouper les Catholiques pour la défense commune de la Religion ; puis d'accord avec « les gens tenant le Conseil général de l'Union des Catholiques habitant à Paris, » il fit partir pour Rome un commandeur de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, Jacques de Diou. Jacques de Diou était, selon le mot de Mayenne, « un gentilhomme d'honneur de très rare intégrité et d'un saint zèle. » Aussi le duc estimait-il ne pouvoir envoyer vers Sa Sainteté « personne qui lui fût plus

dire au roi de Navarre qu'il pouvait en bonne conscience feindre d'être catholique. Le Pape ne devait pas s'y laisser tromper ; uni avec lui il voulait aider à établir un roi catholique ; « ceux qui disent que par une autre voie le royaume peut recouvrir son ancienne splendeur se trompent. » 30 août 1859.

(1) Hubner *l. c.*, t. III, p. 302, 3 septembre 1589.

(2) Arch. du Vatican. *Gallia Henrici III*, fº 178 (en espagnol) ; une version italienne se trouve fº 183, 18 septembre 1589.

(2) Hubner *l. c.*, t. III. La réponse de Philippe II aux notes du cardinal Gesualdo, 28 janvier 1590, est dans Hubner *l. c.*, t. III p. 363. Elle fut remise au comte d'Olivarès le 22 février. Le Pape y répondit verbalement le 28 février. (Hubner *l. c.*, p. 367.)

agréable (1). » Il lui donna des instructions et lui exposa ses plans. L'important à ses yeux était de délivrer le cardinal de Bourbon et de repousser le Navarrais, comme les Ligueurs appelaient toujours avec dédain le nouveau Roi.

Sans grand espoir de rendre la liberté aux prisonniers, il envoya le duc de Nemours, à la tête de deux cents cavaliers et de trois régiments d'infanterie, se réunir aux troupes de M. de la Chastre pour s'assurer des forteresses sur la Loire, pendant que lui, Mayenne, avec les Suisses, les lansquenets et le reste de la cavalerie rendrait libre le cours de la Seine, et en délivrant Paris menacerait la Normandie.

La résolution de Mayenne lui avait été dictée par les mouvements de son adversaire. Henri avait divisé son armée en trois corps : l'un sur les bords de la Loire, l'autre en Normandie, le dernier en Bourgogne et en Champagne. Pour contenir ces troupes qui occupaient ainsi sur trois points les avenues de Paris, le duc de Mayenne attendait le marquis de Pont, fils du duc de Lorraine (2). « Nous ne manquerons pas de forces, écrivait-il dans ses instructions à M. de Diou, mais l'argent est ce dont pour le moment il y a le plus besoin : faites-

(1) Il partit de Paris le 5 août, et le 20 il visita à Lyon le cardinal Morosini. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 1019. Jacques de Diou, frère hospitalier de S. Jean de Jérusalem, était « l'un des plus accomplis gentilshommes de son temps. » « Diou, *Alias* Dio et Dyo, dit M. Baudoin, l'auteur de *l'Histoire du Protestantisme et de la Ligue en Bourgogne*, seigneur de Montcenis, baron de Montperroux, est de l'une des plus anciennes et plus illustres familles du Maconnais. » *Polybiblion*, mai 1885, p. 489. Cf : *la Description historique et topographique du duché de Bourgogne*, par l'abbé de Courtepée, nouvelle édition, Dijon 1848, 4 vol. in-8°, t. III, p. 125. Le château de Dyo, à trois lieues et demie de Semur, tombe en ruines.

(2) Le duc de Lorraine annonçait le 10 août 1589 au duc de Parme (*Lettres et instructions* p. 153) et le 11 au duc de Mayenne (*ib.* p. 173), le départ de son fils, le marquis de Pont, pour assister le duc de Mayenne avec 700 lances et 2,000 hommes de pied « sans les gentilshommes qui me sont vassaux, serviteurs. » Il écrivait au comte de Mansfeld et au roi d'Espagne (*ib.* p. 161), car, disait-il, « la cause des princes de l'Union est tant déplorée que, s'il n'y est pourveu, il en reviendra mutacion et changement lamentable à notre religion. » (*Ib.* 158.)



le bien comprendre à Sa Sainteté, je vous prie, afin qu'il lui plaise de prendre une prompte résolution, car il nous est impossible par nous-mêmes de subsister et il faut que notre peuple soit encouragé : il faut craindre que, réduit au désespoir, ce peuple ne prenne une résolution extrême dont la religion catholique recevrait un malheur irréparable. Quant à moi, après avoir épuisé toutes mes ressources, il ne me reste que la vie : je ne l'épargnerai jamais pour une si sainte cause et vous prie d'en assurer Sa Sainteté. »

Mayenne sollicitait de plus une ligue de tous les princes catholiques ; mais comment espérer la conclure avec des étrangers, lorsqu'on ne pouvait seulement pas réunir à soi les catholiques français ?

Aux yeux de Mayenne, le Navarrais docile aux avis de la Reine d'Angleterre feignait de vouloir être catholique, les ministres de Genève lui permettraient d'aller à la messe comme ils avaient permis à Châtillon de porter la barette rouge (1) ; mais c'était un piège pour diviser ses adversaires.

Le chef des Ligueurs demandait donc au Pape d'enlever au duc de Luxembourg tout espoir d'obtenir l'absolution du roi de Navarre et il le priait d'envoyer un Légat pour diriger les Catholiques. Avec le commandeur de Diou, les sieurs Coqueley et Nivelle devaient réclamer l'appui du Pape, car « jamais l'Église n'avait été si agitée de ventz contraires ny en telle appréhension d'un périlleux naufrage (2). »

Les Parlements attachés à la Ligue, comme celui de Toulouse, prescrivirent de reconnaître pour roi légitime Charles X, le pouvoir étant exercé jusqu'à sa mise en liberté par le duc de Mayenne. Le Parlement de Rouen déclara criminels de lèse-majesté les officiers opposés à la sainte Union et celui de Dijon considéra comme hérétiques tous les partisans du roi de Navarre. Aussi presque partout les Conseillers royalistes formèrent peu à peu chacun dans leur Province un second

(1) Odet de Chatillon, cardinal, frère de l'amiral de Coligny.

(2) Le 16 août le duc de Mayenne annonce au Pape le départ du sieur Cocquelay, conseiller d'Etat. Arch. du Vatican, *Gallia sub Sisto V*, f° 162.

parlement. Les royalistes de Paris ayant à leur tête le Président de Harlay établirent cinq chambres à Tours et une à Châlons. Un parlement royaliste fut établi à Caen ; en Provence le parlement royaliste siégea à Pertuis, en Bourgogne ce fut à Semur (1).

Toutes les villes où dominaient le parti de la Ligue s'adressèrent au Pape (2), et les Échevins de Lyon résumèrent dans leur lettre les pensées, les espérances et toute la politique de la sainte Union. « La mort du Roi, dirent-ils (3), a montré évidemment que Dieu seul a agi pour empêcher l'entière ruine de son Église, et que les bons et vrais catholiques ne sont pas à blâmer, mais plutôt à louer grandement, de s'être opposés aux mauvais desseins du Roi. Connaissant sa connivence avec les hérétiques,.... leur devoir a été de s'y opposer virilement, pour ne pas encourir le crime de lèse-majesté divine, tout ainsi que ceux qui sont en ung navire en pleine tempeste, voyant que le patron du navire est endormy, ou use de connivence pour se laisser emporter à l'orage, doivent prendre le gouvernail et faire le devoir du capitaine, afin de ne pas se laisser emporter par la tempête. Or si cette tempeste a esté dangereuse en ce grand navire de la France, par la nonchalance ou sommeil d'ung roi hypocrite, elle le sera beaucoup plus et mettra à fondz le navire, si celluy qui est hérétique relaps en prend le gouvernail, comme il s'ingère de faire, encores que par les Estatz généraux du royaume il en ait esté déclairé incapable ; de quoy il semble qu'il ne faict pas grand estat, se promettant d'obtenir son absolution ou

(1) Bibl. nat. *ms.* f. fr. 3977, cf. *Les Parlements royaux* de 1589-1596, par A. Desjardins dans *Compte rendu des séances de l'Académie des Inscriptions*, 1880. On proposa au premier président mis à la Bastille de le mettre en liberté s'il voulait reconnaître comme roi le cardinal de Bourbon. « Je renonce à cette grâce, répondit-il, par ce qu'elle m'emporte de l'honneur que je ne veux pas perdre à la Bastille. » Bibl. nat. *ms.* f. fr. 3996, f° 120. (Extraits des registres du Parlement de Paris.)

(2) Les papiers de la Légation sont remplis de lettres unanimes à déplorer les malheurs de la France et à exprimer la résolution de défendre la Religion. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXV, f° 41, 86, 213.

(3) Archives du Vatican, *l. c.*, t. XXXV, f° 171.



de Votre Sainteté, ou de Mgr l'Illustrissime Cardinal Légat... Voici le moment, Saint Père, de défendre avec votre bâton pastoral vos brebis et d'empêcher le loup de venir sous la peau de brebis au milieu d'elles. » Les consuls demandèrent au Pape d'interdire expressément au Légat d'absoudre le roi de Navarre, car « cela iroit de mal en pis » et ils sollicitèrent de « grands et amples moyens » pour secourir « les princes catholiques qui ont prins la protection de la sainte Église. »

II

Le cardinal Morosini se trouvait encore à Lyon, lorsque, le 15 août, la nouvelle de la mort d'Henri III parvint tardivement dans cette ville. Le duc de Nemours l'annonçait à son frère et lieutenant, le marquis de S. Sorlin, et une lettre, venue de Paris à l'adresse des Échevins, raconta en même temps le tragique événement. Morosini fit partir le 18 au matin un courrier pour Rome, tout en pensant bien que depuis longtemps cette nouvelle serait déjà connue à la Cour pontificale. Le 18 en effet un courrier d'Espagne l'avait transmise au Grand Duc de Toscane, et le surlendemain un autre courrier, venu en dix-huit heures de Florence à Rome, y porta une lettre écrite le 11 août de Nancy par le duc de Lorraine.

« Les gens de bien, écrivit alors le cardinal Morosini au cardinal de Montalto, espèrent que la mort du Roi amènera la réunion des Catholiques, l'anéantissement de l'hérésie et par conséquent le repos du royaume (1). » De son côté le cardinal de Montalto écrivit à Morosini, dans une lettre qui se croisa avec la sienne : « Si cette grande nouvelle est vraie, on peut espérer voir les troubles de France se calmer, au moins diminuer, car on fera seulement la guerre contre les

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 1015; 16 août 1589.

Huguenots (1). » Les deux cardinaux en furent-ils réellement persuadés ? Les catholiques devaient rester au contraire, comme ils l'étaient auparavant, profondément divisés.

M. de Diou, arrivé à Rome le 1er septembre, parla au Pape des malheurs de la France et de la résolution de tous les Français de mourir plutôt que d'abandonner la foi catholique ; il demanda l'approbation de l'élection du duc de Mayenne comme lieutenant général de l'État royal, l'envoi d'un nouveau Légat et un don considérable d'argent pour lequel certaines villes seraient remises en gage.

« L'ambassade de M. de Diou, qui eut été plus agréable à Sixte V si les nouvelles communiquées eussent été meilleures, ne l'éclaira pas. Nous n'avons appris par lui rien de certain sur l'état présent de la France, écrivit le Souverain Pontife au conseil de la Sainte-Union, nous ignorons ce que vous pensez de l'avenir et par conséquent nous ne pouvons dire ce que vous avez à faire, ou ce qui est nécessaire de faire pour défendre la religion et sauver votre pays (2). »

Sixte V ne prononça point, comme on l'a dit, l'éloge de Jacques Clément (3), mais il annonça dans le Consistoire du 12 septembre que les obsèques d'Henri III ne seraient pas célébrées à Rome, et il fit remarquer aux cardinaux que cette mort paraissait être un jugement de Dieu. Afin de ne blesser personne, il refusa de déclarer le duc de Mayenne lieutenant général du Royaume et de reconnaître à son agent, le commandeur de Diou la dignité d'ambassadeur. Il résolut d'envoyer un Légat pour examiner la situation, avant de donner aucun argent, et il promit de pourvoir au salut des catholi-

(1) Tempesti, *l. c.*, t. II, p. 221.

(2) Arch. du Vatican. *Sixti V Regestum* an. V, Ep. 23 ; 21 septembre 1589. « Ex ejus sermone nihil certe de proximo et ultimo Galliæ statu scire neque vestrum de futuro judicium intelligere potuimus. » Le même jour un bref est envoyé aux échevins de Lyon. *Regest.* an. V, Ep. 21.

(3) La harangue où cet éloge aurait été fait le 11 septembre est apocryphe comme « beaucoup d'autres choses, dit Palmra Cayet (t. I, p. 101), qui ne furent pour lors imprimées à Paris que pour entretenir le peuple au parti de l'Union. »

ques, car, disait-il souvent, il avait à sauver la Religion en France, par conséquent à exterminer Navarre et, pour y arriver, il fallait obtenir l'appui de l'Espagne. Il y eut donc à ce sujet un échange de notes entre le cardinal Gesualdo, au nom de Sixte V, et le comte d'Olivarès représentant Philippe II. Les deux souverains devaient s'unir pour « aider les affaires de France et spécialement pour remédier à ce que la Religion en ce royaume ne se perde, comme il y a manifeste péril de le faire, quand il deviendra propriété d'un hérétique (1). »

Le Pape avait déjà exprimé ses sentiments dans une lettre à laquelle le duc de Mayenne répondait le 25 septembre (2) « heureux d'avoir connu, disait-il, l'intention de Sa Sainteté d'embrasser avec ardeur la protection de notre cause qui est purement celle de la religion contre l'hérésie. » Aussi, disait-il, « nous promettons aujourd'hui une assurée victoire contre nos ennemis, puisque nous aurons pour chef Votre Sainteté, auquel nous rendrons une entière obéissance sans se jamais départir d'un seul de ses commandements. » Mais afin de recevoir mieux ses ordres et de témoigner à tous l'appui accordé, le duc de Mayenne supplia encore très humblement le Pape d'envoyer au plus tôt le Légat. « Moyennant ce, dit-il, je me promets, avec l'aide de Dieu, en une cause si juste, que nous aurons bientôt la fin de nos ennemis (3). » Mais les royalistes entendaient bien ne pas « finir » et Henri IV donna une autre direction aux événements en triomphant à Arques (21 septembre 1589).

Après la mort d'Henri III, ce prince s'était retiré à Mantes, avait signé des capitulations avec des chefs de reitres pour renforcer son armée, et était venu à Darnetal, à une lieue de Rouen (24 août) (4). A l'approche du duc de Mayenne, il se

(1) Hubner, *l. c.*, t. II, p. 248.

(2) Arch. du Vatican. *Gallia Henrici III sub Sisto V*, f° 341.

(3) Deux jours après le duc de Mayenne, remerciait le cardinal de Montalto d'avoir excité Sa Sainteté à prendre sa résolution. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXIV, f° 75, 27 sept.

(4) *La Première Campagne de Henri IV en Normandie* (août-octobre 1589). Introduction par le vicomte d'Estaintot, 1879.

retira vers Dieppe (26 août), où son adversaire le suivit et fut sur le point de tourner la forte position d'Arques. La situation devint critique et déjà on parlait dans le camp royal de s'embarquer pour l'Angleterre : « Sortir de France pour vingt-quatre heures, s'écria Biron, c'est s'en bannir pour jamais. » Henri IV fut de cet avis ; le 16 septembre il sortit du Paulet et livra une série de combats. « Ne se trouvera-t-il donc pas cinquante gentilshommes pour mourir avec moi, » s'écria-t-il un jour en face de l'ennemi, et tous électrisés par cet appel s'élancèrent sur les Ligueurs : c'était la victoire (21 septembre). Le duc de Mayenne battu se replia sur la Picardie (1), prit ensuite la Fère et Chauny, et il espérait davantage, lorsqu'Henri IV, pour l'arrêter, marcha sur Paris.

Les habitants qui s'attendaient à voir le duc de Mayenne ramener Henri de Navarre vaincu et prisonnier, furent consternés ; il y eut des murmures contre le lieutenant général et des éloges pour le roi. « Les Rois, disait-on, sont les feudataires du Dieu des batailles et, si les soldats manquent, Dieu vient à leur aide. » Le 1er novembre, les troupes royales massées sur la rive gauche de la Seine, donnèrent un assaut aux faubourgs de Paris, et en moins d'une heure ils furent occupés. Le roi essaya alors de déterminer un soulèvement dans Paris, mais il ne put entrer dans la place, car le duc de Nemours, avec trois cents chevaux, et le duc de Mayenne, après une marche forcée, arrivèrent « entour la mynuit » par le côté nord de la capitale. Plus de soixante habitants furent alors arrêtés comme coupables d'avoir eu des intelligences avec le roi, et le 4 novembre ce Prince, déçu dans son espoir, s'éloigna, cherchant à attirer encore sur ses pas le chef des Ligueurs, mais ce fut en vain.

Pendant que les agents royalistes cherchaient à disposer les populations en faveur du roi de Navarre (2), Henri IV se

(1) Mayenne écrivait: « Il n'a pas plu à sa divine bonté de nous donner la fin de nos maulx, estant encore indignes de sa miséricorde. »

(2) Le Parlement de Bretagne donna à des délégués mission de disposer les populations en faveur du roi de Navarre, 12 oct. 1589 au



rendit à Tours (le 21 novembre), devenu sa capitale depuis la translation dans cette ville du Parlement de Paris, mais il n'y demeura pas longtemps, il alla prendre Le Mans (2 décembre), Mayenne, Falaise et Alençon (le 23 décembre), tandis que le maréchal d'Aumont attendait en Champagne les troupes allemandes que le duc de Lorraine voulait empêcher de passer.

Le duc de Lorraine était en effet très préoccupé, et il venait d'envoyer à Rome M. de Lenoncourt réclamer assistance. M. de Lenoncourt remit aux cardinaux de la Congrégation de France un mémoire sur la situation (octobre 1599). « Depuis longues années, disait-il, la France est divisée en deux camps, l'un appuyé malheureusement par beaucoup de villes et de seigneurs catholiques (grand obstacle, le plus grand qu'il y eût au repos du royaume), est sur le point de passer sous le joug des hérétiques. L'autre est formé par la meilleure et la plus saine partie des catholiques, au nombre desquels le duc de Lorraine désire être compté. Or, pour empêcher le progrès des hérétiques, il faut arrêter les secours venus de l'étranger : ces secours peuvent arriver de deux côtés, d'Angleterre et d'Allemagne : d'Angleterre, ce n'est pas à craindre, car la Reine a envoyé ses troupes pour maintenir la Hollande et la Zélande; d'Allemagne, oui, et comme on ne peut passer ni par le Luxembourg, ni par la Comté (Franche-Comté), pays soumis au roi d'Espagne, montagneux du reste et sans ressources, la Lorraine est la route obligée. Afin d'arrêter l'ennemi, il suffirait d'une petite armée de deux mille chevaux et de six mille fantassins ; l'entretien coûterait par mois 57.467 écus, dont M. de Lenoncourt présentait le détail et sollicitait le payement. A cette armée devaient se réunir les gentilshommes : depuis la mort

5 avril 1590. (*Choix de documents inédits sur l'hist. de la Ligue en Bretagne* par A. de Barthélemy. Nantes 1879, p. 27.) Le Parlement de Toulouse « interdit au contraire toute louange à l'égard du roi de Navarre, des sieurs de Montmorency, de Matignon et tous propos injurieux contre les magistrats. » (*Inventaire des Archives de la Haute-Garonne*, 1867, par J. Judicis, p. 22.)



du Roi un grand nombre, retirés dans la province, avaient l'habitude de suivre S. A. le duc de Lorraine, mais si le duc restait inactif, il y avait à craindre de les voir se ranger au parti contraire. L'armée devait appuyer les villes catholiques, maintenir dans la neutralité celles qui hésitaient, réduire les villes et châteaux « vrais nids « et magasins d'hérétiques ; » empêcher le duc Casimir de remuer et donner enfin aux archevêques électeurs de Trèves, Mayence et Cologne, la pensée de s'unir avec le duc de Lorraine pour rendre le pays libre jusqu'au Rhin, ce qui serait d'un énorme avantage pour les catholiques. L'usage de venir avec une escorte chercher chaque compagnie à la frontière d'Allemagne permettait d'empêcher facilement le passage, d'autant plus que les statuts de l'Empire exigeant de chaque colonel le dépôt d'une caution, suffisante pour payer les dommages causés par les soldats sur les terres de l'Empire, on les faisait passer seulement par petites bandes. On pouvait donc les tailler en pièces les unes après les autres avant qu'elles ne formassent un corps d'armée. »

Tel était le raisonnement et telle était la demande du duc de Lorraine. Mais revenons à Rome.

Le Pape ne perdait pas de vue la France et il proposa dans un consistoire l'envoi d'un légat. Le cardinal Scipion Gonzague, parent du duc de Nevers, uni aux plus vieux cardinaux et à l'ambassadeur de Venise, proposa de faire partir deux légats : l'un ecclésiastique pour assister au Conseil, l'autre militaire pour commander les troupes et déployer la bannière sous laquelle se rangeraient les catholiques. Sixte-Quint n'agréa point cette combinaison. On mit alors en avant plusieurs noms, mais aucun ne plut au Souverain Pontife, sauf celui du cardinal Rusticucci; toutefois comme il ne savait pas s'exprimer facilement en latin, il fut écarté. Lancelloti, Aldobrandini, Mattei, étaient repoussés par l'Espagne qui aurait désiré Madruzzo ou le cardinal de Come, Pinelli ou la Rovère ; on parla aussi des cardinaux Castruccio et S. Croce. Enfin le nom d'Henri Caetani fut mis en avant et



accepté par Sixte V (1). Il devait être agréable au roi d'Espagne, car son neveu servait en Flandre sous le duc de Parme, son parent, et son frère recevait une pension de Philippe II ; il devait également être bien vu des Français, car il avait été nommé Henri à cause du roi Henri II et il était cher au duc de Toscane. Le Pape le choisit et demanda aux cardinaux de la Congrégation pour les affaires de France d'écrire chacun un projet de bulle pour annoncer la mission du Légat. La rédaction du cardinal Santorio fut adoptée et le 25 septembre le cardinal Caetani reçut ses pouvoirs (2). On lui assigna cent mille ducats pour sa mission et cent mille autres pour être distribués, secours très faible et très mesquin, a écrit le cardinal Santorio, mais le Pape, nous le verrons, ne voulait point s'engager.

Sixte V exposa lui-même de vive voix au nouveau Légat quel devait être l'objet de sa mission, en lui proposant comme modèle la conduite du cardinal Aldobrandini en Pologne. Établir un roi catholique, délivrer le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon, introduire le tribunal de l'inquisition ; examiner si le cardinal de Bourbon, déclaré roi, était vraiment reconnu par tous les Ligueurs ou seulement par quelques-uns ; étudier les agissements du cardinal de Vendôme (3) et du duc de Lorraine, afin de savoir s'ils étaient pour le roi de Navarre ou pour le cardinal de Bourbon ; protéger la Ligue uniquement comme soutien de la Religion catholique et le duc de Mayenne comme son chef, mais en même temps rechercher si la Ligue était une rébellion ou une association inspirée par le zèle de la religion, si le duc de Mayenne aspirait au trône ou à détruire l'hérésie ; surveiller les menées des princes du sang, et du Navarrais ; étudier les visées des ministres espagnols, tels furent les points

(1) Né le 8 août 1550, cardinal en 1585, mort en 1599. Il signe toujours ses lettres *Caetano*, mais la famille ayant adopté pour son nom la forme *Caetani* nous l'avons employée.

(2) Arch. du Vatican, *Sixti V Regestum* an V, Ep. 66.

(3) Né en 1564, quatrième fils du Prince de Condé, cardinal et archevêque en 1582.

particuliers recommandés à l'observation du Légat. Par dessus tout le Pape lui prescrivait de ne jamais devenir l'homme d'aucun parti et de ne jamais pousser à la guerre.

Le récit de cette conversation du Souverain Pontife avec le cardinal Caetani est plus ou moins exact (1), mais il exprime cependant la pensée de la politique romaine. Donner à la France un roi catholique, voilà le but à atteindre ; et pour l'atteindre établir des rapports avec les deux fractions de catholiques, afin de ne se briser à aucun obstacle, voilà le moyen.

Les instructions remises par le cardinal de Montalto au cardinal Caetani vinrent du reste corroborer la parole du Pape (2). Le Légat devait se présenter comme un messager de salut et de paix, et se rappeler toujours que le but de sa mission était de conserver la religion avec toute la France, d'en extirper l'hérésie et les hérétiques, d'établir l'union et la concorde entre tous les catholiques ; agir ainsi sera servir Dieu et le bien public, ce sera conserver la couronne et le royaume, afin qu'unis ensemble sous un roi catholique, tous puissent vivre tranquilles et en paix avec la religion. Le Légat devait continuellement penser aux moyens d'atteindre ce but tant souhaité. Il devait visiter le grand duc de Toscane, le duc de Ferrare, le duc de Savoie ; à Lyon il devait encourager le marquis de S. Sorlin à rester fidèle à l'Union et féliciter les consuls de leur zèle en les exhortant à persévérer dans leurs sentiments. Il devait chercher à voir le duc de Nevers pour l'assurer des bonnes dispositions du Pape envers la France et les catholiques, pour lui rappeler aussi que son devoir l'obligeait à s'unir avec les autres Princes ligués. Il devait encourager les gens tièdes et indécis à rester fermes dans la foi et à adhérer à la Sainte Union.

(1) Il est rapporté par Tempesti, t. II, p. 233.

(2) Arch. du Vatican, arm. XI, cap. XI, n° 24. Elles ont été « le 30 septembre à seize heures » envoyées au Pape avec celles du cardinal des Quatre Saints couronnés (Mgr Fachinetti). M. de Hubner (t. II, p. 249) les a analysées. — M. Caringi, *Revue du Monde catholique* (février 1867, p. 449), a publié les Instructions remises par le cardinal de Montalto à Caetani.

Aux yeux du Pape, le roi catholique existait : c'était le cardinal de Bourbon ; s'il était encore retenu prisonnier par le roi de Navarre, le Légat devait s'adresser pour les affaires au duc de Mayenne, au conseil général de l'Union et aux Échevins de la ville de Paris ; en tout cas il devait maintenir, autant que possible, le royaume sous le nom du Cardinal et en cas de mort il devait faire élire par tous les Catholiques un roi, afin d'empêcher, conformément aux lois du royaume, l'élection d'un prince hérétique ou suspect d'hérésie. La mission du Légat était de détacher du roi de Navarre les catholiques royaux et d'opérer une réunion entre eux et ceux de la Sainte Union.

En dehors de ces points on laissait au Légat une certaine liberté d'action pour faire ce qu'il jugerait à propos. La Congrégation des Cardinaux pour les affaires de France n'avait rien décidé au sujet de l'élection possible du cardinal de Vendôme ; si on convoquait les Etats, le Légat en donnerait immédiatement avis à Rome, mais il devait chercher à empêcher la réunion de cette assemblée source évidente de désordre pour tout le royaume, et cause peut-être de sa ruine totale.

La politique pontificale était encore exposée dans un mémoire écrit par Mgr Lomellini, clerc de la Chambre apostolique, où après avoir indiqué les trois partis qui divisaient alors la France, celui des hérétiques, celui de la Ligue, celui de la noblesse Catholique, on disait, avec une clairvoyance admirable : « ce dernier parti décidera la victoire (1). »

Tout reposait donc sur les rapports à établir simultanément avec les catholiques groupés autour des Cardinaux de Vendome, de Gondi, de Lenoncourt et avec les catholiques de la Ligue. Dans un autre Mémoire on mit en avant la possibilité d'une transaction entre le roi de Navarre et les Ligueurs, le roi de Navarre pourrait reconnaître comme Roi son oncle le Cardinal de Bourbon, auquel il succéderait, s'il se convertissait. (2)

(1) Publié par M. Abel Desjardins. *Négoc. diplomatiques*, tome V, p. 641, une copie est à la Bibl. nat. f. fr. 3977, f° 285.
(2) *Ibid.* p. 649, cf. p. 654.

Le 2 octobre, Sixte-Quint annonça aux membres du Conseil de la Sainte Union sa résolution de soutenir leur zèle et de diriger par son Légat le mouvement Catholique, afin de mieux préparer le choix d'un Roi ; puis en rappelant que l'union permettrait seule d'espérer un succès, le Souverain Pontife les conjura de faire tendre leurs actes vers ce but. Le même jour il félicita les Échevins de Lyon sur leur défense des intérêts religieux et les pria d'ajouter foi à la parole de son représentant (1) ; il adressa aussi des compliments à l'archevêque de cette ville en lui demandant de venir en aide à la mission du Légat (2). Sixte V remercia aussi l'archevêque d'Embrun (3) de ses services et approuva les déclarations émises par la Sorbonne sur la conduite à tenir.

Tel fut donc le langage du Souverain Pontife vis-à-vis des Ligueurs. Lorsqu'il s'adressa aux Politiques, il fut aussi net : « Il ne s'agit plus, écrivait-il au duc de Montmorency, d'employer comme vous l'avez fait jusqu'ici, des moyens douteux pour conserver le royaume : la situation est changée et il est à présent nécessaire de rétablir la religion catholique et d'asseoir le repos public sous un roi dévoué à la religion. Pour cette grande œuvre il est évidemment besoin de votre concours et de celui de votre parti (4). » Avec son sens politique, Sixte V indiqua en même temps dans une conversation avec l'ambassadeur de Venise la solution du grand débat soulevé en France ! « La République (de Venise), dit-il à Badoer, a une belle occasion de conseiller au Navarrais de se reconcilier avec l'Église : s'il le fait, il sera comblé de faveurs et nous l'embrasserons tous (5). » La conversion du Roi, désirée en ce moment par le Pape, apparaissait comme la solution la plus simple.

Les lettres et brefs envoyés au nombre de deux cents à tous les grands personnages étaient de véritables proclama-

(1) Arch. du Vatican, *Sixti V Regestum*, an. V, Ep. 17.
(2) *Ib.* Ep. 71.
(3) *Ib.* Ep. 33.
(4) Arch. du Vatican. *Regestum* Sixti V, an. V, Ep. 34.
(5) Hubner, *l. c.*, t. II, p. 268.



tions. Elles devaient susciter ou plutôt suivre un mouvement d'opinion déjà déclaré, en présence duquel l'évêque de Paris, cardinal de Gondi, chercha à se justifier des accusations portées contre lui.

Le 20 septembre 1589, le cardinal écrivit au Pape pour le prier de prendre en bonne part les services qu'il avait rendus au feu Roi (3). Plusieurs l'avaient blamé et avaient cherché à le rendre odieux, mais il avait, disait-il, agi en évêque, en chrétien inspiré par la charité; ainsi il avait plusieurs fois conseillé au Roi (Henri III) de solliciter l'absolution réservée au Souverain Pontife. Lorsque le Monitoire arriva, il l'avait par deux fois exhorté à se soumettre et « je puis le dire, ajoutait-il, j'ai reçu de lui l'assurance qu'il le ferait, comme il l'a répétée à beaucoup de personnes, surtout à deux religieux de S. François de Paule et à son chapelain. Néanmoins les docteurs de la Sorbonne, contrairement à l'opinion de beaucoup d'autres de leurs collègues, contrairement au jugement des Pères Jésuites et d'une foule théologiens, ont déclaré que moi et tous ceux qui ont assisté à la Messe du roi, ou par le devoir de leurs charges, ou par obéissance aux ordres donnés de ne pas quitter Blois avant la fin des Etats, avaient encouru l'excommunication majeure. » Aussi le clergé était divisé, car « trente cinq evêques au moins, sans compter une infinité d'ecclésiastiques, avaient assisté aux offices du Roi, malgré leur désir de s'éloigner de lui. » Les Ligueurs au surplus admettaient dans leurs conseils des évêques et des docteurs qui s'étaient trouvés également à l'église en présence du Roi, et alors cette contradiction de poursuivre les uns sans poursuivre les autres montrait « une haineuse partialité. Que le Saint-Père y mette ordre, écrivait le cardinal, car l'autorité des prélats est non senlement diminuée, mais entièrement supprimée. Le Pape devrait déclarer aux prélats qu'ils peuvent sans inquiétude remplir leurs charges, car il sera impossible de résister à nos maux si cette division continue : elle existe parmi les catholiques, parmi les ecclésiastiques et l'hérétique

(3) Arch. du Vatican, *Gallia*, p. 251.

en profite. Si les catholiques sont forcés d'applaudir à la la passion de ceux dont le zèle n'est pas selon la science, ce pauvre royaume autrefois si catholique perdra, je le crains, sa splendeur. » Le cardinal demandait donc ou son absolution, s'il était coupable, ou une déclaration de son innocence, s'il ne l'était pas (1).

Le 24 septembre, Gondi ajouta encore un mot sur le bruit répandu, au retour de Rome de Nicolas Nivelle, que le Pape était mal édifié de sa conduite. « C'est, je le crois, un faux bruit, inventé par des hommes imbéciles, très mauvais et montés contre moi, car Sa Sainteté peut punir des prélats coupables, mais elle ne souffrira pas que gent si basse et incapable y mette la main. » Il offrait de se rendre à Rome pour donner des explications, si Sa Sainteté le désirait. Le 17 octobre, le cardinal de Montalto lui envoya la permission de venir et lui conseilla de ne pas aller à Paris, où il serait exposé à recevoir une irréparable insulte (2).

Villeroy, retiré depuis un an des affaires, ne pouvait de son côté se défendre de tristes pressentiments : « Il semble que noz maulx soient incurables par l'obstination des ungs et l'ambition des autres, mais encore plus par la négligence de ceulx qui ont pouvoir d'y apporter quelque remède... Je crains la perte de notre religion et du royaume que je tiens inévitable sans le secours spécial de Dieu. » Il ne voyait de secours que dans l'union de tous les catholiques : « S'ils étaient bien unis, ils n'auraient besoin de forces estrangières pour se conserver » étant divisés comme ils sont, ils deviendront tôt ou tard la proie des Étrangers et des Protestants : « Nous le cognoissons et le disons et toutes fois nul ne pense pour y remédier et chacun faist ung dessein à part avec peu de considération et encore moins de raison. Nous ne sommes ignorans aussi des remèdes qui y faudrait appliquer et qui y seroient utilles, mais personne ne se offre d'en user, n'y s'in-

(1) *Ib.* p. 255.

(2) Caringi dans la *Revue du Monde catholique*, 10 février 1867, p. 455.



gère de les proposer et mettre en pratique; je m'en veulx condouloir avec vous, avec votre permission comme à celui qui a toujours préféré l'honneur de Dieu et le bien public à toute considération particulière (1). »

Au milieu de toutes ces voix qui se lamentaient, se justifiaient, ou conseillaient, on devait entendre celle du duc de Nevers : « Il aurait voulu garder le silence, disait-il, car le peu de compte que le Pape avait fait de ses avis précédents lui ôtait la pensée d'en écrire plus long. Cependant il allait exprimer avec netteté ses sentiments. Si le roi de Navarre ne se convertit pas, ou s'il ne meurt pas, l'hérésie est établie en France et la prise d'armes des Ligueurs ne la fera pas disparaître (2). »

Aussi le duc de Nevers supplia le cardinal Gonzague, son parent, de préparer le succès de la mission du duc de Luxembourg, car, selon lui, « on ne pouvoit rien espérer de bon, si ce n'est par la conversion du Roi. Ce serait la véritable voie, et la plus courte et la plus sûre, pour mettre le royaume en paix et rétablir la religion catholique. Si le roi ne se convertit pas, les villes réduites à la misère seront forcées de l'accepter, sans tenir compte de ses sentiments, quelques-unes se mettront sous la protection des Etrangers et ainsi le royaume sera divisé et ruiné. Tel est le malheureux état de notre France. » Le Pape en était vivement impressionné et le 12 décembre en écrivant à la Reine douarière il déplorait les continuelles révoltes et ruines qui désolent aujourd'hui le beau royaume de France (3).

Comment le cardinal Légat allait-il la trouver ?

(1) Bibl. nat. f. fr. 3977, f° 312. La réponse du duc de Nevers à cette lettre est du 3 novembre. *Ib.* f° 325.

(2) Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXII, f° 663; 19 septembre 1589.

(3) Bibl. nat. f. fr. 3473, f° 102; 12 déc. 1589. « Le continoue rivolte et ruine che intendiamo guastare hoggi di il bel regno di Francia. »

III

Le cardinal Caetani quitta Rome, accompagné de son frère Honoré, Patriarche d'Alexandrie, de Mgr Séga, évêque de Piacenza (1), bien connu sous le nom francisé d'évêque de Plaisance, de Mgr Mocenigo, évêque de Ceneda, de Laurent Blanchetti, auditeur de Rote, de Mgr Alexandre Riccardi, secrétaire, de Mgr Caracciolo, de Mgr Porcia, du jésuite Bellarmin, d'Alaleo maître des cérémonies (2). Ange Ancaiano, Grégoire Caetani neveu du Légat, le comte Antoine Caccialupi et Paul Monaldeschi étaient les quatre gentilshommes de la Légation.

Le Cardinal s'arrêta à Florence où le grand duc de Toscane le reçut avec les plus grands honneurs, tandis que ses ministres cherchaient à le disposer favorablement en faveur de la future royauté du duc de Lorraine. Il eut à Bologne une entrevue avec le précédent légat Morosini, puis il poursuivit sa route vers Turin pour entretenir le duc de Savoie « prince de grand esprit, disait-il, de haute intelligence et de valeur » qui lui parla de ses prétentions au trône de France. Mais, écrivait Caetani, je lui ai répondu en termes généraux comme le Pape me l'a indiqué. Si le duc se voyait écarté, il désirerait avoir comme voisin le duc de Mayenne et il se montra très opposé aux prétentions du duc de Lorraine.

A Chambéry, Caetani reçut la visite de l'ambassadeur d'Espagne. Le duc de Savoie, dit-il, « mu par quelques mauvais esprits » avait formé le dessein d'envoyer des troupes en Dauphiné, sous prétexte de secourir les catholiques,

(1) Piacenza en Italie et non comme on l'a dit en Espagne. Gams, *Series Episcoporum Ecclesiae cath.* p. 747, Ratisbonæ, 1873.

(2) M. Caringi a publié dans la *Revue du Monde catholique* le *Diarium d'Alaléo*.

mais en réalité pour s'emparer du pays, « pilule dorée dont l'amertume était cachée sous la dorure. » Or, le Roi d'Espagne désapprouvait expressément ce projet et son ambassadeur n'ayant pu dissuader le duc de l'entreprendre, vint prier le Légat d'employer son influence pour le lui faire abandonner. Cette communication était-elle sincère ou cachait-elle un piège? Caetani ne voulut pas le décider et s'en remit à la prudence du Pape. « Seulement, disait-il, je ne crois pas que le duc ait l'intention d'occuper les États d'autrui. » Cependant à Montmelian, l'archevêque d'Embrun ayant présenté les députés des États du Dauphiné, l'un d'eux, au nom de tous, demanda précisément dans « un long et élégant discours latin » l'appui du Légat pour faire entrer dans la province les troupes du duc de Savoie, seules capables de les défendre contre les protestants. — « Prenez courage, leur répondit Caetani, car je suis envoyé en France pour aider les catholiques, le sang dût-il pour cela couler (1) ». Quant à réclamer du duc de Savoie une intervention, ce ne serait pas opportun, car l'entrée des troupes du duc de Savoie dans la province pourrait inspirer de la défiance, et il ne paraissait pas à propos de faire venir les Étrangers sans nécessité, puisque l'ordre du Saint-Père était de les exclure et de conserver intégralement le royaume. Caetani éluda également une demande d'argent soulevée par les Députés: « le salut dépend uniquement du choix d'un roi catholique, dit-il, Sa Sainteté poursuit ce but et pour l'atteindre Elle n'épargnera rien (2). » Le Légat arriva à Lyon le 9 novembre, parfaitement reçu par la population et par le marquis de S. Sorlin, lieutenant du gouverneur de la ville, en l'absence de son frère le duc de Nemours. « C'était un jeune homme de très noble allure, très porté à la piété et on pouvait avec lui espérer réussir. Son langage était celui d'un fils très obéissant au Pape et au Saint-Siège. » Caetani, après avoir remis aux Echevins le bref dont il était

(1) « Ma che si confortasserò perche io era mandato in Francia da S. S. per aiutare i cattolici con ogni sorte d'aiuto et fin con l'effusion del sangue. » Caetani commençait à outrepasser ses instructions.

(2) Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXIX, p. 49, 5 novembre 1589.

chargé, leur parla de l'affection du Pape, de son désir de secourir la France, et en particulier, « cette si pieuse ville » de Lyon : les Echevins remercièrent et se dirent prêts à verser leur sang, s'il le fallait, pour conserver la religion. « Je ne pourrais exprimer à V. S. le dévouement de cette ville, écrivait le Légat, car aucune démonstration n'a été épargnée pour me faire honneur. La vue d'un peuple immense prosterné à genoux pour recevoir la bénédiction d'un ministre et Légat de sa Béatitude est des plus consolantes. Les honneurs seraient même excessifs, s'ils n'avaient pour but de témoigner l'attachement.

Caetani écrivitle 10 novembre au ducdeMayenne et au duc de Nevers pour les consulter au sujet de son voyage, et, en attendant la réponse, il régla au point de vue spirituel l'état de l'Église de Lyon privée depuis longtemps de son archevêque — (il était en prison depuis le 23 décembre 1588) (1) — puis il chercha à faire disparaître la rivalité existant entre les nobles et le peuple pour les réunir tous dans une même communauté de sentiments.

Désireux de remédier immédiatement à la situation, le Légat envoya l'archevêque d'Avignon pour demander à Alphonse Ornano et à Lesdiguières la cessation de leurs hostilités contre les catholiques et au duc de Montmorency au moins la neutralité.

L'archevêque d'Aix de son côté partit pour le Languedoc, car il paraissait utile de ranimer dans les provinces le courage des catholiques (2). Accompagné de soixante chevaux le prélat passa par S. Flour, Rodez, Albi et après avoir vu pendant deux jours à Lavaur le maréchal de Joyeuse « homme de beaucoup de valeur, d'une grande prudence et très dévoué à l'Union, » il arriva à Toulouse le 31 mai. « Le feu de l'enthousiasme y est bien passé, écrivit alors l'évêque, mais il

(1) On recevait alors avis de la délivrance de l'archevêque moyennant 30.000 écus dont 6.000 payés par la ville de Lyon, 4.000 par le clergé et le reste par sa famille.

(2) Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXIX, p. 113, L. du 25 novembre 1589.



reste encore de la cendre chaude, et elle ne peut suffire à raviver la flamme (1). »

Pour rallier les catholiques et surtout la noblesse il n'y avait, selon l'archevêque, qu'un moyen : augmenter les troupes et les ressources pécuniaires de la Ligue. Ainsi l'envoi par le Pape à Avignon de 2,000 fantassins et de 300 chevaux était estimé très nécessaire (2), car Montmorency se préparait à attaquer et les peuples aux abois réclamaient du repos ; s'ils n'étaient pas secourus, on pouvait craindre de les voir acclamer le roi de Navarre, ou le premier qui semblerait le plus fort.

Une députation de la ville de Vienne dont les habitants étaient serrés de près par les hérétiques vint à Lyon réclamer du secours. Comme un Légat du Pape devait avoir sa bourse bien garnie, les députés le prièrent de leur donner dix mille écus. Caetani eut grand peine à échapper à leurs instances et cet honnête homme, un peu surpris, écrivit à Rome : « Je vois qu'on a seulement en vue cet argent. Comment donc

(1) Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXV, fº 669. 7 février 1590.

En effet, le 17 déc. 1589 les députés des Etats d'Albigeois, réunis à Lavaur, jurèrent « de ne jamais honques recognoistre roy en ce royaulme de France qui ne soit catholique, oingt, sacré et couronné et qui n'ayt prins le sceptre des mains de l'Église catholique, apostolique et romaine, et de ne recognoistre honques pour roy le roy de Navarre, hérétique, relaps et excommunié. » Le Parlement de Toulouse ordonna que ceux qui refuseraient le serment ou soutiendraient le roi de Navarre au préjudice de la sainte Union des Catholiques, seraient punis comme rebelles, criminels de lèse-majesté et « proditeurs de la Patrie et religion. » *Petits Etats d'Albigeois*, par Elie A. Rossignol, in-8, 1875, p. 201.

Le cardinal de Joyeuse écrit de Toulouse le 12 février 1590 (t. XXV, p. 469) au cardinal de Montalto, que la ville était très tranquille et prête comme toute la noblesse et les habitants des environs à conserver avec zèle la religion catholique. Ce résultat était dû selon lui à Mgr l'archevêque d'Aix.

(2) Sur les affaires de Vienne il y a une lettre du 16 décembre 1589 de Mathieu Balbiani, de Lyon, au comte d'Olivarès, ambassadeur d'Espagne (Arch. du Vatican, t. IV, fº 124) où il dit : « S. Sainteté peut être sûre que les Français, les gentilshommes surtout pensent à conserver leur vie et leurs biens plus que la religion. Si Sa Sainteté donne beaucoup d'argent, on peut très vite voir les affaires changer de face. Voici cinquante ans que je suis en France je puis juger les choses. »

faut-il agir ? faut-il nourrir ces gens seulement d'espérance, ou leur accorder quelque chose ? » Il attendit la réponse, mais commença à apprécier par lui-même le réel état des choses. « Je suis certain, écrivait alors le duc de Nevers, que le Légat à son arrivée à Lyon n'a pas trouvé les affaires comme on les représentait à Rome. » En effet Caetani écrivait : « Par ce que j'ai pu voir jusqu'ici je juge le royaume en très mauvais état, » et il trouvait à ce mal trois causes (1). La première c'est que beaucoup de villes, même catholiques, renferment des partisans du roi de Navarre. La seconde c'est que dans les villes du parti de la Ligue, le peuple gouverne, comme à Lyon où le marquis de S. Sorlin a bien le titre de gouverneur, mais où l'autorité est entre les mains des Échevins, la pluspart artisans : le peuple est en armes, a la puissance et se montre insolent contre la noblesse qui, écartée et méprisée, se tourne vers le roi de Navarre. La troisième cause, enfin, c'est l'aversion de cette noblesse pour le nom de la Ligue, car elle est persuadée que son chef, prenant la religion pour prétexte, veut s'emparer du royaume. Les nobles ne peuvent donc se résoudre à le suivre : si on veut les convaincre de leur erreur, leur réponse est toute prête : « Vrais Français et plus catholiques que ceux de la Ligue, « disent-ils, ils veulent conserver la couronne à celui auquel « elle appartient et combattre l'étranger. » On peut l'affirmer, continuait Caetani, ces nobles catholiques donnent, plus que les Huguenots, de la force au Navarrais.

A tant de causes de mal, il faut en ajouter une autre plus importante, c'est l'épuisement où se trouvent les villes de la Ligue. Extrêmement endettées, elles avouent leur impossibilité de continuer plus longtemps leurs dépenses, car le commerce a presqu'entièrement cessé et nulle part on ne peut se procurer de l'argent. Il faudra, je crois, s'opposer à la paix plus qu'à la guerre, or la paix c'est la ruine du royaume et pour le saint-Siège c'est la honte, aussi « m'y opposerai-je de toutes mes forces, mais comme des paroles ne suffisent

(1) Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXVII, f° 339. 16 novembre 1589.



pas, votre Seigneurie daignera représenter à Sa Béatitude cet extrême péril, car si elle veut toujours secourir ce royaume, il faut de la promptitude et de l'énergie. Soyez-en certain, la première condition est la célérité. »

Caetani continuait son examen, en jetant les yeux sur le clergé ; il lui paraissait très dévoué à la Ligue. Jusqu'ici l'évêque de Valence et un religieux évêque d'Apt lui paraissaient seuls engagés dans le parti du Navarre, mais il devait en rencontrer d'autres (1) : ainsi quelques jours plus tard, il citait les évêques de Pau et de Cahors comme très dévoués au Roi et il les exhortait à venir le plus tôt possible le trouver à Paris, où il se promettait de les remettre en bon chemin.

La présence à Tours des cardinaux de Vendôme et de Lenoncourt, partisans avoués du roi de Navarre et chaque jour présents à son conseil, lui paraissait déplorable. « On parle très mal du cardinal de Lenoncourt, écrivait-il, lui seul s'opposerait à la mise en liberté du cardinal de Bourbon dont la délivrance pourrait éteindre, du moins apaiser, les troubles du royaume. L'opinion générale sur le cardinal m'a été confirmée plusieurs fois par un très vertueux prélat, l'archevêque d'Embrun, et comme sa présence ici est très nuisible, je croirais à propos de l'appeler à Rome. » Si le clergé séculier et régulier paraissait très relâché, l'opinion attribuait la conservation de la religion en France à la vie exemplaire des Capucins et des Jésuites.

Cette appréciation de l'état du royaume et des causes de ses malheurs, obtint l'assentiment complet du cardinal de Montalto. « On ne pouvait désirer mieux, » écrivit-il, et le sacré Collège fut de cet avis. Les démarches pour sauver Vienne et Grenoble, dictées par la prudence de Caetani, exécutées avec habileté par l'archevêque d'Avignon furent aussi approuvées par le Souverain Pontife et Sixte V approuva en-

(1) Arch. du Vatican. *Lettere*, t XXIX, p. 125. — M. Poirson a dit au contraire que cent évêques sur cent-dix-huit avaient, dès la fin de 1589, embrassé la cause de d'Henri IV,



tièrement les lettres écrites par le Légat aux ducs de Mayenne et de Nevers (1).

Que fallait-il faire désormais ? Encourager toutes les villes de la Ligue à rester attachées à la foi catholique, favoriser le zèle des Capucins et des Jésuites ; éloigner les causes de dissension entre la noblesse et le peuple : c'était là l'entreprise, digne assurément d'un légat apostolique, proposée à Caetani par le cardinal secrétaire d'État. Le Pape, afin d'exciter la dévotion et la piété, et pour secourir le royaume de France par des prières et des sacrifices, publia un Jubilé, car la prière est dans les heures difficiles la grande arme de l'Église et à ses yeux la plus efficace. A Lyon, où le Légat « trouvait une très grande dévotion, » la prière fut ardente. Chaque jour il y eut des processions et les catholiques prièrent, jeûnèrent, portèrent des cilices, se donnèrent la discipline. L'éloquence « entraînante » de Mgr Panigarola, évêque d'Asti, enthousiasmait les habitants.

Pendant ce temps le Légat ravi d'être si bien accueilli recevait de nombreuses communications. « Les gens tenant le conseil général de l'Union des Catholiques establi à Paris, » tout en donnant l'assurance de leur dévouement, lui exprimèrent « leurs contrariétés et empeschements, » car le peuple disaient-ils, a été traversé et amorti par les artifices du feu roy, la piété est refroidie, la noblesse repeue de l'espérance de la proie des biens d'Église. » Le Saint-Père devait donc aider les catholiques, puisque les puissances hérétiques secouraient le Navarrais (2), et la faculté de Théologie se joignit

(1) Le Pape se montra satisfait de ce que le Légat fit à Lyon. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. L, f° 102. 6 décembre 1589. Cette lettre du cardinal de Montalto a été publiée par M. Caringi, *Revue du Monde Catholique*, février 1867, p. 457.

(2) Le Conseil recommandait au Pape les religieux Feuillantins de l'ordre de Citeaux, particulièrement ceux de Paris « auxquelz tous les catholiques se trouvent grandement obligez pour avoir été par eulx fortifiez en leur sainte entreprise à la défense de la religion. » Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXXV, f° 137, 7 novembre 1589. Il y avait alors au couvent de Paris plus de cent religieux. On voulait les troubler dans la possession de l'abbaye du Val sous prétexte que cette jouissance n'avait pas été autorisée par le S. Père.



au Conseil pour réclamer un secours contre « cet Antéchrist, » car « il n'y a pas dans tout l'Univers, disait-elle, un mal auquel Sa Sainteté ne doive s'opposer avec plus de soin (1). »

Le duc de Mayenne montra à son tour la nécessité de l'intervention du Souverain Pontife. « Nos ennemis sont forts d'eux-mêmes, dit-il, et puissamment assistés de tous les princes et peuples, nous ne pouvons de nous mesmes subsister, étant épuisés de moyens et ruinés en nos fortunes ; sans un prompt et grand secours de notre Saint-Père et l'assistance des rois et princes catholiques, il est impossible que nous soutenions le faix de cette guerre (2). »

Le Légat, désireux de répondre à ces appels incessants, aurait voulu hâter sa marche vers Paris, mais quelle route prendre ? celle du Bourbonnais et du Nivernais, ou celle de la Bourgogne ? Il avait écrit à M. de la Guiche commandant dans le Bourbonnais pour savoir s'il pourrait traverser sans danger. La Guiche en donna l'assurance, demandant seulement à être averti deux jours auparavant, pour écarter ceux qui pourraient avoir la pensée d'inquiéter le passage. La réponse était bonne, mais en même temps, — on le sut depuis par deux gentilshommes du cardinal de Vendôme venus de Tours à Dijon, — M. de la Guiche avait envoyé la lettre du Légat au roi de Navarre pour demander des instructions et le Roi aurait ordonné d'arrêter le Légat. Vrai ou faux, ce bruit fut répandu et fit agir avec prudence (3).

Le duc de Nevers répondit de la sûreté de la route dans l'intérieur de ses États, mais il fallait s'y rendre. Le séjour du Légat à Nevers lui paraissait nécessaire, car s'il ne voyait pas le cardinal de Vendôme il n'aboutirait à rien et de Tours le cardinal aurait pu facilement en remontant la Loire venir le trouver. Peut-être le duc, en donnant cet avis, éprouvait-il une certaine satisfaction de penser que le Légat et le représentant du Roi traiteraient chez lui de la pacification de la France ?

(1) Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXXV, f° 87, 6 novembre.
(2) Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXXIV, f° 103, 8 novembre.
(3) *Ib. Lettere de diversi*, t. L, f. 17.

Peut-être aussi le Légat ne comprit-il pas l'importance de la position prise par le duc de Nevers, car les diverses combinaisons proposées pour une entrevue n'aboutirent point (1). Le courrier expédié au duc de Mayenne, revenu le 23 novembre, avait d'ailleurs annoncé la prochaine arrivée de M. de Brissac pour conduire le Légat à Paris avec bonne escorte, aussi le même jour Caetani fit part au duc de Nevers de sa résolution de suivre la route de Bourgogne, plus commode que celle du Bourbonnais pour loger une troupe nombreuse, car on y rencontrait des villes fortifiées et dévouées à la Ligue (2).

IV

Le 1er décembre, le Légat quitta Lyon (3) suivi de cent lances prises à sa solde, dépense excessive, disait-il, mais dont le Saint-Siège recevait l'honneur. De ville en ville, il trouvait en outre une escorte fournie par les gouverneurs qui avaient promis le chemin libre jusqu'à Dijon. (4)

(1) Le 10 novembre, Caetani avait exprimé au duc de Nevers son désir de le voir. Bibl. nat., f. fr. 3977, f° 336 : toutes les lettres au sujet des rendez-vous proposés et manqués sont dans ce recueil, f°s 341, 373, 379, 380, 382 ; en fin de compte Caetani ne voulant pas « mettre en péril la dignité apostolique » (f° 384) ne vit pas le duc de Nevers : il s'en consola facilement, car, bien à tort, il ne faisait nul cas du Prince. Le 30 janvier 1590 il écrivait : « È apassionatissimo con la casa di Borbone; non può tolerare il carico del Duca du Mayne; è un intellecto tanto speculativo che ben spesso diventa chimerico. » Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXVII, f° 347.

(2) Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXIX, f. 113.

(3) *Ib.*, t. XXVII, f. 351.

(4) « Nous eumes pour escorte M. Senise avec trois cents chevaux et le marquis Fortunat Malvicini avec une compagnie de lanciers, outre notre troupe qui est de quatre cents chevaux. » (Lettre du 23 janvier, écrite par le Patriarche d'Alexandrie à ses sœurs, publiée par M. Caringi. *Revue du Monde catholique*. 10 février 1867, p. 468.



Le 2 décembre, le Légat arriva à Màcon, où l'abbé de Citeaux vint le complimenter au nom du Conseil de l'Union des catholiques : dans un long discours l'abbé déplora les malheurs du royaume et surtout ceux de son monastère, pillé peu de jours auparavant par Mgr de Tavannes (1). Caetani écrivit à Tavannes pour le lui reprocher et pour le contraindre à se déclarer (car il se disait catholique, mais on le croyait partisan du roi de Navarre). Il l'interrogea sur la sûreté du chemin et s'il pouvait lui en répondre. — « Il faut le demander au Roi de Navarre, répondit Tavannes, quant à moi, je ne puis ni la donner, ni la promettre (2). » En même temps, l'évêque de Nevers prévint que sur la route les hérétiques dresseraient des embuscades, et Mgr de Pausanc, capitaine d'une compagnie à la suite du Légat, fut averti également de s'avancer avec précaution.

Le 6 décembre au soir, Caetani coucha à Chalon, où Nicolas de Beauffremont, baron de Senecey, vint le trouver. C'était « un gentilhomme très catholique, réputé excellent soldat, plein d'expérience (8). » Après la mort des Guise, il était resté neutre, mais depuis un mois il avait adhéré à la sainte Union et, avait été nommé par Mayenne son lieutenant en Bourgogne. Son exemple et les exhortations du Légat devaient entrainer les indifférents. Caetani le croyait, et fondait aussi beaucoup d'espoir sur Edme de Malain, baron de

(1) Le F. Emond, abbé-général de Citeaux, écrivait au Pape le 8 janvier 1590 « ex refugio nostro Cisterciensi, Divioni » d'après le conseil du Légat pour lui dire le pillage du monastère, défendu depuis huit mois et plus contre les ennemis par cents soldats aux frais de l'abbaye. Arch. du Vatican. *Lettere*, t, XXXV, fº 399. « Mgr de Tavanes il quale se ben faccia professione di cattolico ad ogni modo l'haveva depredato con perdita di molte et molte migliara di scudi. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIX, fº 135. L. du 3 déc. — « Le père de M. de Tavannes avait longtemps gouverné la Bourgogne, écrit Caetani, mais le fils était homme de peu de valeur, et plus porté aux vols et aux brigandages qu'aux belles entreprises et à l'honneur. » *Ib.*, XXIX, p. 139. Cf. *Les Saulx-Tavannes*, par M. Pingaud.

(2) Bibl. nat., f. fr. 3977, fº 373. 7 décembre 1589.

(3) « L'ho trovato cavaliere molto cattolico, sicome anco è stimato bonissimo soldato et di molta experienza. » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXIX, p. 139. 6 décembre.

Lux, neveu de l'archevêque de Lyon. « La Ligue, disait le Légat, acquerra seulement une véritable force le jour où les nobles, encore peu nombreux dans ses rangs, embrasseront sa cause. » Pour hâter ce moment, il envoya Mgr Caracciolo et Mgr Porcia porter des brefs à quelques-uns d'entre-eux, restés spectateurs des événements.

La Bourgogne où les principales villes adhéraient à la Ligue paraissait du reste en très bonne disposition et l'ancien député aux États de Blois, Et. Bernard publiait son *Advis* aux Français, pour affirmer son opposition au prince hérétique (1).

De Châlons, Caetani envoya un nouveau courier au duc de Nevers pour lui offrir au lieu de Decize primitivement indiqué, une entrevue à Autun. Le duc s'excusa de ne pouvoir se rendre dans cette ville, mais il proposa de voir le Légat à Moulins-Engilbert ou à Clamecy, d'où il le conduirait à Auxerre (2). Caetani ne suivit pas ces indications. On aurait eu cependant tout le temps, car le bagage porté sur des chariots avançait lentement et on ne pouvait le laisser en arrière, sans s'exposer à le perdre (3).

Le 12 décembre on arrivait à Dijon où le Parlement ordonna (15 décembre) de faire désormais toutes les provisions au nom du roi Charles X ; mais on apprit en même temps que la conspiration pour livrer Châlons-sur-Marne aux Ligueurs avait échouée (4).

Le Légat reçut alors un gentilhomme chargé de lui porter les compliments du Cardinal de Vendôme et de justifier près de lui sa résolution de demeurer à Tours en qualité de Président du Conseil royal (5). Quatre raisons l'avaient engagé à accepter cette position : d'abord la promesse faite par le roi

(1) Réimprimé par M. H. Chevreul, *Pièces de la Ligue en Bourgogne*, 2e série 1880, la 1re série est de 1878.

(2) Bibl. nat. f. fr. 3977, fo 373, 380, 382.

(3) « Lassando le robbe a dietro, si perderebbero al sicuro. » Arch. du Vatican, *Lettere* t. XXIX, fo 135.

(4) Lettre du Parlement de Dijon, 19 décembre 1589. Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXV, fo 215,

(5) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, fo 342. 21 décembre 1589.

de se faire catholique avant six mois ; puis, vu la situation de ce Prince à la tête d'une armée et de la plus grande partie de la noblesse, il avait jugé utile au bien public de rester pour le presser de remplir son engagement ; de plus, il était sûr d'arrêter, grâce à sa haute fonction, beaucoup d'ordres préjudiciables aux affaires catholiques ; il espérait enfin hâter la délivrance du cardinal de Bourbon. Du reste, s'il avait quitté Tours, où serait-il allé ? Car il ne pouvait, se fier aux Ligueurs dont les sentiments de haine contre tous les membres de la maison de Bourbon étaient connus, et sa présence à Tours avait déjà produit de bons effets. — Un bien à préparer dans l'avenir en rappelant au Roi sa promesse de se convertir, un bien à opérer dans le présent en s'opposant aux propositions mauvaises, telles étaient les raisons qui, aux yeux du Cardinal, légitimaient sa présence dans le conseil.

Le Légat ne les admit pas. Le premier devoir d'un catholique, surtout d'un cardinal, disait-il, n'était-il pas de se conformer aux ordres du vicaire de Jésus-Christ, or le Pape ne permettait à personne d'entrer en relation avec un chef hérétique, et excommuniait ceux assez audacieux pour le faire. On ne doit pas en effet accomplir un bien même certain, si, pour l'accomplir, il faut désobéir aux ordres du Souverain Pontife. Comment, d'ailleurs, la présence du cardinal, si préjudiciable par elle seule à la cause des catholiques, pouvait-elle lui procurer un avantage ?

Caetani n'accepta pas davantage l'excuse tirée de l'inimitié des Ligueurs contre la maison de Bourbon, et promit de recevoir le Cardinal avec les plus grands honneurs. Puis en causant avec ce gentilhomme, il s'étonna de voir, en présence des termes si formels de la Bulle du Pape, tant de seigneurs catholiques suivre le parti du roi de Navarre. — « Ces catholiques, répliqua l'envoyé du Cardinal de Vendôme, prêtent à Sa Sainteté la pensée de ne plus observer exactement les prescriptions de la Bulle, car le duc de Montmorency, lié avec le roi de Navarre, est cependant toujours dans les bonnes grâces du Pape et la présence de deux cardinaux parmi les conseillers du roi de Navarre permet d'imiter leur conduite ? »

Frappé de cette observation, le Légat émit le conseil de donner au Cardinal de Vendôme l'ordre exprès de quitter Tours et au Cardinal de Lenoncourt celui de venir à Rome, car, on ne pouvait assez dire quel appui leur présence donnait au roi de Navarre, avec quelle passion et quelle ardeur ils agissaient pour lui (1). Il était sans doute très difficile de les détacher l'un et l'autre du Roi, mais on pouvait enlever au moins à leur conduite l'apparence d'être approuvée par le Pape.

Les royalistes catholiques ne voulaient certainement pas un roi hérétique ; aussi pressaient-ils Henri IV de se déclarer, car le terme des six mois fixé pour prendre un parti expirait au mois de février. Le Légat écrivait alors : « On le dit bien disposé à exécuter sa promesse et à se faire catéchiser par douze évêques du royaume, mais cela ne signifie rien, si ce n'est son désir de gagner du temps pour persévérer dans sa résistance et se moquer de la religion. Aussi jamais le Pape ne devra pour rendre ce prince capable de porter la couronne accepter une conversion feinte, ce serait confier le royaume de France aux mains d'un hérétique relaps, ennemi mortel du Souverain Pontife et du Saint-Siège. Sans doute, disait ironiquement Caetani, c'est pour se préparer à l'étude de son catéchisme que le Navarrais pendant ces cinq derniers mois a soutenu les hérétiques, pillé les Églises, tué les prédicateurs, massacré les religieux et tenu misérablement en prison le Cardinal son oncle (2) ? Si donc par malheur le Pape paraissait donner le moindre assentiment à ce prétendu retour du Prince à la religion, les catholiques ne s'en consoleraient pas, car Sa Sainteté leur porterait le dernier coup..... Il y aurait

(1) « Non potrei esprimere il calore che esso dia a Navarro et con quanta passione et ardore di animo tratta a favore suo. »

(2) Une lettre du gardien des Zoccolanti de Paris, écrite à un Père de Dijon annonçait qu'après la prise de Vendôme le roi de Navarre avait fait pendre le P. Maitre Gesse des Observatins homme de grande vertu et grand défenseur de la religion. On apprenait aussi, mais « avec moins de certitude » que Navarre avait fait écorcher un dominicain de Paris, pris au dernier assaut, sous prétexte qu'il avait connu le projet de Clément de tuer Henri III. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. L., p. 36. L, 15 déc.



deux mesures à prendre : l'une serait d'excommunier explicitement et de déclarer incapables à jamais de tenir les bénéfices ecclésiastiques tous les partisans du roi de Navarre, lors même que ce Prince prétendrait être converti ; l'autre serait d'envoyer des secours aux Ligueurs, car une fois le secours arrivé, les catholiques quitteront facilement le roi. La première mesure ne pourrait pas s'employer sans la seconde. Les villes de la Sainte-Union ont vraiment beaucoup de confiance dans leur foi, mais elles sont chargées de dettes, elles payent à peine leurs garnisons, et loin de pouvoir marcher contre l'ennemi, ces troupes suffisent juste à leur défense. » Le duc de Mayenne « capitaine de grande valeur n'a pas autour de lui d'hommes capables et réclame surtout de la cavalerie. »

Mis déjà en présence de ces sollicitations, Caetani ne pouvait s'empêcher de dire au Cardinal de Montalto : « Je vous laisse à penser si à Paris on me fera de vives instances. » Mais arriverait-il à Paris ?

Au moment où il attendait l'arrivée de M. de Brissac et de son escorte, une lettre du duc de Mayenne (1) lui apprenait la prise de Vendôme, le siège du Mans par les troupes du Roi, et le danger dont toute la Basse-Normandie était menacée. « De quoi les habitants dudit pais estant justement entrés en quelqu'effroy, écrivait Mayenne, ils m'ont envoyé requérir de les vouloir promptement assister de la présence dudit s[r] comte de Brissac qui y est universellement désiré de tous les peuples, et affectionnez à ce parti, et a, outre cela, acquis très grande créance parmi la noblesse du pais. » Le duc de Mayenne n'avait pu refuser et il suppliait le Légat de « prendre en bonne part et avoir pour agréable que Messieurs l'évêque d'Agen Babou de la Bourdaisière et l'abbé d'Orbais allassent le trouver pour lui faire le même office que le comte de Brissac. » Seulement ils arrivaient avec très peu d'escorte et les soldats qu'ils menaient furent attaqués et dévalisés à Celles par le seigneur de Praslin.

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXIV, f° 109. 30 novembre 1589.

Le Légat ne savait quel parti prendre (1). S'arrêterait-il devant les forces supérieures de l'ennemi ? mais alors quel discrédit dans l'opinion ? continuerait-il à s'avancer par la Bourgogne ? mais M. de Senecey, privé de la cavalerie de Brissac, ne répondait de rien. Prendrait-il une route détournée, Caetani le désirait pour arriver vite à Paris, seul point fixe qui fut dans sa pensée. Mais la seule route à prendre était alors celle de Franche-Comté, possession du roi d'Espagne, pour aller de là en Lorraine et avec les troupes de ce Prince gagner Reims. Or s'engager de ce côté c'était également rencontrer de grandes difficultés : car enfin l'ennemi averti pouvait venir lui barrer la route en Franche-Comté tout aussi bien qu'en Bourgogne et se détourner du droit chemin, n'était-ce pas révéler la faiblesse des Ligueurs, anéantir le prestige du duc de Mayenne au lieu de l'accroître ? D'ailleurs traverser les États du roi d'Espagne et entrer en Lorraine sur les terres d'un des prétendants à la couronne, ne serait-ce pas éveiller la susceptibilité des Français (2) ? Le duc de Lorraine avait bien envoyé le Primicier de Metz offrir au Légat ses services (3), et l'assurer qu' « en tout et partout, il avait joint sa fortune avec celles des catholiques de France pour empêcher l'hérésie de s'établir en ce royaume » mais il avait dit aussi en combien de dépenses il avait été entraîné ! vingt-cinq mille écus, ou quelque notable somme une fois donnée, lui étaient donc nécessaires pour entretenir 2,000 chevaux et 4,000 hommes de pied. Il avait exposé sa fortune et son état, aliéné ses biens, sans recevoir aucun secours, ni de France, ni d'ailleurs. Son intérêt privé, l'intérêt de la cause catholique, réclamait de lui venir en aide, car ou il succom-

(1) Arch. du Vatican, *Lettere de diversi*, t. L, f° 42. Lettre de la Bourdaisière au Légat, le 21 décembre 1589.

« Ho sentito gran contraditione in medesimo del partito che dovevo prendere et quello che fusse piu eligibile. »

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. L, f° 17.

(3) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXII, f° 75. 29 novembre 1589. Le 8 janvier 1590 le Pape envoya au duc de Lorraine un bref et une relique de la vraie croix. Arch. du Vatican, *Regestum Sixti V*, an. V. Ep. 12. Le 5 il avait nommé cardinal son fils Charles, *ib.*, an. V. Ep. 4.



bera sous le poids de la guerre et son duché deviendra la proie des hérétiques, ou s'accomodant au temps il traitera avec l'ennemi de Dieu (1). Le Légat pouvait-il aller vers un Prince certainement empressé à renouveler de telles demandes ?

Caetani jugea prudent d'éviter ces écueils ; s'y heurter par impatience pour gagner quelques jours, n'était point à propos : marcher en avant était dangereux ; il résolut donc, d'après l'avis de M. de Senecey, des Échevins de Dijon, et des Prélats de sa suite, de demeurer en cette ville pour attendre une escorte suffisante. Il la demanda au duc de Mayenne, en lui reprochant doucement le peu de sûreté de la route qu'il lui avait indiquée, et l'embarras où à présent il le mettait (2). Fort heureusement le duc de Lorraine mit à la disposition du Légat le capitaine de Saint-Paul (3) avec cent lances, c'est-à-dire mille chevaux, autant de reîtres et deux mille deux cents lansquenets, battus précédemment à Aulsay mais passés à son service (4). Ces troupes étaient supérieures en nombre à celles de l'ennemi et le capitaine de Saint-Paul était

(1) *Lettres et Instructions* de Charles III, publiées par M. H. Lepage p. 248. Instruction du Dr de Lay, envoyé vers le Légat (6 nov. 1589). Le Primicier devait à Paris communiquer cette instruction à François Bardin, agent de Son Altesse en cour de France et en cour du Parlement depuis 1583 (frère de Claude Bardin, conseiller du duc). — Lettre à Bardin pour assister le Primicier (29 déc.). *Lettres et Inst.*, p. 288.

(2) Le duc de Nevers le sut et en triompha. N'aurait-il pu conduire le Légat ? N'avait-il pas fait passer Mgr Fabio le *Maestro di camera*, et alors profitant de l'occasion il exposait l'état malheureux dans lequel il se trouvait, l'acharnement des Ligueurs contre lui et comment il lui était impossible de demeurer ainsi sans être complétement ruiné. Arch. du Vatican, t. XXII, fo 225. L. du 12 janvier 1590 publiée par Caringi *Revue du Monde Catholique*, 10 avril 1867, p. 61.

(3) M. le comte O. de Gourjault (*Revue de Champagne*, juin 1882, p. 433) a montré dans des notes sur le maréchal de Saint-Paul, qu'il n'était pas comme on l'a dit, un officier de fortune, mais le fils d'Antoine de Saint-Paul seigneur de Villers-Templon, gouverneur de Mezières, cf. *Journalier* de Jean Pussot publié par MM. Henry et Loriquet, p. 53.

(4) Le 8 décembre, une lettre du marquis d'Havré (Charles de Croy, frère de Philippe de Croy duc d'Arschot) annonçait au comte de Camplite l'avantage remporté à Aulsay sur les reîtres venus au secours du roi de Navarre.



« un des plus braves capitaines de la Ligue (1). » Le duc obtenait ainsi l'avantage : de diminuer sa dépense, de rendre honneur au Saint-Siège en assurant le passage du Légat, et de répondre au désir du duc de Mayenne (2). Caetani put donc quitter Dijon le 3 janvier 1590 et le 9 il arriva à Troyes où le jeune fils du duc de Guise vint au-devant de lui jusqu'à une assez grande distance avec ses officiers et ses gardes (3). « Il serait difficile, écrivit le lendemain Caetani, d'exprimer les sentiments ardents et respectueux que chacun témoigna envers Sa Sainteté et le siège apostolique. » Le Légat présenta aux Échevins le bref du Pape, les bénit en son nom et les exhorta, comme il avait exhorté les Échevins des autres villes, à rester fidèles et dévoués. « Sa Sainteté provoque le même dévouement, dit-il, et elle a grande raison de s'émouvoir comme elle le fait, sur les malheurs de ce royaume (4). »

Après avoir donné à l'infanterie le temps de se reposer, le Légat voulut continuer sa marche sur Paris, mais les Lansquenets et une partie de la cavalerie refusèrent d'aller plus loin avant d'être payés. En vain le Légat promit de faire distribuer leur solde par le duc de Mayenne, ils s'obstinèrent à ne point marcher. Et comme Nivelle, l'envoyé du Conseil de Paris, avait été arrêté après avoir quitté le Légat à Chatillon (5), Caetani demanda de nouveau au duc de Mayenne de faciliter son passage.

(1) Caetani ravi de la conduite de M. de Saint-Paul priait le cardinal de Montalto de le remercier et « plus la lettre sera courtoise, disait-il, plus j'en serai reconnaissant, car c'est un gentilhomme de haute valeur et il faut en tenir grand compte. »

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXIV, f° 137. 19 janvier 1590.

(3) Le Prince n'avait pas plus de onze ans, mais « à son intelligence, à ses manières pleines de cœur, on reconnaissait de quelle maison et de quel père il était né. » Arch. du Vatican, *Lettere* t. L, f° 102. 10 janvier 1590.

(4) Caetani parla du zèle avec laquelle la ville de Troyes s'était déclarée contre le roi de Navarre. « On voit tant d'images du duc de Guise qu'il est impossible d'exprimer un plus grand amour et une plus grande pitié envers la mémoire et la famille d'un mort. »

(5) Nivelle à son retour de Rome avait joint le Légat à Dijon et l'avait accompagné jusqu'à Chatillon d'où il avait voulu venir seul directement trouver le duc de Mayenne. Arch. du Vatican, *Lettere*, t. L, f° 102.



Le duc, alors au camp devant Meulan (1), menacé à toute heure d'avoir le roi de Navarre sur les bras et craignant s'il quittait l'armée que « sur ce bruit elle ne feust en péril de recevoir un affront, » s'excusa de ne pouvoir venir pour recevoir de la bouche même du Légat les ordres du Pape, mais il envoya au devant de lui ses deux fils et un corps de troupes pour servir d'escorte (2).

Le 19 janvier, Caetani parti de Melun coucha à Corbeil ; le lendemain il rencontra les deux fils de Mayenne et s'arrêta à l'hospice Saint-Jacques hors des murs de Paris ; à la nuit vers cinq heures du soir, il monta incognito dans une voiture qui le conduisit au palais épiscopal où le service allait être fait aux frais de la commune. L'Évêque Cardinal de Gondi alors absent s'était excusé près du Légat de ne pas le recevoir. (3)

Le lendemain 21 janvier, Caetani revint de grand matin au faubourg où les Évêques présents à Paris, le clergé, les magistrats et officiers etc... vinrent successivement le haranguer. Reçu à la porte Saint-Jacques par les Échevins, il fit alors une entrée solennelle dans la ville, au milieu d'une foule immense, aux cris de *Vive le Pape Sixte V! vive le Siège romain, apostolique et catholique*. A Notre-Dame où fut chanté le *Te Deum* il donna sa bénédiction au peuple rempli de joie (4).

(1) Sur ce siège voir *Histoire de Meulan* par M. Reaux, 1868, p. 381-405.

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXIV, f° 137. 19 janvier 1590.

(3) L'évêque était alors à Blois d'où le 12 janvier 1590 il écrivait au Pape sa satisfaction d'avoir entendu Sa Sainteté blâmer le décret de la Sorbonne. Le cardinal Dataire lui avait écrit de venir à Rome et c'était depuis de longs mois son plus vif désir ; mais les routes étaient peu sûres. Ainsi, disait-il, le légat Caetani malgré une escorte nombreuse, a été retenu plusieurs semaines à Dijon et trois des gentilshommes envoyés par Gondi à Rome n'avaient jamais pu passer. Il regrettait cette difficulté de communication, car il ne pouvait faire parvenir des renseignements exacts sur ce malheureux royaume ; « c'était d'autant plus regrettable, ajoutait-il, que le remède à nos maux est surtout entre les mains de Votre Béatitude. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXV, f° 79. janvier 1590.

(4) Alaleo, le maître des cérémonies, disait : « La cathédrale de Paris est grande et belle. Le grand autel est parfaitement orné ; les parements sont garnis de perles. L'orgue est excellent et rend un son parfait.

V

Pourquoi le Légat venait-il à Paris? L'envoyé du Souverain Pontife aurait du rester neutre, disait le cardinal de Vendôme et non venir dans une ville où la neutralité entre les partis était impossible ; mais aux yeux de Caetani le salut ou la perte de tout le royaume dépendait de la conservation ou de l'abandon de la Capitale ; s'il n'était pas venu, la population effrayée aurait demandé la paix avec le roi de Navarre. Or, à tout prix il fallait l'éviter.

Le duc de Mayenne et le duc de Nemours arrivèrent le 22 janvier et eurent avec le Légat plusieurs conférences. Le 26 Caetani se présenta devant le Parlement (1). Sauver le royaume entraîné à sa ruine par la guerre civile, unir tous les citoyens séparés, pour le malheur du pays, en des partis acharnés, empêcher la religion catholique d'être complètement anéantie dans ce royaume : telle était, dit-il, sa mission. Le mal était grand, mais il avait l'espoir d'en triompher, et une fois de plus il affirma le désintéressement de ses intentions : « Notre unique but, est une fois les hérésies détruites, les discordes apaisées, d'établir dans ce pays un roi catholique, qui soutienne la cause de l'Église et celle aussi de la France : car ces deux causes n'en font qu'une. »

Cinq jours après son arrivée, à Paris, Caetani envoya à Rome une longue dépêche (2) : « J'ai, dit-il, déjà porté sur la

Les cloches sont grandes et très bonnes et le son en est très beau. Toutes les fenêtres des maisons étaient garnies de monde et la foule était si grande qu'on avançait qu'à grand peine. *Revue du Monde catholique*, *l. c.*, p. 995.

(1) M, Caringi a donné le discours latin du Légat. » (*Revue du Monde catholique*, 10 février 1867. p. 460.) Le Parlement vérifia les Bulles le 5 février, Bibl. nat. *ms.* f. fr. 3996, f° 146.

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVII, f° 343. 26 janvier 1590 cf. *Della stato trovato in Francia*, 26 janvier 1590, à la Bibliothèque Ambroisienne à Milan, D. 460 et *Discorso* di G. Lomellino *in l'andata del Legato in Francia, ib.*



situation une lumière générale. En admettant mon aperçu comme vrai, je viendrai à présent aux détails. J'ai trouvé cette ville de Paris, dans une très critique position. Il n'y a plus en effet d'argent : tout le disponible depuis la mort du duc de Guise a été employé à payer l'armée. Le commerce a cessé, la cherté des vivres est grande, et on en souffre ; personne ne cultive les champs, tant on redoute les progrès du Navarrais et on craint ses soldats; ses partisans ont déjà tellement travaillé le peuple que des propositions de paix pourraient être acceptées, mais arrivé à temps pour déjouer ces intrigues, je les empêcherai. »

Caetani racontait alors une longue conversation avec le duc de Mayenne et l'archevêque de Lyon sur les moyens de conserver Paris. Tous deux avaient la même conviction : si la ville recevait un secours, elle n'accepterait jamais le Navarrais, mais si elle était abandonnée on ne pouvait rien espérer. En effet, disait le Légat « les habitants sont divisés en trois groupes les marchands, les officiers de justice, et le peuple. Or les marchands pensent à leurs seuls intérêts, ne veulent pas la guerre et conseillent toujours la paix. Parmi les officiers de justice, les uns sont bons catholiques, mais les autres, politiques et navarristes en secret, ne cessent d'agiter le bas peuple. Ce peuple restera ferme tant qu'il trouvera des vivres, mais dès que la disette se fera sentir, il sera impossible de compter sur lui. »

Depuis un an Paris avait dépensé des sommes très importantes, mais le duc de Mayenne affirmait sur son honneur qu'il n'avait pas eu en main quatre cent mille écus pour payer ses soldats. Le reste avait été volé et dissipé par suite de la licence de ces temps. Il n'aurait donc pu sans l'aide de l'Espagne, entretenir ses troupes et dans l'année il en avait reçu un million d'or, mais ce million avait été payé si à contre temps, qu'avec un tiers seulement dépensé à propos et au moment voulu, il eut obtenu un meilleur résultat.

Il a aujourd'hui 3,500 Suisses, 3,000 Français, 3,000 lansquenets, 200 lances et 1,500 reîtres, tous si exigeants, sur-

tout les Suisses, que si à la fin du mois ils ne sont payés, on ne pourra les faire remuer. Sans les 300,000 écus venus d'Espagne, il y a un mois, pour payer l'arriéré, il n'eût pu tenir la campagne; à présent il fallait payer le mois écoulé et les Suisses plus que les autres commençaient à se mutiner. Vainement le duc de Mayenne leur avait offert son fils en garantie du paiement : pour les émouvoir, il les avait conjurés de s'en prendre à sa personne, mais d'épargner le royaume, tout fut inutile : l'âme bouleversée il demanda donc au Légat, de lui avancer cinquante mille écus, car, s'il était attaqué en ce moment par le roi de Navarre, son infanterie ne voudrait point combattre et il courrait grand risque de perdre la vie, l'honneur et le royaume. « Je touchai du doigt le péril, écrivit le Légat et comme si j'avais eu le temps d'exposer la situation au Souverain Pontife, il eut à coup sûr accordé le secours, je m'engageai pour cinquante mille écus, mais je prendrai mes dispositions pour les faire distribuer exactement (1). » Caetani espérait obtenir ainsi trois avantages : sauver la réputation et l'armée du duc de Mayenne, car perdues elles auraient amené la ruine de la ville et du royaume, rendre courage à des peuples défaillants et à demi-morts, donner de l'autorité à la Légation et imprimer la terreur aux ennemis. « Jamais le Pape, disaient les Politiques d'ici, n'accordera de secours aux Ligueurs : si donc je n'avais pas agi ainsi, probablement, croyez-le, il s'en serait suivi un désordre tel que sa Béatitude aurait pu m'adresser des reproches. » Sixte V au contraire devait reprimander son Légat pour avoir donné cet argent : « Nous ne lui avons pas donné l'ordre de débourser, dit-il, et agir ainsi c'est se rendre suspect à l'autre parti (2). »

(1) Le comte Jérôme Profili, trésorier de la Légation, accompagna le 30 janvier le duc de Mayenne au camp et porta l'argent. La Sorbonne vit dans ce don comme « un arrhe du secours promis par le Pape. » Lettre du 28 février. Arch. du Vatican, *Lettere*, t. L, f° 165. Le Parlement remercia, le Pape le 6 mars, *ib.*, t. XXXV, f° 36.

(2) A Desjardins, *Négociations diplomatiques*, t. V, p. 77.

Cependant le duc de Mayenne auparavant désespéré reprit courage et remercia vivement le Souverain Pontife (1). S'il n'avait été encouragé par le Pape, les malheurs de sa famille, les périls qu'il courait et dont le peuple lui tenait peu de compte, l'eussent déjà fait mourir de chagrin ; seul il soutenait le poids d'une armée, nombreuse il est vrai, mais privé de capitaines, tandis que le roi de Navarre pouvait disposer à présent de douze cents lances françaises et bientôt du double, si excellentes qu'avec elles il pouvait tout braver et oser n'importe quelle entreprise ; il avait de plus trois mille arquebusiers vétérans, deux mille Suisses et surtout vingt-cinq ou trente capitaines très expérimentés, capables chacun de commander une armée.

Le roi de Navarre avait encore un autre avantage, c'est que les nobles rangés sous son étendart, ne se préoccupaient pas d'être payés : d'abord, écrit le Légat, ils ont pris des bénéfices ecclésiastiques, ensuite la guerre les enrichit au détriment du pauvre peuple : il en est de même de son infanterie : plus d'une fois elle a marché sans toucher sa solde, parce qu'elle saccage les campagnes et trouve ainsi du butin. En ce moment le Navarrais se bornait à investir Paris et pour y arriver il se rapprochait de Meulan, place située sur la Seine, assiégée précisément par le duc de Mayenne, afin d'avoir le cours du fleuve libre et, autant que possible, préserver Paris de la famine.

Le duc de Mayenne avait le dessein de tenir la campagne jusqu'à l'arrivée de quinze cents lances de Flandre qui lui avaient été promises et avaient même déjà passé la frontière (2).

(1) Il n'épargnera pas sa vie, dit-il, pour soutenir le Saint-Siège et il recommanda au Pape « la restauration de la France qui lui est et au Saint-Siège de tout temps très dévotieuse et obéissante. » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXIV, f° 179. 28 janvier 1590.

(2) On peignit le 1 août 1590 « une plaisante drollerie contre la muraille d'une des portes des Innocents. » Le duc de Mayenne était représenté avec de grands cizeaux qu'on appelle des forces, peintes au-dessus de lui : il tâchait de les avoir, mais il ne le pouvait et il y avait écrit en grosses lettres : « je ne puis avoir mes forces. » B. nat. de Paris f. fr, 4019, p. 7,

Il marcherait alors sur le roi de Navarre pour le vaincre ou du moins le faire reculer, de manière à recouvrer toutes les places dont il s'était emparé.

Voilà donc quel était d'après les dépêches de Caetani que nous venons d'analyser, l'état des deux armées : mais au printemps le Navarrais espérait avoir 6,000 reîtres et 10,000 lansquenets envoyés par les princes protestants et recevoir un secours d'argent de « cette mauvaise femme d'Angleterre » dont il avait déjà touché cent cinquante mille écus.

Le duc de Mayenne de son côté attendait le secours, offert, croyait-il, par le Souverain Pontife, et il disait que plus on enverrait de cavalerie, plus on assurerait le triomphe. Son désir était d'avoir mille chevaux italiens, mille chevaux français pour attirer la noblesse, dix mille fantassins italiens, huit mille Suisses, afin de terminer en six mois, ou même en moins de temps, si c'était possible, ce qui à présent selon lui demanderait deux années.

Telles étaient les illusions dont on se berçait pour l'avenir mais on avait sous les yeux les réalités du présent : c'est-à-dire la détresse de Paris où la cherté des vivres augmentait.

« En résumé, concluait le Légat, le salut du royaume réclame deux mesures : une excommunication à lancer contre les partisans de Navarre, l'argent des troupes à envoyer aux Ligueurs ; mais le tout immédiat. Le nom de Sa Sainteté est redouté et en entendant battre le tambour à Rome pour la défense de ce royaume, beaucoup de nobles penseront à leur fortune et un grand nombre, je l'espère, abandonneront le Navarrais. Si on emploie ces deux moyens, j'ai très grand espoir, mais si on délaisse un des deux, le salut du royaume, je l'affirme est désespéré (1). »

Les Espagnols, nous l'avons dit, avaient fourni beaucoup d'argent. Dans quel but ? Caetani chercha à le pénétrer et

(1) Le 19 février le Légat écrivait : « Si d'ici huit ou dix jours, je n'a pas de réponse de Rome, je crains de ne pouvoir empêcher la paix. » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVII, f° 353.



interrogea à ce sujet le duc de Mayenne. « Dans le principe, répondit ce dernier, le Roi Catholique voulait seulement conserver la Religion et repousser le Navarrais, mais lorsque les dépenses se sont multipliées, Philippe II a exprimé le désir d'en être remboursé et les Espagnols ont mis en avant l'idée de décerner au Roi, en témoignage de gratitude, le titre de Protecteur de la Couronne de France. »

Le Conseil de l'Union avait fait une réponse évasive. Les États généraux pourraient prendre une décision sur la garantie de l'argent et le Légat verrait quel titre accorder. Or le Légat était à Paris et l'ambassadeur d'Espagne insistait, mais Caetani lui dit franchement qu'avec « une telle prétention il causerait la perte du Royaume. — L'unique désir du Roi, est de défendre la Religion, repartit l'ambassadeur, mais les habitants de Paris lui ayant proposé de lenommer Protecteur, Philippe II a ouvert à ce sujet des pourparlers. » Caetani toutefois n'y vit rien desérieux, car « les Français, disait-il, n'ont point de sympathie pour les Espagnols et il y a incompatibilité d'humeur entre les deux nations (1). » L'ambassadeur d'Espagne ayant alors demandé au Légat de faire déclarer le Souverain Pontife et le Roi Catholique Protecteurs du Royaume, Caetani lui répondit fort à propos « ce n'est pas le moment de susciter des difficultés : le Pape Père et Pasteur de tous, n'ambitionne d'autre titre que celui de Serviteur des Serviteurs de Dieu : et le roi d'Espagne en recherchant celui de Protecteur, diminuerait le mérite de son dévouement. »

Voilà donc où en était le Légat six jours après son arrivée à Paris au moment où François de Luxembourg, duc de Piney, était reçu à Rome par le Souverain Pontife. Caetani, ce semble, n'avait pas prévu d'aussi grandes difficultés, et l'on surprend en ses dépêches l'impression pénible et avec beau-

(1) Le Légat écrivait le 26 avril : « Lorsqu'on connut le projet de nommer le roi d'Espagne protecteur, tous les Français de la Ligue se prononcèrent en faveur de la paix avec Navarre. »

coup d'illusion, le secret effroi de son cœur. Il présentait d'ailleurs la question beaucoup plus simple qu'elle n'était en réalité comme une lutte entre les hérétiques et les catholiques : c'était cela sans doute, mais c'était autre chose encore.

VI

François de Luxembourg, duc de Piney, avait le 6 septembre annoncé au Pape la mission que lui avaient confiée les grands officiers et autres catholiques rangés autour du nouveau Roi. « Il l'acceptait d'autant plus volontiers, écrivait-il, que le salut de la France était entre les mains du Souverain Pontife (1). »

Après avoir mis beaucoup de lenteur dans sa marche comme un homme qui compte sur le temps pour le seconder, il était arrivé à Venise au mois de décembre 1589 et de cette ville où il avait été reçu avec les plus grands honneurs, il envoya un gentilhomme demander un passeport pour venir à Rome. Sixte V reçut avec plaisir l'envoyé du Duc et le fit loger chez Mgr Lippomano. « Écrivez au duc qu'il vienne, répondit-il, nous l'attendons ; un personnage comme lui n'a pas besoin de passeport (2). »

(1) « Hanc legationem eo libentius suscepi quod te unum Patrem sanctissimum in quo nitatur imperii gallici salus. » Arch. du Vatican, *Gallia, Henrico III*, f° 245. La lettre était datée de Châlons. Châlons était alors un centre pour les royalistes. Le 6 octobre Henri IV y avait établi une des Chambres du Parlement de Paris avec juridiction sur la Champagne, la Brie, la Picardie. Ce Parlement fonctionna du 11 novembre 1589 au mois d'avril 1594. (C[te] E. de Barthélemy. *Le Parlement de Chalons;* dans la *Revue de Champagne*, mai 1883, p. 337.

(2) Le Sénat inscrivit son nom parmi ceux des Patriciens de l'Etat ; le Pape trouva que c'était aller trop loin et rappela son nonce, mais c'était une simple démonstration diplomatique. Peranda l'écrivit à Caetani.

Le duc de Lorraine au contraire tout en disant au duc de Luxembourg qu'il l'aimait et chérissait lui avait refusé un passeport le 29 septembre. *Lettres*, p. 216.



Grand à cette nouvelle fut l'émoi des cardinaux espagnols, ou attachés à la politique espagnole, de l'ambassadeur de la Ligue et des amis des Ligueurs. Tous parlèrent fort librement contre Sixte-Quint et le blamèrent d'admettre le duc de Luxembourg à son audience. Mais comment ne pas l'admettre? Le duc de Luxembourg n'avait-il pas écrit le 6 septembre et de nouveau le 6 décembre, qu'il venait trouver le Pape au nom des Princes du sang et des autres seigneurs catholiques? n'avait-il pas assuré que tous voulaient servir la religion catholique, apostolique, romaine? Or cette ambassade, appuyée par Venise, vue avec faveur par le Souverain Pontife, ne touchait-elle pas aux plus grands intérêts de la France et de la Religion, c'est-à-dire à la conversion du Prince qui, Roi par naissance et en vertu des lois de l'État, occupait les armes à la main la moitié du territoire (1)? Cependant ce Prince ne pouvait-il feindre sa conversion, comme les Ligueurs et le Légat le disaient sans cesse, et alors quel désastre pour la France et la Religion, si, converti en apparence, pour mieux se rendre maître du Royaume, il revenait ensuite à son erreur? Telles étaient les assurances des Catholiques et les préoccupations de Sixte V comme elles seront celles de Clément VIII; toutefois lorsque le duc de Luxembourg, arrivé à Rome le 9 janvier 1590, demanda une audience, elle lui fut aussitôt accordée pour le lendemain 10 (2). Tous les Suisses de la garde pontificale avaient reçu l'ordre de se mettre sous les armes,

(1) « Il faut prier Dieu pour qu'il inspire Navarre, avait dit Badoer au Souverain Pontife : le jour où votre Sainteté l'embrassera, mais ce jour-là seulement, les affaires de France seront accommodées. Humainement parlant, il n'y a pas d'autre moyen de pacifier ce royaume. » M. de Hubner, *l. c.*, t. II, p. 281.

(2) Lettre de Diou à Villeroy 14 janvier 1590. Bibl. nat. *ms.* f. fr. 15591, p. 127. « Cette grande hâte qui a son importance dans les affaires, écrit Badoer au Doge le 13 janvier, m'a paru un symptôme assez curieux. » Hubner, *l. c.*, t. III, p. 93. — Le 14 janvier au soir le Pape fit lire devant les cardinaux les pouvoirs donnés à Luxembourg : « Scripturæ datæ a SS. Domino nostro in congregatione habita coram Sanctitate sua vespere ejus diei : ambasciata del sign. di Lucemburg o relatione della sua credenza a SS. quæ fuit lecta in congregatione coram SS. » Arch. du Vatican, *Francia*, t. L., f° 46.

mais on remarqua que la suite du Duc s'arrêta à la première salle, tandis que les ambassadeurs sont accompagnés jusque dans l'antichambre de Sa Sainteté : « Nous avons plaisir à vous voir, dit le Pape à M. de Luxembourg, et il lui fit prendre un siège, distinction réservée aux représentants des Rois; il l'entretint affectueusement pendant « pas plus d'une demi-heure, » écrit l'agent de la Ligue qui se tenait aux aguets (1). Dans une seconde audience le 14, Luxembourg parla de la volonté du Roi de connaître la vérité et de sa foi à la présence de Dieu dans l'hostie consacrée; s'il ne se déclare dès maintenant catholique, c'est pour ne pas être accusé de se convertir dans le seul but d'arriver au trône, mais le Prince lui avait dit : « Assurez le Pape sur ma parole de Roi, que je veux être, me montrer et mourir fils aîné de la sainte Église catholique romaine. » Ces paroles, répétées par l'ambassadeur des Royalistes, produisirent sur le Pape une vive impression. « Nous avons écrit au Roi d'Espagne, répondit-il, que tant que nous régnerions à Rome, un roi hérétique ne régnera jamais en France. Aussi avons-nous certainement vu avec plaisir les conditions mises par les Nobles à l'élection du Roi et les déclarations faites par le Roi ; mais avant de traiter de sa réconciliation avec l'Église, il doit rendre à la liberté le Cardinal de Bourbon, sinon toute négociation est inutile ; qu'il se montre un peu obéissant et nous le presserons sur notre sein, car en lui nous détestons seulement le péché. » — « L'intention du Pape écrit l'ambassadeur de Venise (2) est de combler de plus en plus le duc de Luxembourg de gracieusetés. S'il plaît à Dieu de faire par cette voie le bien de la France, ce n'est pas Sa Sainteté qui s'y opposera, au contraire, Elle profitera volontiers de cette occasion pour y concourir et Elle rend grâce à Dieu de lui avoir envoyé le duc. »

Luxembourg était satisfait : « Le Pape est un très bon prince, écrivit-il au duc de Montmorency, et commence bien

(1) Bibl. nat. *ms.* f. fr. 15891, f° 127.
(2) M. de Hubner, *l. c.*, t. III, p. 100.

à connaître qu'on ne lui a pas toujours fait savoir la vérité sur les affaires de France. Ce voyage, j'ai lieu de l'espérer, procurera quelque soulagement à notre pays; du moins les serviteurs du Roi n'ont pas à craindre l'excommunication : de cela vous en puis-je assurer (1). » « Tant s'en faut que vous courriez danger d'excommunication, mandait-il aux Princes et Nobles réunis à Tours (2), que j'ai trouvé le Pape très bien édifié du service que vous faites à Sa Majesté sous l'espérance qu'il y a que vous serez grand moien de lui fère embrasser notre sainte religion ; et toutes et quantes fois qu'il se résoudra, Sa Sainteté m'a assuré de lui donner toutes les absolutions dont il a besoin et tourner tout incontinent après les armes que Dieu lui a mis en main contre ceulx de ses subjets qui lui demeureront rebelles. » C'était peut-être s'avancer, mais à coup sûr il y avait du vrai dans cette expression de la pensée du Pape. Au surplus Sixte V était « presque seul en cette inclination et la Cour pontificale quasi tout le reste charmé par les artifices des ennemys de l'Estat » repoussait énergiquement le Navarrais (3). » « Des aveugles, des imprudents nous blâment, dit le Pape, parce que nous traitons le duc de Luxembourg avec courtoisie, parce que nous ne le congédions pas, parce que nous n'excommunions pas les partisans du roi de Navarre. Tout sera fait après mûre délibération, mais il faut entendre tout le monde et si la reine d'Angleterre, le duc de Saxe et le Turc lui-même présentaient les mêmes demandes,

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXII, f° 661. Une traduction italienne se trouve f° 1104. Le duc de Piney au duc de Montmorency, Rome, 23 janvier 1590.

Le 7 mars 1590 Henri IV écrivait à M. de Luxembourg : « J'ai su la bonne réception..... que vous avez eue du Pape, nonobstant toutes les traverses et empeschements qu'on s'est efforcé vous donner pour vous y faire refuser la porte » *Lettres missives*, t. III, p. 158.

(2) Bibl. nat. f. fr. 3978, f° 123. Lettre du 10 février 1590.

(3) *Ibid.*, f° 126. Lettre de Luxembourg au cardinal de Vendôme.

Le commandeur de Diou, l'agent des Ligueurs, se plaignait au contraire, « Cette cour est composée de tant de sortes et différentes humeurs et nous y avons ung si faible appuy qu'il fault avaler cest amertume là. En somme le pape n'a point de bonne intention envers M. de Mayenne. » Bibl. nat. *ms.* f. fr. 15591, f° 129.

non seulement nous les accueillerions volontiers, mais nous serions prêts à les embrasser avec amour. » Et comme l'ambassadeur d'Espagne, le comte d'Olivarès, exigeait le renvoi de Luxembourg et l'excommunication des adhérents au roi, Sixte-Quint s'en plaignant au Consistoire du 14 mars (1) : « La témérité de l'ambassadeur, dit-il, dépasse toutes les bornes et mérite un châtiment (2). »

Le Pape répondit ensuite officiellement aux lettres remises par M. de Luxembourg. « Contrairement à ceux du parti adverse et à leur très grand regret (3) », il adressa le 7 février 1590 un bref « à ses chers fils les nobles hommes, Princes, Ducs, Barons et autres Catholiques du royaume de France qui restent à Tours (4). » « Notre paternelle bienveillance envers les Princes catholiques de ce très noble royaume et le grand désir où nous étions de connaître la vérité sur vos idées et vos desseins, nous a fait recevoir avec égard et bonté le duc de Piney venu récemment en votre nom ; nous avons lu avec soin vos lettres du mois d'août qu'il nous a remises et nous avons volontiers à cause de vous, prêté plusieurs fois l'oreille à ses conversations ; comme nous avons compris que vous vouliez non seulement persévérer constamment dans la foi catholique et l'obéissance de l'Église romaine, mais aussi la défendre dans ces grands troubles de la Religion et du Royaume dont nous sommes très préoccupés et anxieux, nous

(1) *Acta consistorialia*. Bibl. nat. *ms*. f. latin 12363, f° 546, « S. S. conquerens tacite perstrinxit Hispanos et oratorem regis catholici. »

(2) En recevant un mémoire de l'ambassadeur d'Espagne le Pape dit : « Sara qualche impertinenza delle solite. » Lettre de Niccolini, janvier 1590, Desjardins, l. c., t. V, p. 72.

« Beaucoup de cardinaux et d'autres, disait encore le Pape à Badoer, veulent nous induire à congédier Luxembourg et à le renvoyer de Rome, nous voudrions que ces gens ne s'arrogeassent pas le droit de nous enseigner notre charge. » Hubner, *l. c.*, t. III, p. 97. Il y avait tous les jours chez l'ambassadeur d'Espagne une réunion des cardinaux espagnols dont le but était de contrecarrer M. de Luxembourg, *ib.*, p. 98.

En France certains catholiques ardents, accusaient Sixte V, de « connivence avec la religion mauvaise. » *Journalier de Jean Pussot* publié par MM. Henry et Loriquet, p. 35.

(3) L. de Luxembourg 10 février 1590 Bibl. nat. *ms*. f. fr. 3978, f° 126.

(4) Arch. du Vatican, *Sixti V Regestum* an V, ep. 22. 7 février 1590.



avons éprouvé beaucoup de joie et de plaisir. Persuadés que le rétablissement du culte catholique et relèvement du royaume, dépendent en ce temps-ci de vos résolutions et de votre conduite, nous vous avertissons paternellement de mettre avec sagesse et piété vos actions d'accord avec vos pensées, comme vous l'avez promis, et comme nous y comptons. » Sixte V les exhortait donc à rétablir dans le Royaume la foi catholique, vrai et seul moyen de se sauver, eux et leurs enfants et de servir la société chrétienne. Il les suppliait de « s'unir avec le reste des Catholiques en mettant de côté leurs haines secrètes ou publiques : ce serait rester fidèles à leurs aïeux qui ont défendu la foi et donné la paix au royaume, ce serait acquérir une grande gloire près des hommes et auprès de Dieu les prémisses de l'éternelle récompense. » Sixte V rappela enfin qu'il avait envoyé un Légat à tout le royaume de France pour faire connaître sa pensée. « Si vous entrez en relations avec lui, disait-il, et si, d'après son conseil, vous embrassez pour défendre la religion et rétablir la paix ce qui sera utile au salut de ce pays malade, nous aurons soin de vous donner par lui et de vous accorder nous-même ce que réclame la justice. » Le Pape répondit également aux lettres du cardinal de Vendôme apportées par le duc de Luxembourg en l'exhortant à joindre ses efforts à ceux du Légat pour rétablir la Foi et repousser l'hérésie. « Toutes vos pensées et toutes vos actions doivent avoir ce but de servir l'Église et de défendre les Catholiques (1). »

Le secrétaire d'État cardinal de Montalto écrivit alors (8 février) au Légat : « Sa Sainteté ordonne que si les Princes et nobles catholiques présents à Tours cherchent à nouer une négociation ou à s'aboucher avec vous, pour les affaires concernant la tranquillité du royaume et le rétablissement de la Religion catholique et autres choses semblables, vous les écoutiez, traitiez et accueilliez avec toutes sortes de politesse. Afin de pouvoir négocier avec plus de sûreté et de facilité, il faut trouver promptement des lieux pour l'entrevue, sûrs et com-

(1) Arch. du Vatican, *Sixti V Regestum* an V, ep. 21. 7 février 1590.

modes pour tous, afin que les Princes et la noblesse puissent y venir traiter avec vous avec plus de confiance ; telle est la pensée de Sa Sainteté (1). » — « Le Roi écrira à Votre Sainteté, dit un jour Luxembourg et enverra demander pardon. — Que Dieu le veuille! répartit Sixte V, car en ce cas nous terminerions tout bien vite (2). »

Le Pape se montrait donc bienveillant pour les royalistes et deux jours après (10 février), comme si on se méfiait à présent de la partialité du Légat pour les Ligueurs, le Cardinal de Montalto lui écrivit : « Tout ce qui peut être fait par la douceur et l'affection ne doit pas être accompli avec âpreté et rudesse » il lui recommanda de ne pas refuser de voir les cardinaux de Vendôme et de Lenoncourt ou tout autre personnage, car en s'entretenant avec eux on pourrait servir la cause de Dieu ; il le supplia de faire tous ses efforts pour gagner les cœurs, de relire souvent ses instructions et de se souvenir des recommandations du Saint-Père.

La politique du Souverain Pontife est ainsi pleinement exposée. Comment le Légat allait-il la présenter et comment allait-il l'appliquer ?

VII

Aussitôt après son arrivée à Paris le Légat envoya à la noblesse le bref du Pape en l'accompagnant d'une lettre pour en faire ressortir les points principaux. « Le Saint-Père, disait-il, a pour unique but de soutenir la Religion catholique et de conserver le royaume intact pour les successeurs légitimes au trône, capables de le devenir. Ses intentions à ce sujet sont si formelles, que si un Prince quelconque avait jamais la pensée de démembrer le royaume, le Pape s'y oppo-

(1) Publié par M. Caringi, *Revue du Monde catholique,* 10 avril 1867, p. 70 est à la Bibl. nat., f. fr. 3978 f° 120.
(2) M. de Hubner, *ib.*, t. II, p. 289.



serait aussi fermement que si on lui proposait de démembrer l'État pontifical ; on peut donc être bien certain qu'il ne permettra jamais le partage de la France. Le Saint-Père a regretté de voir la noblesse suivre celui qui en ce moment encore est hors de la communion de la sainte Église et incapable de porter la couronne, car on ne peut espérer sa conversion et en conscience il n'est pas permis de l'accepter comme Roi, tant que son inhabilité subsiste. » D'accord sur l'article principal qui est de conserver la Religion, il semble que les seigneurs catholiques pourraient s'entendre sur le reste. Caetani priait donc chacun de réfléchir aux moyens de tout concilier et était prêt à recevoir volontiers les communications qu'on voudrait lui faire, car si la noblesse ne s'unissait pas pour nommer un Roi catholique, les armées étrangères envahiraient infailliblement le royaume (1).

Le Légat se trouvait très embarassé. Une question se posait devant lui, devant la France entière et il fallait la résoudre. Comment accepter l'attitude du cardinal de Vendôme vis-à-vis du duc de Mayenne ? Le cardinal après avoir, nous l'avons dit, envoyé un gentilhomme auprès du Légat, avait écrit à l'évêque de Châlons d'aller en son nom lui rendre visite. L'évêque vint en effet trouver Caetani et entre eux, au sujet de la conduite du cardinal, il y eut les mêmes reproches et les mêmes réponses qu'avec le gentilhomme.

Le duc de Mayenne comprenait l'importance d'attirer au parti de l'Union le cardinal et ses frères : « Leurs personnes sont peu de chose, disait-il, mais une démarche de leur part produira sur la noblesse attachée au roi de Navarre, un excellent effet. » Aussi négligeant, à l'entendre, ses intérêts particuliers et ne pensant qu'au bien du royaume, Mayenne désirait voir le cardinal arriver à Paris : « qu'ils reviennent, lui et ses frères, disait-il, je leur promets que les Catholiques les recevront comme des Princes du sang (2). »

(1) M. Caringi, *Revue du Monde catholique;* 10 février 1867, p. 463.
(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVII, f° 343. Lettre du 26 janvier.

L'évêque de Châlons « très zélé et vertueux Prélat, » devait porter au cardinal de la part du Légat ces avances du duc de Mayenne; il était à Tours le 10 février (1).

Avant de quitter Dijon, Caetani avait chargé un gentilhomme français Nicolas Le Grand d'aller à Tours pour recueillir des informations sur l'armée et les projets du roi de Navarre; et en même temps il lui avait donné une lettre de créance pour s'informer auprès du cardinal de Vendôme (2) par quelle voie sûre le Légat pourrait lui envoyer un Prélat. Bien que ni la lettre remise, ni le porteur de la lettre, ne provoquassent une explication, le cardinal avait déclaré que le seul moyen de rendre le calme au royaume était de contraindre le Roi à embrasser la Religion catholique. Il conseillait donc au Légat d'exhorter ce Prince à entrer dans cette voie et pour appuyer son opinion, il lui présenta les affaires sous un aspect différent, disait-il, de celui où Caetani entouré de personnes dominées par la passion pouvait le voir. Comment espérer retirer un avantage de sa Légation tant qu'on suspecterait son impartialité ? Si le Légat voulait quitter cette ville rebelle de Paris et se retirer en lieu sûr, il était prêt à le recevoir avec honneur (3).

La lettre du cardinal de Vendôme différente, semblait-il, des paroles transmises par l'évêque de Châlons étonna beaucoup Caetani. « Si le cœur dicte ces paroles, le cardinal montre très peu de zèle pour la Religion, si c'est la crainte, il montre l'extrême pusillanimité dont on l'a toujours soupçonné. C'est à Navarre comme au malade à aller trouver le médecin c'est-à-dire le Vicaire du Christ. Celui qui ressent vraiment son mal et veut en guérir, pleure, se précipite et n'attend pas d'être appelé. Or depuis six mois le Roi loin de

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVII, f° 344. Lettre du 27 janvier.

(2) « Il Cardinale Vendomo non invitato ne da mia lettera ne da ambasciata, usci col sodetto che non ci era altra via da quietare il regno di Francia, che di redurre Navarra alla religione cattolica, e che mi consigliava a chiamarlo et essortarlo. » *Ib.*

(3) Arch. du Vatican, t. XXVII, f° 344. Le 6 avril le cardinal de Vendôme adressa le même langage au cardinal de Montalto.



montrer un signe de pénitence s'est conduit comme un hérétique obstiné. Vouloir prier et rechercher celui qui est armé et fait l'insolent parce qu'il éprouve un peu de bonheur, ne serait pas de la part du Siège apostolique de la clémence, mais une honte, et il n'y a pas à craindre que cette pensée puisse venir au cœur de Sixte V. Pour moi son ministre, avant de commettre cette indignité, je préférerais mourir. Néanmoins, je prie Dieu de vouloir éclairer ce Prince et le faire revenir à la sainte Église romaine : Elle ne ferme jamais son sein aux pénitents. A la première occasion je répondrai au cardinal de Vendôme et tâcherai de mettre dans ma réponse du zèle et de la douceur. »

Après les paroles dédaigneuses dont le Légat se servait, il n'y avait guère à espérer de sa part de la condescendance. Le bruit de la prochaine conversion du Roi, était selon Caetani propagé par le cardinal de Vendôme, pour tromper le Pape, retarder par conséquent l'envoi du secours et tenir unie autour du Prince la noblesse catholique de France. « Aussi, disait le Légat, quand on verra en ce royaume une armée de Sa Sainteté, je certifie que Navarre n'attendra pas d'être prié pour se faire catholique ; » et à l'appui de son assertion, il rapportait les anecdotes inventées par l'imagination des partis, pour donner satisfaction à la passion, en prêtant à un ennemi les sentiments que l'on désirerait lui trouver. Il racontait donc comment peu de jours auparavant, des personnes très graves lui avaient assuré que le roi de Navarre, après avoir pacifié le royaume de France, se rendrait en Italie, pour se venger des injures reçues de Sa Sainteté, et par le pillage de Rome rendre cette ville plus malheureuse que ne fit le premier Bourbon. Une autre fois il disait, qu'un matin comme le comte de Soissons allait à la messe et Navarre au prêche, celui-ci avait demandé en sortant lequel des deux faisait le mieux ; car il lui semblait, vu la prospérité de ses affaires que ses exercices étaient les plus vrais et les plus agréables à Dieu. De plus, disait-il, le gentilhomme envoyé par Caetani à Tours, M. Legrand, avait entendu des personnages importants, assurer que si Sa Sainteté n'accordait pas

l'absolution, le Navarrais était résolu à faire un schisme et à créer le cardinal de Lenoncourt pape de l'Église gallicane. Alors Caetani concluait : « Ces propos sont très vrais et Sa Sainteté peut juger ainsi avec les sentiments de Navarre quelle confiance on pourrait avoir dans sa conversion. J'affirme donc que si le royaume de France tombe entre les mains du roi, la Religion catholique est dans un état déplorable (1) et si on n'envoie pas très promptement un secours très important, le royaume lui aussi est perdu, car les peuples n'ont pour ainsi dire plus de vie et leur cœur plus de battement. »

Le Légat eût un nouvel émoi et après la dépêche du 27 janvier, il dût en écrire une le 28, pour annoncer la découverte à Paris d'une négociation, très secrètement conduite, pour amener la paix. Le cardinal de Lenoncourt au nom du Roi aurait promis un pardon général ; et assuré que le Prince devenu catholique serait certainement accepté par le Souverain Pontife, il aurait proposé au duc de Mayenne, la charge de Connétable et le titre de comte de Bourgogne héréditaire ; puis on s'était adressé aux femmes, madame de Guise aurait refusé. Mais mesdames de Nemours, de Montpensier et de Mayenne auraient adhéré à la paix. Les principaux habitants de la ville étaient également décidés, disait-on, à conclure un accord et le peuple désirait voir le roi de Navarre catholique afin de le reconnaître (2). La faculté de Théologie fut émue de ces bruits et rendit un arrêté pour « déjouer les intrigues des hérétiques et du parti politique qui séduisant les gens sans opinion trop nombreux aujourd'hui, troublent les consciences timorées (3). » Elle défendit de parler en termes obscurs, ambigus, mais recommanda d'affirmer toujours son adhésion à l'Union des catholiques ; si on parlait du Roi de nommer Charles X ; de ne pas adhérer au parti d'Henri de Bourbon, même à la condition qu'il se ferait

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXV, f° 285. M. de Hubner, t. III, p. 129. « La Religione è diplorata. » *Ib.* 27 janvier 1590.

(2) Bibl. Barberini, LX-31, f° 195. Lettre au duc de Nevers, 18 février. Bibl. nat. f. fr. 3978, f° 42.

(3) Arch. du Vatican, *Francia*, t. IV, p. 154. 10 février 1590.



catholique, réserve très dangereuse, disait-on, et jusqu'ici inouïe et inventée par le Diable pour établir l'hérésie en France; elle défendit d'affirmer qu'il était licite et même nécessaire de traiter avec le Béarnais et les hérétiques, en un mot elle condamna tout ce qui pouvait être contraire au Saint-Siège, au Légat, tout ce qui pouvait soulever la haine contre la sainte Union des Catholiques (1).

L'arrêt de la Sorbonne disait assez la gravité de la situation. Cependant le duc de Mayenne montrait une très grande répugnance à traiter : « il préférait plutôt mourir, et avait l'espoir que les sentiments des femmes ne le feraient pas changer ; » mais, disait Caetani, la position est difficile et la pensée ne peut assez la concevoir ni la bouche l'exprimer. « J'ai mis jusqu'à présent tout en œuvre pour déjouer cette intrigue ; j'ai laissé entendre que jamais un Roi hérétique, ne serait accepté par le Pape et que si, sans le consulter, on l'accueillait, j'étais résolu à quitter Paris. J'ai assuré qu'en entrant dans cette voie, on perdrait pour toujours la protection de Sa Béatitude et du Siège apostolique » et Caetani ajoutait : « la conclusion de la paix entraînera la ruine du Royaume et « celle de la Religion ; aussi je m'y oppose de toutes mes forces. »

Les partisans du Roi, au contraire, désireux de hâter ce moment, répandaient le bruit que les Espagnols voulaient s'emparer du royaume ou le partager et la pensée que le royaume était quasi ruiné, que continuer la guerre serait l'achever, se répandait en beaucoup d'esprits ; d'ailleurs le secours de Sa Sainteté n'arriverait pas à temps. « Aussi, concluait toujours Caetani, je supplie Votre Sainteté d'y mettre toute la célérité possible, car autrement je ne réponds pas de retenir longtemps dans la foi ces peuples très impressionnables (2) et déjà fatigués. »

Quel moyen prit donc le Légat pour faire échouer ces tentatives de paix ? Il s'adressa surtout à mesdames de Nemours

(1) « Politicæ factionis..... dubii generis, homines (quales fert misera hæc aetas quam plurimos) ad se alliciunt et timoratas piorum conscientias conturbant. » *Ib.*

(2) « Volubilissimi. »

et de Montpensier parla de leur réputation compromise, du peu de confiance à avoir dans les promesses du roi de Navarre et de l'injure que par leur adhésion au complot, elles adressaient au Souverain Pontife. Caetani espérait les avoir convaincues. On avait cherché à entraîner madame de Montpensier en lui donnant l'espoir d'un mariage avec le Roi, après la répudiation de sa première femme ; et bien qu'elle eût « un esprit élevé et une haute intelligence, l'ambition qui prévaut dans ce sexe » l'avait amenée à donner quelque créance à cette ouverture. Toutefois elle dit au Légat que cette intrigue pour la paix n'avait pas été bien loin, car celui qui la dirigeait avait été seul à la combiner, Navarre n'ayant aucune intention de se faire catholique et pour elle du moins c'était un obstacle infranchissable (1).

Le Légat non content de voir madame de Montpensier, avait fait des démarches auprès des principaux habitants de Paris ; il avait également employé l'influence des Docteurs de la Sorbonne, des Jésuites et des Capucins. Aussi le 31 janvier il put annoncer au cardinal de Montalto que la négociation était très ralentie. « Il faut s'attendre cependant, écrivait-il, à voir les partisans du roi de Navarre tirer parti de la terreur qu'on a des Espagnols. Le roi d'Espagne, diront-ils, veut la couronne, ou du moins veut prolonger la guerre afin que le roi élu au lieu d'un royaume trouve un cadavre (2). » Aussi plus que jamais Caetani ne voyait aucun moyen de régler parfaitement les affaires, et le 5 février il écrivait (3) : « Si Sa Sainteté n'envoie un prompt secours, il est impossible d'empêcher le royaume de tomber entre les mains du roi de Navarre. »

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVII, f° 346, 350. Dans une lettre écrite à Rome au cardinal de Sens, Madame de Montpensier protestait contre les calomnies qui lui attribuaient la pensée de négocier la paix. Elle le priait de venir en France : « Votre présence est ici très nécessaire, je vous l'ai souvent écrit, votre présence donnerait grand courage à chacun et serait très utile pour le bien général de cette sainte cause. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. L, f° 281.

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVII, f° 349.

(3) Arch. du Vatican, t. XXVII, f° 350. 5 février 1590.



Le nom du Roi était en effet souvent prononcé, mais le Légat s'efforçait de noircir ses intentions. « Le Roi se fera catholique ! dit le cardinal de Vendôme, mais il veut être invité et prié... On peut juger par là s'il est bien disposé ! — Il se fera catholique, disent les uns lorsqu'il aura conquis le royaume, pas avant. — Il n'agira pas ainsi, répliquent les autres, mais il laissera à chacun la liberté de sa Religion et de sa conscience ; c'est-à-dire, concluait toujours Caetani, qu'il laissera périr la Religion dans le royaume. — Il ne se fera catholique que par nécessité, observaient d'autres personnes, lorsqu'il verra l'armée du Pape entrer dans le Royaume, alors, pour arrêter sa marche, il se convertira et il aura ensuite pour ne pas persévérer l'excuse de dire qu'on a fait violence à sa conscience ! » Néanmoins il restait ce fait signalé par Caetani lui-même : « si Navarre donne le moindre signe de catholicisme, les peuples sont tellement disposés à l'accepter, qu'humainement parlant on ne pourra lui enlever le royaume (1). » Aveu précieux à recueillir dans la bouche du Légat ! Le droit politique national qui donnait le trône à Henri IV et ralliait autour de lui tant de royalistes eût été complet du moment où le Prince se fut fait catholique... Eh bien ! au lieu de chercher à le convertir, c'est-à-dire, à aplanir l'obstacle, comme le désirait le Pape et comme le bon sens l'indiquait, le Légat fortifiait cet obstacle et empêchait de le faire disparaître. Le talent du politique n'est-il point, lorsqu'un but utile est une fois reconnu, d'écarter les difficultés de détails qui peuvent empêcher d'atteindre ce but au lieu de les grandir par des propos importuns ? On ne peut sans doute supprimer toutes les difficultés, mais on doit les écarter pour un moment, parce qu'une fois le but atteint, beaucoup d'entre elles disparaissent même et s'évanouissent.

(1) « Se Navarra se fusse risoluto o havesse dato qualche segno di cattolico, li popoli sarebbono talmente versi ad accetarlo che non era quasi possibile humanamente di levargli il regno. » *Ib.*

VIII

Les cardinaux de Vendôme et de Lenoncourt (1) écrivirent de nouveau au Légat (10 février) : leur parole était grave, « dictée, disaient-ils, par leur zèle pour la gloire de Dieu, la conservation de l'Église et le salut de l'État (2). » Ils avaient espéré voir le Légat venir dans ce Royaume comme un ange, messager de paix *angelus pacis*. Le Souverain Pontife l'avait promis, et ils ne voulaient pas encore perdre tout espoir, néanmoins les « pratiques des ennemis de l'État et du Saint-Siège » avaient diminué quelque peu leur espérance « quand ils avaient vu qu'ils avaient retiré vers eulx le Légat ès villes rebelles qu'ils tiennent en leur puissance, hors de l'obéissance de leur Roy seigneur naturel, mesmes en la ville capitale, source de sédition entre les bras des chefs des rebelles qui depuis six ans lorsque l'Église estait entrée en très grande paix sous un Roy très catholique... avaient allumé ce grand feu qui a présent nous embrase partout. »

Les cardinaux avaient invité le Légat à choisir plutôt pour résidence un pays neutre, à se rendre par exemple dans la ville et le palais du duc de Nevers, prince de haute vertu et prudence, très dévoué à la religion ; de Nevers, le Légat aurait pu préparer la paix, et venir, si cela lui avait été agréable, trouver le Roi à Tours, où il aurait été reçu avec d'aussi grands honneurs que jamais Légat en eut trouvé en France. L'espérance des cardinaux avait donc été déçue, néanmoins ils ne

(1) Né en 1527, mort en 1616.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXIV, f° 193. 10 février 1590. Une traduction en italien est dans le t. XXV, f° 263, et une autre f° 745. M. Caringi (*Revue du Monde catholique*, 10 avril 1867, p. 67) en a donné un texte, traduit sans doute sur une version italienne. Dans une lettre au duc de Nevers les cardinaux disaient (19 février 1590) qu'ils ne pouvaient reconnaître dans le Légat, l'ange ou le messager de paix. Bibl. nat., f. fr. 3978, f° 146.



voulaient pas l'abandonner, et ils le suppliaient de considérer l'état de la France, de ne point « se laisser mener par une minorité de factieux, composée d'étrangers ou d'agents du roi d'Espagne, gens prévenus en justice, obérés et perdus de dettes, sûrs pour la plus part de trouver plus de profit dans une guerre civile et un brigandage public que dans la paix, vil et abject populaire prêt à changer à tout vent. Les intrigues et complots de semblables gens perdent tout ensemble l'Église et l'État. » Le Légat au contraire pouvait apprendre chaque jour la vertu et la valeur du Roi, ses heureux succès, et quels nombreux catholiques et bons français l'entouraient pour sauver le pays. Aussi « on peut penser, que Dieu l'a choisi pour rendre le repos au royaume, et maintenir, selon sa promesse, la Religion catholique, religion aux prières de laquelle il se recommande et attribue toute sa prospérité. Il serait donc permis d'espérer son retour, s'il était conduit et amené par la douceur plus convenable à fléchir sa nature que la force, estant prince généreux, de courage invincible qui ne veut être manié par rigueur. Il désire être instruit et prie les Prélats, les seigneurs, la noblesse et tout son peuple, de lui ouvrir les moyens et croyons qu'il vous en prierait volontiers vous même, M. le Cardinal, si vous preniez la voie de le convier à ce faire. » Les avances étaient directes (1) : Sixte V y eut peut-être répondu : le Légat en fut irrité et accusant les cardinaux français de vouloir faire échouer sa mission, il leur reprochait d'avoir approuvé, du moins par leur présence, deux édits rendus à Tours, l'un contre la Légation en général, l'autre contre sa personne où on le dénonçait comme un espagnol et un suspect. « C'est un moyen de terrifier les nobles, disait Caetani et de les empêcher de répondre aux lettres par lesquelles je les ai exhortés à abandonner le service du roi de Navarre. »

(1) Dans une lettre au Pape (31 mars 1590) le cardinal de Vendôme disait : « Non dubitavi longe alio in statu res nostras esse quam forsan intellexerat... qui pro legitimis regni principibus et patria sua tanquam pro aris et focis bellum justum gerunt, de vita potius quam de sententia discederent. » Le cardinal avait averti que si le Légat se rendait vers les rebelles, il ne pouvait obtenir aucun fruit de sa mission. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. L, p. 319.



Les cardinaux de Vendôme et de Lenoncourt voulurent faire un pas décisif en convoquant à Tours une assemblée d'évêques pour faciliter le retour du Prince au Catholicisme et « ne point laisser perdre le temps et les moyens qu'ils pouvaient avoir de ce faire (1). » « L'honneur de Dieu et l'amour de la patrie nous obligent à mettre la main à une œuvre si bonne, écrivirent-ils aux évêques en les suppliant de concourir aux moyens d'effectuer ce que tous les bons catholiques français désirent vivement, c'est dire la conversion du Prince que, selon les règles inviolables de la monarchie, Dieu a fait naître pour nous commander, comme le premier du sang et race de saint Louis, par conséquent notre roi naturel et légitime. — Rien ne reste à désirer en lui, sinon qu'il fasse profession de notre foi catholique, apostolique et romaine (2). » Or la réunion projetée avait précisément pour but de le décider à cette démarche.

Plusieurs Prélats acceptèrent l'invitation, mais d'autres la refusèrent. « Je ne connais pour servir la Religion et l'État qu'une voie sûre l'obéissance à notre Saint-Père le Pape, répondit l'archevêque de Lyon ; cette conversion du Roi, je la désire de tout mon cœur, comme tous les gens de bien ; mais une assemblée, après tous les saints avis et instructions que vous donnez à ce Prince, ne parait pas utile, du reste je ne refuserai pas peine et travail, pourvu que ce soit avec la permission du Légat (3). » L'évêque de Soissons (4), convaincu de l'illégalité de la convocation, ne voulut pas répondre avant d'avoir également cette permission et l'évêque de Rennes motiva sa résolution de ne pas se rendre à Tours par une lettre dont parfois un souffle de véritable éloquence anime les

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXV, f° 327. Une traduction italienne est *ib.* p. 365. Lettre du 10 fév. 1590. M. Caringi a publié (*Revue du Monde catholique,* 10 avril 1867, p. 71) une lettre de convocation adressée à l'archevêque de Lyon.

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. L, f° 142 ; 12 février 1590. Lettre des cardinaux à l'évêque de Rennes. *Ib.*, *Lettere*, t. XXV, f° 327.

(3) Caringi, *Revue du Monde catholique,* 10 avril 1867, p. 72-73 ; — et Bibl. nat. f. franc. 3978, f° 158. Lettre du 24 février.

(4) Arch. du Vatican, *Lettere,* t. L, f° 146. 27 mars 1590.

pages (1). L'évêque de Fréjus, alors à Paris répondit : « Il n'y a gentilhomme ni pauvre Prélat en France qui ait plus franc désir de la conversion du Prince. » Mais le Légat ne lui permettait pas de venir, et il lui obéissait (2). Caetani en effet, prévenu par l'évêque de Paris, reprocha aux Cardinaux d'avoir convoqué les Évêques sans l'avoir averti, car ils n'avaient pas pouvoir de le faire. Si Henri de Navarre voulait se faire instruire, il n'était pas besoin d'une assemblée d'évêques ; elle n'était pas nécessaire et pouvait être dangereuse ; il défendit donc d'y assister ; si on passait outre, il en annulait d'avance tous les actes en menaçant d'excommunier ceux qui y prendraient part (3).

Le Légat fit alors offrir au cardinal de Vendôme de venir lui parler à Orléans ou à Chartres. S'il voulait faire une partie du chemin, il ferait l'autre, et, bien fidèle cette fois à ses instructions, il pressa le cardinal de hâter la conversion désirée par le Pape (4). » Le cardinal de Gondi, chargé par Caetani d'offrir cette entrevue chercha d'abord à calmer l'irritation du cardinal de Vendôme : « Vous jugez, lui écrivit-il, que le Légat a beaucoup défailli au fait de sa légation, pour n'avoir conféré ni avec vous, ni avec le duc de Nevers. Or j'ai discouru avec ledit Légat fort amplement, mais tant s'en faut que je l'aye trouvé en aulcune mauvaise volonté, qu'au contraire je l'ai trouvé très affectionné au bien du Royaume et conservation de la Religion catholique. Je l'ai trouvé de très bonne volonté et désireux que le Roy fut bon catholique, mais il désire que ce soit avec les moiens et formes accoutumées et reçues en l'Église, avec le devoir qui est deu à Sa Sainteté. »

Le duc de Mayenne ne croyait pas à cette conversion et

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXV, f° 329 ; 24 février 1590 ; une traduction italienne est au f° 357.

(2) Caringi, *l. c.*, p. 73 ; — dans Bibl. nat. f. fr. 3978, f° 161.

(3) L'*interdictorium* parvint le 5 mars à l'évêque de Soissons. — Lettre de l'évêque du 25 mars, Arch. du Vatican, *Lettere*, t. L, f° 296.

M. Caringi a publié le texte latin, *ib.*, p. 75. Il est aux Arch. du Vatican, *Lettere*, t. L, f° 150.

(4) Bibl. nat. f. fr. 3978, f° 162.

comme le Navarrais avait conclu une ligue avec les Princes protestants, pourquoi disait-il au Légat, Sa Sainteté, chef de la chrétienté, n'en ferait-elle pas une autre avec le roi d'Espagne où entreraient les États italiens, sauf Venise qui favorise chaudement le roi de Navarre? déjà le duc de Savoie et le duc de Lorraine l'ont proposée. Il en résulterait divers avantages : on cesserait de soupçonner l'Espagne, parce que le Pape étant chef de la Ligue, une conquête ou un démembrement du Royaume ne serait plus à craindre. On épargnerait beaucoup de dépenses car au lieu d'un an ou deux, en six mois et même en moins, le Royaume serait soumis ou le Navarrais bien affaibli ; sûres enfin de n'être jamais abandonnées du pape les villes ne chancelleraient plus dans leur fidélité; au contraire si on ne fait pas la Ligue « une d'elles, grâce aux secrètes intelligences du Navarrais, pourrait se révolter et donner aux autres le signal d'une révolution (1). » La Ligue est donc très désirable pour défendre la Religion dans le royaume et conserver ce royaume. « La noblesse a grand peur de l'excommunication et si Sa Sainteté ordonne qu'après l'avoir invitée courtoisement j'en vienne à cet acte, je l'exécuterai aussitôt. Il ne faut considérer qu'une chose s'il ne faudrait pas mieux attendre l'arrivée des troupes du Pape. » En tout cas Caetani suppliait le cardinal de Montalto de lui donner une réponse précise. Le secrétaire d'État allait parler.

IX

Nous venons d'entendre le représentant du Souverain Pontife et les partisans du Roi, un peu longuement peut-être, mais avec profit ce semble, pour bien connaître la si-

(1) « Si potrebbe qualcuna rivoltare per l'intelligentie secrete di Navarra et venendo ben trattati da lui, dar'essempio a l'altre di rivolutione. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 346.



tuation; nous venons de voir les actes du légat, ils avaient l'approbation du roi d'Espagne (1), avaient-ils obtenu celle du Souverain Pontife? Caetani commençait à en douter, et il avait ressenti « une douleur infinie » en recevant le 12 février, une lettre datée de Rome le 12 janvier (2). Le Pape n'était pas satisfait. Sixte V reprochait à son Légat d'abord d'avoir perdu son temps à Lyon, de l'avoir également perdu à Dijon : mieux eût valu dépenser alors quinze mille écus pour payer une escorte de trois ou quatre cents chevaux et arriver droit à Paris. Caetani répliqua « pour s'excuser et non pour se défendre » que trouver ainsi quatre cents chevaux était difficile, sinon impossible, du moins en si peu de temps. Ensuite Sixte V blâmait le don de cinquante mille écus fait sans ordre au duc de Mayenne et trouvait trop de raideur dans la réponse au cardinal de Vendôme (3). Caetani s'étonna, car la raideur, disait-il, était le défaut opposé à sa nature (4), au contraire il avait comblé d'amabilités le gentilhomme envoyé par le cardinal et avait eu toutes sortes de prévenances pour le cardinal lui-même (5), prêt à le soutenir si après la mort du cardinal de Bourbon, les États l'appelaient

(1) Contarini, ambassadeur de Venise à Madrid, écrivait : « Autant on se loue du légat Caetano, autant on se récrie contre la conduite du Pape. » — « Le Légat se conduit à merveille, écrivait l'ambassadeur d'Espagne, il ne pourrait mieux servir Sa Majesté s'il était Espagnol et vassal du Roi. » M. de Hubner, *l. c.*, t. III, p. 143, 146.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*; t. XXVII, f° 351. Lettre du 12 février 1590. « Ho patito dolore infinito dall' ultima cifra di V. S. Ill. delli 12 del Gennaro... per havere veduto che N. S. non fusse rimasto ben satisfatto di quanto havevo trattato et avisato con la mia cifra scritta in Dijon a 24 di decembre. »

(3) Le 15 février, le cardinal de Montalto recommandait de nouveau à Caetani d'agir plus doucement avec le cardinal de Vendôme et d'avoir avec lui une entrevue. « In questo proposito del cardinale di Vandomo mi commanda di nuovo S. S. che io proceda seco piu dolcemente di quello che io ho fatto et che procuri di abbocarmi seco in luogo sicuro. »

(4) « Quanto alla risposta fatta da me al Cardinal de Vendomo che quasi dovrei sentire consolatione che S. S. mi tenesse per rigoroso, poiche a nissuna cosa ho da fare maggior contrasto che alla facilita della mia natura. »

(5) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. L, f° 311.

à succéder à la Couronne ; seulement il avait blâmé sa présence auprès du Navarrais, car le silence de sa part eût été une approbation. « Sa Sainteté peut donc juger, écrivit Caetani, si j'ai montré trop de sévérité ou trop de condescendance ; si elle pouvait entendre les paroles enflammées des Sorbonistes et du peuple soulevé, elle aurait pitié de moi, j'en suis sûr, car pour avoir cherché à calmer les prédicateurs qui lançaient les plus sanglantes invectives contre les Cardinaux, je passe auprès d'eux pour pusillanime et peu zélé (1). »

Ce n'est point tout. Le Pape dans une séance de la Congrégation pour les affaires de France se plaignit du Légat parce qu'en favorisant trop le duc de Mayenne, il donnait aux catholiques du parti contraire de justes motifs de méfiance. « Mon intention, dit Sixte V à Badoer, l'ambassadeur de Venise, est de garder la neutralité et de ne favoriser personne. Le Légat devrait en faire autant, ne pas donner d'argent à ceux de la Ligue et indisposer par là les autres. » Aussi paraissait-il décidé à limiter les pouvoirs de Caetani, « afin de l'empêcher de continuer de cette façon (2). » Sixte V blâmait encore son Légat d'avoir proposé de mettre en accusation les Cardinaux : « Je ne crois pas l'avoir fait, répliqua Caetani, mais j'ai parlé de l'utilité d'appeler à Rome le cardinal de Lenoncourt sous un prétexte honorable que le Pape n'aurait pas été embarassé pour trouver. Je le répète encore, car le mal produit en France par lui est incalculable. »

Quant au reproche adressé par le cardinal de Montalto d'avoir donné le conseil d'excommunier les membres de la noblesse catholique rangés autour du Roi, Caetani répondit : « je n'ai pas écrit de les excommunier immédiatement, car je sais qu'il faut d'abord les exhorter à se soumettre, mais en parlant des moyens de séparer les nobles du Roi, j'ai indiqué

(2) Voir sur ce point : *De la Démocratie chez les Prédicateurs de la Ligue*, par Ch. Labitte, 2e édit., 1866, p. 160, et *passim*.

(1) M. de Hubner, *l. c.*, t. III, p. 107.



la nécessité où l'on pourrait être de recourir à ce remède spirituel et j'ai ajouté qu'en l'employant on devait se servir en même temps des armes temporelles. Je l'ai écrit alors, je le répète aujourd'hui ; en attendant les troupes de Sa Sainteté on pourrait publier les avertissements nécessaires. » Or l'ambassadeur de Toscane, Nicolini rapportait alors cette parole de Sixte V : « Le Légat fait tout ce que veulent les ministres espagnols qui sont à Paris et non ce que nous lui avons ordonné (1). »

Un bruit enfin, résumé de toutes les critiques, avait couru dans Rome, et le cardinal de Montalto ne l'avait pas caché au Légat. « Ce cardinal Caetani, disait-on, causera la ruine de la France, comme le premier cardinal Caetani au temps de Luther a causé celle de l'Allemagne. » Alors le Légat de répliquer : « J'ai l'espoir d'être aidé par Dieu, mais j'aimerais mieux mourir ici que de condescendre aux hérétiques. D'ailleurs j'ai trouvé le royaume tellement bouleversé à mon arrivée, que mes fautes ne pourraient le ruiner davantage. Si un Caetani a été accusé d'avoir perdu l'Allemagne par une rigueur exagérée, j'espère que mon caractère désormais connu, ne m'exposera pas à un pareil inconvénient. Je m'afflige même de n'avoir pas ce zèle qui devrait animer un cardinal, et un Légat envoyé pour porter secours à la Religion près de succomber. » Caetani ajoutait : « J'ai répondu pour expliquer mes actes, et non pour critiquer les ordres du Pape ; » puis comme il croyait n'avoir pas mérité de blâme, il disait : « Je pourrai me tromper : ce sera inhabilité de ma part, ce ne sera jamais mauvaise volonté et encore que je vive en de continuels tracas, dangers et fatigues, rien ne me sera plus pénible et ne me rendra plus malheureux que de ne pas contenter Sa Sainteté; ma volonté serait de la satisfaire et c'est mon devoir. »

En résumé, la politique voulue par le Souverain Pontife n'était pas exactement suivie par le Légat, et Sixte V le

(1) A. Desjardins, *Négociations diplomatiques*, t. V, p. 85. Lettre du 3 mars.

disait très bien (1). Mais Caetani estimait sa conduite très justifiée, car il avait constaté par exemple l'heureux effet du paiement des cinquante mille écus : Navarre s'était retiré, Mayenne avait repris crédit et le projet de paix déjà presque conclu avait été abandonné. Cependant de semblables difficultés d'argent se représentaient : « Que le roi de Navarre les apprenne, écrivait Caetani, et il ne perdra pas de temps ; l'armée de Mayenne avec ses 9.000 fantassins et ses 2.000 chevaux, tant reîtres que lances, ne pourra lui résister. » Mais ce qui inquiétait le plus le Légat c'étaient « les dix mille politiques, — ils dépassaient plutôt ce nombre, — partisans à Paris du roi de Navarre, » qui cherchaient à soulever le peuple par mille artifices, tantôt lui montrant sa misère, tantôt la nécessité de tomber finalement entre les mains du roi, tantôt le danger imminent de passer sous le joug des Espagnols, ou de périr par la famine dont les habitants souffraient et devaient souffrir chaque jour davantage (2).

Le Légat avait à cœur de déjouer ces intrigues, « d'opposer à ces poisons des antidotes. » « Je veille jour et nuit, écrivait-il, et partout où s'étend ma petite action, je ne néglige aucun moyen. Mais si Sa Sainteté, comme j'en suis sûr, a la pensée de secourir le royaume de France, il ne faut point différer l'envoi de ce secours, car ensuite il sera trop tard. » Alors Caetani cherchait à stimuler Sa Sainteté : « Son armée pouvait seule sauver la France et rendre Sixte V l'arbitre de la couronne, car les Français acceptent à contrecœur le secours des Espagnols qu'ils accusent de vouloir conquérir le royaume et d'un autre côté les Espagnols deviennent de plus en plus réservés à fournir de l'argent ; ils ont déjà payé un million d'or, si j'ai bien pénétré leurs

(1) Le Pape dit à Nicolini l'ambassadeur du grand duc : « Il legato fa tutto quello che vogliono i ministri spagnuoli che sono in Parigi e non quello che ha ordine da Noi. » 3 mars 1590. Desjardins, *Négociations diplomatiques*, t. V, p. 85.

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVII, f° 353. Lettre du 12 février 1590.



intentions, je dirai à Sa Sainteté que le jour où les Parisiens viendront à conclure la paix avec le Navarrais, ou que d'une autre manière celui-ci sera accepté pour roi, les Espagnols sont résolus de partager le royaume de France, et voici comment ils procéderont : Mayenne deviendrait maître de la Bourgogne, dont il occupe toutes les forteresses, et où le peuple l'aime. Le duc de Nemours prendrait Lyon et une partie du Dauphiné. En même temps le duc de Savoie entrerait en Provence et le duc de Lorraine en Champagne, dont une partie serait encore placée, au nom des princes de Guise, sous le commandement de M. de Saint-Paul, leur premier soldat. — Aidés par Philippe II ils continueront longtemps la guerre ; or, c'est diviser la France, c'est mettre la monarchie aux mains des Espagnols. Ceux-ci auront de beaux prétextes pour agir : la mission de sauver la religion et la chrétienté d'un Roi hérétique ou hypocritement catholique. L'intérêt de la Religion en premier lieu et ensuite la raison d'État commandent de déjouer leurs projets. » On ne pouvoit mieux dire. D'un autre côté, le Légat ne cessait de supplier le Souverain Pontife de résister au Navarrais, car « si la France tombe entre ses mains elle sera deux fois perdue, puisque la religion sera anéantie et le royaume inévitablement partagé. » Or, « le repos de l'Italie et de la chrétienté, la dignité du Saint-Siège apostolique réclament l'intégrité et la prospérité de la France. On a besoin de la France pour faire contrepoids à la grandeur de l'Espagne (1). »

Mais comment arrêter les Espagnols? en donnant au cardinal de Bourbon un successeur catholique contre lequel il n'y aurait aucun prétexte de prendre les armes et d'usur-

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 352. Helyes du Tillet présentait alors au Légat le *Sommaire de l'Histoire de la guerre contre les Albigeois*, écrit par son père Jean du Tillet, « parce que vous y verrez les vrais remèdes pour nous restituer la santé, lesquels ayant esté appliquez par Urbain IV, le roi S. Louis, et le Légat ont donné preuve certaine que depuis plus de trois cents ans le royaulme a esté exempt d'hérésie. » On croyait facile de faire au XVIe siècle ce qui avait été fait au XIIIe, sans tenir compte de la différence des temps.

per le royaume, mais ce successeur ne peut être Navarre, puisque, quelles que soient ses promesses, Mayenne, Nemours, Guise, Mercœur, Lorraine, n'auront jamais confiance en lui et se jetteront dans les bras de l'Espagne.

Caetani préoccupé de sa politique de repousser Henri de Navarre et ses partisans, reprochait à Rome de n'être pas assez sévère. « Je parlerai pour décharger ma conscience, écrivait-il, rien n'a plus fortifié les nobles dans leur attachement à leur Roi que l'espoir certain motivé par la condescendance de Sa Sainteté de le voir absous et réhabilité pour ceindre la couronne (1), » et le Légat concluait : « Si Sa Sainteté a le projet de rendre à Navarre le droit d'arriver au trône, je croirais trahir le Saint Siège Apostolique si, par crainte des hommes, j'hésitais à dire ce que je pense. Or, comme si je me trouvais devant le tribunal de Dieu, je déclare que si Navarre arrive au royaume, en très peu d'années il n'y aura plus de religion en France. Ce serait un trop grand péril de confier la foi de tant de peuples à un relaps, privé du royaume, et si déjà, une première fois, il a trompé, quand il n'avait aucune force, quelle espérance pourrait-on fonder sur sa conversion alors qu'il posséderait le royaume ? Depuis sept mois il aspire à la couronne et son hostilité contre la religion est publique. N'a-t-il pas fait la cène le Jeudi Saint avec ses ministres calvinistes ? Lorsqu'il est entré à Vernon n'a-t-il pas donné l'ordre d'enlever la croix portée par le clergé en procession au devant de lui (2) ? Sont-ce là des signes de conversion ? Penser à le convertir est quasi impossible et l'accepter ainsi serait une honte. Il serait dur pour les défenseurs de la Religion d'être, par le fait du Siège Apostolique, placés sous le joug du Navarrais; jamais ils n'auront confiance en lui, et ils s'exileraient plutôt à travers le monde. »

Ainsi dans sa véhémence, le Légat blâmait le Pape, et au

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 353.

(2) Luxembourg nia le fait et le Pape croyant Luxembourg donna un démenti au Commandeur de Diou.



nom d'une politique qu'il croyait catholique et inspirée par la foi, il attisait les passions et s'éloignait du but à atteindre. Illusion fréquente : souvent on s'imagine obéir à l'esprit de Dieu, et on est guidé par un préjugé.

Toujours est-il que Caetani voyait pour la France deux dangers : danger de la domination des Espagnols et danger de la domination des hérétiques ; il les combattait tous deux. Seulement il ne connaissait pas assez l'état de la France pour reconnaître que le moyen de les éviter était de hâter la conversion du Roi, en lui ménageant l'occasion et les moyens de revenir à l'Église.

Paris cependant subissait la disette et la misère y était grande. Forcée de tenir une garnison de 2.000 fantassins et de 400 chevaux pour lesquels il fallait six mille écus par mois, la ville n'avait pas le moyen de les payer : on ne put même trouver un négociant pour avancer 2.000 écus que Caetani voulait avoir argent comptant pour les prêter aux Échevins (1). « Grâce aux 50.000 écus déboursés et ce que j'ai fait avec tout le monde, écrivait-il alors, j'ai pu passer ces journées ; mais mes paroles ne peuvent plus retenir les soldats. L'armée sans argent se débande, et les habitants de la ville sont résolus, à leur grand regret, de négocier la paix, afin de n'être pas forcés de la subir à des conditions plus désavantageuses (2). » Aussi après avoir énuméré toutes les forces dont Navarre allait disposer (3), le Légat répétait sa phrase habituelle : « Le secours du Pape doit arriver le plus tôt possible et son armée ne doit pas marcher, elle doit voler (4). »

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 352. Le Légat dut, avec la permission du Pape, faire vendre quelqu'argenterie peu utile aux églises. On en vendit pour 7,000 écus. Cf. Alfred Franklin, *Journal du Siège de Paris en* 1590. In-8°, Paris, 1876, p. 184.

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVII, f° 353.

(3) Il y avait entre autres six mille Anglais et douze mille reîtres envoyés par les protestants.

(4) « Bisognerebbe che volasse non che caminasse. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 352.

Sixte V n'avait pas ces fiévreuses impatiences; à ses yeux, comme il le disait à l'ambassadeur Niccolini, le roi de Navarre était légitimement roi, mais il fallait qu'il délivrât le cardinal de Bourbon et demandât l'absolution. Elle lui serait donnée. L'ambassadeur d'Espagne, exaspéré par la longanimité du Pontife, exigea de nouveau le renvoi immédiat du duc de Piney et l'excommunication des royalistes, en menaçant, si on refusait, de voir Philippe II se soustraire à l'obéissance du Saint-Siège. « Nous avons compris, s'écria Sixte-Quint, il veut que nous excommunions les partisans du roi de Navarre et nous avons envie de l'excommunier lui et de le renvoyer de Rome? » Les cardinaux durent calmer le Pape, car « il était très en colère contre ce tracassier d'ambassadeur (1). » Le comte d'Olivarès parla alors de protester : « Quelles protestations ! quelles protestations ! s'écria d'une voix émue le Souverain Pontife, vous offensez la majesté de votre Roi et la Nôtre, vous êtes coupable, car je ne puis croire à cet ordre du Roi ; il n'a rien dit de semblable à mon nonce. » Sixte V en parla au consistoire du 19 mars, et dans celui du 22 il agita la question de savoir s'il ne fallait pas renvoyer l'ambassadeur (2) ; mécontent de ne pas voir les affaires en France marcher selon ses désirs, il hésitait pour savoir s'il ne renverrait pas de Rome Olivarès, il hésitera bientôt pour savoir s'il ne rappelerait pas de France Caetani.

Peu de temps après son arrivée à Paris, le Légat, désireux de transmettre des informations précises et de recevoir des ordres plus positifs, avait voulu envoyer à Rome son frère Camille, patriarche d'Alexandrie. Il comptait aussi le charger de voir le duc de Nevers, et le 28 février il annonça à ce dernier son départ fixé au 3 mars (3). Le duc de Nevers approuva son voyage, mais « pour ne négliger aucun moyen de rendre

(1) Lettre de Niccolini, 9 mars 1590 : *Négoc. diplom.*, t. V, p. 91, aussi le 16 février, il avait écrit : « Si vede camminare S. S. tanto bene per se stessa, che non abbia bisogno di sprone. » *Ib.*, p. 76.

(2) *Acta consistorialia*. Bibl. nat., *ms.* f. lat. 12, 562, f° 547.

(3) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3978, f° 170, 205.

la paix au Royaume, il faudrait, dit-il, s'il n'est pas permis de négocier avec le roi de Navarre, pouvoir traiter avec ses partisans. » Alors tout en causant, le patriarche demanda au duc s'il ne pourrait pas remplir vis-à-vis d'eux le rôle de médiateur et prendre, comme de lui-même, une initiative au sujet de la conversion du Roi, puis si celui-ci refusait de se convertir, s'il ne pourrait pas chercher à détacher de son parti la noblesse catholique. Le duc trouvant le patriarche bien disposé « à redresser les affaires au bon chemin (1), » éprouva un grand contentement et promit son concours. Le patriarche lui exprima le plaisir avec lequel le Légat le verrait intervenir dans une œuvre si importante, mais il fallait éviter qu'on pût le croire inspiré par lui ; il devait au surplus ne prendre aucun engagement. Caetani semblait ici jouer un double jeu, avoir un langage pour Paris et un langage pour Nevers, mais peut-être le patriarche prenait-il beaucoup sur lui et en traduisant sa pensée, ou même, en suivant celle de son interlocuteur, se persuadait-il qu'il exprimait celle de son frère.

Le duc de Nevers envoya aussitôt vers le cardinal de Vendôme un de ses gentilshommes, Salvato Galeazzi, puis il attendit les renseignements que le patriarche devait lui transmettre.

Il admettait en principe que, quand même le roi de Navarre se convertirait par politique et sans conviction, il fallait le reconnaître comme roi ; cette opinion était contraire aux idées du patriarche, mais les affaires étaient trop désespérées pour que celui-ci ne fût pas ravi de voir entamer une négociation. « Relevez votre courage, écrivait-il au cardinal, Dieu voit nos intentions et sa Providence nous conduira au milieu de tant d'écueils (2). »

Le Légat n'avait pas l'enthousiasme de son frère, et une lettre interceptée où le roi de Navarre ne paraissait pas pressé

(1) Bibl. nat., f. fr. 3979, f° 27.

(2) Lettre du 20 mars 1590 publiée par M. Caringi, *Revue du Monde catholique*, 10 octobre 1857, p. 509.

de se convertir, le refroidit encore (1). Aussi les membres du conseil de l'Union, poussés, disaient-ils, par le Saint-Esprit, renouvelèrent le 11 mars, en présence du Légat, leur serment du 25 janvier 1589, et promirent à Dieu (2) « par le très précieux et très saint corps de Notre Seigneur, de vivre et de mourir pour la défense de la Religion et la paix du Royaume, » de ne souffrir jamais la domination de l'hérétique, spécialement d'Henri de Bourbon, prétendu roi de Navarre, — de ne consentir à aucun traité de paix avec les hérétiques, — d'employer tous les moyens pour rendre à la liberté leur roi légitime Charles X et d'obéir à Mgr le duc de Mayenne, « lieutenant général de l'État royal et couronne de France, » ainsi qu'à leurs magistrats élus, bons et vrais catholiques. Avec leur foi ardente, ils mettaient toute leur espérance dans le Légat « descendu du ciel, plutôt que venu de Rome (3). » Les Ligueurs avaient bien besoin de cet enthousiasme pour supporter leurs épreuves, car le duc de Mayenne avait été contraint, après la perte de Poissy (19 février), de se replier sur Rouen (27 février), et le Navarrais, après avoir rassemblé ses forces, allait dépasser toutes les prévisions du Légat, en triomphant dans les champs d'Ivry (14 mars 1590).

X

« Nous avons à louer Dieu qui nous a donné une belle victoire, » écrivait au duc de Longueville le roi vainqueur (4). En effet, l'armée de Mayenne battue se repliait par Nantes,

(1) Lettre du 20 mars 1590 publiée par M. Caringi, *Revue du Monde catholique*, 10 octobre 1857, p. 505.

(2) M. Caringi (*l. c.*, p. 497) a donné la teneur du serment; une traduction italienne est aux Archives du Vatican. *Francia*, t. IV, f° 187.

(3) Archives du Vatican, *Lettere*, t. XXXV, f° 89; 12 mars 1590.

(4) *Lettres missives*, t. III, p. 169. Le duc la reçut le 17 à Langres. Les Archives du Vatican, *Lettere*, vol. L, f° 248, contiennent une traduction italienne de la lettre. Dans une lettre au cardinal de Montalto, Caetani annonce que les Suisses se sont rendus au Navarrais et que celui-ci



Magny, Pontoise, jusqu'au delà de Paris, à Soissons, laissant ainsi libre le chemin de la capitale. « C'est la paix de ce royaume, écrivait alors le roi de Navarre et la ruine de la Ligue, à laquelle il faut convier tous les bons Français à courir sus. »

Les catholiques n'osèrent d'abord avouer leur défaite, et annoncèrent même un avantage. Le marquis de Saint-Sorlin reçut de ses frères des lettres « par où, écrivait-il au patriarche d'Alexandrie, vous pourriez voir quel a été le succès de ladite journée et ce que M. de Mayenne me mande du roi de Navarre; mais en la sorte qu'il m'en écrit, je tiens le fait encore douteux, et s'il était véritable, ce serait bien la meilleure et la plus grande nouvelle qui nous saurait advenir pour le bien de toute la chretienté, car je voudrais espérer que toutes les affaires de cette pauvre France s'accomoderoient selon le désir de tous les gens de bien, bons et zélés catholiques (1). » Le marquis de Saint-Sorlin avait raison de douter, car Mayenne avait cherché à pallier sa défaite, mais elle était complète et les Ligueurs aux abois se défendaient contre ses conséquences. « Quoiqu'il en soit et doive

leur a donné de l'argent pour s'en retourner; mais il émet le conseil que le Nonce en Suisse ne rejette pas sur eux la perte de la bataille et exprime toujours la reconnaissance du Pape pour leurs services.

Une relation de la bataille envoyée au duc de Lorraine est en italien aux Archives du Vatican, *Lettere*, vol. XXXI, f° 77. M. Caringi, *l. c.*, 10 octobre 1867, p. 498. — Cf., *Discours de la bataille de Garennes* (Ivry), publ. par E. Halphen, 1875. « C'est sous l'autorité du roi d'Espagne avec ses armes et ses moyens que nous avons combattu, écrivait le duc de Mayenne, et il attribuait la perte de la bataille à la fuite des reitres étonnés de quelques coups de canon venus dans leurs rangs. » M. de Croze, *l. c.*, t. II, p. 401.

Le duc de Lorraine en éprouvait « une incroyable fascherie. » Arch. du Vatican, *Lettere*, vol. XXII, f° 127; lettre du 3 avril au cardinal Caetani, et il s'excusait de ne pouvoir secourir Mayenne. Le 4 avril il envoyait des instructions à Bardin, son agent à Paris, *ibid.*, f° 129.

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXII, f° 1011. A Rome il y eut aussi nouvelles de la victoire : « Mane Papa accipit litteras Navarrum fugatum a Duce Mænensi » *Acta consistorialia*, f° 547. « Pour déguisées que fussent les nouvelles, elles ne laissent pas de donner un très grand étonnement... » Bibl. nat., *ms.*, f. fr. 15, 591, f° 139.



advenir, écrivait le marquis de Saint-Sorlin, je vous prie de croire que je ne changerai point de la bonne et sainte résolution que j'ai prise de vivre et mourir pour le service de notre cause. »

La consolation des vaincus est de dénigrer le vainqueur. Le matin de la bataille, disait-on, Navarre a fait prêcher par un ministre protestant en présence de toute la noblesse ; « on peut donc voir, écrivait le Légat, combien facilement en peu d'années la Religion se perdrait en France, si Navarre prenait possession du royaume, puisque roi pour ainsi dire dans l'ombre, les nobles sont déjà à lui complaire en un point de si grande importance. »

Les Parisiens toujours résolus à ne pas accepter un roi hérétique commençaient à trouver que leurs souffrances étaient grandes (1) : ils appelèrent à leur secours, et sur leurs instances le duc de Mayenne écrivit au duc de Parme pour le presser de venir en France, où il serait son premier serviteur. Les ministres espagnols parlèrent dans le même sens (2) : « Si à présent, écrivit le Légat, vu sa maladie, son peu de troupes, ou le danger de laisser exposer la Flandre aux forces de l'Angleterre, le duc de Parme ne pouvait entrer, il n'aurait qu'à envoyer assez d'infanterie et de cavalerie pour dégager Paris et empêcher cette ville d'être prise d'assaut. Si le secours arrive, les Parisiens résisteront certainement jusqu'à la mort ; si on les abandonne ils seront excusables, vaincus par la famine, de traiter avec le Navarrais (3). »

(1) « Je serai le premier à donner l'exemple, écrivait le Légat, je me nourrirai de légumes, d'herbes, je boirai de l'eau et on supportera ces privations. » « Leur nécessité est grande, écrivait le roi de Navarre, et il faut que dans douze jours ils soient secourus, ou ils se rendront. » *Lettres missives*, t. III, p 187, 14 mai 1590.

(2) Les ministres d'Espagne avaient aussi écrit au duc de Savoie d'entrer en France avec ses troupes et de marcher vers Paris. Le Légat ne le croyait pas possible, vu la distance et le peu de troupes dont il disposait; le 9 mars le duc de Terra Nova mandait avoir envoyé trois mille Espagnols au secours de Grenoble. Arch. du Vatican, *Lettere*, vol. XXVII, p. 356.

(3) « Non è dubio che questi Parigini si sosteneranno fin che l'ultima necessità della vita li stringa. »



Le moment était donc grave, car la paix pouvait être conclue avec les Protestants et la confiance dans la Ligue était ébranlée par la victoire des royalistes (1); d'un autre côté, les Espagnols profitant du désarroi de leurs alliés pouvaient occuper les principales villes de France. En face de ces périls, le Légat, effrayé de la responsabilité qui pesait sur lui, voulut en rentrant dans les instructions du Pape, jusque-là un peu négligées, avoir un entretien avec un des seigneurs adhérents au Roi. C'était au moment de son départ un des vœux de Sixte V, parce que c'était une de ses espérances d'aplanir les difficultés par une loyale explication. Jusqu'alors Caetani n'avait fait réellement aucune tentative ; à présent il voulut agir, mais, depuis la journée d'Ivry, la situation était modifiée et cette démarche qui deux mois auparavant eût été une avance, pouvait passer aujourd'hui pour une soumission.

Le Légat le comprit peut-être car il n'avait guère l'espoir de réussir, mais il désirait obtenir une suspension d'armes, afin d'arrêter les progrès du Roi, près de se rendre maître du cours de la Seine, et de réduire Paris (2).

Parmi les seigneurs qui avaient embrassé la cause du Roi, un des principaux était assurément le maréchal de Biron ; « son grade dans l'armée, et plus encore son expérience militaire, car depuis quarante ans il était capitaine, » lui donnaient le premier rang. Le Légat jugea à propos d'avoir une entrevue avec lui et, par l'entremise d'un parent du maréchal qui habitait Paris, il lui envoya un des brefs du Pape, destiné à la noblesse, en l'accompagnant d'éloges pour sa valeur, spécialement pour les sentiments catholiques qu'il avait toujours manifestés (3). « Sa Sainteté, écrivait Caetani,

(1) A Abbeville « plusieurs particuliers s'efforcent depuis peu de jours (écrit-on le 27 mars) de semer parmy ceste ville lettres et tenir propos aux habitants tendant à les desmouvoir de tenir le parti de la sainte Union des catholiques. » Prarond, *l. c.*, t. II, p. 150.

(2) Le 25 avril, le roi allait être à Saint-Maur et le 9 mai il s'empara de Charenton.

(3) Arch. du Vatican, *Lettere*, vol. L, f° 306. Lettre du 28 mars, Bibl. Barberini à Rome, LX-31, f° 216.

avait conçu de lui la meilleure opinion, et si son Légat avait eu l'occasion de le rencontrer, il lui aurait exposé le but poursuivi par le Saint-Père. Après s'être expliqué et compris tous deux, ils auraient avisé ensemble aux moyens d'assurer la tranquillité du royaume. »

La réponse de Biron fut très courtoise ; le Roi, dont il fallait obtenir l'agrément, fit d'abord quelque difficulté pour permettre l'entrevue ; mais il l'accorda (1) « afin de saisir l'occasion d'inviter le Légat à sortir de Paris avant le prochain assaut et à venir se joindre aux cardinaux de Vendôme et de Lenoncourt. » Le maréchal de Biron proposa donc une entrevue à Noisy, résidence du cardinal de Gondi, à sept lieues de Paris. Caetani accepta, se confiant à Biron qui « pour quelqu'intérêt que ce fut, n'avait jamais manqué à sa parole (2), » et le lundi 26 mars il se rendit au rendez-vous où le maréchal arriva bientôt, accompagné de quelques seigneurs. « Leur tenue et leurs propos impressionnèrent désagréablement le Légat, » car il vit en eux « peu de piété et il lui sembla qu'ils étaient catholiqnes seulement de nom. » Il fut vite convaincu de la très grande difficulté de leur faire abandonner le parti du roi de Navarre, puisqu'à leurs yeux c'était une question d'honneur, plus que d'intérêt (3), ils étaient d'ailleurs certains du triomphe du Roi. Le Légat eut alors avec le maréchal « un entretien en tête à tête, chose rare en France, » où après lui avoir parlé de ses mérites, de sa gloire militaire et de son zèle pour la Religion, il le bénit de la part du Souverain Pontife ; puis lui adressant les paroles les plus aimables pour obtenir sa bienveillance, « La vue des malheurs de la France, dit-il, avait causé au Pape une douleur qui compensait bien la joie des prospérités de son Pontificat. Il en avait l'esprit torturé, car il voyait s'en aller

(1) *Lettres missives*, t. III, p. 184.

(2) « Assicurato della sua fede della quale esso haveva fatto sempre professione di non violarla per qualsivoglia interesse. » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. L, f° 289.

(3) « Dal quale separandosi parebbe loro di perdere di reputatione et di credito per li interessi. »



à une ruine imminente un royaume jusque là le plus ferme soutien du Siège apostolique; aussi pour le relever et soutenir la Religion, Sixte-Quint avait envoyé en France un Légat. Sa seule pensée était de défendre l'Église et d'empêcher la conquête du royaume par les étrangers. Mais Sa Sainteté ne pouvait s'empêcher de gémir en voyant la noblesse de France se ranger avec tant d'élan autour d'un prince hérétique. Jusqu'alors il avait comme un Père excusé, dissimulé, compati, afin de ne pas manquer à son devoir d'être bienveillant envers tous ses enfants, mais la mesure était dépassée, et tandis que le royaume se perdait, le Légat, au nom du Souverain Pontife, venait dire au maréchal et aux principaux membres de la noblesse, que la voie suivie par eux n'était point bonne et ne sauverait ni la Religion, ni l'État. » Après avoir appuyé sa parole par plusieurs considérations, Caetani ajouta que « nul moment n'était plus propice pour quitter le service du roi de Navarre, au lendemain de la victoire dont tout le monde attribuait le succès au seul Biron ; car si la situation des Ligueurs s'améliorait, on dirait : « Biron en se retirant a conservé la Religion et le royaume; » si au contraire il restait avec le roi de Navarre pour assister à un triomphe, on lui reprocherait d'avoir dans sa vieillesse causé leur ruine. D'ailleurs après avoir épuisé la clémence d'un Père, le Pape ne pouvait oublier sa qualité de juge, et si la noblesse contribuait au triomphe des hérétiques, ce serait une triste et lamentable victoire, car on y perdrait son âme. Il n'y avait pas à se retrancher derrière l'espérance d'une conversion, car depuis huit mois on avait vu des sentiments contraires et Dieu n'accordait pas la lumière à qui s'engageait en de pareilles voies. » Après avoir ainsi parlé le plus doucement qu'il lui avait été possible, le Légat conclut en disant que « suivre le roi de Navarre, c'était exposer son propre salut et perdre le royaume, ce royaume au contraire ne pourrait-il être sauvé, si la noblesse se réunissait autour du cardinal de Bourbon et après lui autour d'un prince du sang son légitime successeur ? »

Le maréchal avait écouté attentivement. Après avoir remer-

cié le Légat de la bénédiction de Sa Sainteté et de sa bonne opinion à son égard, il affirma le caractère politique d'une guerre, entreprise sous le prétexte de la religion, et exposa comment après le malheureux assassinat du roi, la noblesse, ayant à sa tête les maréchaux et officiers de la couronne, crut devoir adhérer au roi de Navarre. N'était-il pas au milieu d'eux et plusieurs fois n'avait-il pas été déclaré premier prince du sang ? Il avait promis de laisser exercer librement la religion catholique et il avait tenu sa promesse ; il avait dit encore, il est vrai, qu'avant six mois il voulait être instruit pour se faire catholique ; le terme était passé, néanmoins la noblesse ne s'était pas séparée de lui, car les armes des rebelles ne lui avaient pas permis jusqu'ici de penser à autre chose qu'à sa défense. « Ce prince, d'un cœur généreux et d'un caractère ennemi de la violence, était résolu de ne pas aller à la messe à coups de bâton, » mais une fois reconnu pour roi, il aurait alors le temps d'embrasser la religion. Si le Légat, ajoutait le maréchal, lui avait envoyé un prélat pour l'exhorter, cette démarche l'eût disposé à se faire catholique. Quant à lui, il lui semblait, comme aux autres nobles, pouvoir en toute sûreté de conscience suivre son parti, et la bienveillance du souverain Pontife envers le duc de Luxembourg, était une preuve évidente que Sa Sainteté ne les désapprouvait pas (1).

A cet exposé, le Légat répliqua : « Il n'y a pas à parler du passé, car si l'on peut discuter sur le parti qu'il y avait à prendre, sous Henri III, il ne voulait certes pas condamner la noblesse d'avoir suivi un roi légitime catholique ; mais il fallait bien distinguer ces deux causes d'Henri III et d'Henri de Navarre ; il n'y avait entre elles aucun rapport. Si sous Henri III on combattait pour l'État, aujourd'hui on luttait évidemment pour la Religion, puisque le seul motif d'exclure le

(1) La buona inclinatione che N. S. haveva mostrata à Lucemburgh, la quale appresso di loro era fermissimo argomento che S. B. haveva per bene che la nobiltà con la sua assistenza havesse procurato di ritirarlo. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. L, p. 306.



Navarrais était son attachement à l'hérésie. En admettant que ce fût lui le premier prince du sang et non le cardinal de Bourbon, il ne convenait pas de le nommer roi, puisque son hérésie, en vertu des lois fondamentales du Royaume, rappelées aux états de Blois, le rendaient inhabile à le devenir. Sa promesse de laisser la liberté aux catholiques n'était pas suffisante pour l'accepter, car c'est l'ordinaire artifice des hérétiques de cacher leurs desseins jusqu'au moment où, arrivés au pouvoir, ils se découvrent et anéantissent la Religion.

Prétendre être Roi avant de se faire catholique, c'est renverser l'ordre observé dans ce royaume depuis des siècles, et il y a lieu de s'étonner de voir la noblesse consentir à troubler cet ordre; quant à envoyer un prélat pour exhorter le Roi, « le Siège apostolique n'a pas l'habitude de solliciter les renégats, » et Caetani conclut en disant que, malgré la bienveillance témoignée au duc de Luxembourg, — car le Pape, en qualité de père commun des fidèles, avait pu écouter avec bienveillance l'ambassadeur de la noblesse, — on ne pouvait s'appuyer sur ces paternelles démonstrations pour demeurer opiniâtre.

Le maréchal de Biron ayant alors demandé au Légat si Sa Sainteté accorderait sa bénédiction au Roi, — « l'Église, répondit Caetani, ne ferme jamais son sein aux pénitents quand ils donnent de véritables signes de repentir, et on pouvait même espérer une clémence d'autant plus grande que le caractère de Sa Sainteté était très bienveillant et très porté à pardonner. »

Après plusieurs répliques de part et d'autre, le maréchal, sur le point de se retirer, demanda au Légat quel moyen il voyait actuellement pour empêcher la ruine de la religion et du royaume. « Je n'en connais qu'un, répondit le Légat, qui découvrit ainsi sa pensée, c'est de conclure une suspension d'armes et pendant cette trêve de convoquer les états généraux où toute la noblesse se trouverait pour décider avec les autres ordres ce qui paraîtrait le plus convenable. — Le moyen me plaît, répliqua le maréchal, toutefois il s'y trouve

une grande difficulté, car cette convocation des états ne peut avoir lieu sans l'autorité du roi, en sa qualité de Roi de France. — Ce serait trancher la question, dit Caetani; et les états ne doivent pas être convoqués par son autorité, puisqu'à cette heure il n'est pas encore le roi légitime de la France. » On convint amicalement que le maréchal parlerait de ce projet avec des membres de la noblesse et, sans rompre la négociation commencée, donnerait avis au Légat de ce qui pourrait être tenté dans l'intérêt du Royaume.

Telle fut en ces points principaux la conversation du Légat avec le maréchal de Biron (1). Caetani s'applaudit de sa démarche, mais dès le lendemain, 27 mars, il en vit la conséquence.

Dans une réunion tenue en sa présence, plusieurs conseillers « d'un tempérament ardent (2), » ne sachant comment faire face à la situation, s'emportèrent jusqu'à dire qu'ils « se trouvaient réduits à cette extrémité pour avoir voulu soutenir la bulle lancée par le Pape contre le roi de Navarre, et à présent, loin de les secourir comme il l'avait promis, le Pape, plus favorable au roi de Navarre que fidèle à leur cause, prodiguait ses faveurs à un ambassadeur des royalistes. L'empressement avec lequel la prétendue reine d'Angleterre et les princes protestants d'Allemagne aidaient un hérétique, faisait donc à leurs yeux un douloureux contraste avec l'abandon où le Vicaire de Jésus-Christ semblait les laisser (3). » Ces récriminations étaient pleines d'amertumes, mais le Légat répliqua si bien qu'il croyait avoir ôté l'envie de

(1) Quelques détails de plus ont été donnés dans mon article : *La Légation de Caetani*, dans la *Revue des Questions historiques*, 1er octobre 1881.

(2) « Che sono di natura impetuosi. » Archives du Vatican, *Lettere*, t. L, f° 289.

(3) « Et che vedendo che la pretensa regina d'Inghilterra et li Principi protestanti aiutavano cosi prontamente uno heretico, non potevano senon contristarsi et esclamare che loro cattolici fussero destituti dal Vicario di Christo. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. L, p. 289. Lettre du 28 mars.



recommencer à lui tenir un pareil langage (1). Mais ce langage était un symptôme. Mayenne lui-même était découragé et son confident Villeroy fit demander au roi de Navarre de vouloir bien autoriser M. du Plessis Mornay à conférer avec lui. Le Roi le permit et le jour même où le Légat voyait Biron, Villeroy rencontra du Plessis à Suindre, à une lieue de Mantes. Villeroy assura que le duc de Mayenne désirait la paix s'il pouvait la faire avec honneur, c'est-à-dire si le Roi se faisait catholique, mais du Plessis répliqua que le Roi ne voulait rien décider avant d'être entré dans Paris. Toutefois, conduit par du Plessis, il vint trouver le Roi à Melun, puis se rendit à Soissons auprès du duc de Mayenne, mais celui-ci ne voulut rien faire « sans ses conjoints au party (2), » son but, écrivait-il à Mendoza, avait été seulement de ralentir par l'ouverture d'une négociation les efforts de l'ennemi contre la capitale, mais au fond il était découragé et son découragement venait de la pensée où il était que le Pape l'abandonnait. Son agent à Rome, le Commandeur de Diou, avait écrit le 11 janvier les bruits répandus contre le duc de Mayenne, « je croy, disait-il, que ce sont toutes pures calomnies du Pape qui reçoit toutes sortes d'impressions, se formant des idées et imaginations étranges. En somme, le Pape n'a point de bonne intention envers M. de Mayenne. » Si le Commandeur allait écrire le 23 mars que le Pape résolu à ne pas supporter les « indignes simulations » du roi de Navarre avait commandé au duc de Luxembourg de sortir de l'État pontifical, si en parlant de ce départ pour Notre-Dame de Loreto il ajoutait : « Le prétexte du voyage a caché la cause, mais il est nécessaire qu'on la sache (3), » on allait aussi apprendre que, quand Nicolini demanda à Sixte V s'il avait renvoyé Luxembourg, le Pape répondit : « Non » et ajouta : « Si

(1) « L'assicuro che io represi et mortificai di maniera questo ardire che io non credo, che un' altra volta tentaranno di parlarmi con la medesima licenza. »

(2) *Mémoires de Mme de Mornay*, publ. par Mme de Witt, 2 vol, 1868, t. I, p. 194; et Bibl. nat., f. fr. 15.591, fo 140.

(3) Bibl. nation., f. fr. 3.972, p. 236.

les Espagnols le disent, il rappellera le duc à Rome afin de montrer que les Espagnols ne lui mettent pas le pied sur la bouche (1) ».

Or, depuis longtemps, le duc de Mayenne ne s'expliquait pas la conduite du Souverain Pontife; « Qui avait pu, disait-il, modifier sa résolution de nous secourir? Nos actions ont toujours eu un but louable; toujours nous avons défendu la Religion et le Royaume. Dieu, témoin de nos plus secrètes pensées, sait si jamais j'ai ambitionné d'autre récompense que la satisfaction d'avoir été utile. Le secours reconnu autrefois nécessaire, l'est aujourd'hui plus que jamais. Le Saint Siège avait approuvé la justice de la prise d'armes et avait déclaré le roi de Navarre incapable de régner, pourquoi changer d'opinion ou rester simple spectateur de nos infortunes? Nous avons perdu une bataille, c'est vrai, et ce fut pour nos péchés, mais il faut agir sans craindre le roi, tant sont nombreux les gens de bien de tout état, prêts à vivre ou à mourir avec nous. » Puis répondant aux accusations portées contre les catholiques de servir la cause de l'étranger ou leur ambition privée, il écrivait : « On dit qu'avec notre fortune grandira celle du roi d'Espagne, dont chacun est envieux. Mais la Religion doit passer avant toute autre considération. Ce monarque est pour nous un allié, désireux de conserver, comme il a fait jusqu'ici, la Religion en ce royaume, et nous sommes reconnaissants de ses services. » Mais, c'est une calomnie de l'accuser, lui Mayenne, d'exploiter les affaires publiques au profit de son intérêt, puisque prêt à obéir au Pape, il quitterait tout, si on le lui demandait, suppliant seulement le Souverain Pontife de poursuivre son premier dessein et d'envoyer des hommes et de l'argent (2).

Le duc de Mayenne n'était pas le seul à être accusé; le duc de Piney reprochait au Légat de s'être fait tout espagnol et

(1) A. Desjardins, *Négoc. dipl.*, t. V, p. 91.

(2) Archives du Vatican, *Lettere*, t. XXIII, fº 86. Lettre du 28 mars 1590.



d'avoir des relations intimes avec l'ambassadeur de Philippe II. « Je ne m'étonne pas de cette accusation, répondait alors Caetani au cardinal de Montalto qui la lui transmettait, car ce sont procédés ordinaires aux hommes de parti, cependant je m'en émeus. Par la grâce de Dieu, toutes mes actions sont connues dans le royaume, et je me suis au contraire trop tenu sur la réserve vis-à-vis de cet ambassadeur, puisque je n'ai pas encore été lui rendre visite : je suis demeuré isolé, afin d'éloigner l'ombre du soupçon. Sans doute il est venu souvent chez moi, mais la plupart du temps appelé par les membres du Conseil en présence desquels il m'a parlé. Comme on fait la guerre avec l'argent du roi d'Espagne, il est impossible de ne pas tenir compte de ses ministres et de ne pas les appeler souvent aux délibérations; » puis ingénuement il ajoutait : « Si le duc de Luxembourg avait la prétention d'interdire tout rapport avec les Espagnols, il ferait mieux d'avouer simplement qu'il faut remettre de suite le royaume entre les mains du roi de Navarre (1). » Caetani protestait de la sincérité de ses sentiments ; son seul désir était de servir Dieu et le Souverain Pontife; et, comme il comprenait cependant la nécessité pour le Saint Père de demeurer neutre entre les partis, il disait « qu'il avait évité et éviterait d'être accusé d'aucune préférence. »

L'avait-il réellement évité ? quel jugement en portait Sixte V et d'abord quel effet avait produit la nouvelle de la défaite des catholiques ?

XI

La défaite des catholiques à Ivry avait causé à Rome un grand étonnement. La puissance de la Ligue n'était donc pas si bien établie qu'elle ne pût être vaincue et le roi de Navarre n'était donc pas, comme on le disait, réduit à

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. L, f° 313.

merci? Les faits ne se trouvaient pas en rapport avec les assertions des Ligueurs et dès lors on allait suspecter la sincérité de ces dernières pour accorder plus de créance aux dires des catholiques rangés autour du roi de Navarre. Le 29 mars Sixte V fit lire en consistoire la lettre du Légat annonçant la défaite de l'armée des catholiques ; le 4 avril dans un nouveau consistoire on examina les dépêches du 15 et du 16 mars donnant des détails sur le désastre. « Toute la ville, la Cour et la Maison sont en esprit en France, » écrivait ce jour-là même le patriarche d'Alexandrie qui venait d'arriver le 2 avril. Le 5 la congrégation de France se réunit en présence du Pape, le 11 celui-ci fit discuter dans le consistoire la question posée par les événements; qu'y avait-il à faire (1)? Le duc de Mayenne « parlerait bien s'il avouait tout, dit Sixte V; il nous reproche de ne pas l'avoir secouru, mais il avoue en même temps que ses amis l'aident faiblement, » et il s'exprima sur son compte avec rigueur. Peu de jours auparavant, dans le consistoire du 28, il avait parlé de la négligence des Espagnols : c'était toujours la même impression. Le 12 et le 25 avril il y eut de nouveau consistoire pour s'occuper des affaires de France. Enfin le 30, dans une congrégation générale, le Pape en parla longuement et posa devant les cardinaux ces deux questions : « Fallait-il révoquer le Légat? Quel remède devait-on apporter à la situation présente »? Au sujet de la première question, Sixte V constatait la défiance que ceux du parti contraire à la Ligue avaient contre Caetani, vu son peu de complaisance à leur égard (2), mais tous les cardinaux dirent qu'il ne fallait pas le rappeler dans le péril actuel, afin de ne pas paraître abandonner les catholiques vaincus et de ménager l'honneur du Légat et du Siège Apostolique; quant

(1) « Super hoc quid agendum? » *Acta consistorialia*. Bibl. nat., f. latin 12, 563, f° 548.

(2) « Proposuit duo : 1° cum Legatus sit diffidens alterius partis cum sibi non bene fuerit obsecutus, an sit revocandus? Omnes quod non et propter presentem necessitatem et ne videatur deserere catholicos afflictos et propter existimationem ejus et sedis apostolicæ. » *Acta consistorialia*, f° 549.



au remède à apporter à la situation, tous les cardinaux parlèrent d'envoyer ou un secours en argent, ou un secours en soldats, ou tous les deux à la fois. Le Pape y consentit, mais, vu la gravité de la chose, il désigna cinq cardinaux pour délibérer avec ceux de la congrégation de France, et il devait les consulter.

Sixte V avait désapprouvé comme inopportune la démarche de Caetani vis-à-vis de Biron. Comment, au lendemain d'une victoire, le Légat avait-il pu croire qu'il persuaderait au maréchal d'abandonner le Roi déjà aux portes de Paris ! Les arguments pour le convaincre n'avaient point du reste été bien choisis, et si Biron avait été prudent, Caetani avait manqué de tact (1). Mécontent de lui, Sixte V refusa presque de répondre à ses dépêches et lui en fit seulement accuser réception. « Sixte V, dit Olivarès avec cette connaissance du cœur humain que pouvait avoir un ambassadeur de Philippe II, est mécontent de ce que Caetani lui écrit avec tant de liberté sans lui représenter les choses telles que Sa Sainteté les voudrait. »

Beaucoup de cardinaux, loin de blâmer le Légat comme Sixte V, avaient eu les plus grands éloges pour sa conduite et son zèle. Le cardinal Gesualdo pensait qu'il serait temps de s'unir avec le roi d'Espagne et en attendant les troupes d'envoyer de l'argent aux villes de la Ligue, mais après la séance le Pape ne put s'empêcher de dire que le roi de Navarre n'était pas son ennemi et il se plaignit avec amertume de la passion avec laquelle agissaient et les cardinaux et le Légat. Il devait ajouter un jour qu'en accueillant le roi de Navarre, il ne croirait pas favoriser les hérétiques, mais servir la religion (2).

(1) Archives du Vatican, *Lettere*, t. L, f° 289 et f° 306.

(2) Baron de Hubner, *l. c.*, t. III, p. 412. — Lettre de Badoer du 5 mai. « Sa Sainteté veut détromper ceux de la Ligue, écrivait le 29 avril le comte d'Olivarès, en leur déclarant qu'ils n'avaient rien à espérer d'Elle. » — « Ce n'est pas une guerre de religion, dit le Pape, et personne ne combat pour Elle, c'est une affaire d'État. C'est l'ambition du duc de Mayenne qui veut être roi. » M. de Hubner, *l. c.*, t. III, p. 138. Aussi Olivarès écrit-il : « Le Pape a fort mauvais caractère. »



Exaspéré d'entendre blâmer et Caetani et surtout le duc de Mayenne, le Commandeur de Diou vint, après la séance de la congrégation du 30 avril, conférer avec l'ambassadeur d'Espagne sur les paroles prononcées par le Pape; tous deux furent consternés. Le Commandeur parla de se retirer à Malte et l'ambassadeur fit retentir « tous les coins de Rome » de ses recriminations. « Sixte V a plaisir à entendre les succès du Navarrais, écrivit Olivarès, et il apprend avec joie les échecs des catholiques, » puis, pour effrayer les cardinaux, il jeta en avant l'idée d'un concile afin de déposer un Pontife suspect d'hérésie et partisan de l'hérétique. Sixte V connut ces propos : « Les Espagnols font de grandes bravades, dit-il à M. de Luxembourg, mais il demeurera dans sa résolution d'attendre la conversion du Navarrais (1); » il exprima le même sentiment à Mgr Seraphin, l'auditeur français de la Rote, à Badoer, l'ambassadeur de Venise, et sa pensée se tournait alors vers le duc de Nevers comme vers « un excellent instrument pour rendre la paix au royaume; » cependant il ne donna aucun ordre à ce sujet (2), et continua ses encouragements aux catholiques en lutte avec les protestants. Ainsi il écrivit aux consuls d'Arles (3) au parlement d'Aix (4) pour les féliciter de leur dévouement et prendre les deux villes sous sa protection ; il loua le comte de Carces (Gaspard de Pontevès) chef des Ligueurs de ses efforts pour maintenir la Religion en Provence et l'exhorta à persévérer (5); il se réjouit de la constance des habitants de Marseille, et triste de leurs mal-

(1) M. de Hubner, *l. c.*, t. III, p. 116.

(2) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3978, f° 258. « Ha confessato S. S. ch'Ella sarebbe ottimo instromento per la tranquillita di quel regno, na non ho potuto cavar risolutione tale ch'io possa dire a V. E. di ordine di S. S. che eseguira quanto fu risoluto fra noi. » Lettre au duc de Nevers, 21 avril 1590.

(3) Archives du Vatican, *Regest. Sixti V*, an. V, ep. 27, du 10 avril 1590.

(4) *Ib.*, ep. 39; du 10 avril 1590.

(5) Archives du Vatican, *Regest. Sixti V*, an V, ep. 28; du 17 avril 1590 Une lettre du comte de Carces demandant du secours est dans *Lettere*, t. XXII, f° 1049.



heurs il accueillit leur demande de prendre la ville sous la protection du Saint-Siège (1). Le Vice-Légat d'Avignon reçut l'ordre de le leur annoncer (2).

C'eût été le moment d'agir, car Caetani avait beau, pour s'étourdir, parler du secours amené par le duc de Parme et de la prochaine armée du duc de Mayenne plus nombreuse que la précédente, Sixte V mesurait parfaitement les conséquences de la défaite du 14 mars, déplorables pour les Ligueurs, avantageuses pour le Roi, avantageuses aussi pour les Espagnols vaincus par lui. Suspects et odieux jusqu'alors, ils étaient à présent publiquement désirés et appelés (3). En effet tous ceux qui ne voulaient pas admettre le roi de Navarre acceptaient les Espagnols. Toulouse avait déjà envoyé une députation à l'Escurial pour demander appui ; en Bourgogne et en Bretagne on avait devancé Toulouse ; à Amiens on disait tout haut qu'au lieu d'accepter jamais le Navarrais on se donnerait au roi d'Espagne. Le Parlement de Grenoble avait appelé les troupes espagnoles du duc de Terranuova ; enfin Paris avait envoyé un de ses échevins réclamer le secours du duc de Parme. « La guerre ne finira donc pas, disait tristement Caetani, l'ennemi occupera les places frontières et la liberté n'existera plus en France (4). »

Le Légat avait remis, nous l'avons vu, un Bref au maréchal

(1) Archives du Vatican, *Regest. Sixti V*, an. V, ep. 47; du 19 mai 1590. Cf. une autre lettre du 10 avril. *Ibid.*, ep. 26.

(2) *Ib.*, an. V, ep. 30.

(3) « Non si sentono altro che laudi et orationi per la vita et prosperita del re di Spagna. » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXV, f° 541.

C'est pour protester contre cet entraînement que le fils du chancelier de l'Hôpital, Michel Hurault, écrivait son *Anti-Espagnol* : « Sus donc, disait-il, montrons à ce coup si nous avons en l'âme quelque reste de vrais français; que le dépit de conserver notre liberté et l'appréhension d'une si misérable servitude étouffent toutes nos vieilles querelles, ensevelissons-les dans l'amour de notre pais : il n'y a plus d'autres partis que l'Espagnol et le Français. » *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 211. — On répondit à l'*Anti-Espagnol*, car plume en main on se faisait alors une guerre acharnée.

(4) « Il che non sara altro che mettere in servitu questo regno di Francia. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 358.

de Biron, celui-ci remercia le Souverain Pontife et déclara son intention de suivre et « exerciter les commandements transmis par le Légat, » mais il ajouta : « Je ne perdray aulcune occasion de servir au saint effect que l'on désire de moy dont l'advancement et moien dépend plus de la prudence que Votre Sainteté y peult apporter, que de la précipitation avec laquelle ceulx qui ne désirent que la ruine de l'État ne craignent de hazarder la Religion, par mesme moyen, tout y sera redressé et remis au bon estat que les gens de bien doivent désirer, de sorte que le Saint-Siège Apostolique en aura encores support et contentement ; de ma part je m'estimeray très heureux de finir le reste de mes jours pour ung si bon œuvre (1). » C'était viser les illusions du Légat et leur opposer des solutions pratiques ; le cardinal de Vendôme les précisa encore en écrivant au Pape : « Les remèdes nécessaires à nos maux sont tous différents de ceux proposés par les rebelles (2). La conversion du Prince donné par Dieu pour roi à la France peut seul assurer son salut. C'est le vœu de tous les bons catholiques aimant la Religion et leur patrie, c'est poser le fondement de la restauration de la France, car les Ligueurs ne triompheront pas. » Cette parole trouva de l'écho à Rome. « Tous les gens éprouveront une grande joie de la conversion du Roi, » dit à son tour le duc de Piney (3).

Mais à ces sollicitations des catholiques royalistes succédaient dans les conseils du Souverain Pontife les sollicitations

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. L, f° 319; 30 mars. Bibl. Barberini, *ms.* LX-31, f° 190.

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXII, f° 1099. Lettre du 26 avril. Dans une lettre du 16 décembre 1589, datée de Mirebeau, Biron avait remercié le Souverain Pontife du « très grand honneur qu'il avait plu de lui écrire par le Légat. Je déplore, disait-il, les misères et calamitez qui y sont : mais c'est par l'ambition insatiable de plusieurs. J'asseureray V. S. par ceste-cy de ma très humble obéissance envers Elle et de ma persévérance en la religion catholique, apostolique et romaine en laquelle je n'ay jamais varié comme en infinies occasions j'en ay rendu de bons effects et y continueray jusques à la mort. » Arch. du Vatican, t. XXII, f°. 1101.

(3) Arch. du Vatican. *l. c.*, t. XXV, f° 285. Lettre du 6 avril.



des catholiques de l'Union. « Il ne faut espérer aucun amendement du Navarrais, écrivirent les échevins de Lyon, son seul dessein est d'établir l'hérésie dans le royaume. » — « C'est un schisme qui se prépare, dirent à leur tour les docteurs de la Sorbonne. Aussi l'on se demande ce que l'on fait à Rome, car pendant que là bas on delibère, ici on commence à mourir (1). »

Mais le patriarche d'Alexandrie ne pouvait obtenir aucune décision, ni même avoir une réponse au sujet du rappel de son frère : les lettres si pressantes du Légat ne firent point sortir Sixte V de son silence (2) ; aussi Honoré Caetani, avec assez de dépit, écrivait de Rome le 4 mai : « Ici on juge les choses *ab eventu* et tout procède de la résolution prise de conserver et de ne rien dépenser. »

Le peuple de Paris souffrait de la cherté des vivres et la surveillance active établie sur le cours de la Seine empêchait tout ravitaillement. « La famine augmentera donc, disait le Légat, et il faudra ou mourir de faim, ou nécessairement se rendre à Navarre (3). Pour moi, j'ai la prétention d'avoir fait mon devoir : pendant trois mois, j'ai empêché cette ville d'accepter un roi hérétique et cependant j'avais trouvé la paix si avancée qu'elle était pour ainsi dire conclue. Sans argent, sans troupe, sans espoir d'être prochainement secouru, il ne m'est plus possible de contenir un peuple de 400.000 âmes dont toutes les privations ont été supportées par égard pour moi (4). »

(1) *Ibid.*, t. XXXV, f° 189.

(2) Le patriarche n'insista pas, car, dit-il, « il ne faut pas discuter avec les princes, avec celui-ci surtout. ».

(3) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVII, f° 357 ; lettre du 25 avril. « Onze baioques par jour, écrit le Légat, ne suffisent pas pour avoir de quoi nourrir une personne. Le petit baril de vin se vend au détail quarante écus d'or, la viande de vache deux jules la livre. » Cf. *Journal du Siège de Paris*, publié par A. Franklin, et *Histoire du Siège de Paris*, publié par A. Dufour dans le t. VII des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, p. 175.

(4) D'après la *Recherche* apportée à la police le 26 mai 1598, Paris avait alors 220,000 âmes. Bibl nat., *ms.* f. fr. 4019, f° 5.

Pour exciter le peuple à opposer une résistance désespérée, ces mêmes esprits « à nature ardente » firent circuler de prétendus articles où le roi de Navarre, en date du 13 avril, menaçait les Parisiens des peines les plus sévères (1). Une confrérie de Jésus était alors organisée, et pour grossir le nombre des membres on allait de maison en maison solliciter les adhésions, en menaçant ceux qui refuseraient de les déclarer « hérétiques et politiques. » Ni le Légat, ni l'évêque de Paris, ne l'avaient autorisée, aussi le 26 avril le Parlement défendit de la rendre publique et demanda au Légat de la déclarer supprimée, ce qu'il approuva (2). On devait établir la même confrérie à Orléans, et là, comme à Paris, ses membres se montrèrent rebelles contre l'autorité, sous prétexte d'être plus zélés qu'elle.

Des bruits plus ou moins fondés sur l'absolution du Roi et sa réhabilitation par le Souverain Pontife se répandaient donc de plus en plus, à Rome comme en France, et venaient désoler l'esprit du Légat. Caetani présentait à ce propos une remarque importante à ses yeux : « Je dois faire savoir à Votre Sainteté que Biron et les partisans de Navarre ne parlent jamais de sa réhabilitation au royaume de France, mais seulement de son absolution par le Pape ; du moment où il sera catholique, disent-ils, le royaume lui échoira, car le Pape n'a rien à voir dans le pouvoir temporel. Cette opinion est générale en France et doit avertir Sa Sainteté de procéder avec la plus grande prudence et circonspection dans la cause de l'absolution, si jamais elle est demandée, car sa conséquence nécessaire serait de donner la couronne (3); » or de toutes parts on faisait courir le bruit que Sixte V allait lever l'excommunication (4), aussi Caetani croyait une alliance du Pape avec le roi d'Espagne indispensable, et si elle n'avait pas lieu, il tenait la situation pour désespérée, il sommait

(1) *Mémoires de la Soc. de l'Histoire de Paris*, t. VII, p. 193.

(2) *Ib.*, p. 198.

(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXII, f° 1103.

(4) *Ibid.*, t. L, f° 289. C'est ce que disait également au Légat le secrétaire du duc de Longueville.



donc le Pape de se déclarer et parlait de se retirer à Amiens, place sûre, voisine de la Flandre, où il pourrait facilement se rendre, parceque tout le pays à traverser était dévoué à l'Union. Auparavant il voulait connaître la réponse faite par Biron à ses ouvertures, et, « à vrai dire, avec très peu d'espoir, » il lui envoya l'évêque de Ceneda, Mgr Mocenigo. Ce prélat adjoint à la Légation, pour ainsi dire malgré Caetani, lui inspirait peu de confiance, a-t-il écrit depuis dans une dépêche écrite d'un ton d'aigreur (1). S'il l'avait choisi, c'était seulement pour contenter ce prélat qui se plaignait continuellement de ne jamais être employé. Ses instructions lui prescrivaient d'agir avec réserve et prudence (2). Il devait demander une réponse au sujet de la suspension d'armes dont il avait été question à Noisy, et réclamer contre l'arrestation des courriers et l'ouverture des lettres du Légat.

Le maréchal de Biron, autorisé par le Roi, accepta l'entrevue avec l'évêque et le lieu du rendez-vous fut fixé à Provins. Ici commence « la série des bévues » où, selon l'expression de Caetani, Mgr de Ceneda, agissant par « pure ambition, » se laissa entrainer. Ne trouvant pas Biron à Provins, il se rendit à son camp de Bray-sur-Seine, sans réfléchir à la présence du Roi dans cette ville (27 avril), alors que le Légat lui avait ordonné d'attendre le maréchal. Puis, au lieu de remplir sa mission avec énergie, « il flatta servilement le maréchal et la noblesse. » L'entretien ne dura qu'un quart d'heure, mais on se vit aux repas pendant deux jours, et le 28, il célébra la messe devant le duc de Longueville et tous les autres seigneurs catholiques. Au moment de son départ, le Roi allant à la chasse, passa si près

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVII, f° 360.

(2) M. Caringi les a publiées : *Revue du Monde catholique*, 10 octobre 1867, p. 514. — Dans une lettre du 21 décembre 1589 (Arch. du Vatican, *l. c.*, t. L, f° 17), le Légat louait au contraire l'évêque de Ceneda : « del Vescovo non lassaro di far fede a V. S. Ill. che lo trovo sempre piu desideroso et ardente di poter servire a S. S. et procura di darmi satisfattione in tutte le sue attioni. »

de l'évêque, qu'il fut impossible à celui-ci de l'éviter (1), et le Légat fut persuadé que tout avait été ainsi concerté avec Biron, afin que le prélat put s'excuser en alléguant une rencontre fortuite. Mgr de Ceneda descendit alors de cheval, et oubliant la dignité de la personne dont il était le représentant, il s'approcha; le Roi se pencha sur son cheval et l'embrassa affectueusement, puis se plaignit vivement du Légat en lui reprochant de ne pas se conformer aux ordres du Pape. L'évêque eut pu répondre péremptoirement, mais il passa très légèrement; « ce qui m'a déplu encore davantage, parce que, écrit toujours Caetani, cette question était réservée au Saint-Père, c'est qu'il se mit à exhorter Navarre à devenir catholique, en déclarant qu'alors le royaume de France lui appartiendrait sans contestation. » Le Roi répondit qu' « au milieu des tambours et des trompettes » ses sujets rebelles ne lui laissaient pas le temps de penser à la religion. « S'il était dans l'erreur, son seul désir était d'être instruit, mais non pas, comme le voulait le Légat, à coups d'arquebuses et de lances, ce qui ne lui faisait pas grand peur, car dans ce métier de la guerre qu'il étudiait depuis vingt ans, il était plus habile clerc que le Légat dont la charge était de dire avec soin son bréviaire; » il reconnaissait dans la proposition de la trêve un de ces artifices employés par les Espagnols pour gagner du temps.

« Accumulant enfin faute sur faute, — c'est toujours Caetani qui parle avec un ton très irrité, — Mgr de Ceneda a dit la messe devant tous les seigneurs, sans réfléchir qu'on devait les tenir pour excommuniés, ou du moins qu'on ne devait pas, par la célébration de cette messe, leur donner l'assurance de ne l'être pas. Il était de son devoir de s'en abstenir, afin de les laisser du moins dans le doute et la crainte. »

Le Légat resta fort inquiet de la manière dont serait jugée à Rome la démarche de l'évêque de Ceneda; à Paris elle fit

(1) *Le Journal de l'armée d'Henri IV*. Bibl. nat. *ms.* f. fr. 15,591, f° 137, indique que l'évêque rencontra le Roi en route et que tous deux marchèrent ensemble plus d'une demi-lieue.



naître « des soupçons inimaginables, » mais Caetani s'en inquiéta peu, car, disait-il, « personne ne croira que je me sois humilié devant Navarre au point de le faire inviter et exhorter. »

Les docteurs de la Sorbonne l'avaient pensé peut-être, lorsque ravis de « l'éloquence étonnante » de l'évêque d'Asti, Panigarolla (1), ils se plaignaient de ce que le Pape, au lieu de lancer l'excommunication contre Henri de Bourbon et ses partisans, recevait le duc de Luxembourg, « cet ennemi déclaré des catholiques, » et envoyait un Légat, sans pouvoir, sans argent, « infecté de ce politicisme qui est bien la doctrine la plus pestilentielle de ce siècle. A Rome on n'agit donc pas loyalement, et un schisme paraît imminent, sans un grand miracle on ne peut s'en tirer; la lutte est difficile et en tous cas elle est bien pénible (2). »

Cependant les Sorbonistes préparaient des articles pour les envoyer d'abord au Pape et ensuite les publier dans toute la France. Le Légat voulut s'y opposer, mais les articles parurent le 7 mai (3). « Les Français, y lisait-on, sont obligés en conscience de chasser arrière l'hérétique et ne permettre qu'il soit dict que ce noble sceptre françois soit pollué de l'hérésie. A la mort de Charles X nul ne pourra en conscience admettre comme roi, Henri même absous, et si on mourrait en le combattant, on remportera comme défenseur de la foi, la palme du martyre. »

Il pouvait y avoir là des inexactitudes de doctrine, mais évidemment il y avait usurpation d'autorité, car quelques théologiens, même ceux de la Sorbonne, n'avaient pas à trancher ces questions. Aussi dès le 15 mai, il y eut appel au Saint Siège et on demanda contre les auteurs des articles

(1) « Stupenda Reverendissimi Astensis eloquentia. » Arch. du Vatican, *Diversi*, t. IV. Lettre de la Faculté de Théologie de Paris au Pape, 29 avril 1590.

(2) « Eoque pacto pestilentissimo hujus sæculi politicismo infectum utrique parti inservire. »

(3) *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 234. « Tant que je serai à Paris, ces articles, je l'espère, ne seront pas publiés », écrivait le Légat.

une punition sévère; les articles tendaient « à soulever des tempêtes, à ouvrir un schisme et devaient apporter à la chrétienté plus de tort que ne pouvaient en faire les armes impies du roi de Navarre (1). » L'appel fut reçu : Mgr Gallesino, au nom de l'Inquisition, rédigea une réponse, et le Pape ordonna au Recteur de la Faculté de théologie de se présenter sous trois mois en cour de Rome, afin qu'il en fut ordonné (2). Puis comme le cardinal de Sens prit la défense de la Sorbonne, le Pape lui interdit l'entrée du Consistoire, ce qui causa un assez grand émoi.

Tandis que les cardinaux de l'Inquisition tâchaient de gagner du temps dans l'espoir de faire comprendre au Pape les inconvénients de la décision qu'il les avait chargés d'expédier à la Sorbonne, Caetani s'efforçait de calmer les théologiens, dont les propos si écoutés du peuple, soulevaient contre le Pape et le Saint-Siège une haine immortelle (3).

Henri IV du reste s'apprêtait à donner la réplique. Profitant de la mort du cardinal de Bourbon (9 mai), il attaqua le 12 mai les faubourgs de la capitale du côté de Saint-Denis, mais, après un combat de quatre heures, pendant lequel le Légat « se comportant en général plus qu'en soldat (4), » parcourut la ville en voiture pour encourager les habitants à se défendre vaillamment, les troupes furent repoussées. « Je m'asseure, très Saint-Père, écrivait le duc de Nemours, que Votre Sainteté recevra un grand contentement de ce beau succès, auquel aussi participent tous les gens de bien par deçà, qui prévoyans ung très grand malheur général et principalement pour notre sainte religion, s'il arrivoit fortune de ceste ville de Paris, louent Dieu de la grâce qu'il nous a

(1) Arch. du Vatican, *Francia*, t. XII, p. 339; daté de Rome 15 mai 1590.

(2) *Ibid.*, *Regestum Sixti V*, an. V, ep. 61; 21 juin 1590. Le Pape « avait appris non sans grande douleur la publication d'articles si contraires à la foi et au pouvoir du Saint-Siège. »

(3) « Dalla doctrina et bocca de'quali pende non solo il popolo di Parigi, ma tutto il regno. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXV, p. 541. Lettre du 14 mai 1590.

(4) Caringi, *l. c.*, p. 789.

faicte de nous y avoir si bien et heureusement conservez. Je n'y espargne ny ma vie, ny chose quelconque qui dépende de moy, comme scait et voit mon dit sieur le Légat (1). » La fameuse procession de treize cents moines avait lieu le 3 juin pour ranimer l'ardeur des assiégés et implorer la protection divine.

XII

Le Légat était donc tout entier à la résistance, lorsqu'il reçut les lettres écrites par le cardinal de Montalto, en date du 24 mars et du 4 avril. Elles augmentèrent sa douleur (2), car elles ne lui donnaient aucun espoir ou « de représenter dignement le Saint-Siège à Paris » ou d'obtenir son rappel. Caetani eut une nouvelle mortification : les Capponi, négociants-banquiers établis à Lyon, lui annonçaient en effet que les Pinelli, par commandement de Sa Sainteté, avaient retiré l'ordre de lui payer les cinquante mille écus restés disponibles sur le crédit affecté à la Légation. « Il convenait donc, écrivait Caetani avec une certaine amertume, que cette amabilité me fût signifiée par des marchands (3). J'avoue que j'aurais désiré l'apprendre par une lettre particulière et secrète, afin de ne pas achever de me déconsidérer aux yeux de ces peuples, mais puisqu'il a plu à Sa Sainteté

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXII, f° 793.

Le duc de Nemours était récemment arrivé de Lyon à Paris, appelé par le Légat et le duc de Mayenne pour organiser la défense. « Les choses se comportèrent avec tant d'heur que le contentement en est demeuré à un chacun. » Grégoire Caetani, alors à Paris, raconta à son père, le duc de Sermoneto, la belle conduite du Légat pendant le combat. Caringi, *l. c.*, p. 788. « Toute la ville et la cour vous portent aux nues et le sacré collège tout entier bat des mains, » répondait Honoré Caetani.

(2) « Quest'ultime lettere ho ricevuto da V. S. Illust. de' 24 di Marzo e de' 4 Aprile, m'hanno accresciuto dolore in loco di consolatione. » *Lettere*, t. XXV, f° 541; 14 mai 1590.

(3) « Et questo favore conveniva che mi venisse notificato da mercanti. »

d'agir ainsi, je dois l'en remercier, car elle m'a délivré du continuel martyre que j'endurais au sujet de cet argent. Cette décision viendra éteindre l'espérance, la foi et l'amour pour le Siège apostolique, mais je me console en pensant que j'ai fait mon possible pour maintenir le dévouement du peuple. Il y a peu de jours je fus forcé de prêter 6,000 écus aux magistrats de la ville pour payer les Suisses et les lansquenets, acheter de la poudre et des munitions ; mon billet, je crois, n'est pas arrivé à temps pour être accepté par les Capponi ; mais s'ils l'avaient payé, que Sa Sainteté n'en prenne pas souci, car je le ferai rembourser. Après la bataille je fus obligé également de payer environ quinze cents écus pour nourrir les Suisses et les lansquenets qui tenaient garnison. Connaissant à présent l'intention de Sa Sainteté je ne les porterai pas en compte ; j'ai dépensé ainsi quarante mille écus et je joindrai cette dette à celles de ma maison, comptant sur Dieu qui ne m'abandonnera pas en ma détresse. » Puis revenant à la politique, le Légat disait : « Si Sa Sainteté veut secourir le royaume et le sauver des mains des hérétiques, il est temps. Si Sa Sainteté ne veut pas intervenir, le Navarrais s'en rendra nécessairement le maître, » et alors avec un accent découragé Caetani ajoutait : « Je demande de nouveau comme un grand bienfait d'être relevé de ma charge, car si je restais, ou le royaume périra sous mes yeux, ou l'armée espagnole triomphera et je ne saurais supporter l'une ou l'autre de ces hontes. Souvent j'ai parlé de l'utilité de joindre les armes spirituelles aux armes temporelles et mille fois j'ai inculqué ces idées, mais la nécessité me force à les répéter ; ce sera la dernière fois, je l'espère, car d'abord je suis résolu à ne plus fatiguer de ces propos et ensuite j'ai confiance d'obtenir au moins la permission de m'en aller, afin de ne pas achever la totale ruine d'une maison que Sa Sainteté a comblée de bienfaits (1). »

Après ces paroles, jetées comme la suprême expression de sa pensée, Caetani put croire sa mission finie. Sixte V, résolu

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXV, f° 541. Lettre du 14 mai.



à ne point s'avancer, justifiait sa réserve en disant que l'inimitié entre les Bourbons et les princes lorrains n'étant nullement motivée par des questions de religion, il ne permettrait pas à ses troupes d'aider la Ligue et le duc de Mayenne (1); s'il les envoyait ce serait seulement pour établir en France un roi catholique. Il y avait en effet un projet pour envoyer des secours sous les ordres du duc d'Urbino, mais le Pape ne voulut jamais, malgré l'insistance des Espagnols, signer la capitulation négociée en prévision de cette éventualité entre Philippe II et le cardinal Gesualdo (2).

Sixte V était trop peu satisfait du Légat et du duc de Mayenne pour prêter un tel appui et il refusa d'accorder au duc le droit de nommer aux bénéfices ; il promit seulement de prendre des personnes agréables à l'Union des catholiques (3). Il ne voulut pas censurer les catholiques groupés autour du roi de Navarre afin de ne pas les pousser par sa rigueur au désespoir (4).

La réserve du Pape provoqua des colères. « Ce qui est bien fâcheux, écrivit le duc de Sessa, c'est de voir Sa Sainteté assez aveuglée pour ménager les catholiques du parti du prince de Béarn et d'un autre côté si irritée contre la Ligue, si disposée à lui faire tort et à donner son appui moral à l'ennemi (5). » En France, certains catholiques tant soit peu exaltés accusaient bel et bien le Pape d'être de « conni-

(1) Baron de Hubner, *l. c.*, t. III, p. 457. Lettre du duc de Sessa, 30 juin.

(2) Baron de Hubner, *l. c.*, t. III, p. 479.

(3) Consistoire du 11 avril 1590 mentionné dans *Regestum Gregorii XIV*, an. I, ep. 281, aux Archives du Vatican.

(4) Hubner, *l. c.*, t. III, p. 457.

(5) A Rome, le Cardinal Vicaire dut publier un Édit (15 juin) pour défendre aux prédicateurs de parler dans leurs sermons des nouvelles de France « secundo i capricci degl'uomini. » Ils devaient se borner à recommander au peuple de prier pour le salut de ce royaume, la conservation de la foi et l'élection d'un roi catholique (Hubner, *l. c.*, t. II, p. 518. Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3996, f° 160). Deux moines ayant voulu demander des prières pour la Ligue furent blâmés (*ib.*, t. III, p. 455), « ils avaient prêché contre les actes de Sa Sainteté, » dit une lettre du 29 juin (*ib.*, 3979, f° 92), Honoré Caetani avoue que « les prédicateurs avaient prêché un peu trop librement sur les affaires de France. Je fus mis aux arrêts dans ma maison, dit-il, et on publia « des Édits qui ont

vence avec la religion mauvaise (1). » Les prédicateurs de Paris « le tenaient pour Béarniste » et le Pape signala lui-même dans le Consistoire du 13 août ce fait d'un religieux à Madrid qui l'accusait d'être un « Navarriste et fauteur d'hérésie (2). » Bien décidé « à jeter son argent dans le Tibre plutôt que de le donner à Mayenne, » Sixte V arrêta la négociation ouverte avec l'Espagne, appela Philippe II « un homme très criminel » et chercha à établir la paix en France sans épouser les passions de la Ligue, sans exclure par conséquent le roi de Navarre, car, disait-il, « s'il se faisait catholique, il serait certainement choisi comme roi par la nation et alors personne ne pourra plus rien dire contre lui (3). »

Telle était bien alors la pensée du Pape, il voulait attendre; sans doute il ne comptait pas accepter un roi hérétique, et après la mort du cardinal de Bourbon il déclara qu'il « fallait donner à la France un roi catholique car on ne pouvait se fier au Navarrais (4), » mais il continua de soutenir ceux de la Ligue assez pour forcer les catholiques groupés autour du roi à hâter la conversion du Prince, pas trop pour ne pas irriter ces derniers et perdre sur eux toute influence.

Sixte V songea même à envoyer Mgr Seraphin Olivier, doyen des auditeurs de Rote (5), aux princes et nobles royalistes, et Mgr Borghèse aux Ligueurs, avec mission de les réunir les uns et les autres pour procéder à l'élection d'un roi catholique (6).

mérité les applaudissements des protestants d'Allemagne. » C'est l'édit très sage dont nous venons de parler, mais la passion voit autrement. Sixte V dut en même temps réprimer une démonstration contraire faite à la place Navone lorsqu'on promena dans un coche le portrait du roi de Navarre. Caringi, *Revue*, etc., 25 février 1868, t. XX, p. 790.

(1) MM. Henry et Loriquet, *Journalier* de Pussot, p. 35.

(2) *Acta consistorialia*, fº 552.

(3) Ces expressions sont textuellement relevées par Badoer dans ses conversations avec le Pape. Hubner, *l. c.*, t. III, p. 188, 491, etc.; 28 juillet 1590. Elles corroborent la déclaration précédente faite à Niccolini.

(4) Hubner, *l. c.*, t. III, p. 150.

(5) Fils d'un Français et d'une Italienne, grand jurisconsulte, nommé cardinal en 1604, mort en 1609 à 76 ans.

(6) Sixte V se promettait les meilleurs résultats de cette mission, à laquelle l'ambassadeur comte d'Olivarès fit opposition.



Il déclara son intention devant la Congrégation pour les affaires de France, et comme le cardinal Sanctorio, archevêque de Santa Severina, ne voulait donner son assentiment à l'envoi d'un délégué du Saint-Siège au camp des hérétiques, il échangea avec lui des paroles très vives (1).

Le duc de Sessa et le comte d'Olivarès parlèrent comme le cardinal et Sixte V irrité s'écria « qu'on prétendait donc lui forcer la main (2), qu'il voulait un Nonce pour garder la neutralité et ne point agir comme ce malheureux Caetani (3). »

Honoré Caetani écrivait alors de Rome à son frère le Légat : « Le Pape a changé entièrement d'avis et de dispositions. Il a désavoué Votre Seigneurie en vous présentant aux ambassadeurs comme espagnol ; il a répondu de travers à toutes les lettres ; il a favorisé Luxembourg, il a permis à Seraphin de négocier le retour du Navarrais au catholicisme ; il a ajouté plus de créance aux relations de gens passionnés, interessés et menteurs, qu'à la fidélité de ses ministres et à mes paroles... Il a saisi toutes les occasions de m'insulter. Après la victoire de Navarre il commença à agir ouvertement contre la Ligue et à refuser des secours. » Ainsi s'épanchait dans une correspondance intime l'amertume dont le cœur du patriarche d'Alexandrie était rempli (4).

A Paris, les Navarristes, comme on les appelait, cherchaient à précipiter le dénouement. Le Légat le comprit et invita le marquis de Pisany à venir le 7 juillet le trouver au faubourg Saint-Germain dans la maison de Jérôme de Gondi (5). « Avant de se convertir, répondit Pisany aux ques-

(1) Hubner, *l. c.*, t. III, p. 498. Lettre du 4 août 1590.

(2) Le 19 août les ambassadeurs d'Espagne demandèrent au Pape de renoncer à envoyer les deux prélats. Le Pape très irrité leur dit des paroles dures. *Ib.*, t. III, p. 265.

(3) « E non faccia come quello sciagurato di Gaetano. » Lettre de Niccolini 8 juin 1590. *Négoc. diplom.*, t. V, p. 137.

(4) Tirée des Archives des Caetani et publiée par M. Caringi. *Revue du Monde catholique*, t. XX, p. 796.

(5) Devenue plus tard l'hôtel de Condé, avait son entrée dans la rue actuelle de Condé. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 363. Lettre du 9 juillet 1590. A Franklin, *Journal du Siège de Paris*, p. 169 ; *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. VII, p. 213.

tions du Légat, le Roi doit être maître de Paris » et il le pria de hâter la reddition de la capitale, mais Caetani, on le pense bien, refusa. Le 16 juillet, Henri IV publia un manifeste pour promettre de nouveau de conserver la Religion catholique et il demanda une entrevue avec des représentants de la ville pour leur expliquer sa conduite.

Les Navarristes crurent le moment favorable pour leur cause et ils cherchèrent à déterminer un mouvement parmi le peuple : « Le Pape, disaient-ils, attend le roi les bras ouverts et il a chargé le duc de Montmorency de le décider à se faire catholique ! » Comme la disette était extrême, ils parcoururent les rues en criant : « Du pain ou la paix ! que notre Roi vienne nous délivrer ! la paix ! la paix ! » Les catholiques Ligueurs eurent de la peine à arrêter l'élan.

Henri somma le duc de Nemours, gouverneur de Paris, de le reconnaître pour roi, et Roger de Bellegarde lui écrivit aussi pour le presser (1). Nemours écrivit à Bellegarde qu'il ne répondrait pas au Roi parce qu'il « ne pouvait le reconnaître ni honorer des titres qu'il prétendait, comme aussi sa religion ne lui permettait de lui faire service ; aussi conserverait-il la ville. »

Ainsi venus de tous les points de l'opinion, Vendôme et Nemours, Nevers et Luxembourg, comme Sixte V, arrivaient à la même solution pratique : la conversion du Roi pour abaisser l'obstacle qui l'empêchait d'arriver au trône. Mais Henri voulait entrer en maître, et le 24 juillet un assaut général lui livra les faubourgs de la rive gauche.

Les échevins avaient le 1er juillet fait un vœu à Notre-Dame de Lorette pour obtenir leur délivrance, mais au bout d'un mois, il fallut céder, et le 2 août une assemblée reconnut la nécessité de traiter avec le vainqueur. On décida de supplier le roi de Navarre « de vouloir bien disposer quelques bons moyens pour remettre le royaume en bon repos avec

(1) M. Berger de Xivrey place avec raison cette lettre à la date du 21 juillet, quoique plusieurs documents indiquent celle du 26 août.



la sûreté de la religion catholique. » Quatre théologiens (1) consultés par le Légat pour savoir si on encourrait les censures en traitant dans les circonstances actuelles avec le roi hérétique, répondirent négativement (3 août) : On pouvait, dirent-ils, se rendre à un prince hérétique si on y était contraint par la famine, or la famine existait et terrible (2). En conséquence l'archevêque de Lyon et l'évêque de Paris « furent requis de se transporter vers le Roi pour le supplier de mettre le royaume en paix. » Le 6 août, les deux prélats se rendirent près du monarque à l'abbaye Saint-Antoine et la discussion s'ouvrit : « Je veux faire à Paris plus de bien, plus de grâce et de miséricorde qu'elle n'en demande. Je suis le père de mon peuple, » s'écria le Roi, tout en menaçant si on différait de faire pendre plusieurs centaines de personnes. On ne s'entendit pas (3) et le lendemain la canonnade recommença. Le Roi, pour précipiter le mouvement en sa faveur, adressa le 11 août une nouvelle déclaration aux habitants : Il entendait, disait-il, conserver la Religion catholique, apostolique et romaine, il la prenait sous sa protection ainsi que « les bourgeois, manans et habitants » auxquels il promettait l'amnistie du passé (4) ; mais un complot tramé par les Politiques pour forcer les Ligueurs à se soumettre au Roi fut découvert et les auteurs furent décapités ou exilés. Cependant on ne pouvait se faire d'illusion, aussi le Légat chargea l'archevêque de Lyon de « proposer au duc de Mayenne, s'il ne pouvait secourir la ville, de la remettre entre

(1) L'Évêque d'Asti, Panigarola, franciscain, et trois jésuites, Bellarmin, Félix Vincent, Jacques Tirius. La consultation a été publiée dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, t. VII, p. 232.

(2) « Il grano manca, écrivait le Légat, l'avena è per mancare, moltissimi poveri huomini si nutriscono di fave et herbe... con tutti ciò non si vede nessuna seditione, anzi si confortano insieme a patire... io resto come admirato della patientia di questo popolo. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVI, f° 361. Lettre du 1er juillet 1590.

(3) La relation de l'entrevue (Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3996, f° 158) a été publiée dans les *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 340 ; et dans les *Mémoires de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. VII, p. 243.

(4) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3996, f° 161 ; *Mémoires de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. VII, p. 246 ; Franklin, *l. c.*, p. 224.

les mains des princes et seigneurs catholiques du parti royaliste pour la conserver ainsi au futur roi catholique approuvé par le Pape et les États de France. » L'issue de la crise était donc imminente, lorsque le lendemain 17 on annonça soudain la présence du duc de Parme à Soissons, à la tête de treize mille hommes. Dès le 18, le Roi quitta les abords de Paris pour offrir la bataille (1), mais le duc de Parme en habile tacticien sut l'éviter et le 23 il se trouva à Meaux. Le cardinal de Gondi, évêque de Paris, et le président au Parlement s'y rendirent le même jour pour discuter en présence du duc une proposition de suspension d'armes. Le duc de Parme, tout en laissant le duc de Mayenne libre de la conclure, dit que « lui parler de traiter avec l'hérétique, c'était perdre le temps. »

Le duc de Parme et le duc de Mayenne tinrent aussitôt conseil sur les moyens de dégager la capitale : « Je ne pourrais exprimer, écrivit le Légat, en quels termes de confiance et de courtoisie ces deux princes se sont comportés l'un vis-à-vis de l'autre. Le duc de Parme, venu, disait-il, pour secourir Son Excellence et la cause catholique, refusait toute autorité, Mayenne au contraire ne voulait rien décider sans l'avis et l'ordre de Son Altesse. » Dans la nuit du 29 au 30 août les troupes du roi de Navarre se retirèrent, et le duc de Parme, put faire entrer dans la capitale huit mille hommes avec des vivres pour un mois (31 août).

On put reconnaître l'effet du vœu fait à Notre-Dame de Lorette. Paris était délivré.

En ce moment le Pape Sixte-Quint rendit l'âme, emporté

(1) Le roi de Navarre avait 3,500 cavaliers de la première noblesse de France, dit le Légat, 5,000 chevaux, 6,000 Suisses, 2,000 lansquenets, 2,000 Anglais, 3,000 Gascons, 8 à 10,000 Français ; d'autres chiffres sont donnés dans une lettre publiée par Caringi, *l. c.*, p. 799. Chaque jour il convoquait et recevait du monde. Au duc de Nevers il écrivait de « se trouver à la bataille des bons Français contre ceux qui ont quitté ce beau nom pour se faire Espagnols. » *Lettres missives*, t. III, p. 242. — Le duc de Mayenne avait 12,000 hommes à joindre aux troupes du duc de Parme. Mayenne, qui à Ivry n'avait pas avec lui cent nobles, écrit Caetani, en avait à présent mille.



par les fièvres si meurtrières sous le ciel de Rome (27 août 1590). « Sa mort arrive à un moment bien inopportun, écrivit Badoer, et il laisse tous les gens de bien en proie aux plus vives inquiétudes. » « Il n'aurait pu mourir à un moment plus désavantageux pour sa réputation, écrivit en se plaçant à un autre point de vue le duc de Sessa, car il laissera plus mauvais renom qu'aucun autre Pape depuis bien des années (1). » On ne pouvait montrer plus de dépit. « Sa Sainteté est morte sans confession, écrivit Olivarès, et pis, pis que cela. » Le fait est faux. Sixte V reçut les sacrements et fut administré par le cardinal Aldobrandini, son grand pénitencier.

L'ambassadeur de Venise et l'ambassadeur d'Espagne furent ainsi les échos des deux politiques qui se disputaient la direction des affaires. On en retrouve l'expression autour de Philippe II comme dans la bouche même d'Henri IV. « A Madrid, écrit Contarini, on se réjouit de la mort du Pape : on pense et quelques-uns disent tout haut que quelque soit son successeur, il lui sera impossible d'être plus contraire à la politique de cette couronne et plus ennemi de la Ligue de France. Chacun en parle avec une grande liberté et peu de respect. » Henri IV au contraire apprit avec tristesse la mort du Souverain Pontife : « Quelle perte j'ai faite, dit-il, en perdant Sixte-Quint ! »

Le 14 septembre une lettre du Sacré Collège rappela le Légat à Rome pour concourir à l'élection du Souverain Pontife. Dix jours après, Caetani quitta Paris laissant comme Vice-Légat Mgr Philippe Sega, évêque de Plaisance.

La mission du cardinal Caetani était terminée.

(1) Le 1er septembre il arriva à Paris une telle quantité de vaches, de blé, de beurre, qu'une vache qui se vendait pendant le siège 90 livres et cent écus se baillait pour 25 et 30 livres. (*Journal de Fayet*, p. 98.)

Après avoir pris Lagny le 8 septembre, Corbeil le 16 octobre, le duc de Parme revint en Flandre. — Le 10 septembre Henri IV tenta mais en vain de surprendre Paris. (*Bulletin de la Société de l'Hist. de Paris*, janvier 1880, p. 89; et *Sommaire* de ce qui est advenu en l'armée d'Henri IV. Bibl. nat., 15591, fo 149.)



CHAPITRE SEPTIÈME

INTERVENTION MILITAIRE

DU SAINT-SIÈGE

SOUS GRÉGOIRE XIV

(24 septembre 1590 — 15 octobre 1591)

« Certains s'étaient persuadés que la France tomberait au seul bruit de la levée des troupes faites par Sa Sainteté et a l'exprès commandement porté par Landriano... L'événement leur apprit que la France ne veut pas estre maniée de ceste façon. »

Paroles de Neufville de Villeroy.

Jean-Baptiste Castagno, cardinal depuis 1583, élu pape le 15 septembre 1590, succéda à Sixte-Quint sous le nom d'Urbain VII ; il mourut le 27 septembre, onze jours après sa nomination.

Le duc de Luxembourg avait pendant la vacance du trône pontifical quitté Rome pour venir à Florence. Il affirma, dans un mémoire adressé à tous les cardinaux, le désir des catholiques royalistes de ramener le roi à l'Église, et supplia chacun d'eux de vouloir bien apporter en cette grave circonstance tous les ménagements nécessaires ; il expliqua comment le roi de Navarre avait demandé à être instruit,



et comment cette bonnne disposition eût amené un résultat, si le ministre du Pape envoyé comme Légat avait agi avec moins de passion. Enfin il les conjura de fermer l'oreille aux ennemis de la France, désireux de la démembrer, au moins de l'affaiblir, car il fallait prendre garde en perdant l'État de perdre l'Église. Tel était le vœu du duc de Piney. L'évêque d'Asti, Panigarola en avait un autre et, en exposant au duc de Savoie l'état des affaires, il réclama l'intervention en France d'une armée pontificale. « Plaise à Dieu, dit-il, qu'il nous donne à bien tost ung Pape tel que Lui avec le roi d'Espagne... puissent appliquer le remède nécessaire et, par le moien de la guerre, ils couvent tellement ce feu qu'il se puisse faire ung roi catholique. »

Laquelle des deux politiques allait être suivie ?

Le cardinal Nicolas Sfondrato, élu pape le 5 décembre, prit le nom de Grégoire XIV. Le duc de Luxembourg alors à Brescia le félicita de son élection, parla contre la Ligue et supplia le Souverain Pontife de ne rien précipiter, mais d'attendre l'envoyé des Princes et de la noblesse de France.

Le commandeur de Diou, resté à Rome, obtint de suite (16 décembre) une audience où il se rendit avec Mgr Desportes. Il présenta les demandes des catholiques ligueurs ; c'est-à-dire un secours important en argent pour entretenir l'armée, un monitoire pour effrayer par la menace d'excommunication les soutiens du parti contraire ; des brefs pour diverses personnes ; la nomination, du moins la présentation par le duc de Mayenne, aux bénéfices vacants ; le chapeau de cardinal pour l'archevêque de Lyon.

Grégoire XIV répondit en peu de mots et tout en témoignant sa volonté d'aider les catholiques, il demanda du temps pour réfléchir, car s'il regrettait de dépenser inutilement cinq baïoques, il ne regarderait pas, s'il y avait utilité, à employer deux cent mille écus. Il examinerait la question des bénéfices, mais ne voulait point encore nommer de cardinaux, sauf le fils du duc de Parme Edouard Farnèse et l'abbé Sfondrato son neveu, prélat jeune encore, mais de grande espérance, sur lequel il comptait se décharger du soin des

affaires. — « Il faudra en tenir compte » observa le commandeur de Diou, et il se promit de rendre visite au futur cardinal, aussitôt après son arrivée à Rome, où il était attendu dans un ou deux jours.

L'impression des agents de la Ligue avait été bonne ; ils avaient espoir dans « les grandes et louables vertus et qualités du Pape, dans son zèle et amour pour la sainte cause(1). » Aussi le duc de Mayenne s'empressa de l'écrire à l'évêque d'Avranches François Péricart ; « Le Pape est l'ung de ceux que nous pouvions le plus désirer pour l'affection dont il a tousjours esté poussé à favoriser le bien de cette sainte cause (2). » L'abbé d'Ossat constatait les espérances des Ligueurs, mais comptait bien que ce « Pape craignant Dieu et homme de bien ne ferait rien qui puisse tourner à la diminution de la couronne de France (3). »

Une politique d'attente et de conciliation n'avait encore rien produit ; une politique de combat contre le roi de Navarre obtiendrait-elle un résultat ? Grégoire XIV allait le tenter, car l'opinion générale qui a tant de puissance, même sur les meilleurs esprits, l'entraînait dans cette voie : l'intervention militaire était ardemment réclamée par les Ligueurs, au nom de la religion à sauver ; elle s'imposa.

Lorsque la nouvelle de l'élection du Pape parvint à Paris, le duc de Mayenne demanda aux conseillers de la ville des réjouissances publiques (4). Mgr Sega qui avait reçu l'ordre de continuer ses fonctions de Vice-Légat (5), voulait, afin de

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXV, f° 485. Let. du 16 déc. 1590.

(2) Loriquet, *Correspondance du duc de Mayenne*, p. 190.

(3) « Y en ha qui présagent desja que ce Pontificat sera administré en grande partie au gré des Hespagnols... aussi croy-je que Sadite Sainteté qui s'est toute sa vie monstré craignant Dieu et homme de bien et qui jusques ici n'ha jamais que l'on sache fait injustice à la requeste d'aucun prince, fera encore moins cy après aucune chose qui puisse tourner à la diminution de la couronne de France. » Lettre de d'Ossat, 18 décembre 1590. Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3473, f° 106.

(4) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXII, f° 39. Lettre du 9 janvier 1591.

(5) Le Pape disait de lui : « Cognosco Mgr di Piacenza per nostro amico, l'habiamo per prelato molto benemerito della Sede apostolica. » Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3380, f° 105.



donner à ces fêtes un caractère particulièrement religieux, faire chanter un *Te Deum* et ordonner une procession. Il écrivit en ce sens au cardinal de Gondi, évêque de Paris, mais le cardinal ne répondit rien, et le Prévôt des marchands, de son autorité privée, prescrivit une procession dans chacune des paroisses, avec une procession générale le dimanche suivant à l'issue de la messe du Saint-Esprit. « Dieu soit loué, écrivait Mgr Sega, ne nous occupons pas de la manière dont les prières sont venues, pourvu que nous en ayons l'effet. » Cependant il faisait remarquer qu'il n'avait pas été consulté, et il ajoutait : « On ne peut tolérer longtemps ce manque d'égards et il faut du moins montrer qu'on s'en aperçoit (1). »

Le cardinal de Gondi, si peu empressé en cette circonstance, profita cependant du changement de Pontificat pour demander à Grégoire XIV, de « ne pas ajouter foi aux calomnies répandues contre lui, avant d'avoir entendu les motifs qui l'avaient fait agir (2). » Depuis le commencement de nos malheurs, disait-il, on lui avait demandé de prêter le serment de l'Union ; toujours il avait déclaré, comme il le déclarait encore, sa volonté de rester uni aux catholiques en tous les points de la religion, mais, comme la formule du serment contenait des engagements inexécutables pour lui, il avait refusé de le prêter « avant de recevoir un ordre du Souverain Pontife ; » or cet ordre il ne l'avait pas reçu, au contraire lorsque la Sorbonne l'eut frappé d'excommunication pour avoir célébré le service du Roi défunt, le Pape contesta à la Faculté le droit de porter cette sentence et admit la bonne foi du cardinal.

Pendant la vacance du Siège Apostolique, des esprits véritablement trop ardents, disait le cardinal, l'avaient de nouveau sollicité de prêter le serment; sans doute on avait retranché certains articles, mais ces articles étaient peu

(1) Archives du Vatican, *Lettere*, t. XXXII, f° 109. Lettre du 15 janvier 1591.

(2) Arch. du Vatican, t. XXV, f° 123. Lettre du 10 janvier 1591.

importants, et il en restait d'autres qu'en toute conscience le cardinal ne croyait pas pouvoir jurer. Il s'en rapportait au jugement du Saint-Siège.

Le cardinal était en ce moment d'accord avec le Vice-Légat pour réunir les catholiques ligueurs avec les catholiques royalistes, seulement Gondi voulait appuyer ces derniers afin que les ligueurs revinssent à eux (1), Sega entendait les blâmer et leur faire abandonner la cause du Prince pour grossir les rangs des Ligueurs. « Je leur ai mis la puce à l'oreille, écrivit Sega au secrétaire d'État (2), en leur montrant que s'ils quittaient le Navarrais et se jettaient aux pieds du Pape pour se conformer à ses ordres, Paris se mettrait volontiers sous leur protection, en attendant le roi élu par l'assemblée des États et béni par le Souverain Pontife. Les autres villes suivraient l'exemple de Paris. » D'un autre côté pour obtenir la coopération de M. de Brissac, venu à la fin de décembre par ordre du duc de Mayenne « faire un tour » dans la capitale afin de reconnaitre sa vraie situation, le Vice-Légat « lui mit une autre puce à l'oreille (3). — Il y a quelque chose en train, lui dit-il, j'en suis sûr, et si Mayenne n'est pas prêt et diligent, il pourra se trouver fort embarrassé (4). » Brissac le jugeait vraisemblable, parce que, d'après lui, il y avait entre le roi de Navarre et la noblesse catholique un certain froid (5). — « Savez-vous si d'Epernon est au courant de l'affaire? »

(1) Bibl. nat., f. fr. 3980, f° 97. — « Ayant eu toujours en l'opinion que rien ne peult remectre ce royaulme en son entier et pour la religion et pour l'estat que l'union des catholiques. *Ib.*, f° 110.

(2) « Gli ho messo il pulci nell' orecchio. » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXII, f° 45.

(3) Le 24 décembre, le duc de Mayenne annonçait au Vice-Légat et à l'ambassadeur d'Espagne qu'il envoyait le comte de Brissac « faire un tour à Paris » pour « recognoistre plus particulièrement l'estat et la disposition des affaires et me rapporter soigneusement la résolution que vous avez prise ensemble. » *Correspondance* publ. par MM. Henry et Loriquet p. 196. — Brissac qui « est extrêmement bien volu » devait prendre avec eux « un bon avis sur l'occurence des affaires. » (*Ib.*, p. 198.)

(4) « Si potria trovare con uno pugno pieno di moschi. » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXII, f° 45.

(5) « Disgusto. »



demanda Brissac, et son interlocuteur de répondre : « Je pense que oui et c'est là sans doute la raison de sa présence dans les environs. »

Le Vice-Légat attendit de cette double intrigue un bon résultat (1) et il chercha de plus à faire savoir adroitement au roi de Navarre l'assentiment donné au projet par le cardinal de Gondi, afin de faire naître entre eux de la méfiance.

N'était-ce pas beaucoup se flatter? Afin d'appuyer ses plans, Mgr Sega sollicita du nouveau Pape le Monitoire ou Avertissement réclamé déjà par M. de Diou. Si à ce Monitoire était ajouté un secours d'argent donné à la ville de Paris, si le Monitoire arrivait en France en même temps que l'armée du duc de Parme passerait la frontière, si de plus il était accompagné d'une démarche auprès des chefs de l'Union pour leur faire abandonner des erreurs préjudiciables au progrès de leur cause, le Vice-Légat croyait à un effet certain (2). Autrement, disait Mgr Sega, « si l'autorité de Sa Sainteté ne brise l'opiniâtreté des uns et ne secoue la paresse des autres, pour les tirer tous de l'aveuglement où les jettent leurs passions et leurs intérêts particuliers, tout ira à la ruine, surtout de notre côté. » Aux yeux de Sega, c'était évident; comme preuve, il envoya à Rome la *Lettre* rédigée à Paris, *d'un catholique à un provincial*, et il énuméra les pertes récemment éprouvées par les Ligueurs : Corbeil, Lagny, le pont de Saint-Cloud, n'étaient plus en leur pouvoir, car les ordres donnés par le duc de Parme avant son départ n'avaient pas été exécutés; or l'occupation de ces points importants restreignait le cercle des approvisionnements de la capitale. De plus une tentative pour reprendre Saint-Denis venait d'échouer.

Le gouverneur de Paris, F. de Faudoas, sieur de Belin,

(1) « Talche si ne va imbevuto di maniera che la calchera a Umena piu mediocremente. »

(2) « Si fusse accompagnato da un buon avertimento a Principi dell' Unione de li errori che corrono fra loro, in prejudicio del buon progresso de la causa saria piu efficace et piu metteria il cervello a partito a tutte le sorti di persone. »

averti de l'absence du roi de Navarre et de la faible garnison laissée dans cette ville, eut le dessein de profiter de la glace qui couvrait l'eau des fossés pour avancer jusqu'au pied des murailles et les escalader. Il fit part de son projet au chevalier d'Aumale (1); le chevalier l'approuva et déclara même qu'il voulait s'y trouver en personne. Pendant la nuit du 2 janvier 1591, M. de Belin, accompagné du chevalier d'Aumale, de Louis de Beauvau sieur de Tremblecourt et du sieur de Tremon, éclairé par quelques cavaliers et suivi de huit cents fantassins, la moitié français et la moitié lansquenets, sortit de Paris. Quand leurs soldats furent aperçus par les sentinelles ennemies, ils s'élancèrent à l'assaut sur quatre côtés à la fois, ouvrirent heureusement la porte désignée pour faire entrer le gros de la troupe, mirent en fuite le corps de garde, prirent l'artillerie et marchèrent vers l'église où la garnison venait de se retrancher. Mais une décharge de plusieurs coups d'arquebuse ayant atteint mortellement le chevalier d'Aumale au moment où, après s'être écarté, il passait sur la place (2), ses compagnons s'enfuirent et, dans l'obscurité de la nuit, jetèrent le désordre dans les rangs. Le coup était manqué. Cet échec répandit la consternation : il « enleva à la troupe sa réputation, aux politiques la crainte du chevalier d'Aumale et il accrut l'audace de l'ennemi. »

Le roi de Navarre revenu aussitôt à Saint-Denis, ne voulut pas rendre le cadavre du chevalier avant d'avoir constaté son identité. « Dieu doit être bien courroucé contre nous, dit alors Madame de Nemours au Vice-Légat (3), car mon fils avait obtenu d'un capitaine nommé Beaujeu la promesse de livrer une porte de la ville. » Mais ce capitaine en parla à sa

(1) Claude de Lorraine, troisième fils de Claude de Lorraine et de Louise de Brezé, était chevalier de Malte.

(2) « Quando sbandatosi il cavaliere con sette o otto degli altri piu presto del dovere, sotto pretesto di voler salvare la casa di una donna dishonesta amica sua. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXII, f° 53.

(3) « Bisogna dire che Dio sia scorociato con noi, poiche haveva permesso ancorche si fosse scoperto il trattato, che vi haveva dentro. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXII, f° 102; 15 janv. 1591.



femme, fut dénoncé par elle, renvoyé sous un prétexte quelconque à Senlis, où convaincu de trahison il fut mis à mort.

Cette affaire malheureuse pour les Ligueurs avait été précédée quinze jours auparavant d'une autre, à trois lieues de Dreux, où « un bon soldat et grand catholique, » le sieur de Falandre, avait été tué. Presqu'en même temps, il est vrai, la garnison de Merle avait repris par escalade la place de Notre-Dame de Liesse, « lieu de dévotion non loin d'Amiens (1), » dont les Catholiques avaient été chassés trois mois auparavant. Sans doute aussi une partie du régiment de Capizucchi avait mis en fuite la garnison de Château-Thierry, mais les soldats royalistes de Corbeil avaient enlevé un convoi de deux mille cochons destinés à la capitale (2). Rien dans ces opérations n'était décisif.

Le comte de Brissac, après avoir constaté « le très malheureux et très dangereux état de Paris à la merci d'une émeute, d'une sédition, d'une escalade ou de tout autre accident, » avait quitté la ville dans la nuit du 4 janvier 1591, porteur d'une lettre où le Vice-Légat réclamait de Mayenne mille fantassins espagnols et italiens. Mais il fallait les payer pour deux mois et de plus leur assurer, ainsi qu'aux Allemands et aux Français de la garnison, des vivres pendant trois mois. Or les provisions s'épuisaient; on demanda donc au duc de Mayenne d'envoyer cent chevaux à Dourdan et cinquante à Pacy, afin de faciliter l'entrée des vivres dans la capitale, sans avoir recours à un traité de commerce avec l'ennemi. « Tout le monde a été unanime à donner cet avis, écrivait Mgr Sega; si donc Mayenne n'est pas de marbre, il faut qu'il se réveille. Ne pourrait-il par exemple renouveler avec plus d'ordre et de prudence l'escalade contre Saint-Denis? Si en effet cette place était en notre pouvoir, nous pourrions nous moquer de l'ennemi jusqu'à l'arrivée du duc de Parme,

(1) N.-D. de Liesse est auprès de Laon.

(2) Chaque cochon coûtait dix-huit écus, une vache quarante, tandis qu'au commencement du siège on en avait une pour six ou sept écus.

car les vivres ne nous manqueront pas à présent du côté de Pontoise et de Dourdan. » Sega conclut en disant : « Si Mayenne envoie du secours, je ne quitte point Paris, mais s'il n'envoie rien, je partirai avec la duchesse de Guise, la conscience tranquille vis-à-vis de tout le monde (1). » Déjà le colonel Collalto était parti pour aller parler au duc de Mayenne « avant de voir ses troupes mourir de faim. » C'était pendant la nuit du 3 janvier. Sous la protection des compagnies de Collalto et de Bassompierre étaient également partis l'ambassadeur don Bernardino de Mendoza, les secrétaires Desportes et Pericard, dévoués aux Guise, les agents du duc de Lorraine, Mme de Celle, le frère Zoppa de Saint-Bernard, le P. Provincial des Jésuites, lui aussi désireux de parler au duc de Mayenne et de visiter deux collèges de sa province ; il y avait encore d'autres personnes, en tout cent dix chevaux environ et cent cinquante lansquenets à pied, avec des charettes et des bagages. « Je ne suis pas allé avec eux, écrivit Sega, pour ne pas donner le signal de la perte de la ville (2). Ma présence la maintient dans le devoir et permet d'attendre la décision de Mayenne, mais si un secours n'arrive pas, tout est à craindre : voilà la vérité. »

La faiblesse de la position se trahissait par les « résolutions inconsidérées de ce querelleur (3) de Conseil tenu par Lenoncourt, le Président Le Maitre, Videville (4) et Neuilly. Le premier ne sait ni parler, ni comprendre, le second a montré ses sentiments en mariant sa nièce à un secrétaire de Biron, le troisième est l'âme du cardinal de Gondi et est ingénu comme vous savez, comme peut-être on l'apprendra bientôt. Le quatrième ressemble au premier. Les deux du

(1) « Gia che havro completo con la mia conscienza et col mundo. » Arch. du Vatican, t. XXXII, f° 39 ; 9 janvier 1591.

(2) « Jo non sono andato con loro per non dare il tracollo a la perdita di questa citta. » (9 janvier.) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXII, f° 43. Le porteur de cette dépêche ayant été dévalisé par l'ennemi à Lonjumeau, Sega en envoya le 16 janvier un duplicata.

(3) « Tenzolo. »

(4) Nicolas Bertrand, seigneur de Videville, petit-fils de Jean Bertrand Garde des sceaux.



milieu sont très liés ensemble et le premier marche d'après leur avis, aussi il va rarement au conseil, mais il se plaint publiquement de ses extravagances, il l'écrit à Mayenne et d'autres l'écrivent comme lui, mais on n'y voit pas de remède. En somme, écrit toujours Sega, il s'engage ici entre les trois autorités la plus ridicule escarmouche du monde. La ville ordonne, le Parlement empêche, le Conseil s'oppose, et rien ne s'exécute, toute l'action consiste à faire et à défaire. Les résolutions se prennent et se contredisent l'une l'autre si ouvertement, que c'est une honte. De plus le Conseil est si inconstant qu'il veut et ne veut pas. La même lutte existe entre le Parlement et les Seize, entre les magistrats de la cité et les représentants de la politique, entre les membres du Parlement eux-mêmes, les uns contre les autres. C'est pitié de voir combien tous obéissent peu à ce faible chef (Mayenne) réduit, il s'en faut guère, à être le roi des grenouilles de la fable, selon le mot juste de l'auteur d'un écrit. D'ailleurs, le langage de Mayenne est divers selon les différentes impressions qu'il reçoit de son entourage, et on n'est jamais sûr d'entendre sa véritable pensée. Ainsi tous les membres languissent, quand la tête faiblit. Je n'en dis pas davantage, ajoutait le Vice-Légat, parce que j'en parlerai plus longuement dans un mémoire sur les défauts de l'Union. » Puis Sega revenait à une de ses idées déjà présentées au secrétaire d'État : « Réfléchissez sur le remède que j'ai proposé, c'est-à-dire de placer sous la protection et tutelle du Saint-Siège cette ville de Paris avec l'Ile-de-France, en attendant la prochaine assemblée des états et l'élection régulière d'un roi catholique. Ne mettrait-on pas ainsi un certain ordre en cette confusion, et l'autorité de Sa Sainteté, par l'excommunication contre les gens d'armes, ne détournerait-elle pas la guerre de ce pays ? Une fois le Pape d'accord sur ce point avec le roi d'Espagne, le duc de Mayenne consentirait facilement à la combinaison et les peuples l'accepteraient plus volontiers. Ce serait là, Mgr Sega en était persuadé, un remède plus efficace et plus utile au repos du royaume que la Ligue elle-même des Catholiques; 4,000 fan-

tassins et 500 bons chevaux suffiraient à réaliser ce plan, par conséquent il entraînerait peu de dépense ; pendant ce temps, le roi d'Espagne occuperait les autres parties de la France et contiendrait l'ennemi. »

Quelques jours après Sega ajoutait : « J'ai pensé de nouveau à ce projet. Le Pape pourrait seulement occuper Paris et alors il suffirait d'avoir 2,000 fantassins et 200 chevaux ; ces troupes, réunies à dix mille Parisiens enrolés moyennant une faible solde, assureraient la tranquillité de la ville, car elle est très menacée (1). Le Navarrais réunit ses troupes à Compiègne, et les personnes qui arrivent ou écrivent de Mantes, annoncent sa résolution d'emporter Paris avant le retour du duc de Parme. » Ses troupes, il est vrai, venaient d'être repoussées de Meaux, et après la découverte d'un complot pour livrer Beauvais, le Maire avait fait arrêter quatre-vingts personnes, dont dix-sept des plus coupables furent, le soir même et à la lueur des torches, mises à mort. « Si le Navarrais veut prendre la ville, avait dit alors le Maire aux survivants, au premier coup de canon je vous fais tous brûler vifs. »

Les autres complots ourdis chaque jour par les royalistes à Mantes, à Châlons, à Orléans, à Paris, montraient assez qu'ils ne s'endormaient pas. A Orléans, les échevins, pour éviter de tomber entre les mains des royalistes, avaient sollicité par l'entremise du duc de Parme, la protection de Philippe II ; mais le Vice-Légat comprenant la nouvelle difficulté créée par cette proposition, exposa au duc (il se fiait du reste sur sa grande circonspection) l'inopportunité d'y prêter en ce moment l'oreille, car le danger où la puissance du roi d'Espagne exposait la France étant en effet un des principaux arguments mis en avant par le roi de Navarre pour rallier les Catholiques, n'était-ce point le servir que d'abonder dans le sens incriminé?

Henri IV espérait entrer bientôt dans Paris, car il croyait la ville réduite à l'extrémité de se rendre pour ne pas être

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXII, f° 102.



emportée d'assaut (1). « Dieu veuille, écrivit Sega le 9 janvier, que ce ne soit pas le seul fondement de son espérance, mais il y en a d'autres. » Et alors le Légat raconta comment le Doyen et quelques chanoines du Chapitre de Notre-Dame, auraient demandé au gouverneur de Paris un passeport pour solliciter du roi alors au château de la Roche-Guyon, à quatre lieues de Mantes, la permission d'amener dans la capitale, afin de servir aux besoins de l'Église, le grain dû par ses tenanciers. « La demande a une telle importance et peut avoir une telle conséquence, car c'est un très mauvais exemple, répondit le gouverneur, que je ne puis délivrer le passeport sans en parler au duc de Mayenne. On n'a qu'à lui écrire, et quel que soit son avis je m'y conformerai. » Mgr Sega instruit de cette démarche par le gouverneur, approuva sa réponse : « Il eût été bon, ajouta-t-il malicieusement, de demander au Doyen ce que le cardinal de Gondi et le Vice-Légat pensaient de sa démarche, afin de forcer le cardinal à se découvrir et le Chapitre à parler au représentant du Souverain Pontife. »

Le Doyen envoya aussitôt vers le duc de Mayenne, et Sega de son côté fit appeler l'abbé d'Orbais. « C'est là, lui dit l'abbé, une intrigue inventée et proposée par le Doyen pour aller lui-même traiter avec le roi de Navarre. La requête est déjà écrite : il y a en tête un beau frontispice et les titres de

(1) « Les trente chevaux de guerre que M. de Tremon avait à Paris en partirent faute de vivres. Ceux de MM. Collalto et Bassompierre étaient déjà en allés, en sorte qu'aujourd'hui, écrit le Vice-Légat le 23 janvier, il n'y a que les six chevaux de guerre du gouverneur. Les autres chevaux de la ville ne dépassent pas le nombre de cent. Chose digne de risée et de pitié, les quatre Duchesses ont trois carrosses et chacune un cheval, et puis quels chevaux ! on est effrayé de les voir (Et cavalli poi, ch'è spavento a vederli). Outre ces trois carrosses, il y a ceux d'Écosse, de Ferrare, de Rennes et le mien : on n'en voit pas d'autres dans ce Paris dont toutes les rues autrefois en étaient remplies. »

« Le traité de commerce, conclu à Mantes par Videville ne satisfait pas ; toujours est-il qu'en gros ou en détail on ne voit pas de vivres (So bene che ne in grosso ne a minuto compariscono viveri di sorte alcuna.) » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXII, f° 102, et *passim*.



Sire et de Majesté ne sont pas épargnés. Il y a là un mystère, car le Doyen n'agit probablement pas sans l'agrément du cardinal de Gondi (1). C'est un homme à embrasser même le diable et à accepter l'hérétique pour sauver sa vie (2) ; il commande à la baguette et déjà au nom du Chapitre il a pris contre le Conseil de ville la défense du chanoine Falchetti, incarcéré comme suspect. Les chanoines « zelés pour l'Union (3) sont si peu nombreux qu'ils ne se réunissent plus à leurs collègues et les royalistes dominent seuls dans leurs réunions. »

Le Prévôt des marchands, instruit de la démarche, vint peu après s'en plaindre au Vice-Légat et lui dire sa résolution de s'opposer avec lui à la sortie du Doyen. Néanmoins celui-ci se rendit à la Rocheguyon avec un passeport du roi de Navarre et y rencontra huit ou neuf fois le Prince ; il lui parla même, dit-il à quelques personnes, mais il le nia en présence du Vice-Légat. « Le plus beau de tout, écrivait alors ce dernier, est que depuis son retour il ne tarit pas d'éloges sur le Roi ; à l'entendre ce prince est un prodige d'innocence, comme saint Jean-Baptiste ou saint Jean l'Évangeliste. »

Les royalistes prenaient courage, et la mésintelligence qui depuis longtemps existait entre le duc de Mayenne et le conseil de l'Union, était bien de nature à fortifier leur espoir. Les conseillers étaient mécontents de voir leurs lettres rester souvent sans réponse, et irrités de ne pas recevoir les expéditions concernant les affaires du royaume pour y apposer le sceau du conseil, car beaucoup de pièces étaient scellées à Soissons avec le sceau particulier du duc. Ils trouvaient

(1) « Asserandomi che necessariamente la contiene qualche occulto misterio... ne si puo indurre a credere che il decano, che n'è l'autore, l'habbia promossa senza participatione del cardinale Gondi. » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXII, f° 106; janvier 1591.

(2) « Si lascio uscire di bocca, che bascieria etiamdio il Diavolo, non che assentire all'heretico per salvare se stesso. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXII, f° 41.

(3) « Li zelanti il partito dell'Unione. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXII, f° 39.



également fort mauvais de ne pas avoir eu communication des instructions remises par le duc de Mayenne au président Jeannin, lorsqu'il fut envoyé en Espagne, et ils reprochaient au duc d'avoir trop de rapports avec le gouverneur de Lagny et avec M. de Fleury, frère aîné de l'évêque de Châlons, envoyé par le duc de Nevers pour lui persuader de conclure un accord avec le roi de Navarre; or, comme M. de Fleury et le gouverneur de Lagny étaient dans l'intimité de Villeroy, leur présence à Soissons où se trouvait le duc de Mayenne parut suspecte. Les soupçons augmentèrent à cause des relations du duc de Mayenne avec un capitaine royaliste très en évidence, Alphonse d'Ornano (1). Le Vice-Légat chercha à calmer les conseillers, selon « son principe ordinaire de leur donner satisfaction sur certains points. » Le duc de Mayenne, dit-il, « est le premier du royaume. Les instructions données par lui à un ambassadeur ne peuvent être communiquées à tout le monde, et quant aux pourparlers engagés, ce bruit n'est-il pas mis en avant par le duc de Mayenne, précisement pour arrêter l'élan de l'ennemi et gagner un temps précieux? » Tel fut le langage tenu par Mgr Sega vis-à-vis des conseillers, mais, dans ses dépêches à Rome, il se demanda au contraire si les négociations suivies par le roi de Navarre n'avaient pas pour but d'endormir le duc de Mayenne et de l'empêcher d'avancer pendant qu'ailleurs on frapperait de grands coups?

Un des membres du conseil de Paris, Boucher curé de Saint-Benoît, avait souvent le don d'exciter la colère de ses interlocuteurs, aussi un jour la duchesse de Mayenne lui parlant des membres du conseil, s'écria dans un mouvement de colère : « Il faudrait jeter à la Seine tel et tel (2). » Cette franchise n'était pas le moyen de rétablir l'harmonie. Un autre jour lorsque ce même curé parla des murmures élevés contre le duc de Mayenne au sujet de provisions d'abbayes, faites contrairement à la décision du conseil, Madame de Montpensier lui répondit avec hauteur de ne pas s'ingérer

(1) Fils du corse Sampiero, portait le nom de sa mère, V. d'Ornano.
(2) Arch. du Vatican, *Let.*, t. XXXII, f° 151. Lettre du 13 février 1591.

dans ces affaires qui ne le regardaient pas et de lire seulement son bréviaire. A quoi Boucher très blessé répliqua : « Je tire précisement cet avis de mon bréviaire, où est écrit cette phrase : *Pone Principes eorum sicut orebo* etc., mais si les avis charitablement présentés déplaisent, je les donnerai seulement là où ils pourront être entendus, » et il sortit indigné. Le bruit de cette altercation se répandit aussitôt dans Paris. On chercha, il est vrai, à arranger les choses : mais, dit à ce propos le Vice-Légat, « on pourra guérir la blessure ; la cicatrice, je le crains, restera toujours. »

Le roi de Navarre très bien informé « de ces folies » se tenait prêt à profiter de la division des Ligueurs. Il voulait provoquer une réunion de la diète des Cantons suisses afin de traiter avec eux pour avoir des soldats, mais de lui et surtout de ses amis de France, il attendait le succès.

Le 17 janvier 1591, il avait lancé un manifeste pour attaquer le roi d'Espagne dont « l'ambition d'avoir la couronne de France mettait le pays à feu et à sang. » Cette proclamation devait être suivie d'un coup de main sur Paris. On n'y était pas sans crainte. Des soupçons contre le capitaine de la porte Saint-Honoré avaient motivé l'obstruction de cette porte et de celle de Saint-Denis par un rempart de terre ; toutes les autres restèrent fermées le 18 janvier et les corps de garde des bourgeois furent doublés. Pendant la nuit les troupes royalistes s'avancèrent effectivement dans le faubourg Saint-Honoré et un bruit de charettes et de chevaux vint annoncer aux remparts la marche de l'artillerie. A une heure du matin on appela aux armes et aussitôt tout le peuple se porta si promptement, en si grand nombre et avec tant d'élan, aux postes indiqués, que le Vice-Légat ne pouvait l'écrire sans être ému (1). Les royalistes se voyant découverts ne tentèrent rien, mais restèrent cependant logés dans le faubourg. Le lendemain 19 quelques troupes de cavalerie parurent à Montmartre et à Montfaucon. Pendant la soirée elles se rapprochèrent des portes de la ville et le roi de

(1) « Senza tenerezza. »



Navarre y fut en personne, mais l'alarme fut de nouveau donnée à quatre heures de la nuit, et chacun avec le même entrain prit les armes. Les troupes espagnoles arrivèrent et les royalistes se retirèrent.

Le capitaine de la porte Saint-Honoré avait eu des intelligences avec l'ennemi. Sous un prétexte ou sous un autre, il devait renvoyer ses soldats, en garder seulement dix, et se laisser surprendre ; quarante royalistes, vêtus en paysans, mais armés de poignards et de courtes arquebuses, chargés de vivres et mêlés à des femmes pour mieux donner le change, devaient conduire deux charrettes et les laisser sur le pont pour l'encombrer ; une troupe embusquée dans le faubourg aurait eu alors le temps d'arriver et le roi de Navarre aurait soutenu les troupes engagées (1).

Un *Te Deum* auquel assistèrent les magistrats de la ville et le Parlement, fut chanté le 22, pour remercier Dieu d'avoir sauvé Paris d'un vrai péril.

L'effet produit par ces incidents fut excellent (2). Le gouverneur en profita pour mettre en état de défense les lieux les plus exposés, et on abattit les maisons dans les faubourgs jusqu'à une portée d'arquebuse (3) ; on s'arrêta à « la belle maison de Gondi, » sur la pente de la montagne Sainte-Geneviève (4).

Une autre fois on répandit le bruit d'une attaque par les bords de la Seine, parce que beaucoup de bateaux étaient réunis à Melun ; aussi l'émoi fut-il grand et on songea à prendre des précautions : Vitry avec 200 chevaux garda le Parlement, deux cents fantassins napolitains, entrés dans la

(1) Deux soldats faits prisonniers dirent que pendant trois nuits ils avaient été constamment sous les armes. Le Vice-Légat en rapportant ces circonstances ajoutait : « Le fait est vraisemblable, cependant il n'a pas encore été vérifié. »

(2) « Questo accidente ha messo il fiato in corpo, veduta la brava risolutione dei buoni, che fara scemare l'ardire ai tristi. » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXII, f° 123. Lettre du 23 janvier 1591.

(3) « E fatto la tagliata de'foborgi a torno a torno a tiro di archibugio. »

(4) A peu près où est aujourd'hui l'Odéon.

ville en même temps que Vitry, le 7 février, furent logés à la Tournelle; la Bastille, l'arsenal, le boulevard, l'île furent bien occupés et le nombre des bateaux, garnis de chaînes destinés à barrer le fleuve, fut augmenté.

Mais ces bruits d'attaque sur Paris, ces préparatifs de bateaux à Melun cachaient le but réel du Roi : de Melun au lieu de descendre la Seine, il se dirigea sur Étampes en emmenant avec lui des échelles et quatre pièces de canon.

Le roi de Navarre y attendit l'issue de deux complots ourdis, l'un à Dreux, l'autre à Chartres. Mais à Dreux, les habitants, après avoir touché 4,000 écus du baron de Biron, reçurent à coups d'arquebuse les troupes venues suivant le marché pour occuper la ville. A Chartres une garnison de 800 hommes et de 2,000 chevaux, prête à se porter sur les remparts ou à faire une sortie, était résolue de se défendre. Force fut donc d'assiéger la place, et le jour du carnaval l'artillerie commença à battre les murailles. Le duc de Mayenne envoya dans la ville M. Faulcon, son chambellan, parce qu'il y avait des connaissances et du crédit, puis il donna l'ordre à M. de Vitry d'aller aider le commandant.

Le siège devait durer deux mois. Pendant ce temps les affaires des Ligueurs parurent prendre une tournure favorable.

En Picardie, où la noblesse commençait à se montrer mieux disposée pour l'Union et où Mayenne groupait à ses côtés, ce qui lui avait toujours manqué, un grand nombre de nobles (1); en Champagne, où le sieur de Lameth, gouverneur de Coucy, lassé d'attendre la conversion du Roi était passé à la Ligue en publiant sa *Lettre à un gentilhomme de la suite du Roi de Navarre* (2); en Brie, où le gouverneur de Provins avait surpris à Dammarie le royaliste Givry (3); non loin de Langres, où deux cents chevaux royalistes conduits par le

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXII, f° 169. Lettre du 27 février.
(2) Paris, chez Rolin Thierry, 1591.
(3) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXII, f° 215. Lettre du 23 mars 1591.



marquis de Mirebeau et un des Cars, sieur d'Aizé, avaient été défaits par deux capitaines lorrains (1); en Bourgogne, où le peuple catholique de Dijon retenait prisonnier le baron de Senecey (Beauffremont) devenu suspect, où le duc de Nemours avait battu le sieur de Cipière, mis à mort le châtelain de Montbard coupable d'intelligence avec l'ennemi, et renouvelé à Auxerre l'union des catholiques; dans le Nivernais, où la seule nouvelle d'une indisposition du duc avait suffi pour mettre aux prises les catholiques et les royalistes (2); en Provence, où le duc de Savoie avait pris les places gardées par La Valette, occupé Marseille (2 mars) et assiégé Sisteron, « cette ville prise, écrivit le Nice-Légat, le parti de Navarre n'existera plus en Provence (3); » dans le Midi, où l'assemblée provinciale du Languedoc avait déjà nommé les députés aux futurs États et voté 80,000 écus pour l'entretien des troupes, plus 25,000 pour l'extinction des dettes, pendant que les États royalistes tenus à Pezenas (25 février) votaient 150,000 écus pour payer l'armée destinée à s'opposer aux Espagnols (4); en Gascogne, où la ville d'Agen, grâce à M. de Montluc, avait échappé à une surprise tentée par le maréchal de Matignon, tandis qu'à Bordeaux le Parlement rendait des arrêts pour refuser l'obéissance au roi de Navarre et prohiber tout écrit publié contre la maison de Lorraine; en Poitou, où la noblesse catholique accusait le gouverneur de Poitiers de correspondre avec le roi de Navarre; en Bretagne, où la royaliste ville de Rennes s'était rendue au duc de Mercœur; en Normandie, où le sieur de la Colombière « un des plus perfides huguenots

(1) Arch. du Vatican, t. XXXII, f° 169. Il y a une multitude de ces faits de guerre : « Quatre mille fantassins, 600 chevaux et quatre canons conduits par le baron de Vitaux chassent l'ennemi logé dans les châteaux, c'est le vrai moyen de rétablir le commerce. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXII, f° 107.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXII, f° 169. Lettre du 27 février.

(3) Cf., *Histoire de Provence*, par Bouche; *Histoire des guerres de religion en Provence*, par le Dr Lambert, 1869.

(4) Cf., *Assemblées du diocèse de Lavaur*, par Élie A. Rossignol. Paris, in-8°, 1881, p. 74. Dans le diocèse de Lavaur, vingt communes étaient pour la Ligue : toute la partie orientale du diocèse était royaliste.

et des mieux entourés de toute la Province » était mort à Avranches d'un coup de pied de cheval et où le duc de Montpensier avait été battu deux fois, où Rouen enfin restée toujours fidèle à la Ligue avaient repris Harfleur, Pont-Audemer, Fécamp et battu la garnison royaliste de Dieppe ; partout il semblait donc y avoir progrès dans les affaires des Ligueurs; encore un effort, et, aux yeux de plusieurs au moins, le jour du triomphe paraissait prochain.

Le comte de Brissac arrivait justement de Flandre et avec lui venait un gentilhomme envoyé par le duc de Parme pour résider près du duc de Mayenne ; tous deux annonçaient l'arrivée du duc à la frontière pour la fin d'avril, avec sept mille fantassins et quinze cents chevaux. On espérait tirer de cette seconde expédition plus d'avantages que de la première, parce que tout avait été mieux prévu. Paris, il est vrai, restait toujours dans une situation critique ; sans doute les bons, comme l'écrivait le Vice-Légat, étaient résolus à faire tête aux malintentionés et à les expulser, mais il ajoutait : « Si dans toute la France cela marche bien pour l'Union, au centre seul tout se perd et va à la ruine. »

Le Vice-Légat, nous l'avons dit, aurait voulu sortir de Paris, mais il ne le pouvait pas. Le duc de Mayenne lui avait écrit le 11 janvier pour le conjurer de ne pas quitter la ville, promettant d'y envoyer avant six jours six cents Espagnols et deux cents muids de grain pour la garnison « jusqu'à ce qu'il pût mieux y pourvoir. » « Si le Provincial des Jésuites en me l'eût confirmé, écrit Sega, je ne le croirais pas ; toujours est-il que je ne puis sortir, lors même que je le voudrais. » Sega réclamait la présence du duc de Mayenne et tous deux estimaient très nécessaire d'opérer quelques changements dans le Conseil; seulement avant l'arrivée des Espagnols, il n'y avait rien à faire (1). Les exaltés, toujours plus entreprenants, auraient voulu dominer. « Je veulx croire que ceux qui désirent des nouveautés à Paris, écrivait le duc de Mayenne à Sega, n'auront pas passé plus outre. » Il annon-

(1) Bibl. nat., f. fr. 3980, f° 11.



çait alors sa prochaine arrivée, priait le Légat « d'opposer son autorité aux passions de ceulx qui ne cherchent que la confusion (1), » et jugeait utile de choisir « des personnes d'honneur pour renforcer le Conseil » en y adjoignant quelques envoyés des Provinces afin « de les lier tous à un même but pour la manutention de notre sainte Religion (2). »

Le 23 mars, Mayenne arrivé au bois de Vincennes eut aussitôt près de lui un tel concours de monde pour traiter d'affaires que « s'il suffit pour tout digérer, écrivait en plaisantant le Vice-Légat, il aura bon estomac (3). » Le duc pria Mgr Sega de venir et il se plaignit à lui de la situation déplorable où le peu de concours donné par les Princes, les nobles et autres officiers de l'Union, l'avaient réduit. Le Roi de Navarre était obéi au moindre signe, mais lui, Mayenne ne pouvait réussir à l'être, malgré ses promesses, ses prières et ses ordres. Le royaume ne pouvait plus rien fournir et il n'en recevait pas un sou. Les secours promis par le roi d'Espagne et le Souverain Pontife étaient minimes et n'arrivaient pas ; seuls cependant ils lui permettraient de se soutenir. « Quant à moi, continuait le duc, délaissé par tous, je n'ai plus qu'à offrir ma vie, car j'ai déjà tout donné. Autrefois le prince le plus estimé du royaume, je suis devenu le plus odieux, le plus méprisé ; et je n'obtiens en récompense de mes travaux que blâmes et calomnies, mais encore une fois, abondonné de tout le monde, je ne m'abandonnerai pas moi-même et je rétablirai ainsi mes affaires. »

Le duc de Mayenne avait déjà chargé l'archevêque de Lyon d'exprimer au Pape ces pensées qui torturaient son âme. Le président Jeannin avait dû en prévenir le roi d'Espagne et le comte de Brissac en informer le duc de Parme ; mais Mayenne voulait encore les exprimer au Légat pour décharger

(1) Bibl. nat., f. fr. 3980, f° 97-108.

(2) *Ibid.*, f° 122.

(3) « È stato tale il concorso delle genti che l'ha attorniato per diversi affari et querelle che s'è bastante a digerire ogni cosa ha gran stomaco. » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXII, f° 215. Lettre du 28 mars 1591.

sa responsabilité dans les malheurs à venir, malheurs imminents, si la ville de Chartres venait à être perdue. Le duc expliquait alors comment, privé du secours du duc de Parme depuis si longtemps promis, de celui des ducs d'Aumale et de Mercœur, de celui de la Chastre, de Villars, de Tavannes, de Saint-Paul (1), tous pourtant invités à venir le joindre, il n'avait pas jugé à propos de s'exposer à une perte certaine, en se présentant devant Chartres avec 3,000 fantassins et 600 chevaux, alors que le roi de Navarre l'assiégeait avec 10,000 fantassins et 1,600 chevaux. On ne pouvait espérer faire lever le siège, ni secourir la place. L'unique remède, selon le duc de Mayenne, était de former une ligue entre le Pape, le roi d'Espagne, la France et les princes catholiques. Si le Pape en était le promoteur, il entraînerait beaucoup de nobles du parti de Navarre à se réunir à lui. Du reste, en cette question de la Ligue, comme en celle de la succession à la couronne, Mayenne déclarait être prêt à toujours obéir aux ordres du Pape et du roi d'Espagne, car l'un et l'autre prendraient en considération son honneur, ses travaux passés et ses dépenses pour soutenir la Religion. Il détestait à l'extrême ce mot de « tiers parti des catholiques » partout employé et il ne comprenait pas un traité pour la succession à la couronne fait à son insu avec les autres princes du sang. Au surplus, les rapports entre le cardinal de Bourbon et le comte de Soissons n'avaient pas eu, d'après le Vice-Légat, la portée qu'on leur avait attribuée.

Désireux d'entraver ces oppositions, le duc de Mayenne appela à son conseil plusieurs personnages importants des provinces et particulièrement des prélats. En l'extrémité où il se trouvait, il promit de faire tout son possible, mais déclina toute responsabilité et pria le Légat de ne rien cacher de sa détresse au duc de Parme comme au cardinal Caetani.

(1) Le 1er avril Sega écrivait : « J'ai eu avis du camp que le Sr de S. Pol avait joint le duc de Mayenne avec 800 chevaux, 300 cuirassiers et 500 arquebusiers. »



IV

Dès le 27 décembre 1590, le duc de Mayenne avait imploré l'assistance de Grégoire XIV. Le Souverain Pontife allait la donner, car il n'ignorait pas avec quelle anxiété elle était attendue. Avant d'être élevé au trône pontifical, il avait connu les désirs des populations, on pouvait compter, avait-il dit, sur ses efforts pour restaurer la religion et rétablir la paix. En Dieu était son espoir et il avait confiance de surmonter tous les obstacles. Il félicita d'abord les membres du Conseil général de l'Union des Catholiques sur leur vaillance pour la défense de l'autorité du Saint-Siège, loua les villes qui avaient bien mérité de la religion, les exhorta à persévérer en excitant les tièdes et les hésitants, ainsi que les nobles du royaume, catholiques encore, disait-on, mais empêchés par des haines ou de secrètes jalousies de se réunir aux autres pour établir un roi vraiment chrétien, capable de donner une paix solide au royaume. Des préoccupations politiques, des intérêts privés leur faisaient prendre un autre parti et rendaient ce résultat plus difficile à atteindre (1).

Mais après les paroles il y eut les actes, et le Pape entra franchement dans une phase nouvelle, celle de l'intervention militaire; il intervint les armes à la main pour combattre les protestants, sauver la religion et ramener la tranquillité dans la France. Quinze mille écus d'or par mois furent d'abord accordés (21 janvier) pour l'entretien de la garnison de Paris (2), et le 8 février la Congrégation de

(1) Arch. du Vatican, *Regestum Gregorii,* XIV, an. I, Ép. ; 20 janvier 1591.

(2) Grégoire XIV annonçait sa décision au roi d'Espagne le 19 janvier 1591. Arch. du Vatican, *Regestum,* an. I, Ép. 38. L'abbé d'Ossat écrivait alors : « Je viens d'apprendre que le Pape ha accordé quinze mille escus par mois à ceux de la Ligue et que ceste nuit part un courrier pour porter à l'Évêque de Plaisance lettre de banque pour les sommes

France s'étant prononcée pour l'envoi de troupes, le Pape annonça leur prochain départ. Le cardinal Morosini quitta Rome pour se retirer dans son évêché de Brescia. Le cardinal Octave Pallavicini, passé en Suisse, fut chargé de remettre aux Landmanns des sept cantons catholiques, « défenseurs de la liberté de l'Église, » des lettres pour demander de recruter des soldats afin de chasser de France les perturbateurs du royaume et les ennemis de la foi catholique. « Les Suisses, disait Grégoire XIV, sont les hommes les plus capables de supporter les fatigues et les plus persévérants dans le devoir. » Un corps de cavalerie fut également levé dans le royaume de Naples, et l'archevêque de Raguse, Mgr Matteucci (1), fut nommé commissaire général des troupes dont Hercule Sfondrato, neveu du Souverain Pontife, reçut le commandement supérieur. Pierre Caetani, Appio Conti, Camille Capizucchi, étaient sous ses ordres. « Les nobles et la partie du peuple jusqu'ici trompés pourront ainsi revenir, » disait le Pape avec quelque illusion, sans se douter que plus d'un esprit, mieux au courant de l'opinion, devait s'écrier avec l'ambassadeur de Toscane, Nicolini : « Agir ainsi, c'est vouloir désespérer ces nobles et séparer l'Église de la France. »

Les Ligueurs applaudirent et l'archevêque de Lyon tressaillit de joie : « C'est un bon commencement, écrivait-il, mais il me sera permis de le dire, nos malheurs demandent davantage. On y donnera peut-être ordre avec le temps, mais la promptitude est la condition d'où dépend le salut, car notre lenteur plus que la guerre favorise l'ennemi. Je puis l'assurer, et le cardinal Caetani, mieux instruit que personne de nos affaires, sera d'accord avec moi pour le dire, l'hési-

de soixante mille escus qui sont pour les mois prochains. » Et d'Ossat ajoutait avec son grand bon sens : « C'est une aide qui n'aidera pas tant l'un parti comme elle offensera l'autre. » L. du 22 janvier 1591. *Lettres inédites du cardinal d'Ossat,* publ. par M. Tamizey de Larroque, in-8°. Paris, 1872, p. 32.

(1) Jérôme Matteucci fut ensuite archevêque de Sarno et commissaire en Flandre. Voir Gachard, *les Archives du Vatican,* p. 76.



tation du Pape Sixte-Quint a été plus préjudiciable à la cause catholique que la perte d'une bataille. Nos amis perdaient courage et nos ennemis en vous voyant si peu aidés par le Saint-Siège, devenaient d'autant plus forts, que les catholiques du parti contraire se couvraient de cette apparente protection. Mais tous ces obstacles tomberont, je l'espère. La piété du Pape le fera venir au secours de la cause de Dieu, réduite aux extrémités, car les peuples sont bien fatigués par nos longs malheurs; ils le sont d'autant plus, que pour sortir de cet état, ils ne voient aucune issue. Les paroles ne suffisent plus pour les retenir, il faut un prompt secours et lorsqu'ils le verront arriver, ils réuniront, n'en doutez pas, leurs dernières forces pour hâter la délivrance. Si au contraire ils n'en reçoivent pas, ils s'affaibliront de province en province; on cessera de combattre, on négociera avec les hérétiques et peut-être on pourra craindre pire. Ainsi la décision doit être prompte, elle doit être énergique. Sa Sainteté et le roi d'Espagne doivent faire un effort considérable. » Grégoire XIV y était tout disposé. La mère du duc de Mayenne appuyant les demandes de ses fils et de l'archevêque de Lyon, demanda de « vouloir bien lui faire cet honneur de les embrasser et assister comme les plus affectionnés et zélés à la religion catholique et très humbles serviteurs de Sa Sainteté (1). »

La Sorbonne se distingua comme toujours par l'ardeur de ses sentiments et remercia le Pape de pourvoir à l'entretien des soldats chargés de contenir à Paris « les scélérats hérétiques et les scélérats politiques, ceux-ci beaucoup plus coupables que les premiers et plus dangereux pour la religion (2). » Les docteurs ne tarirent pas d'éloges sur un Pontife qui, disaient-ils, avait prévenu leurs désirs. Quelle gloire n'allait-il pas acquérir en chassant de France Henri

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, p. 32, t. XXII, f° 812. Lettre du 1er février 1591.

(2) « Adversus sceleratos hæreticorum et politicorum qui istis multo nequitiores sunt ac Religioni pestilentiores. » *Ib.*, t. XXXV, f° 91; 1er mars 1591.

de Bourbon dont toute l'Église devait avoir horreur! Aussi ils le remercièrent d'avoir écouté le cardinal Cactani, « ce témoin de leurs souffrances et de leur martyre, dont la direction leur avait donné la paix, le courage et l'élan (1). » Ils le remercièrent également de leur avoir laissé au moins l'évêque de Plaisance et ils s'écriaient : « Rendez-nous un roi très chrétien et restaurez l'état du plus noble royaume; puissent nos tourments prendre fin et la France se relever! »

Les témoignages étaient donc unanimes. Les docteurs de Sorbonne parlaient comme le duc de Mayenne, comme l'archevêque de Lyon, comme le Vice-Légat, et ils disaient au Pape ce mot douloureux : « De tous les pays de la chrétienté, la France est la plus malade. »

Pour la guérir, Grégoire XIV exhorta le 1er mars les nobles de France, partisans d'Henri de Bourbon, à quitter un prince sur lequel le Vice-Légat transmettait sans cesse les plus fâcheux renseignements. Le 28 mars, le Pape fit un nouveau pas en écrivant au cardinal de Vendôme : « J'ai appris avec une grande douleur que vous suiviez le parti d'Henri de Bourbon ex-roi de Navarre. Vous cherchez à excuser vos actes en invoquant pour motif de votre adhésion l'espoir où vous êtes de le voir cesser ses insultes contre la Religion catholique et revenir à résipiscence. Mais des erreurs arrivées à ce degré ne laissent pas de place pour l'excuse, et il faut nécessairement apporter un remède à la situation. Nous vous avertissons donc de quitter ce prince et ses partisans, d'abandonner sa cause, de ne pas le reconnaître, de ne lui donner ni secours, ni appui, ni conseil. Vous saurez soutenir les défenseurs de la religion et repousser leurs ennemis; les gens de bien l'attendent de vous. »

Le 13 mars, Grégoire XIV proposa dans un consistoire de prélever dans le trésor du château Saint-Ange cinq cent mille écus d'or pour porter secours aux malheurs de la France et à la disette qui se faisait sentir à Rome (2). Les cardinaux

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXV, f° 91. Lettre du 1er mars 1591.
(2) *Acta consistorialia*, f° 555.



eurent vingt-quatre heures pour réfléchir, et, le lendemain 14 mars, invités par le Pape à dire librement leur avis, ils décidèrent que s'il n'y avait pas d'autre moyen de se les procurer on prît au trésor les 500,000 écus. On objecta le texte de la bulle où Sixte V prescrivait de ne toucher au trésor que pour recouvrer un royaume chrétien, or, disait-on, ce n'est pas le cas de la France, ce serait celui de l'Angleterre; cependant on affecta 300,000 écus dont 100,000 pour la première paie et 200,000 pour les quatre paies suivantes des troupes envoyées. Le Pape ayant exprimé le désir d'obtenir l'unanimité des cardinaux, plusieurs répondirent : « Nous sommes unanimes pour prendre cet argent au trésor s'il n'y a pas moyen de faire autrement. » Le 20 mars le décret fut signé et le 28 le Pape Grégoire XIV voulant faire un acte décisif, écrivait au cardinal de Bourbon : « Grâces à vous, nous en avons la confiance, ce royaume, après avoir vu les erreurs des hérétiques dissipées et les discordes apaisées, trouvera un jour le repos sous un roi légitime, vrai catholique et très chrétien. » Et le pape concluait : « Afin de ne pas paraître approuver les erreurs auxquelles nous sommes opposés, nous vous demandons, en vertu de l'obéissance, sous les peines ecclésiastiques et la privation de votre dignité, de quitter sans retard Henri et ses partisans (1). »

Un bref semblable était envoyé au cardinal de Lenoncourt et au cardinal de Gondi (2). Le 5 avril Grégoire XIV s'adressait également aux nobles de France (3); c'est le document le plus décisif. « Parmi les nombreuses préoccupations qui Nous accablent, disait le Pape, aucune n'est plus grave que l'accroissement des troubles pernicieux dans ce très noble royaume, très agité en ce moment par les efforts impies des hérétiques et partagé malheureusement entre de grands partis de catholiques divisés entre eux. Et d'abord tous comprennent qu'il faut gémir de voir non seulement

(1) Arch. du Vatican, *Regestum Gregorii XIV*, an. I, Ép. 113; 28 mars.
(2) *Ibid.*, Ép. 114 et 115.
(3) Arch. du Vatican, *Regestum Gregorii*, an. I, Ép. 110.

les mauvais, qui sont évidemment des ennemis, attaquer selon leurs habitudes l'Église de Dieu, mais aussi les bons, sous l'apparence de l'amitié, ne pas craindre d'agir en ennemis et, par leurs efforts contraires à tout précédent, menacer, sans peut-être croire le faire, la tranquillité de l'Église. On peut donc dire avec vérité qu'ils sont les pires ennemis..... Dans l'Église de Dieu aucun fléau hérétique n'est plus mortel que la perfidie, et aucun malheur n'est plus grand qu'une dissension domestique et intestine. Il faut donc à présent enlever ce double mal, avec d'autant plus de vigilance qu'en ce temps l'Église détestant la communion des hérétiques et déplorant son infortune, crie : « Les fils de ma mère ont combattu contre moi; mes amis et mes proches se sont élevés contre moi. » Il faut gémir de ces calamités, survenues en ce royaume après la mort d'Henri II, mais surtout il faut déplorer que les seigneurs catholiques aient été et soient encore les partisans et les compagnons de ceux qui sont séparés et retranchés de l'Église, de ceux qui, pour s'emparer du gouvernement du royaume, qui à juste titre doit être remis aux seuls catholiques, ne cessent de tout oser et de tout entreprendre. D'où il suit certainement que la grande partie de la première noblesse de ce royaume s'est séparée pour ainsi dire d'elle-même, et que l'établissement légitime d'un Roi vrai catholique est rendu plus difficile, d'où il suit encore que ceux qui ont le moins de droit ont pu, grâce à la réunion et aux efforts de ces seigneurs, espérer dominer, lorsque seuls ils n'eussent en aucune manière pu lutter... Nous ne comprenons assurément pas par quels conseils ceux qui, en raison de leurs charges et dignités, sont tenus de donner l'exemple aux autres, par quelles incitations, ils ont décidé de suivre ceux qui n'ont pas même pour eux les droits du sang, perdus par leur faute et leurs actions, ceux qui n'ont pas reçu la succession du royaume parce qu'ils ont abandonné la foi de leurs aïeux ; car ils ne peuvent être dignes du royaume ceux qui sont privés du secours du ciel, et il n'y a pas de royaume là où il y a transgression des lois divines et humaines. Si vous avez pensé que vous deviez agir



ainsi pour vous conserver, voyez combien peu sûrs et sages ont été vos desseins, puisque vous mettez votre confiance en ceux qui renient la foi. Quelle union peut-il y avoir entre la lumière et les ténèbres ou quels rapports peuvent exister entre les fidèles et ceux qui sont pires que les infidèles? Réfléchissez-y, et gémissant du fond du cœur, considérez la situation où vous êtes présentement, celle aussi qui vous sera faite dans l'avenir, et craignez que le prétexte de la paix que vous cherchez ne soit précisément l'occasion d'une perfidie. Dieu et ses anges Nous sont témoins, Nous n'avons en ce temps rien négligé pour établir le roi véritablement très chrétien qui doit légitimement régner parmi vous, pour établir la foi catholique, la tranquillité du royaume, votre sécurité, votre avantage. Par les entrailles de Celui par qui règnent les rois et s'établissent les royaumes, Nous vous exhortons et avertissons paternellement, et Nous réclamons de votre constant amour pour Dieu de vous séparer enfin de ceux avec qui il ne peut y avoir ni lien ni union, et de venir au secours de l'Église romaine qui veut vous embrasser et vous défendre;..... de la paix de l'Église dépend la paix des royaumes. »

Grégoire XIV protestait de son désintéressement; la gloire de Dieu seul, le relèvement de la foi catholique, le repos du royaume, l'invitaient uniquement à parler. Il espérait d'abord par des remèdes spirituels, ensuite par des secours temporels, montrer quelle était la puissance du Bienheureux Pierre et l'autorité du Siège apostolique. Si les seigneurs n'abandonnaient pas les hérétiques, après avoir rempli le devoir d'un tendre père, Il serait forcé de prendre le rôle d'un juge juste et sévère. Grégoire XIV annonçait le départ des soldats sous la conduite du duc de Montemarciano, et avait des éloges pour le cardinal Caetani qui avait rempli pleinement la charge apostolique et lui recommandait toujours avec instance la cause de ce royaume.

On ne pouvait avoir des paroles plus pressantes, et, par ce langage si net, le Pape condamnait évidemment la conduite des catholiques adhérents au roi de Navarre. Il fallait parer



au grand danger de voir la religion périr en France. La condescendance de Sixte V n'avait rien préservé, Grégoire XIV espérait par son énergie tout sauver.

Afin de mieux appliquer sa politique, le Pape, tout en conservant Mgr Sega à son poste, avait nommé comme Nonce en France « pour recevoir et encourager les uns, admonester et effrayer les autres (1) » Mgr Marsile Landriano, référendaire des deux Signatures (26 janvier).

« Mgr Landriano, écrivait Grégoire XIV au duc de Montmorency (2), est envoyé pour réunir les nobles et les ecclésiastiques afin de leur faire connaître nos sentiments, en les excitant à pacifier le royaume et à défendre la foi catholique. Il vous appartient de l'aider et d'exhorter les nobles à choisir un roi très chrétien. Rien ne serait plus agréable au Souverain Pontife, rien ne serait plus digne du noble duc de Montmorency (3). »

Le 1er mai, le Pape en exprimant aux Conseillers de la ville de Paris, sa joie de les voir délivrés du siège qui avait été une épreuve pour leur fidélité, leur annonça la prochaine venue du nonce. « Votre cœur doit être ardent, disait-il, et votre zèle doit persévérer. » Il les suppliait de continuer, d'accroître leurs courages. « Triste de vos malheurs, préoccupé de votre salut, nous invoquons d'abord le secours divin, ensuite, sous l'inspiration de Dieu, nous cherchons à opposer aux maux qui vous accablent les remèdes nécessaires. Nous avons donc accordé des secours plus grands que nos ressources le permettaient, nous avons adressé aussi des avertissements comme il convient à un père qui hait les péchés et non les hommes. Nous envoyons à présent comme Nonce Mgr Landriano afin qu'il s'efforce de réunir tous les catholiques pour donner le repos à votre royaume..... Votre

(1) Lettre de d'Ossat du 15 mars. Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3473, f° 11. Le Pape refusait toujours de célébrer les obsèques d'Henri III : « Hoc tempore satisfacere minime posse. » *Ib.*, f° 32 et f° 17, 30, 63.

(2) Arch. du Vatican, *Regestum Gregorii XIV*, an. I, Épist. 138.

(3) « Hoc nihil Nobis gratius, nihil jucundius, nihilque Nobilitas tua dignius præstari poterit. »



tranquillité et votre salut est notre seul désir. Mettez de côté tout sentiment humain, ne cherchez pas à obtenir des avantages particuliers, ayez toujours devant les yeux et dans vos cœurs la religion qui est votre sauvegarde ; apaisez, du moins délaissez les dissentiments particuliers, jusqu'à ce que vous obteniez un roi très chrétien et vraiment catholique à l'abri duquel vous puissiez reposer (1). »

Grégoire XIV insistait toujours pour qu'on mît de côté les intérêts humains, car Mgr Sega lui avait adressé le 12 mars des observations sur les défauts de l'Union des catholiques où tous, disait-il, n'étaient pas conduits par le désintéressement (2). L'archevêque de Lyon avait connu cette opinion et s'en était ému. « Une chose me déplait jusqu'à en mourir, écrivait-il, c'est d'entendre en Italie et même à Rome discuter pour savoir si ici il s'agit ou non de la Religion. Qui ne le sait cependant ? Nous luttons avec l'autorité du Saint-Siège pour défendre l'Église. S'il n'y allait pas de la foi, le duc de Mayenne aurait plus d'avantage à négocier qu'à combattre ? Je ne sais où ces romanciers (3) ont les yeux, mais c'est aussi clair que le jour, nous ne pouvons déposer les armes pour traiter avec l'hérétique sans causer en France la ruine totale de la Religion. Toute la chrétienté, principalement l'Italie et le Saint-Siège, seraient également bientôt perdus. »

Livré alors aux illusions, l'archevêque annonçait que les catholiques, partisans de Navarre, commençaient à se fatiguer beaucoup d'être sous la dépendance des hérétiques, et il croyait possible de tirer parti de cette lassitude, surtout, disait-il, si on avait un roi ; un roi nous est donc plus que nécessaire (4). » Sur ce dernier point, l'archevêque était

(1) Arch. du Vatican, *Regestum Gregorii XIV*, an. I, Ép. 167.

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXII, f° 193 ; 12 mars 1591.

(3) « Favellatori. »

(4) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXV, f° 785 ; 21 février 1591. Il y avait un grand mouvement de Presse. On publiait de nombreux écrits pour et contre le Roi ou la Ligue : « *les Raisons pour lesquelles Henry de Bourbon ne peult et ne doit estre receu, approuvé ni recogneu roy de France ; la dispute d'un catholique de Paris contre un politique de la ville de Tours,* » etc., etc. On y lisait : « Ce n'est pas que je désire que

dans le vrai, mais le Vice-Légat trouvait bien difficile d'arriver à cette nomination, et à de telles propositions le duc de Mayenne répondait également : « Pour le moment il faut s'occuper du siège de Rouen. Tant que l'ennemi ne l'aura pas levé, nous ne pourrons penser à autre chose. » Mais c'est là toujours le cercle vicieux où roule l'esprit des politiques parcequ'il donne plus d'importance aux expédients où se complaît leur habileté : ils délaissent la question fondamentale du principe de gouvernement pour considérer seulement les questions subsidiaires de personne, d'administration et de conduite, or c'est fatal pour une nation.

Le 7 avril, les nobles réunis au camp devant Chartres répondirent aux lettres du Pape en exprimant leur confiance en lui pour mettre fin aux troubles du royaume, « injustement travaillé par la seule ambition de ceulx qui en pensent profiter la ruyne, quoique faussement, ils la couvrent d'autre prétexte. » Les royalistes catholiques espéraient voir Sa Sainteté délaisser « les conseils violents qui rendraient les maux incurables par l'abandon des vrays moyens de guérison. » Ils annonçaient l'envoi d'un député « pour aller, de la part de tous et avec la permission du Roi, prêter soumission au Pape et lui offrir leur humble service. » Ce député devait aussi « l'informer au vray du misérable état du royaume, de la cause de cet état et des moyens propres que nous congnoissons y estre à tenir pour le bien de la Religion catholique. Il y a un point sur lequel chacun est d'accord, disaient les royalistes, c'était la nécessité de réunir les catholiques. » Mais « les moyens » que les Ligueurs y mettent « ne sont qu'allumettes pour enflammer davantage la guerre entre nous. Ils veulent que Sa Sainteté nous commande de quitter notre Roi et de nous réunir à eulx et desjà s'efforcent de la préparer aux fulminations contre ceux qui n'y obéiront. Or ils

l'Espagnol nous commande, je ne suis pas si mauvais Français... Il y a proa de bons princes en ce royaume pour régner sans prendre, ny le roy de Navarre, ny le roy d'Espagne. Un bon Français est celui qui veut conserver les lois de France. » L'auteur jouait le jeu du duc de Mayenne.



sçavent que notre devoir nous deffend l'un et nostre honneur empesche l'autre. » Les Ligueurs ne pouvaient donc trouver « expédient plus exquis pour continuer la guerre. » Puis les royalistes exposaient la raison de leur conduite : « Dieu donne les roys et n'est pas permis aux subjectz d'en choisir à leur volonté, mesmes en ce royaume, où les lois de l'Estat décident de la succession. Si on voulait le moyen de tout arranger, il fallait d'un cœur contrit et meu de la seule piété, tous requérir à Dieu la conversion du Roi ; Dieu réserve au Souverain Pontife l'honneur de lui ouvrir la porte, car on ne le fera pas entrer avec le baston (1). »

Deux jours après, le 8 avril, François de Luxembourg duc de Piney, désigné par les royalistes catholiques pour être leur représentant près du Pape, rappelait les lettres écrites par lui « fort amplement au collège des cardinaux » après la mort de Sixte-Quint (1). « La passion de quelques-uns ayant empesché de les faire accepter par le conclave, il en avait alors laissé une pour être remise au futur Souverain Pontife. » Grégoire XIV l'avait reçue « fort humainement et même estait disposé d'y respondre, » mais « Sa Sainteté avait été divertie de lui faire cet honneur, » car ceux qui ne nous veullent point de bien, disait-il, et fondent leurs ambitions sur nos ruines, ne cherchent sous le prétexte de Religion, qu'à embarquer tout le monde avec eux et les soulever contre nous. » Ils voudraient bien que « Sa Sainteté pretast son authorité et son adveu à la guerre qu'ils nous font, afin de donner d'autant plus de couleur à leurs pernicieux desseins. Mais les menaces de la guerre ne me troublent point l'esprit, j'en ay accoustumé le bruit, et la noblesse de France y est tellement apprise qu'elle, avec l'appuy de ses amis, n'en peut craindre une nouvelle ; mais ce qui me trouble, ce qui me passionne, c'est de voir Sa Sainteté les abandonner et même les exposer en proie à leurs plus cruelz ennemis. » Il rappelait alors comment le Pape Sixte-Quint, « circonvenu par les

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXII, f° 1077.
(1) *Ib.*, t. XXII, f° 637.

artifices de leurs adversaires, avait d'abord eu la même volonté, mais ensuite ayant reconnu la vérité changea de dessein ; ce qu'il avait projeté d'exécuter avec violence, il résolut de l'entreprendre avec douceur, et ce qu'il avait voulu comme ennemi, il commença à le faire comme père. »

La politique du nouveau Pape se laissait-elle déjà « aller aux persuasions des ministres pensionnaires d'Espagne? » on le disait (1), mais Luxembourg ne voulait pas le croire et il rappelait au Souverain Pontife qu'après la mort de Sixte-Quint, Il lui « avait fait cet honneur de lui parler de la nécessité pour le roi de France d'être roi de France, et pour celui d'Espagne, d'être roi d'Espagne, afin que la grandeur de l'un servît comme de barrière à l'ambition de l'autre. » Luxembourg en terminant déclarait l'intention de « tous les princes, de toute la noblesse et de tous les bons Français de n'être jamais autres que très catholiques, dans l'espoir, par leurs services, de pouvoir obliger leur roi à reconnaître la vérité de la religion et à en faire profession. » C'était la raison même de leur attitude, aussi espéraient-ils voir le Pape « bien informé de la vérité, prononcer son équitable jugement en leur faveur et décharge. »

Si François de Luxembourg, au nom des royalistes catholiques, demandait au Pape de ne pas se hâter, le duc de Mayenne et les échevins de Paris, au nom des catholiques ligueurs, le suppliaient de faire avancer au plus tôt le secours promis « s'il n'en voulait en perdre et la peine et le fruit. Le retard nous perd et les délais rendent le péril imminent (2). » Le Pape en était persuadé et son neveu, le cardinal Sfondrato, disait à M. de Luxembourg : « Comme chrétien, vous êtes obligé d'abandonner le Navarrais, et jamais le Pape ne l'admettra au royaume. » — « Vouloir vivre en

(1) « Il Papa è spagnuolo e Sfondrato peggio », écrivait l'ambassadeur de Toscane. *Negoc. dipl.*, t. V, p. 155.

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXV, f° 39; 15 avril 1591. L. de Mayenne. Bibl. nat., f. fr., 3980, p. 122-129; 10 et 19 mars 1591.



la Religion et adhérer à Henri de Bourbon, est incompatible, » écrivait aussi le cardinal Sfondrato, le 4 juin, aux nobles royalistes.

Ainsi, il y avait entre Rome et les divers groupes de catholiques et de royalistes, un échange de vœux et de prières, d'encouragements et de menaces.

V

Les faits ne donnèrent pas raison aux espérances des Ligueurs, et la cause royaliste obtint un grand succès. La ville de Chartres, assiégée depuis le 9 février, se rendit au Roi (1).

Une lettre adressée à Mme de Nemours par le capitaine italien Giacomo de Ferrare, gouverneur de Dourdan, avait appris que le 25 mars, à la requête du roi de Navarre, une entrevue avait eu lieu entre le maréchal de Biron et le seigneur de Gramont, sorti de Chartres avec un autre capitaine et quarante bourgeois. Biron avait parlé de capitulation, mais Gramont avait très nettement annoncé la résolution de se défendre : « Nobles, soldats et tous citoyens capables de porter les armes, sont décidés, disait-il, à ne laisser l'hérétique entrer qu'après avoir passé sur leurs corps, mais, grâce à Dieu, ils l'espèrent bien, l'ennemi perdra son temps, ses troupes et ses munitions. » La lettre ajoutait : « Les assiégés et les assiégeants sont séparés seulement par le milieu du ravin dont chacun occupe un côté. Nous lutterons

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXII, f° 227; 1er avril 1591. Cf. E. de Lépinois, *Histoire de Chartres*, t. II, p. 319; à la Bibl. nat., f. fr. 3980, p. 215 est une lettre de Gramont, 20 avril, rendant compte de ce qui s'était passé « ressentant beaucoup de contentement d'avoir fait tout ce que je pouvais et devais. » Gramont était là comme « capitaine particulier n'y ayant voulu avoir autre puissance. »

corps à corps, avait dit Gramont, et du côté à l'autre du ravin nous nous combattrons ». Le 31 mars, le vicomte de Tavannes, blessé à la jambe d'un coup de pied de cheval, arriva à Paris. Il raconta comment deux jours auparavant, réuni au seigneur de Villars, au baron de la Chastre et à d'autres capitaines, formant sept cents chevaux et quelque infanterie, ils avaient marché vers Chartres. Devant les forces supérieures de l'ennemi, ils avaient offert la bataille pour donner à quatre-vingts nobles et soldats conduits par le sieur de Lemont, le temps de se jeter dans la place, « ce qui devait augmenter, comme on dit ici, écrivait Sega, courage et rage. » Mais, disait-on, les vivres manquent au roi de Navarre et les soldats se débandent. « Heureux événements, écrivait alors le Vice-Légat, arrivés dans l'octave de l'Annonciation de la Vierge, jour où la mère de Dieu avait été grandement honorée dans les maisons par tous les habitants de Chartres, puisque les temps présents empêchaient les nombreux pèlerins de venir dans la ville comme à l'ordinaire de toutes les parties de la France. »

Sega était trop pressé de crier au miracle. Le 10 avril, Chartres, « après avoir vertueusement soutenu ung siège continuel de deux mois, résisté à trois divers assaults, enduré trois mille coups de canon (1), » dut se rendre sous condition. Le Roi promit de ne rien innover dans la ville « pour le fait de la Religion et de n'y permettre l'exercice d'aucune autre. » Il promit également de respecter les privilèges ou libertés des paysans, et proclama l'oubli du passé. Huit jours après, comme le duc de Mayenne, averti par deux habitants, n'avait envoyé aucun secours, la reddition de la ville, d'après les conventions, devint définitive (2).

La prise de Chartres par le roi de Navarre n'était pas compensée par la prise de Château-Thierry, tombée le 11 avril

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXV, f° 47 ; 15 avril.

(2) « Chartres était pris, dit Mayenne, faulte d'avoir esté assisté ny secondé de personnes au monde... ayant faict ce qui estoit de mon debvoir. » *Correspondance du duc de Mayenne*, par MM. Henry et Loriquet, p. 188.



au pouvoir du duc de Mayenne (1). L'occupation de cette dernière place était cependant importante pour Paris, car elle laissait le cours de la Marne libre au commerce, au milieu de pays où abondaient le grain et le vin (2). Le Vice-Légat transmit ces nouvelles à Rome et ne put s'empêcher d'ajouter avec bon sens : « La guerre conduit le royaume à son entière destruction, grâce à l'obstination, impiété, folie des uns, à l'ambition, hypocrisie et discordes des autres, au manque de générosité des deux partis dont nous devions être les vrais et sincères protecteurs. »

Quelques jours auparavant, le 9 avril (1591), le Parlement de Paris renouvelait la nomination du duc de Mayenne comme lieutenant général du Royaume, et cependant Mayenne était mécontent; le 11 mai il écrivit au Pape pour le supplier de vouloir prendre en bonne part les plaintes et remontrances présentées par M. de Diou. « Comme chrétien, dit-il, il m'est commandé d'oublier les injures et de mespriser les calomnies, mais il ne m'est pas deffendu de me plaindre au Père commun, car les calomnies sont malaisées à endurer à ceulx qui ont bien et fidellement servy..., je ne puis permettre facilement que l'on se licentie de parler à mon désavantage, ni au préjudice de ma réputation, qui m'a toujours esté plus chère que ma vie propre (3). »

L'archevêque de Lyon chargeait également le commandeur de Diou (4) de se plaindre des « calomnies portées contre lui, » comme « s'il n'avait pas donné assez de gages à la Ligue; n'avait-il pas été un des soutiens du duc de Guise à la journée des Barricades? n'avait-il pas tenu au Roi, au risque de sa vie, un langage dont la hardiesse l'étonnait à présent? n'avait-il pas été arrêté à la mort du duc de Guise? »

(1) On y prit six canons. Le château résista et Villeroy dut parlementer avec le châtelain Pinart, vicomte de Comblizy, accusé de trahison par le Parlement de Paris, Pinart fut pendu en effigie. (*Le Parlement de Châlons*, dans la *Revue de Champagne ;* mai 1883, p. 345.)

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXII, f° 267; 16 avril 1591.

(3) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXIV, f° 470; 11 mai 1591.

(4) Arch. du Vatican, t. XXV, f° 793; 14 mai 1591.

Au bruit de ces accusations portées contre les chefs de la Ligue et repoussées par eux avec amertume, on peut deviner un changement survenu dans l'opinion. Les exaltés cherchaient à dominer, et comme à Orléans où des prédicateurs appelaient l'évêque un « traistre et méchant, » ils entendaient imposer leurs passions. Devant ces violences plus d'un s'arrêtait, et pour gagner du terrain le roi de Navarre et ses partisans ne négligeaient aucun moyen (1).

Pendant le siège de Chartres, plusieurs évêques royalistes voulurent tenir à Bonneval une assemblée, ou plûtot, écrivait Sega, un conventicule. Le roi le permit, à la condition qu'après la prise de Chartres on se transporterait dans cette ville. La réunion n'eut pas lieu en ce moment, mais cette démarche des évêques était grave : elle le serait devenue plus encore, si les prélats avaient envoyé, comme on le disait, l'un d'eux, probablement l'évêque de Nantes, vers le Souverain Pontife (2). Le cardinal de Gondi s'était excusé de ne pas venir à la réunion projetée, en prétextant l'état de sa santé (3), car le prudent prélat se réservait toujours, mais l'évêque de Beauvais, Nicolas Fumée, alors à Compiègne avec la permission du Roi, pour attendre un sauf-conduit afin de venir se justifier devant le Vice-Légat des accusations portées contre lui par ses diocésains, en avait reçu et accepté un pour se rendre à Chartres.

(1) L. de Mgr de la Martonie, 25 mars 1591. Bibl. nat., f. fr. 3980, p. 157. M. de la Chastre chercha à calmer les troubles à Orléans ; un Cordelier et un Capucin avaient établi une *Confrérie du nom de Jésus* : « Le Légat, Mayenne et le Parlement ne la trouvèrent pas bonne, disait la Chastre, et ne la voulurent approuver pour les conditions qui y sont portées très dangereuses à l'Estat et comme il se voit par les sermons qu'ils font à ses causes. » L'évêque d'Orléans s'y était opposé, un docteur en Sorbonne, Muldrac, soufflait le vent de la sédition et parlait pour la confrérie. *Ib.*, 167 ; L. du 27 mars.

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXII, f° 227 ; 1er avril 1591.

(3) « Sotto pretesto d'infirmità. »



VI

Le nouveau Nonce, Mgr Landriano, parti de Rome le 20 mai arrivait en France. Où s'établirait-il ? Comment allait-il comprendre et remplir sa mission ? Le cardinal Caetani avait rédigé pour lui des instructions où le but poursuivi par le Pape de conserver la Religion catholique et de rétablir le royaume dans son ancienne splendeur fut nettement indiqué. « La ruine du Navarrais pouvait seule permettre d'atteindre ce résultat. Or pour le ruiner il y avait deux moyens : lui faire la guerre, car il était à la tête d'une armée, ou négocier afin de séparer de lui la noblesse son principal soutien. Ces deux moyens devaient être employés simultanément. Comme la négociation était la voie la plus prompte, la plus conforme d'ailleurs à ses sentiments de père, Grégoire XIV envoyait son Nonce pour séparer la noblesse du parti de Navarre et obtenir sans effusion de sang, s'il était possible, l'éloignement de ce prince afin de laisser aux Etats la liberté de se réunir pour nommer un roi catholique. »

Le Pape publiait donc un Monitoire pour exhorter la noblesse à abandonner Navarre, et comme la plupart des nobles étaient catholiques, le rédacteur des instructions espérait obtenir leur obéissance avant de recourir à une plus rigoureuse justice. Le Roi n'ayant acquis aucune place importante (on ignorait alors la prise de Chartres), ces nobles, écrasés de dépenses et mécontents, pouvaient avoir l'air de faire par respect pour Sa Sainteté ce que la nécessité les forçait d'exécuter.

Cette partie des instructions n'indique-t-elle pas combien à Rome on se faisait illusion et quelle idée peu exacte on avait de la situation des esprits ? Croire que le Monitoire ferait abandonner tout simplement aux royalistes la cause du roi de Navarre, c'était ignorer les convictions qui les

dominaient, les passions qui s'agitaient, les difficultés enfin dont il fallait triompher.

Le Nonce devait employer deux arguments. Le premier était de déclarer la résolution du Pape de ne jamais reconnaître et de ne jamais approuver les partisans du Navarrais. Il fallait donc ou suivre le Roi et alors s'exposer à perdre son âme, ou suivre le Vicaire du Christ sur terre et alors être comme lui résolu à ne pas laisser tomber ce beau royaume entre les mains d'un hérétique, relaps endurci, dont la conversion, si elle avait lieu, serait feinte.

Le second argument était de montrer le désintéressement du Souverain Pontife. Aucun intérêt particulier ne le guidait : il voulait seulement conserver la religion catholique et le royaume de France, si important pour le service de Dieu et du Saint-Siège. « Votre Seigneurie, disait l'instruction rédigée par Caetani, est donc envoyée comme une personne neutre, et, pour atteindre le but cherché, elle ne fera aucune distinction entre les catholiques, pourvu que tous s'opposent à la personne et aux progrès du Navarrais. » Bien plus (et alors les royalistes se demandaient avec grand étonnement où donc était la neutralité ?), comme entre la noblesse et les Ligueurs, il pourrait y avoir rivalité, Sa Sainteté dont l'affection, égale pour les uns et les autres, voulait se montrer le Père de tous, envoyait son armée, afin que si trompés par le vain espoir d'une conversion, plusieurs avaient suivi le Navarrais, ou mus par quelqu'autre motif ne voulaient pas s'unir à la Ligue, tous pussent venir se mettre sous la protection de Sa Sainteté et se ranger sous son étendard. » Pour en faciliter les moyens et témoigner de son zèle, Grégoire XIV avait placé son propre neveu à la tête des troupes. Le duc de Parme, au nom du roi d'Espagne, viendra l'aider, dans le but également de conserver la religion et le royaume. Si le Pape avait eu des forces suffisantes pour triompher seul du Navarrais, il aurait certainement interdit à l'armée espagnole d'entrer en France, mais ne pouvant supporter seul tant de dépenses, il acceptait le secours du Roi Catholique dont la piété lui était connue. Afin d'éloigner tout soupçon,



Landriano devait promettre au nom du Pape que le roi d'Espagne n'occuperait pas le royaume. Du reste, les nobles avaient un moyen de tout simplifier, c'était de se joindre à l'armée de l'Église pour combattre le Navarrais : le Pape alors éloignerait les Espagnols.

Landriano ne devait pas le perdre de vue : « Sa mission consistait principalement à se montrer neutre, à être indépendant des partis, à servir le Pape en gagnant les cœurs de tous par d'affectueux procédés, afin d'amener leur réunion pour exclure Navarre et établir en France un roi catholique. Le Pape ne voulait pas écarter, mais fortifier les droits des successeurs légitimes à la couronne à la seule condition qu'ils fussent capables de les exercer. » Du reste Landriano avait ordre de se tenir dans les généralités : à présent il s'agissait seulement d'écarter du trône le Navarrais.

La négociation avec le duc de Nevers devait sans doute être plus délicate, car ce prince était mécontent de la Ligue. Ne voyait-il pas son duché de Rethel occupé par le capitaine ligueur Saint-Paul? et sa fille mariée au duc de Longueville, partisan du Roi, n'était-elle pas depuis 15 mois prisonnière des catholiques à Amiens? Ne souffrait-il pas surtout de la prééminence accordée au duc de Mayenne? Landriano devait donc écouter patiemment les discours du duc de Nevers sur la nécessité de hâter la conversion du Navarrais, mais ensuite il devait déclarer la volonté du Pape de ne jamais accepter ce prince pour roi et exhorter le duc à se déclarer contre lui.

Dans ses conversations en public, Mgr Landriano devait parler de l'affection du Souverain Pontife envers tous les Français et de son désir de les voir unis pour conserver la religion et le royaume. Il ne devait témoigner pas plus de faveur au duc de Mayenne qu'à tout autre prince. Mais dans ses entretiens particuliers avec le duc, le Nonce devait l'assurer que Sa Sainteté connaissait ses mérites et ce que le Siège apostolique et la chrétienté devaient à sa personne, à sa famille dont le zèle avait conservé la religion dans le royaume; à ce propos, Landriano devait avertir le duc de Mayenne de ne pas prendre ombrage de ses rapports avec les

nobles royalistes, car en tout on agissait pour le service de Dieu.

Il fallait aussi exhorter la Sorbonne « cette réunion de théologiens et de prédicateurs dont l'autorité considérable dans le royaume avait de l'influence sur l'esprit du peuple, » à persister dans sa ligne de conduite, car Sa Sainteté lui attribuait en grande partie la conservation de la religion en France.

Il fallait encore donner aux villes catholiques l'espoir d'être très promptement secourues et recueillir sur les nobles et leur tendance des renseignemens précis. Dès l'arrivée de l'armée du Pape, Landriano devait se rendre près d'elle pour informer son chef de ce qu'il avait fait et jugeait à propos de faire pour arriver au but. On espérait, une fois la lutte engagée, voir les villes royalistes secouer le joug du roi de Navarre, mais, comme avant d'avoir battu ou désarmé ce prince, la convocation des États généraux paraissait impossible, aucune recommandation particulière n'était faite à ce sujet (1).

Telles étaient les instructions rédigées au nom du Pape, par l'ancien Légat, le cardinal Caetani, blâmé et écarté par Sixte V, mais écouté à présent par Grégoire XIV. Elles indiquaient la politique nouvelle où on entrait, sur quels renseignements inexacts elle s'appuyait et quel appui elle donnait aux Ligueurs, mais aussi avec quelle vue désintéréssée après tout et quel amour du bien général de la religion et de la France elle était conduite. Une note la résume brièvement : Conserver la religion catholique dans le royaume de France, et en extirper l'hérésie, tel était le but ; réunir à soi la noblesse catholique afin d'établir en France un roi très chrétien, légitime et zélé pour la religion, tel était le moyen.

Mgr Landriano emportait des brefs nombreux pour remettre aux principaux personnages ; il devait voir en particulier les cardinaux de Bourbon, de Lenoncourt et de Gondi et chercher à rencontrer le duc d'Épernon, car ce seigneur,

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXII, fo 169.



moins éloigné que d'autres des sentiments de la Ligue, pouvait être plus facile à gagner; un écrit remis à Caetani par le secrétaire de Mayenne, devait être à ce sujet consulté.

Enfin le nouveau Nonce devait prendre la voie de la Suisse et par Metz, Reims, Sens, Montargis, gagner Orléans, car en passant par Lyon il lui eût été impossible de poursuivre sa route. Mgr Landriano devait en effet habiter Orléans, localité assez commode, disait Caetani, pour traiter avec tout le monde, une véritable ville neutre n'existant pas. Le Nonce ne pouvait en effet se placer sous la juridiction directe ou indirecte, apparente ou occulte, du roi de Navarre; il ne pouvait aller par exemple à Nevers, car le duc s'était ouvertement déclaré en sa faveur. Le séjour à Orléans s'imposait d'ailleurs à la pensée de Mgr Landriano comme un devoir, car c'était une preuve d'attachement donnée à la première ville (Orléans s'en vantait) « qui avait porté le flambeau pour éclairer les autres cités, en s'opposant aux pernicieulx desseings de celui qu'autrefois elle avait reconnu pour son Roi. » Réduits à la dernière nécessité, pressés de tous côtés par les ennemis, les échevins d'Orléans, en exprimant leur joie de l'élection du Pape, lui avaient demandé du secours; mais il avait été impossible de l'accorder. Or, la présence du Nonce était pour la ville une compensation à ce refus.

Mgr Sega, instruit du dessein de Landriano, ne fut pas d'avis d'un séjour à Orléans (1) : « Se rendre dans cette ville, disait-il, était une démarche très périlleuse, et il serait au contraire très nécessaire de venir le joindre. Sans doute les habitants d'Orléans sont dévoués à la Ligue, mais très entêtés, et il est difficile de leur persuader ce qu'ils ne se sont pas mis eux-mêmes dans l'esprit (2). On avait dit à Mgr Landriano de rester neutre entre les partis. Or, on ne peut appeler Orléans une ville neutre, car elle est une des plus considérables de l'Union. C'est très bien de vouloir la neutralité,

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXII, f° 343; 18 mai 1591.

(2) « Sono duretti tuttavia alla mano di chi havesse da trattare di persuaderli qualche cosa, che essi non havessero di gia concetta nella mente loro. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXII, f° 743.

mais il sera très difficile de la garder, car les catholiques à gagner sont unis aux hérétiques et les partis sont si mêlés, que je ne saurais dire, écrivait Mgr Sega, où un homme pourrait établir sa résidence, ni à qui il pourrait demander conseil afin d'ouvrir une négociation, en un mot quel lieu et quelles personnes on pourrait appeler neutres. En France, il n'y a pas de personnes neutres dans le sens que l'on se figure à Rome. Les athées pourraient seuls être appelés neutres et le nombre n'en est pas petit! Mais pour en revenir à notre sujet, continuait Séga, si pour commencer votre négociation et avoir plus de facilité de ramener les dévoyés à résipiscence, vous désirez aller dans une place et vous appuyer sur une personne qui puisse être nommée neutre dans le vrai sens du mot, Noisy serait le lieu le meilleur à choisir et le cardinal de Gondi serait la personne la plus convenable, puisque le cardinal, sans prêter serment à l'Union, a toujours désiré défendre la religion et pacifier le royaume. Si donc il plaisait à Sa Sainteté de désigner cette demeure afin d'attendre le terme assigné par le Monitoire, on pourrait y aller, car de Noisy il serait facile d'envoyer les brefs aux cardinaux de Bourbon et de Lenoncourt, et selon la tournure des affaires, d'écrire à plusieurs nobles. En effet, en un moment les affaires changent comme les hommes, de physionomie. Vous éveillerez ainsi moins de soupçon, vous donnerez plus de confiance et on pourra venir au devant de vous. Ce serait entrer dans la pensée de Sa Sainteté et on en recueillera les fruits, mais dût-on n'en retirer aucun, on découvrira au moins l'obstination de ceux dont les oreilles sont fermées à la voix de Sa Béatitude; cet avantage, — à moins d'un miracle de Dieu, — sera je crois, le seul obtenu par cette négociation. Le choix ne pourra déplaire au duc de Mayenne et aux princes ou nobles bons catholiques, dont l'intention droite a seulement en vue la gloire de Dieu et le repos public. Une fois au moins on fermera la bouche aux récriminations, et on enlèvera à Sa Sainteté tout doute qui pourrait lui rester. »

Je ne sais si une légère ironie ne dictait pas ces paroles et



si Mgr Sega, ennuyé d'avoir près de lui un Nonce, ne trouvait pas très singulière l'idée de garder une sorte de neutralité entre les partis qui divisaient la France, mais il présentait des conseils sensés; Landriano ne crut « ni digne, ni profitable » de les suivre.

Toutes les instructions données par le Souverain Pontife, Sixte V au cardinal Caetani, comme par le Souverain Pontife Grégoire XIV à Mgr Landriano, parlent de cette neutralité; or ici, l'acte même où on la recommandait était déjà dirigé contre un des partis, et les personnes qui devaient l'appliquer étaient notoirement dévouées à l'un de ces partis (1). La contradiction entraîna l'hostilité de la conduite, et en France cette neutralité ne fut jamais observée. Rome voulait suivre une politique juste, mais elle était difficile à exposer, à comprendre et à appliquer. Toutefois le Souverain Pontife insista sur ce point et Landriano lui répondit : « Je m'efforce avec soin de me montrer neutre et très impartial dans les affaires. Mais je dirai respectueusement qu'il est impossible de mettre ici en pratique, comme on le croit à Rome, cette neutralité et cette impartialité; on ne peut traiter avec les nobles du parti de Navarre si on ne va les trouver chez eux, car il n'y a pas dans ce royaume de ville, ni de place neutre. Le cardinal Caetani peut en rendre témoignage (2). »

Landriano n'alla point du reste à Orléans, il arriva le 14 mai à Reims, où Mayenne le reçut après avoir envoyé au devant de lui le comte de Brissac et plusieurs gentilshommes; il alla à la fin du mois à Soissons et ne voulut pas s'en éloigner. S'il était venu à Paris ou à Orléans, il n'aurait pas été, disait-il, aussi près des troupes (3).

(1) Le 7 septembre Diego de Ibarra écrivait à Philippe II : « J'ai vu les Nonces. L'évêque de Plaisance est une personne qui a bonne intention au service de Votre Majesté et bien entendue ès choses de ce royaume. L'autre est Mgr Landriano, sujet de V. M., et ressemble au comte Landriano son oncle. Il ne pourra faillir au service de V. M. » Bibl. nat., *ms.*, f. fr. 4019, f° 120.

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVIII, f° 769.

(3) *Ib.*, t. XXVIII, f° 715.

VII

Le premier acte des représentants du Saint-Siège fut de faire publier le Monitoire. Mgr Sega l'envoya en double exemplaire authentique à Lyon, Rouen, Bourges, Orléans, Nantes, Poitiers, Toulouse, etc., et le fit afficher dans Paris (1). Une traduction en français fut imprimée avec le texte latin en regard « selon l'usage du pays, » afin, « vu la curiosité ordinaire de ce peuple, » de le faire rapidement connaître. « De nombreux exemplaires furent en effet vendus, car beaucoup de personnes en firent parvenir à leurs connaissances. » Plusieurs tombèrent entre les mains de l'ennemi, les royalistes murmurèrent. « Ils semblent s'abandonner à leur sens réprouvé, écrivait alors l'évêque de Plaisance, et sans venir à résipiscence ils parlent de renvoyer à Rome le duc de Luxembourg (2). »

La chambre du Parlement royaliste transféré à Châlons déclara (le 6 juin 1591) les Bulles nulles comme d'abus, les condamna à être brulées et somma « le Nonce Landriano à comparaître devant lui dans les neuf jours. » Les autres chambres du Parlement royaliste, transférées à Tours, déclarèrent également le 5 août la nullité des Bulles et ordonnè-

(1) Le 24 juin le Monitoire fut publié à Orléans, le 30 juin à Toulouse, où un gentilhomme du duc de Mayenne l'avait porté. *Ib.*, t. XXVIII, f° 759. Le Monitoire fut publié à Lyon le 24 juin 1592.

Au mois de mai 1591, on trouva sous la porte du Doyen du Chapitre de la cathédrale de Reims un exemplaire cacheté de la Bulle. Les principaux habitants, nobles, prêtres, bourgeois, demandèrent la répression de cet attentat. *Le Parlement de Châlons* dans la *Revue de Champagne*, mai 1882.

(2) 8 juin. Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXII, f° 325. « Habbiano generato qualche bisbiglio nei catholici e seguaci tanto ecclesiastici come seculari et perche diano inditio d'inclinare piu al reprobo senso che alla resipiscenza et siano per rimandare Luxemburg à Roma. »



rent de les brûler. Elles déclarèrent le « Pape schismatique, hérétique, ennemi de la paix, de l'Église catholique, du roi et de l'État, adhérant à la conspiration de l'Espagne et fauteur des rebelles, coupables du très cruel parricide traîtreusement commis en la personne d'Henri III. » « Ce mot de schismatique, observait le Nonce, vient d'un impudent artifice des hérétiques et des Politiques; le Pape, disent-ils, n'est pas un Pape légitime parce qu'il a été élu au gré du roi d'Espagne et non des cardinaux. »

Ces arrêts téméraires et coupables intimidèrent cependant plus d'un chrétien, et Mgr Landriano ne trouva personne pour porter le bref destiné au cardinal de Lenoncourt; une fois on le lui renvoya ouvert avec le sceau brisé, tant l'arrêt du Parlement de Châlons défendant sous peine de mort de porter les brefs et les monitoires pontificaux inspirait de terreur. Lorsque le Nonce demanda pour la seconde fois au duc de Mayenne de lui fournir le moyen de faire passer le bref au cardinal, Mayenne répondit : « le seul moyen est d'envoyer un trompette à la mort. » Landriano attendit (1).

« Depuis le Monitoire, écrivait-il, les agents du Navarrais ne cessent par mille fausses et diaboliques inventions d'en empêcher le bon effet. Le Pape, prétendent-ils, a écrit au roi les lettres les plus favorables, il promet de le recevoir, de l'embrasser et même d'excommunier les Ligueurs. C'est d'une habileté diabolique (2)! »

Ce résultat pouvait et devait être prévu : on devait prévoir que dans l'état des esprits ces paroles comminatoires ne pourraient les calmer et cependant certaines personnes peu au courant de l'opinion s'étonnèrent de leur impuissance : « Elles s'étaient persuadées, écrivit Villeroy, que la France tomberait à genoux au seul bruit de la levée des

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 769.

(2) « V. S. creda che malignita et impudente artediabolica usano per velare gli occhi de'buoni. — I ministri di Navarra non cessano con mille false et diaboliche inventione procurare d'impedire il buon effetto di quelli. » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXVIII, f° 685; de Landrenès, 12 juillet 1591.

troupes faite par Sa Sainteté et à l'exprès commmandement porté par Landriano... L'événement leur apprit bientôt que la France ne veut pas estre maniée de ceste façon (1). »

Le nouveau Nonce éprouvait une déception et la situation lui paraissait tout autre qu'on ne lui avait représenté à Rome, toutefois, disait-il, il ne faut pas s'épouvanter, mais espérer (2).

Mgr Landriano avait envoyé le 23 mai un attaché de la nonciature, le sieur Daniel Tassoni, porter au cardinal de Gondi le bref du Pape écrit le 28 mars. Tassoni était chargé également de conseiller au cardinal de se déclarer, selon le désir du peuple, l'ennemi du Navarrais afin d'empêcher de faire croire que, s'il restait hors de Paris, c'était pour conserver ses biens (3).

Le cardinal fut blessé de cette observation : « Non seulement il n'avait pas pensé voir suspecter sa foi très sincère, mais il avait espéré recevoir des éloges sur ses actions passées, toutes inspirées par le service de Dieu, l'honneur du Pape et le repos du royaume. Mais le principal travail des méchants est toujours d'obscurcir les actions des gens de bien, ou du moins de les représenter sous le plus mauvais jour ; pour lui il n'avait aucun remords et pouvait justifier toute sa conduite. Aussi un de ses désirs était d'avoir une entrevue avec le Nonce afin de lui dire tout ce qui lui restait sur le cœur. »

(1) *Mémoires*, coll. t. LXII, p. 39. L'ambassadeur Niccolini écrivait de Rome le 9 février 1591 : « Les Espagnols disent que dès que le drapeau du Pape flottera en France, tous abandonneront Navarre. » *Négoc. dipl.*, t. V, p. 153. C'était toujours la même illusion. Quelques villes cependant comme Bar-sur-Aube faisaient acte d'adhésion à la Ligue. « Nous avons embrassé le party et cause de l'Union des catholiques de ce royaume, écrivaient-ils le 28 juin 1591 au duc de Mayenne, pour avoir recogneu qu'il était question de l'honneur et service de Dieu et conservation de la religion catholique, apostolique et romaine en ce royaume. » Comte de Barthélemy, *Revue de Champagne*, juillet 1882.

(2) Bibl. nat., f. fr. 3980, f° 268. Lettre du 23 mai. « Parmi di vederle cose in termine molto diverso di quello che mi fu presuposto a Roma : non debbiamo pero spaventarsi ma sperare. »

(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 707.



Le cardinal ne vit pas Mgr Landriano, mais il envoya (1) son secrétaire exprimer au gouverneur de Paris, au Légat et à diverses personnes, son désir de venir en sa ville épiscopale afin d'y exercer son ministère; sa résolution aussi de ne prêter aucun nouveau serment, car le Pape ne le lui avait pas ordonné. Le cardinal connaissait très bien, disait-il, la pensée du Souverain Pontife et quand il persistait à ne point vouloir jurer l'Union il savait ce qu'il faisait. Le Vice-Légat ayant exprimé son regret de voir le cardinal demeurer hors de Paris et entrer en relations avec le roi de Navarre, comme il venait de le faire en se rendant près du roi à Villepreux, non loin de sa demeure de Noisy, le secrétaire répondit : « Le cardinal justifiera sa conduite auprès du Saint-Père. Pour le moment il se contente d'avoir un bref où sa conduite au sujet du serment est approuvée ; il a la confiance de voir ses autres actions également acceptées, car cette entrevue dont on parle, a eu lieu en des termes tels que le cardinal loin de mériter des reproches devait obtenir des éloges et des remerciements. »

Le secrétaire de Gondi était arrivé le 13 juillet ; le 14, le Vice-Légat alla visiter le gouverneur de Paris retenu dans son lit par une indisposition. Les princesses, l'ambassadeur de Ferrare, le prévôt des marchands et le président de Nully arrivèrent successivement après lui. Le gouverneur leur montra la demande écrite par le cardinal. Madame de Montpensier la prit et la lut à haute voix : on en parla fort diversement, mais sans rien conclure, du moins en présence du Vice-Légat. L'ambassadeur de Ferrare lui apprit ensuite que le prévôt des marchands avait, sur la demande du gouverneur, fait lire la lettre du cardinal au Conseil de ville afin de sonder l'esprit public et de savoir, comme la lettre le demandait, si l'évêque pouvait, sans prêter le serment, venir à Paris. Le 23 juillet le Conseil n'avait pas encore été rassemblé, mais, d'après le prévôt des marchands, il devait y avoir un refus (2).

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXII, f° 333. Lettre du 23 juillet.
(2) Archives du Vatican, *l. c.*, t. XXXII, f° 365, Lettre du 19 juillet.

En effet le 4 août le cardinal fit connaître à Mgr Landriano et la résolution des Parisiens d'exiger de lui le serment et sa résolution non moins positive de ne pas le prêter. Landriano l'exhorta à se mettre d'accord avec ses diocésains et demanda au Pape de s'expliquer à ce sujet, car il est temps, ajoutait-il, que Paris ne reste plus privé de son pasteur (1).

Mgr Sega venait de quitter la capitale pour venir rejoindre à Soissons Mgr Landriano. Celui-ci écrivit au cardinal de Bourbon afin de lui communiquer pour la quatrième fois, disait-il, l'ordre du Pape de se rencontrer avec lui, afin de lui exposer la pensée du Souverain Pontife au sujet des troubles de France. (2). Cette pensée était claire et les ordres formels. Le cardinal devait abandonnner la cause d'un hérétique et lui Nonce avait été envoyé pour rester neutre et indépendant au milieu des partis, n'ayant d'autre but que de servir le Pape et de gagner les cœurs des catholiques par de bienveillants procédés, afin de les réunir tous pour exclure les hérétiques et s'opposer à leurs progrès (3).

Le Nonce exprima les mêmes pensées au cardinal de Lenoncourt : « Sa mission était de conserver la religion, de sauver le royaume et de ne faire aucune distinction entre les catholiques de France, pourvu que tous travaillassent à arrêter les progrès des hérétiques. » Au duc de Nevers, Landriano disait : « Je suis envoyé comme un homme impartial auprès de tous les princes qui sont et veulent être vraiment catholiques (4). »

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 707. Lettre du 8 août.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXII, f° 373. Lettre du 26 juillet.

(3) « La S. S. m'ha mandato in questo regno per stare neutrale et independante et che non habbia di haver altra mira che di servire a S. Beatitudine et di guadagnare gl'animi de'tutti i cattolici, con ogni sorte d'amorevolezza, anco convengano in un medesimo fine di escludere gl'heretici et opporsi alli progressi loro. »

(4) « Io come ministro indifferente mandato apresso tutti quei principi che sono et voranno esser veramente catholici. L. du 17 juillet. Bibl. nat., f. fr. 3980, p. 322. Le 3 août, il écrit à Nevers : « Io saro come sono mandato ministro indifferente et fidele essecutore degli ordini et commissioni della Santita di N. S. » *Ib.*, p. 342.

Par ses affirmations réitérées, ne semblerait-il pas que Mgr Landriano cherchât à effacer l'impression fâcheuse produite sur les royalistes par l'attitude du cardinal Caetani et les premières déclarations de Grégoire XIV ? Toujours est-il qu'on ne pouvait, en paroles du moins, se rallier plus franchement à la politique de Sixte V d'exclure l'hérétique, mais de ménager tous les catholiques. Telle était au fond la pensée de Grégoire XIV, comme elle avait été celle de son prédécesseur, mais le difficile était d'appliquer cette pensée au milieu des hommes et des événements. Aussi la neutralité de Sixte V couvrait une pensée favorable aux royalistes, comme la neutralité de Grégoire XIV devint une adhésion à la Ligue. Grégoire XIV ne provoquait-il pas en faveur de la Ligue une de ces démonstrations armées à l'emploi desquelles Sixte V avait toujours résisté, subissant ainsi dans les affaire politiques l'influence de l'opinion, de ses relations et de ses vues personnelles?

Il était donc difficile de maintenir pratiquement la ligne de conduite prescrite théoriquement aux représentants du Souverain Pontife. Elle n'était comprise par personne, ni par le Nonce et le Vice-Légat chargés de l'appliquer, ni par ceux qu'ils auraient voulu ramener. « Le Nonce eût mieux servi la religion, écrivait le cardinal de Bourbon, s'il s'était montré moins partial » (1), et le cardinal ne voulait ni recevoir le bref du Pape, ni répondre aux lettres qui le lui transmettaient. C'était une insolence et une rupture.

Le duc de Nevers alors à Châlons ne faisait pas davantage attention aux avances du Nonce. Il se retranchait, selon celui-ci, derrière des subtilités, discutait sur des formules au lieu d'accepter une entrevue où une conversation pouvait tout expliquer. « D'après les lettres du duc, écrivait Landriano (2), je sais comprendre qu'il n'a pas le désir de me voir au moins de sitôt. J'attends. »

(1) Arch. du Vatican, *Lettere del Nunzio*, t. XXV, f° 311 ; L. 30 juillet 1591.

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVIII, f° 717; 8 août 1591.

Le Nonce resta donc bien vite persuadé que les négociations n'amèneraient aucun résultat et que sans l'armée du Pape on ne ferait rien. C'était dès le premier moment sa pensée, et, au fond, toutes ses paroles sur la neutralité ne disaient pas autre chose. En fait, tout était subordonné aux succès obtenus, ou aux revers subits par le roi de Navarre. Grégoire XIV l'avait compris et après avoir loué la résistance de la ville de Paris et le zèle du duc de Mayenne pour la retenir dans la foi, il avait encouragé le duc à chercher en tout Dieu seul et la vérité et à imiter les exemples de ses ancêtres, défenseurs de la religion et du royaume. « La voix de la calomnie ne saurait vous arrêter, lui disait-il, car en vain elle voudrait ternir votre nom et vos éclatantes actions. » Le Pape avait confiance en lui et il allait hâter l'envoi du secours (1). Le duc de Mayenne avait remercié et témoigné sa joie de voir approcher l'armée de l'Église, dont la présence devait selon lui décider le triomphe des catholiques. Si, « selon mon devoir, disait-il, je les ai conviez par mon imitation et exemple à la couronne du martyre, j'y ai trouvé des soldats très disposés. Mais, puisque Sa Sainteté daigne embrasser notre conduite, bientôt, je veux le croire, nous commencerons à ressentir l'allègement de nos maux et verrons ce royaume refleurir..... Le souvenir des bienfaits de Votre Sainteté demeurera éternellement engravée et empreinte en l'âme de tous les bons catholiques français, qui la magnifieront de siècle en siècle, et la restauration de la France produira l'universel rétablissement de la foi catholique en toute la chrétienté (2). »

On ne pouvait avoir plus d'espérance, et le 24 juin le duc

(1) Arch. du Vatican, *Regestum Gregorii XIV*, an. I, Ép. 198 ; 12 mai 1592. La suscription est : « Carolo Duci Humenæ Sanctæ Unionis catholicorum in regno Franciæ locumtenenti. » Desportes arrivé le 15 juin de Rome apportait à Mayenne « toutes les meilleures assurances et témoignages de la sainte intention du Pape. » Bibl. nat., *ms.*, f. fr. 3980, f° 298.

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXIV, f° 475. Lettre du 23 mai 1591.



de Mayenne pressa de nouveau le Pape de faire avancer promptement ses troupes (1).

VIII

Les avantages obtenus par les ligueurs pendant les premiers jours de l'année 1591, avaient été, nous l'avons dit, largement compensés par la prise de Chartres tombée aux mains du roi. Mais sur plusieurs points du territoire les catholiques continuaient à remporter de petits succès.

A Autun, les habitants assiégés avaient forcé le maréchal d'Aumont à se retirer. En Berry, le baron de La Chastre, fils de M. de La Chastre, avait pris les châteaux de Dames et de Maubranche d'où on interceptait le commerce de la campagne avec la ville de Bourges. Le baron avait réuni à ses troupes « trois cents arquebusiers, très bien armés, fils de bons citoyens, enrôlés à leurs frais par zèle pour la religion, dans la compagnie du Crucifix; » preuve, disait l'évêque de Plaisance, que si on prêchait une croisade, on trouverait les peuples bien disposés à s'y enrôler. Ce mouvement, ajoutait-il, serait entretenu par le prodige des croix qui apparaissent non seulement à Bourges, mais en divers lieux du royaume (2).

En Languedoc, le duc de Joyeuse avait pris quarante-deux villes fortes et assiégeait Carcassonne; une fois cette ville en son pouvoir il était maître de tout le pays entre Toulouse et Narbonne (3). A Pontoise une conspiration royaliste avait été

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXIV, f° 498. Grégoire XIV avait chargé Desportes de faire des observations au duc de Mayenne. Celui-ci assura le Pape de son obéissance. Le 11 avril 1591 la demande du duc de nommer aux bénéfices fut de nouveau repoussée. *Regestum Gregorii XIV*, an. I, Ép. 281.

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XII, f° 299. Sega envoyait une relation sur ce sujet écrite par les P. P. Jésuites de Bourges.

(3) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXII, f° 359. L. 16 juin 1591.

découverte. Si le Navarrais avait voulu surprendre Paris par un stratagème (1) (la journée des farines), les danses et fêtes de Chauny avaient servi à masquer le complot de La Fère; de même aussi les conférences provoquées et tenues par lui ces jours derniers, à Villepreux, avaient occupé l'attention pendant l'entreprise sur Pontoise, mais « grâces à Dieu et à la diligence du gouverneur M. d'Alincourt, fils de M. de Villeroy, » tout fut découvert et deux personnes convaincues par leurs aveux furent mises à mort (11 juin) (2). Une d'elles, le principal conspirateur depuis longtemps huguenot, se convertit avant de mourir.

Après cet échec, le roi de Navarre quitta Villepreux, où il avait vu le cardinal de Gondi, et ses troupes cantonnées dans les environs se replièrent vers la Normandie, où la ville de Louviers, surprise (7 juin) grâce à la connivence d'un prêtre, tomba en leur pouvoir; « le bon et très savant évêque d'Evreux, écrivait Mgr Sega, y fut fait prisonnier, une partie des maisons fut pillée et le maréchal de Biron fit tuer sans procès, beaucoup de monde. » A Rouen, un complot devait également livrer aux royalistes le bastion de Sainte-Catherine, mais il fut découvert; à Paris enfin, les Ligueurs avaient pu faire entrer (6 juillet) un convoi de grains (3) et une noble dame cherchant à gagner le capitaine de la Bas-

(1) « Vi sono avvisi da diversi che Navarra gia tre giorni ha voluto sopra prendere La Fera, havendo fatti vestire molti di suoi gentilhuomini in habito da donna et da contadino carricato di fieno et di paglia; i quali da lontano seguitati da lui con mille cavalli et cinque cento fanti, giunsero su le 12 hore alla porta della citta, et n'erano di loro gia entrati duo, quando il terzo dalla sentinella fu scoperto, talmente che sendosi dato all'arma nella citta et serrate le porte, non potette l'inganno havere effetto, sendone pero restati morti da due o tre, tanto dell'una che dell'altra parte. » L. 8 août 1591. Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVIII, f° 707.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXII, f° 359; 16 juin 1591. Cf. Le Charpentier, *La Ligue à Pontoise*, p. 42, et *Journal d'un Bourgeois de Gisors*, p. 179. Alincourt ou Halincourt est un hameau de la commune de Parnes près Magny.

(3) « 1,200 muids de grains, c'est-à-dire 7,200 boisseaux, mesure de Rome. » Archives du Vatican, *l. c.*, t. XXXII, f° 357. L. du 8 juillet 1591.



tille avait été livrée à la justice, puis décapitée publiquement sur la place de Grève (1).

Cependant la garnison mécontente, sans ressources, était aux abois (2), et on adressait au roi de Navarre une supplique pour qu'il se convertit. « Selon l'opinion des gens de bien, disait-on, vous pouvez acquérir le nom de bon roy et restaurateur de votre France par des moyens humbles et vulgaires (3). » En attendant, le prince fit renouveler le 6 juillet, à Mantes, l'édit de janvier 1561, pour assurer l'exercice de l'une et de l'autre religion, et par cela même il avait abrogé l'édit promulgué par Henri III, le 18 juillet 1585 (4).

Les Ligueurs sentirent le coup. « Pour faire une contremine à ce pernicieux édit de Mantes, écrivit Sega, il semble qu'on doive renouveler le serment d'union afin de lever tous les subterfuges, » et le Vice-Légat se demanda (5) s'il ne fallait pas faire remplacer dans le gouvernement de leurs églises « les quatre très scandaleux et coupables prélats » signataires de cet édit du 6 juillet. Les habitants de trois au moins de ces résidences, étaient catholiques et devaient par conséquent recevoir sans contestation les nouveaux évêques. Mgr Sega indiqua immédiatement comme un très bon choix pour l'archevêché de Bourges, l'évêque de Senlis, Roze, « qui a très honorablement travaillé, travaille et est prêt à travailler pour la cause catholique. » A l'évêché de Nantes « on pourrait nommer Mgr Jean Dadré, docteur théologien, prédicateur et pénitencier à Rouen, agé de

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXII, f° 365. — « Jehanne de la Planche eut la tête tranchée à la Grève pour avoir sollicité Bussy de rendre la Bastille (10 juillet 1591). » *Journal de Fayet*, p. 103.

(2) On apprenait cependant le 6 juillet que le banquier d'Anvers avait accepté un billet de 15,000 écus et qu'il avait ordre jusqu'à 60,000 écus. Restait à les faire venir le plus tôt possible. Archives du Vatican, *l. c.*, t. XXXII, f° 357. L. 8 juillet 1591.

(3) Bibl. nat. f. fr. 3980, f° 300.

(4) Dans le *Recueil d'Édits relatifs au culte protestant*, par Pierre Néron et Étienne Girard (2 in-f°, Paris, 1720), l'édit de 1591 ne se trouve pas.

(5) Arch. du Vatican, *l. c.* t. XXXII, f° 365. L. 19 juillet 1519.

quarante-trois ans; à Beauvais le P. frère François Feriardent, franciscain mineur, prédicateur et écrivain remarquable, actuellement Gardien de la maison de Paris, âgé de quarante-huit ans; à Bayeux on pourrait également faire un choix, mais il sera difficille à l'élu d'entrer dans la ville, car elle est au pouvoir du prince de Conti. L'évêque de Chartres n'était pas sûr non plus et était, disait-on, un des rédacteurs de la formule du serment à prêter au Navarrais. »

Deux jours après l'édit, le roi parla encore plus à cœur ouvert dans une lettre adressée au Parlement royaliste de Rouen transféré à Caen (1). « Nous eussions désiré voir le Pape se comporter en notre endroit et en celui de nos bons sujets catholiques avec la douceur et discrétion que sa dignité et toute raison le voulait... mais cette procédure dernière, faicte par celui qui se dit être venu de sa part, a été si violente et déraisonnable... que nous n'avons pu la passer sous silence : » le roi rejetait comme « fausse et bien éloignée de son intention la supposition présentée au Pape qu'il avait conjuré contre ladite religion catholique et rejeté pour jamais toute instruction d'icelle... Le débat est tout autre : il est question, disait-il, de la restauration de cest estat et liberté de nos subjects contre les injustes entreprises de l'Espagnol. » Aussi faisait-il appel aux sentiments patriotiques pour rallier des partisans. Du reste il faisait mieux que de parler, il agissait et frappait de grands coups. Après avoir pris Chartres, il s'empara de Noyon (18 août). Établi en d'excellentes positions, où il ne pouvait être attaqué (2), appuyé par derrière sur la rivière, protégé en avant par des coteaux qui lui permettaient de se garder avec un petit nombre de cavaliers, non loin de Chauny et de Compiègne qui lui étaient dévoués et pouvaient lui fournir des vivres, il devait tôt ou tard se rendre maître de la place. Le vicomte de Tavanes avait voulu la secourir, mais il avait

(1) *Lettres missives*, t. III. p. 418; 8 juillet 1591.
(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVIII, f° 707; 8 août 1591.



été battu, blessé et fait prisonnier. M. de Rosne (1), parti de Saint-Germain pour essayer de faire lever le blocus, avait vu les Espagnols refuser de marcher sous prétexte de leur trop petit nombre. En vain Landriano avait écrit au prince d'Ascoli récemment arrivé d'Italie, de faire avancer les troupes, en vain le duc de Mayenne, dans l'espoir d'attirer l'ennemi hors de ses positions et de dégager ainsi la ville, avait été prendre Conflans-sur-Seine occupé par le roi quinze jours auparavant, le Navarrais était resté immobile devant Noyon.

Dans un conseil tenu à La Fère, le duc de Mayenne, le duc d'Aumale, le prince d'Ascoli, et autres capitaines auraient bien voulu secourir la ville, mais le duc de Montemarciano, chef de l'armée pontificale, n'était point encore arrivé et le duc de Parme ne parlait pas d'entrer en France avant la fin du mois. Aussi, le 8 août, Noyon abandonné se rendit après vingt-trois jours de siège et dix-sept jours de canonnade. Des otages furent échangés de part et d'autre, et si deux jours après, la ville n'était pas secourue par mille fantassins au moins, elle serait au roi (2). C'est ce qui arriva.

Cette perte d'une place très importante suffit pour détruire dans l'opinion l'effet du Monitoire pontifical ; car, écrit Landriano, « ce succès augmente la réputation de Navarre et anéantit celle qui, après la perte de Chartres, pouvait encore rester à Mayenne (3). » Noyon n'avait-il pas été pris sous ses yeux ? « Noyon, répondait le chef des catholiques, s'est rendu en mesme temps que j'estois monté à cheval avec le

(1) Chretien de Savigny sieur de Rosne, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, fut nommé maréchal de France par Mayenne. Après la soumission de ce dernier en 1595, le sieur de Rosne émigra avec le duc d'Aumale et entra au service du roi d'Espagne contre les Hollandais : il fut tué en 1596.

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVIII, f° 727 ; 20 août 1591.

(3) « La quale perdita, altre ch'è di grandissima importanza accresce molto la riputatione di Navarra et conculca quasi quella ch'era restata al duca d'Umena, dopo la perdita di Chartres, havendo massimo l'inimico presa, si puo dire a vista di sua Eccellenza, la detta piazza. » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVIII, f° 727. L. 20 août 1591.

meilleur de nos forces et que je m'advançois en espérance de getter des gens de guerre dedans et les secourir à quelque prix que ce fust. » Mais les ennemis étaient plus forts et « logés à l'avantage, » aussi la place s'est perdue « tant pour estre faible, que pour n'y avoir quasi que les habitants (ceux-ci) n'ayans auparavant le siège vollu recepvoir aulcune garnison ; si elle m'eust donné deux jours de temps, j'avois moyen, avec la grâce de Dieu, de la conserver. » Mayenne se consolait dans l'espoir qu'à l'arrivée des troupes de S. S. et du duc de Parme « il pourrait bien aysément la reprendre. »

Désireux de « rassurer les villes voisines qui pouvaient estre estonnées ou découragées de ceste perte, ou de se voir l'ennemy près, » Mayenne leur envoya de bonnes garnisons et se tint à Ham avec le reste de ses forces, afin de surveiller les desseins de l'ennemi. Accusé par Sega, un peu excusé par Landriano, il rejetait avec raison une part de la responsabilité sur le duc de Parme : depuis deux mois sourd à toutes les prières, Farnèse n'avait pas envoyé de troupes et avait donné, dit-on, à celles restées en France, l'ordre de ne rien entreprendre avant son arrivée.

Le duc de Mayenne parlait aussi du peu d'obéissance de ses lieutenants; il avait appelé des capitaines, mais aucun n'était venu. M. de Saint-Paul, en particulier, prétextait la nécessité de surveiller le duc de Nevers, car s'il se rapprochait du duc de Mayenne, il s'exposerait à perdre le duché de Rethel, qu'il convoitait. Ainsi la division et le peu d'accord entre les Ligueurs, joints au retard du duc de Parme et des troupes du Saint-Siège, jettaient les affaires dans un éminent péril et facilitaient les progrès du Navarrais (1).

D'ailleurs, Mgr Landriano le faisait remarquer, les habitants de Noyon avaient décidé de se rendre sans même en parler à Mayenne, et le Nonce voyait en ce fait une preuve des intelli-

(1) « Queste divisioni et poche intelligenze, congiunte con la tardanza delle forze di N. S., tirono le cose nostre ad un manifesto precipitio et danno, tanto piu occasione et ardire al nemico di far nuovi et importanti progressi. »



gences entretenues par Navarre dans la place, comme dans l'armée de son adversaire. Ne voyait-on point ainsi se confirmer la parole de Villeroy à l'évêque de Noyon, très suspect aux Ligueurs et à Videville, connu pour être un politique : « Malgré toutes les dépêches, il ne faut pas espérer voir secourir la place. » Et Landriano concluait, en faisant précisément allusion à Villeroy : « Autour de Mayenne, il y a toujours des personnes dont l'influence sur lui est mauvaise (1). »

Quelle que fût la cause, ou connivence des conseillers, ou insubordination des capitaines, le duc de Mayenne se trouvait paralysé dans son action, et dans son embarras ne faisait quasi rien. Il promettait cependant de conserver à tout prix la ville de Rouen, mais craignant désormais de hasarder une bataille, il envoya ses troupes tenir garnison dans les places, en priant Mgr Landriano d'expédier des courriers pour hâter l'arrivée du duc de Montemarciano ; lui-même envoya à sa rencontre le secrétaire Desportes (2).

Mgr Landriano commençait à s'effrayer, car « l'ennemi s'avance, disait-il, nous avons Navarre sous les yeux et le secours n'arrive pas (3). Il dépêcha en poste, à Nancy, son auditeur, Mgr Giustiniani, pour presser la marche du duc de Montemarciano, mais le 23 août, Giustiniani fut arrêté (4).

(1) « Il duca d'Umena ha sempre apresso di se mali spiriti. » L. 20 août 1591. Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVIII, f° 733.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXVIII, f° 715. L. 13 août 1591.

(3) « Habbiamo Navarra sugl'occhi. » Arch. du Vatican, *ibid.* Le cardinal de Lorraine écrivait au Pape le 5 juillet 1591 pour le supplier de presser l'arrivée des troupes, car les soldats levés en Allemagne par le roi de Navarre allaient envahir la Lorraine. Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXV, f° 435.

(4) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3618, f° 89. Conduit à Langres où il fut vendu au capitaine de Meuse qui le retint onze mois, sans vouloir entendre parler de son rachat, il fut cependant remis à un prieur de l'ordre de Saint-Jean, à la condition de se présenter à chaque réquisition. Giustiniani demanda au Pape de le secourir et d'écrire au Grand Hospitalier de le racheter. 2 août 1592. Arc. du Vatican, *Lettere*, t. XXXV, f° 427 ; nouvelle lettre du 15 octobre 1592, t. XLIII, f° 350.

Le Pape ordonna de donner 300 écus. Giustiniani le remercia, 7 janvier 1593. Matteucci, commissaire de l'armée pontificale, n'ayant pu encore donner la somme, Giustiniani accepta l'offre que le commandeur

Landriano n'avait donc pas besoin d'être excité. Après la prise de Noyon, il voyait déjà le roi de Navarre maître de Montdidier et de Roye, places de peu d'importance, il est vrai, mais dont l'acquisition couvrait la frontière de Flandre; ne reviendrait-il pas ensuite vers Meaux pour presser le siège de Paris, ou bien, réunissant ses troupes à celles du maréchal d'Aumont, cantonnées près de Langres, et à celles du duc de Nevers, réunies en Champagne, ne s'avancerait-il pas jusqu'à Château-Thierry pour donner la main aux vingt mille Allemands près d'arriver et fermer ainsi le cours de la Marne, d'où Paris tirait en grande partie ses approvisionnements? « Vous jugez le périlleux état de nos affaires, écrivait alors le Nonce, et le tracas où se trouvent les bons catholiques : ils se dépitent de la perte de Noyon et d'apprendre par une lettre de Jérôme Gondi que le 1er août les troupes du Pape se trouvaient seulement à Milan, sans ordre pour marcher en avant. Le peuple en est vivement ému, car, avec les faibles troupes du duc de Mayenne et son peu d'autorité à se faire obéir, il est impossible de résister. » N'avait-on pas, le 19, trouvé dans l'église cathédrale de Reims une affiche portant audacieusement ces mots : « Il est toujours arrivé malheur aux conspirateurs contre le roi et le royaume de France dont Dieu s'est réservé la protection et la garde? »

IX

Au milieu de ces douleurs, un événement, heureux peut-être pour la Ligue, mais en tout cas, fâcheux pour le duc de Mayenne, venait d'arriver.

de Chameson lui fit de lui prêter 360 écus : 300 pour son rachat, 40 pour ses dépenses, 20 pour le mettre à cheval. L. de Giustiniani au Pape. Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XLIII, fo 352.



Le jour de la fête de l'Assomption, à midi, le jeune duc de Guise, aidé par son secrétaire, s'était échappé du château de Tours, où depuis trente-deux mois il était « très estroitement gardé et observé par les soldats. » Il fut d'abord « couru l'épée dans les reins, » mais il put rejoindre les deux cents gentilhommes amenés par le baron de La Chastre pour protéger sa fuite. Dès le lendemain, 16 août, le jeune duc écrivit à sa mère (1) pour lui annoncer sa délivrance, et au Pape pour lui demander ses conseils (2).

La nouvelle de l'évasion du duc de Guise fut reçue à Paris avec la plus grande joie. « Dieu, disait l'évêque de Plaisance (3), veut encore nous montrer sa miséricorde, » et il trouva très opportun l'envoi d'un bref pour fortifier le jeune duc de Guise dans de bonnes dispositions. Dieu a permis cette « libération, écrivait La Chastre, pour faire reluire en ce jeune prince le zèle, la piété et valeur de desfunct Mgr de Guise son père, en découvrant les naissantes vertus du fils (4). » Le 2 septembre, le duc de Guise entrait à Orléans, suivi de douze cents chevaux, dont trois cents de la noblesse (5); les magistrats le reçurent à la porte des remparts et une foule enthousiaste l'accompagna à la cathédrale (6).

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXII, f° 742.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXII, f° 433. M. de La Chastre, de son côté, écrivait au Pape pour lui annoncer l'évasion. *Ib.*, t. XXII, f° 1065. Sa lettre au Parlement est Arch. nat. A. E. n° 757, p. 166.

(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXII, f° 435.

(4) « Monstrant ce Prince avecque la force du corps avoir une lumière d'esprit et une grandeur de courage joincte à une prudence naturelle et à ung sens rassis, donnant d'ailleurs aux catholiques une grande expectation de luy, non seulement pour sa bonté et clémence, mais de ce que en sa liberté asseurée, il avait déclaré n'avoir jamais rien désigné, délibéré, ny résollu, que d'honorer, servir et révérer comme vray enfant de l'Église, le S. Siège et particulièrement V. S., et exposer et son sang et sa vie pour la tuition et desfense de nostre sainte religion. » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXII, f° 1065. L. de La Chastre au Pape, 21 août 1591.

(5) Parmi eux était « le baron de La Flotte, principal gentilhomme du Poitou, » venu avec 200 chevaux. Il n'avait pas servi depuis la mort d'Henri III.

(6) L. du 12 sept. 1591. Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVIII, f° 769.

Si la joie fut au camp des catholiques, le dépit se manifesta du côté opposé. Le maréchal de Biron « se tira la barbe de douleur » (1), et le roi de Navarre, « dans son irritation, faillit en devenir fou, écrit Mgr Landriano ; ne pouvant battre le cheval, il a battu la selle » (2). Le baron de Tavannes, blessé et fait prisonnier devant Noyon, fut remis en prison et le roi menaçant « de faire pis à ceux de la Ligue qui tomberaient entre ses mains, empêcha, malgré les conventions, certains prêtres de sortir de la ville. »

L'évasion du duc de Guise rendrait-elle plus d'unité à l'action des Ligueurs? c'était peu probable. Le duc de Mayenne abdiquerait-il devant son jeune neveu, lorsque déjà on le disait rempli d'inquiétudes sur les desseins de celui-ci en qui il pressentait un rival? Le duc de Guise eut en effet des partisans et ils n'épargnèrent pas son oncle. Mgr Landriano fut bientôt leur écho, et sans cesse il accusa la grande paresse de Mayenne et son faible esprit (3). « Par tout ce que je vois et entends chaque jour, écrivait-il, il perd l'amour du peuple et sa réputation près du soldat; » il lui reprochait d'être complètement sous l'influence de Villeroy, « ennemi des étrangers et très opposé, parait-il, à notre parti. » Cette rivalité entre l'oncle et le neveu ne put être cachée : « Je connus bien, écrivit Alexandre Farnèse, après une conversation avec la duchesse de Guise et son fils, « je connus bien que ny elle ny lui n'estoient aucunement contents du duc

(1) « Dicono che si sià strapata la barba. » L. 26 août 1591. Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVII, f° 741.

(2) « Referiscono che Navarra nel ricevere di questa nuova è stato per impazzare et non potendo come si dice battere il cavallo ha battuto la sella. » L. 26 août. *Ibid.*

(3) « Si cognosce la molta sua negligenza et poco pensiero ch'abbi alle cose et qui da qualche intelligente a chi è nota la sua natura, si discorre che la liberatione del duca di Guisa lo habbi posto in molto sospensione di animo intorno a suoi fini. » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVIII, f° 753. L. 1er sept. 1591. « Questo era il consiglio del buoni capitani, ma non ha voluto S. Ecc. sequirtarlo. »



de Mayenne, se plaignant du peu de compte qu'ils faisaient d'eulx (1). »

Le bruit courait alors à Rome qu'on enverrait en France, comme Légat, le cardinal Pallavicini, évêque d'Alexandrie, mais ce choix d'un sujet du roi d'Espagne, peu agréable par conséquent à la noblesse royaliste, était déjà critiqué et il n'eut pas lieu. Mais, écrivit d'Ossat (2), « soit qu'on le face luy ou un autre, il ne fault doubter qu'il ne soit pas au gré des Espagnols. » Au lieu du Légat, on résolut, dans le consistoire du 16 août, d'envoyer 200.000 écus pour payer les troupes en route pour la France. Leur entretien nécessitait cette dépense, et Mgr Landriano espérait beaucoup en la venue du duc de Montemarciano pour faire cesser la rivalité entre les catholiques. Mais viendrait-il jamais? Ne l'avait-on pas dit malade et en danger de mort?

Parti de Rome le 12 mai, il avait franchi les Alpes, et le 10 septembre il atteignait le duché de Bar où le duc de Mayenne arriva le 13, afin de combiner avec lui et le duc de Lorraine les mouvements à diriger contre les neuf mille reîtres allemands et les six mille chevaux qui allaient envahir le pays. On disait ces troupes mécontentes, car elles ne touchaient pas d'argent, et, pour s'en dédommager, elles pillaient plusieurs bourgs et châteaux du duché. Le duc de Lorraine n'avait pu les arrêter, car il était littéralement aux abois. « Je ne puis plus longuement tenir mon armée pour le bien de cette cause, écrivait-il, que je ne luy donne argent sur une sy grande somme que je luy dois..... Mesmes les capitaines me l'ont dit résolument » (3). On avait bien encore les troupes à la solde du roi d'Espagne, mais les deux régiments de lansquenets qui devaient former six mille hommes ne dépassaient pas trois mille. Les reîtres qui devaient être quatre mille, n'arrivaient pas à six ou sept cents chevaux, et les

(1) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3960, f° 33.

(2) Bibl. nat., f. fr. 3473, f° 71. Lettre du 6 août 1591.

(3) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXII, f° 1127; 28 septembre, datée de Verdun.

Espagnols qui devaient être quatre mille aussi, étaient environ trois mille. Du reste, on ne savait même pas encore si ces lansquenets et ces reitres au service de l'Espagne étaient arrivés en Flandre (1).

L'arrivée des troupes italiennes força le roi de Navarre à se mettre sur ses gardes (2). Avec deux régiments d'infanterie et douze cents chevaux, il se rapprocha de la Champagne pour s'unir avec mille chevaux du duc de Nevers et attendre les reitres allemands. L'ensemble de ces troupes devait être de 4.000 cavaliers et 7.000 fantassins, échelonnés entre Sedan et Châlons.

Le roi de Navarre ne s'endormit pas (3). Après avoir assisté le 24 septembre, à Sedan, au mariage du vicomte de Turenne et de madame de Bouillon, il avait rallié le 29, à Dun, les Allemands venus à son aide, et, établi entre cette ville, Mousson et Villefranche, il était prêt, disait-on, ou à attendre les troupes du duc de Mayenne et du duc de Montemarciano pour les forcer à combattre, car il avait une cavalerie supérieure, ou à se diriger sur Saint-Quentin et de là sans doute sur Paris, où le secrétaire de la couronne, Tromel, et le conseiller Tardif, très dévoués au duc de Nevers, avaient tramé un complot (4). Les conspirateurs devaient introduire les royalistes par deux portes de la ville, et, en effet, l'arrivée à Saint-Denis du comte de Soissons, annonçait bien quelque chose en jeu. Arrêtés avec une noble dame qui faisait passer leurs lettres, Tromel et Tardif furent mis à mort.

En attendant, le roi de Navarre prit Attigny et obtint l'adhésion de l'évêque de Langres, Mgr des Cars, puis il rappela de Normandie le maréchal de Biron, pour l'opposer

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVIII, f° 831.

(2) *Ib.*, t. XXVIII, f° 795; 24 septembre 1591.

(3) « Navarra in tanto non dorme di qua. » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVIII, f° 811.

(4) « In Parigi si era scoperto un tradimento di molta importanza trattato per mezzo d'un M. Tromeglia secretario della corona et del consigliere Tardif molto servitore del duca di Nevers. » 5 octobre, Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 803.



sur sa gauche au duc de Montemarciano, et sur sa droite aux deux mille fantassins espagnols ou italiens, déjà établis à Reims sous les ordres du prince d'Ascoli. Le maréchal, soutenu par une troupe d'Anglais, venait de prendre Gournay, après avoir tiré cent vingt coups de canon (21 septembre, 6 octobre). La capitulation avait été bien peu observée par les vainqueurs, par les Anglais surtout, ardents à briser les statues de saints et à piller les églises. N'avaient-ils pas aussi pendu le prieur des Carmes, homme très zélé et puissant prédicateur (1) ? Mais la prise de Gournay était importante, car elle resserrait beaucoup les communications autour de Rouen et par conséquent les approvisionnements de la ville (2).

En ces conditions, une démonstration militaire de la part des Ligueurs devenait difficile et cette faiblesse pesait sur leur situation politique. Un certain nombre de députés, réunis à Reims pour assister à des États généraux, plusieurs fois convoqués, mais jamais réunis, vinrent parler aux ducs de Mayenne et de Guise de la nécessité pour sauver le royaume de hâter la réunion des troupes de Flandre à celles d'Italie, car, disaient-ils, « si le duc de Parme tarde à paraître, la France est perdue. » Or, le duc n'arrivait pas. « S'il ne vient pas et qu'il nous arrive malheur, écrivait Mgr Landriano (3), la France se révoltera, car les villes sont remplies de politiques et d'ennemis de l'Espagne Si Philippe. Il agit dans son seul intérêt, les partisans du duc de Mayenne se rangeront au parti contraire; ils ne se font déjà pas faute de parler publiquement en faveur de Navarre, et rien ne peut mieux favoriser sa cause que d'agir comme le font les Espagnols. » Il n'y avait d'ailleurs qu'un cri en France contre la lenteur d'Alexandre Farnèse : c'était sa faute, disaient les Ligueurs, si les villes

(1) « Il est vray, écrivait Biron, qu'il n'a pas esté malaysé d'empêcher que les habitants n'aient esté pillez. » *Correspondance,* par Ed. de Barthélemy, 263.

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXVIII, f° 811; 27 octobre. *Journal d'un bourgeois de Gisors*, publié par M. Le Charpentier, p. 66 et 67.

(3) Arch. du Vatican, t. XXVIII, f° 823; 29 octobre 1591.

échappaient aux catholiques (1). « Sa lenteur, écrivait Mayenne au cardinal Sfondrato, nous a esté d'ung extrême préjudice et en ont noz ennemis tiré beaucoup d'avantage sur nous, lequel nous pouvions gaigner sur eulx, si plustot nostre secours fust arrivé (2). » Le duc de Mayenne s'en était plaint très vivement à Mgr Landriano et à Mgr Sega. « Si Son Altesse ne pouvait venir, elle aurait dû au moins le faire savoir, parce que nous y aurions pourvu pour le mieux. » Cependant, fort souffrant, jusqu'à inquiéter les médecins, Mayenne parlait de se retirer pour trouver du repos (3). Mais chacun était prompt à reprendre espoir et les nouveaux échevins de Paris, nommés le 24 août, après quelques démêlés avec le Parlement (4), écrivirent au Souverain Pontife, le 8 septembre, pour le remercier du secours envoyé et lui demander de ne commencer aucune entreprise avant d'avoir délivré Paris, toute autre attaque devant être subordonnée à celle-là. Ils firent observer aussi qu'ils avaient reçu seulement quinze mille écus par le banquier d'Anvers, au lieu de quinze mille chaque mois, promis par le Souverain Pontife (5).

Partout l'argent manquait. « Nous n'avons pas un sou qui ne vienne du duc de Parme, écrivait Mgr Landriano, et nous demandons aux ministres espagnols de disposer d'un peu d'argent pour donner du pain aux soldats, car ils n'en ont point. »

Encore une fois, comment dans un pareil dénuement les Ligueurs combineraient-ils une opération décisive ? On disait

(1) *Ib.*, t. XXVIII, f° 831; novembre 1591.

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXIV, f° 577.

(3) S'il ne faisait attention à sa santé, ne se soignait et ne se reposait, les médecins étaient inquiets de sa vie. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 777; 13 septembre 1591.

(4) « Per lettere di Parigi dé 25 del passato habiamo ch'in quella citta erano stati creati li nuovi eschivini della villa con qualche disparere fra li magistrati et quelli della villa. » Arch. du Vatican, t. XXVIII, f° 759, 3 sept. 1591.

(5) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXV, f° 49. Les Échevins parlaient des « difficultez des chemins qui ne permettent que de vingt messaigers l'ung puisse passer seurement de Lion en ça. »

qu'avec un ennemi si près de Reims, il fallait, avant de réunir les États généraux, remettre les affaires sur un meilleur pied, et le duc de Mayenne conseillait de renvoyer les députés, sous prétexte, dit Mgr Landriano, que le plus grand nombre était absents et ne pouvait venir. Au fond, « le duc de Mayenne ayant perdu l'affection du peuple, son crédit était tombé, pour n'avoir jamais voulu accorder aux nombreuses instances faites par les villes de l'Union, le renvoi de plusieurs de ses conseillers soupçonnés de trahison, et il craignait ainsi de ne pas voir réaliser ses désirs, » qu'une mission en Espagne donnée par le duc de Mayenne au président Jeannin, avait précisément pour but de recommander à Philippe II. Or, malgré ce qu'il pouvait dire de son contentement (1), la mission n'avait pas réussi, car le roi avait ses plans personnels longuement prémédités.

Plus d'un les soupçonnait et les redoutait, Aussi les évêques royalistes s'efforcèrent-ils d'éclairer le Nonce. A leurs yeux, la conversion du roi était le seul moyen d'échapper d'une part à la domination espagnole et d'autre part à la prépondérance de l'hérésie. Ils déclarèrent nuls et sans valeur le Monitoire publié par le Pape, « mal informé de l'état des affaires » (21 septembre 1591), puis s'adressant aux « vrais catholiques et bons Français, » ils leur demandèrent de joindre leurs prières aux leurs pour obtenir la conversion du roi et la paix du royaume (2). C'était toujours chercher la solution du côté indiqué précédemment par Sixte-Quint, mais à présent délaissé par Grégoire XIV.

Cette lettre, signée par le cardinal de Bourbon, l'archevêque de Bourges, les évêques du Mans, d'Angers, de Chartres, de Nantes, de Beauvais et l'évêque nommé de Bayeux,

(1) « L'arrivée de M. le président Jeannin près de moi, écrivait le duc de Mayenne, a infiniment contenté mon esprit, ayant été éclairci par lui de beaucoup de choses d'importance, tant du côté d'Espagne que de Lorraine et Flandres où il a passé et a peu recongnoistre et remarquer à la vérité l'estat des affaires, pour me les représenter mieulx que nul autre. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXIV, f° 577.

(2) Arch. du Vatican, *Varia*, t. II; 21 septembre 1591.

réunis à Chartres, devait avoir un grand retentissement. Six semaines après, trois d'entre eux arrivaient le 9 novembre à Compiègne, et le 10 à Noyon, pour parler au roi. « Dieu a béni notre voyage! » écrivit un des prélats (1) : « Nous arrivâmes de bonne heure à Noyon, d'où Sa Majesté devait partir le lendemain pour rejoindre son armée, échelonnée sur la route, entre Corbie, Amiens et Abbeville, afin de la ramener sur Rouen (2). Un secrétaire d'État demanda audience pour nous et le roi retarda son départ afin de nous recevoir. A neuf heures, nous étions dans son cabinet où se trouvaient MM. d'Estrées, de Rieux et de Beaulieu (3); Mgr l'évêque de Beauvais remplit très bien et avec dignité sa charge d'orateur. Je voudrais que vous l'eussiez entendu, vous en auriez été très content, je suis sûr. Après avoir exposé ce qui s'était passé à notre assemblée, l'évêque parla de l'instruction du roi et de la paix. Le roi entendit debout les premières paroles, puis s'assit; il se leva ensuite pour répondre et reprit chaque point en particulier. Il témoigna, — ce que nous savions déjà, — un grand contentement de la résolution prise par nous au sujet de la bulle du Pape. Quant à son instruction, il se borna à des lieux communs et à ses protestations ordinaires, parla beaucoup de son désir d'avoir la paix et blâma vivement ceux qui voulaient persuader au public qu'il ne la désirait pas. » Les propositions apportées par les prélats demandaient examen et le roi comptant prendre l'avis des princes du sang et de son conseil, en ce moment loin de lui, ajourna sa réponse, en conseillant aux évêques de retourner à Vernon, près du cardinal de Bourbon, d'où ils pourraient ensuite

(1) Arch. du Vatican, *Lettere dei vescovi*, t. VI, f° 246; 6 novembre 1591. Un récit est à la Bibl. nationale de Paris, dans *ms.* f. fr. 3960, f° 17, et 3996, f° 276, et aux Arch. nat. A. E., n. 757, f° 261.

(2) Les États de Flandres y envoyaient, dit-on, quatre pièces d'artillerie avec des munitions pour 4,000 coups afin d'aider à faire le siège.

(3) « A la première révérence que lesdits députés firent à S. M., elle s'avança à eulx avant qu'ils pussent faire plus grand devoir, pour, son chapeau à la main, les embrasser l'un après l'autre, répétant à tous qu'ils estoient les bien venus. » Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3960, f° 17.

s'avancer de garnison en garnison, pour l'attendre près de Rouen (1).

Pendant son déjeuner, le roi communiqua aux évêques les nouvelles transmises par des personnes arrivées de Verdun, sur la grande diminution des troupes italiennes, dont la cavalerie ne dépassait pas 600 chevaux. Ces informations étaient exactes, tandis que les Ligueurs se leurraient trop souvent de fausses nouvelles, tantôt que le président Jeannin apportait d'Espagne d'excellentes promesses, tantôt que le maréchal d'Aumont était abandonné de quasi tous ses gentilshommes. Ainsi le prestige du roi grandissait, et alors, même parmi le catholiques, plus d'un redoutait l'arrivée du cardinal Pallavicini ; s'il venait, comme on l'assurait, pour tenir les États à Reims, y faire nommer un roi et le sacrer, ou pour fulminer l'excommunication contre le cardinal de Bourbon, il causerait, disait-on, le plus grand tort aux affaires catholiques. Le Navarrais pouvait désirer sa venue, car « les Monitoires, — Landriano rapporta cette opinion (2), — rendaient les nobles plus attachés à son parti, en leur persuadant que le Pape agissait à la requête du roi d'Espagne, dans le seul but d'exclure de la couronne la maison de Bourbon. » Aussi, le Nonce désabusé n'avait plus confiance dans la force pour arrêter les succès du Navarrais : « l'unique moyen, écrivait-il au cardinal Sfondrato, serait de séparer de lui la noblesse. Or, si on connaît le caractère français, on est persuadé que pour y parvenir, il faudrait une négociation et non pas la force (3). » C'était constater, comme l'indiquera bientôt Clément VIII, l'inanité de la politique suivie par Grégoire XIV.

Peu de temps après, le Souverain Pontife vint à mourir (15 octobre 1591). Malade depuis trois semaines, « il n'es-

(1) Les évêques passant par Clermont et Chaumont arrivèrent à Louviers le 16 novembre, le 18 décembre et le 19 décembre ils revirent le roi à Darnetal.

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVIII, fº 823 ; 29 octobre 1591. — Sur Pallavicini (Paravicino). Bibl. nat., f. fr., 3473, fº 90.

(3) *Ibid.*

toit, pendant les douze derniers jours, ny mort ny vif, dont le monde s'esmerveilloit grandement. » Son dernier acte avait été de réunir les cardinaux pour leur recommander la religion et ensemble les affaires de France (1).

« Les bons furent consternés » de cette mort, car on ne savait si le secours accordé à la Ligue serait continué, et on ignorait si le nouveau Pape trouverait la cause catholique servie en France avec assez de désintéressement, pour lui accorder le sang de ses soldats et l'or de la chrétienté.

(1) Le duc de Mayenne écrivait le 23 janvier 1592, du camp de Davenescourt, avec quelque exagération : « Ce Pape, un des plus grands chefs de l'Église qui ayt esté depuis mil ans, il ne m'est jamais arrivé nouvelle de laquelle j'aye senti plus de doulleur et déplaisir. » Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3981, f° 39.

— « Le Pape ayant esté vingt-cinq jours malade est mort fort doucement, estant éthique et consommé jusques aux os de la maladie, avec grande merveille de chacun, ayant esté trois jours entiers extrêmement froid excepté par la tête. En embaulmant son corps l'on luy trouve les intestins tous pourris et gastez et le cœur si gras qu'à peine le peult-on trouver. » L. anon. de Rome, Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3818, f° 146.



CHAPITRE HUITIÈME

INTERVENTION MILITAIRE

SOUS INNOCENT IX & CLÉMENT VIII

29 octobre 1591 — 2 décembre 1592

« Pour la réduction de ce pays à l'obéissance des catholiques, je ne serai jamais las de travailler et n'i veux espargner ni forces, ni moiens, non pas mesmes ma propre vie, car j'ai toujours creu ne la pouvoir plus dignement emploier... que pour défendre la foy que mes pères m'ont enseignée. »

Lettre du duc de Nemours.

« J'ay pris et suivi le chemin d'un homme de bien... croyant que c'était notre honneur de traiter avec le Roi pourvu qu'il voulut être catholique..... En traitant avec d'autres, nous ne sauverions pas le royaume. »

Lettre de Villeroy.

1

Ant. Facchinetti, élu Pape le 29 octobre 1591, à l'âge de soixante-douze ans, prit le nom d'Innocent IX. « Dieu soit loué, écrivait de France l'archevêque Matteuci, le Sacré Collège a judicieusement choisi un Pontife saint et prudent, qui n'a pas besoin d'instituteur (1). Chacun est joyeux, car c'est, dit-on, le pontificat des bons et des braves. »

(1) « Non ha bisogno di pedante. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXVIII, f° 313.



Un moment on avait répandu le bruit qu'Innocent IX ne serait pas éloigné de favoriser la maison de Bourbon, si on pouvait le faire, sans nuire à la religion catholique, mais Mgr Landriano s'empressa de le démentir. « Innocent IX, dit-il, appuyera la cause catholique avec autant d'ardeur que Grégoire XIV, car son seul but sera de pourvoir au bien public et à la conservation de la religion. »

Dans le consistoire du 13 novembre, les cardinaux demandèrent qu'on préparât une décision au sujet des troupes envoyées en France, et le 27, la Congrégation composée des cardinaux de Santa Severina, Lancellotto, Mattei, Acquaviva et Caetani, fut réunie dans le palais où ce dernier était retenu par la goutte. Le cardinal Sfondrato était resté à sa villa de Frascati. La Congrégation décida :

1° De conserver les fantassins italiens actuellement en France, réduits de 2.000 hommes à mille ou 800, la cavalerie réduite à sept cents lances. L'argent avancé pour la cavalerie serait suffisant, et même au delà, pour payer l'infanterie. Le Pape n'aurait ainsi à solder que 700 chevaux.

2° De conserver le duc de Montemarciano à la tête de ces 700 chevaux et de ces 1.000 fantassins. Les cardinaux de S. Severina, Lancellotto et Acquaviva furent d'avis d'assigner au duc mille écus par mois ; les cardinaux Mattei et Caetani voulaient en donner seulement 500, comme au comte de Santa Fiore, au temps de Pie V, ou 600, comme à Marc-Antoine Colonna, au temps du même Pontife, le surplus pouvant être fourni par Sa Sainteté, en manière de don, afin que les livres de la chancellerie ne portassent pas trace de « cette mauvaise habitude » de donner aux généraux une aussi forte somme. Ces dispositions devaient s'appliquer au cas où le duc de Parme viendrait en France avant le 18 décembre. Si à cette époque il n'était pas venu, on licencierait les troupes, sauf, pour ne pas paraître abandonner les catholiques, à laisser mille chevaux bien armés et équipés avec une paie qui, par mois, ne dépasserait pas douze mille écus. Le duc de Montemarciano avait l'ordre exprès de se réunir au duc de Mayenne auquel il devra avoir

de la déférence comme au lieutenant général du royaume de France.

3° Dans le cas où il ne plairait pas au duc de Montemarciano de rester en France, on enverrait à sa place un capitaine de l'État de l'Église, soit Paul Sforza, le marquis Malatesta, Pierre Malvezzi, Pierre Caetani ou Appio Conti.

4° Qu'on envoie alors un commissaire qui soit Référendaire apostolique et un comptable, lequel prendrait en France un second et un payeur. Si le duc restait, il y aurait lieu de réformer ces officiers.

5° Que Mgr Sega reste seul nonce avec les pouvoirs ordinaires et qu'on rappelle Mgr Landriano avec une lettre aimable (1).

6° Que, pour aider Paris, il plaise à Sa Sainteté de donner vingt mille écus en deux fois. Si le duc de Mayenne jugeait à propos de prendre cinq cents fantassins et cent chevaux italiens pour la garnison de cette place, la Congrégation y consentait.

7° La Congrégation émit encore le vœu que le Nonce, d'accord avec le duc de Mayenne, priât le Pape de nommer aux églises et aux bénéfices vacants, sur une liste de candidats envoyés par le Nonce. La Congrégation fut d'avis de ratifier les collations faites par le Nonce, de ne pas donner deux des abbayes vacantes au fils du duc de Guise, âgé seulement de onze ans et déjà pourvu de six bénéfices, mais de les accorder à deux membres de la Sorbonne recommandés par le duc de Mayenne (2).

Tels furent les vœux formulés par la Congrégation de France : elle comptait dépenser dorénavant 68.000 écus par mois pour l'entretien des troupes, mais le trésorier écrivait : « Le Pape désire ne pas dépasser cinquante cinq mille. »

(1) Le nonce monseigneur Landriano fut en effet rappelé; il en fut troublé et, dans une lettre, le 2 février 1592, il disait avoir été desservi par de faux rapports.

(2) Arch. du Vatican, *Varia*, t. II, et *Acta consistorialia*, Bibl. nat., *ms.* f. lat. 13.563, f° 566.



Innocent IX, pour annoncer cette résolution au duc de Montemarciano, fit partir un courrier qui le rejoignit le 14 décembre près la ville de Guise où se trouvait Mgr Landriano (1).

Landriano se rendit immédiatement au camp où le général l'appelait. Après une longue délibération, tous deux résolurent de conserver les troupes : elles étaient nécessaires, car les forces françaises, unies à celles du duc de Parme, n'eussent pas été suffisantes pour repousser le roi de Navarre ; les villes de l'Union auraient pu être réduites à l'extrémité, et si le duc de Mayenne, déjà « très peu satisfait, peu aimé et sollicité par les avantages qu'on lui offrait, venait à se soumettre, la religion catholique en ce royaume eût été perdue. »

Le chef de la Ligue ne pouvait-il aussi être découragé par les excès où se portaient, à Paris surtout, les exaltés de son parti, excès qui se produisaient comme la conséquence logique des idées subversives prêchées depuis longtemps et répandues dans les esprits (2) ? Le duc de Mayenne avait dû intervenir, car ces violences que nous allons indiquer, servaient la cause du roi de Navarre, en ramenant à lui, comme à un naturel protecteur, les honnêtes gens effrayés par les violences démagogiques.

II

Le samedi 2 novembre 1591, quelques bourgeois s'étaient réunis rue de la Vieille-Monnaie, dans la maison de l'un d'eux, et comme le président, le sieur de Launay, proposait de « députer par devant Messieurs de la ville pour s'opposer à l'établissement de nouveaux impôts que l'on voulait établir..... — Il ne s'agit pas de si peu de choses, interrompit le sieur

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVIII, f° 861.

(2) M. le vicomte Hervé de Broc l'a fait ressortir dans son opuscule *La Ligue*, Le Mans, 1874, p. 35.

Crosme, mais de remédier à l'injustice faite dans le procès de Brigard (1); jamais il n'y en eut une plus grande, car la Cour l'a absous en haine de la Compagnie et pour lui faire dépit. » — L'assemblée étant peu nombreuse, on parla de renvoyer la délibération au surlendemain, mais le curé de Saint-Jacques intervint : « C'est assez connivé, s'écria-t-il, il ne faut jamais espérer avoir justice du Parlement. C'est trop endurer, et il faut jouer des couteaux. » A ces mots d'un fanatique, les deux tiers des personnes présentes se levèrent, et un bourgeois, nommé Gourlin, vint dire quelques mots à voix basse à l'oreille du curé. « Il y a des traitres en cette compagnie, me dit-on, il les faut chasser et les porter en la rivière! » Mais toute la réunion, « fort troublée de ces paroles, » se dispersa (2).

Le 5, une nouvelle réunion d'une cinquantaine de personnes fut tenue sous la présidence du même sieur de Launay. On proposa de renouveler le serment de l'Union en des termes plus formels, « attendu la nécessité des affaires et le nombre des traîtres qui étaient dans la ville. » On résolut aussi d'établir un conseil secret, et, le lendemain, 5, on élut dix personnes pour en faire partie. L'affaire de Brigard fut renvoyée à son examen.

Dès le 8, le capitaine Leclerc de Bussy, chargé de faire signer le nouveau serment, fit apposer les signatures sur du papier blanc. On ne dit rien d'abord, mais le 10, quelques personnes se récrièrent : « Nous trouvons fort étrange, dirent-elles, qu'on nous fasse signer ce papier sans savoir ce que c'est, » et elles s'en allèrent; cependant Bussy continua de faire ainsi apposer des signatures. Le 13, le Conseil secret tint séance, et alors Bussy proposa de « donner ordre aux trahisons et conspirations qui se faisaient contre la ville. »

Le 14, Bussy s'imposant de plus en plus au Conseil des

(1) Accusé d'avoir correspondu avec les royalistes.

(2) Bibl. nat. de Paris, *ms.* f. fr. 3930, f° 20; 3996, f° 213. *Mémoire de Nevers*, t. II, p. 635



Dix, car il n'en faisait pas partie, dit à l'assemblée : « Nous devrions souhaiter que ceux de cette Compagnie eussent les principales charges de la ville : ce serait un grand bien et un grand avancement pour notre religion. » — Le Conseil, au lieu de discuter, se sépara, « plusieurs présageant quelque proche malheur debvoir advenir. »

Dans la nuit du 14 au 15, il se tint chez le curé de Saint-Jacques une assemblée où se trouva, outre ceulx du Conseil, un grand nombre de personnes, et le 15, à 7 heures du matin, le curé, accompagné de trois autres, allèrent présenter au prévôt des marchands « les articles sur lesquels les catholiques de Paris désiraient leur être présentement et promptement pourveu; » c'était : l'établissement d'une chambre ardente, composée de « douze personnages, qualifiés et graduez, qui soient notoirement de la sainte Ligue, pour fere le procès aux hérétiques, traitres, à leurs fauteurs et adhérents; » ils devaient être nommés par le Conseil des seize quartiers de Paris; — l'établissement d'un conseil de guerre, tenu au moins deux fois la semaine; — la nomination aux places vacantes de conseillers des seize quartiers; — la défense de traiter avec l'ennemi sans l'avis du Conseil; — la suppression des impositions mises sans l'avis du Conseil général. Le prévôt des marchands approuva ces articles (1). C'était sanctionner les agissements révolutionnaires; aussi bientôt circula une liste où les noms des « traîtres, » désignés aux coups, étaient suivis de lettres indiquant par l'initiale du mot le genre de mort ou de punition qui leur était réservé.

On se mit à l'œuvre, et le président du Parlement, Brisson, les conseillers Larcher et Tardif furent arrêtés, subirent immédiatement un simulacre de jugement, et le lendemain 16, furent pendus à l'une des poutres de la chambre du Conseil. La population le sut, désapprouva, mais resta silencieuse; quelques femmes cependant ne purent s'empêcher de dire

(1) Bibl. nat. de Paris, f. fr. 3060, f° 31. Loutchousky, *Documents*, p. 179.

que c'était grande pitié (1). Ce cri des femmes rendit quelque courage, et lorsque Le Clerc de Bussy, « capitaine de la Bastille et colonel de l'Université, » l'homme d'action des Seize, voulut soulever encore le peuple, l'opposition s'organisa (17 novembre) ; la garde bourgeoise se montra l'adversaire des Seize, et M[me] de Nemours écrivit à son fils, le duc de Mayenne, de venir à Paris « la délivrer de la servitude où elle était réduite sous la domination de ces hommes de néant. »

Mayenne sortait alors d'une conférence tenue à Verdun avec le duc de Guise et M. de Bassompierre représentant du duc de Lorraine : il reçut à Laon, la lettre de sa mère : « Emporté par l'énormité du fait et de l'appréhension de son particulier », il courut à Paris (28 novembre). Vainement Diego de Ibarra voulut le retenir, il ne put que le suivre « pour lui recommander de procéder avec douceur » et l'empêcher surtout de détruire l'effet d'une lettre, dont nous allons parler tout à l'heure, écrite à Philippe II par le Conseil de Paris; arrivé dans la capitale, Mayenne ne fut ni reçu ni salué par le capitaine de la Bastille (2), mais il appela aux armes la garde bourgeoise, fit saisir quatre des principaux chefs des seize quartiers et les fit pendre immédiatement dans la même salle où ils avaient fait mourir Brisson, Larcher et Tardif (4 décembre).

« S'il n'eut ainsy conduit l'affaire, écrivait-il quinze jours après à Alexandre Farnèse, la ville eût été perdue, » car les Seize étaient prêts encore « à venir à bout de plusieurs, et sous couleurs de religion, ils voulaient s'élever et former une véritable rebellion qui eut été cause de la perte totale de la ville et par conséquent du royaume (3). »

(1) Les corps des trois magistrats furent exposés sur la place de Grève avec des écriteaux où on lisait : « B. Brisson, l'un des chefs des traîtres et hérétiques; Claude Larcher, l'un des fauteurs des traîtres et politiques; Tardif, l'un des ennemis de Dieu et des princes catholiques. » Bibl. nat., *ms.* f. fr. 4019, f° 10.

(2) « Bussy ne sortit point de la Bastille et ne le salua point comme il avait accoustumé. » *Journal historique,* de Fayet, p. 115.

(3) Bibl. nationale de Paris, *ms.* f. fr. 3960, f° 33.



« Dans l'exécution faite à Paris par le duc de Mayenne, d'après le conseil de madame de Montpensier, de Villeroy (1), de Videville très soupçonnés par le peuple, il y a eu sans doute des troubles, écrit le Nonce (2), mais il fallait montrer de l'énergie, puisque Paris ne voulait plus obéir au duc, et il a agi avec l'autorité d'un roi plus qu'avec les formes de la justice. »

Après cet « incident, » le duc de Mayenne proclama une amnistie (10 décembre) et annonça la prochaine réunion des États, non à Paris comme il l'avait dit d'abord, mais à Reims, changement dicté par la peur du duc de voir les Parisiens irrités contre lui attenter à sa vie (3).

Mayenne se retira mécontent de don Diego d'Ibarra qu'il soupçonnait d'avoir eu les mains en cette affaire dans l'intention de faire déclarer la ville en faveur de Philippe II. « Les Gens tenans le conseil des Seize quartiers de Paris » obéissant en effet à son mot d'ordre avaient déjà le 20 septembre exprimé au roi d'Espagne leurs vœux pour le rétablissement de la monarchie, « forme de gouvernement, laquelle comme plus digne est tellement naturelle à notre nation, que sans icelle ce grand état ne peut demeurer paisible, n'y subsister. » « Les vœuz et souhaits de tous les catholiques, disaient-ils sont de voir votre Catholique Majesté tenir le spectre de ceste couronne et régner sur nous, comme nous nous jetons très volontiers entre ses bras ainsy que de notre père, ou bien qu'Elle y établisse quelqu'un de sa postérité ; que si nous en donner une autre qu'elle-même luy est plus agréable, qu'elle se choisisse un gendre lequel.... nous recevrons roy et lui

(1) Villeroy dans ses *Mémoires* écrit au contraire : « ceste exécution fust faicte sans forme, ny ordre de justice, contre mon advis. »

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVIII, f° 861. Lettre du 23 décembre 1591.

(3) Une partie des députés sans ressources, après avoir en vain attendu un mois pour parler au duc de Mayenne et obtenir qu'on pourvût à leurs besoins, s'étaient déjà retirés après avoir remis une triple protestation à Mayenne, au Vice-Légat et au Nonce. Un petit nombre demeura, mais très mécontent. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 831 ; 5 novembre 1591.

obéirons (1). » Par la répression du mouvement, le duc de Mayenne avait donc sauvé Paris et la France de la domination espagnole que les échevins et le peuple lui préparaient.

Resté le maître, Mayenne pouvait toujours recevoir à titre d'alliées les troupes pontificales. Mais ces troupes, dont on parlait, existaient-elles encore? Après une marche lente, elles étaient parvenues au mois de septembre en Lorraine. Là le désastre avait commencé. Répartis aux environs de Verdun, où les ducs de Montemarciano et de Mayenne tenaient conseil avec les agents espagnols, les soldats furent obligés de courir nuit et jour la campagne pour surveiller les avant-postes du roi de Navarre. Or dans le pays il y avait des vignes : la vendange n'était pas mûre, mais fut tout de même ravagée : il plut trois jours et trois nuits sans discontinuer, et alors la dysenterie fit de grands ravages parmi les troupes.

Le médecin et le chirurgien du duc de Montemarciano moururent, le médecin de l'hôpital fut malade, ainsi que l'agent comptable de la trésorerie. Le capitaine Capizucchi perdit, en moins d'un mois, plus de deux mille hommes : les Suisses décimés chaque jour de vingt, vingt-cinq et même trente, étaient réduits à moins de trois mille (2). Encore le duc de Montemarciano se plaignait-il beaucoup de ces derniers, car chaque jour il avait à subir « leurs habituelles insolences, leurs exigences, leurs menaces de s'en aller. » Bref, avant d'avoir combattu, l'armée pontificale était pour ainsi dire anéantie.

Fatigué d'attendre l'arrivée du duc de Parme (3), le duc

(1) L'original de la lettre est à la Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3642, f° 1. Plusieurs copies portent la date du 20 novembre.

(2) Arch. du Vatican, *Lettere,* t. XXXVIII, f° 533, 30 déc.

Un prisonnier disait au roi de Navarre : « La levée des chevaulx du Pape a été de mille chevaulx, maintenant réduite par mort ou maladie à 800 pour le plus. L'infanterie italienne de 2,000 est réduite à 12 ou 1,300, et les Suisses, de 4 sont réduits à 3,000. » *Lettres missives*, t. III, p. 495. Bibl. nat., *ms.* f. fr. 15,591, f° 189.

(3) Il était fils de Marguerite, fille de Philippe II et d'Octave Farnèse. Cf. *Hist. d'Alex. Farnèse* (attribuée à Jean Bruslé, dit de Montplainchant), in-12, Amsterdam, 1592.



lui avait écrit que, d'après ses instructions, si le 15 décembre il n'était pas en France, il licencierait son infanterie. Cela est-il possible, répondit Farnèse à l'archevêque Matteucci commissaire général de l'armée de l'Église, car ce ne serait point agir avec prudence? Les troupes espagnoles ne sont-elles pas déjà en France? Les inconvénients de cette résolution, si évidents qu'on les touchait avec la main, lui faisaient espérer qu'on ne prendrait pas ce parti extrême (1). Du reste il arrivait. En effet le 21 décembre Alexandre Farnèse quitta Landrecies et vint loger sur la frontière de France. Le lendemain il l'avait franchie, avec deux mille chevaux; mais l'infanterie italienne était licenciée, car le duc de Montemarciano l'avait jugée « très inutile et peu apte à défendre ses drapeaux (2). » L'intervention militaire, ainsi paralysée dès son début, ne pouvait guère servir les intérêts des Ligueurs.

Innocent IX ne fit que passer sur le trône. Moins ardent, semble-t-il, que Grégoire XIV pour les affaires de France (3), il donna pourtant le chapeau de cardinal à l'un de ceux qui les avaient le plus à cœur, le Vice-Légat Mgr Sega, évêque de Plaisance (18 décembre 1591) (4). Désireux de s'instruire, il demanda des renseignements sur la situation des partis et un mémoire, resté anonyme, développa cette pensée que le

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXVIII, f° 377. M. Gachard (*Les Archives du Vatican*, p. 75) a analysé une lettre de Farnèse à ce sujet.

(2) « Io ho cassata la fanteria italiana perche era inutilissima et io la giudicavo poco atta a defendere le sue banderie. » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXII, f° 893. Lettre du 18 janvier 1592.

(3) Le cardinal del Monte écrivait le 11 décembre 1591 « In fatto si vede il Papa raffreddarsi nelle cose di Francia. »

(4) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3980, f° 370. *Acta consistorialia*, f° 571. — « Le courrier expédié par le cardinal de Sens pour porter la promotion au cardinalat de monseigneur de Plaisance voyagea jusqu'à La Fère avec un autre courrier expédié par le Pape; après avoir couru des périls entre Landrecies et Guise et rencontré l'ennemi entre La Fère et Laon, le courrier du cardinal de Sens se sauva avec les lettres et celui du Pape ne reparut pas. — Comme par la voie de Flandre et de Lorraine on reçoit continuellement des lettres de Rome, il faut croire que celles à notre adresse sont interceptées. » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXVIII, f° 33.

Navarrais avait à moitié raison et à moitié tort; que la Ligue avait raison de repousser le prince hérétique, mais tort de combattre le prince légitime, qu'en tout cas le Pape devait être pris pour arbitre (1). Les événements arrivés en France, disait l'auteur d'un autre écrit (2), montrent combien il serait à propos d'aller avec prudence dans l'emploi des armes spirituelles et temporelles du Saint-Siège. La voie des armes n'aboutissant à rien, il fallait l'abandonner et négocier après toutefois avoir rétabli la réputation perdue des armes du Souverain Pontife et son autorité : il ne faudrait donc pas désarmer subitement afin de ne pas faire croire à trop de faiblesse, mais réduire le secours à dix mille écus par mois; puis déclarer une trêve entre les Ligueurs et le Navarrais afin de chercher à ramener ce prince à la religion catholique; s'il acceptait, le Pape devrait l'aider à réunir le royaume sous son autorité légitime; s'il refusait, il faudrait reprendre les armes et aider les Ligueurs.

L'évêque de Bertinoro, secrétaire d'État, avait en outre été chargé de demander un rapport au commissaire général près l'armée ponticale Mgr Matteucci. Matteucci devait « exposer non seulement le côté apparent des choses, mais révéler les plus secrètes menées des partis : il devait indiquer la situation présente et conjecturer aussi quel pouvait être l'avenir. » Il obéit, toutefois ce fut en priant le sécretaire d'État de ne communiquer ses appréciations qu'au seul Souverain Pontife, car, disait-il (3), « Si d'autres connaissaient le contenu de cette lettre, il pourrait m'arriver malheur. En effet, lorsque l'on traite, ou que l'on raisonne, avec les ministres d'Espagne ou avec les Ligueurs, si on ne parle selon leur gré, si on ne condescend à leurs volontés et embrasse leurs passions, aus-

(1) A. Desjardins, *Négoc. diplomat.*, t. V, p. 659.

(2) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3991, f° 177-186. Cf. *Acta consistorialia*, f° 568.

(3) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXVIII, f° 33. « Tanto piu che con qualsivoglia delle due parti, ministri cattolici et collegati, che qui si tratti o ragioni, come non si dice et responde a lor modo et non si condescende alle voglie et interesse loro, subito incontinenti o s'è spione, o Navarista, o Heretico. » (*Ib.*)



sitôt par cela même on est traité d'espion, de Navarriste, d'hérétique ; or je ne suis ni français ni espagnol, mon seul intérêt et mon seul but est de servir ce Saint-Siège, en lui transmettant des informations exactes pour le mettre à même de prendre des résolutions. »

Innocent IX ne devait point recevoir la dépêche de Mgr Matteucci : elle parvint à son successeur, le cardinal Hippolyte Aldobrandini, élu pape le 30 janvier 1592 (1). Il avait pris le nom de Clément VIII.

III

Le mémoire de Mgr Matteucci fut le premier renseignement transmis au nouveau Pontife pour éclairer sa politique ; à ce titre déjà il serait intéressant, mais de plus, complété par quelques autres dépêches, il présente un tableau exact, vivant, de l'état de la France au commencement de l'année 1592. Il ne laisse ignorer, ni l'état lamentable où se trouvaient les troupes pontificales, ni les embarras financiers contre lesquels le commissaire général se débattait, ni les diverses passions politiques mises en jeu. Il contient ainsi des faits et des appréciations également utiles à connaître.

L'armée catholique placée sous la direction supérieure du duc de Parme Alexandre Farnèse venait donc d'entrer en France. Elle était composée de troupes espagnoles envoyées par Philippe II, de troupes italiennes levées par le Souverain Pontife et commandées par le duc de Montemarciano, enfin de troupes françaises conduites par le duc de Mayenne.

(1) « Dont on a quelque scrupule à cause qu'il est florentin, » écrivait de Lyon l'évêque d'Avranche, le 12 février 1592. Bibl. nat., f. fr. 3981, p. 93. Mais Mayenne écrivait le 26 février : « Il est très capable selon que j'en ai connaissance de longtemps. » *Ib.*, p. 112.

L'armée comprenait de la cavalerie, de l'artillerie et de l'infanterie.

La cavalerie comptait environ six mille chevaux.

L'infanterie devait arriver au chiffre de dix-sept ou dix-huit mille hommes dont trois mille lansquenets, divisés en trois régiments, quatre mille Wallons répartis en cinq régiments, trois mille cinq cents Espagnols en trois régiments, douze cents Italiens en deux régiments, l'un de Pierre Caetani et l'autre de Camille Capizucchi; il y avait trois mille Français et de plus trois mille Suisses payés par Sa Sainteté: mais il fallait décompter si on voulait avoir l'effectif exact de ces corps, car les Suisses par exemple portés trois mille sur les contrôles, étaient en réalité un peu plus de deux mille. La maladie les avait cruellement frappés. Les soldats français et wallons avaient subi le même sort et telle de leur cornettes gardait à peine vingt chevaux : on n'aurait pu mettre en ligne cent lances (1).

Impressionné par ces malheurs, le commissaire général n'était nullement d'avis de combler les vides par une nouvelle levée faite en Italie. « Les Italiens ne sont pas habitués au climat et à la nourriture du Nord, disait-il, à cette bière qui sert de boisson, et, l'expérience l'a toujours montré, ils sont décimés par la maladie et les accidents. Les Espagnols sont de même éprouvés, ou bien en arrivant ils doivent se reposer toute une saison. Il serait donc plus utile et moins coûteux de prendre des Wallons, dont la solde serait minime; le roi d'Espagne leur paie il est vrai trop peu, encore que le duc de Parme à son entrée en France les ait augmentés de quatre-vingts écus par compagnie et leur ait donné une gratification plus ou moins importante pour leur équipement; on pourrait attribuer deux écus par soldat et

(1) Le duc de Montemarciano écrivait, le 18 janvier 1592, en parlant des troupes : « Sono strapazzatissime et malissime trattate. » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXII, f° 893. Don Diego de Ibarra écrivait le 12 janvier : « La cavalerie de S. S. s'amoindrit tous les jours... on n'a pas beaucoup perdu au licenciement de l'infanterie pour ce qu'il y avait peu et presque sans aucun service. » Bibl. nat. *ms.* f. fr. 2931 f° 11 et 13.



trois cent soixante florins environ pour les officiers et la fourniture des piques ou des mousquets. » Toutefois Matteucci observait justement qu'il faudrait en parler au duc de Parme et aux ministres espagnols, car ils permettront difficilement, craignait-il, une levée de Wallons.

Les Allemands des pays de Clèves, de Juliers et des frontières des possessions espagnoles entre le Rhin et la Meuse, comme la Gueldre et la Frise, étaient de bons soldats. Ils valaient les Wallons, peut-être étaient-ils meilleurs, mais comme le duc de Parme avait trente compagnies de ces gens-là et que le pays n'était pas grand, voudrait-il y permettre une levée? « J'approuverais donc, écrivait le commissaire, un traité avec les Wallons, avec les Allemands et bas Allemands, afin de se débarrasser ainsi des frais de transport de vivres et de munitions. Si on fait venir des hommes d'au delà des Alpes, ces dépenses n'ont pas de fin. » Matteucci reclamait néanmoins quelques officiers généraux italiens, car « le nom italien avait une bonne réputation. »

Avec quarante mille écus on garderait ainsi quatre mille fantassins, mille chevaux et tous les officiers. Quant aux Suisses, le commissaire général ne les aimait pas, et si à la fin de décembre il était venu à Amiens, à quatre lieues de l'armée, c'était sans doute pour attendre un secrétaire envoyé à Anvers chercher de l'argent, et pour recevoir plus tôt des nouvelles, mais aussi c'était pour « se délivrer des continuelles, importunes, extravagantes et exorbitantes prétentions des Suisses qui refusent de marcher s'il ne sont assurés d'être payés. » Ils avaient entendu dire au duc de Montemarciano qu'il y avait de l'argent seulement pour huit payes : or, comme ces huit payes étaient faites, ils augmentèrent leurs prétentions sans tenir compte du traité passé avec eux et vinrent trouver le duc de Parme, soi-disant pour demander un sauf-conduit, mais au fond afin de traiter avec les agents espagnols. Le duc de Parme, après en avoir délibéré avec le duc de Montemarciano, fit payer aux Suisses huit mille écus pour parfaire l'acompte des dix mille déjà soldés sur la huitième paye, et il s'engagea à restituer au

banquier Zamet douze mille écus déjà prêtés à Mattéucci. On avait ainsi le moyen d'attendre les ordres du Pape ; ils étaient pressentis, car le duc de Parme montrait des lettres du duc de Sessa, ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siège, d'après lesquelles le sacré collège avait confirmé la résolution, prise par le pape Innocent IX, de dépenser deux cent mille écus pendant quatre autres mois, mais Matteucci faisait cette réflexion : « S'il n'y a pas d'argent avant le 10 février, qui sera la neuvième paye, on en sera au même point avec les Suisses. »

Le 29 et le 30 janvier on passa près d'Amiens la revue des troupes catholiques. D'un côté furent les chariots et les bagages, flanqués par la cavalerie, au milieu « l'infanterie en escadrons » et plus loin l'artillerie. Le duc de Parme escorté de son fils, des ducs de Montemarciano, de Mayenne et de Guise, du marquis del Vasto, et du prince d'Ascoli, passa au milieu des rangs. Les Suisses réduits cependant à deux mille piquiers, quatre cents hallebardiers, cinq à six cents arquebusiers et mousquetaires, « y firent aussi belle figure que n'importe quel régiment de l'armée. » Aussi don Diego d'Ibarra, ne put s'empêcher de se tourner vers le duc de Montemarciano pour lui dire : « Eh bien, Votre Excellence voulait licencier cette belle troupe ! » A quoi le duc répondit : « Votre Seigneurie a bien fait de trouver le moyen de la retenir. »

Matteucci ne tarissait pas d'éloges sur l'amabilité du duc de Parme, son grand air et ses connaissances du métier (1), mais les Français étaient moins charmés de voir chez eux tant d'étrangers; la tête basse, ils se rappelaient les malheurs, plusieurs fois survenus dans ce royaume, lorsque des armées, appelées en amies, avaient bientôt pris le pas sur les nationaux : ne craignaient-ils pas qu'à la longue elles ne s'emparassent du pays, et frappés de l'activité, de la vigi-

(1) « Andava hor qua, hor la, da tutti li lati et parti considerando la qualità et quantità di tutto il corpo dell' essercito, dando gl'ordini, intendendo et resolvendo con molta facilita et gravità manierosa. »



lance déployées par le duc de Parme, ils le tenaient pour un lion doublé d'un renard (1).

Cependant le commissaire général Matteucci calculait qu'avec l'argent de trois mois pour la paye des Suisses, on entretiendrait des Italiens pendant plusieurs mois et que les hommes en Flandre coûteraient encore moins cher que ceux d'Italie, où chaque soldat revenait toujours à trente ou quarante écus. Mais il ajoutait : « Cela n'est pas douteux, si les capitaines sont italiens, le corps jouira d'une meilleure réputation. » Alors, on reformerait une armée catholique de quatre mille chevaux, dont douze cents reîtres et seize à dix-huit cents chevaux français, commandés par les ducs de Mayenne, de Guise et d'Aumale, sans lances, mais tous armés de cuirasses et de longs pistolets de la plus récente fabrication (2). Si le duc de Nemours venait, si on appelait les garnisons, le chiffre des soldats s'élèverait encore (3).

Quant à l'artillerie, « il faut bien réfléchir, disait Matteucci, si l'armée ecclésiastique doit en avoir ou non. En France, je regarde l'artillerie comme très nécessaire, car il y a à prendre de nombreux châteaux de gentilshommes répandus dans tout le pays. Cependant la dépense est plus grande qu'à la première vue il ne paraît, à cause des provisions, des munitions et de la quantité de chevaux employés. Il faut compter pour la seule artillerie le tiers de la dépense de l'armée. »

Le duc de Montemarciano avait jusqu'alors commandé les troupes pontificales, mais en apprenant la mort de Grégoire XIV, son oncle, il avait demandé son rappel. D'ailleurs

(1) « Francesi poco contenti di vedere in casa loro tante forze straniere radunate insieme tanto imperio et tanta maiesta, reducendosi talhora a memoria li stravaganti accidenti... et sopra tutto l'accortezza et vigilanza con le quali l'Altezza di Parma accompagna la sua bravura che l'hanno per un leone volpeggiante. » Archives du Vatican, *Lettere*, t. XXXVIII, f° 39.

(2) « All' uso moderno. »

(3) Archives du Vatican, *Lettere*, t. XXXVIII, f° 33. Lettre du 31 janvier 1592.

il se disait abreuvé de dégoûts : son rang était contesté, il n'y était pas insensible et le service en souffrait (1). Un jour, François Morosini était chez le duc de Parme en compagnie du président Richardot et d'autres hommes distingués, lorsque le payeur de l'armée espagnole survint et de but en blanc dit à Morosini : « Quel est ce comte della Rivierà (ainsi on nommait aussi le duc de Montemarciano), j'en ai connu en Espagne mille de sa valeur, et il veut à présent lutter de préséance avec le duc de Parme ! » Cependant, fait remarquer Montemarciano qui rapporte lui-même ce fait, j'ai toujours dit que « comme Hercule Sfondrato j'étais le très humble serviteur de Son Altesse, mais qu'en qualité de général de l'Église, j'étais obligé de garder le rang de mon maître (2). »

Si le duc de Montemarciano se retirait, quel serait donc le chef de l'armée pontificale? Mgr Matteucci se posait cette question, et il répondait : « Il faudrait quelqu'un de la famille du Pape (3), car autrement les capitaines expérimentés et capables obéiront difficilement. Il faudrait de plus qu'il sût la guerre telle qu'on la fait aujourd'hui, car il y a de la différence entre cette guerre et la guerre d'il y a quelques années ; tous les dix ans elle se transforme. Il faudra en outre que ce chef ait la confiance du duc de Parme, des ministres espagnols et des seigneurs, qu'il fût homme de bien et sût se concilier l'affection. Il devrait avoir l'autorité de généralissime et cependant porter seulement la cornette, non l'étendard, afin de sauvegarder la dignité du Saint-Siège, car il est impossible qu'il ne soit pas soumis aux chefs des troupes plus considérables, sans l'assistance desquelles il ne pourrait rien entreprendre. »

Si le soldat attirait la pensée de Matteucci, l'argent à trouver pour le payer le préoccupait plus encore. Le Souverain

(1) « Nous porte un grand dommage le différend qu'il y a sur la préséance du duc de Montemarciano, qui est cause qu'il ne se voit avec Parme. » Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3982, f° 233.

(2) Arch. du Vat., *Lettere*, t. XXII, f° 803.

(3) Che sia del sangue. »



Pontife en fournissait pris sur la réserve mise par Sixte V au château Saint-Ange, mais combien il fallait en laisser entre les mains des banquiers! De Bologne on prenait 18 0[0 pour le faire payer à Anvers et les Balbani prenaient 10 0[0 pour le rendre d'Anvers sur une place de France (1). D'après un autre renseignement, de Lyon à Anvers, place où l'on concentrait les ressources, on prenait vingt à vingt-cinq pour cent; d'Anvers en France, auprès de l'armée, on prenait quinze pour cent; de Rome à Milan, on perdait encore quatre ou six pour cent (2). Puis pour le faire passer quelles difficultés! on ne pouvait aller d'une ville à une autre ni même sortir à un quart de mille hors d'une place sans être accompagné, car on rencontrait à chaque instant les coureurs du roi de Navarre. Il n'y avait alors ruses que l'on n'essayât. On plaçait l'argent au centre de barils de clous ou autres marchandises semblables, ou bien on l'assurait en payant tant pour cent, et on l'envoyait par la voie plus sûre, mais plus longue de l'Allemagne (3).

Ainsi les recettes arrivaient diminuées de près de moitié et les dépenses augmentées considérablement s'élevaient plus haut que les prévisions. Pourquoi étaient-elles augmentées? D'abord un ordre du Pape, ou la volonté du trésorier, faisait remonter les provisions de beaucoup d'officiers du jour où leurs patentes avaient été signées, et non du jour de leur départ; ensuite de larges gratifications étaient distribuées aux troupes, afin d'empêcher la désertion, mesure

(1) Les Balbani, banquiers de Lucques établis à Lyon : ils transmettaient toutes les dépêches d'Espagne pour la Flandre et l'Italie.

(2) L'écu d'Espagne ou la pistole ne faisait aucune différence en France et à Rome, tandis qu'en Flandre l'écu d'Espagne valait 4 baïoques de plus et celui de France six; Matteuci conseillait donc de rassembler à Milan tout l'argent disponible et de le faire changer en écus d'Espagne.

(3) Thomas Fieschi ayant voulu faire venir de l'argent de Gênes à Namur, le fit porter à dos de mulets sous bonne escorte. Il s'éleva alors un *toile* contre lui : « Li mercanti strillano, biasmano, et si sforzano di defendere con ragioni che questo nuovo modo incaminato da Fieschi... non possa durare. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXVIII, f° 299.

coûteuse mais nécessaire, car en face de l'armée catholique le roi de Navarre réunissait trois mille chevaux français, trois mille reitres et onze à douze mille hommes d'infanterie, dont six mille Français, deux mille Suisses, deux mille lansquenets, quinze cents Anglais (1), répartis en compagnies « dont chacune avait son chapelain. »

Après avoir ainsi examiné les forces des catholiques et des royalistes, Mgr Matteucci concluait : « Le duc de Parme n'a aucun motif, d'après le jugement des capitaines, de hasarder avec une bataille les États de Flandre et le reste. Placé désavantageusement, car pendant plusieurs milles il n'a pas de retraite sûre et peut souffrir du manque de vivres et de fourrages, il conduit son armée, dispose son camp, place son artillerie et choisit ses positions de telle manière que l'attaquer paraît impossible ; il ira donc à pas lents, ne lèvera pas le pied d'un endroit sans savoir en quel autre il le posera ; il fera battre les chemins jour et nuit et surveiller les troupes de l'ennemi composées en grande partie de nobles qui servent par goût et pour obéir à l'honneur.

« Le duc de Parme n'a pas dessein d'offrir le combat à son adversaire : mais, en grand capitaine, il se tiendra toujours prêt à le présenter s'il peut le faire avec avantage, car les batailles donnent la suprématie. Quant aux Français, ils ne parlent que de se battre. Le duc de Mayenne, on le comprend, a ce désir. S'il est vainqueur, il reconquiert son prestige évanoui, l'affection des peuples en partie perdue, et il peut dès lors aspirer à la couronne ; s'il est vaincu, il trouve un motif ou une excuse pour entrer en arrangement avec le roi de Navarre (2). »

Celui-ci, de son côté, connaît l'infériorité de son infanterie, mais « avec sa cavalerie, composée de nobles qui se battent

(1) Ceux envoyés précédemment à Rouen avaient été anéantis par les maladies et les sorties des assiégés. La reine en avait envoyé dernièrement douze cents.

(2) Archives du Vatican, *Lettere*, t. XXVII, f° 801. Lettre du 23 déc. 1592.



autrement que les mercenaires et lui ont donné déjà la victoire à Coutras et à Ivry, il devient audacieux. Il marchera donc en calculant toutes les chances, il contiendra son impatience et son ardeur naturelle par la prudence de sa marche. Il licenciera ses troupes pendant l'hiver et, avec l'aide des rebelles de Flandre (1), des princes protestants, de la reine d'Angleterre et aussi grâce à ses propres ressources, il sera toujours à même d'en réunir au printemps. Il vit ainsi avec économie. Il dépense cent mille écus là où ses adversaires en dépensent un million, car il exige les vivres *jure regio* et non *jure precario* comme les autres. Il y a donc pour le roi de Navarre un profit évident à gagner du temps, car chaque jour il fait des progrès dans l'opinion et il attend beaucoup de la mort, prochaine sans doute, du roi d'Espagne. »

IV

Au point de vue politique la question était ainsi envisagée : les Ligueurs comme le roi de Navarre cherchent à dominer, car, « pendant qu'il n'y a pas de roi, écrit Matteucci, chacun fait le roi et s'établit à son gré. Les Ligueurs tirent des princes et des puissances étrangères, sous prétexte de la justice apparente de leur cause (2), le plus d'argent possible ; ils exigent les contributions dans les villes et les campagnes,

(1) Les rapports continuels depuis le commencement des troubles entre les protestants des Pays-Bas et ceux de France, viennent d'être mis en pleine lumière dans le savant ouvrage du baron Kervyn de Lettenhove, *les Huguenots et les Gueux*, 6 vol. in-8, Bruges, 1881.

(2) « Almeno sotto colore della giustizia apparente della causa »

mais ils ne s'entendent pas, et leurs discordes s'augmentent par des rivalités entre mesdames de Guise, de Mayenne, de Nemours et de Montpensier. Ces dames dominent et portent les culottes (1) ; les Ligueurs ont moins de puissance qu'on ne croit, ils sont semblables à de grandes statues, de loin elles étonnent, mais de près elles montrent leurs imperfections. Chacun tire l'eau à son moulin. Les villes de leur parti paraissent nombreuses, mais elles n'obéissent point au duc de Mayenne, ne le soutiennent pas dans la guerre, et gardent leurs ressources pour se conserver, ou vivre indépendantes en se gouvernant à leur guise. »

Les Espagnols voient cette faiblesse des Ligueurs, et offrent bien leur concours, mais « les Français n'ont point de confiance dans les Espagnols, et les actes des ministres espagnols ne sont pas faits pour l'inspirer : leur but n'est pas de faire nommer un roi, mais de réduire le royaume en petits États : si on ne s'y prend donc à temps, les villes catholiques découragées, pourraient bien se jeter dans les bras de l'hérétique. Les ministres de Philippe II sont en mauvaises relations avec le duc de Mayenne, à cause de leurs continuelles instances à lui demander ce qu'il désirerait et en quelle partie du royaume il voudrait s'établir, si l'infante d'Epagne était déclarée reine, sauf à se marier ensuite avec un prince désigné par le roi (ils ne nomment personne) ; toutefois ils admettent le consentement des États de France. Ne demandent-ils pas aussi au duc de Mayenne de leur concéder des places (ils n'en fixent pas le nombre), afin d'y garder leurs approvisionnements pour les navires et leurs munitions de guerre ? — Il n'est pas en mon pouvoir de l'accorder, avait répondu simplement le duc de Mayenne, car lors de ma nomination de lieutenant général j'ai prêté serment de conserver le royaume intact ; » et il s'était excusé de ne pouvoir agir sans l'avis des États généraux et des princes.

(1) « Che dominano et portano le brache et si copre l'un l'altra il disegni. » Archives du Vatican, *l. c.*, t. XXXVIII, f° 533.



Le duc de Guise se montre également peu satisfait des Espagnols et se plaint ouvertement de n'avoir dans son malheur et dans sa prison, reçu du roi catholique et de ses ministres ni un secours d'argent ni une expression de sympathie. Depuis vingt-cinq jours environ il avait envoyé en Espagne l'évêque d'Avranches, frère de Péricard, l'ancien secrétaire de son père, pour exposer sa situation et parler de son désir d'aller combattre en Poitou où il était attendu, mais il gardait peu d'espoir d'être secouru. Est-ce que la promesse faite à sa mère de lui donner la pension de douze mille écus dont jouissait la reine d'Écosse avait été tenue? Une autre promesse de quinze mille écus, faite il y a deux mois, par J.-B. de Tassis, Moreo et B. de Mendoza, pour les joyaux engagés par le duc son père, n'avait pas eu plus d'effet, et quand il était allé, au mois de décembre dernier, trouver le duc de Parme à Landrecies pour lui demander un peu d'argent, Farnèse lui avait seulement donné quatre mille écus. Le duc de Guise les avait refusés et si ensuite, grâce à l'intervention de Mgr de Plaisance, il en avait reçu dix mille, il disait bien haut qu'il « ne voulait être ni huguenot, ni espagnol et plutôt que d'être espagnol il prendrait le parti de Navarre », si toutefois ce prince voulait se réconcilier à l'Église. « Je n'ai, ajoutait-il, aucun crédit et ma seule puissance est mon nom, les mérites acquis par mon père au prix de mille fatigues, de son sang répandu, de sa vie sacrifiée pour conserver le royaume et la religion, » aussi le jeune duc promettait de veiller toujours à la garde de ce bien.

Matteucci, pas plus que les ducs de Mayenne et de Guise, n'était ébloui par l'habileté des Espagnols. « Les ministres, écrivait-il, conduisent les pièces du damier à leur manière : avec un dé ils jouent plusieurs jeux ; ils font hiverner leur armée à l'étranger aux frais de l'étranger et conservent ainsi leurs revenus de Flandre; ils voient leur ennemi naturel se consumer et les autres dépenser pour leur service ; ils voient se diviser, en petites puissances et en mille parties, le royaume qui pourrait faire contrepoids à leur empire et tenir la chré-



tienté en équilibre pour repousser quiconque aspirerait à la monarchie européenne (1). »

Les Espagnols se flattaient d'avoir pour eux les nobles ou du moins de ne pas les avoir contre eux, c'était une illusion : « On dit la noblesse fatiguée du roi de Navarre, écrivit Matteucci, et, il est vrai, elle le sert de très mauvaise humeur, car il la commande avec autorité, mais les nobles se donneront au grand Diable, disent-ils eux-mêmes, plutôt que de se soumettre aux Espagnols. » Sur ce point, les royalistes étaient d'accord avec beaucoup de Ligueurs.

« Personne parmi les chefs n'inclinait aux étrangers, hormis un petit nombre gagnés par l'argent. Supposez, disait-on, que Navarre meure ou éprouve un malheur, on se ralliera autour d'un autre prince du sang, parce que autrement la porte serait ouverte aux prétentions, au démembrement du royaume et à son complet anéantissement. Il n'y a pas d'autre voie non plus pour rompre l'attachement de la noblesse au roi de Navarre, pour préparer l'union du royaume et avec la paix restaurer l'obédience ecclésiastique, le culte divin, terminer les discordes, les guerres civiles, supprimer enfin les dépenses du Siège apostolique. Si Navarre est exclu et si on écarte tous les princes de la maison de Bourbon, à qui peut revenir le royaume ? Qui sera assez fort et pourra être capable de soutenir la guerre contre le roi de Navarre ? L'essayer, serait perpétuer les discordes civiles et tenir le royaume éternellement divisé. »

Ici ouvrons une parenthèse pour insérer à l'appui des paroles de Mgr Matteucci le résultat des conférences tenues entre les Espagnols et le duc de Mayenne. Au mois d'octobre 1591, lors de leur entrevue à Verdun, don Diego d'Ibarra, avait émis, devant le duc de Mayenne et le duc de Lorraine, des propos mal sonnants pour des oreilles françaises. Si on veut relever le royaume, avait-il dit, le roi d'Espagne s'enga-

(1) « Vedono... dividere in piccoli potentati et in mille parti il regno che puo fare all'imperio loro contrapeso et tenere la christianità in equilibrio per propugnacolo de chiunque aspirasse alla monarchia di Europa. »



gera à le défendre, mais à une condition, c'est que l'Infante, sa fille, en devienne la reine. Il parla même du mariage de l'Infante avec un prince de la maison d'Autriche, car, disait-il, il ne reste au roi qu'un fils unique, de très faible santé, et sa fille peut devenir un jour son héritière.

Cette conversation causa une vive émotion. « Je ne sais si elle sera bien reçue des Français, écrivait Mgr Landriano, et si cette proposition ne leur donnera pas un sujet nouveau de prêter l'oreille à des ouvertures pour un accord avec le roi de Navarre. »

Alexandre Farnèse, de son côté, au mois de janvier 1592, entretint le duc de Mayenne à Guise et le lendemain à La Fère, « lui cottant l'intention de Sa Majesté en faveur de la Sérénissime Infante. » Refuser net, c'était pour les Ligueurs perdre à jamais le secours du roi d'Espagne, aussi Mayenne louvoya, fit entendre « qu'on pourrait y atteindre si l'on rompait la loi salique ; » il servirait le roi comme il y était obligé, mais, pour arriver à ce but, il était nécessaire de différer encore. C'était une réponse dilatoire. Diego d'Ibarra et Farnèse le comprirent. « Les Français proposent toujours l'affaire pour difficile », écrivit d'Ibarra ; « pour dire vrai, manda Farnèse, me semble que Mayenne prend le chemin de reculer cette affaire. » « Je fus marry de l'ouyr, » disait l'Espagnol en parlant des difficultés soulevées dans une conférence par Jeannin et M. de La Chastre, et cependant il avait fait aux chefs ligueurs des propositions séduisantes. Diego d'Ibarra et le président Richardot s'unirent à Farnèse pour « confutter le duc de Mayenne et débattre avec lui et Jeannin ce qui touchait à l'affaire principale. » Mais Farnèse n'avait pas grand espoir. « Mayenne, dit-il, sortit encore avec la même tiédeur que Janyn, » aussi il ajoutait : « Je n'ose asseurer de rien du succès pour avoir affere aux hommes sy variables et de choses sy graves et de si grand prix. » Diego d'Ibarra laissa percer davantage son ressentiment : « Les Français sont les gens les plus sujets à leur profit que j'ai jamais connus ! » écrivit-il, et encore : « Les Français sont insatiables. » Ce mécontentement d'Alexandre Farnèse et de Diego d'Ibarra fait assurément hon-

neur au patriotisme du duc de Mayenne, de M. de La Chastre et du président Jeannin (1).

Revenons au mémoire de Matteucci.

Le duc de Mayenne ne voulant pas se jeter entre les bras de l'Espagne, était disposé, si Navarre voulait se réconcilier à l'Église, à le servir fidèlement. Il sentait bien que ni lui, ni aucun membre de sa maison ne pouvaient prendre la couronne, car une telle prétention soulèverait beaucoup de difficultés : la noblesse s'y opposerait tout entière, les princes de sa famille, quoique divisés entre eux sur plusieurs points, seraient d'accord pour ne pas lui laisser la prééminence. Le duc de Lorraine surtout était très décidé à entrer en relations avec le roi de Navarre, et serait sans doute le premier à donner l'exemple. Le duc de Mercœur, très peu satisfait des agents espagnols, était prêt à se joindre à ses parents.

Si le roi de Navarre persistait dans son hérésie, le duc de Mayenne avait le dessein de faire comprendre aux princes du sang qu'il fallait s'unir entre eux, — il leur laisserait pour gage de sa sincérité ses fils en otages ; — alors on nommerait un roi catholique, capable de rétablir la religion et de rendre au royaume son unité. Quant à lui, il était résolu de se rallier à un prince de la maison de Bourbon, car si le royaume allait à un autre en dehors de cette famille, la porte serait ouverte aux prétendants et au partage.

Les Espagnols comptaient dominer : aussi ils suivaient leurs vues et désiraient vivement la réunion des États généraux pour procéder à la nomination d'un roi. « Il importe peu,

(1) Lettre d'Alexandre Farnèse, 15 janvier 1592. Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3982, f°33. Lettre d'Ibarra, 12 janvier, *ibid.*, 3981, f° 9, et dans Cinq cents Colbert, t. XV, f° 296 et autres manuscrits. G. de Saulx-Tavannes dit dans ses *Mémoires* que le duc de Mayenne eut le mérite « de rester sourd aux coupables conseils et d'aimer mieux se perdre que de donner ses villes aux Espagnols. » On peut sur plusieurs points prendre la défense du duc de Mayenne contre les accusations de M. Poirson dans son *Histoire de Henri IV*. — « Beaucoup de Ligueurs ont été tellement blessés de cette proposition, écrivait Ch. de Zerotin, un tchèque venu à l'armée d'Henri IV, qu'ils se sont retirés de la Ligue. » *Revue historique*, mai 1878, p. 76.



disaient-ils, que tous les députés interviennent, pourvu que la nomination soit faite. » Ils espéraient avec de l'argent acquérir beaucoup de votes et tenir l'assemblée des États à Paris ou à Reims. Dans cette dernière ville ils étaient sûrs du capitaine Saint-Paul. Au lieu d'être actuellement avec ses troupes à l'armée du duc de Mayenne, Saint-Paul, en effet, était depuis peu de jours revenu en arrière. Il prétextait la nécessité de garantir les places de son gouvernement contre les attaques de l'ennemi, mais au fond il voulait, dans un intérêt espagnol, mettre garnison dans Reims et se rendre maitre de la ville. Les agents de Philippe II avaient ainsi à leur service une bonne lance dont l'autorité s'étendait sur Mézières, Rethel, Vitry, etc. Ils avaient donné quinze mille écus au Doyen de Reims pour l'attirer à leur parti; ils cherchaient à gagner M. de La Chastre et ils comptaient sur le sénéchal de Montelimar, gouverneur de La Fère, place « en très beau lieu et très forte » où le duc de Parme avait laissé trois cents lansquenets pour garder les provisions de bouche et de guerre qu'il y avait fait conduire.

Si les États se tenaient à Paris, les Espagnols profitant du peu de sympathie des habitants pour le roi de Navarre et le duc de Mayenne, comptaient sur l'appui du peuple pour faire réussir leurs projets.

Toutefois il paraissait difficile de convoquer en ce moment les États. Laissant de côté, sans la discuter encore, la question du lieu et de la forme de la convocation, le meilleur avis, disait-on, est qu'il n'est pas temps de les réunir. Si, pour délivrer la France et tous les esprits du soupçon que le roi d'Espagne voulait détruire ce royaume et le réduire en province, l'on jugeait utile d'arriver promptement à l'élection d'un roi, on croyait cependant plus sûr et plus profitable d'attendre une meilleure situation des affaires, car les forces des Ligueurs étaient à présent diminuées; ils avaient perdu du terrain et leur réputation s'était amoindrie (1).

(1) « Trovandosi li collegati al presente diminuiti di forze, di seguito, di luoghi et di riputatione. »

Le choix d'ailleurs ne pouvait-il fournir à bien des gens un prétexte pour adhérer plus obstinément à Navarre et beaucoup de villes fatiguées d'adhérer à l'Union ne le saisiraient-elles point pour s'en séparer? « Une chose est claire, disait Matteucci, le choix ne peut tomber que sur une seule personne, et cette personne une fois sur le trône, les autres seront mécontentes. » On estimait donc meilleur pour rétablir les affaires d'attendre une victoire, que la présence des troupes alliées permettaient d'espérer. Alors, en lieu sûr, avec calme, aux applaudissements et avec le concours de tous, on pourrait traiter la question de la monarchie, et les Ligueurs, groupés autour du duc de Mayenne, avaient la ferme espérance de voir les sacrifices faits par cet homme de bien obtenir la glorieuse récompense due à ses travaux. Une fois le calme ramené par la paix, et la guerre civile ne bouleversant plus les provinces, on pourrait réunir immédiatement l'assemblée des États dont aujourd'hui la convocation demanderait six mois.

Les agents de Philippe II prenaient les devants et s'efforçaient de nouer des intelligences dans les villes. « Il ne faut pas se dissimuler que la majeure partie des villes et des particuliers sont très fatigués de cette longue guerre, où ils se voient chaque jour traités de mal en pire par leurs amis, plus encore que par leurs ennemis. Une opinion s'est alors répandue parmi le bas peuple et les ouvriers : elle a déjà cours dans quelques villes et est entretenue avec beaucoup d'artifice. « Pour maintenir, disent-ils, l'intégrité du royaume « et assurer le repos public, pour jouir de nos biens, de nos « familles, nous avons besoin d'un roi. Or, Navarre est un « hérétique, les autres princes de sa maison sont également « suspects et pauvres, les Ligueurs sont affaiblis, nous aurons « ainsi avec eux une guerre perpétuelle et ne verrons jamais « la fin de nos tribulations. Nous ne pouvons nous tourner vers « le Pape : il ne nous recevrait pas, puis il vit aujourd'hui et « demain il meurt. L'Empereur est un mendiant ; donnons-« nous au roi Philippe ; il est si grand, si puissant et si riche ! « il nous protègera, nous aidera et chacun maître de son bien

« en jouira paisiblement. » Cette combinaison est très répandue et acceptée (1). Les Ligueurs n'en dorment pas et s'efforcent de faire ouvrir les yeux en beaucoup de villes où les ministres catholiques entretiennent, disent-ils, des intelligences. Les derniers troubles de Paris n'ont ni découragé, ni décontenancé les Espagnols ; cet événement sera même pour eux le vrai chemin pour réaliser leurs désirs, car l'autorité de Mayenne et des autres Ligueurs a baissé, d'ailleurs ils veulent désormais être très économes et réservés à donner de l'argent : ainsi ils regrettent d'avoir à Landrecies fourni au duc de Mayenne cent mille écus, dont trente mille furent employés, lors du dernier trouble où sans cet argent on n'eût rien fait, car le duc ne pouvait se rendre à Paris. Les Espagnols le font assez comprendre et à l'avenir ils veulent distribuer eux-mêmes l'argent aux Ligueurs, à leurs partisans ou à leurs soldats, afin de diminuer l'autorité des chefs et se réserver l'influence.

« Le motif qui porte les villes à recourir au roi d'Espagne, vient principalement, « outre leur lassitude de la guerre, de « leur mécontentement contre le duc de Mayenne, car toujours, « d'après le rapport de Matteucci, elles s'imaginent qu'il aspire « à la couronne. Or en France, écrivait l'agent pontifical, on « fait peu de cas des seconds enfants, appelés cadets, et le duc « de Mayenne est un cadet. Les villes lui reprochent encore de « ne pas bien disposer des bénéfices ecclésiastiques et d'avoir « une mauvaise conduite (2). Le Prométhée de cette combinai- « naison est un frère cordelier, Mathieu Biscaglino. Ce religieux « est allé à Paris et ailleurs pour traiter avec ces messieurs de « la Ligue, puis il est retourné en Espagne.» Matteucci le savait

(1) « Questa planta ha tante radici et spassi in modo li rami che d utto n'è nato. »

(2) « Imputarlo di carne et d'umanita libera. » Dans une lettre du 5 avril 1591, Diou écrivait à Mayenne : « On vous a dépeint au cardinal Sfondrato, comme il me le dit, pour un Prince qui préferez les délices et voluptés aux affaires, fort négligent et adonné aux femmes et peu soigneuz. Ne vous promettez pas trop de faveur. » Bibl. nat., *ms.* f. fr. 401, f° 169.

de bonne source : le frère Mathieu avait porté au roi Catholique les adresses d'habitants de Paris, de Lyon, d'Orléans, d'Amiens, d'Abbeville, de Rouen, de dix-sept villes enfin, qui suppliant Philippe II d'être en ce moment leur protecteur et plus tard leur roi, sollicitaient la présence des troupes espagnoles. « Ce Père est très entrant, écrivait Matteucci, et il intrigue avec les femmes de messieurs de Guise (1). Elles ont fait révéler ces détails dans les conversations, car les femmes de ce parti sont très adroites, très habiles, elles pénètrent dans les affaires et s'y entremettent plus que les hommes. »

Le duc de Mayenne ayant ainsi appris les démarches des villes, voulut connaître les signataires des adresses : or « s'ils viennent à être découverts, ceux-ci voudront avoir le duc de Mayenne entre leurs mains pour l'ensevelir vivant. » Le frère Mathieu se tenait alors en Bretagne, à Nantes, dans la maison des Retz, et, comblé de prévenances, il poursuivait la combinaison. Le prétexte de ces menées était de faire publier le Concile de Trente.

Les habitants de ces mêmes villes avaient eu également recours au duc de Parme. Son Altesse les avait beaucoup remerciés, mais s'était excusé de ne pouvoir accepter aucune proposition, sans l'ordre du roi son maître. Recevrait-il même cet ordre, le moment d'agir ne lui semblait pas venu, et, sans s'engager, il avait envoyé seulement de très gracieuses paroles. Voulait-on savoir le fond de toute l'affaire, ajoutait Mgr Matteucci, il fallait adroitement donner de l'espoir au frère Mathieu et l'appeler à Rome.

Pour échapper à ces intrigues, pour gagner du temps et avoir l'occasion de mieux ouvrir les yeux, le duc de Mayenne, très mécontent de découvrir à Paris plus d'un pensionnaire de ce roi d'Espagne dont il n'avait jamais voulu accueillir les demandes, écoutait alors les conseils de Villeroy; or Villeroy, avait eu par son ordre des entretiens avec du Plessis-Mornay, un des adhérents du roi de Navarre, et le duc de Mayenne

(1) « È molto intrante, s'intrinseco in maniera con queste Dame di signori di Guisa. »



avait répondu aux ouvertures, « prêt, nous l'avons dit, à reconnaître le roi et à traiter avec lui, s'il voulait être catholique et y procéder de bonne foi. » Mais le roi, voulait d'abord être reconnu de ses sujets et après se faire instruire (1).

M. de La Chastre ne faisait aucun cas des pourparlers engagés : « Vous savez, écrivait-il le 25 avril 1592 à M. de Rhodes, que ces boutades-là se font toujours au printemps une fois, et une autre en l'automne ; après ci, après ça, l'on apporte toujours quelque difficulté aux résolutions. Ces assemblées servent plus de risée que de profit, et il me semble qu'il n'est pas besoin d'y entrer (2). »

Le duc de Mayenne insistait cependant, car si le roi se convertissait « il ferait, dit Villeroy, cesser les menées des étrangers qui étaient fort grandes et avancées. » Heureusement si les ministres espagnols convoitaient la France comme une proie, ils étaient, sur les voies et moyens d'arriver à leur but, divisés en deux opinions pour ainsi dire diamétralement opposées. « Don Diego d'Ibarra, avec sa nature ardente et prompte à l'action, désireux d'arriver au but pendant la vie du roi son maître, s'appuyait principalement sur les intelligences nouées dans les villes. Il aurait voulu sans délai poser le pied dans quelques-unes d'entre elles, où le peuple gouvernait. A force d'argent ne pouvait-il espérer en devenir le

(1) « Le roi envoya le sieur de la Verrière au cardinal de Gondi et à Villeroy pour nous faire aboucher, écrit ce dernier, nous donnant l'espérance d'embrasser les conseils qui luy seraient donnez par lesquels il pourrait avec honneur satisfaire au désir des catholiques et s'aider de l'autorité de Sa Sainteté. » M. de la Chastre ayant fait dire au roi par M. de Givry que s'il changeait de religion il offrait de le reconnaître, Givry répondit que « S. M. voulait être recogneue et après se faire instruire, ce que le Président me manda avoir fort refroidi nos Princes. » *Collect. de Mémoires*, t. LXII, p. 77.

« Le duc du Maine, écrivait le roi de Navarre, 7 mai 1592. (*Lettres missives*, t. III, p. 631), avait bien sous main fait sentir qu'il avait quelque disposition à la paix : à quoy je luy ai fait cognoistre que j'y entendray bien volontiers. Ce propos s'entretient toujours, mais c'est si faiblement que je n'en veux encores promettre ce qui en serait infailliblement s'ils y apportaient autant de bonne volonté et de résolution que moi. »

(2) *Papier des Pot de Rhodes*, publ. par le Président Hiver, p. 124.

maître? Une garnison espagnole occupait déjà La Fère; on en mettrait une à Corbie, à Abbeville, à Amiens, à Roye, afin d'occuper toute la Picardie et le cours de la Somme. Ainsi appuyé sur ces places et sur la Flandre, il ne resterait aucun obstacle, ou place importante, du côté de Paris, et, d'une manière ou d'une autre, le Roi provoquerait la déclaration en faveur de l'Infante. »

Bernardino de Tassis, au contraire, « lent, flegmatique et très prudent, mieux d'accord par conséquent avec le mouvement de l'horloge du conseil d'Espagne, » observait qu'on n'avait pu rien terminer en vingt-quatre années et même que la guerre commençait actuellement dans les États de Flandre. Il se montrait donc opposé à suivre une nouvelle entreprise si importante. Ilétait un de ceux qui avaient lancé le roi d'Espagne dans les affaires de France, mais « une longue expérience lui avait appris qu'avec les têtes mobiles des Français, les projets ne réussissent pas si facilement. Ils changent en effet d'opinion, ne persistent pas beaucoup en un parti et le même jour prennènt à chaque heure des résolutions différentes. Difficilement on peut tirer d'eux la vérité : en apparence ils se montrent dégoûtés et ils repoussent ce qu'au fond du cœur ils désirent le plus. Embarrassés à présent dans les intrigues, ils estiment que ce projet éveillera des jalousies. Il est délicat à conduire, dangereux, et peut facilement mener à un accord avec le roi de Navarre, accord continuellement soupçonné. On pouvait réunir une force de huit à dix mille chevaux, mais si elle suffisait à mettre la Flandre sans dessus dessous, elle pouvait plus facilement faire perdre ce qu'on avait qu'acquérir le royaume. »

Vu le caractère des Français, désireux de combattre vite, Tassis s'arrêtait à la pensée de fatiguer le roi de Navarre pour l'épuiser le plus possible. Un combat avantageux, une débandade de son armée, ou tout autre accident, pouvait rendre maître de la campagne : alors on fournirait au duc de Mayenne ou à un autre Ligueur des troupes et de l'argent pour faire la guerre au centre et aux extrémités du pays. Les Espagnols resteraient à s'emparer de Saint-Quentin, de



Corbie, et autres places : ils y mettraient garnison et s'étendant jusqu'à la Somme arriveraient ainsi par cette rivière vers Dieppe et les autres places maritimes. Ils n'estimaient pas difficile de s'en emparer.

Après avoir exposé les deux systèmes des ministres espagnols, Matteucci concluait en disant : « La dernière opinion prévaudra sans doute : son but pricipal est de discréditer le duc de Mayenne et les Ligueurs, ou de les rejeter aux extrémités du royaume. Soutenir le duc de Mayenne dans sa charge de lieutenant général du royaume, semble pour ainsi dire aux Espagnols conserver le corps, la tête et le prestige du royaume. »

Ces divergences d'opinion entre les Espagnols et les dissentiments survenus entre le duc de Parme et le duc de Mayenne (1) ralentissaient l'action principale engagée du côté de Rouen. Les ministres de Philippe II se montraient froids : « ils voyaient le duc de Mayenne fuir les entrevues, éviter de se lier, et en général de traiter les affaires : ils craignaient l'existence d'un traité secret avec le roi de Navarre et les autres membres de la famille de Bourbon ; ils le craignaient d'autant plus que les renseignements transmis par les troupes en garnison à Rouen et par les Espagnols logés dans la ville, étaient unanimes pour montrer peu sérieux les préparatifs de siège, car d'après les règles de la guerre, douze mille fantassins, chiffre le plus élevé des troupes du roi de Navarre, ne pouvaient assiéger cette place. Aussi jusqu'à présent le roi n'avait rien gagné, et en cherchant à la ruiner, il obéissait aux désirs des commerçants anglais plus qu'à sa pensée de soldat (2).

(1) « Le duc de Parme, disait le roi de Navarre, est en perpétuelles piques et reproches avec le duc de Mayenne. » *Lettres missives*, III, p. 632 ; 7 mai 1592.

(2) D'après un renseignement communiqué à Rome, le roi avait quarante pièces de grosse artillerie et des munitions pour dix-huit ou vingt mille coups. Il avait cinq mille hommes et beaucoup de coureurs. Arch. du Vatican, *Lettere*, t. VI, p. 246. Les États de Flandre avaient envoyé quatre pièces de canon et des munitions pour quatre mille coups. Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVIII, p. 785.

Matteucci ne doutait pas de la délivrance de Rouen. Un secours effectif, une diversion ou tout autre incident pouvait éloigner l'ennemi ; mais « on verra alors, disait-il, surgir de grandes difficultés avec les secrets desseins des partis. Des deux côtés on attend cet événement avec une inquiétude extrême : des deux côtés on le désire, et en attendant c'est à qui pourra et saura le mieux dissimuler. Si le duc de Parme retourne en arrière pour prendre des quartiers d'hiver, si les ministres espagnols veulent occuper d'autres places — et ce ne sera pas difficile, — on pourra craindre une rupture ouverte entre eux et le duc de Mayenne. Les Ligueurs ne peuvent souffrir en effet de voir les amis venus à leur secours les traiter plus mal que leurs ennemis ; ils vont jusqu'à piller et à profaner des églises, à violer des monastères de religieuses et à commettre des sacrilèges. L'armée privée d'argent et de fourrage, s'empare des provisions, brûle, coupe les arbres, enlève les animaux et commet d'autres actes qui rendent les Espagnols odieux. Pour vivre, pour se vêtir, pour se nourrir avec leurs familles, leurs fils et leurs femmes, dont il y a un grand nombre à la suite des troupes, ils détruisent les maisons et ruinent le pays : s'ils se contentaient de consommer pour leur nourriture, il y aurait peu de mal, mais ils pillent et vendent ensuite tout ce qu'ils trouvent, en sorte que les peuples catholiques opprimés, affligés et renfermés dans les murailles des villes, voyent la guerre établie chez eux, leurs récoltes enlevées et par conséquent le pays dans l'impossibilité de faire vivre les habitants, à plus forte raison les étrangers. — Au contraire, les partisans de Navarre ont joui et jouissent de leurs biens et de leurs revenus ; ils portent toujours la guerre sur les terres des Ligueurs, ils y campent et y nourrissent leurs troupes. Au point de vue politique, ils sont toujours persuadés qu'il y a un but autre que de soutenir la religion et un autre objet que de conserver la couronne à un Français. On prend, disent-ils, le chemin de diviser le royaume entre des petits potentats. Si le prétexte de la guerre est de défendre l'Église, la cause est l'ambition. Les Ligueurs, princes et particuliers, sont en-

traînés, grâce à des pensions et à des cadeaux. Pour agir ainsi il faut marcher contre sa conscience et étouffer la voix de la raison, de la gloire, de l'avantage du pays. »

Les catholiques se plaignaient donc à divers titres de la lenteur du duc de Parme, et si Rouen était pris ils l'en rendraient responsable. « Le duc avait du reste un abord trop froid et trop réservé pour les gentilshommes français, habitués à parler familièrement avec le roi lui-même à toute heure et en tout lieu. Lorsque le duc de Mayenne envoyait ses officiers au duc de Parme, il fallait demander audience, et alors ils ne pouvaient souffrir d'attendre (1). » C'étaient là de petits détails sans doute, mais bien souvent ils portent coup.

Voici donc en résumé quelle était, selon le témoignage de Matteucci, la situation de la France au commencement de l'année 1592 :

L'armée venue d'Italie au secours des catholiques était presque anéantie et pour la reconstituer il fallait beaucoup d'argent, mais comme une action militaire était estimée nécessaire, force était bien de réunir des soldats.

La question politique était plus compliquée. Il n'y avait pas de souverain en France, et, sans roi, disait Hercule Sfondrato, on ne fera jamais rien, les dépenses du Pape seront perdues, mais chacun voulait être roi. La France aurait-elle un roi ? Ce roi quel serait-il ? Le roi navarrais, hérétique, ne pouvait l'être ; le duc de Mayenne, jalousé par les ligueurs, n'osait tenter cette fortune. Les Espagnols laissant voir leur convoitise proposaient une Infante. Repoussés par les chefs de la Ligue, ils voulaient provoquer une décision des États en s'appuyant sur les villes, lasses de la guerre. Plusieurs d'entre elles envoyaient des adresses à Philippe II. Le duc de Mayenne le savait, et, pour faire échouer ces intrigues, il se déclarait prêt à reconnaître le roi de Navarre si ce prince voulait se faire catholique ; mais le roi exigeait qu'auparavant on reconnût son autorité. Heureusement il y avait dans le

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXVIII, f° 73 ; 24 février 1592.

conseil des ministres espagnols une divergence d'avis : elle paralysait leurs efforts, et pesait sur les événements militaires dont le dénouement était à Rouen. Les ravages exercés par les Espagnols, plus encore que par les huguenots, irritaient les populations ; elles se demandaient si la défense de la religion était le seul but poursuivi, et en même temps les seigneurs de la Ligue, choqués par la raideur du duc de Parme, inclinaient à se ranger au parti du roi de Navarre converti.

Dans ce désarroi l'intervention du Pape était réclamée comme seule capable de dominer la situation, et c'était la conclusion du Commissaire général. Il voulait que le Pape intervînt entre les princes chrétiens comme un père et un arbitre : « Qu'il commande à des hommes de valeur et d'expérience, écrivait Matteucci, à des hommes habiles, indépendants de caractère, capables de pénétrer dans les affaires importantes, remplis surtout de confiance, désireux d'exécuter intrépidement les ordres du Saint-Siège dans l'unique but de sauver la religion et d'établir un roi catholique national, un roi qui rende l'union au royaume, et relève la discipline ecclésiastique, sans jamais exclure personne sauf pour cause de religion. Sa Sainteté devrait donner à ces hommes une autorité souveraine pour surmonter vite et bien toute difficulté et tenter un suprême effort, car la tête ne doit pas devenir la queue, le guide ne doit pas se laisser conduire sans avoir pénétré les secrètes intrigues. Puissent donc, sous le libre étendard de la sainte Église, tous combattre sans se jalouser, sans se tendre des pièges, comme on le fait indignement dans un royaume divisé entre étrangers, où il faut avoir sans cesse l'œil ouvert, sur les amis secrets, plus encore peut-être que sur les ennemis déclarés, car partout les pièges sont nombreux et la duplicité règne (1). »

Voilà quelle longue suite d'observations et de conseils Mgr Matteuci présentait au cardinal secrétaire d'État du Souverain Pontife.

La parole allait être aux événements.

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 33; 31 janvier 1592.

V

Les troupes du roi de Navarre cherchaient depuis longtemps à s'emparer de Rouen. Dès le 30 septembre le duc de Mayenne avait promis aux habitants d'envoyer un secours, et, le 4 octobre, son fils était entré dans la place avec le sieur de Villars qui avec talent organisa la résistance, lorsque le 11 novembre le maréchal de Biron vint l'investir.

Le roi de Navarre avait sommé la ville de se rendre et, pour aplanir les difficultés, il avait protesté de ses intentions bienveillantes, car « persuadés par le roi d'Espagne, disait-il, que je veux abolir la religion catholique, vous continuez toujours en votre rebellion, encore que j'aie fait paraître du contraire. » Malgré les dénégations du prince, les habitants en restèrent persuadés et refusèrent de le recevoir. Le château qui domine la ville était seul attaqué.

Le 20 janvier les assiégeants firent jouer une mine sous le bastion du vieux fort Sainte-Catherine, tirèrent trois cents coups de canon et donnèrent l'assaut; ils furent repoussés, mais s'établirent sur la contrescarpe. Villars, pour les déloger, fit le 26 février deux brillantes sorties pendant lesquelles on rompit vingt pas des retranchements ennemis. « Tous nos efforts de quatre mois ont été perdus en deux jours », écrivait Ch. de Zerotin, un tchèque venu pour prendre part aux efforts des royalistes (1). C'était un heureux présage pour les Ligueurs et Pericard mandait de son côté : « Je crois que Rouen est sauvé pour cette fois qui est la ruine du roi de

(1) Le Siège de Rouen par Henri IV, d'après des documents tchèques, dans la *Revue historique*, mai-juin 1878, p. 72.

Navarre (1). » On attendait l'armée de secours : elle était en marche. Mais « elle ne réussira pas », écrivait Ch. de Zerotin.

La revue de l'armée de Philippe II, faite le 16 janvier, à Nesle, donnait un total de 13,516 soldats et 4,000 chevaux de toutes nations. Après être restée trois semaines dans les environs de Mareuil, où le roi de Navarre avait cherché à l'arrêter pour se donner le temps de rassembler ses troupes, l'armée, recommandée par le duc de Mayenne aux prières de la France catholique, avait repris sa marche. On ne s'était pas accordé sur le chemin à prendre. Le duc de Mayenne avait proposé la voie directe en inclinant sur la gauche, ce qui permettait de s'avancer davantage en France, Farnèse au contraire préferait un chemin plus long, à droite, afin de s'appuyer sur la Flandre et le cas échéant pouvoir s'y retirer en une journée. Le duc de Parme finit par ramener le duc de Mayenne à son avis en présentant surtout la difficulté de conduire l'artillerie par le chemin de gauche, dont une partie était dans les coteaux et une partie dans des bas-fonds marécageux.

Les corps du duc de Parme, du duc de Mayenne et des officiers pontificaux se tinrent peu éloignés les uns des autres, poussant devant eux le roi de Navarre venu à leur rencontre, en sorte que « les troupes catholiques allaient, à trois ou quatre lieues de leurs campements, occuper les logements quittés le matin même par leurs adversaires. » On se battit le 5 février à Aumale, où le roi de Navarre fut blessé (2), et le 7 à Buchy, d'où il fut chassé : il se replia sur Rouen, mais en abandonnant ainsi sans combattre la plaine où la cavalerie royaliste aurait pu se déployer, le roi ne pouvait empêcher les catholiques d'arriver sous la place, parce-

(1) Bibl. nat. *ms* f. fr. 3981, f° 55.

(2) Le 1er février 1592, Mayenne était au camp du Tilloy : « Avons avis que le roi de Navarre est à Aumale : nous marchons droit à lui. » Bibl. nat., *ms*. f. fr. 3983, f° 61. — Un récit du combat d'Aumale daté de S. Aulbin le 8 février est Bibl. nat., *ms*. f. fr. 3960, f° 14.



qu'après Neufchâtel s'étend un pays entrecoupé de bois où l'infanterie retrouvait son avantage, en rendant inutile la nombreuse cavalerie du Navarrais. Le duc de Parme, après être venu presque jusqu'à Gournay, détacha 500 archers sur Rouen, où ils entrèrent, et au lieu de les suivre ramena son armée vers le nord, entre Abbeville, Rue et Saint-Riquier, afin de la faire reposer et attendre des renforts.

Le 28 mars, le commissaire général, Mgr Matteucci, rencontra un gentilhomme français et un trompette partis de Rouen le 25, pour venir trouver le duc de Mayenne. « Le roi, dirent-ils, a retiré ses troupes (1) et l'artillerie ne bat pas les murs. Aussi peut-on encore entrer et sortir de la ville. » Cependant, comme le cours de la Seine était fermé et que les charettes n'amenaient pas beaucoup de provisions, la disette était grande, et l'infanterie française, peu habituée à la souffrance, s'était retirée, laissant dans la place 3 ou 4,000 reitres et 16 ou 1700 hommes venus de Hollande et de Zélande. C'était une bonne troupe, mais habituée à avoir ses aises : or on ne les trouvait précisément pas.

Les Suisses de l'armée pontificale réclamèrent leur paye : Mais il n'y avait pas d'argent (2) et le duc de Parme dut prendre celui du roi d'Espagne, en payant à raison de 3.800 hommes, chiffre de la première monstre, alors qu'ils étaient à présent 2,800. Le 10 mars on allait leur devoir 60,000 écus et à la cavalerie 8 ou 10,000. Matteucci ayant à Arras 40,000 écus seulement, engagea sa parole pour un emprunt de 30,000 écus.

Aussi, à la bourse d'Anvers, alors le plus grand centre d'affaires commerciales du Nord et un centre non moins actif de menées protestantes, les négociants, instruits de ces embarras pécuniaires, pariaient deux cents écus contre six

(1) Landriano écrit, le 22 mars, qu'après les deux sorties de Villars, le roi a mis son infanterie à Darnetal et son artillerie au Pont de l'Arche.

(2) L. 28 février 1592. Arch. du Vatican, *l. c.*, t, XXXII, f° 91. Les quatre courriers porteurs de lettres de change du banquier Zamet, payables à Reims, avaient été arrêtés.

cents qu'avant quatre mois Rouen serait au roi de Navarre (1).

Alexandre Farnèse s'apprêtait à donner un démenti aux parieurs. Le 15 avril il quitta Hesdin pour se mettre à la tête de ses troupes (2). Arrivé à une journée de Rouen, Farnèse forma un corps de douze cents hommes d'élite (3). Après avoir marché toute la nuit, cette troupe arriva à la pointe du jour devant le quartier des Suisses au service du roi de Navarre. Ceux-ci prirent les armes, se mirent en « escadron », mais ce fut pour s'éloigner du camp, laissant ainsi les catholiques gagner sans coup férir les portes de la ville (19 avril). « Le prince de Parme a fait un coup de maître, » s'écria le roi en apprenant le succès de cette marche hardie, et comme le duc de Montpensier, chargé de commander la cavalerie, n'avait point aperçu l'approche de l'ennemi, il ajouta : « Mon cousin Montpensier a donc les yeux chassieux (4)! » Il se retira du côté du Pont de l'Arche.

Le duc de Parme entra à Rouen en compagnie du Légat, qui y publia le Jubilé accordé par le Souverain Pontife (21 avril). « Les prières des âmes pieuses, disait-il, apaiseront, il faut l'espérer, la colère d'un Dieu justement irrité de nos offenses, et amèneront la complète restauration de la religion et du royaume. »

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXVIII, f° 517; 25 avril 1592. Toutes les lettres pour aller en Italie passaient par la voie d'Anvers.

(2) Il y avait 18 canons; l'armée passa par Pontremi, Arques, etc.

(3) Les compagnies de Wallons fournirent 400 hommes dont cent piquiers, cent mousquetaires, deux cents arquebusiers. Farnèse y joignit quatre cents Italiens, dont cent de son régiment, cent du régiment de Barlotta, soixante du régiment de Balanzone, cent du régiment de Boussu, quarante du régiment de Barbanzone; il y avait trois cents Français. Chaque soldat portait quinze livres de pain. Arch. du Vatican *l. c.*, t. XXXVIII, f° 123, et t. XXXII, f° 516; Lettre 22 avril.

(4) Avec des yeux chassieux on ne voit pas quand il neige, or ce jour-là il tomba quelques flocons de neige. Arch. du Vatican, *l. c.* t. XXXVIII, f° 211. Cf., Bibl. nat., *ms.* f. fr. 15,591, f° 237-250, pour la marche de Farnèse et du roi et Arch. nat. A. E. n. 757, f° 203-221.



Qu'allaient faire à présent les troupes catholiques ? Il y eut à ce sujet dans le conseil une grande discussion. Les Espagnols proposaient de prendre Caudebec afin de rendre libre le cours de la Seine entre Rouen et le Havre. Les Français, au contraire, voulaient aller à Pont-de-l'Arche et ne pas laisser à l'ennemi le temps de se reformer. Les Français ayant voulu faire prévaloir leur avis, il y eut dans la discussion des torts réciproques (1). Mais le duc de Parme était le chef, et il conduisit les troupes devant Caudebec. En y arrivant il désignait un emplacement pour établir une batterie d'artillerie, lorsqu'une balle vint lui labourer le bras droit, entre les deux os, depuis le coude jusqu'à la main (22 avril). L'os ne fut pas fracassé, mais, huit mois plus tard, le duc de Parme, déjà d'une très mauvaise santé, devait mourir des suites de cette blessure. Pour le moment, il n'eut ni fièvre, ni douleur, et continua d'agir (2).

Le roi de Navarre reprit l'offensive, attaqua avec succès l'ennemi privé de vivres, de fourrages et d'argent (3). Aussi l'ardeur de celui-ci fut à chaque instant près de s'éteindre : même au milieu des escarmouches on vit souvent les hommes des deux partis se rapprocher pour lier conversation (4) et le roi de Navarre fut souvent instruit des projets de l'ennemi. Le duc de Parme, ayant une fois décidé une attaque de nuit contre le quartier des Anglais, fut très

(1) « Havendo li Francesi voluto prevalere, seguirono degli errori da tutte le parti. » *Ib.*, L. de Matteuci, mai 1592.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXII, f° 535.

(3) Arch. du Vatican, t. XXXII, f° 689. Lettre du card. Sega, 22 mai. « Je vous garde les cornettes pour parer l'église de Louviers, et espère avec l'ayde de Dieu que nous aurons de quoi parer force autres » (Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3960, f° 26), disait Henri IV à sa tante, « c'est une des plus grandes estrilles qu'il y eût il y a longtemps. » Eug. Halphen, *Lettres inédites*, p. 57.

(4) On se faisait aussi des politesses. « Essendo capitate alli mani di Navarra duoi simie ch'erano del Duca di Guisa, per un suo trombetta gliele mando a regalare. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXVIII, f° 241 ; 23 mai 1592.

étonné de les trouver tous rangés en bataille : ils avaient été avertis. Un autre soir le duc de Mayenne avait tenu conseil avec le président Jeannin et un seigneur de Bourgogne. Or le matin suivant, dans une escarmouche, le roi de Navarre dit à ce seigneur : « Je vous ai grande obligation parcequ'hier soir vous avez pris mon parti. » — « Il est certain que le roi de Navarre eut en peu de jours trois fois le mot d'ordre du camp catholique. » Alex. Farnèse redoubla alors de circonspection et ne communiqua plus ses projets à personne. Cependant malgré ces pourparlers « travail, privations et périls ne manquaient pas (1). »

Si le duc de Parme était blessé et forcé de garder le lit, le duc de Mayenne pris par les fièvres et demeuré longtemps jour et nuit à cheval, avait dû revenir à Rouen (8 mai), d'où il prévint le duc de Parme qu'il serait forcé d'aller à Soissons pour se faire soigner. M. de La Chastre parla aussi d'emmener sa cavalerie dans un pays où elle pût vivre facilement, car, surchargé de dettes, il lui était impossible de la nourrir à ses frais. De son côté le capitaine Saint-Paul avertit qu'il avait dépassé les vingt jours pour lesquels ses soldats s'étaient engagés de servir. Les autres capitaines commencèrent de même à s'éloigner, et ces départs, indice peut être d'un accord prochain avec le roi de Navarre, dictèrent au duc de Parme une résolution subite, car « sans argent, avec une armée privée de vivres, sans discipline et à moitié mutinée, » peu d'accord avec les Ligueurs, il ne pouvait vraiment pas rester (2). Il voulut mettre ses troupes sur la rive gauche de la Seine et rassembla des bateaux. Le 12 mai le passage commença et dura trois jours ; il ne s'exécuta pas sans difficulté, car le vent empêcha de se servir des pontons fabriqués pour le transport de l'artillerie et des

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXII, f° 535 ; 9 mai 1592.

(2) « Trovandosi S. A. impegnata tra Francesi con radicati sospetti particularmente d'accordo, si risolve retirarsi verso Parigi, non havendo altra strada, a dispetto di tutti. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXVIII, f° 202. « Essendo tra quall' Altezza et signori collegati poca intelligenza et nati alcuni dispareri. » *Ib.*, f° 211.



bagages (1). La cavalerie franchit le fleuve la première, mais n'ayant pas exécuté à temps les ordres du duc de Parme, elle dut abandonner en ce moment une partie de son bagage, ramené plus tard à Rouen sous la garde d'une escorte.

L'artillerie traversa le jour suivant avec l'infanterie. Une petite troupe fut seulement laissée à la garde d'un retranchement avec l'ordre de se retirer dans la ville si l'ennemi approchait avec trop de forces. C'est ce qui arriva : les royalistes firent approcher l'artillerie et commencèrent à battre le fortin. Mais ils n'osèrent attaquer et se contentèrent de faire des escarmouches où il y eut quelques morts.

Le duc de Mayenne, le duc de Guise, Villars et les autres capitaines français apprirent la résolution du duc de Parme lorsqu'elle était déjà exécutée. Mayenne vint aussitôt trouver Farnèse : « Je passe l'eau, dit-il, car je vois que Votre Seigneurie l'a passée et a fait des choses que je n'aurais pas voulu voir. Votre dessein, je le sais, est d'aller à Paris, mais il ne réussira pas, car j'y ai donné bon ordre et je viens d'expédier quatre courriers. Le duc de Guise restera à Rouen pour garder la place. — Pour qui me prenez-vous (2) ? répliqua Farnèse, ne me croyez-vous pas ? Je vous laisse les Suisses et irai réunir une grande armée. Rouen ne peut actuellement être assiégée ; il faut seulement se tenir sur ses gardes et tenir les habitants en bride. » La conversation continua et le duc de Mayenne s'emporta jusqu'à dire au duc de Parme que « pour la seule cause catholique et l'honneur de Dieu, il avait supporté son commandement et celui de son fils. — Si le chef s'est trompé dans ses ordres, repartit Farnèse, la responsabilité lui incombe, car il a toujours communiqué avec votre Excellence (Mgr de Bertinoro, secrétaire

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXII, f° 615. « Les bateaux accommodés de deux en deux en pontons avec des plates-formes de grosses tables à travers de sorte que chaque ponton est capable de porter de soixante à quatre-vingts chevaux. » Bibl. nat., *ms.* f. fr. 15,591, f° 250.

(2) « M'havete per tanto tristo ? Non mi credete ? » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXVIII, f° 211. Lettre de Matteucci.

d'État), qui a donné la direction; » de part et d'autre on se dit des paroles désagréables (1).

Les Français blâmèrent cette retraite soudaine devant des troupes nullement supérieures en nombre; « c'est tout abandonner, dirent-ils, c'est une fuite, puisque trois jours après, le duc est déjà à plus de dix-huit lieues (2); Farnèse a perdu en cette circonstance une brillante réputation militaire. Il fallait faire tête au Navarrais et on l'aurait battu, car il ne pouvait résister. Mais le duc n'a jamais voulu livrer bataille quand il aurait pu vaincre; il a laissé surtout échapper deux occasions : la première à Aumale, la seconde dimanche dernier quand le duc de Mayenne le pressa de lui donner des troupes pour achever l'ennemi. Et ainsi a-t-il toujours fait : quand les Français demandaient à se jeter sur l'ennemi, les Espagnols répondaient : Nous n'avons pas d'ordre, et il faut les attendre. Or, c'est violer toutes les règles de guerre. » Telles étaient les récriminations, et les esprits étaient si montés qu'une fois, dit-on, le duc de Mayenne brisa son épée et la jeta à terre en s'écriant « que s'il avait su pareille chose il serait resté en Picardie (3). »

Villars parlait toujours plus haut que les autres : « Si vous

(1) « Che se il Principe era andato a torno ordinando, l'haveva fatto a suo nome communicando sempre con V. E. che ha dato il motto et non il Principe; essendosi passato dall'una et l'altra parte a particolari de disgusto. » (*Ib.*)

(2) « Au milieu de mille souffrances et de pertes cruelles, écrit Tassis, cette armée harcelée est bien réduite et diminuée : tout ce que nous avons gagné dans cette dernière marche sur Rouen se borne à avoir délivré la ville. Mais les armes de l'ennemi ont accru leur réputation. » (*Hist. de Philippe II*, par M. Forneron, t. III, p. 124.) — Le Légat perdit ses bagages dans cette retraite de Rouen. Le conducteur était sorti de Rouen avec les Suisses, mais ses chariots restés en arrière furent pillés par les paysans. Une partie seulement du bagage put être déposée à Blangy où le Légat le retrouva au mois de juin. Il avait réclamé immédiatement, mais « le bagage est de bonne prise, répondit le maréchal de Biron. Mgr Sega n'est reconnu ni comme légat, ni comme cardinal, c'est un séditieux et un mutin qui chevauche clandestinement à travers le royaume pour soulever les peuples. » Arch. du Vatican, t. XXXII, f° 615. Lettre du 23 juin.

(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXVIII, f° 211.



le voulez, dit-il à des seigneurs français, il ne passera pas. Passer de nuit, prendre cette résolution sans rien dire à personne (1), je ne sais vraiment comment l'appeler! Je puis arrêter les bateaux; » et lorsqu'après il rencontra pour la première fois le duc de Parme, il le salua, comme c'était son devoir, mais ne voulut pas lui parler.

Était-ce pour enlever le soupçon qui planait sur lui d'avoir des intelligences secrètes avec les Espagnols? Quoiqu'il en soit les personnes impartiales, disaient alors : « Les Espagnols ont découvert les desseins des Français, et les Français le leur. » Un autre jour, dans un dîner donné à trente ou quarante capitaines, Villars s'écria que le duc de Parme avait manqué à son devoir (2). — « Avec mon épée, répliqua vivement un des capitaines italiens, Appio Conti, je ferai voir que ce n'est pas la vérité et je maintiendrai contre tous que Son Altesse n'a jamais failli. — Je redirai mes paroles en présence de Son Altesse elle-même, répliqua Villars. — Son Altesse comme prince répondra comme elle le voudra, dit alors Conti, mais moi, son serviteur, je répète ce que je viens de dire, et je suis ici pour maintenir avec cette épée mon assertion contre qui que ce soit; » puis il sortit. L'affaire fut étouffée. Les Français prétendent, écrivait Matteucci, qu'ils ont donné et non reçu le démenti (3).

Le Commissaire pontifical en rapportant ces incidents rejetait une grande partie de la responsabilité sur l'incurie des capitaines français : « Pendant les derniers mois, disait-il, ils n'ont rien fait, rien prévu. Je ne suis pas militaire, mais en vérité je reste confondu de ne voir aucun progrès et de ne pouvoir même en espérer aucun. » Mgr Matteucci ne supportait pas les critiques contre la conduite du Souverain Pontife, et, comme une fois le duc de Mayenne l'incriminait, Matteucci lui répliqua : « Sa Sainteté ne mérite pas de reproche, puisqu'elle a dépensé en un an près d'un million et est plus que

(1) Le duc de Parme dit avoir fait prévenir les chefs.
(2) « Haveva mancato. »
(3) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXVIII, f° 241; 28 mai.

jamais disposée à continuer son secours, à emprunter et à combattre, mais elle voudrait aussi que les Ligueurs fissent leur devoir et prissent le chemin d'en finir, au lieu de tirer le jeu en longueur. Avec une apparence de raison Elle pourrait se plaindre d'eux. Où étaient leurs forces et où les voyait-on? Le Pape était le seul à donner de l'argent; or, si les troupes de la Ligue avaient été payées chaque mois et pourvues du nécessaire, le Navarrais eût été bientôt ruiné, tout le monde l'aurait abandonné ; si le duc de Mayenne était, comme il le disait, réduit à l'extrémité, ne pouvait-il s'accuser lui-même ? Avait-il jamais parlé à Sa Sainteté des dissentiments survenus entre lui et les Espagnols au sujet de la nomination de l'Infante au trône? Le Pape serait intervenu, et eût apaisé le désaccord, mais le duc cachait au Souverain Pontife ce que celui-ci apprenait ensuite par d'autres personnes (1). »

Un autre grief était mis en avant par les villes restées « bonnes catholiques et dévouées à la Ligue » : On ne les défendait pas. Ainsi les habitants d'Abbeville, où il y avait cependant beaucoup de Navarristes, disaient bien haut que durant trois ans on leur avait promis de former une armée pour détruire les huguenots, et à présent ils voyaient bien que cette armée n'existait pas! On leur avait promis de prendre Rue et on n'avait pas commencé à battre cette place, alors qu'aux premiers coups de canon elle se serait rendue (2)!

En recueillant ces plaintes des capitaines et des villes, Matteucci n'accusait pas cependant le duc de Parme ; il convenait avec les ministres espagnols « qu'une fois Rouen secouru et le siège levé, Caudebec pris et la Seine rendue libre, le duc devait nécessairement se retirer, car il n'avait pas de provisions, pas de vivres et nul espoir d'en trouver. Beaucoup de soldats s'étaient débandés, et répandus dans le pays ils le ruinaient par leurs exactions. Les Italiens détestaient les Français, les Français détestaient les Italiens.

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXVIII, f° 243.
(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXVIII, f° 241.



Au lieu des bons rapports qui, pour le bien public, auraient dû s'établir entre les divers corps, on avait montré une haine pour ainsi dire irréconciliable, donnant carrière aux mauvais sentiments et à leurs sinistres effets (1). »

Le cardinal Sega pensait exactement comme Mgr Matteucci : « Le duc de Parme, disait-il, a fait, pour remédier à ces inconvénients, tout ce que l'on pouvait attendre d'un grand capitaine, mais il est difficile à un général de maintenir la discipline dans une armée privée de solde et à court de vivres. Alors tout est permis, car on n'obéit seulement que quand cela plaît et on ne peut punir sans craindre une révolte. »

Ainsi toujours faute d'un gouvernement le désordre dans l'administration s'aggrave vite, arrête tout, et une fois de plus, à la lumière de l'histoire on voit la grande question, celle de la constitution d'un gouvernement, primer toutes les autres. Avec un gouvernement fort, indiscuté, une nation pourra longtemps supporter la fortune adverse et même le désordre dans le détail de l'administration ; mais la meilleure administration ne se maintiendra pas et les désordres deviendront irrémédiables s'il n'y a pas à la tête de la nation un gouvernement. Vouloir administrer avant de gouverner, est donc, malgré certaines assertions, un axiome contraire à toutes les données de l'expérience. Nous en trouvons dans ces faits une preuve lumineuse.

Le Pape ne l'ignorait pas : aussi la nomination d'un roi lui paraissait, comme au Légat, l'unique ressource pour mettre fin aux malheurs de notre pays. « Jour et nuit il pensait à sauver la France et à propager la religion ; les maux cesseraient, disait-il le 15 février, s'il y avait un bon roi, très chrétien de nom et de fait ; aussi il exhortait le duc de Nemours à s'occuper des États généraux, sans lesquels rien ne

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXII, f° 689 ; 22 mai 1592. L. de Sega à Philippe II. — « Ne pouvant plus maintenir l'armée, écrit le duc de Parme, nous avons trouvé pour meilleur, attendu que l'ennemi se renforçait de jour à autre et nous ne le pouvant fere, de dresser ung pont. » Lettre du duc de Parme de Houdan. Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3960, f° 16.

peut se faire, et adviser à faire choix d'un roi. » Le 7 mai, Clément VIII appuyait sur la nécessité « d'opposer, au nom de la croix du Christ et de la sainte religion, à un tyran hérétique un juste roi très chrétien (1). » Mais Matteucci ne croyait pas le moment venu, et, de son côté, le Légat, tout en transmettant au duc de Nemours le désir du Pape, était convaincu que s'il n'y avait en campagne une très puissante armée espagnole « pour raffermir les bons, réchauffer les tièdes, confondre les mauvais », on n'arriverait à rien.

Or il ne fallait plus compter sur une armée espagnole. Le duc de Parme disait bien : « Sa Majesté ne veult chalengier cette sainte cause, » mais en pleine retraite, il se trouvait le 15 mai à Houdan, d'où il écrivit « à Messieurs de la ville de Paris » pour leur demander un passage sur la Seine; le 18 il fut à Villepreux (2), mais n'entra pas dans la capitale en s'excusant sur sa santé; alors son fils vint « pour saluer de sa part les princesses », et le Parlement décida (21 mai) que contrairement à l'usage il enverrait complimenter le duc de Parme. Le Légat, revenu avec Farnèse, apprit en même temps qu'il y avait entre les prédicateurs et le Parlement une querelle qui pouvait dégénérer en trouble, et on le supplia de l'apaiser. De plus il fut averti que l'on considérait la retraite des troupes comme une fuite, ce dont les « bons catholiques » étaient bouleversés, car la présence de l'ennemi était signalée à Pontoise. Mgr Sega chargea alors l'archidiacre et le doyen de Reims de venir à Paris, sous divers prétextes, afin de se rendre compte de l'état des esprits. Ils rapportèrent que tous étaient déconcertés, effrayés, troublés; le Légat prévint donc le duc de Parme de son désir d'entrer dans la ville, comme en passant, pour encourager les bons par sa présence et apaiser la discorde, mais aussitôt entré les princesses, le gouverneur, le Parlement,

(1) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3642, f° 6, 8. Bref semblable au duc de Guise.

(2) Voir la *Note* de M. Gustave Leclerc dans *Bulletin de la Société d'Hist. de Paris*, p. 170. Le château de Villepreux, à Issy, brûlé par les obus en 1871, pendant l'insurrection de la Commune, a été démoli, le parc morcelé. Au lieu de Villepreux on met ailleurs Villejuif.

les échevins, le clergé le supplièrent de rester, et « il n'y eut ni répliques ni refus à leur opposer, » car de sa présence, disait-on, dépendait la conservation ou la perte de Paris. Après avoir pris conseil du duc de Parme, le Légat se décida à demeurer dans la capitale, où tous le réclamaient comme chef, comme arbitre et, disaient-ils, comme père (1).

Le duc de Parme fit cantonner une partie de ses troupes en Champagne et se rendit aux eaux de Spa pour soigner sa blessure. Depuis longtemps le duc de Montemarciano avait donné sa démission de chef des troupes pontificales, mais la permission de revenir à Rome, après avoir remis le commandement à Appio Conti, donnée le 28 février, lui parvint seulement au mois de mai. En même temps arrivaient des instructions au sujet des troupes. Après une longue délibération le Légat, le duc de Mayenne et Appio Conti résolurent, conformément aux ordres de Sa Sainteté, de garder le régiment des Suisses. Mais le Commissaire général, Mgr Matteucci, n'interprétant pas ainsi la pensée du Souverain Pontife, signifia au colonel la cessation de son service (le 6 mai, à Hesdin); il exécutait, disait-il au Légat, les ordres formels du secrétaire d'État et pour douze raisons exposées dans la lettre il n'avait pu les suspendre (2). Afin d'éviter les explications, il partit la nuit sans mot dire, et se retira à Neufchâtel, prêt à gagner la frontière. Le duc de Mayenne, aussitôt prévenu, devina son projet, en vit la conséquence et envoya son capitaine des gardes le supplier de ne pas quitter la France et de pourvoir à la solde des Suisses, car sans eux il ne saurait comment se maintenir. Matteucci fut rejoint à Abbeville, mais, au lieu de se laisser persuader, il fit tirer sur le capitaine un coup de pistolet. Les Suisses voyant le Commissaire parti crièrent à la violation des engagements, car on devait les reconduire à la frontière, et

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXII, f° 559.
(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXVIII, p. 431. Lettre du 21 mai, « une pistouletade. » Bibl. nat., f. fr. 3982, f° 107.

ils prirent du roi de Navarre un passeport pour retourner chez eux (1).

L'armée pontificale n'existait vraiment plus : quarante ou cinquante lances était tout ce qu'il en restait.

VI

Cependant le Pape Clément VIII, effrayé des sept cent mille écus dépensés par Grégoire XIV pour les affaires de France et des deux cent mille écus dont il avait endetté le Saint-Siège avait le 15 avril limité le secours aux catholiques à une somme de quinze mille écus par mois pour 1,500 chevaux mis à la disposition du duc de Parme et du duc de Mayenne. Le même jour, avec le consentement et l'approbation des cardinaux il nomma Mgr Sega son Légat *a latere* en France (2).

Puisqu'on avait licencié les Suisses, une nouvelle levée était nécessaire, mais Matteucci, pour procéder avec économie, s'adressa aux hommes des bords du Rhin, et il comptait trouver dans les environs de Liège, deux régiments d'infan-

(1) Les Suisses gardèrent rancune à Matteucci et le calomnièrent. Le 17 août leur lieutenant vint à Spa demander au duc de Parme de lui payer plusieurs milliers d'écus que le trésorier du Saint-Siège n'aurait pas versés. Mais Matteucci, instruit de la réclamation, confondit son auteur, puisque le temps d'aller à Rouen, de séjourner dans cette ville et d'en revenir avait été d'un mois et demi et qu'il avait reçu cependant deux mois de paye pour 3,881 soldats, alors que l'effectif ne dépassait pas 2,000 hommes, ainsi que le constataient les revues signées par les officiers. Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXXVIII, f° 357.

(2) A. Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. V, p. 157. Lettre du cardinal del Monte : 15 avril 1592, le Pape avait dit ces chiffres dans le consistoire tenu ce jour-là même. *Acta consistoriala*, f° 572 et 573.



terie, ou un régiment et demi d'infanterie avec quatre cents arquebusiers à cheval, c'est-à-dire 4,000 fantassins et 500 chevaux. Or un régiment de ces Wallons coûtant 7,000 écus par mois, deux par conséquent coûtant 14,000 écus, il restait mille écus pour payer le lieutenant général et les autres officiers. Mais la difficulté de réunir les hommes était assez grande, car on ne pouvait enrôler des Allemands sans avoir une patente impériale, et en ce moment l'Empereur ordonnait une levée pour marcher contre les Turcs. Toute l'Autriche était déjà en armes, et quatre colonels envoyés pour compléter leur effectif, avaient eu quelque peine à le trouver.

Matteucci était dans cette perplexité, lorsque le duc de Lorraine offrit au comte de Mansfeld, le principal lieutenant du duc de Parme, de céder un régiment si le Pape le désirait. Cette occasion paraissait si avantageuse, que Mansfeld en avertissant Mgr Matteucci ne doutait pas de son acceptation. « On lui donnera les chefs que vous voudrez, disait-il, si ceux actuels ne vous conviennent pas (1) ». Matteucci ne voulut pas s'engager sans avoir vu le duc de Parme, car d'abord les ducs de Parme et de Mayenne devaient décider (*arbitrio Parmæ et Menensis*) si la levée serait en cavaliers ou en fantassins, ensuite il se posait cette question : les instructions du Pape disent de maintenir les troupes en France tant que le duc de Parme y sera et de les licencier s'il s'en allait ou renvoyait ses troupes : or Farnèse était hors de France, et tout en y conservant quelques compagnies, il avait licencié les reîtres et plusieurs régiments. « Je ne sais pourquoi, disait alors Matteucci, les autres renverraient leurs soldats et Sa Sainteté garderait les siens. Puis au lieu de remplacer le duc de Montemarciano, par conséquent au lieu de payer la solde d'un général, pourquoi ne pas remettre au duc de Parme la direction des troupes italiennes? « Il a

(1) « Di gratia, cara Padrone, non lasci di accettarlo et mi creda ch'avanzara a mille per cento, si mi può dare credito in quello che tocca mia natione. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXVIII, f° 305.

commencé de marcher à la gloire, et il veillera plus encore que par le passé à la conservation du royaume et à la prompte élection d'un roi. » Matteucci aurait même voulu que les villes fournissent la dépense des troupes. « Si l'étendard de la sainte Église flottait en France, en toute liberté, disait-il, tous pourraient le suivre, sans qu'on eût à objecter : il est au service de celui-ci, ou de celui-là. Mais en tout cas, ne serait-il pas mieux de distribuer à Paris, et même peut-être à Reims, les 15.000 écus fournis par le Pape afin de mettre ces places en état de défense? Un régiment étranger, en changeant de climat et de nourriture, subit par la maladie ou la mort une forte réduction, et c'est lamentable de voir combien en peu de temps les dix enseignes de Sa Sainteté ont été décimées. Cet emploi de l'argent serait plus utile au royaume, plus commode pour le Légat et plus avantageux pour les magistrats dont la responsabilité se trouverait par là même déchargée, puisque les soldats étrangers, alors exactement payés, ne penseraient plus, comme à présent, à chercher dans la maraude et le pillage leurs moyens de subsistance, » faits déplorables dont Mgr Matteucci envoyait Ferrante Gragnetti se plaindre au duc de Parme (1). D'ailleurs en agissant ainsi on supprimerait la dépense considérable des appointemens du lieutenant général, du colonel, de l'auditeur, du prévôt, etc.

Matteucci, tout entier à ses projets d'économie, était alors accusé par plus d'un ligueur de rester dans les errements de Sixte V, mais il s'en faisait gloire, car il voudrait, disait-il, avoir les mêmes pensées et suivre la même voie que ce grand Pape ; on ne connaissait pas apparemment Sixte V, uniquement préoccupé de servir Dieu et l'Église, mais « voyant les choses comme elles étaient et ne se laissant pas mener par le bout du nez. »

Matteucci se rendit à Spa, où Appio Conti, le nouveau généralisme des troupes pontificales, arriva peu après (2).

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXVIII, f° 347. Lettre du 4 août.
(2) Matteucci donna son cheval au duc de Parme : « S. A. havendo



Après deux conférences, le régiment offert par le duc de Lorraine fut accepté et on examina les demandes des divers colonels qui briguaient de le commander. Le baron de Boppart fut choisi : « il était jeune, 28 ans seulement, peu de barbe, mais avait déjà conduit une compagnie de cavalerie et reçu un coup d'arquebuse ; » ses deux oncles, l'un le marquis d'Havré, de la maison de Croy, était frère du duc d'Arschot, l'autre, M. de Bassompierre, possesseur de 50,000 écus de revenus, avait été le favori du duc de Guise et jouissait de la confiance de toute la maison de Lorraine. Le baron de Boppart avait lui-même 8 ou 10,000 écus de revenus par an. Aux six compagnies déjà sous ses ordres, il devait en joindre trois autres cédées par M. de Lanspulcher. Le duc de Parme approuva et ordonna à Mgr Matteucci de signer sur ces bases la capitulation ou traité (1).

Le colonel demanda alors à changer une partie de son armement, mais Alexandre Farnèse ne crut pas devoir accéder à ce désir, et Mgr Matteucci fut ravi de réaliser en cette circonstance quelques économies. Il en fit d'autres. Ainsi, au lieu de la somme importante (quelquefois 8,000 écus) donnée comme provision (*ofghelt*) au nouveau colonel, il réussit à n'en donner que trois ou quatre, et, au lieu d'un

saputo ch'io havevo un cavallo turco di buonà vita, gran corritore et saltatore et sopra al tutto di grandissimo passo nel che preme S. A. volse vederlo et chiarirsi col calcare s'era tale et essendoli riuscito m'ha fatto gratia retenerselo. » t. XXXVIII, f° 333. Le 1er août Matteuci remet au duc de Parme un bref daté du 4 juillet. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXVIII, f° 347.

Farnèse éprouvait du bien des eaux et chaque matin pouvait aller à une distance de deux milles et en revenir sans éprouver de fatigue.

(1) Le marquis d'Havre (la dépêche écrit Havrech) vint trouver le duc de Parme et lui dit : « Che ne guardasse alla poca eta, che tutta la sua razza mostrava poco tempo cosi all'aspetto, essere in eta di 28 anni, seb ene haveva poca barba, haver havuto carico di compagnia di cavalli et di gia haver toccata un archibugiata. » — Matteucci demanda un lieutenant expérimenté et on choisit M. de Chateaubrun (dans la dépêche ce nom est écrit *Ciatlebreau*) qui avait longtemps dirigé des régiments, était connu de tout le monde et bien vu pour la noblesse de sa famille. Matteucci ayant demandé son congé, fut remplacé par le sr Malvasia. Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3473, f° 78.

don, ce fut un prêt remboursable à quelques mois. Le chiffre d'abord fixé fut encore diminué et l'entretien du régiment ne devait pas dépasser 13,500 écus par mois, ou 14,000, y compris l'état du colonel. Matteucci évita encore de donner, selon l'usage, les drapeaux au régiment, puis il réduisit à 10 0/0 les frais d'avance ordinairement payés sur le pied de 15 0/0 par la trésorerie pontificale. Enfin il se déchargea du tracas d'acheter et de transporter les armes, pour lesquels les autres colonels réclamaient ou 2,000 écus, ou la promesse de payer toujours les soldats d'après la première monstre ou revue.

Ravi d'avoir fait ces économies, Matteucci se montra généreux et fit cadeau au colonel d'un grand collier de 264 écus d'or; puis il pria le Pape de lui envoyer une médaille à son effigie, médaille désirée également par Appio Conti (1).

Le cavalier Visconti fut chargé d'annoncer au duc de Mayenne la levée du régiment, mais en France on n'était plus à la guerre.

Après la retraite du roi de Navarre devant Rouen et la victoire du duc de Mercœur à Craon, sur le prince de Dombes (23 mai 1592) (2), deux avantages qui pouvaient devenir très importants pour les Ligueurs, il s'était fait très peu de chose.

Villars avait été blessé mortellement au siège de Quillebœuf vaillamment défendu par Crillon (3); le royaliste

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XVXVIII, f° 357. Lettre du 17 août. Cette dépêche fort longue contient une foule de détails sur les payes, l'armement, etc... Cf. E. Hardy : les *Guerres de religion, Études militaires*. Paris, 1880. L'écu d'Italie perdait 4 baïoques, celui d'Espagne autant, celui de France six sur l'écu pontifical.

(2) Le récit le plus complet de la bataille a été donné par M. Bodard de la Jacopière, *Chroniques craonnoises*, p. 323. Voir *Revue du Maine*, t. III, p. 128-138. Deux mois auparavant (en mars), les États ligueurs de Vannes avaient envoyé des *Doléances* au duc de Mercœur pour le supplier de continuer à défendre la religion et à garder l'édit d'Union. A. de Barthélemy, *Choix de Documents inédits sur l'Histoire de la Ligue en Bretagne*; 2e partie, Nantes, 1880, p. 119.

(3) Quillebeuf « point important d'où dépendait la perte ou la conser-



Biron avait été tué devant Épernay et sa perte était grande. La ville de Châlons avait remis au roi de Navarre 60,000 écus et offert de l'artillerie et des munitions pour l'aider à occuper cette place, car, disaient les échevins, « Châlons sera forcé de capituler si Épernay reste à la Ligue (1) ». Quelques dispositions furent prises, mais le roi, ayant seulement trois mille fantassins et sept ou huit cents chevaux (c'était peu pour tenter l'entreprise), décida, après un conseil où assista le duc de Nevers, de rappeler de Normandie le maréchal de Biron. Aussitôt arrivé devant Épernay, Biron accompagna le roi pour reconnaître une position, lorsqu'un boulet de canon vint par ricochet l'atteindre à la tête et à l'épaule. « Il ne put dire : Jésus! » (10 juillet 1592) (2). Epernay se rendit le 9 août.

Qu'allait faire le duc de Parme? Il ne laissait pas pénétrer son intention, mais Matteucci était persuadé que, selon son habitude, il agirait avec réflexion et prudence. Le fait est qu'il restait à Spa et ne donnait aucun ordre à ses troupes. Aussi chacun se reposa, et du moment où l'on ne se battait

vation de Rouen et de la Normandie. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXII, f° 627. Lettre de Sega, 16 juillet 1592. Villars reçut sa blessure à la jambe. « C'est un très grand malheur, écrit Sega, car je le tiens parmi les premiers de notre parti pour la valeur, la prudence et le zèle. » *Ibid.*

(1) Le duc de Parme avait laissé le régiment de la Barlotta composé de « vieux soldats, expérimentés et courageux, » à Épernay, que MM. de Rosne et de Saint-Paul avaient pris le 28 juin. Mais le colonel du régiment ayant eu un différent avec M. de Saint-Paul qui voulait mettre comme gouverneur son frère agé de 18 ans, sortit de la place. Huit jours après les royalistes assiégeaient Épernay. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXXVIII, f° 347. L. du 4 août.

(2) Le cardinal Sega se souvenant du pillage de ses bagages dont Biron ne s'était pas soucié de punir les auteurs, écrit : « Juste punition d'avoir mis la main sur le bagage d'un ecclésiastique et d'avoir mal parlé de ma dignité et de l'autorité du Saint-Siège. » — Le même coup blessa grièvement deux huguenots, M. de Marivault et M. Desbordes. M. le comte E. de Barthélemy, dans la *Correspondance d'Armand de Gontaut-Biron*, p. XVI, a publié une lettre où Henri IV raconte l'événement : « Ce m'a esté une des pires afflictions dont je pouvais estre visité... il a atteint la fin où aspirent tous cœurs généreux qui est de mourir avec honneur aux yeux et pour le service de son roy et de cest estat. » Henri IV dit que le coup n'atteignit personne autre.

plus contre le roi de Navarre, on allait de nouveau reprendre avec lui des négociations. A vrai dire, elles n'avaient jamais cessé, et on s'obstinait à chercher de ce côté les moyens d'avoir la paix.

VII

Villeroy, dans ses *Mémoires*, a noté plusieurs essais de négociation, « négociation, dit-il, si nécessaire à tous et toutefois si traversée de toutes parts que j'ai souvent cru que Dieu nous avait jugés indignes de jouir de la paix en nos jours » ; et ailleurs il ajoute avec son grand sens : « Jamais négociation ne fut plus difficile à enfourner que celle-cy de la paix, car chacun disait la vouloir, mais personne ne voulait faire ce qui estoit nécessaire pour y parvenir. »

Au mois de février 1592, Villeroy avait vu Du Plessis Mornay à Buchy, chez son frère aîné, Jacques de Mornay. Au mois de mars, son beau-frère, M. de Fleury (1), vint le trouver pour reprendre la négociation. « Si Villeroy, dit Du Plessis à M. de Fleury, a charge de M. de Mayenne pour traiter avec moi, Sa Majesté y a bonne volonté : la paix est désirée de tous les bons (2). » Mayenne envoya en effet à Villeroy des lettres de créance (14 avril) qui se référaient à une plus ample instruction écrite par le président Jeannin : « Que le Roi fixe un temps pour se faire instruire et rétablisse l'exercice de la religion catholique là où il a cessé. » Tels étaient

(1) Sur la discussion entre du Plessis et Villeroy, voir Ern. Stahelin, la *Conversion d'Henry IV* (en allemand), p. 471-475. Voir sur Villeroy les *Études biographiques* par M. A. Potiquet, 1877.

(2) *Mémoires de Mme de Mornay*, publ. par Mme de Witt pour la Société de l'Histoire de France, 2 vol., 1868, t. I, p. 200-220. — Du Plessis Mornay avait conseillé au roi la paix.



les deux points demandés par Villeroy, mais Du Plessis fut assez raide et Jeannin garda peu d'espoir sur la réussite de cette négociation. Cependant Villeroy lui répondait le 6 mai : « J'ai pris et suivi le chemin d'un homme de bien; je m'y étais embarqué au mandement du duc de Mayenne, croyant que c'était notre honneur de traiter avec le Roi avant tous autres, pourvu qu'il voulût être catholique et que nous pussions conserver la religion; en traitant avec d'autres nous ne sauverions pas le royaume. »

Les royalistes en étaient convaincus, et, avec l'agrément du Roi, les maréchaux de Biron, de Bouillon et M. d'O demandèrent à Villeroy une nouvelle entrevue à Gisors « afin de conférer sur ce qui concernait le bien public. » Villeroy qui avait vu le duc de Nevers à Montfort, s'excusa cette fois, il n'avait plus aucun pouvoir du duc de Mayenne, mais les royalistes insistèrent, et il consentit à venir dans l'espoir de « rhabiller avec eux ce que le sieur Du Plessis avait gâté. » Celui-ci vint prendre Villeroy à sa « maison d'Alincourt » et tous deux allèrent à Gisors où Henri IV, qui avait cherché en vain à le voir à Compiègne, se trouva le 16 juin (1). L'ancien secrétaire d'État supplia le monarque de lui dire sa dernière volonté et « de la faire telle que le duc de Mayenne n'eust occasion de boucler avec d'autres» comme il en était sollicité (2).

Le secret de cette négociation transpira, et Mayenne s'en plaignit, car chaque jour il recevait avis de l'alarme qu'elle causait parmi les Ligueurs et du mécontentement qu'elle excitait. Le Légat, averti dès le 14 mai, écrivait : « Le conseil du duc du Maine est plein de Navarristes, surtout le prési-

(1) *Journal d'un Bourgeois de Gisors*, p. 81.

(2) Une trêve de sept mois fut conclue à Meulan le 1er septembre 1592, entre le Sr d'Alincourt au nom de Mayenne et d'O. au nom d'Henri IV, pour Pontoise, Mantes, Meulan, Senlis, etc. Bibl. nat., f. fr. 3982, fo 37. *La Ligue à Pontoise*, p. 190. *Pièces justificatives*, p. XLV.

Les trêves se multiplièrent, le 14 septembre on en concluait une à Auxerre pour les agriculteurs et habitants du pays. Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3982, fo 39 ; à Langres, *ib.*, fo 209, etc., etc.

dent Jeannin et le secrétaire Desportes (1). Je crains que Du Maine, se voyant couper le chemin par ceux qui devaient l'aider, ne suive son idée. » Une lettre du 8 juin, envoyée de Mantes pour annoncer à une personne de Châlons les nouveaux pourparlers, ayant été saisie, Mayenne, alors à Rouen, chargea un gentilhomme d'avertir le Légat des propositions transmises par Villeroy (2). Les ministres espagnols et les députés déjà nommés pour les États généraux blâmèrent ces démarches, car prévenir le jugement de l'assemblée à la veille de s'ouvrir, c'était, disaient-ils, trahir la cause. Pour se disculper, l'entourage du prince lorrain parlait vivement contre les Espagnols.

Le duc de Guise ne les épargnait pas et « les femmes faisaient pis que les hommes. » Le duc de Mayenne, en très mauvais rapports avec son neveu (3), était du reste découragé : « Paris abandonné par le Pape et le duc de Parme est perdu, disait-il à Matteucci, il voudrait être un petit gentilhomme pour avoir du repos, ne savait plus que faire et n'était pas obligé après tout de se sacrifier au service des autres. »

Le duc de Nevers, ni complètement royaliste, ni surtout ouvertement ligueur, poursuivait sa ligne politique : « Plût à Dieu, écrivait-il à Clément VIII, que le Pape Sixte eût ajouté foi à nos écrits, les choses ne seraient pas en si mauvais estat (4). » Aussi faisait-il supplier le Souverain Pontife « de ne pas se laisser aller aux passions des ambitieux qui gâteraient tout sans remède. » L'essentiel lui paraissait de renseigner exactement le Pape, car « comment indiquerait-il le remède s'il ignorait la maladie? Ce sera comme son pré-

(1) Il y a « di Port », mais on ajoute qu' « il fut l'an passé à Rome » et comme Desportes y avait été, c'est lui, je pense, qui est ainsi désigné.

(2) Archives du Vatican, *Lettere*, vol. XXXII, f° 537; 12 juin 1592. — Le Légat avait à Mantes un homme exprès pour le tenir au courant.

(3) « Sono in cativissima inteligenza et si sprezano l'un l'altro. » Lettre du duc de Nevers, 27 août 1592. Bibl. nat., f. fr. 3982, f° 25.

(4) Lettre du 27 août 1592. Bibl. nat., f. fr. 3982, f° 22. — Cf., l'*Entreprise de pacification de Ph. Gourreau contre les Ligueurs extrêmes*, par le comte de Quatrebardes, dans *Revue d'Anjou*, sept. et oct. 1854.

décesseur Grégoire XIV : il croyait bien faire et ce fut tout le contraire, comme on l'a vu. »

« Tout le monde est d'accord sur le but à atteindre, disait le duc de Nevers, il faut que la religion catholique domine dans le royaume, mais la difficulté consiste à trouver le moyen d'atteindre ce but : les uns veulent y aller d'une manière, les autres d'une autre ; celui-ci prétend y arriver directement, celui-là préfère prendre un chemin détourné. » Le duc de Nevers inclinait à ce dernier parti. En convenant de ce qui serait désirable, il ne voulait pas se heurter à l'impossible : or il jugeait impossible de chasser le roi de Navarre de la grande partie de la France dont il était maître, et impossible surtout d'enlever à ce prince son autorité pour la transmettre à un nouvel élu. Les yeux fixés sur la carte il indiquait les positions occupées par chacun des partis, et il disait : « Le vrai roi serait alors le roi d'Espagne, car seul il a de l'argent ; le nouvel élu n'aurait pas une baïoque. Élire un roi c'est donc diviser à jamais le royaume, c'est de plus commencer un schisme. Il ne faudrait donc pas repousser le Roi s'il venait à se faire catholique, car ce serait la ruine. » Aussi il suppliait Clément VIII de n'y pas donner les mains, soutenant, dit Villeroy, que « pour sortir d'affaires on ne pouvait venir à bout que par le moyen de la conversion de Sa Majesté, faite toutes fois dignement. »

Le commandeur de Diou s'empressa de prémunir le Souverain Pontife contre des entraînements qui lui paraissaient funestes et au mois de septembre il lui remit un mémoire. « Le roi de Navarre, disait-il, ne fait aucun progrès. Il a perdu Rue, qui assure l'approvisionnement d'Amiens, et Épernay, qui est une clef de la Champagne : les Ligueurs ont été victorieux à Craon (mai). Ces événements doivent exciter le Pape à élire un roi catholique et à nommer un nouveau Légat. Pourquoi ce Légat ne serait-il pas le cardinal de Sens ? Les villes neutres et les nobles qui se sont mis en tête que le roi d'Espagne allait diviser le royaume, se rallieraient au nouveau monarque, et comme ce roi serait élu avec l'assentiment de l'Empereur, du roi de Pologne, des

archiducs, du duc de Bavière et de la pluspart des princes italiens, il serait parfaitement accepté. Est-il étonnant si, par crainte de cette éventualité, le roi de Navarre prétend qu'il veut se faire catholique? Mais il a déjà promis de le devenir et il a manqué à sa parole. Le Pape ne doit pas accepter une nouvelle promesse (1). »

Le commandeur de Diou ne se faisait pas illusion sur les obstacles que devait rencontrer le duc de Mayenne pour grandir sa fortune, et alors exempt « de toute passion et particulière affection, sinon de celle de la considération de nostre religion catholique et restauration de l'Estat; » il confiait à Villeroy l'idée d'élever sur le trône de France, non pas le duc de Mayenne dont il reconnaissait cependant « les belles parties » et dont il était le représentant attitré, mais le duc de Savoie; « car si nous venons tendre les bras à un prince étranger, vu que ceulx du sang nous sont tous suspects, ce doit estre à celui-ci qui est demi-françois, qui aura les reins assez forts pour nous soustenir, quand il viendra à nous avec les mains de son beau-père (Philippe II)... il amplifiera grandement notre royaulme et nous mettra ung pied bien avant dans l'Italye..... il s'établira en moins de rien (2). » La fierté patriotique s'abaissait dans les âmes où ne vivait plus le respect du droit national, du représentant de l'autorité traditionnelle dans le pays.

Après la lettre du duc de Nevers pour disposer Clément VIII en faveur d'Henri de Navarre, et après le mémoire du commandeur de Diou pour le prémunir contre cette séduction, il y en eut un autre pour informer le Souverain Pontife de l'état du royaume. Cet écrit signé par le cardinal de Bourbon, le duc de Nevers, Cheverny, Charles de Montmorency, François d'O, réfutait toutes les objections des ligueurs et exposait la conduite des catholiques ralliés au roi de Navarre, celle de ce prince et les « empechements qu'il avait eus jusqu'alors pour changer de religion. Il y a champ et lieu pour

(1) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3982, f° 56.
(2) *Ib.*, 15, 591, f° 130; 7 octobre 1592.

acquérir une grande gloire à Sa Sainteté, » disaient les signataires du mémoire, et ils supplaient le Pape d'agir avec prudence après s'être bien rendu compte de l'état des choses. Comme le cardinal Sega « s'était fait connaitre plustot ministre du roi d'Espagne que de Sa Sainteté », ils demandaient sa révocation et son remplacement par un autre prélat (1).

Telles étaient les diverses opinions : elles se faisaient jour et à chaque moment et partout elles rencontraient leurs partisans (2).

VIII

Le président Jeannin était venu à Paris au mois de septembre, et « sa présence, ainsi que je l'ay sceu de toutes parts, écrivit le commandeur de Diou (3), n'a pas peu servy à soutenir ce pauvre et misérable peuple, » mais en même temps nombre d'habitants, résolus de s'opposer aux fureurs des Seize et à l'ambition des Espagnols, s'étaient réunis et organisés chez leurs colonels. Le 29 septembre, plusieurs assemblées tenues par dixaines décidèrent de supplier le duc de Mayenne de trouver bon qu'on envoyât vers le roi de Navarre « le semondre de se faire catholique et, s'il ne le voulait pas, de faire élire un roi pour nous tirer et mestre, disaient-ils, hors de nos peines et misères (4). » Le 30, Mayenne répondit qu'il n'avait pas pour « agréable » cette proposition d'envoyer

(1) Bibl. nat., f. fr. 3982, f° 58.

(2) Des villes très ligueuses, comme Abbeville, restaient à présent (nov. 1592) neutres. Mon. inéd. pour l'hist. du Tiers-État, t. IV, p. 470. Cf. *Docum. relatifs à la Ligue à Abbeville*, t. IV, p. 458-468.

(3) 10 novembre 1592. Bibl. nat., f. fr. 3982, f° 137.

(4) *Journal historique* de P. Fayet, p. 127.

vers le roi de Navarre, mais qu'il ferait assembler les États. Cependant le roi de Navarre comprit cette mise en demeure et, pour faire un pas vers ceux dont les regards se tournaient vers lui, il adressa le 8 octobre à Clément VIII une lettre que le cardinal de Gondi, depuis longtemps, sur la prière de Villeroy désigné pour se rendre à Rome, était chargé de remettre. Le cardinal devait retrouver le marquis de Pisany, déjà en Italie. C'était ouvrir une négociation officielle avec le Souverain Pontife. En même temps une consultation théologique apprenait, par des textes de l'Ancien et du Nouveau Testament, par des exemples des Papes et par maintes raisons, qu'il était de la dignité du Saint Siège de procurer la conversion du roi de Navarre,

Le duc de Nevers, jamais en retard pour écrire, la recommanda chaudement à son cousin le cardinal Gonzaga, et chargea Vincent Badalocchi de réclamer en sa faveur l'appui des cardinaux de Mondovi, Salviati, Morosini (1).

Parvenu à Florence, le cardinal de Gondi, quoique favorisé sous main par le duc de Mayenne (2), n'osa pas s'avancer sans avoir l'agrément du Pape. Or le Pape le fit prévenir par un dominicain, le P. Alexandre Franceschi, de ne pas entrer dans l'État de l'Église. Le cardinal de Plaisance, heureux de cette décision, écrivit alors au cardinal Aldobrandini qu'en empêchant Gondi de venir à Rome, Clément VIII était « inspiré du Saint-Esprit (3). »

Le Pape repoussait donc — et il le regretta plus tard — l'envoyé du roi de Navarre, au moment même où il recevait l'évêque, de Lisieux, Anne des Cars, sieur de Givry, venu avec le secrétaire Desportes, au nom du duc de Mayenne. L'évêque, arrivé vers le 18 octobre (4), fut très bien reçu et « le Saint-Père ne pouvait être plus favorable avec plus de dou-

(1) 20 octobre 1592. Bibl. nat., f. fr. 3982, f° 70 et 79.

(2) « Le Président Jeannin m'avait déjà écrit que Mayenne était délibéré de favoriser sous main envers Sa Sainteté, l'instruction de Sa Majesté si Elle s'y voulait disposer. » *Mémoires de Villeroy*, collect., vol. 62, p. 83.

(3) Bibl. nat., f. fr. 3982, f° 95 et 133.

(4) 28 décembre 1592, *ibid.*, f° 204.

ceur (1). » Quatre moyens, dit l'évêque, peuvent amener une solution : la conversion du roi de Navarre, mais il ne veut pas se convertir, et s'il le fait on ne pourra s'y fier (2) ; — l'élection comme roi d'un autre prince de la maison de Bourbon, mais aucun d'eux ne voudra quitter le roi de Navarre afin de ne pas affaiblir leur parti ; — l'élection de l'Infante proposée très vivement par les Espagnols, mais « il semblerait estrange aux François de condescendre à une telle élection » et « en ce cas, ajouta plus tard l'évêque, l'Union baisse la tête, ne refusant ni approuvant, car la Ligue a grand besoin du secours du roi d'Espagne (3); » — l'élection d'un prince de la maison de Lorraine. « Chacun de ces princes est digne et méritant, mais M. du Mayne est le plus digne d'être élu, vu ses longs travaux et ses labeurs (4). » Présenter, en effet, le duc de Mayenne au choix de Clément VIII était l'objet de la mission de l'évêque de Lisieux et du secrétaire Desportes.

Toutes ces solutions parurent au Pape « extrêmement difficiles. » Quant aux deux premières, il n'y fallait pas penser. « La puissance de Dieu, dit-il, s'estend comme il luy plaist et elle peut faire reconnaître le roi de Navarre roi de France, mais plustot que ce soit par lui son Vicaire, il désirerait la mort. » Le Pape parut croire très peu à la puissance et à l'autorité des autres princes de la maison de Bourbon. « Encores qu'il soit d'humeur assez retenue, qu'il ne parle pas beaucoup, écrivait Anne des Cars, il ne nous a que trop entretenus pour faire jugement qu'il n'est pas pour eux et semble qu'il les ayt en mespris. » Au sujet des deux autres solutions, « il s'est passé quelques discours, mais si pauvres qu'il est malaysé d'en parler... Le Pape n'a d'autre passion que la religion catholique et que le royaume ait un roi

(1) Bibl. nat., f. fr. 3981, p. 141.

(2) Lettre de Diou, 26 octobre. « M. de Lysieux et le Sr Desportes sont arrivés icy il y a quinze jours. » Bibl. nat., f. fr., 3982, fo 95.

(3) Lettre de l'évêque de Lisieux, 27 octobre 1592. Bibl. nat., f. fr. 982, fo 102.

(4) Lettre de l'évêque de Lisieux, 27 octobre 1592. Bibl. nat., f. fr. 3983, fo 19.

catholique, sans désigner personne, » mais, ajoutait l'évêque dans sa lettre au duc de Mayenne : « Vous êtes en meilleur prédicament que nul autre, car à vous seul est dû l'honneur d'avoir conservé la religion..... Quant à nous secourir, c'est là où gist la difficulté. » Le Pape, en effet, « n'approuvait point cette grande dépense de trois millions d'écus, faite par le Pape Grégoire XIV. Si on lui demandait de l'argent, on n'en tirait que des paroles ; qu'il est au désespoir de voir les affaires aller si mal, mais qu'il ne savait comment y donner ordre. » Desportes allait jusqu'à lui dire : « A quoi servent vos troupes en Italie, ce serait toujours trois milles hommes de pied et deux mille chevaux en notre armée (1) ?» Et l'évêque ayant dit : « Il semble que l'on ait plustot envie d'entretenir les guerres que d'y mettre fin, » Clément VIII répartit vivement : « Il y a tant d'intérêts particuliers que j'en désespère, » à quoi Anne des Cars répliqua : « C'est à Votre Sainteté d'y donner ordre (2). »

Les deux amis du duc de Mayenne avaient fort à faire pour réfuter les bruits fâcheux répandus contre lui : on parlait de son ambition, de sa mauvaise volonté pour réunir les États, de sa paresse et de ses mauvaises mœurs (3). Mgr Matteucci lui gardait rancune de son arrestation à Abbeville et était des plus ardents à accuser le prince dont les fautes, disait-il, avaient causé la perte de l'armée. Anne des Cars et Desportes, pour ruiner ses intrigues, rappelaient alors la cabale de Matteucci pour faire mutiner les Suisses, son empressement à les licencier, etc... Il y avait là des récriminations sans fin et d'ardentes représailles.

Clément VIII reconnaissait que « plusieurs, sous prétexte de religion, faisaient du mal » mais comme « sa seule passion était la religion catholique » il ne voulait « rien faire avant de prendre une bonne information et se rendre esclaircie

(1) Lettre de l'évêque de Lisieux, 27 octobre 1592. Bibl. nat. f. fr. 3982, f° 129.

(2) Lettre du 7 novembre 1592, *ib.*, 3982. f° 102.

(3) *Ib.*, 4019, f° 171. Lettre du commandeur de Diou, 5 avril 1592.

par personnes non passionnées et qui eussent pour but l'honneur de Dieu, de son Église et du Saint-Siège (1). »

Le 24 juin 1592 il fit remettre à Olivier Boccavana des instructions chiffrées pour les porter, croyons-nous, au duc de Nevers (2). Le secret le plus absolu était recommandé. « Plein de confiance en Votre Excellence, disaient les instructions, le Pape vous demande de vouloir bien lui donner une sincère et sûre information des affaires de ce royaume, c'est-à-dire de la qualité et quantité des forces de la France : si V. Exc. juge que la conversion au catholicisme est tout-à-fait désespérée ou s'il y a encore quelque espoir, en ce cas, par quels moyens on pourrait l'essayer et l'effectuer? S'il reviendrait à la religion une fois assuré de la couronne par le concours des catholiques, du Pape et des puissances? Si V. Exc., d'après l'état des choses, jugeait la France dominée par l'Espagne ou perdue, pourrait-on espérer que la noblesse et les catholiques, si on leur présentait un prince catholique du sang, comme le cardinal de Bourbon, aideraient à l'établir roi? Le fondement que fait le Pape sur votre prudence et la grande confiance qu'il a en V. Exc. l'a poussé à faire cette tentative, persuadé que V. Exc. sera très satisfaite. »

Cette démarche du Souverain Pontife montrait assez le besoin qu'il avait de s'éclairer; au fond il était pour la Ligue : chaque semaine il voyait l'évêque de Lisieux et, « bien que notre party soit remply d'ambition, lui disait-il, encores ne pouvait-il en embrasser ung autre (3). » « Le pape, écrivait le commandeur de Diou (4), n'avait pas besoin d'être excité au bien de nos affaires, l'advancement desquels je m'assure qu'il n'abandonnera, ains les embrassera de tout son pouvoir. » Aussi montrait-il « beaucoup de ressentiment de tous ces malheurs et principalement de la ville de Paris. »

(1) L. de Anne des Cars, 27 octobre. Bibl. nat , f. fr. 3982, p. 107.

(2) La personne n'est pas nommée, mais la pièce se trouve dans les papiers du duc de Nevers. Bibl, nat., *ms.* f. fr. 3981, p. 206.

(3) L. de Anne des Cars, évêque de Lisieux, *ib.*, 3982, p. 128; il devint cardinal et est connu sous le nom de cardinal de Givry.

(4) Lettre du 10 novembre 1592, *ib.*, f° 137.

Ces malheurs en effet étaient grands. D'après une lettre du duc de Mayenne du 1er octobre, le commandeur de Diou parlait du « mauvais acheminement de nos affaires qui ne nous promettent sinon une grande désolation pour Paris, sy bientost on n'y remedie. » Mais les assemblées de bourgeois se succédaient fréquemment : « Tout, y disait-on, serait préférable à la situation actuelle et le plus grand bienfait pour le royaume serait la conversion du Roi (1). » Le 20 octobre, dans une réunion aux Cordeliers, les bourgeois déclarèrent l'impossibilité où ils étaient « de pouvoir plus endurer et supporter » — « ils ne scavent, dirent-ils, autre meilleur et plus prompt remède pour conserver en ce royaume la religion catholique (laquelle à leur très grand regret ils voyent diminuer de jour à autre à l'occasion des guerres) et pour subvenir au pauvre peuple et le délivrer de la misère et nécessité en laquelle il est, sinon d'avoir à recognoistre en ce royaume un roy françois catholique et à ceste fin que le roy de Navarre doibt estre requis soubs le bon plaisir du duc de Mayenne d'abjurer l'hérésie et faire profession de la religion catholique. » L'assemblée supplia le duc d'envoyer vers les seigneurs catholiques du parti de Navarre pour le prier d'abjurer et elle adressa une lettre en ce sens au Conseil de l'Union (2), mais le Conseil trouva cette demande inepte, séditieuse, impie... Des théologiens au contraire disaient qu'une guerre juste pouvait souvent être rendue injuste et illicite quand l'expérience démontrait qu'elle apportait plus de mal que de bien (3). Le Parlement, inquiet, envoya deux avocats généraux, Molé et Séguier, vers le duc de Mayenne, pour lui montrer l'extrémité où l'on était réduit ; Mayenne le savait et il accusait le duc de Parme dont la lenteur à intervenir « causait à Paris et en général à ceste cause ruyne et désespoir (4). » Le 24 octobre, il entra dans la capitale « appelé par les plaintes, qui redoublaient d'heure à autre, du

(1) L. de Anne des Cars, évêque de Lizieux. Bibl. nat., *ms*. f. fr. 3982, f° 139.
(2) Bibl. nat., *ms*. f. fr. 3996, f° 265.
(3) *Ibid.*, f° 294.
(4) *Ibid.* Bibl. nat., f. fr. 3983, f° 106.

déplorable état de la ville et de l'appréhension que les gens de bien avaient de sa chute (1). » Deux jours après le 26, deux assemblées de quartier décidèrent encore de « semondre le Roi de se faire catholique » en promettant alors de le reconnaître. Le 27, la Cour des comptes prit la même résolution et la présenta au duc de Mayenne. Le 30, le prince lorrain était dans la Grande chambre du Palais lorsque l'avocat du Roi, Louis d'Orléans, dit résolument qu'en présence de la misère générale, la nécessité contraignait les magistrats « à redemander leur foi. » De nouvelles assemblées tenues le 30, le 31 octobre et 4 novembre, constatèrent également la nécessité de traiter avec le Roi en l'invitant à se faire catholique pour mettre fin aux troubles.

Toutes ces réunions et ces délibérations agitèrent tellement les esprits, que le 1er novembre le Parlement, et, le 6 novembre, la Sorbonne déclarèrent « séditieuse et impie » toute proposition tendant à traiter avec Henri de Navarre à le presser de se convertir ; on parla de proscription. Le duc de Mayenne de son côté pour arrêter le mouvement trouva « fort estrange » la proposition d'envoyer vers Navarre « pour estre chose contraire à ce que nous avons ensemble juré ; » il ne se faisait pas du reste illusion et, parlant du « mouvement advenu en cette ville, différé plutôt qu'assoupi, » ils trouvent, disait-il (2), « tout licite pour sortir de la misère. » Alors, malgré son mécontentement contre les agents espagnols, il adressait à Philippe II des appels désespérés : « Notre mal empire tous les jours, disait-il, et à moins de prompt secours nous périrons et bientost, moins par la faute de nos ennemis que par l'impatience et désespoir des nôtres, qui, accablez de leurs misères et nécessités, ont dès longtemps perdu ceste première ardeur qu'ils

(1) « Députation faite par les habitants de la dixaine de Jean Chastaignier pour remontrer les nécessités de leurs dizaines, suivant le mandement de la ville de Paris, que le roi de Navarre soit requis sous le bon plaisir de Mgr de Mayenne d'abjurer l'hérésie. » Bibl. nat., f. fr. 4019, f° 204, et Arch. nat. A. E. n° 757 f° 248.

(2) L. du 26 novembre 1592. Bibl. nat. *ms.* f. fr. 3982 f° 166.

avaient à la religion et ne pensent plus qu'à se mettre en repos, si on ne leur relève le courage par l'espoir de quelque meilleur succès. » Philippe II ne donna que des paroles stériles, mais le Souverain Pontife, voyant le progrès des hérétiques et l'inutilité des secours accordés aux Ligueurs, éleva la voix pour ordonner des prières (1). « Priez, disait-il, pour l'affligé royaume de France, afin que Dieu veuille rétablir en son ancienne piété et précédente tranquillité ce royaume très chrétien qui a tant fait pour la religion chrétienne (22-25 novembre 1592). » Quant à Mayenne, il annonça pour le commencement du mois de décembre la réunion des États afin de « pourvoir au général des affaires et au particulier de la ville de Paris. » Au lieu de Melun, d'Orléans, de Reims, de Soissons, où ils avaient été successivement convoqués, ils allaient siéger dans la capitale (2).

Cette réunion des États généraux s'imposait depuis longtemps (3) ; les royalistes la repoussaient (4), mais elle était,

(1) « Continuas preces ad Deum. » *Acta consistorialia*, f° 577.

(2) « On a voulu me rendre odieux et suspect que je voulais éviter les États, écrivait-il, c'est une calomnie. » Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3983. f° 107. *Lettres* du duc de Mayenne, 26 sept. 1592, pour envoyer les députés des trois ordres aux États à Soissons. *Journal historique* de Jehan Patte, bourgeois d'Amiens dans les *Mémoires des Antiquaires de Paris*, 2e série, t. IX, p. 251.

(3) Dès le lendemain de la mort des Guise, les États furent convoqués pour le 15 juillet 1589 ; le 10 octobre le duc de Mayenne pria le Parlement d'envoyer des lettres de convocation, et le 1er décembre les États furent convoqués pour le 3 février 1590, à Melun. Le 15 janvier, Mayenne ordonna de procéder aux élections des députés, en fixant le jour de la réunion au 20 mars. Mais Melun fut assiégé et le 9 mars Orléans fut désigné comme un lieu « plus logeable. » Les États devaient s'y tenir le 30 avril. La victoire d'Ivry donna un autre cours aux pensées. Cependant Mayenne convoqua les États pour le 20 janvier 1591, à Orléans, puis à Reims pour le 31 mai. La ville de Paris donna aux députés des instructions que le Nonce, Mgr Landriano, put lire et où il trouva quelques extravagances *(alcune stravaganze)*, auxquelles il se promettait de faire opposition lorsqu'il en serait temps. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 727.

(4) Le 18 nov. 1592, le Parlement de Châlons défendait aux « bons et fidèles Français » de se rendre à l'assemblée des États convoqués par le chef de la Ligue et déclarait coupables de lèse-majesté ceux qui y assis-



fort bien vue par le Souverain Pontife (1), et dès le 24 octobre, en prévision de leur prochaine tenue, Philippe II avait nommé le duc de Feria, fils du duc de l'Infantado, son représentant aux futurs États, avec pleins pouvoirs de traiter en son nom (2). Ses agents, pour préparer le terrain en faveur de l'Infante, reçurent aussi des instructions dont cette phrase était le résumé : « C'est une pure invention tout ce qu'ils allèguent de la loy salique (3). » Néanmoins l'influence espagnole, au milieu de tant d'éléments royalistes rassemblés à Paris, n'allait-elle pas se trouver neutralisée? ne convenait-il pas de l'appuyer vigoureusement? Le Légat en était persuadé, Philippe II le pensa et annonça, pour le 20 novembre, l'entrée en France du duc de Parme, Alexandre Farnèse, à la tête d'une armée. Mayenne donna aussitôt l'ordre de se réunir à lui, et le duc de Guise convoqua tous ses capitaines pour le 10 décembre à Arcis-sur-Aube (4). Mais Farnèse, depuis longtemps « très languissant et très faible », en sorte que « les gens regardaient comme un miracle qu'il fût encore en vie, » mourut à Arras, le mercredi 2 décembre (5). Il avait quarante-sept ans.

L'intervention militaire pouvait être considérée comme terminée.

teraient. Mayenne fit casser cet acte par le Parlement ligueur. Cte E. de Barthélemy, le *Parlement de Châlons*, dans *Revue de Champagne*, mai 1883, p. 338.

(1) Lettre de Diou, 26 octobre 1592. Bibl. nat., f. fr. 3982, f° 95. Le 7 mai 1592, Clément VIII avait écrit à l'archevêque d'Arles et à d'autres évêques de presser la convocation des États pour élire un roi : « Hortamur per duas illas causas gravissimas regni salutem et Christi gloriam. » Bibl. nat., f. fr. 3981, f° 181. « Si cela était nécessaire, écrivait l'abbé d'Orbais, le Pape dit qu'il ira couronner le nouveau roi. » 9 juillet 1592.

(2) Bibl. nat., f. fr. 3982, f° 83.

(3) *Ib.*, f° 222.

(4) *Ibid.*, f° 154.

(5) Sur les derniers jours de Farnèse, « le Prince de la Foi », voir les lettres de Mgr Matteucci analysées par M. Gachard, les *Archives du Vatican*, p. 77, 81.

CHAPITRE NEUVIÈME

CONVERSION D'HENRI IV

FIN DE LA LUTTE

(2 Décembre 1592 — Septembre 1595 — Mai 1598)

« C'est le retour du Roi dans le sein de l'Eglise qui doit sauver. »

Lettre de l'Evêque de Nevers.

« Nos lois et nos mœurs nous empêchent d'appeler pour Roi un prince qui ne soit de notre nation..... »

Lettre du duc de Mayenne.

« Le salut des âmes est et sera la fin, le but et l'objet de cette négociation. »

Lettre du Secrétaire d'État du Pape.

I

Le duc de Mayenne, dans sa lettre de convocation aux États généraux (6 novembre 1592), s'était posé en chef de l'Union des catholiques, mais obéissant au courant de l'opinion, il fit des avances aux royalistes. « Si le Roi, dit-il, se fût fait instruire et réconcilier à l'Église, il eût trouvé les catholiques-unis disposés à lui rendre la même obéissance et fidélité... Le Roi nous répond : C'est un crime de le prier de parler de conversion avant de l'avoir recogneu et luy avoir presté serment d'obéissance et fidélité ; il dit que nous



sommes tenus de poser les armes et de nous adresser ainsi nuds et désarmez à lui par supplication. » Mais répondait à l'instant le duc de Mayenne : « Comme il persévère dans son erreur, il n'est pas loisible aux catholiques de l'accepter (1). »

On ne pouvait marquer davantage la situation : celle des Ligueurs qui réclamaient la conversion du Roi pour lui prêter obéissance, celle du Roi qui avant toute explication voulait être reconnu et ne pas subir les injonctions de ses sujets ; malheureusement il y avait un autre groupe, celui des Ligueurs intransigeants, comme nous dirions aujourd'hui, décidés à repousser le Roi même converti, parce qu'ils étaient persuadés de « la feintise de sa conversion (2). »

Le duc de Mayenne avait mandé les députés « pour choisir ensemble, sans passion et sans respect de l'autorité de qui que ce soit, le remède le plus utile pour la conservation de la religion et de l'État. » Aussitôt les candidats se présentèrent. Le duc de Lorraine chargeait M. de Bassompierre de présenter aux États un mémoire pour établir ses droits à la couronne (3) ; le duc de Savoie, nous l'avons vu par la lettre du commandeur de Diou et par un mot du cardinal Caetani, convoitait le trône et recherchait l'appui du Pape depuis dix-huit mois déjà : « parmy Rome il ne se parlait d'autre chose ; » le duc de Nemours envoyait le baron de Thénissy, sonder le terrain. Dans le cas ou le duc de Mayenne

(1) *Procès verbaux des États généraux de* 1593, publiés par A. Bernard dans la *Collection des Documents inédits*, 1842, p. 31.

(2) « On faisait courir le bruit qu'il iroit à la messe à ceste fête de Noël, écrivait l'un d'eux le 31 décembre, et deux jours auparavant il est parti laissant pire impression que ceulx de son party ne l'ont jamais eue du peu ou point d'affection qu'il a d'abandonner son opinion, et il n'y a que ceulx qui ont les yeux aveugles et sont préoccupez d'extrême passion pour son établissement à quelque prix que ce soit, qui veullent persuader qu'il n'attend pour fère sa déclaration que des nouvelles du cardinal de Gondi sur la disposition de Sa S. à le recevoir au giron de l'Église. Pour moi, je suis avec plusieurs autres d'opinion qu'il a autant de volonté de se faire catholique comme j'ay d'envye de me faire turc. » L. anonyme, 31 déc. 1592. Bibl. nat., *ms.* f. fr., 4718, f° 138.

(3) *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, publié par la Société d'archéologie, t. I.

« ne penserait plus à ceste grandeur » le Baron devait lui insinuer qu' « entre tous les siens il n'y en avait aucun autre mieux que M. de Nemours (1). » Anne des Cars, évêque de Lisieux, et Desportes, faisaient instance pour obtenir du Pape un vœu en faveur de la royauté du duc de Mayenne (2), et beaucoup de cardinaux espéraient une solution prochaine afin de fermer « le passage à la maison de Bourbon (3). » Le Légat se prononçait seulement contre Henri de Navarre et, en vertu de la Bulle pontificale de 1585, lui donnait l'exclusion, mais il n'appuyait aucun prétendant : loin de favoriser « les entreprises du duc de Mayenne, il s'y opposerait même, disait-il, s'il les voyait contraires aux vœux des gens de bien, vrais catholiques et bons français, » car il connaissait l'intention du Souverain Pontife, c'était « uniquement de conserver la religion catholique et de rendre à la France son ancienne splendeur par l'établissement d'un roi très chrétien. » Clément VIII en effet, plus réservé que beaucoup, avait, nous l'avons dit, constaté l'inutilité de l'intervention militaire et ordonné des prières incessantes pour obtenir de Dieu la cessation des malheurs de la France.

Quant au roi d'Espagne, il affectait dans une lettre « aux nouveaux et futurs députés » la même réserve que le Légat, mais il devait se découvrir, et, comme s'ils le pressentaient, les échevins de Lyon demandèrent aux députés « l'élection, sacre et couronnement d'un bon roy versé aux affaires et naturel françois, à quoy nous vous prions de viser sur toutes choses (4). »

(1) Instructions au baron de Thénissy. Bibl. nat., f. fr. 3982, f° 213.

(2) J. de Croze, les *Guise*, les *Valois*, t. II, p. 224. Lettre du 26 déc.

(3) Bibl. nat., f. fr. 2983, f° 19.

(4) *Ib.*, f° 15. L. du 13 janvier 1593. — M. de Bois Dauphin délégua sa députation aux États au S[r] de Pincé « pour maintenir dans le royaume l'Église catholique, apostolique, romaine, pour y détruire l'hérésie, y établir solidement la monarchie, procédant même, s'il le fallait, à l'élection d'un roi franchement catholique pour le soulagement du peuple après tant de misères. » A. Bertrand, *Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine*, p. 12; l'abbé Ledru, *Urbain de Laval Bois-Dauphin*, dans la *Revue du Maine*, t. III, p. 144.



Le jeune duc de Guise pouvait-il être ce roi? plusieurs le pensaient, et il arriva à Paris « pour faire cesser le bruit généralement répandu d'une mauvaise intelligence et désunion » entre son oncle et lui, mésintelligence « jugée et recognue par tous les plus fidèles serviteurs par trop préjudiciable à la grandeur de l'un et l'autre. »

Les États s'ouvrirent le 26 janvier, mais il ne s'y trouva que quarante-cinq députés. La représentation des provinces était fort inégale et des territoires importants n'avaient envoyé personne. Peu à peu, grâce à de nouvelles lettres du 7 février, par lesquelles « le duc de Mayenne et Messieurs des États » demandaient l'envoi des députés à Paris, cent dix-huit furent présents.

Exclus de l'assemblée, les royalistes eurent l'idée de demander une conférence afin de traiter ainsi de puissance à puissance. Avec l'agrément du Roi, ils adressèrent cette demande aux États, afin de « chercher les moyens d'assoupir les troubles et de conserver la religion catholique, apostolique et romaine, car, disaient-ils, il faut se réconcilier, et le vrai moyen pour obvier à la perte totale de la religion catholique serait une bonne réconciliation entre ceux que le malheur tient ainsi divisez et armez à la destruction les uns des autres (1). » Demander une conférence pour traiter sur cette base était d'une habileté suprême, car c'était détruire l'autorité des États et rendre secondaires leurs débats, puisque tout l'intérêt devait forcément se concentrer dans la négociation ouverte entre les représentants du Roi et les représentants de la Ligue.

Mais cette invitation serait-elle acceptée? Les États délibérèrent le 25 février seulement sur la proposition des royalistes, et répondirent le 4 mars : à cette date on avait pu connaître les événements passés en Provence, où, à Aix, Gaspard de Pontevez, comte de Carces, gouverneur au nom

(1) A. Bernard, *Procès-verbaux*, p. 40. Cf., Lettre du Parlement au Pape, 8 février 1593; Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XLIII, f° 593.

de la Ligue, avait proclamé Henri IV (1). Sans doute l'archevêque avait ordonné immédiatement de fermer les portes des églises, mais les royalistes avaient été les plus forts, et il s'était retiré à Marseille d'où il écrivait au Pape qu'un mot de lui pourrait amener d'Épernon à servir la Ligue (2); c'était là une illusion que l'entrevue à Saint-Maximin, entre les représentants du Parlement et ceux du duc d'Épernon, devait dissiper (3). Les protestations des consuls d'Aix et de Marseille (4) ne pouvaient dissimuler l'effet de la démarche du comte de Carces, et cette démarche appuyait la réponse conciliante des États. « Nous avons tous promis, disaient les députés, que le but de nos conseils et la fin de nos actions sera d'assurer et conserver la religion catholique... Nous jugeons comme vous notre réconciliation très nécessaire, nous la désirons de cœur et d'affection et la recherchons avec une charité et bienveillance vrayment chrétienne... Louez-nous comme gens de bien qui ont eu le courage et la résolution de mespriser tous périls pour conserver leur religion; » et alors les députés de la Ligue repoussaient les accusations portées contre eux de se servir de la religion comme d'un prétexte et d'employer les étrangers... « Prenez garde, ajoutaient-ils, qu'en baissant les yeux contre la terre pour y voir

(1) Lettre de l'archevêque, du 8 février 1593, au Pape, pour le lui annoncer. Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XLII, f° 79. — Lettre du même au Pape pour lui demander ce qu'il doit faire. 1er avril, *ib.*, t. XLII, f° 87. — Autre lettre du même, 24 avril, f° 89.

(2) *Ib.*, t. XLII, f° 79.

(3) Les députés d'Aix reconnurent que l'intention du duc « ne visait qu'à les séparer de l'Union des catholiques... chose à laquelle les consuls seraient très marris d'avoir pensé, résolus de perdre plustot la vie que de fere faulx-bond à nostre conscience et honneur et à ce qui est du debvoir de nos charges. » Arch. du Vatican, t. XLIII, f° 531.

(4) Les consuls d'Aix étaient « résolus de s'enterrer tous sous les ruines de leurs murailles plutôt que de faire chose contre le service de la religion catholique. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XLIII, f° 537; 26 février 1593. Les consuls de Marseille se disaient « fidèles à Dieu, unis de corps et d'âme pour se maintenir en vrais chrétiens catholiques et subjects français, en attendant qu'il plaise à Dieu établir un roi très chrétien. » *Ib.*, t. XLIII, f° 24; 27 mars.



les lois humaines, vous ne perdiez la souvenance des lois qui viennent du ciel... C'est la loy de Dieu; celle de l'Église et du royaume qui requièrent non-seulement la proximité du sang à laquelle vous vous arrestez, mais aussi la profession de la religion catholique au prince qui nous doit commander (1). » On ne pouvait qu'honorer ce langage ; les royalistes, nous le verrons tout à l'heure, surent le reconnaître et n'en eurent pas un différent. Les députés des États mettaient une seule condition à la conférence, c'était de la tenir seulement entre catholiques.

Cette réponse, parvenue à Chartres le 8 mars, ne put être communiquée immédiatement aux chefs des royalistes alors dispersés, mais le 29 mars « avec une nouvelle permission de Sa Majesté » ils demandèrent que la conférence se tînt au château de Saint-Germain, afin que le temps ne se consumât pas en allées et venues. — « Je ne veulx calomnier les intentions de personne, écrivit G. de Schomberg, mais je crains beaucoup que ceulx du party contraire n'y viendront pas avec le dessein et la résolution de porter des remèdes possibles et salutaires à cet État (2). » C'était une erreur.

Le 5 avril l'Assemblée — elle eut la délicatesse de ne pas prendre le titre d'États — adopta en principe l'envoi de « douze personnes d'honneur et de qualité, intègres et expérimentées, très désireuses de voir la religion catholique en sûreté et le royaume en repos. » Le 21 avril les députés furent désignés, et la première séance de la conférence eut lieu le 2 mai (3).

Cependant le Légat avait protesté contre elle : plus d'un Ligueur était furieux et « certains placards imprimez furent fichez par les carrefours par desdain de ce que l'on avait

(1) *Procès verbaux des États généraux,* etc. A. Bernard, p. 76. — *Histoire des États généraux,* par Georges Picot, t. III, p. 223 et suiv. — M. Vivien, *les États de* 1593 dans *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales*, 1851.

(2) Lettre du 3 avril 1593. Bibl. nat., *ms.* f. fr. 4719, f° 11.

(3) *Discours et rapport véritable de la Conférence* (anonyme, sans doute Honoré du Laurent), petit in-8, Paris, 1593.

accordé la conférence avec les ennemis. » — « Tant que Sa Sainteté demeurera à se declarer à bon escient que l'on voye qu'il n'y ait plus de moyen de finir ceste guerre que par la ruine de l'un ou de l'autre party, écrivait Jacques Desportes (1), toujours on y procédera avec des conférences et parlemens, qui n'aportent que mal et refroidissement à ceulx qui ont du zèle et de l'ardeur, et non sans raison, puisque nos chefs demeurent plus lents qu'il ne serait nécessaire à nous secourir. »

Mais les récriminations d'esprits portés toujours à l'extrême devaient être impuissantes, car les peuples étaient fatigués de la lutte. Aussi lorsque les députés des États sortirent de de Paris pour se rendre à la réunion, les cris de : « la paix! la paix! » retentissant sur leur passage, ne laissèrent aucun doute sur le sentiment général. Or la paix c'était le Roi. Le Légat en eut peur, les Ligueurs s'en effrayèrent, mais Henri IV se mit en mesure de précipiter le mouvement qui se dessinait en sa faveur. Malgré Arques et malgré Ivry, malgré ses vaillants capitaines et ses dévoués compagnons, il voyait toujours se dresser entre lui protestant et la nation catholique un obstacle infranchissable. La résistance des Ligueurs avait lassé la patience du Roi : il céda, et le 16 mai déclara à son conseil sa résolution d'abjurer la religion protestante. Le lendemain 17, l'archevêque de Bourges la communiqua à la conférence et le 18 le roi écrivit à M. des Cars : « J'étais et suis net de toute opiniâtreté et prêt à recevoir instruction (2). »

Les calvinistes la Trémoille, Turenne, etc..., indignés, parlèrent d'assembler « ceux de la Religion » pour faire nommer un protecteur et établir des conseils dans les provinces. Heureusement, un d'entre eux, M. de Rosny, plaçant

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XLIII, f° 244. Lettre du 6 avril 1593. Il y avait trois frères Desportes : Baudouin, Philippe abbé de Tiron, poète alors célèbre, et Jacques, lieutenant au bailliage d'Alençon, envoyé à Rome par le duc de Mayenne.

(2) M. des Cars, conseiller en son conseil, chevalier des ordres, capitaine de cinquante hommes d'armes. Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3960, f° 128.



de côté son opinion personnelle et l'opinion de ses coreligionnaires, avait courageusement opiné dans le conseil (15 février), pour la conversion du Roi et sa conversion à bref délai, comme seul moyen de prévenir la ruine du pays; ce n'est pas là le moindre trait de génie du grand Sully.

Si le roi donnait satisfaction aux sentiments des Ligueurs, les royalistes catholiques virent la nécessité d'apaiser les colères des royalistes protestants, et le 16 mai, avec une franchise qui est toujours la plus grande des habiletés, les principaux d'entre eux, François d'Orléans duc de Longueville, le comte de Saint-Pol, Hurault, Montmorency, Bellegarde, Chabot, Brion, Schomberg, Lévis, déclarèrent qu' « il ne serait rien accordé au préjudice de la religion dicte réformée et des édits, au préjudice de la bonne union et amitié qui est entre les dits catholiques reconnaissant la dicte Majesté, et ceux de la dicte religion. » « Les royalistes catholiques jugeaient cette promesse nécessaire « pour éviter toute altercation entre les bons subjects » du Roi (1). On ne pouvait agir avec plus de loyauté.

Cependant les Ligueurs ne restèrents pas inactifs, dans l'espérance que la victoire leur rendrait le crédit. Le duc de Mayenne, parti de Paris le 8 février, arriva à Soissons le 11, où il vit le duc de Feria et Tassis, mais il se « trouva bien déçu des promesses qu'on lui avait faites. » « Je crains fort, dit-il, que leur dessein ne réponde à nos besoins ; ils se montrent extrêmement froids pour l'argent. » Depuis quinze mois, en effet, il n'avait reçu que dix-huit mille écus par mois ; quel grand effort pouvait-il entreprendre « avec quatre mille hommes de pied et cinq ou six cents chevaux, qui encores diminuent tous les jours et seront réduits à néant, ou à un fort petit nombre (2). » Le duc de Mayenne aurait voulu

(1) A. Bernard, *Procès verbaux*, p. 187.

(2) Bibl. nat., f. fr. 3983, p. 107. Les mille soldats d'Appio Conti furent licenciés après sa mort survenue dans une querelle, *ib.*, 3984, f° 8; sur cette mort: Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XLIII, f° 246, une lettre de Desportes du 8 avril 1593.

prendre Compiègne, mais la ville « étant bien garnie de troupes » il alla, aidé du comte de Mansfeld, le successeur d'Alexandre Farnèse, assiéger et prendre Noyon (28 avril) (1). « Le roi de Navarre, écrivait Desportes au Souverain Pontife, ne laisse pas de recevoir un grand affront : ung chacun s'il n'a les yeulx bien sillez, pouvant maintenant juger qu'il n'est point pour se faire roy par la force, puisque quinze jours de faction luy a fait perdre tout ce qu'il avait sceu gaigner en ung an, outre que c'est toujours faire quelque progrez, et n'est peu, que d'avoir repris une pairie de France, encores ce qui m'en donne plus de contentement est le courage que cela donnera aux députez qui sont à Paris (2). »

L'échec militaire, exagéré peut-être par Desportes, était cependant aggravé par l'échec moral subi par l'ambassadeur royaliste près du Souverain Pontife. Le marquis de Pisany avait craint de n'être pas reçu et il l'avait dit au duc de Nevers en lui demandant de publier partout l'injustice qu'on ferait au Roi (3). De Vérone il demandait la permission de venir aux pieds du Pape : le 12 mars n'ayant pas de réponse, il insista, car, disait-il, « il faut de l'activité : il y va du salut de la France et de la conservation de la religion ; il y va de la paix. Je ne porte rien qui ne soit digne d'être accepté par tout vrai catholique » (4). Député par « le principal corps du royaume, par les princes, prélats, officiers de la cour et seigneurs catholiques, » au risque d'être importun, il demandait instamment de venir à Rome. Mais à Rome on ne se pressait pas, et Clément VIII, bien que modifiant peu à peu ses idées (5), refusa toujours — il le regretta

(1) *Mémoires pour l'histoire de la Ligue à Noyon*, par Ferdinand Prey. Amiens, 1868.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XLIII, f° 244. Lettre du 6 avril 1593.

(3) Bibl. nat., f. fr. 3983, p. 11 et 13.

(4) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XLIII, f° 260; 12 mars 1593.

(5) Le cardinal Del Monte écrivait le 12 mars que le Pape « trompé par les Espagnols deviendrait plus ennemi de l'Espagne que ne l'était



depuis — de laisser venir les envoyés du roi de Navarre, Pisany et Gondi. « Le Pape est du tout faict esclave des Espagnols, écrivait Pisany, le 23 mars, en fault tenir pour certain que nous ne recevrons de lui aultre traitement que celui qui leur plaira... On ne cherche qu'a m'annuyer pour savoir ce qui arrivera de cette Assemblée de Paris (1). »

Là en effet était l'intérêt, mais les refus du Souverain Pontife de recevoir Gondi et Pisany avaient si péniblement impressionné les catholiques royalistes, que les catholiques des États crurent devoir en détruire par leurs explications le fâcheux effet.

Desportes, il est vrai, tenait un autre langage, mais retiré alors à Nancy, il ne se rendait pas un compte exact de la situation et subissait les illusions de son parti. La vérité était que ces incidents n'arrêtaient rien, car là n'était point engagée l'action principale, et la négociation entamée dans les conférences suivait son cours, tant elle était nécessaire ! Vainement Desportes écrivait au Pape que « s'il lui eût fait cest honneur de le croire, beaucoup de choses seroient jà en bon chemin et eussent faict de très grands fruictz, » vainement il pressait le Pape d'excommunier les royalistes, Clément VIII envoyait à son Légat des brefs aussi bien « pour ceux du parti contraire » que pour les catholiques; Desportes put transmettre à la cour romaine les renseignements les plus défavorables sur le Roi, mais les intrigues espagnoles, bientôt avérées et publiques, devaient avancer la solution plus que les récriminations des Ligueurs ne pouvaient la retarder.

Sixte-Quint; » le 23 avril il confirmait le changement d'idées du Pape. « Depuis six mois, écrivait Niccolini le 20 août, le Pape, encore qu'il montre le contraire, croit que Navarre seul peut avoir le royaume. Un cardinal le lui a dit. » A Desjardins, *Négocial. diplom.*, t. V, p. 158, 159.

(1) Bibl. nat., f. fr. 3983, p. 169.



II

Pendant que les députés royalistes se rencontraient avec ceux des catholiques de l'assemblée, d'autres parmi ces derniers avaient en effet des entrevues avec le duc de Feria : commencées au mois de février elles furent reprises, et Desportes, bien qu'ardent ligueur, ne put s'empêcher d'en être affligé. « L'on met de nouveau en avant une autre pratique qui embrouille bien les esprits, écrivait-il le 6 avril, et Sa Sainteté y doit penser meurement, car il n'y a rien qui aportât plustost la dissipation des Estats et la ruyne du party, c'est que l'on dict que le roy d'Espaigne, recognoissant ne pouvoir parvenir à son desseing, qui est de faire l'Infante reyne, est d'accord que le duc de Savoye soit roy moiennant la Provence. Votre Sainteté est trop pleine de prudence pour y adiouster foy ; puis elle a peu assez juger par tous les discours que j'ay eu cest honneur d'avoir avec Elle, combien nous sommes jaloux de la grandeur de nostre Estat, que ceulx qui en penseroient rien desmembrer, ce serait courir à la ruine de la religion, pouvant asseurer Vostre Sainctetẹ avec vérité que de très bons catholiques se feraient plustôt quoique ce fut, voire juifs, aussi en sont-ils grandement travaillez (1). »

Desportes disait vrai : parmi les Ligueurs plus d'un était d'accord avec les royalistes pour repousser l'Espagnol et sauvegarder l'intégrité de la France. « Tous les François périront plustot que les Espagnols parviennent à leurs prétentions, » écrivait le docteur Mauclerc (2), or, disait-il

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XLIII, f° 244. Lettre du 6 avril 1593.
(2) 30 avril 1593. Bibl. nat., f. fr. 3983, f° 140.

encore, les Espagnols « aprestoyent les voyes au roi de Navarre de se fère roy; » et Desportes devait ajouter : « La persistance des Espagnols à vouloir l'Infante contre nos lois, sera occasion de la ruine du parti et de l'établissement de Navarre (1). » En vain Philippe II prodigua l'argent pour acheter le concours des députés aux États, le sentiment national ranima le sentiment monarchique chez les Ligueurs, comme il avait reveillé le sentiment catholique chez le Roi.

Dès le 13 mai, on annonça une proposition des Espagnols, et elle fut remise par écrit. Il y en eut successivement trois : la première était de déclarer l'Infante Isabelle, reine de France. Plusieurs, comme le duc de Mercœur, l'acceptaient « n'y ayant, disait-il, autre moyen de se pouvoir conserver (2), » mais le ligueur Rose, évêque de Senlis, s'écria aussitôt avec indignation : « A la vérité les Politiques ont bon nez et avaient bien senty, quand ils disaient qu'il y avait de l'ambition meslée avec la religion ; » puis il montra que « si on rompoit avec la loi salique et coustume du royaume, le royaume pourroit estre détruit. » A Rome on ne fut pas plus content, et le cardinal Rusticucci, grand ami du duc de Feria, le faisait avertir par l'évêque de Cassano que sa demande « avait attristé beaucoup des premiers et meilleurs de Rome, car elle ne réussira pas et porte avec elle un grand péril à la cause catholique (3). »

Dès que la proposition des Espagnols fut connue, le procureur général Molé, assisté de deux avocats du Roi, requit le Parlement de « signifier aux Estats de dénier toute audience au duc de Feria sur des prétentions qui estoient contre les lois du royaume. » Le 28 mai, Molé renouvela ses remontrances, car il était « vrai français, estoit né et mourroit français et devant que d'estre jamais autre, il y perdroit et la vie et les biens. »

(1) Lettre du 22 juillet, *ib.*, f° 141.
(2) 7 avril 1593, *ib.*, 239.
(3) Bibl. nat., f. fr. 3984, f° 126 et 3983, f° 112.

Ces élans de patriotisme indigné servaient la cause du Roi. Les catholiques des États, entraînés ou maintenus dans leur voie par l'attitude du Légat et du Souverain Pontife, étaient évidemment embarrassés, car s'ils repoussaient la proposition espagnole, ils mécontentaient Philippe II et perdaient son appui; s'ils acceptaient l'Infante, ils écartaient par cela même le projet d'accord avec les royalistes. Le duc de Mayenne n'hésita pas, et le 1[er] juin, le président Vetus vint de sa part exprimer aux États le désir de voir le roi de Navarre changer de religion. Le 3 juin, les États le transmirent aux royalistes (1) : « Prions Dieu que sa conversion advienne bientost, » disaient-ils, qu' « elle soit vraye et sincère, » mais ils ajoutaient : « Nous ne pouvons vous celler que ne voyons encore rien en luy qui nous puisse donner cet espoir, » et ils concluaient en les priant « avant cette conversion receue et approuvée, de prendre en bonne part s'ils différaient de traiter avec eux. » La réponse des États nettement catholique, mais simplement dilatoire, pouvait passer pour modérée, car plus d'un Ligueur voulait alors rompre avec les royalistes. Les échevins de Reims, par exemple, écrivaient le 16 mai « pour supplier les États de ne pas recevoir le Roi, lors même qu'il se ferait catholique (2). » La réponse des États était cependant d'autant plus grave qu'elle avait été vue et corrigée par le Légat ; or, on y lisait : « Nous désirons cette conversion que promettez. »

Le mouvement de l'opinion devenait évident, et « le peuple, disait le duc de Feria, sans apprécier ce qui lui convient le mieux, est poussé par un goût général vers un roi de sa nationalité (3). » Les royalistes, pour précipiter encore cet élan, confirmèrent le 11 juin « l'intention du Roi de contenter au faict de la religion ses bons subjects catholiques et se

(1) A. Bernard, *l. c.*, p. 495.

(2) A. Bernard, *l. c.*, p. 498-502. « Si le Roi de France veut être catholique, écrivait-on le 6 juillet, il faut qu'il s'enferme dans un monastère de Capucins pour y faire pénitence. » Bibl. nat., f. fr. 3984, f° 126.

(3) Cité par M. Forneron, *Philippe II*, t. III, p. 202.

comporter pour le regard de l'obéissance et respect deu à Sa Saincteté, ainsi que le doict un roy de France. » — « Au demeurant, disaient les royalistes, la ruine que nous voyons en ce royaume et souffrons tous avec infini regret des gens de bien, et que tout bon Français ne peut regarder à yeux secs, doibt faire chercher tous moyens de haster les remèdes pour empêcher la totale ruine de notre patrie (1). » Le premier remède était une trève et les royalistes la demandèrent, mais le Légat s'y opposa.

L'ambassadeur d'Espagne abandonna alors son premier projet et présenta, le 13 juin, une seconde proposition qui était d'élire pour roi l'archiduc Ernest, frère de l'Empereur, en « se contentant de marier l'Infante avec lui. » Rien n'était plus maladroit que cette proposition, et les royalistes comprirent la faute de leurs adversaires. Pourquoi traiter en même temps avec eux et avec les Espagnols ?

La proposition de l'ambassadeur rencontra la plus vive opposition parmi la majorité des députés. « Nos lois et nos mœurs, répondit le duc de Mayenne, nous empêchent de recognoître sur nous et appeler pour roi un prince qui ne soit de notre nation. » Il proposa alors de prendre « un de nos princes pour estre roi et lui donner en mariage l'Infante ; » cependant, disait-il, ce sera « très difficile » sans le concours d'une armée. Les Espagnols, revenant sur leurs pas pour profiter de la proposition de Mayenne, présentèrent une troisième proposition (21 juin), celle de donner la couronne à l'Infante et en même temps *in solidum* au prince français accepté par le roi d'Espagne pour mari de sa fille.

Si cette proposition eût été faite la première, elle aurait peut-être été discutée, mais succédant aux deux autres elle devait, malgré les huit cent mille écus distribués, assurait-on, subir leur sort. Vainement le Légat, qui n'avait pas appuyé jusqu'ici les propositions espagnoles parce qu'il y reconnais-

(1) A. Bernard, *l. c.*, p. 259.

sait « beaucoup de difficultés (1), » recommanda celle-ci ; on trouva son langage peu clair, et l'archevêque de Lyon répliqua : « Vouloir déclarer une royne, estans encore incertains d'un roy, se serait rompre nostre loy salique, loy fondamentale de nostre estat et tellement engravée ez cœurs des Français qu'ils ne s'en départiront jamais (2). »

Claude de La Chastre s'écria à son tour : « Je n'ay jamais esté ni en volonté, ni désireux de traiter avec le roi de Navarre demeurant hérétique, mais quand il sera catholique, je dis que si ces gens (Espagnols) nous voulaient précipiter au péril imminent, comme il semble y tendre, il se peut trouver de la sureté avec le roy de Navarre et plus d'honneur qu'avec eux (3). »

Ces paroles, vu la position occupée par l'archevêque de Lyon et M. de La Chastre dans le parti de la Ligue, produisirent un effet immense ; les royalistes firent alors un dernier effort. Ils rappelèrent l'ambition de l'Espagne, et les propositions faites pour ruiner le royaume ; ils cherchèrent, « par tous moyens possibles aux hommes qui ont Dieu, l'honneur et la charité de leur patrie devant les yeux, de se réconcilier et réunir » avec les Ligueurs. Ils les assurèrent « que les gens de bien qui servent Sa Majesté, les tenaient pour membres très honorables et très utiles au corps de cette couronne. » Quand ils se perdront, « vous perdrez, leur disaient-il, vos frères et bons amys qui méritent d'être tenuz pour bons et nécessaires appuis de la monarchie française, et font de vous et de votre valeur le même jugement. » Prêts à accepter tout accomodement, ils déclarèrent que « s'il y a chose qui de part et d'autre soit demandée avec raison, celluy qui s'y opposera sera jugé déraisonnable. Sa mémoire sera honteuse et détestable à la postérité ; au contraire, la

(1) « Mi son astenuto di farne parole et in publico prestargli alcuno officio... riconosceva sopra star molte difficultà e che per amore delle vostre leggi e costumi parecchè le havevano poco a gusto. » Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3983, f° 223. A. Bernard *l. c.* p. 288.

(2) A. Bernard, *l. c.*, p. 293.

(3) *Ib.*, p. 727



mémoire de ceux qui s'employeront loyaument à délivrer leur patrie du danger extrême où le malheur l'a précipitée, demeurera très honorable aux siècles à venir... Nostre maladie est très grande, très dangereuse et presque mortelle, disaient-ils, mais nous n'estimons point qu'elle soit incurable, s'il plaira aux gens d'honneur et de valeur (tant d'un party que d'autre, se dépouillans de toutes autres passions que de la religion et de l'Estat), considérer meurement les causes et les remèdes qui se peuvent apporter à nostre mal... Il faut que de part et d'autre, nous nous efforcions de couper la racine à ce mal de division par tous moyens possibles... c'est notre patrie qui brûle, qui se perd, que l'on réduit en poudre et en cendre. Nos misères font pleurer nos amis et rire nos ennemis, qui est l'extrémité des malheurs qui peuvent advenir aux hommes. Tous prions Dieu de vouloir bientost finir par une bonne réconciliation entre nous, à sa gloire premièrement, conservation du nom et de la couronne française, repos et contentement de tous les gens de bien, tant d'un party comme de l'autre. »

Les royalistes insistèrent et rendirent encore hommage à leurs adversaires : « Nous adressons cette lettre, disaient-ils, à personnages de grand honneur que nous estimons aymer et affectionner la prospérité de cest État, et pensons que si les gens d'honneur qui sont parmy vous se voudraient déclarer aussi ouvertement de ce qu'ils ont dans le cœur, comme font sans aucune pudeur ceux qui sont contraires à la paix, que le nombre de ces protecteurs de la sédition et guerre civile se trouvera si petit et de si peu de considération, que nous ne tarderons longuement à voir une bonne et heureuse fin à nos malheurs et ce beau royaume remis en son ancienne splendeur et dignité (1). »

Cette lettre pleine de cœur acheva de tout entraîner, car elle était en même temps un chef-d'œuvre de politique. Il n'y avait pas là de récrimination : sans affaiblir aucun principe, on savait beaucoup oublier et beaucoup pardonner ;

(1) A. Bernard, *l. c.*, p. 529-539. Lettre du 23 juin 1593.

on oubliait les luttes qui avaient divisé, on pardonnait les coups qui avaient blessé ; on cherchait dans le commun sentiment du patriotisme alarmé ce qui pouvait réunir. Les pacifications religieuses ou politiques sont à ce prix. Lorsque les royalistes adressaient aux catholiques ces témoignages d'estime et de sympathie, on pouvait penser que l'union entre eux ne tarderait pas à se faire.

Le 28 juin, le Parlement rendit un arrêt pour déclarer que « la conservation de l'État royal de France dépendait entièrement de l'observation des lois fondamentales du royaume » et pour supplier le duc de Mayenne « de veiller à ce qu'aucun traité ne se face pour transmettre la couronne en la main de prince ou princesse étrangers. » Le président Le Maistre et vingt conseillers vinrent le 29 juin, à sept heures du matin, trouver le duc à l'hôtel de Nevers, où il logeait, pour lui faire part de la décision prise le 28 : « En partant, Monsieur, dit Le Maistre, la cour m'a donné charge de vous dire qu'elle a cassé et casse tout ce qui se fait et fera cy après en l'assemblée des Estats contre la loi salique et les lois fondamentales du royaume (1). »

Le 2 juillet, la troisième proposition espagnole fut virtuellement écartée. Le Légat n'insista pas. « Les Espagnols, écrivait-il, ont traité avec du Mayne, en dehors de moi, du mariage de l'Infante » et il disait souvent : « Je me suis uni à eux contre mon idée, car je voyais bien qu'on voulait l'impossible et je le leur ai dit mille fois (2) ; » il l'exprimait en particulier, mais en public il se taisait, et cette faiblesse le fit passer justement pour complice de cette ambition espagnole, qu'au fond du cœur il condamnait : « les ministres de Philippe II sont cause de tous nos maux, » écrivait-il, au nonce en Espagne (3). La résignation lui fut donc facile : « puisque cette élection ne se pouvait valablement faire en

(1) A. Bernard, *Procès-verbaux*, p. 739 et 741.
(2) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3985, f° 46. Lettre du 11 août 1593.
(3) *Ib.*, f° 54.



ceste sorte, dit-il alors, il fallait trouver un autre expédient équivalent. »

Les Espagnols le présentaient et se déclaraient prêts à accepter pour roi le duc de Guise; pendant quelques jours on ne parla pas d'autre chose. Mayenne tenait à très grand honneur, qu'il plût à Philippe de donner l'Infante à un prince français (1), et le Légat, très hostile au duc de Mayenne dont « la dissimulation, la jalousie avaient empêché de faire la royauté (2), » appuya vivement cette candidature du duc de Guise en menaçant de se retirer si on ne l'acceptait. Était-il donc possible d'obtenir une déclaration contraire à la loi salique? Était-ce même embrasser le sentiment des Ligueurs? Mais l'un d'eux, Desportes, furieux contre le Légat (3), écrivait au Pape : « L'obstination des Espagnols à vouloir l'Infante, a ruiné notre parti et établi le roi de Navarre (4). » C'était la vérité. Le duc de Mayenne avait transmis au duc de Feria la réponse des États à sa proposition : « Il seroit non seulement hors de propos mais encore périlleux de faire ceste élection » de la royauté; il priait le roi d'Espagne d'envoyer une grande armée, alors les États « procéderaient à l'élection d'un roy catholique et très chrétien, françois de nation. » Or ne pas faire actuellement dans les États la royauté espagnole de l'Infante et même quasi-espagnole du duc de Guise, c'était admettre sous bref délai la royauté française d'Henri de Bourbon. Il était le maitre de la situation et désormais tout puissant (5). La France le réclamait. « Nous voulons un roy pour avoir la paix, disait un des personnages dans la *Satire Ménippée* (6), un roi déjà fait par la nature, né au vrai

(1) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3984, f° 118.

(2) *Ib.*, 3985, *ib.*, f° 47.

(3) *Ib.*, f. fr. 3984, f° 184.

(4) *Ib.*, f° 177.

(5) « Fa in barba nostra cio che vuole », écrit Sega le 15 juillet, *ib.*, 3984, f° 150.

(6) P. 273 de l'édition de 1593, in-24. La *Satire Ménippée* ne circulait alors que manuscrite; elle fut seulement imprimée en 1594, bien qu'on ait

parterre des fleurs de lys de France, rejeton droit et verdoyant de la tige de saint Louis... en un mot nous recognoissons pour nostre vray roy légitime, naturel et souverain seigneur, Henry de Bourbon, cy devant roy de Navarre. »

Une trève fut signée le 13 juillet : le duc de Mayenne voulut-il ainsi entraver la nomination du duc de Guise ? on l'a dit (1); mais si le duc de Mayenne était mal avec les Espagnols et surtout avec Mendoza, le duc de Guise dévoué à présent au roi d'Espagne n'avait pas grand crédit et tous les partis en faisaient peu de compte. Le Légat désolé repoussait la trève, tout en reconnaissant que si lui et le duc de Feria ne s'y étaient opposés elle serait faite depuis deux mois (2). En vain il « criait partout : au feu ! au feu ! (3). » La trève était nécessaire et la trève une fois faite, l'abjuration allait suivre. « Sire, dit alors François d'O, interprète de la pensée de tous, Sire, l'heure décisive est venue, il ne faut plus tortignoner (4), » et pour ruiner tout expédient et déjouer toute aventure, Henri de Bourbon fit la grande concession, réclamée, attendue, promise depuis quatre ans (5). Le 24 juillet, il vint à Saint-Denis abjurer entre les mains des évêques les opinions protestantes et reconnaître la vérité de l'Église catholique. Pour tout le monde, il devenait Henri IV : je me trompe, plusieurs eurent l'espoir que « la conversion ne modifierait en rien les choses, » opinion qui indique la passion, mais ne prouve pas la perspicacité du jugement (6).

mis la date 1593. *La Satire Ménippée*, éd. notée par Ch. Labitte, 1841. *Le texte primitif de la Satire Ménippée, d'après une copie à la main*, publiée par Charles Read. Paris, 1878.

(1) Bibl. nat., f. fr. 3985, f° 48.

(2) *Ib.*, 3984, f° 254.

(3) *Ib.*, 3986, f° 55.

(4) *Lettres missives d'Henri IV*, t. III, p. 822. Cf., l'abbé Feret, *Henri IV et l'Église catholique*, in-8°, 1875.

(5) « Le seul moyen de déjouer l'élection de l'Infante et du duc de Guise, était l'absolution », disait Bellièvre dans un Mémoire. Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3985, f° 101.

(6) Le cardinal de Pellevé croyait encore pouvoir continuer les États



Le Légat protesta : sans aucun doute il eût dû être consulté, mais vu la situation qu'il s'était faite auprès des Ligueurs, les Évêques n'eurent pas la pensée de lui demander son concours ; et ils agirent ainsi en dehors de Rome. — Le roi de Navarre, chaque jour exposé aux hasards de la guerre, est *in articulo mortis*, et en ce cas tout prêtre peut l'absoudre — tel fut le raisonnement des évêques. Le Légat ne l'admit pas ; il rédigea et fit publier une déclaration contre l'absolution.

Afin d'échapper peut-être à l'alternative de repousser ou d'accepter le Roi, la plupart des députés aux États demandèrent la permission de s'en aller : leur présence importait peu. Cependant suivant l'impulsion du Légat, ils émirent, avant de se séparer, un vœu sur la publication du Concile de Trente, et une promesse de se réunir après la trêve ; mais leur rôle était fini (le 8 août). « Nous avions espéré de l'Assemblée toute autre chose que ce que nous voyons », écrivait alors l'ardent Ligueur de Piles au commandeur de Diou (1).

Un advis aux Français sur la déclaration du Roy, appela les Ligueurs à l'union et à la paix, que les événements rendaient irrésistibles. Laon, la ville forte de la Ligue, capitula (22 juillet) ; bientôt Amiens se soumit (14 août), ainsi que Noyon (16 octobre). Mais plus d'une voix aussi fit écho à celle du Légat. « Le plus grand péché est aux évêques qui se sont tant oubliés, écrivaient aux députés de Lyon les échevins de cette ville (2), ils n'ont rien faict qui vaille... quelle impiété ! C'est à vous à donner des ordres que personne ne se laisse, léger et vollage, porter à ce premier vent de dissimulation et feintise, de décision et mespris et de retenir ung chacun au propos ferme de la conservation de

et « attendait de leur part une bonne résolution pour tout terminer. » Lettre à Aldobrandini, 27 juillet 1593. Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3984, f° 256. Capizucchi voyait plus juste : « L'élection, dit-il, est remise à un moment favorable, c'est-à-dire, si je ne me trompe, aux calendes grecques. » *Ib.*, 3984, f° 252.

(1) Bibl. nat., *ms*, f. fr. 3985, f° 25.

(2) *Ib.*, 3984, f° 258.

notre religion ; » impuissantes paroles devant le fait irrésistible de l'abjuration. Sans doute beaucoup comme les échevins de Lyon déclarèrent qu'ils ne quitteraient pas la sainte Union. Mais plus d'un aussi suivit le vent et, à Paris, dans la ville des Seize, « on ne vit plus que des maheustres (royalistes) (1). »

Toutefois le péril restait extrême, car en même temps une insurrection de paysans « frères et amis » éclatait sur plusieurs points. C'était la guerre sociale, comme il s'en déclare aux époques de crise dans le paroxysme de la misère.

De leur côté, les députés protestants, réunis à Sainte-Foy, divisèrent la France en neuf circonscriptions et organisèrent leurs conseils provinciaux et leurs assemblées. Vainement dès le 25 juillet Henri IV avait envoyé une circulaire aux gentilshommes protestants pour les prier de « ne recevoir la nouvelle de son abjuration avec appréhension, » vainement il avait promis de n'apporter « aucun changement aux édits précédents pour le fait de leur religion (2). » Le sentiment anti-papiste éclatait : « Le roy est un ingrat » disait un ministre (3). Gabriel d'Amour s'était demandé « comment le premier capitaine du monde était devenu assez couard que d'aller à la messe par crainte des hommes » (4), « il s'est rendu méprisable, » écrivait Rothan (5) et à présent le secrétaire du roi, du Jay, écrivait à un de ses amis à Castres : « Je crains du mal de ce qu'il est allé à la messe (6). »

(1) *Ib.*, 3984, f° 143. « Les Parisiens sont aux trois quarts pour Navarre, » écrivait le 27 juillet Jean Marino. *Ib.*, 3984, f° 254.

(2) *Lettres missives d'Henri IV*, t. III, p. 823.

(3) *Mémoires* de Du Plessis-Mornay, t. V, p. 164 et 535.

(4) « Je pleure assurément notre situation, écrit Rothan à Du Plessis, mais encore plus celle du Prince qui s'est rendu méprisable devant tout le monde et qui s'est précipité dans une perte certaine avec un espoir incertain, » cité par Ern. Stahelin, *Conversion d'Henri IV à la Religion* (en allemand), p. 617. Le même auteur a rapporté de nombreux jugements de protestants sur la conversion, p. 617 à 627 : « J'en ai veu, dit Mme de Mornay (*Mémoires*, t. I, p. 378) qui ont entrepris sur la vie, l'honneur et l'estat du roy, sur son lict même ! »

(5) *Bulletin du Protestantisme français*, t. I, p. 280; L. du 20 juin.

(6) *Mémoires* de J. Gaches, publiés par Charles Pradel, in-8, Paris, 1879, p. 513.



Ces résistances et ces mauvaises humeurs n'empêchèrent rien, tout céda devant l'impulsion donnée au mouvement royaliste; et ni les insurrections populaires, ni les combinaisons politiques ne purent l'arrêter : elles le précipitèrent, car « dès le premier abord, selon le mot d'Étienne Pasquier, le roi et le peuple s'étaient reconnus avec un contentement réciproque. »

Le Légat cependant ne voulait se mêler ni directement ni indirectement des négociations pour la paix (1), et au milieu des capitaines et des villes qui acclamaient le roi, le duc de Mayenne et le duc de Mercœur n'abaissèrent pas leurs drapeaux (2). Le Pape en effet n'avait pas encore reconnu l'absolution donnée à Saint-Denis.

III

A la nouvelle de l'abjuration d'Henri IV apportée à Rome, le 15 août, par un courier du banquier Capponi, Clément VIII montra des signes évidents de grand contentement (3). Le bruit de « la conversion du roi, écrivait déjà le marquis de Pisany, le 4 août, a été sceue à Rome et prise diversement selon les diverses humeurs qui y règnent, mais si a-t-elle réveillé les esprits de beaucoup et particulièrement a esté bien ouye du Pape, qui parmi ses confidents a montré ne désirer rien tant que l'effect d'icelle; seulement appré-

(1) Lettre du 26 août. Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3985, f° 53.

(2) Mayenne écrivait à Tassis « qu'il ne s'accorderait jamais sans la Pape : s'il le faisait, Tassis pourrait imprimer et publier en Europe que Mayenne est un traître. » *Ibid.*

(3) « Ne mostro segno manifesto di gran contentezza. » A. Desjardins, *Négoc. dipl.*, t. V, p. 17.

hende-t-il qu'en la forme que l'on y tiendra il ne s'y passe quelque chose qui préjudicie à son autorité (1). » C'est en effet ce qui était arrivé, car, disait l'archevêque de Lyon, l'absolution donnée par « certains évêques de son parti » (2) à un prince excommunié, dont la cause était réservée au Souverain Pontife, n'était point valable, et Clément VIII attendait de la part du roi une demande formelle d'absolution. Il le faisait dire à Pisany. « Je crois, écrivait Mgr d'Espinac, archevêque de Lyon, que cela (la cérémonie de Saint-Denis) n'esbranlera point l'affection de nos bons catholiques qui ne peuvent tenir le roy de Navarre catholique jusques à ce qu'il sera recogneu pour tel par Notre Saint-Père, et cependant ne se doivent aucunement laisser aller à ses artifices. » Henri IV le comprit et, le 8 août 1593, il annonça au Souverain Pontife son abjuration et comment, après les cérémonies « jugées nécessaires par les prélats, il avait entendu la messe avec la ferme intention de persévérer toute sa vie dans la religion. » Un ambassadeur éminent allait partir, mais, en attendant, le roi chargeait son maître d'hôtel, Brochard de la Clielle, de porter cette lettre « en témoignage de son filial dévouement (3). »

Le duc de Nevers fut désigné pour aller à Rome. Le 15 août il écrivit au Pape sa joie de « remplir ce qu'il avait toujours désiré faire pour le bien de la religion et de la chrétienté. » Il se mettait en chemin pour le prier « d'approuver et valider autant que besoin sera » ce qui avait été fait et rendre au nom du roi l'obédience au Souverain Pontife (4). — « On ne parle pas d'absolution, dit Clément VIII,

(1) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3985, f° 17.

(2) *Ibid.*, 3984, f° 195.

(3) *Lettres missives*, t. IV, p. 19. Bibl. nat., *ms.* Brienne, 137, f° 23. Le marquis de Pisany n'avait point encore eu d'audience, néanmoins il avait été prié sous main d'avoir patience. Pisany avait conseillé au Roi d'envoyer vers le Pape ; Montmorency écrivit au Pape pour le supplier en faveur du Roi. Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3985, f° 44.

(4) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3985, f° 122. Diverses lettres sur les préparatifs du départ de Nevers et son voyage sont dans ce *ms.* f° 75.

c'est donc trop se hâter et il n'est point temps encore d'envoyer une ambassade (1). »

Une lettre écrite de Paris le 12 et le 16 août 1593, par un Ligueur, avait en effet transmis à Rome un jugement sur l'abjuration du roi. « Non seulement elle est feinte et fausse, disait-on, mais elle est trompeuse, frauduleuse, pleine de dol et d'impiété. » « La comédie de la conversion est jouée, » écrivait-on de Paris à l'agent du duc de Lorraine (2). « Nos irrésolutions, écrivait l'abbé d'Orbais, ont donné au roi de Navarre le loisir de jouer la comédie de sa conversion ; » « il ne se peult maintenant lasser de messes, ny de sermons, » dit l'un (3) ; « il ne bouge maintenant de l'église » écrit un autre (4). Tel était le langage de la passion : les prédicateurs le faisaient entendre du haut de la chaire et le Légat le répétait (5). Le Pape allait-il échapper à l'influence de toutes ces déclarations émanées de catholiques?

La Clielle, arrivé à Rome le 11 septembre, eut le 13 une audience du Souverain Pontife, dans le palais Saint-Marc. Clément VIII reçut les lettres du roi, mais ajouta : « Nous avons été assurément trompés, car nous pensions que vous veniez de la part du duc de Nevers. » Il ne voulut rien dire de plus et chargea le cardinal Toleto de lui parler. Le cardinal expliqua les difficultés qui se présentaient pour recevoir le duc de Nevers : il fallait auparavant que le roi montrât sa contrition, fît pénitence, reçût l'absolution et fût enfin relevé de son incapacité à porter la couronne (6).

(1) « Conoscendo S. S. che questa sua ambasciaria è troppo immatura et fuora di tempo. »

(2) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3985, f° 22. La religion d'Henri IV, on l'a dit, était alors résumée en ces mots qu'il a écrits lui-même : « Ceulx qui suivent tout droict leur conscience sont de ma religion, et moy je suis de celle de tous ceulx-là qui sont braves et bons. » *Lettres missives*, t. I, p. 122.

(3) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3985, f° 25 et 3983, f° 43.

(4) *Ib.*, 3985, f° 22.

(5) *Ib.*, f° 55 et 3983, f° 113. Il parlait de « cette comédie de la conversion. »

(6) *Ib.*, 3986, f° 3.

Le 17 septembre, contrairement au désir de Clément VIII, exprimé par deux cardinaux, de donner quelques bonnes paroles au duc de Nevers, la Congrégation de France réunie à celle de l'Inquisition décida qu'il ne devrait pas venir à Rome ni comme représentant du roi de Navarre, ni comme particulier, quelles que fussent les raisons alléguées (1). Les cardinaux augmentaient ainsi les espérances des Ligueurs; ceux-ci, en effet, pensaient toujours à donner la couronne au duc de Guise; aidé par le roi d'Espagne, le duc, devenu victorieux de son rival, ne pouvait-il bientôt être maître en France? Désireux de maintenir l'intégrité des principes, Clément VIII exprima son regret d'apprendre la rupture de l'union des catholiques et recommanda de rester fermement unis pour conclure une paix utile (2). Il ne voulait rien précipiter, et le 19 septembre le secrétaire d'État Aldobrandini dut rédiger, au sujet de la mission donnée au duc de Nevers, une instruction destinée au P. Possevino (3).

Possevino devait aller immédiatement et par la voie la plus directe au-devant du duc de Nevers, dût-il pour le rencontrer passer jusqu'en France, afin de lui éviter la peine de venir à Rome où Sa Sainteté, dans les circonstances où se trouvaient les affaires et où le Pape se trouvait également (4),

(1) *Ib.*, 3986, f° 40 et 55. En apprenant la décision des cardinaux, le Pape aurait dit : « Dunque non vogliono che non admettiamo mai cattolico alcuno che venga da Navarra. »

(2) Pericaud, *Notes*, p. 171. Bref du 11 novembre 1593.

(3) Bibl. nat., 4986, f° 46. Archives du prince Borghese, à Rome, Ser. III, 74, a. — Nous sommes heureux de remercier publiquement le R. P. Pierling d'avoir bien voulu nous indiquer les pièces de la mission du P. Possevino qu'il a trouvées à Rome dans ses recherches des papiers du célèbre Jésuite. Le P. Maxime Viallet, des Augustins de l'Assomption, a eu la bonté d'en prendre une copie que M. Passarini, archiviste du prince Borghèse, a eu l'obligeance de collationner. Que chacun veuille bien recevoir ici l'expression de notre sincère gratitude. Nous avons vu dans les papiers du duc de Nevers le double de quelques-unes de ces pièces. Bibl. nat., f. fr. 3987, p. 30, 45, 82, 88. Nous avons raconté plus en détail cette mission de Possevino, dans la *Revue des Questions historiques*, juillet 1883.

(4) » Et ci traviamo Noi. » Ces mots sont ajoutés dans l'Instruction par une autre main.



ne pouvait et ne voulait recevoir un ambassadeur du roi de France.

Une sentence de Sixte V n'avait-elle pas déclaré le roi hérétique, relaps, privé du royaume, inhabile à succéder à la couronne de France ? Ce roi prétendait aujourd'hui avoir été absous par des prélats de son parti, mais cette absolution n'avait pas été légitimement donnée, car il se trouvait dans un des cas réservés au Saint-Siège et au Pape. D'ailleurs par la Bulle monitoriale de Grégoire XIV, ces évêques étaient eux-mêmes excommuniés, suspendus de leurs charges, et par le fait même de l'absolution donnée induement, étaient frappés d'excommunication majeure, en sorte que le Roi n'avait reçu aucune absolution légitime et il n'avait pas demandé au Saint-Siège sa réhabilitation.

On voit donc manifestement, disait l'instruction remise au P. Possevino, que le Navarrais n'ayant pas été légitimement absous, ni réhabilité à la couronne, ne peut être accepté comme roi de France et les personnages envoyés par lui ne peuvent être reçus comme ses ambassadeurs. De plus il n'est pas encore reconnu roi dans tout le royaume et les États sont réunis pour élire un autre souverain : le Navarrais ne pouvait donc être traité par le Saint-Siège comme roi de France et l'ambassade qu'il envoyait trop prématurément ne pouvait être admise. Le P. Possevino pouvait cependant affirmer au duc de Nevers que le Pape avait été très heureux d'apprendre le retour du roi de Navarre à la foi catholique (1).

Lorsque l'objet de la mission confiée au P. Possevino fut connu, beaucoup furent mécontents. Pourquoi ces difficultés ? disait-on, la conversion du Roi n'était-elle pas sincère ? Le Pape laisserait-il échapper une occasion qui ne se représentera plus de rendre la France à elle-même et à la religion (2) ?

(1) Archives du prince Borghèse. *Instructione a voi Rev. Pre Antonio Possevino per il viaggio che havete a fare d'ordine della Santita di N. Signore.* Ser. III, 14, 6.

(2) Copie non signée d'une lettre de Desenzano le 21 septembre 1593. Or, le cardinal de Gondi habitait alors à Desenzano. Archives du prince Borghèse, Ser. III, 74, a.

Le P. Possevino vit en passant le duc de Mantoue qui ne cacha pas sa douleur de tels procédés (1) : « On ne montre pas la vérité au Pape, dit le sieur de la Boderie, on ne le renseigne pas sur ce qui se passe. » Possevino ne voulut pas discuter, et continuant sa route rencontra, le 13 octobre, au soir le duc de Nevers au pied du mont Bernina dans la Valteline. Il le conjura d'obéir aux ordres dont il était porteur. Le duc fut atterré : « S'il n'était pas pas reçu, disait-il, c'était la ruine du royaume, la perte de millions d'âmes, peut-être, un schisme. Prenez garde, prenez garde, prenez bien garde à ce que vous faites ! » — « Et comme duc de Nemours ne serais-je pas accepté? » demanda-t-il. — J'ai ordre de déclarer que Son Excellence ni seul, ni accompagné, ne peut être reçu comme ambassadeur du Roi de France, » répondit son interlocuteur. Au désespoir du duc, à son agitation, à ses exposés de la situation et de ses sentiments, longuement déduits pendant des conférences de plusieurs heures, Possevino répliqua toujours : « Si la noblesse française doit conserver les lois du royaume, Sa Sainteté doit à plus forte raison conserver les lois de Jésus-Christ (2). »

Tous deux cependant convinrent d'envoyer à Rome un courrier afin de transmettre au Pape les supplications du duc de Nevers et demander de nouveaux ordres. Le P. Possevino conseilla de recevoir le duc comme particulier : on tirerait peut-être ainsi de lui quelque lumière et on gagnerait du temps jusqu'à ce que Dieu indiquât un moyen certain d'arranger les affaires. Ces considérations produisirent leur effet. Après avoir consulté les cardinaux des Congrégations de France et du Saint-Office, le Pape, tout en maintenant son refus de recevoir le duc de Nevers comme ambassadeur du Roi, lui permit de venir comme particulier. Quelques jours après, on lui apprit que son séjour à Rome devrait

(1) « Io neggo che non si può ne si dee proceder in altro modo di quel che proposto havete. » 6 octobre 1593.

(2) Archives du prince Borghèse, *Ragionamenti fra il Sr Duca di Nivers et il mandato de sua Beatitudine a S. Excellenza.*

être limité à dix jours et avoir lieu sans aucun apparat. Cette nouvelle communication lui parut blessante pour lui et fâcheuse pour le bien à faire : il reconnut là une influence étrangère, mais il se résigna, non sans protester. Le 20 novembre il entra à Rome, où le 19 Possevino l'avait précédé, et descendit près de Saint-Pierre, au palais de la Rovère (1).

« Votre venue est très agréable à tout Rome, avait écrit del Bene, le 20 septembre, et très effroyable au parti espagnol. Le Pape est plein de désir et de crainte et ne le peut assez cacher, car la volonté paraît parmi la contrainte, quoique les apparences cèdent et plient sous celles-cy (2). » — « Vous trouverez de grandes assistances aussi bien que de grandes contrariétés » écrivait-il le 18 novembre (3), et il annonçait au duc que les cardinaux avaient eu défense de le visiter et de recevoir ses visites... « Plus de quatre m'ont dit qu'ils vous enverraient visiter sous main. Les Espagnols sont étonnés pour vray, bien qu'ils s'efforcent à le cacher, et ont peur que vous ayant parlé, on ne tienne pas tout ce qu'on a promis. »

Le duc de Nevers eut cinq audiences, mais le Pape se montra inflexible (4) : « Vous voudriez, dit Clément VIII, que je reçusse le Navarrais afin qu'il fût reconnu roi par toute la France, or je ne le puis faire, et ne le ferai jamais, ne le connaissant point bien converti... La crainte seule que sa conversion soit feinte me retient de l'absoudre pour ne lui soubmettre tant de bons catholiques et lui donner moyen de les mal traiter et d'attirer sur moi ce blasme. » Vainement le duc de Nevers répliqua que la conversion du Roi n'était point feinte et pria le Pape de considérer le mal qu'un tel

(1) Bibl. nat., f. fr. 3987, p. 94. L'abbé del Bene l'avait loué le 18 novembre, pour trois mois, moyennant 165 écus. Il y avait presque cent chambres et une écurie pour cent chevaux.

(2) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3986, f° 47.

(3) Bibl. nat. *ms.*, f. fr. f° 95.

(4) Jérôme Gondi parlera des « repulse et sinistre risposte che il Papa haveva fatte a tutte le sue primi propositioni. » *Ib.*, f° 123. 24 nov.

refus pourrait causer à la France, Clément VIII répondit : « Ce mal serait plus grand, si je donnais l'absolution, car après être reconnu roi, il tromperait ; s'il était bien converti, cela serait bon, mais comment me puis-je assurer qu'il ne retournera plus à son hérésie ? » Vainement le duc de Nevers se jeta à genoux et réclama l'absolution, il ne put l'obtenir. « Je ne puis le faire, dit le Pape, ce serait contre ma conscience et en serais responsable devant Dieu... Levez-vous, lui dit-il, je ne saurais faire ce que vous me demandez. Je favorise, dit-on, les Espagnols, mais Dieu sait la vérité et si la seule crainte de mal faire ne me retient pour ne pas charger ma conscience. Levez-vous, pour Dieu, aultrement je me lèverai... Je ne vois pas des fruits de sa conversion. » Et comme le duc de Nevers après avoir insisté vingt fois lui dit : « On assure que vous avez promis à l'Espagnol de ne jamais recevoir le Roi. — Cela n'est point, » répartit Clément VIII, et si ceux de la Ligue écrivent telle chose, ils disent des mensonges (1). »

Le duc de Nevers demanda une réponse par écrit, mais s'attendait peu à être exaucé (2) ; Mgr Lomellini, au contraire, l'espérait (3), les cardinaux de Camerino et d'Aragona également : « Le Pape, disait Lomellini, fera appeler d'abord le P. Philippe (saint Philippe de Néri), vieillard vénérable, homme loyal, et lui demandera de prier pour cette affaire. Il appelera le P. César Baronius, le P. Thomas Bozzi, ce sont des hommes savants et très capables, dont le crédit est très grand à la cour romaine. Il commence à parler avec eux de l'absolution, des signes de la pénitence. » Le duc de Nevers était vivement préoccupé, car il savait combien les huguenots travaillaient pour mettre à profit le retard apporté à l'absolution du Roi. « Ils le pressent pour ce qu'ils désirent de luy, écrivait le secrétaire Revol, pendant qu'il leur semble qu'il ne se peult passer d'eux. » De leur côté les Ligueurs

(1) Bibl. nat., *ms.* f. fr. f° 222-230, contient tout le détail de l'audience.
(2) *Ib.*, f. fr. 3988, f° 38.
(3) *Ib.*, f° 27. *Baronii Epistolæ* (Romæ 1759), t. I, p. 49.

étaient aussi bien aises d'attendre ; « ces deux diverses factions ont un même désir que les choses tirent en longueur ; pendant que l'autorité demeure faible, elle est subjecte aux volontés et passetems particuliers au lieu de les pouvoir régler, et par ce moien, avec la licence et impunité, la confusion et la ruyne augmente de jour à aultre en France (1). »

Henri IV le sentait, et très mécontent de voir le Pape céder aux suggestions des Espagnols (2), il savait gré au P. Possevino de ses bons offices ; instruit par la Clielle et la Boderie, arrivés l'un et l'autre à huit jours de distance, il déclarait au duc de Nevers, le 22 décembre, qu'il avait résolu de se convertir, « avec bonne cognoissance de cause et pour la satisfaction de sa conscience ; » sa conversion reposait sur « les vrais et solides fondemens qui est la parole de Dieu et l'intelligence qui lui a plu lui en donner (3). » Il faisait ordonner par les Parlements « des processions publiques » à cette fin d'être reconnu par le Souverain Pontife. « Que chacun, disait-il, se mette en état de rendre ses vœux et prières exorables au bien et repos du royaume (4). » Clément VIII connut ces dispositions et en fut content, mais il ne se départit pas de sa réserve. « Ce qui icy a esté fait, dit-il au duc de Nevers, n'a pas esté pour votre personne que j'estime et favoriseray toujours, mais parce que le temps le requerait (5). »

Cependant, à Rome, l'opinion s'était vivement préoccupée du voyage du duc de Nevers et du peu d'effet qui paraissait en résulter. Beaucoup de cardinaux s'étaient plaints au Pape et à d'autres de ce qu'il ne leur eût rien communiqué.

(1) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3988, f° 99.

(2) Le 5 janvier 1594, écrivant au duc de Nevers, le Roi se plaint du « trop de créance que l'on donne aux suggestions et persuasions de ceulx qui sont clairement congneus par tout le monde n'estre poulsez que d'une insatiable ambition et occasion de trouver estrange le rude et indigne traitement qui vous est faict. » *Lettres missives*, supplément, p. 381.

(3) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3988, f° 101. Lettre du 22 décembre.

(4) *Ib.*, f° 76. Lettre du 17 décembre 1593.

(5) *Ib.*, 3987, f° 239.

Il ne fallait pas cependant, disaient-ils, faire si peu de cas de sa mission et regarder comme peu important l'absolution à donner au roi de Navarre; Sa Sainteté aurait dû consulter à ce sujet le collège des cardinaux et écouter l'avis et le conseil de chacun d'eux. Clément VIII réunit alors un consistoire le 20 décembre et parla d'abord sévèrement de ces plaintes qui provenaient d'un sentiment peu conforme à la foi; s'il n'avait été retenu par les égards à garder, il aurait pu faire interroger sur la Foi ceux qui se les permettaient et procéder contre eux, puisqu'ils se déclaraient ainsi les partisans d'un hérétique relaps, condamné par le Saint-Siège. L'affaire cependant était assez simple pour qu'il n'eût pas besoin de prendre l'avis des cardinaux : la question de droit était évidente; du reste il avait communiqué aux Congrégations de France et de l'Inquisition tout ce qui avait été dit et fait en cette circonstance, et rien n'avait été réglé que de leur consentement. Clément VIII rappela alors ce qui avait précédé et suivi l'arrivée du duc de Nevers, et comment il n'avait pas été reçu en qualité d'ambassadeur du Roi de France, mais en sa qualité de duc de Nevers, non pour traiter une affaire publique, mais des intérêts particuliers. Cependant, disait le Pape, il avait été parlé de la conversion du Navarrais, de son absolution et réhabilitation. Quatre fois déjà et pendant de très longues heures, il l'avait entretenu sans apprendre rien de nouveau : il n'avait donc pu accorder ce que le duc demandait, vu l'impénitence de celui dont la conversion n'apparaissait pas entière, sincère, et qui était réputée par plusieurs feinte et simulée. Il n'avait fait aucun acte de satisfaction comme doit le faire un vrai pénitent converti, au contraire il avait commis des actes impies, il y avait donc pour le royaume de France et pour la chrétienté un danger très grave et imminent si, proclamé roi, il redevenait hérétique et se montrait de nouveau ennemi de l'Église. Le Pape demanda aux cardinaux de s'apaiser, afin de ne pas provoquer par leurs récriminations la juste indignation du Saint-Siège. Il y a ici trois choses distinctes, fit-il observer, l'absolution *in foro conscientiæ*, l'absolution *in foro exteriori*, la réha-



bilitation à la couronne. Les lois ecclésiastiques lui défendaient de donner l'absolution et il aimerait mieux mourir que de rien faire d'indigne du Saint-Siège. L'Eglise ne se gouverne pas d'après les usages de la politique, mais d'après les règles du droit, transmis par les Papes ses prédécesseurs (1).

Aussitôt le duc de Nevers, un peu ému de ce qui s'était passé au Consistoire, demanda une dernière audience. Le cardinal Sega lui-même, si favorable à la Ligue, chargea Mgr Montorio de prier le Pape de ne pas laisser partir le duc de Nevers mécontent, car il fallait continuer les négociations et « ne pas rompre ce fil si important pour la chrétienté. » Le duc de Nevers était décidé de ne pas s'en aller avant d'avoir obtenu une réponse écrite au mémoire remis au Saint-Père : « Je ne partirai pas, disait-il, quand même les sbires viendraient m'arracher de mon lit ; Sa Sainteté pourra me faire couper la tête, mais je ne partirai pas. »

Au 1er janvier 1594, il espérait une réponse favorable (2), mais elle fut aussi sévère qu'auparavant (3), et l'âme attristée il quitta Rome le 14 janvier. A Florence il rédigea pour le Pape, intimidé, disait-il, par le duc de Sessa, un nouveau mémoire dans lequel il exposait les raisons en faveur de l'absolution du Roi (4).

Les théologiens se livrèrent bataille sur cette question et écrivirent de nombreux mémoires pour et contre. Le Pape ne peut ni ne doit absoudre, disaient ceux enclins aux passions espagnoles, et cela pour huit raisons longuement déduites, tandis que d'autres, soutenant le contraire, allaient jusqu'à prendre la défense des Evêques dans leur conduite à

(1) *Acta consistorialia*, f° 585, et *Négociat. diplom.*, t. V, p. 181.
(2) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3989, f° 1. Lettre au duc de Mantoue.
(3) « Cosi severa che prima. » *Ib.*, f° 38. Lettre de Nevers au Roi.
(4) *Ib.*, f° 108. Le cardinal d'Aragon écrivait au duc de Nevers le 16 décembre 1593. « Les ennemis de la France ont l'esprit si malin que je pense qu'ils n'omettront rien de toutes les subtilités pour excogiter pour rendre votre bonne cause odieuse. »

Saint-Denis (1). L'agitation des esprits surexcités par cette polémique était extrême.

Le duc de Nevers, l'ambassadeur d'Henri IV, quittait donc Rome, afin « de ne plus perdre son temps » (2), lorsque le cardinal de Joyeuse, le baron de Senecey (Beauffremont) et l'abbé d'Orbais y arrivaient (3) : ils n'étaient pas seulement les envoyés de Mayenne, mais ceux de l'Union des catholiques. Ils restèrent deux mois, et le 14 mars le Pape ordonna à M. de Senecey de mettre par écrit les principaux points de leur conversation. L'abbé d'Ossat rédigea le mémoire (4).

La France, y disait-on, est dans un état lamentable. On ne peut espérer du mieux et certainement on ira de mal en pis. Il faut y pourvoir d'une manière ou d'une autre. L'Union des catholiques préférerait voir exterminer le Navarrais, mais tous les efforts du Pape et de Philippe II n'ont pu l'arrêter, et au contraire sa puissance a grandi. Aujourd'hui moins que jamais on ne peut espérer d'avancer, car le peu de nobles qui étaient à l'Union se rangent à son parti ; les villes fatiguées de la guerre les imitent et la misère des peuples vient en aide à la cause du Roi. Les secours de l'Espagne, principale force de la Ligue, sont odieux aux Français et il faudrait que le Pape dépensât des millions et que l'Espagne triplât le nombre de ses soldats, pour terminer la guerre au lieu de la prolonger. Tel est l'état vrai de la France. Quiconque dit ou écrit le contraire se trompe ou veut tromper. Or la France a besoin de terminer ses malheurs, non de les prolonger, et

(1) Mémoire d'un cardinal, Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3988, f° 109.

(2) *Ib.*, 3988, f° 131. Lettre de Nevers à Sillery, 25 décembre 1593.

(3) Cette démarche avait été décidée chez le Légat en sa présence et par son avis. L'abbé d'Orbais représentait spécialement le duc de Guise. *Ib.*, 3991, f° 211.

(4) M. Tamizey de Larroque, *Lettres inédites du cardinal d'Ossat*, in-8, Paris, 1872, a rétabli la biographie de d'Ossat. Né le 20 juillet 1537 (et non 1536 ou 1539), à Larroque (et non à Cassagnabère), canton de Castelnau-Magnoac (Gers), fils d'un ouvrier forgeron (non d'un chirurgien), d'Ossat vint à Rome en 1573 et en 1580, avec Paul de Foix, fut secrétaire du cardinal d'Este, puis du cardinal de Joyeuse, évêque de Rennes en 1596, cardinal en 1599, mourut le 13 mars 1604.



les peuples d'une voix unanime réclament la paix. Si elle ne se fait pas avec l'autorité du Pape, au profit de tous, chacun en concluera une en son particulier, comme plusieurs l'ont déjà fait. Il faut donc que le Saint-Père intervienne pour la conclure, que le roi d'Espagne se joigne à lui et que la chrétienté unie marche contre le Turc et les hérétiques. — Le mémoire indiquait ensuite les conditions à demander au Roi : la réception du Concile de Trente, l'éducation catholique du prince de Condé, le seul exercice de la religion dans le royaume, la guerre aux hérétiques qui ne se convertiraient pas. Si le Roi revenait à l'hérésie, il perdrait par cela même la couronne, et les peuples seraient déliés de toute obéissance. On montrait le schisme imminent et comment les intérêts de la religion réclamaient l'intervention du Pape. Un traité général était d'ailleurs le seul moyen d'engager la parole du Roi, qui ne se regarderait pas lié par des traités particuliers. « Votre Sainteté, disait le mémoire, recevra ces paroles d'un soldat peu habitué aux phrases, mais plein de foi, de loyauté et de zèle pour la religion catholique ; en parlant ainsi il croit rendre un vrai service à la cause de son Dieu. » — « Que pensez-vous de ce mémoire? dit un jour le cardinal de Joyeuse à Cosme Camaiano ; — il est très beau, répondit celui-ci, mais il a un défaut. — Lequel? — C'est de venir trois mois trop tard ; il eût dû être remis pendant la trêve et le séjour du duc de Nevers à Rome, afin de paraître plus désintéressé (1). »

Cette déclaration de M. de Beauffremont-Senecey que l'on savait tout particulièrement attaché au duc de Mayenne, dut faire une profonde impression dans l'esprit de Clément VIII. « Sa Sainteté a eu hier (4 février) un grand discours avec un de vos serviteurs, écrivit del Bene au duc de Nevers; sans regretter ce qu'elle avait bien et justement fait, Elle dit désirer de voir les œuvres du Roi pour croire à sa conversion vraye et il en prie journellement Dieu en sa messe, et à

(1) Bibl. nat., f. fr. 3990, p. 7-

l'heure qu'il l'embrassera, il le servira comme son fils aisné et sur tous aimé; cecy est certain et sans doute (1). »

Le cardinal Sega lui-même reconnut la nécessité d'absoudre le roi de Navarre, sans toutefois, dit-il, se trop hâter et sans rien précipiter; mais les événements n'attendaient pas, ils se précipitaient et les peuples désireux de conclure la paix se hâtaient.

IV

Villeroy, l'ancien secrétaire d'État, fit sa soumission au Roi et conseilla au duc de Mayenne, « vu le parti honorable proposé, d'agréer la trêve (2). » Le marquis de Vitry publia son éloquente *Lettre à la Noblesse* pour exposer ses motifs de quitter le parti des Ligueurs et, le 1er janvier 1594, le Roi reçut à Dammartin bon nombre des principaux habitants de Paris, venus pour le supplier d'entrer dans la capitale (3). Ces manifestations et d'autres encore inquiétèrent le duc de Mayenne; il destitua le gouverneur de Paris, J.-F. de Faudoas sieur de Belin, suspect à ses yeux de royalisme, mais le Parlement, tout en « protestant de s'opposer aux mauvais desseins de l'Espagnol et de ceux qui le voudraient introduire en France, » demanda le maintien du gouverneur. Mayenne, pressé par Diego d'Ibarra, maintint sa décision, et M. de Belin fut remplacé par le comte de Brissac (4).

(1) Bibl. nat., f. fr. 3989, p. 77.

(2) M. Le Charpentier, *la Ligue à Pontoise*. L. du 3 janvier 1594.

(3) *Lettres missives d'Henri IV*. Suppl. par J. Guadet, p. 381.

(4) « On peut être rassuré sur Paris, écrivait Diego d'Ibarra, depuis que j'ai fait chasser trois colonels soupçonnés d'être politiques et remplacer le gouverneur M. de Belin par M. de Brissac, gentilhomme bien catholique. » Cité par M. Forneron, *Philippe II*, t. III, p. 217.

M. C. Port a écrit dans le *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, une notice sur Charles II de Cossé, comte puis duc de Brissac.



Les royalistes, dont le nombre grossissait à Paris depuis la conversion du Roi, poursuivirent leur dessein de remettre cette ville sous son autorité et répandirent une foule d'écrits pour entraîner l'opinion : le *Dialogue du Maheustre* (royaliste) *et du Manant* (catholique), le *Banquet du comte d'Arète*, la *Satyre Menippée*, etc., furent les plus célèbres. On jetait à Paris cette interrogation qui était saisissante d'à-propos : « Ne veux-tu jamais te guarir de cette frénésie qui, pour un légitime et gracieux Roy, t'a engendré cinquante roitelets et cinquante tyrans ? »

Le 12 janvier, le procureur général Molé réclama pour le Roi l'obéissance que depuis sa conversion on ne pouvait plus lui refuser, le 13, le Parlement ordonna de supplier le duc de Mayenne de faire la paix, et le 14 il enjoignit au prévôt des marchands de réunir une assemblée de ville pour aviser à ce qui serait nécessaire. Le lendemain 15, les quarteniers ayant exposé la misère du peuple au prévot, celui-ci alla trouver le duc de Mayenne, qui interdit au Parlement de délibérer sur les affaires publiques et aux habitants de s'assembler plus de six ensemble.

Le 21 janvier, Mayenne ayant banni sans jugement six des principaux bourgeois, le Parlement leur ordonna de résister. Il y eut conflit, mais le duc avait la force en main et il fit exécuter son décret, cependant le ressentiment s'accrut. Or, le prévôt des marchands, de Beaurepaire-Langlois, était un homme de tête ; échevin, il avait « d'un longtemps et dextrement pratiqué en tous les quartiers de Paris nombre de personnes de toutes qualités, » recrutant ainsi une armée parmi l'élite de la population parisienne. A Lyon on agit de même (1) et on fut plutôt prêt, car le 16 février 1594 la ville

(1) Le 9 février, tous les consuls portant l'écharpe blanche avaient juré de garder la foi catholique et d'être sous l'obéissance d'Henri IV. Le 21, ils annoncèrent au duc de Mayenne qu'ils avaient reconnu le Roi mais qu'ils garderaient son amitié. *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon* (1589-1594), par Antoine Péricaud. Lyon, 1844, p. 184, 189, 193. Le 20 septembre 1593, la ville avait protesté au duc de Mayenne qu'elle ne quitterait pas la Sainte-Union, p. 147. Le 11 janvier,

se couvrit de barricades en demandant « un roy bon françois catholique. » Le lendemain tout le monde y cria : vive le Roy ! En Provence, les Ligueurs et royalistes se réconcilièrent dans les assemblées de Manosque (janvier 1594) (1), et cinq mois après, le Parlement royaliste de Pertuis devait se réunir au Parlement ligueur d'Aix.

Henri IV agit de son côté, appela Villeroy à reprendre ses fonctions de secrétaire d'État (février) et, comme une des raisons du Pape pour ne pas recevoir son ambassadeur avait été qu'il n'était pas sacré et n'était pas reconnu roi, il alla à Chartres, — car Reims appartenait à la Ligue, — et se fit donner par l'évêque cette onction sainte, dont la vertu, dit un écrivain, était « quasi sacramentelle. »

Cet acte religieux vint encore déterminer plus d'une soumission : Orléans, Bourges, Péronne, Montdidier, et de nombreuses villes proclamèrent le Roi, quelques-unes comme Abbeville en « attendant l'absolution que Sa Sainteté envoira (2). »

Le Ligueur La Chastre écrivait alors au jeune duc de Guise : « Vous pouvez vous départir des étrangers qui vous ont pipé et meschamment trompé (3), » et le 6 mars, le duc de Mayenne se voyant impuissant à contenir le mouvement royaliste, quitta Paris pour aller à Bar-le-Duc, s'aboucher avec les ducs de Lorraine et d'Elbeuf. Mais c'était exposer son pouvoir, et il le perdit en effet. Le comte de Rochefort et d'Espinay Saint-Luc se mirent (4) aussitôt en relations par madame de Brissac avec le gouverneur, et tous

le consulat avait envoyé au duc de Mayenne le capitaine Genoud pour lui dire de venir, et le 22 il traita avec d'Ornano au nom du Roi, p. 183. Cf. *Recherches sur le retour de la ville de Lyon à la monarchie sous Henri IV*, par l'abbé Sudan.

(1) *Épisodes de la Ligue en Provence*, par Camoin de Vence, dans *Revue de la Soc. des Études historiques*. Mars-avril 1883, p. 65.

(2) Prarond, *la Ligue à Abbeville*, t. II, p. 125. V. de Beauvillé, *Documents pour l'histoire de la Picardie*, p. 261.

(3) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3989, f° 78.

(4) D'Espinay Saint-Luc avait épousé Jeanne de Cossé, sœur de M. de Brissac.



trois, d'accord avec le prévôt des marchands, les colonels de quartier et des membres du Parlement, arrêtèrent, le 19 mars, un plan pour l'occupation de la ville (1). Le 21, au soir, Brissac laissa ouverte la Porte-Neuve au bord de la Seine, Diego de Ibarra s'en aperçut, et surveilla Brissac jusqu'à trois heures du matin, où il alla se coucher. Mais en ce moment même, les bourgeois enrôlés par Langlois prirent les armes, et à quatre heures, d'Espinay Saint-Luc se présenta devant la Porte-Neuve à la tête des troupes royales.

Henri IV parti de Senlis la veille, à cheval malgré la pluie, était arrivé vers minuit à Saint-Denys. A six heures du matin, il entra dans Paris, fut reçu par Brissac auquel il remit l'écharpe blanche qu'il portait. La population se réveilla aux cris de : *vive le Roi ! vive la paix ! vive la liberté* (22 mars) ! Tout le monde quitta les couleurs de la Ligue pour prendre celles du Roi, et la foule se pressa autour d'Henri IV, lorsqu'il vint à Notre-Dame entendre la messe. Chacun put en même temps lire et commenter la proclamation datée de Senlis, le 20 mars, où le Roi promettait d'oublier le passé et de vivre en la religion catholique : quelques personnes étaient bannies (2).

Les lansquenets allemands essayèrent un moment de résister, mais le maréchal de Matignon les dispersa après en

(1) Une *Relation* de l'occupation de Paris, *Revue rétrospective*, 1838, p. 5. A. Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. V, p. 694, publie des avis reçus à Florence sur les événements qui précédèrent et accompagnèrent l'entrée du Roi. M. de Brissac, vu sa position de gouverneur, eut la plus grande part au mouvement : « Dieu a permis, écrivait Henri IV le 22 mars 1594, que par le bon et signalé service que mon cousin le maréchal de Brissac m'y a par sa prudence et sage conduite rendu, je y suis ce jourd'hui entré. » *Lettres missives*, supplém., p. 392.

Les lettres patentes en faveur de Brissac sont des 30 et 31 mars, enregistrées au Parlement le 5 avril 1594. La duchesse de Montpensier, sœur du duc de Mayenne, surprise par l'arrivée du Roi, lui exprima son regret que « son frère ne lui eût pas abaissé le pont. — Je n'y fusse pas arrivé si matin », répondit gaiement Henri IV. L'entrée du Roi à Paris fut connue le 24 à Amiens, *la Ligue à Amiens*, par A. Dubois, p. 84.

(2) *Mémoires de la Ligue*, t. VI, p. 85, 88. Cf., M. G. Baguenault de Puchesse, *l. c.*, p. 61. *Ib.* Bibl. nat., *ms.* f. fr. 15, 591, f° 336. f. fr. 3960, p. 273. « Noms de ceux qui sortiront de Paris par volonté du Roi. »

avoir tué une trentaine. Les troupes espagnoles ne bougèrent pas et on les éloigna. Le Légat reçut la permission de sortir ou de rester à son gré : il resta.

Il y eut dans la ville un changement qui s'approcha du miracle, écrit l'Estoille. Paris était au Roi, et l'historien d'Henri IV, M. Poirson, a dit avec vérité : « La révolution fut un soulèvement de la bourgeoisie secondé seulement par un corps de troupes régulières. La réduction de la ville a été l'œuvre en commun du Roi, des politiques et des Ligueurs français, aidés par le concours de la masse de la population. » Aussi le même écrivain a pu faire observer qu'on reconnut là « de quelle utilité est la présence des bons citoyens dans les troubles civils et dans les révolutions (1). »

Le roi publia, le 28 mars, un édit sur la réduction de Paris et rétablit le Parlement. Deux jours après, ce Parlement rendit un arrêt pour « casser et révoquer comme nul tout ce qui avait été fait par les prétendus députés en l'assemblée tenue sous le nom d'États généraux du Royaume (30 mars). » Il ordonna de quitter le parti de la Ligue, révoqua le titre de lieutenant général donné au duc de Mayenne, et supprima « ès registres et liasses ce qui s'est

(1) On a beaucoup parlé de Paris *vendu* et non *rendu*, des sommes énormes données par Henri IV aux capitaines et seigneurs de la Ligue pour prix de leur soumission. M. Arthur Bertrand, dans ses intéressants *Documents pour servir à l'Histoire du Maine*, a montré que pour Bois-Dauphin au moins le chiffre a été très enflé. D'après les pièces authentiques, Bois-Dauphin aurait reçu 155,000 écus, c'est-à-dire 471,000 livres, tandis que Sully parle de 670,800. M. Bertrand montre pourquoi Sully a enflé ses chiffres. (*Documents* p. 116.) Maintenant sur ces 155,000 écus remis à Bois-Dauphin, 67,000 étaient destinés à payer des garnisons ou des dettes contractées au nom du Roi. Bois-Dauphin ne reçut donc pour lui personnellement que 90,000 écus. Mais comme il avait pris des engagements pour 150,000 écus, il lui resta encore 60,000 écus de dettes. Il ne parvint jamais à les acquitter : ses créanciers saisirent la vicomté de Bresteau, en 1621, et le marquisat de Sablé, en 1648. — « Nous ne doutons pas, dit M. A. Bertrand, qu'une étude attentive des traités de capitulations n'amène à constater une semblable exagération pour toutes les sommes que Sully a fait figurer dans son « Estat » destiné à calmer la rapacité des quémandeurs dont Henri IV était entouré. »



fait et passé en la Cour pendant les troubles, contre l'honneur et la fidélité due au Roy. » Les capitulations avec les villes, les traités avec les capitaines se conclurent chaque jour. Le 22 avril, la Sorbonne, si dévouée à la Ligue, reconnut la légitime autorité du roi ; le 13 mai, l'archevêque de Lyon écrivit : « Je supplie très humblement V. M. de croyre que le seul zèle de ma religion m'a tenu en la Ligue, mais depuis qu'après sa conversion, Elle a demandé son absolution, j'ai toujours eu volonté de la reconnaître pour mon Roi légitime (1). »

Il y avait cependant quelques réserves. Amiens restait résolue « de ne jamais reconnaître le roi de Navarre pour quelque nécessité qui lui advienne jusqu'à ce que N. S. Père ait levé l'excommunication (2). » Abbeville demandait au duc de Mayenne comment il fallait se conduire (3), et le duc ordonnait d'adresser des prières à Dieu, « afin de disposer chacun à apporter à l'assemblée une bonne et sainte résolution (4). » En attendant, il envoyait le baron de Senecey en cour « pour pénétrer jusqu'au fin fond ce qui se pouvait obtenir du roi. » Les articles proposés par Jeannin, au nom de Mayenne, parurent « excessifs et trop préjudiciables à l'État, » mais ils devaient être adoucis et repris. De son côté, le duc de Guise, par l'entremise de la Rochette et de Péricard, présentait au roi ses conditions (5). On n'était pas loin du complet dénouement, car la déclaration du Ligueur Beauffremont-Senecey, faite à Rome presque jour par jour avec la démarche du ligueur Brissac à Paris, était décisive (6).

(1) Lettre publiée par M. Tamizey de Larroque dans la *Revue des Questions historiques*, octobre 1866, p. 616.

(2) A. Dubois, *la Ligue à Amiens*, p. 84.

(3) Prarond, *la Ligue à Abbeville*, t. III, p. 110.

(4) *Ib.*, p. 113.

(5) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3990, f° 161. Il devait faire sa paix le 22 octobre 1594. *Ib.*, 3991, f° 95.

(6) Lomellini écrivait le 5 septembre 1594 : « Questi signori di Gioiosa et Senesse che pensavano trovar oglio et fregar presto, si trovano scarsi

V

Il y avait alors deux dangers à courir, deux écueils à éviter : danger d'être trop roide et de perdre ainsi la religion en France en créant un schisme, danger d'être trop faible et en ne maintenant pas le droit de l'Église d'abaisser ainsi le caractère sacré de la religion.

« Auprès du roi il y avait des gens qui pour un poil de leur intérêt, écrivait d'Ossat, ne se soucieraient que Sa Sainteté et le Saint-Siège perdissent l'obéissance de toute la France (1). » D'un autre côté, il y avait des catholiques « si transportez de haines, qu'ils ne voudraient à aucune condition voir le Pape accorder l'absolution. »

Les Espagnols étaient à la tête de ces derniers, « ils font ce qu'ils peuvent pour empêcher la réconciliation de la couronne de France avec le Saint-Siège, écrivait d'Ossat : ils ont publié des livres pour mettre scrupule en l'âme du Pape et de tous ceux qui inclinent à l'absolution. » Pour cette bataille engagée sur le terrain théologique, ils provoquaient des religieux jésuites, oratoriens et autres, à déclarer que le Pape ne pouvait et ne devait absoudre Navarre, même *in foro conscientiæ*. La puissance de leurs intrigues était grande, et le cardinal de Gondi trouvait partout en Italie, l'impression générale que le Souverain Pontife, dominé par les Espagnols, haïssait la France et le roi. Des Ligueurs se

d'acqua chiara... essi partiranno di qua non manco onore, manco frutti et manco sodisfattione di lei. » Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3991, f° 15.

A la fin du printemps, le commandeur de Diou était mort à Rome de faim et de privation (di fame e stento). Si le cardinal de Joyeuse n'avait fourni de l'argent, il n'aurait pu être enseveli. Peu auparavant on avait appris la mort du cardinal de Sens. Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3990, f° 202.

(1) *Lettres* de d'Ossat, p. 22.

rencontraient encore pour entretenir cette répugnance en adressant au Pape des réquisitoires contre le nouveau souverain, et plus d'un disait, depuis longtemps dans son cœur, ce que les Espagnols exposaient dans un Mémoire au Pape, et ce que les consuls de Marseille devaient écrire plus tard, le 1[er] juillet 1595, sur « la frauduleuse et feinte conversion que le Roi dit avoir fait par devant aucuns prélats ses fauteurs. » Il ne fallait donc y avoir égard, « d'autant que ce n'est qu'une vraie hypocrisie. » Les charges enlevées à une partie des catholiques n'étaient-elles pas données aux huguenots, à ce point que le Parlement de Paris se trouve être déjà composé pour plus des deux tiers de gens du parti hérétique? — La défiance contre de « bons catholiques, » la disparition de plusieurs « misérablement empoisonnés, tués, assassinés, » annonçaient assez que « le Roi ne cherche à être reçu à conversion et absolution que pour ruiner avec plus de facilité et plus doucement les chrétiens de la France (1). » Telle était l'opinion demeurée en beaucoup d'anciens Ligueurs, et ces avis, sans cesse renouvelés, émanés de catholiques qui « protestaient de rester vrais enfants d'obédience au Souverain Pontife jusqu'à ce que le ciel leur eût donné un roi très chrétien de nom et de fait, » expliqueraient au besoin, avec les menées des Espagnols, la lenteur avec laquelle Clément VIII paraissait agir.

A la fin d'avril 1594, le cardinal Sega envoyait prévenir le Pape que « dans l'intérêt du royaume, il ferait bien de rebénir le Roi (2), » et arrivé à Rome, le 13 novembre, il disait, que « si le Pape ne donnait l'absolution, le schisme était tout fait sans qu'il y eût aucun remède (3). » Les esprits étaient en effet irrités, et, pour intimider sans doute, un arrêt du Grand Conseil défendit de s'adresser à Rome pour obtenir des bulles et des expéditions de bénéfices; les provisions devaient être données par l'archevêque de Bourges

(1) Archives du Vatican, *l. c.*, t. XLIII.
(2) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3990, f° 8.
(3) Lettre de d'Ossat du 16 décembre, f° 24.

et des lettres du Parlement. « L'Église nationale » apparaissait donc menaçante à l'horizon et le schisme parut un instant imminent ; magistrats et ecclésiastiques étaient très montés contre la Cour de Rome et, sans le cardinal de Gondi, le marquis de Pisany et surtout le Roi, on se serait laissé emporter à des actes fâcheux. Mais le Pape était « vraiment discret, prudent, bon, et la raison sur lui avait de l'empire (1), » il aimait à lire les renseignements que le duc de Nevers lui faisait passer, car « il estimait très fort ces advis et conseils » et en « faisait très principal estat (2). »

Le 13 juin 1594, le cardinal Aldobrandini, secrétaire d'État, assurait de nouveau le duc de Nevers, des excellentes intentions de Clément VIII envers la France : « Que le Roi donne des signes de repentir et de pénitence, disait-il, et le Pape fera connaître au monde la vérité qu'il n'a jamais fermé la porte, ni donné exclusion absolue... Dans ces affaires, il n'a jamais écouté des interests humains, mais a regardé seulement le pur et simple service de Dieu (3). » — « Le salut des âmes, voilà tout ce qu'a jamais voulu le Saint-Siège en cette affaire ; il n'a en vue aucun intérêt particulier et veut seulement assurer en France la religion catholique... le salut des âmes, répète encore Aldobrandini, est et sera la fin, le but et l'objet de cette négociation. La porte est large et nullement étroite (4). » Clément VIII avait les mêmes paroles : « Je ne me suis proposé en ces affaires que de conserver la religion catholique et l'État, » dit-il un jour à l'abbé d'Ossat, et étendant son bras droit et l'empoignant au-dessus du coude avec sa main gauche, il s'écria avec animation que, si avec ce bras il pouvait remettre le royaume de France en l'état auquel il était du temps d'Henri II, il le donnerait bien volontiers. « Je prie Dieu pour la France,

(1) « In verita il Papa è discreto, prudente e buono, e col quale puó assai la raggione. » L. de Cosme Camaiano, 2 mai 1594. Bibl. nat., *ms*. f. fr. 3990, p. 9.

(2) Bibl. nat., f. fr. 3990, p. 175, 204, 206.

(3) *Ib.*, p. 75.

(4) *Ib.*, 3991, p. 12.

ajouta-t-il, et pour que le Roi devienne bon catholique (1). » D'ailleurs il n'avait point refusé au duc de Nevers de recevoir le Roi : il lui avait dit, au contraire : « Si le Roi donne des signes de pénitence et fait de son côté ce qui est en lui, le Pape remplira son devoir. » Mais les Espagnols cherchaient à tout empêcher. Avec l'appui du duc de Nemours, ils comptaient entrer en France par la Bourgogne et par la Flandre, afin de détruire, disaient-ils, les hérétiques ; aussi l'abbé del Bene craignait de les voir « étonner cette cour (de Rome) de leur entreprises » et la faire retourner « en ses anciennes irrésolutions et temporisements, si ces choses ne sont contre-balancées (2). » Plusieurs prenaient ainsi plaisir à soulever des difficultés : Le Pape, disaient-ils, doit et veut obliger le Roi à faire la guerre aux hérétiques. Mais Clément VIII « ne voulait ni l'impossible, ni le trouble de ce royaume, ains son repos avec l'assurance de la religion (3), » et le cardinal secrétaire d'Etat répondait encore à ces exagérés : « Quant à faire la guerre contre les hérétiques (qui était le but de la politique des Ligueurs appuyée sur ce principe qu'il fallait à tout prix poursuivre l'erreur), si cela ne se pouvait faire, Sa Sainteté ne demandait jamais choses impossibles et se contenterait de tout ce qui se pouvait faire (4). »

Au milieu de ces passions, le Pape se tenait sur la réserve : ses réponses étaient toujours brèves et rares, son naturel, écrivait del Bene, étant de ne point répondre quand on le presse, mais Clément VIII chargeait le cardinal Aldobrandini d'écrire au cardinal de Gondi, pour approuver ce qu'il avait fait jusqu'à présent, l'encourager à continuer et lui dire de se concerter avec le duc de Nevers.

(1) *Lettres de d'Ossat*, p. 16, 18.

(2) Bibl. nat., f. fr. 3990, p. 163.

(3) *Ib.*, p. 205. « Le Pape, m'a dit Aldobrandini, est personne discrette pour vouloir ce qui se pouvoit. Quant à la Ligue, qu'il l'avait cogneue trop tard et toutefois assez à tems pour considérer que les princes temporels ne vouloient telles partialités en leurs Etats. » Lettre de d'Elbène, du 2 septembre 1594, *ib.*, f. fr. 3991, f° 1.

(4) *Ib.*, 3990, p. 175.

Aussi, lorsqu'un courrier eut annoncé à Rome le prochain départ d'un mandataire du Roi, Sa Sainteté en éprouva un grand contentement; c'est le mot du cardinal secrétaire d'État. « Le plaisir que cette nouvelle a donné à toute ceste cour, écrivit aussi Mgr Lomellini au duc de Nevers, est telle que vous savez... mais plus remarquable est le plaisir de Sa Sainteté et de Messieurs ses neveux. » — « Les cœurs sont changés, écrivit également le P. Thomas Bozzi, on attend M. du Perron : le cardinal Sega a écrit ici beaucoup d'éloges sur son compte, et le Pape se montre très disposé en sa faveur. » Il eût cependant désiré recevoir le duc de Nevers « pour luy changer la mauvaise monnoie de l'année passée, » et, en attendant, Aldobrandini priait le duc de lui indiquer « les moyens les plus utiles à employer pour sauver le royaume. »

Gondi allait envoyer à Rome le P. Commolet, de la Compagnie de Jésus, pour disposer les esprits en faveur du Roi; les PP. Georges et Gueret, ainsi que le P. Sirmond, aidèrent Commolet ; le P. Possevino était déjà gagné, mais personne ne servit plus efficacement la cause d'Henri IV que le P. Acquaviva, général de l'Ordre, et le jésuite cardinal Toleto (1).

La tentative d'assassinat de Barrère sur Henri IV ayant amené très iniquement l'expulsion des Jésuites de France, les amis du roi furent contrariés. « L'accident survenu au Roy nous a si étonnez, écrivit Lomellini, que rien plus voyons que tous les diables de l'enfer sont sortiz de l'air pour empescher le bien de la Chrestienté par l'union de la France avec le Saint-Siège (2). » C'était un malheur, et ce renvoi des Jésuites déplut beaucoup au Pape ; le P. Possevino, adressé par la duchesse de Mantoue au duc de Nevers, vint en France. « Le licenciement de notre Compagnie a été, dit-il, l'occasion de mon voyage, » et il en plaida la cause

(1) Le P. Prat, *Recherches historiques sur la Compagnie de Jésus au temps du P. Coton*, t. I, p. 233, 234.

(2) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3992, f° 16. Lettre de Lomellini, 21 janvier 1595.



près du Roi, puis « il remplissait son désir de voir le royaume en paix, assurant que le retard pour la réconciliation avec le Saint-Siège ne venait pas de Rome (1). » En effet, le cardinal Aldobrandini écrivait : « Les mauvais offices des ennemis de la France ne détournent pas le Pape de sa bonne volonté. » Mgr Malvasia était envoyé à Paris pour observer et se renseigner. En vain « le roi d'Espagne et ses ministres ne cornent autre chose tous les jours aux oreilles de Sa Sainteté que de se déclarer de nouveau contre le Roi, » les critiques des Espagnols se découvraient : le Pape « les cognoist meshuy trop, disait d'Ossat, et il est trop bien averty pour se laisser tromper par eux. » Ainsi Philippe II qui, pour satisfaire des intérêts souvent égoïstes, détourna de son but légitime la puissance que Dieu lui avait donnée, voyait justement son crédit tomber et sa renommée décroître.

Le 18 mars, le cardinal Aldobrandini écrivait au duc de Nevers : « Le Pape a reçu votre lettre sur les périls du royaume et le remède que vous désirez. Le remède, je le dis par ordre de Sa Sainteté, n'est de personne plus désiré que de Sa Sainteté qui tient la porte très ouverte (2). » A d'Ossat, le cardinal disait : « Le Pape en refusant l'absolution ferait contre le profit du Saint-Siège, » et il assurait le chargé d'affaires français, des bonnes dispositions du Souverain Pontife, non seulement « à ouïr tous ceux que le roi voudrait envoyer, mais aussi à faire toutes choses qui seraient pour le bien de la religion et de l'Etat. » Ces déclarations étaient nécessaires, car Henri IV, après le refus du Pape de recevoir le marquis de Pisany, le cardinal de Gondi, le duc de Nevers, ne se souciait plus d'envoyer personne à Rome, persuadé qu'on y était résolu de ne jamais accéder à sa demande. Mais Clément VIII avait lui-même chargé le cardinal de Gondi de laisser entendre qu'il recevrait à présent l'envoyé du Roi : Henri IV le comprit et fit le dernier pas. Le

(1) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3992, f° 88. Lettre du 12 avril 1595. Des lettres de Possevino à Gondi et à Nevers sont *ib.*, f° 136, 139, 145, 151, 166.

(2) *Ib.*, f° 71.

10 mai 1595, il nomma officiellement comme ses « procureurs spéciaux, » Jacques Davy du Perron, évêque d'Évreux, et Arnaud d'Ossat, « pour présenter au Pape les déclarations et excuses, le supplier d'octroyer sa sainte bénédiction et sa souveraine absolution et souscrire les promesses canoniquement exigées (1). »

Il était temps : « On a besoin du secours du Pape, écrivait l'évêque de Nevers, car s'il refusait la grâce de l'absolution, le dernier acte de la tragédie serait proche. C'est le retour du roi dans le sein de l'Église qui doit sauver : il n'y a personne assez aveugle et jugeant assez mal les choses pour ne pas prévoir et voir l'extrême ruine de la France (2). » L'abbé d'Ossat le disait également au secrétaire d'État : « Comme auprès du Pape il y a des gens qui font tous les jours de mauvais offices contre le Roi, aussi n'en manquait-il pas pour en faire auprès du Roi contre le Pape (3). »

Bientôt ce ne fut plus à Henri IV à désirer que l'on se pressât d'agir, ce fut à Clément VIII, et le cardinal Aldobrandini se plaignit, le 23 juin, qu'on n'arrivât pas. « On donnait ainsi temps et opportunité à ceux qui ne voulaient ceste réconciliation, de faire mauvais offices et susciter de nouvelles difficultés, mais ce nonobstant, disait-il, Sa Sainteté persévérait toujours en la mesme bonne volonté et avait les bras ouverts pour embrasser qui ferait ce qui estoit deu à Elle et au Saint-Siège. » Le Pape n'avait jamais changé, disait Aldobrandini, « mais avait toujours eu une mesme volonté et une mesme fin. Quand il avait usé de rigueur, il l'avait fait pour ce qu'il jugeait qu'il était ainsi expédient pour le bien de la religion catholique, et maintenant qu'il prenoit autre voie, il le faisait parcequ'il est ainsi bon et utile à la religion. »

Du Perron se mit en route par la Lorraine, Strasbourg, le

(1) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3474, f° 1-9. Instructions du 9 mai.

(2) Archives du Vatican, *l. c.*, t. XLII, f° 121.

(3) *Lettres* de d'Ossat, p. 299. L'abbé del Bene écrivait alors de lui cet éloge : « M. d'Ossat veut mériter sans apparence. » Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3991, f° 81.



pays des Grisons; le 28 juin il fut à Brescia et le 12 juillet il arriva à Rome, où se trouvait l'abbé d'Ossat. Pendant que la foule l'attendait à la Porte-du-Peuple, il prit à Ponte Molle la route du château Saint-Ange, afin de gagner *incognito* le palais Patrizzi, où des appartements lui avaient été retenus. Le soir même il fut admis à baiser les pieds du Pape. L'évêque et le Souverain Pontife vivement émus (1) ne parlèrent alors d'aucune affaire, mais le 16, les deux « Procureurs spéciaux » eurent une audience officielle pour exposer l'objet de leur mission. Clément VIII, très satisfait, permit aux cardinaux réunis le lendemain en Consistoire, d'écouter les procureurs, de lire leurs mémoires et de recevoir leurs visites : partout du Perron « trouva tout le bon accueil qui se pouvait désirer, » car depuis longtemps « chacun priait que le Roi se montrât zélé catholique. »

Le moment décisif était venu et Clément VIII implora une dernière fois la lumière divine : il pria et fit prier (2). Dès le soir même de l'arrivée de du Perron, il ordonna de grandes processions aux basiliques majeures de Saint-Pierre, Saint-Jean et Sainte-Marie (3). « Tout Rome, par exprès commandement du Pape, est en dévotion, écrivait d'Ossat, faisant tous les jours des processions et continuelles prières à Dieu. » Le

(1) L. du card. Aldobrandini, 15 juillet, *ib.* 3993, f° 28. Camille Capilupi écrit le 22 juillet : « Fu ricevuto et udito con tenerezza tale che ad ambedue caddero le lacrime, » *ib.* 3993, f° 36. « Papa lo vidde di bonissimo occhio et si sodisfece grandemente della modestia usata da lui, » f° 55.

(2) Thomas Bozzi écrivait déjà de Rome le 4 octobre 1594 : « Ciascun prega ch'egli (le Roi) si mostri zelante cattolico. » Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3991, f° 79.

(3) On était partagé en trois groupes, chaque groupe visitait un matin une des basiliques. Les processions ordonnées d'abord pour trois jours se continuèrent les jours suivants. Les prières des Quarante-Heures furent dites à Saint-Louis au milieu d'un grand concours de monde. Le cardinal Aldobrandini écrit le 15 juillet : « Hora si attende alle devotioni et a pregar Dio che si degni mostrar la buona strada di dar fine a questa s. causa. » Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3993, f° 28, et le 27 : « Fu novo et frequente et generale ricorso alla bonta et misericordia divina in raccomandarle con le sancte orationi questa importantissima causa. » *Ib.*, f° 55.

Pape vint lui-même deux fois (5 et 15 août), « tout pieds nuds, sur l'aube du jour, depuis son palais de Monte-Cavallo jusques à Sainte-Marie Majeure, et là, fit une très longue oraison et y dit la messe, toujours pieds nuds, et après une autre longue oraison, s'en retourna encore pieds nuds en son dit palais, toujours pleurant et tenant la teste basse sans donner la bénédiction, ny regarder personne (1). » Cette attitude était touchante et avait certes quelque grandeur.

Clément VIII consulta également beaucoup le cardinal Toleto, dont la raison, tout en conseillant les précautions, n'hésitait pas sur la voie à suivre (2); Philippe de Néri ordonnait à un illustre religieux de l'Oratoire, à Baronius, de dire au Pape dont il était le confesseur qu'il ne pourrait lui donner l'absolution s'il ne l'accordait pas au roi de France (3). Mais Clément VIII voulait l'accorder et par son ordre le cardinal Gesualdo, président de la Congrégation des Rites, étudiait les formalités de l'absolution à donner à un roi hérétique.

L'ambassadeur d'Espagne aurait voulu agir, pour neutraliser ces influences, mais il ne savait que faire. On le voyait discuter pendant des heures, tantôt chez le cardinal Toleto, tantôt chez d'autres cardinaux, n'épargnant ni plaintes, ni menaces, car « si le Pape, ses neveux, le Sacré Collège et toute la cour se montraient navarristes, Philippe II, disait-il, pourrait se souvenir des cardinaux neveux plus encore qu'il ne s'était souvenu des Carafa. » Furieux contre le cardinal de Saint-Georges, un des neveux du Pape,

(1) *Lettres* de d'Ossat, p. 87.

(2) « M. le cardinal Tolet a fait des miracles et s'est montré aussi bon français que le cardinal de Sens bon espagnol. » Les *Ambassades* du cardinal du Perron, p. 16. « Il se peut dire avec vérité qu'après Dieu, ledit cardinal a plus fait et pu auprès de N. S. Père que tous les autres hommes ensemble pour la fiance que S. S. a en sa doctrine, prudence, intégrité, fidélité et bonne affection. » *Lettres* de d'Ossat, t. I, p. 165.

(3) Mgr Capecelatro, *Vita di S. Filippo di Neri*, t. II, p. 658.

l'ambassadeur s'emporta jusqu'à dire que s'il n'avait pas sa dignité, il l'aurait appelé en duel, parole inconsidérée que le très jeune secrétaire d'État releva avec une non moins blâmable vivacité en disant que s'il ne portait pas son habit, il lui aurait répliqué. Près de voir la partie perdue, le duc de Sessa ne niait plus au Pape le pouvoir d'absoudre le Roi, mais désirait qu'on exigeât de lui des conditions très dures, dans la secrète pensée sans doute de voir tout se rompre.

Cependant les agents des diverses puissances avaient à plusieurs reprises supputé les votes du Sacré Collège et ils interrogeaient anxieusement l'avenir. Le 2 août, il y eut une Congrégation générale où tous les cardinaux, sauf deux (Aragona, Pallavicini), alors malades, assistèrent (1). L'émotion fut dans tous les cœurs lorsque le Pape raconta les diverses phases de la négociation : « Le prince de Béarn lui avait d'abord envoyé le cardinal de Gondi, mais les partisans de la Ligue lui ayant écrit que s'il ne voulait pas faire à leur cause le plus grand tort, il ne devait pas le recevoir, il ne l'avait pas reçu. Le prince avait ensuite fait partir le marquis de Pisany, et les mêmes démarches de la part des Ligueurs, eurent près de lui le même succès. En dernier lieu vint le duc de Nevers, et il l'accueillit seulement comme un particulier, sans lui accorder un caractère officiel. Peu après le duc de Mayenne chargea le baron de Senecey et le cardinal de Joyeuse d'avouer la nécessité, dans l'intérêt de la religion et du pays, d'absoudre le roi de Navarre, et, depuis, presque toute la France s'était ralliée à lui : Lyon, Paris, Orléans, Rouen, lui avaient ouvert leurs portes. » Clément VIII fit alors lire les deux lettres demandant l'absolution, et la plus courte, écrite de la main du Roi, émut beaucoup toute l'assemblée, mais ne voulant rien faire à l'improviste, il désira prendre en particulier, comme ils l'avaient demandé, l'avis de chaque cardinal. Chacun à tour de rôle resta « au moins une heure

(1) L. de Piles, 5 août. Bibl. nat., *ms. f. fr.* 3993, f° 96. *Acta consistorialia*, f° 604.

et demie ou deux heures » en conférence avec le Pape, pour lire et discuter les mémoires (du 7 au 23 août). Pendant ce temps, le duc de Sessa fit les derniers efforts pour démontrer « les desseins intéressés et hypocrites du Navarrais; » le cardinal del Monte pressait au contraire le Pape d'en finir, et le peuple, irrité de ces longueurs, menaça, si l'absolution tardait à être publiée, de brûler les maisons des Espagnols.

Le 30 août, le Pape déclara en Consistoire que si les cardinaux avaient tous parlé avec sagesse et piété, la plus grande partie d'entre eux, plus des deux tiers, ayant été pour l'absolution (1), il n'y avait plus de difficulté, et qu'il l'accordait aux conditions suivantes : de refuser comme insuffisante et nulle l'absolution donnée, à Saint-Denis, par les évêques, — d'abjurer toute hérésie et de l'annoncer aux princes catholiques, — de rétablir la religion catholique dans le royaume et surtout en Béarn, — de ne donner les biens ecclésiastiques qu'aux catholiques seuls, ainsi que toutes les dignités temporelles, — de publier le concile de Trente, — de donner une éducation catholique au petit prince de Condé (2), — de recevoir un Légat du Saint-Père. Quelques cardinaux ayant voulu répliquer pour « mettre, écrivit del Bene, des longueurs et difficultés, le Pape leur imposa silence, ce qui a tellement abattu l'espérance des Espagnols que nous ne pensons pas qu'ils s'y opposent encore, et quand ils le feraient, ce sera en vain. » — « Les conditions devraient-elles être exécutées avant ou après l'absolution? demandèrent en effet les cardinaux Gesualdo et Colonna, mais Clément VIII répondit : « Elles ne peuvent être remplies sur le champ, elles le seront plus tard, en temps opportun (3). »

(1) *Acta consistorialia*, f° 606, et une lettre du cardinal del Monte dans *Négoc. dipl.*, t. V, p. 260.

(2) Le marquis de Pisany en fut nommé gouverneur : le cardinal de Gondi l'instruisit : « J'en ferai un prince chrétien », écrivait-il.

(3) « S. S. non ha usato qual rigore nelle conditioni et nella penitenza che altri credevano et reputavano convenirsi alla grandezza della gratia, ma ha mostrato in tutte le cose l'amor paterno et la benignita pastorale verso del Re et del Regno. » Lettre du cardinal Aldobrandini. Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3349, f° 63, et une autre 3536, f° 1.



Du Perron et d'Ossat ayant accepté les conditions imposées, le Souverain Pontife prononça solennellement la sentence d'absolution « d'Henri, roi très chrétien de France et de Navarre. » (Dimanche 17 septembre 1595.) La joie fut grande à Rome : le canon du château Saint-Ange retentit et le soir la ville entière fut illuminée en signe d'allégresse (1).

Les derniers Ligueurs n'avaient plus aucune raison de se tenir à l'écart : ils se soumirent (2), mais leur soumission, assez prompte pour qu'on leur sût encore gré, fut toutefois assez réservée pour ne pas être servile.

Le Languedoc se rendit au Roi, mais le Parlement de Toulouse pria « Sa Majesté de prendre en bonne part que la Cour différât de le reconnaître, jusqu'à ce qu'il eût ratifié les articles relatifs à son absolution ; » et un arrêt portait

(1) Le courrier Valerio apporta la nouvelle à Paris le 1er octobre. Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3994, f° 201. — *Ambassades et Négociations du cardinal de Perron*, in-f°, 1623, p. 162; A. Desjardins, *Négoc. dipl.*, t. V, p. 272 ; abbé Feret, *l. c.*, p. 201. — Le R. P. Charles Anisson, abbé de Saint-Antoine sur le mont Esquilin, fit élever sur la place devant son couvent, qui était considérée comme sol français, un monument en mémoire de la réconciliation du Roi avec le Saint-Siège ; à la première inscription :

CLEMENTE IIX PONT. MAX
IN MEMORIAM.
ABSOLVTIONIS
CHRISTIANISSIMI
HENRICI IIII
FRANCIAE ET NAVARRAE
REGIS
Q. F. A. D. XV KAL. OCT. MDXCV
(c'est-à-dire : que facta ad diem 17 septembre 1595),

on en a substitué une autre lorsqu'en 1744, sous Benoit XIV, le Ciborium, mis au-dessus, soutenu par quatre colonnes, tomba. La colonne de granit rose fut surmontée d'une croix en marbre blanc. *Della colonna detta di Enrico IV*, par G. Tomasetti dans *Bullettino della commissione archeologica comunale di Roma*, avril-juin 1882, p. 73. La colonne, enlevée en 1875 pour cause de travaux publics, a été, sur la proposition du commandeur G. B. de Rossi, placée en 1880 à côté de Sainte-Marie Majeure.

(2) « Les murmurateurs d'icy, non plus que ceux de delà, ne sont pas un pour cent de ceux qui se sont resjouis de nostre absolution. » *Lettres* de d'Ossat, 16 janvier 1576, t. I, p. 110.

« qu'après l'acceptation desdits articles par le Roi, on avisera à ce que les habitants de la Province puissent en toute sûreté de conscience le reconnaitre comme légitime souverain. » (1)

La soumission du duc de Mayenne, déjà bien préparée, car au mois de juillet il avait envoyé au Roi de nouveaux « articles fort modérés et retranchés de ses premières demandes, » devait être la conséquence principale de l'absolution donnée par le Souverain Pontife (2).

Le 28 octobre 1595, le duc écrivit de Châlons où il se trouvait pour demander « la bonne grâce du Roi. » Une chute qu'il avait faite l'avait « empesché d'agir plustot, mais il ne voulait plus penser qu'à être fidèle et à servir comme un très obéissant sujet. » Les Ligueurs en se soumettant eurent souvent les plus nobles accents, et Bois-Dauphin, un Montmorency-Laval, par sa déclaration qu' « il n'avait jamais entendu obéyr qu'à son roy naturel françois, estant de la religion catholique », se faisait l'interprète des sentiments de tous.

La Ligue qui « delà en avant, ressemblait proprement une corneille desplumée » (3), était réellement finie. L'édit de Folembray (janvier 1596) marque le dernier terme de ces oppositions religieuses, de ces velléités d'indépendance, et le marquis de Pisany put avec vérité écrire au Souverain Pontife : « La consolation qu'il a plu à Votre Sainteté de donner au Roi très chrétien et aux bons François par sa sainte rebénédiction, a été reçue on ne peut mieux (4). » Le 4 décembre, le Pape fit lire dans un Consistoire une lettre du Roi, du 12 novembre, qui fut « trouvée merveilleusement belle et apporta un contentement infiny » à tout le collège des

(1) *Inventaire des Archives de la Haute-Garonne*, B. 142, par J. Judicis, in-4°, 1867.

(2) Lettre de Potier, 2 août 1595. Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3993, f° 76.

(3) *Mémoires-Journaux* de l'Estoille, t. VII, p. 30.

(4) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XLIII, f° 277. Lettre du 6 février 1596. — Le gallican marquis de Pisani ne voulait pas prononcer le mot *absolution*.



cardinaux. On y lisait en effet : « J'ose donner l'assurance que Dieu sera glorifié en ce bon œuvre, son Église restaurée en la France, le Saint-Siège honoré et respecté. » Or c'était le but poursuivi par le Souverain Pontife. Aussi du Perron, témoin de sa satisfaction, écrivait : « Il y a cinquante ans qu'il ne vint dépesche en Italie qui fût receue, non seulement avec autant d'applaudissements, mais mesme avec autant d'admiration (1). »

Le 6 décembre une procession solennelle avait lieu en France pour remercier Dieu de la réconciliation du Roi et de l'Église.

VI

L'abbé Alexandre del Bene partit de Rome, le 7 novembre 1595, pour porter en France la bulle d'absolution que, le jour de la Toussaint, on avait remis entre les mains de du Perron. Après avoir « avec beaucoup de difficultés et de désagréments » traversé les montagnes des Grisons où un rhume, la fièvre, des pluies continuelles et la neige, le forcèrent de s'arrêter pendant six jours, del Bene arriva à Nancy ; obligé de revenir sur ses pas, « de quitter la bonne route pendant quatre jours, afin d'éviter les courses de la cavalerie du Luxembourg qu'il savait guetter son passage, « il arrivait à Paris, seulement le 13 décembre. Le Roi était absent. L'abbé parla au cardinal de Gondi et lui remit le bref et les nombreuses lettres dont il était porteur. Le cardinal lui fournit beaucoup de renseignements utiles pour son séjour à la cour, où il arriva enfin le 19 décembre. Cette cour de Henri IV était un camp.

(3) Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3974, f° 10 et 13.

Le 22, en présence du connétable de Montmorency (1), du grand chancelier de Cheverny, de tous les princes et d'une nombreuse noblesse, l'abbé del Bene présenta le Bref particulier de Clément VIII, puis la Bulle. Il n'y eut qu'une voix pour faire l'éloge du Pape, et « cette grâce de l'absolution parut au Roi une des plus grandes fortunes que la bonté de Dieu lui eût accordée. » Aussi exprima-t-il le désir de se montrer digne de ce bienfait, en s'employant un jour au service de la chrétienté et en donnant le repos à son royaume. Henri IV redit plusieurs fois les mêmes paroles ; « il me prit ensuite à part, continue del Bene (1), et m'interrogea avec curiosité pendant une heure sur beaucoup de particularités des affaires de Rome. Il fit de même deux ou trois fois pendant les jours suivants ; je pris l'occasion de lui dire la vérité sur le cours de cette affaire avant et depuis la négociation du duc de Nevers, et j'exposai les raisons qui avaient porté le Pape à temporiser, tout en faisant néanmoins de quotidiennes prières, publiques et secrètes, pour obtenir, selon son désir, la persévérance du prince dans sa résolution. » L'abbé Del Bene parla également de l'affection du Pape pour le Roi et son royaume, de sa paternelle sollicitude pour procurer à ce pays le repos et lui rendre son prestige. Henri IV ne fut pas en retard ; comme les protestants, inquiets de la bonne intelligence rétablie entre le Pape et le Roi se montraient froids (leur lenteur à envoyer les secours promis avait causé, en partie, l'échec éprouvé sur la frontière de Flandres), il dit à ce propos à del Bene : « Je préfère mille fois la bénédiction du Pape à tout ce que j'ai pu avoir perdu du côté des autres. » Il augura pour l'avenir une victoire certaine sur ses ennemis,

(1) « Son Excellence tient la première et principale place de dignité et d'autorité en cette cour, » écrit, le 8 janvier 1596, l'abbé del Bene.

Le cardinal Aldobrandini parle à Montmorency de « la confiance particulière que le Pape a dans ses pieux et prudents avis et conseils sur le vrai service du roi. » Bibl. nat. f. fr. 3537, f° 1. L. du 30 oct. 1595.

« Villeroy gouverne tout, écrit Bonciani, ambassadeur de Florence, le roi ne traite aucune affaire sans lui. » Lettre du 17 janvier 1595, A. Desjardins, *Négoc. dipl.*, t. V, p. 299.

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XLIII, p. 300.



car, « vu le peu de justice de leur cause, ils avaient perdu le prestige de combattre pour la religion, lui, au contraire, béni par le Pape, sûr de sa bienveillance, il défendrait avec plus de hardiesse et de bonheur que jamais, contre les injustes attaques de ses adversaires, ce royaume auquel Dieu l'avait appelé pour le sauver de ses ruines et employer les armes françaises à défendre un jour la chrétienté. »

Henri IV avait déjà désigné le duc de Luxembourg pour être son ambassadeur auprès du Souverain Pontife ; seulement le duc ne pouvait partir qu'au mois de février, et, comme le terme était encore long, Villeroy dit à l'abbé del Bene qu'on pourrait avancer son départ. Del Bene suggéra l'idée d'envoyer, sans attendre le duc de Luxembourg, un seigneur porter la réponse au Bref du Pape (1). Le Roi l'approuva ; mais, avant de décider, il voulut attendre l'arrivée du cardinal de Joyeuse, annoncée dans huit jours.

Dès la réception de la Bulle d'absolution, le Roi avait demandé aux évêques des actions de grâces et des prières, aux gouverneurs des démonstrations d'allégresse pour le jour où elle serait publiée. Il révoqua par lettres patentes la défense de communiquer avec Rome pour les bulles et les provisions de bénéfices, supprima toutes les innovations faites à ce sujet depuis quelques années et rétablit sur ce point l'autorité du Saint-Père en son ancien état. Seulement, le Parlement de Paris fit, comme à son ordinaire, une tentative d'opposition : il refusa de recevoir les lettres patentes et demanda communication du texte de la Bulle. Deux mots lui déplaisaient ; le mot « d'annulation » des actes épiscopaux à Saint-Denys et le mot « absolution » qu'il aurait voulu remplacer par celui de « bénédiction » ou « réconciliation. » Mais, écrivait l'abbé del Bene, les magistrats seront à peine écoutés, le Roi étant résolu à ne pas les laisser s'entremettre en semblable chose (2).

(1) Le 12 novembre Henri IV remercia le Pape et le 17 il remercia le cardinal Tolet (le P. Prat, *Recherches historiques*, t. I. p. 235) « suscité, dit d'Ossat, pour conseiller, procurer, solliciter, acheminer, avancer et parfaire ce que les Espagnols abhorrent le plus. »

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XLIII, f° 305; 24 janvier 1596.

L'abbé, instruit de ces prétentions, avait, en effet, montré au Roi, au connétable, au grand chancelier et à Villeroy, qui sont « les principaux de son conseil et tous trois très dévoués à l'autorité du Pape », combien il importait de ne pas soumettre la Bulle à la censure et aux subtilités du Parlement, et tous l'avaient assuré qu'ils ne le permettraient pas, les lettres du Roi devant avoir leur plein effet. Deux jours après, le 10 janvier 1596, le premier président du Parlement de Paris, et plusieurs conseillers vinrent à Folembray, où se trouvait le Roi, pour lui demander communication de la Bulle, afin d'y relever quelques expressions, mais Henri IV interposa son autorité et le Parlement fut forcé de passer outre.

Les députés du clergé de France, réunis alors en assemblée, vinrent à leur tour présenter leurs « remonstrances » et, le 24 janvier, l'évêque du Mans, dans un discours d'une « grande heure, » se réjouit en leur nom de la « rebénédiction » obtenue du Pape; il parla aussi des abus introduits depuis six ans dans les provisions de bénéfices et dans la vie peu réglée des personnes ecclésiastiques, puis il pria le Roi de rétablir les choses selon les anciens usages, et de demander au Pape l'envoi de délégués pour intervenir dans cette réforme, afin qu'en touts points le respect dû au Souverain Pontife fût observé. En attendant allait-on ratifier les choix faits précédemment pour les bénéfices ou nommerait-on de nouveaux titulaires? Depuis huit ans, plus de cinquante évêchés et cent abbayes avaient été occupés, et les enlever à présent aux titulaires, c'était « mettre la France sans dessus dessous (1). » Le duc de Luxembourg devait traiter cette affaire avec le Pape, mais l'abbé del Bene, afin de la bien commencer, persuada à M. de Gesvre, « un des quatre secrétaires d'État qui gouvernent tout le royaume, » de demander pour son fils ses provisions de bénéfices; de son côté, le chancelier de Cheverny, sur les instances de l'abbé, écrivit au cardinal Aldobrandini que, « pour donner

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XLIII, p. 310. Lettre du 24 janvier 1596.

lui-même le premier exemple d'exécuter les lettres patentes du Roi, il demandait une provision pour son fils (1). »

Del Bene fit remonter à Henri IV l'initiative de ces résolutions : « On ne peut désirer, dit-il, plus de zèle que n'en a le Roi pour l'autorité du Pape. En toutes les choses possibles il veut lui donner satisfaction, autant que l'a jamais fait aucun roi de France. » Et il ajouta : « Je trouve le Roi, plus que les autres, très disposé à se vouloir bien comporter avec le Saint-Siège en tout honneur et respect, et dans toutes mes conversations avec S. M., — elles ont été fréquentes, — j'ai toujours vu une très grande volonté de se conserver dans les bonnes grâces de notre Seigneur. »

Cependant Clément VIII envoya un cardinal Légat *à latere* pour donner plus d'éclat à la réconciliation du roi de France avec le Saint-Siège. Les noms des cardinaux Toleto, Salviati, Paleotto, furent tour à tour mis en avant, enfin le cardinal Alexandre de Médicis, dit le cardinal de Florence, fut choisi et se mit aussitôt en route (2). Gondi devait aller à Lyon pour le recevoir, au nom du Roi, avec de grands honneurs. « J'avais ordre, écrivait-il, de le rencontrer hors du royaume, mais sa diligence a prévenu les intentions du Roi, qui l'attendait seulement au commencement de juillet. » Le cardinal Légat fit à Lyon une entrée solennelle, le 26 juin 1596 : Son but en venant en France, écrivait-il à Montmorency, était de servir l'Église et de pacifier le royaume (3).

(1) Del Bene écrivait, à cette occasion : « J'ai la hardiesse de faire considérer à Votre Sainteté que toute grâce qui lui sera faite sera très bien employée et portera beaucoup de fruit pour l'avenir. J'entends dire que dans le passé il a empêché beaucoup de désordres, il pourra servir en toutes occasions, et je le trouve si bien disposé à procurer la réunion de cette couronne avec Rome, que j'espère beaucoup de lui et de son autorité. » Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XLIII, f° 402.

(2) Le 20 août 1596, le marquis de Pisani écrivait : « Le choix fait par le Pape du cardinal de Florence pour Légat en France, fut digne de la prudence et de la piété de Sa Sainteté, car elle ne pouvait choisir personne plus apte, plus ardente, ni plus droite que Sa Seigneurie illustrissime. » Le cardinal de Florence, né en 1536, devint Pape sous le nom de Léon XI ; il mourut en 1605.

(3) Bibl. nat., *ms. f. fr.* 3537, f° 60.

Du Perron, parti le 18 mars de Rome où il laissa la meilleure réputation (1), passa par Venise et arriva le 5 juillet à Amiens, où se trouvait Henri IV, revenu de Fontaines-Française victorieux des Espagnols (5 juin). Le Roi le reçut avec des « témoignages extraordinaires d'amitié, » l'embrassa à cinq ou six reprises différentes et plusieurs fois, en présence des seigneurs, répéta que l'évêque l'ayant très bien servi, il était très satisfait de ses peines et désireux de les reconnaître.

Le Roi ayant lu le Bref du Pape dit à haute voix qu'il lui était « infiniment obligé non seulement pour la faveur de son absolution, service inestimable, mais aussi pour son amitié et sa bienveillance paternelle. » Ses plus fidèles serviteurs le lui avaient écrit, et les lettres interceptées des ministres d'Espagne en portaient un irrécusable témoignage; aussi dans sa reconnaissance il voulait, disait-il, « consacrer désormais au service de Sa Sainteté, sa vie et son épée. » Il rappela l'affection que les Aldobrandini avaient toujours portée à la France, sans oublier les persécutions que ce dévouement leur avait attirées. « Le cardinal secrétaire d'État, dit-il, a bien montré que cet amour n'est pas éteint avec ses ancêtres, mais est tellement ravivé que c'est à lui, après Sa Sainteté, que l'on est redevable de la grâce de son absolution, pour s'être employé sans crainte à lui obtenir cette faveur. » Le reste de la soirée se passa en semblables discours : « tantôt Henri IV appelait les uns, tantôt les autres, pour leur demander s'il n'avait pas grande obligation à Sa Sainteté pour l'amour qu'elle lui portait, s'il n'était pas ainsi son débiteur et si devant Dieu et tout le monde il ne devait pas le reconnaitre (2). »

(1) Le cardinal Aldobrandini écrivait le 18 mars à Montmorency en parlant de Du Perron : « Ha complito all'officio suo et al servitio del Re con tanta virtu et con si buona maniera che lascia di se altre tanta opinione come amore et desiderio. » Bibl. nat., *ms.* f. fr. 3537, f° 39.

Le 10 mai, le même écrit à Montmorency : « Havendo l'Ecc. V. havuto tanta parte nel bene chi si è fatto sin qui, tanto più si spera che habbi da far il medesimo in l'avenire. » *Ib.*, f° 50.

(2) Arch. du Vatican, *Vescovi di Francia*, t. XLII, f° 348. L. 22 juillet 1596. *Ambassades de Du Perron*, Lettre d'Aldobrandini, 24 juillet 1596.



Mgr Du Perron remit aussi, un autre jour, un petit tableau et un chapelet envoyés par Sa Sainteté. Henri IV les trouva très beaux et en parut charmé. Il destina le tableau à orner l'autel d'une riche chapelle en construction à Saint-Germain en Laye, « lieu de sa demeure la plus ordinaire et la plus agréable, » et garda le chapelet « pour le porter sur lui et le dire chaque jour à l'église (1). » « Le lendemain, écrit l'évêque d'Évreux, je parlai de la venue du Légat, dont le Pape avait hâté le départ, lorsque le Roi n'avait encore envoyé personne pour remercier de l'absolution donnée. — Le retard pouvait être un malheur, répondit ce dernier, mais il n'était pas sa faute, et il provenait en partie de la rivalité de deux seigneurs qui briguaient l'honneur de cette commission, l'un en vertu d'une promesse royale, l'autre en invoquant les services rendus et ses précédents voyages. Il avait été d'ailleurs très occupé en ces derniers temps, comme chacun le savait, était très éloigné de son conseil qui ne faisait rien d'important en son absence, puis la maladie et bientôt la mort de la femme de M. de Villeroy avaient éloigné ce secrétaire d'État, sur lequel il se reposait de l'expédition des affaires d'Italie, car il les connait à fond et les traite avec facilité. »

Très résolu de rendre au Légat tous les honneurs possibles, le Roi pria Du Perron de réfléchir à ce que l'on pourrait faire : il voulait quelque chose d'extraordinaire pour témoigner toute sa gratitude. Du Perron lui suggéra alors la pensée d'aller au devant du Légat, démarche que les autres Souverains n'avaient jamais faite. « Mais cet acte à lui seul manifesterait à tout le royaume les sentiments du Roi. » Henri IV applaudit à cet avis. Du Perron lui avait fait, dit-il, un plaisir extrême en le lui proposant, car il ne voulait ni se conformer à l'exemple de ses prédécesseurs ni calculer sa démarche, puisque le Saint-Père

(1) Plus tard Henri IV dit au cardinal de Florence (L. du 14 août 1596. Arch. du Vatican, t. XLV, f° 15), qu'il voulait faire peindre dans sa galerie des tableaux de Rome.

avait été si obligeant, et c'était témoigner ainsi sa reconnaissance.

Du Perron communiqua également sa pensée au connétable de Montmorency et à Villeroy : tous deux l'approuvèrent beaucoup et dès le lendemain ordre fut donné de retenir le Légat à Montlhéry, à une demi-journée de Paris, jusqu'à l'arrivée du Roi. Mais le Légat aurait déjà peut-être dépassé Montlhéry et serait entré dans Paris? En toute hâte on envoya un courrier à M. de Gondi qui l'accompagnait, avec ordre de marcher à très petites journées, sans en dire toutefois le motif, et Du Perron partit lui-même, moins pour adresser au Légat des compliments de la part du Roi, que pour le retenir dans son voyage.

Le vendredi 19 juillet, vers dix heures du matin, Henri IV arriva à Montlhéry accompagné de quarante seigneurs, parmi lesquels les ducs de Montpensier, de Mayenne, de Nemours, le maréchal de Brissac, Roger de Bellegarde, etc., plusieurs évêques et prélats. Lorsqu'il se rendit au logis du Légat, chacun applaudit et la joie fut générale. Le roi exprima la sienne : « La bonté, la douceur, la modestie, la gravité du Légat lui avait extrêmement plu. Pour lui, pour tout le monde, ce n'était pas un homme, c'était un ange. » L'acte du Roi devait avoir du retentissement dans toute l'Europe. « Il devait édifier les hommes de bien et imprimer très vivement le respect qu'à l'avenir on devait, dans toutes les circonstances, rendre à l'Église, au Saint-Siège et à ses représentants (1). » Le 21 juillet, le Légat fit son entrée dans Paris.

La ratification de la bulle sur l'absolution fut signée le 8 août, « aux Tuileries, » non sans beaucoup de difficultés, écrivit le cardinal de Florence, car « je n'ai eu pour moi que Du Perron, Bellièvre et le Roi qui a voulu maintenir sa promesse et lever toutes les chicanes. Le roi m'aime, a confiance en moi, et m'a demandé si j'étais content de lui. Lorsqu'il prit la plume pour signer, je dis d'approcher

(1) Arch. du Vatican, *Vescovi di Francia*, t. XLII, f° 317.



quelque chose dessous sa main, mais il me répondit : « Ne craignez rien, ma main ne tremblera pas, car je le fais volontiers, comme j'y suis obligé, et je n'ai jamais eu la pensée d'être parjure (1). »

VII

La conversion du Roi avait préparé son absolution, et l'absolution donnée solennellement par le Pape avait ôté à la Ligue catholique sa raison d'être et tout motif de résistance. Cependant plusieurs Ligueurs ne voulaient point encore désarmer. Les protestants étaient également mécontents, et l'Espagne, tout à l'heure presque maîtresse en notre pays, ne se résignait point à l'abandonner.

Il fallait tout faire rentrer dans l'ordre et tout pacifier.

I. L'abbé del Bene avait à Folembray profité de son voisinage de Soissons pour aller rendre visite au duc de Mayenne, alors dans cette ville, et comme il lui parlait du bruit répandu en Italie de son commandement prochain en Hongrie, le duc répondit : « Je n'aurais rien désiré plus, mais aujourd'hui j'ai un maître, le Roi, et sans sa volonté je ne puis disposer de ma personne : je ne puis lui manquer en cette occasion de la venue du cardinal d'Autriche, » chargé par Philippe II de défendre les intérêts espagnols. « Mon désir est de servir Sa Majesté d'une manière effective, pour bien faire connaître au monde que je n'ai plus d'autre pensée », et il en parla très résolument. Le duc se plaignit beaucoup des Espagnols et termina l'entretien en disant : « Je n'ai pas voulu abandonner mon parti avant la déclaration du

(1) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XLV, f° 31. Lettre du cardinal Aldobrandini, 19 septembre 1596. Cf., abbé Feret, *l. c.*, p. 264.

Pape, mais à présent je regarderais comme une grande félonie de n'être pas le serviteur du Roi et le défenseur de cette couronne dont je suis vassal. »

L'absolution du Roi avait donc amené dès le premier moment l'entière soumission du duc de Mayenne, et celle-ci avait déterminé le retour de presque toutes les villes restées encore attachées au parti. Cependant il y avait bien des récalcitrants, et Henri IV en parlait avec une certaine vivacité. « Je crois bien, écrivait le cardinal Légat, qu'il éprouve sur ce point plus de difficultés qu'on ne le croit. Il ne se fie pas aux Ligueurs et au duc de Mayenne moins qu'aux autres, bien qu'il lui fasse agréable figure. »

Marseille, si longtemps un des boulevards de la sainte Union, revint enfin au Roi (17 février 1596). Pierre de Libertat, capitaine de la Porte-Royale, d'accord avec George Dupré, notaire, et Nicolas de Bausset, ancien lieutenant du Sénéchal, appuyé par toute la population, renversa le gouvernement des Consuls, si longtemps maîtres absolus dans la ville, en sorte que l'évêque de Marseille, interprète des sentiments de tous, put écrire alors au Pape : « Nous sommes délivrés de la tyrannie des Duumvirs (1). »

Mais si dans le Midi Marseille n'était plus le foyer de la Ligue, en Anjou les Saint-Offange (2) et en Bretagne le duc de Mercœur (qui cependant avait chargé Jean Valet, prieur de la Trinité, de préparer un traité) (3) en portaient encore le drapeau.

Le cardinal Légat dut envoyer Mgr Ragazzoni pour persuader au duc de Mercœur, au nom du Pape, de rendre obéissance au Roi. Mgr Ragazzoni parti de Vervins le 2 mars

(1) Arch. du Vatican, *Lettere dei Vescovi di Francia*, t. XLII, p. 313. Cf. *Épisodes de la Ligue en Provence*, par Camoin de Vence, dans *Revue de la Soc. des Études histor.*, mars-avril 1883, p. 71.

(2) Cf. *Choix de Documents inédits sur l'Hist. de la Ligue en Bretagne*, par M. Anatole de Barthélemy. Nantes, 1879 et 1880 (2 parties), et *le Dernier des Ligueurs*, par M. l'abbé Favé, *les Saint-Offange*, par M. Pavie, dans la *Revue d'Anjou*, nov.-déc. 1854.

(3) Archives du Vatican, *l. c.*, t. XLIII, f° 305.



1598, arriva le 7 à Angers, où se trouvait l'évêque de Nantes, conseiller intime du duc et de la duchesse de Mercœur. Henri IV allait venir également dans cette ville, où Villeroy le précéda. « L'accord est à peu près conclu, dit un jour Villeroy à Mgr Ragazzoni ; néanmoins le duc désirerait que vous allassiez à Nantes. » Mgr Ragazzoni s'y rendit le 17, et le 18 vit le duc de Mercœur. Il lui apportait, « non les censures du Pape, comme le bruit en avait couru, mais de bons avis pour son bien et des exhortations à déposer les armes, car le Pape n'approuvait pas sa résistance. » Pour appuyer ses paroles, Ragazzoni présenta sa lettre de créance. Le duc la lut et relut avec un visage troublé et ne cacha pas son déplaisir : « Il avait pris, dit-il, les armes pour la religion et avec l'assentiment du Pape. Sans sa vigilance, toute la Bretagne eût été remplie de huguenots; mais il eût reconnu le Roi s'il avait eu l'honnenr de savoir sur ce point la volonté du Souverain Pontife, car pour lui, avec ses quatre mille soldats, il pourrait encore se défendre. » C'était peut-être un peu de prétention ; du moins les principaux habitants de la ville, hostiles au duc il est vrai, venus pour voir Mgr Ragazzoni après son dîner, lui donnèrent des renseignements différents. Selon eux, le duc de Mercœur était abandonné de la plus grande partie de la noblesse, il n'avait pas deux mille hommes, et les habitants désiraient, si l'accord ne se faisait pas immédiatement, voir le Roi arriver à Nantes. La ville alors se soulèverait contre le duc, dont la tyrannie devenait insupportable (1).

Le duc de Mercœur trouva que les Ligueurs bretons réclamaient la paix « trop curieusement, » néanmoins il revit encore Mgr Ragazzoni et fut très content de lui. Le duc était très disposé à obéir au Pape, et avait envoyé à Angers un courrier à la duchesse sa femme pour lui dire de passer par dessus toutes les difficultés qui se présenteraient. Il parla de son profond respect pour le Saint-Siège, de son zèle pour la religion et de son désir de servir le Pape en Hongrie.

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XLV, fº 153 ; 27 mars 1598.

Ragazzoni revint le lendemain à Angers, où le Roi, auquel il rendit compte de son entretien, fit avec des paroles qui venaient du cœur, l'éloge du Souverain Pontife, de son bon esprit, de son grand amour pour la France. « Le Pape, dit-il, a défendu la religion avec des armes spirituelles; pour moi, je la défendrai toujours avec les armes temporelles. » Le 20 mars la soumission de Mercœur était un fait accompli.

II. Après avoir désarmé les Ligueurs, il fallait calmer les protestants. La conversion du Roi les avait irrités, mais ils avaient compris qu'il fallait céder, car ils savaient le Roi résolu à ne leur accorder rien de plus que ce qu'ils avaient (1).

« Le Roi, écrivit le cardinal Légat, estime les hérétiques et il les craint, il paraît être leur obligé et il hait leurs chefs. Ces chefs Bouillon, Lesdiguières, Rohan, La Trémoïlle, Sancy, ont causé beaucoup de mal et fait peur au Roi : chaque jour ils demandaient des faveurs, de pouvoir partout ouvrir des écoles, etc. Le Roi a égard au duc de Bouillon, bien qu'il le déteste, mais il aime Sancy, et Sancy est un homme très adroit. »

Toutefois, ajouta le cardinal : « Il n'est pas vrai que l'hérésie se développe et soit favorisée par le Roi. Le Roi, et de cela je suis certain, a plaisir à entendre parler de conversions d'hérétiques, mais il ne veut pas qu'on les violente. Il n'y met pas les soins qu'il pourrait, parce que son caractère est ainsi dans toutes les affaires, il n'est pas pressé, mais il est absolument faux qu'il ne soit pas sincère, car naturellement il ne sait pas dissimuler. Il a vécu dans l'erreur parce qu'il y est né, mais son intelligence ne l'a pas embrassée, et il n'est pas instruit de la secte qu'il a suivie (2). » « Puisque je suis revenu à la foi catholique, dit un jour le roi au cardinal de

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XLIV, f° 11; 25 nov. 1596.

(2) Le Cardinal écrit : « Non sequirà mai li consigli di alcuni zelanti del servizio del Papa, che affermano che sia bene stringere il Re quando affoga par gli i piedi su la gola; questo io non so fare, ne credo sia la mente del Papa, perche non è bene, io lo dica arditamente, perche se si facesse cosi si romperebbe. »



Florence (1), toute ma pensée est de remettre mon royaume entièrement sous une même religion. J'ai abjuré généreusement et non par raison d'État; je me suis efforcé de ramener tous les grands à la foi catholique et j'en ai fait revenir ainsi plus de trente ; je ne peux blesser les hérétiques, car ils sont en armes, je veux les leur faire poser et les renvoyer chez eux. Je ne ferai aucune concession sans y être contraint par la nécessité, mais je ne peux faire tout en même temps. » Henri IV trouvait derrière les hérétiques la main des Espagnols ardente à soutenir tout ce qui pouvait ruiner la France, et il rappelait au Légat que lorsqu'il marchait contre le roi Henri III, Philippe II voulut lui faire donner 50,000 écus par mois. Il assurait que désormais il était vrai catholique et très affectionné au Pape.

Le cardinal de Florence n'en doutait pas, et toutes ses dépêches sont remplies de témoignages sur le catholicisme du Roi : aussi avait-il confiance dans l'avenir. « Je ne dis pas que ce royaume de France soit parfait et qu'il n'y ait beaucoup d'abus, écrivait-il, mais il est catholique (2), » et dans une autre lettre il montrait avec quel élan les peuples, ayant le Roi à leur tête, revenaient à leur vieille Foi (3).

Entraînés par l'exemple de leur ancien capitaine, beaucoup de protestants s'étaient convertis (4), et Sancy, l'un deux, ayant dit un jour au Roi que plusieurs reviendraient à la religion s'ils recevaient des secours pour les mettre hors de besoin, Henri IV ordonna d'affecter à cette intention douze mille écus sur son trésor (5).

Les protestants espéraient toujours prendre une revanche

(1) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XLIV, f° 15. Lettre du 28 décembre.

(2) *Ib.*, f° 78. Lettre du 4 mars 1597.

(3) *Ib.*, f° 126. Lettre du 8 septembre 1597.

(4) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XLIII; f° 281. Lettre du 15 mars 1597.

(5) Sancy s'obligea à les donner si le Roi ne payait pas. Arch. du Vatican, t. XLV, f° 11. Lettre du 12 mai 1597. Le 24 juin, Sancy exprima au Pape ses sentimens de filiale obéissance. *Ib.*, t. XLIII, f° 430. Le 6 juillet 1597, le Cardinal de Florence écrivait : « Sancy è tanto zelante, poi ch'è convertito ch'io non posso desiderar di piu ed ha in mano il Re piu che mai. Io non parlo a caso. »

de l'abjuration ; ils s'agitaient et ne ménageaient pas leurs expressions. Du Plessis Mornay plaidait pour l'abolition en France du pouvoir du Pape (1) ; à Nantes, les députés n'ayant pu, malgré leurs instances, faire accepter du Roi tous les articles, furent mécontents (2) ; à Sainte-Foy, les plaintes se formulèrent très vivement et Schomberg, dans une réunion où se trouvaient soixante ministres, dut protester contre leurs propos (3) ; à Saumur, les députés des Églises réformées parlèrent des mauvais traitements subis par les protestants par tout le royaume et trouvèrent que « la cause de se plaindre, estait grande (4), » mais à son tour le Roi se plaignit des insolences de ceux de la Religion et tandis que le Légat affirmait l'apaisement des huguenots et leur impuissance à se soulever (5), Henri IV, mieux informé, écrivait à l'évêque de Rennes : « Le party de la Religion est en mon royaulme aussy puissant que jamais, tant pour les villes et places qu'ils occupent en toutes les provinces d'iceluy, qui sont en grand nombre et du mieux fortifiées, que pour l'appuy et support qu'ils tirent de mes voisins (6). » C'était la vérité, aussi il écrivait au duc de Luxembourg : « Si je ne tenais les Ligueurs et les Huguenots en bride par ma conduite et la crainte de mes armes, ils éclateraient et feraient plus de mal que devant (7). »

(1) *Mémoires de Mme de Mornay*, publiés par la Société de l'Hist. de France, par Mme de Witt; 2 vol. in-8°, 1868, t. I, p. 267.

(2) *Ib.*, p. 274.

(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XLIV, f° 49, 3 juillet 1597.

(4) *Mémoires de Mme de Mornay*, t. I, p. 294. « Les soulèvements qu'ils font et désirent causent beaucoup de tracas au Roi » écrivait cependant le cardinal de Florence. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XLIV, f° 24. Lettre du 6 mars 1597. cf. Anquez, *Histoire des Assemblées politiques des Reformés*, p. 60-65, sur l'organisation établie dans l'Assemblée de Sainte-Foy; et Ernest Stahelin, *La conversion d'Henri IV* (en allemand), p. 627-665, sur la situation des reformés après la conversion; et p. 665-672 sur l'Assemblée politique de Sainte-Foy; et p. 674-700 sur la conduite du Roi envers les réformés. (Livre indiqué par le P. Pierling.)

(5) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XLIV, f° 35. Lettre du 5 avril.

(6) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XLV, f° 9.

(7) *Lettres missives*, t. IV, p. 217.

Si les huguenots se remuaient, les derniers Ligueurs suivant l'exemple des Espagnols, les excitaient sous main, puis, lorsque le Roi par quelque concession voulait apaiser leurs murmures, les Ligueurs blâmaient le monarque, l'accusant de ne pas remplir son devoir de roi très chrétien, et de manquer à sa parole. D'un autre côté, les protestants lui reprochaient toujours de les avoir trahis ; rien ne pouvait les tranquilliser, « de sorte, disait Henri IV, qu'ils vont cherchant des suretez en eux-mêmes qui sont très périlleuses. » De loin il était peut-être difficile de comprendre ces perplexités, mais elles contraignaient le Roi à « lâcher quelques grâces aux huguenots pour ôter aux chefs de parti et factieux le moyen de les émouvoir... où je fais plus, ajoutait-il, que si j'y j'employais la force. »

Ces paroles si sages découvraient déjà la pensée de l'édit de Nantes. Henri IV s'en entretint un jour avec le cardinal de Florence et s'excusa de ne pouvoir faire autrement, car il était, dit-il, forcé d'y consentir, afin d'ôter les armes des mains des rebelles : ainsi il pressentait l'opinion du Légat, faisait parler à Sa Sainteté et cherchait à obtenir des chefs protestants la promesse de ne pas se soulever contre lui à toute occasion. Pour lui, il en était convaincu : si par ce traité il n'avait arrêté leur audace, il n'aurait pu faire la paix. — « La nature de cet édit ne m'est pas connue, lui répondit un jour le cardinal de Florence, mais j'ai su plusieurs détails dont Sa Sainteté sera peinée, car elle ne comprendra pas les raisons alléguées par Votre Majesté. — Sa Sainteté reconnaîtra que cet édit n'exprime pas ma volonté, répliqua le Roi qui depuis deux ans avait lutté contre les exigences des Assemblées protestantes de Saumur, de Loudun, de Vendôme, de Châtellerault (1), je le lui prouverai par ma négligence à le faire observer, » et s'il vivait encore six mois il espérait bien éteindre l'hérésie en tout son royaume pour y rétablir l'exercice du culte. « Je n'en doute pas, » ajouta dans sa dépêche le Légat, tant il était convaincu de la

(1) *Histoire des Assemblées politiques des Protestants,* p. 68, 79, 96, 168.

sincérité de son interlocuteur. « Le Roi, écrivait-il, a de nobles sentiments et un cœur vraiment royal ; il a un esprit perspicace et est généreux ; il est homme d'honneur, ne ferait rien de déloyal, même s'il y trouvait son avantage, et perdrait plutôt son royaume; il aime la justice, et, si elle n'est pas rendue, il faut en chercher la cause dans le grand désordre actuel, dans des juges corrompus par la mauvaise habitude de vivre à leur guise sans principes : l'air ici porte à la négligence. »

Ainsi le cardinal Légat se faisait le répondant du Roi et lui tenait compte des difficultés de la situation. Si l'on doit toujours rechercher le désirable, ne convient-il pas souvent, dans l'intérêt même du bien à obtenir, de se contenter du possible? « La peste, la guerre, la famine nous empêchent, le Roi de France et moi, de faire tout ce que nous voudrions, écrivait le Légat, mais je l'affirme de nouveau, si le Roi pouvait avec la paix éteindre l'hérésie, il le ferait. C'est contre l'opinion générale, je le sais, mais c'est vrai. »

L'édit de Nantes fut signé le 13 avril 1598 (1).

III. Tout en faisant disparaître les derniers restes de la Ligue et en désarmant les Protestants, Henri IV cherchait à amoindrir l'influence de l'Espagne et à donner la paix à l'Europe. Les Espagnols avaient été aussi mécontents de la conversion du Roi et de son absolution par le Pape que les protestants et les Ligueurs extrêmes.

L'ambassadeur de Philippe II ayant osé remettre une note

(1) La publication de l'Édit de Nantes, « le plus maudit édit qui se puisse imaginer », disait le Pape à d'Ossat, produisit à Rome le plus mauvais effet. A. Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. V, p. 366. J. Bandini fut chargé de s'opposer à la publication. *Lettere*, avec un avertissement par G. Canestrini dans *Archivio storico italiano*, append., t. II, p. 411-420. Cependant les syndics de l'Église réformée réunis à Romans présentaient au Roi au nom de leurs coreligionnaires des protestations contre l'Édit, qui n'offrait pas, disaient-ils, des concessions suffisantes. *Annales de la ville de Romans*, par l'abbé Ulysse Chevalier. Valence, 1875, p. 6. — M. Anquez, *l. c.*, a donné les pièces (avril 1598), p. 456-502, c'est-à-dire : 1° l'Édit en 95 articles; 2° 56 articles secrets; 3° un brevet; 4° 23 articles secrets. L'Original aux Arch. nat. J. 943, n° 2.



pour sauvegarder, disait-il, les droits de l'Infante sa fille, Clément VIII voulut bien répondre que son intention en donnant la Bulle d'absolution qui réhabilitait le prince excommunié n'était pas de porter préjudice au roi d'Espagne ou de favoriser le roi de France, mais de laisser les prétentions des deux princes en leur état (1).

L'abbé del Bene avait profité de sa présence à la cour pour parler de la paix à conclure avec l'Espagne, mais il était forcé d'écrire qu'on ne la recherchait pas. « La guerre étrangère, disait-il, paraît ici nécessaire pour tenir occupés tous les esprits si habitués aux armes et consumer tant de mauvaises humeurs. » Les Espagnols paraissaient d'ailleurs tellement fiers de leurs récents progrès en Picardie, que ce n'était pas bien le moment de traiter. Le Roi pourtant jugeait la paix nécessaire et il la désirait sans l'espérer, sans surtout paraître la désirer, car les adversaires auraient profité de ce sentiment; aussi il « voudrait, écrivit le cardinal de Florence, que le Pape apprît d'eux le mode et pour ainsi dire le fonds sur lequel ils comptaient faire la paix. » Le duc de Bouillon ayant été d'avis de s'y opposer, le Roi s'emporta contre lui, et le duc mécontent quitta la cour avec un autre protestant, Lesdiguières. « La considération que j'ai pour Sa Sainteté me pousse seule à la paix, écrivait alors Henri IV au duc de Luxembourg, car encore que mon royaume ait besoin de repos,.. nous sommes si accoutumés à la guerre que nous ne pouvons y résister... Ma cause est juste contre un manifeste usurpateur (Philippe II) qui emploie le nom de religion pour couvrir son usurpation, et Dieu, je crois, le fait tant vivre et languir pour lui faire recevoir la juste punition de son ambition demesurée. »

L'Espagne refusait l'intervention du Pape, « mais il la faut, » dit Henri IV au cardinal de Florence (2), et celui-ci s'entremit avec zèle pour préparer et faire réussir la négociation; c'était, dit-on, sa mission secrète, aussi allait-il à

(1) Arch. du Vatican, *Varia*, t. II, f° 1167; 15 avril 1597.
(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XLIV, f° 25.

Vervins avec Bellièvre et Sillery les plénipotentiaires du Roi, et lorsque la paix fut enfin conclue, le 2 mai 1598, chacun lui fit honneur de l'heureux résultat. Le Roi parla avec amour de sa bonté et de sa prudence : « Sans lui, dit-il, non seulement la France, mais la religion catholique et la chrétienté étaient dans le plus grand danger (1). » Le marquis de Pisany, témoin de ses efforts, écrivit de son côté : « On ne peut dire ce que tout le monde doit à la valeur et bonté du Légat, pour avoir traité cette si importante affaire avec tant de prudence et de loyauté qu'à lui seul, ce semble, est dû un si grand bien (2). » — « La nouvelle de la paix générale nous a consolés, écrivit le 18 mai 1598 le cardinal Aldobrandini à Mgr Ragazzoni, et ce matin le Pape a fait une procession en actions de graces. » « Il était temps que ce pauvre royaume si affligé depuis tant d'années par des guerres injustes, civiles et estrangères, respirât en une bonne paix, dit à son tour le marquis de Pisany. La chrétienté en avait aussi le plus grand besoin, puisque la désunion de ces deux grands rois empêchait de marcher contre les infidèles. Il est vrai qu'une œuvre si sainte et nécessaire ne pouvait venir que du Pape aidé de Dieu (3). »

La même année Philippe II disparaissait de la scène du monde (4).

Henri IV licencia aussitôt ses soldats, afin de réaliser ainsi une économie de trois millions par an ; réforma l'administra-

(1) Sur la négociation de la paix, Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XLIV, f° 52, 54. *Mémoires de Du Plessis-Mornay*, t. VII et VIII. *Mémoires* de Bellièvre et de Sillery, in-12. La Haye, 1716. Bibl. nat., collection Dupuy, t. 178. La paix fut publiée à Paris le 13 juin « con incredibile letitia, gran reputazione del Legato. » Lettre de Bonciani, *Négoc. Diplom.*, t. V, p. 360.

(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XLIII, f° 285.

(3) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XLV, f° 159; cf. Ch. de Lacombe, *Henri IV et sa politique, passim ;* vicomte de Meaux, *les Luttes religieuses en France au* XVI[e] *siècle*, p. 251.

(4) Cf. Forneron, *Histoire de Philippe II*, 4 vol. in-8 et G. Baguenault de Puchesse : *la Politique de Philippe II dans les affaires de France*, dans la *Revue des Questions historiques*, 1[er] janvier 1879.



tion des trésoriers des finances afin de pouvoir alléger les impositions ; demanda des renseignements aux magistrats des villes afin de connaitre leurs besoins ; convoqua à Compiègne une assemblée de notables pour s'éclairer de leurs avis, etc..., partout en un mot il donna une impulsion généreuse. « Il faut, disait-il, que nous réveillions tous en nos cœurs l'ancienne vertu française (1). » « Henri IV, c'est l'opinion générale, écrivait le Légat, est devenu un autre homme ; plus que jamais il est aimé et respecté ; il est vraiment le Roi (2). »

(1) *Monuments inédits de l'Histoire du Tiers-État*, t. IV, p. 482.
(2) Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XLIII, f° 285.

CHAPITRE DIXIÈME

RÉSUMÉ ET CONCLUSION

« Il faut que nous réveillons tous en nos cœurs l'antique vertu française. »

Lettre d'Henri IV.

I

Un pays ne reste pas durant quarante années en proie aux luttes intestines, sans qu'il se forme dans son sein des plaies douloureuses.

« Sur cent quarante évêchés, écrivait dans un Mémoire au Pape le Légat cardinal de Florence, quarante-trois sont dépourvus de titulaires. Parmi les prélats il n'y a pas beaucoup d'hommes soigneux (*accurati*) ; ils sont très négligents pour les ordinations, et de là viennent tant de prêtres ignorants, mendiants, sans titre, tant de personnes entrées dans les ordres avant l'âge et sans préparation, surtout parmi les religieux... Les revenus de plusieurs évêchés vacants appartiennent à des soldats, à des femmes, à des princes, ce qui est abominable. Le Roi le sent bien. Ce désordre est né pendant les troubles lors qu'il n'y avait pas un roi reconnu



par tous, et sous ce rapport la Ligue a fait comme l'autre parti. Beaucoup d'abbayes, de prieurés sont ainsi possédés (1). »

« Les ordres religieux sont presque tous dans une mauvaise voie. Les religieux, dissolus et ignorants, ont de fâcheuses habitudes... On n'observe plus la règle dans les couvents, sauf chez les Chartreux... Les réformés de Saint-Bernard ont une bonne conduite... Les Capucins sont bien vus ici... Les Célestins se conduisent bien, ainsi que les moines noirs de Saint-Benoît. Les autres sont mauvais, font grand scandale et donnent lieu à beaucoup de plaintes. »

« La plus grande partie des religieuses sont dans la mauvaise voie ; elles ne gardent plus la clôture, restent des mois entiers chez leurs parents, et portent des habits immodestes; les abbesses font figure d'héritières. Il y a des maux infinis : simonies, violences, faveurs injustes. On donne le titre d'abbesses à des enfants. Quelques monastères observent leurs règles, mais c'est le petit nombre en comparaison de ceux où il y a du désordre. Et ce qui se passe à Paris existe dans tout le royaume. Les évêques s'excusent en disant qu'ils n'ont pas d'autorité pour se faire obéir... C'est un monde qui se gouverne au hasard et on s'étonne de le voir durer, cela ne peut ainsi aller très longtemps... tout s'assombrit. »

« Ces malheurs, continuait le cardinal de Florence, ont eu pour principe les hérésies, et les hérésies se sont développées à cause des grands abus qui se rencontraient (2). » Il s'agissait donc de les réformer et après la bataille il fallait

(1) Le lieutenantet les gens du conseil de la ville de Reims avaient déjà écrit au Pape, le 15 juin 1591 : « Le cardinal Caietan a peu voir tant de belles villes et abbaies ruinées faulte de la non résidence des évêques et des abbés entrés par la fenestre et non par la porte suivant les saints conciles et ordonnances de l'Église. C'est ce défault général qui a produit les hérésies et toutes les misères et affections de ce pauvre roiaulme de France. » Arch. du Vatican, *Lettere di Francia*, t. XXI, f° 247.

(2) Arch. du Vatican, *Lettere di Francia*, t. XLV, f° 23 et suiv. 8 septembre 1597. Il fut depuis Pape sous le nom de Léon XI.

panser les blessures. On le fit, et les tristes prévisions du Légat furent heureusement déjouées par ce mouvement de réforme catholique, inaugurée au Concile de Trente sous l'inspiration des Souverains Pontifes, et secondée dans notre pays par de vrais apôtres, sous la protection du Roi très chrétien.

Il y avait en France de nombreux éléments de bien. « Je crois pouvoir dire sans me tromper, écrivait le Légat, que la France est toute dévouée au Saint-Siège romain et au Pape... Les quatre cinquièmes des catholiques sont bons chrétiens et vivent avec beaucoup de religion et de simplicité. » Aussi après la paix le bien put renaître et se développer. Il y avait encore des vertus et bientôt on allait voir des saints. Tous les documents attestent la décadence amenée par l'oubli des règles ecclésiastiques, mais tous les documents attestent aussi la lutte, la réforme et bientôt la victoire.

Quelle a été à ce point de vue de la restauration sociale de la France, l'influence de la Ligue ? A-t-elle favorisé ou retardé l'œuvre de Dieu? Un coup d'œil rapide sur l'histoire de ces dix années nous donnera, avec le résumé des événements que nous venons de raconter, la réponse à ces questions.

Elles se posent d'elles-mêmes, car c'est la conclusion à tirer de ce récit.

II

Au milieu de guerres civiles ou de luttes religieuses, de combats ou de crimes, d'ambitions généreuses ou égoïstes, les idées et les sentiments qui se traduisent dans les actes s'appuyent alors sur deux principes, distincts assurément d'origine et de valeur, mais tous deux légitimes, car l'un et l'autre procèdent d'une loi d'ordre et de justice, voulue ou indiquée par Dieu : l'un vrai d'une manière absolue, de



droit divin, c'est le principe catholique; l'autre vrai d'une manière contingente ou relative, de droit national, c'est le principe politique.

J'entends ici par principe catholique le devoir qu'ont les individus de vivre selon les lois de Dieu et par conséquent le droit qu'ont les peuples, société d'individus, d'être gouvernés par un pouvoir apportant à ces lois la fidélité, la protection, à tout le moins le respect.

J'entends par principe politique le droit qu'ont les peuples de déterminer implicitement ou explicitement la manière dont le pouvoir sera parmi eux transmis ou exercé, et par suite le devoir qu'ils contractent d'observer sur cette transmission et cet exercice les coutumes anciennes, les usages sanctionnés par les siècles, dès lors évidemment les plus conformes au génie de ces peuples, aux mœurs et institutions qu'ils tiennent de leurs ancêtres.

La séparation de ces deux principes, leur lutte, leur réunion à la fin du XVI[e] siècle, telle est l'histoire des dix années que nous venons de raconter (1585-1595).

Les protestants attaquaient à la fois l'Église, tête de la société religieuse et le Roi, chef de la société politique. Les armes à la main ils troublaient et voulaient modifier, — on ne peut le nier, — les rapports alors existants entre l'Église et l'État depuis longtemps intimement unis, selon ce vieux dicton :

> Mariage est de bon devis
> De l'Eglise et des fleurs de lys,
> Quand l'un de l'autre partira
> L'un et l'autre s'en sentira.

Or la Ligue ou Union des catholiques fut à son origine un ensemble d'associations locales formées pour défendre contre les protestants les intérêts de la religion, l'autorité du Roi et « les libertés anciennes. »

> Un Dieu, un Roy,
> Une Foy, une Loy.

Ce fut le cri des Ligueurs de Picardie en 1577, ce fut le cri des Ligueurs d'Abbeville, de Lyon, etc., en 1589, fidèles les uns et les autres à la foi religieuse et à la loi politique de leur pays; nos pères ne les séparaient pas dans leur respect et leur amour. On l'a peut-être trop oublié (1).

Sous Henri III, il s'agissait d'entrainer le *Roi* à défendre la *Loi* qui protégeait la *Foi* catholique. Après Henri III, il y avait à écarter du trône un *Roi* qui n'avait pas la *Foi* catholique et pouvait ainsi changer la *Loi*.

Si le principe politique commandait de transmettre de mâle en mâle l'autorité royale au chef « naturel françois » de la Maison de France, il était également de tradition incontestée, que ce chef fût catholique, « qualité essentielle pour être roi. » Or comme l'héritier du trône était protestant, les habitants de Paris prêtèrent serment de « conserver la Religion catholique et d'empescher que ce roiaulme ne tumbât soubz la domination des hérétiques. » — « L'honneur de Dieu et le bien de ses affaires, écrivit à son tour le duc de Guise, est le seul but auquel nous avons tendu, dès lors que le devoir du rang que nous tenons et une extrême nécessité nous a contrains de nous opposer au progrez des hérétiques et à l'introduction qu'ils préparaient d'un successeur de leur party, ne pouvans, sans déshonneur et le péril de noz âmes, souffrir qu'ilz se feist à l'avenir aucune altération ny changement en ce très crestien royaume (2). » Ce que disaient les habitants de Paris et le duc de Guise, un très grand nombre de personnes le pensaient et c'est ainsi que la Ligue devint une manifestation nationale de foi catho-

(1) On prêta serment en 1568 à la « Ligue chrétienne et royale. » « La Ligue faite tant pour la manutention de la Religion catholique que pour le service du Roi, et nous maintenir et préserver de nos oppressions tant en nos personnes qu'en nos biens », disaient les habitants d'Abbeville, qui prêtaient serment pour « la conservation de la Religion catholique et service très humble et fidèle au Roi. » V. de Beauvillé, *Histoire de Montdidier*, 2e édition. 1875, in-4°. T. Ier, p. 222, 230.

(2) Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXII, f° 283.



lique. Elle fut la force qui brisa par sa violence même la violence du mouvement protestant et l'empêcha de s'établir en France. Ne nous étonnons donc pas si les Souverains Pontifes, chargés des intérêts de la religion dans la chrétienté, approuvèrent la Ligue dans son principe, tout en blâmant ses écarts, car elle eut des écarts. Formée d'hommes épris d'enthousiasme pour de nobles causes, mais sujets aux tristes passions de l'humanité, elle ne conserva pas toujours intacte l'idée qui fut sa puissance et reste son honneur.

On doit même dire davantage. Chez le duc de Guise, chef militaire, chez des nobles et des bourgeois, membres de la Ligue, au milieu des élans les plus généreux, il se rencontra des visées ambitieuses. Alors des intérêts personnels se donnèrent carrière, des tendances égoïstes et comme nous le dirions aujourd'hui révolutionnaires, apparurent, et, sous le manteau de la religion, des têtes, plus ardentes que sages, se livrèrent à des scènes ridicules ou criminelles; jusque dans la chaire chrétienne il y eut parfois des excès inouïs. Cela est évident. Ainsi à côté des plus nobles aspirations qu'on doit applaudir, il y eut des appétits honteux qu'il faut regretter.

Les Ligueurs obtinrent d'abord d'Henri III, aux conférences d'Épernay, les conditions favorables contenues dans le traité de Nemours; puis, après avoir circonvenu le monarque, ils lui enlevèrent la puissance, violemment à la journée des Barricades et légalement aux États de Blois; mais alors le Nonce et le Pape, tout en approuvant la pensée de défendre les intérêts religieux, recommandèrent plus d'une fois aux catholiques de s'unir au Roi et blâmèrent leurs allures de révoltés.

Henri III, exaspéré par une attitude provocante, et d'impérieuses exigences, crut retrouver son pouvoir en immolant par une double exécution, le duc et le cardinal de Guise. Devant ce coup d'état politique, les villes et les seigneurs de la Ligue oublièrent leur fidélité monarchique, et se déclarèrent indépendants. Pour sauver son trône, Henri III rechercha l'appui des protestants; mais cet acte, contraire aux senti-

ments catholiques de la nation, acheva de le perdre, et l'infortuné monarque tomba trois mois après sous le poignard d'un fanatique.

Le Pape, sans dire alors un mot de la mort du duc de Guise, afin de ne mêler rien de politique à ses revendications, blâma énergiquement l'assassinat du cardinal, puis après trois mois d'attente, ordonna au Roi de venir ou d'envoyer à Rome pour recevoir l'absolution de son péché. C'était le droit du Souverain Pontife, peut-être son devoir ; mais Sixte V, tout en exhortant les catholiques à défendre la religion, leur recommanda, si le Roi faisait amende honorable, de se réconcilier avec lui et de lui obéir ; il refusa aussi, malgré les pressantes sollicitations des Espagnols et des Ligueurs, d'appuyer contre le monarque un mouvement dont les mobiles ne lui paraissaient pas désintéressés.

A la mort d'Henri III, le sentiment catholique, séparé déjà par beaucoup de Ligueurs du sentiment monarchique, s'en éloigna encore davantage. Ce que l'on redoutait était arrivé. Le Roi indiqué par la tradition politique se trouvait protestant et excommunié.

Qu'allait-on faire ?

Les catholiques royalistes virent une solution possible, elle donnait à la fois satisfaction au principe monarchique et au principe catholique ; c'était celle espérée longtemps par Sixte V : la conversion du prince, héritier de la couronne. Ils lui imposèrent donc la promesse de revenir à la foi de ses pères et à cette condition seulement le reconnurent pour Roi. Les Ligueurs abandonnèrent au contraire le principe monarchique, ou plutôt le modifiant pour remonter d'un degré dans la famille afin de trouver un prince de leur religion, ils nommèrent le cardinal de Bourbon, roi, sous le nom de Charles X.

Le Pape accepta cette combinaison, mais évidemment il ne vit pas en elle une solution, car il ne cessa de recommander aux catholiques royalistes de se réunir aux catholiques ligueurs pour choisir tous ensemble un roi très chrétien. Sixte V appuya donc moralement les Ligueurs, mais il reçut



aussi avec bienveillance l'ambassadeur des royalistes et lorsque son Légat Caetani, malgré l'ordre reçu de rester neutre entre les partis, inclina trop visiblement vers les Ligueurs et repoussa les royalistes, le Pape le blâma et l'accusa de perdre la France.

L'intervention diplomatique n'ayant amené aucun résultat, les Ligueurs réclamèrent une intervention militaire. Ce mouvement d'opinion, avec lequel tous plus ou moins sont obligés de compter, entraîna le nouveau pape Grégoire XIV. Ses idées personnelles et ses relations précédentes l'inclinaient d'ailleurs à adopter une politique nouvelle et il se plaça lui-même dans le courant autant qu'il le subit.

C'était toujours le même but à atteindre : un roi catholique à donner à la France ; seulement les moyens politiques ou pratiques, mis en avant par Grégoire XIV, furent différents de ceux employés par son prédécesseur. Sixte V avait refusé aux Ligueurs de donner son argent, Grégoire XIV leur prodigua son trésor. Sixte V n'avait jamais voulu engager ses troupes, Grégoire XIV fit marcher les siennes. Mais la situation sous Grégoire XIV n'était plus la même que sous Sixte-Quint. Arrivé aux affaires quinze mois après la promesse faite par Henri de Bourbon de se convertir, promesse non encore remplie, le nouveau Pape vit le danger que cette indifférence, si ce n'est cette hostilité, faisait courir en France à la religion. Il conjura donc les catholiques groupés autour du prince protestant de ne pas s'allier aux ennemis de l'Église excommuniés, d'abandonner leur chef et de se réunir pour défendre l'Église. Aux yeux du Pape un catholique seul pouvait être un roi légitime, car, disait-il, « les droits du sang étaient perdus du moment où la Foi était abandonnée. » L'intérêt de la religion commandait d'éloigner du trône un protestant, dût-on pour cela recourir aux armes. Si les recommandations de Grégoire XIV eussent été suivies, si les catholiques ralliés à Henri de Bourbon l'eussent abandonné, peut-être aurait-on vu en 1591 ce qui advint deux ans après lorsque le prince fut pour ainsi dire contraint par les catholiques royalistes à décider sa conversion. Quoi-

qu'il en soit, cette intervention militaire fut malheureuse et cet appel à la force demeura impuissant. Rien ne fut changé à la situation des partis et à l'anarchie de la France.

Le prince, héritier du trône en vertu du principe politique, disait aux Ligueurs : « Reconnaissez-moi, soumettez-vous et je me convertirai. » Les Ligueurs invoquant le principe catholique reconnu en France, répondaient : « Convertissez-vous, soumettez-vous au Pape qui vous a excommunié, et alors nous vous reconnaîtrons. » C'étaient les modérés, car d'autres plus ardents disaient : « Peu importe ce que fera le Navarrais, sa conversion serait une feinte pour mieux trahir et nous ne le reconnaîtrons jamais. »

Les uns et les autres, si différents d'opinion, étaient tous sincères et croyaient à coup sûr, en obéissant à leur conscience, suivre l'inspiration ou la volonté de Dieu, parole trop facilement prononcée, je le sais, car derrière elle on abrite souvent sa pensée propre et son avis personnel.

« Les maux cesseraient, écrivait Clément VIII, s'il y avait un bon roi, très chrétien de nom et de fait, mais cela ne peut avoir lieu que par les États généraux (1). » Ils se réunirent, lorsque déjà le Pape avait demandé des renseignements sur la possibilité d'une conversion et que beaucoup en France voulaient « semondre » le roi de Navarre d'abjurer son hérésie. Le roi d'Espagne, réalisant alors un projet depuis longtemps formé, proposa aux députés d'appeler au trône sa fille l'infante Isabelle, petite-fille par sa mère du roi Henri II ; son mari, disait-on d'abord, sera un prince de la maison d'Autriche, l'archiduc Ernest, puis on présenta un prince lorrain, devenu français, le duc de Guise. Mais deux arrêts du Parlement de Paris rappelant aussitôt « les lois fondamentales du royaume, » déclarèrent que si le roi devait être catholique, il devait aussi être français. Le sentiment national se révolta. Affaibli peut-être durant la guerre, où protestants et catholiques avaient tous invoqué l'appui de

(1) Bref au duc de Nemours, 15 février 1592. Bibl. nat., *ms. f. fr.* 3642, f° 6.



leurs corréligionnaires étrangers, le patriotisme ramena soudain les Ligueurs à la fidélité monarchique, comme il réveilla chez le Roi la foi catholique.

Royalistes et Ligueurs, après avoir chacun de leur côté cherché une solution en dehors de la double tradition religieuse et politique du pays, reconnurent leur égale impuissance, ceux-ci à faire accepter le Roi autre que le « légitime et naturel, né au vrai parterre des fleurs de lys de France, » ceux-là à obtenir avec un prince protestant l'adhésion du peuple catholique.

C'est parce que deux éléments de la vérité traditionnelle parmi nous, — dissemblables assurément, nous l'avons dit, d'origine et de valeur, — se sont trouvés en opposition que la lutte a éclaté et a duré ; c'est parce qu'ils se sont réconciliés que la paix a été fructueuse. Tant que la Ligue catholique n'a pas reconnu le principe monarchique, tant que le Roi n'a pas été un enfant de l'Église, le conflit a été sans issue. Aussi lorsqu'en dehors de toutes vues particulières, et grâce à la droiture de leurs communs sentiments, Royalistes et Ligueurs se furent réunis pour « considérer les remèdes qui se pourraient apporter à ce mal », lorsque le prince, sincère vis-à-vis de sa conscience (quoique sans bien observer dans sa vie privée les obligations de sa foi nouvelle), catholique à tout le moins par raison politique, eut en présence de douze évêques abjuré le protestantisme, la réconciliation du principe politique monarchique et du principe religieux catholique se trouva virtuellement opérée. Pour tous Henri de Bourbon devint Henri IV.

Cependant les évêques français n'avaient pas le droit d'absoudre le prince excommunié. Le Pape seul avait ce pouvoir. Une négociation fut donc ouverte avec Rome. Désireux peut-être de calmer les Espagnols frémissants, de respecter les sentiments des Ligueurs, encore nombreux, d'éprouver si la conversion du prince était sincère ou feinte (beaucoup la disaient feinte et en parlaient comme d'une « comédie »), — ayant à cœur surtout de sauvegarder la dignité du Siège apostolique et les intérêts de l'Église de France, Clément VIII

fit longtemps attendre sa décision. Il exigea avec la demande d'absolution une déclaration de repentir et des preuves de conversion. Le Roi, malgré les répugnances de ses conseillers, dut en venir là : il le fit loyalement, et, après deux années d'épreuve, le Souverain Pontife promulgua solennellement la sentence d'absolution.

Le principe catholique fut ainsi de nouveau proclamé : le Roi de France doit être un fils de l'Église. Le principe politique se trouva du même coup affermi : le Roi doit être le chef de la Maison de France.

III

Les Papes, en ces circonstances et malgré la diversité des moyens employés par Sixte V, par Grégoire XIV, par Clément VIII, suivirent donc une politique très simple. Pour sauvegarder les intérêts religieux ils devaient repousser du trône un prince protestant, et ils avaient à revendiquer pour l'Église sa place d'honneur au foyer national. « La principale intention du Pape, disait le cardinal Sega, est que la religion catholique soit conservée en le royaume de France et que celui-ci soit rétabli en son ancienne splendeur et dignité. »

Voilà le but poursuivi par les Souverains Pontifes et comme moyen pour l'atteindre, partout et toujours, ils réclamèrent l'union des catholiques ; d'abord l'union des catholiques ligueurs avec le Roi pour imprimer à la politique royale un caractère catholique, et après la mort d'Henri III, l'union des catholiques royalistes avec des catholiques ligueurs pour désigner ensemble « un bon roi. » On vit les Souverains Pontifes louer le zèle des Ligueurs et soutenir leurs efforts

pour défendre la religion, mais en même temps presser les royalistes, assez pour les déterminer à agir dans un sens catholique, mais pas trop afin de ne pas rompre, comme le disait Clément VIII, « un fil important pour la chrétienté. »

Si les Papes se fussent unis avec les Ligueurs aussi étroitement que ceux-ci le réclamaient, les chefs de la Ligue, établis dans leurs villes en républiques démocratiques, ou retirés dans leurs gouvernements féodaux, se seraient partagés les provinces plus ou moins courbées sous la puissance de l'Espagne. C'en était fait de la France monarchique.

Si les Papes eussent abandonné les Ligueurs et se fussent unis aux royalistes comme ceux-ci le demandaient, le Roi, peu empressé peut-être après être monté sur le trône à tenir ses promesses de conversion, eût très probablement, d'après le droit public suivi au XVI[e] siècle et la force même des choses, établi le protestantisme dans le pays. C'en était fait de la France catholique.

Approuver chez les Ligueurs leur dévouement à l'Église, et blâmer leur rébellion contre le Souverain ; les soutenir dans leur résistance contre le prince hérétique en déclarant bien haut que le Saint-Siège ne le reconnaîtrait jamais; exciter les royalistes à abandonner leur chef et rester néanmoins en relations avec eux ; ménager ainsi en fin de compte le retour des Ligueurs au principe monarchique et celui des royalistes et du Roi au principe catholique, parce que leur union était utile aux intérêts de l'Église de France, telle fut, même dans son apparente contradiction, la politique constante des Souverains Pontifes. La modération de Sixte V, impuissante à décider le roi de Navarre à se convertir, justifia l'action militaire de Grégoire XIV pour écarter le prince hérétique, comme l'inutilité de cette intervention militaire justifia le retour à la politique ferme toujours, mais de nouveau conciliante, de Clément VIII. Selon les temps et en raison des circonstances diverses où ils se trouvèrent placés, les Papes employèrent pour procurer le bien de l'Église et de la France des moyens différents. On peut, comme on l'a fait, discuter

cette politique, en contester l'utilité, l'opportunité, mais personne ne dira qu'elle fut sans grandeur (1).

C'est une grande politique en effet de fixer à ses efforts un but élevé tel que le triomphe du catholicisme dans notre pays en groupant d'abord les catholiques autour du Roi, afin que ce roi puisse mieux combattre le protestantisme, et ensuite en repoussant du trône un prince hérétique afin d'y faire monter un prince catholique ; c'est une grande politique de proclamer les principes nécessaires pour accomplir ce dessein, sans écarter cependant les hommes dont le concours serait utile, dont l'opposition soulèverait des obstacles ; c'est une grande politique enfin de maintenir une telle ligne de conduite au milieu des déviations où entraînent tour à tour la violence des passions, l'inhabileté des agents, les intrigues des ambitieux, les exagérations même d'une fidélité monarchique qui s'irrite comme d'une ardeur catholique qui s'indigne.

IV

Lorsque l'histoire à la main, on descend dans les détails pour examiner les actes et pénétrer les pensées de tel ou tel personnage, on peut sans doute se heurter à des passions, à des excès, à des crimes, mais, si l'on remonte sur les sommets pour apprécier l'ensemble, on rencontre avec joie de grandes

(1) J'ai présenté quelques-unes de ces considérations dans un Mémoire sur le *Saint-Siège et la Ligue*, envoyé au mois de mars 1882, à l'Académie de la Religion catholique à Rome, comme un hommage de profonde gratitude, pour le diplôme de membre de cette Académie, que son Président, S. Em. le cardinal Bartolini, et son Conseil m'avaient fait l'honneur de m'adresser spontanément, le 12 décembre 1879. Ce mémoire a été imprimé dans la *Controverse et le Contemporain*.



idées et on salue des magnanimes efforts. Quelle fierté d'accent ! quelle énergie ! quels chevaleresques élans ! chez ces Ligueurs et Royalistes, car je ne les sépare pas ici. Il y a en eux tous un souffle élevé qui soutient et anime : dans ces hommes ardents à se dévouer pour une idée jusqu'à souffrir et mourir pour elle, les âmes ne sont point abaissées et il y eut évidemment de ces mouvements, *motus animi*, dont parle saint Augustin, qui en contrebalançant les efforts du mal corrigent et réparent beaucoup d'iniquités *qui multa vindicantur*.

La Ligue a combattu pour défendre la foi catholique menacée en France par le protestantisme, c'est là son honneur, mais elle a repoussé « les bonnes et sainctes coustumes de nos pères, » qui forment la loi politique en ce pays, c'est là son erreur.

Les intérêts privés, — ici ceux des Ligueurs, des Espagnols, des Royalistes, du Roi, même des Nonces et des Légats, — ont pu, selon un mot de M. de Bonald, « prolonger les révolutions, » et ils l'ont fait, mais l'heure des inévitables transactions, de « l'amalgame politique, dont parle Joseph de Maistre, par le mélange des différents éléments qui se sont d'abord choqués et finissent par se confondre, » vint grâce à Dieu, à sonner pour notre pays. La foi de la nation, surrexcitée par le dévouement des Ligueurs, mérita d'obtenir un roi catholique et le représentant du principe monarchique, aidé par la fidélité des royalistes, s'abaissa devant elle. Dieu en tint compte au victorieux capitaine, et l'élevant soudain au plus haut sommet il lui donna, quatre-vingts ans après Luther, la gloire de terminer un demi-siècle de luttes par les « grandes pacifications » qui ont immortalisé son nom. Ainsi notre pays renouvela sa vie intérieure et, devant l'étranger, reprit son antique prestige.

Ce fut tout ensemble l'œuvre des Ligueurs, des Royalistes, d'Henri IV et des Souverains Pontifes.

C'est l'honneur des catholiques ligueurs d'avoir affirmé la foi religieuse de la patrie, d'avoir fait triompher dans la nation cette croyance que le premier devoir est la fidélité à la



loi de Dieu et que le roi de France doit être un enfant de l'Église.

C'est l'honneur des catholiques royalistes d'avoir, après le pape Sixte V, reconnu dès le premier jour où était la solution du conflit engagé, et, malgré des signes douteux et de violentes attaques, de n'avoir pas désespéré de retrouver dans l'héritier protestant de la maison de Bourbon un fils de saint Louis.

C'est l'honneur d'Henri IV d'avoir répondu par sa conversion à cette espérance des royalistes catholiques et, pour revenir à la religion de ses pères, d'avoir eu le courage de vaincre ses préjugés et surtout de braver les colères de ses vieux compagnons d'armes.

C'est enfin l'honneur des Souverains Pontifes d'avoir proclamé le principe catholique défendu par les Ligueurs, sans condamner le principe politique soutenu par les royalistes.

Les Ligueurs, quoique défaits, et les royalistes, quoique contenus, furent tous à la fin réellement victorieux. L'abjuration de Henri IV fut leur commune victoire.

Les événements de ces dix années (1585-1595) viennent donc démontrer avec une précision incomparable que si l'accomplissement de la loi de Dieu, nécessaire à l'individu pour sauver son âme, est également nécessaire à la société pour assurer le bon ordre, le sort de chaque État est en outre subordonné à ces lois politiques, devenues traditionnelles en chaque pays, dont l'observation ou l'oubli relève ou ruine tour à tour leur fortune. La Providence, par les échos venus des siècles passés, semble nous l'enseigner elle-même.

Le mouvement catholique et monarchique qui répara les défaillances du XVIe siècle et imprima au XVIIe un caractère d'inoubliable majesté, apparaît dans l'histoire comme la légitime conséquence de l'union renouvelée par le peuple lui-même entre les deux principes fondamentaux de la constitution française. Il se produisit dans tout le corps social comme un ferment généreux, et ainsi s'explique la fécondité de ce siècle de François de Sales, de Vincent de Paul, d'Olier, de Condren, de Bérulle, de Richelieu et de Louis XIV, de



Turenne et de Condé, de Corneille et de Racine, de Fénelon et de Bossuet. La sève nationale, ravivée par cet embrassement nouveau de la foi catholique et de la loi monarchique, apparut plus vivante que jamais, et pour tous ceux qui en portant le poids de la lutte avaient préparé les triomphes, le sillon lumineux, laissé par tant de grandeurs, peut à juste titre devenir une auréole.

FIN DE LA LIGUE

ERRATA

Page 14, ligne 9, *on lit :* quatre jours ; *lisez :* quatorze jours
Page 53, ligne 6, *on lit :* fixerait-il ; *lisez :* fixerait-elle
Page 138, note 1, ligne 1, *on lit :* ćhe ; *lisez :* che
Page 228, note 2, *supprimez* cette note qui fait double emploi avec la note 2 de la page 122
Page 286, note 1, ligne 12, *on lit :* dénotait ; *lisez :* dénonçait
Page 346, note 3, ligne 2, *on lit :* Palmra-Cayet ; *lisez :* Palma-Cayet
Page 371, note 2, après le mot : Zoccolanti ; *mettre entre parenthèses :* Récollets
Page 411, dernière ligne, *on lit :* Nantes ; *lisez :* Mantes

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

LES PRÉLIMINAIRES DE LA LUTTE (1585-1588)

CHAPITRE DEUXIÈME

LES BARRICADES (janvier-mai 1588)

CHAPITRE TROISIÈME

LA RÉCONCILIATION (14 mai-18 juillet 1588)

CHAPITRE QUATRIÈME

MORT DES GUISE (18 juillet-23 décembre 1588)



CHAPITRE CINQUIÈME

MORT D'HENRI III (24 décembre-1er août 1589)

CHAPITRE SIXIÈME

INTERVENTION DIPLOMATIQUE DU SAINT-SIÈGE SOUS SIXTE V (1er août 1589 - 24 septembre 1590)

CHAPITRE SEPTIÈME

INTERVENTION MILITAIRE DU SAINT-SIÈGE SOUS GRÉGOIRE XIV (24 septembre 1590-15 octobre 1591)



CHAPITRE HUITIÈME

INTERVENTION MILITAIRE SOUS INNOCENT IX ET CLÉMENT VIII
(29 octobre 1591 - 2 décembre 1592)

CHAPITRE NEUVIÈME

CONVERSION D'HENRI IV
(2 décembre 1592-septembre 1595-mai 1598)

CHAPITRE DIXIÈME

RÉSUMÉ ET CONCLUSION

Le Mans. — Typ. Ed. Monnoyer. — 1886.



LOAN PERIOD 1 **HOME USE**	2	3
4	5	6

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
1-month loans may be renewed by calling 642-3405
6-month loans may be recharged by bringing books to Circulation Desk
Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

NOV 8 1981		
RET'D OCT 17 1981		





